



LOUIS XVII

SA VIE — SON AGONIE, — SA MORT

CAPTIVITÉ

DE LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

PAR M. A. DE BEAUCHESNE.

SIXIÈME ÉDITION, ENRICHIE D'AUTOGRAPHES ET DE PLANS
ORNÉE DE PORTRAITS GRAVÉS EN TAILLE-DOUCE
SOUS LA DIRECTION DE M. HENRIQUEL DUPONT

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

LETTRE DE Mgr DUPANLOUP
ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Ouvrage couronné par l'Académie Française

TOME PREMIER.



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE 10

MDCCCLXVII

Les pages éloquentes que nous plaçons en tête de cette nouvelle édition ont paru dans le *Correspondant*. C'est un honneur pour le livre de M. de Beauchesne de les avoir inspirées. Écrites par un illustre prélat, une des gloires de la chaire et l'un des maîtres de la littérature contemporaine, dont la plume renouvelle tous les sujets qu'elle touche, elles nous ont semblé former une introduction naturelle au livre dont elles constatent et sanctionnent le succès.

HENRI PLON.



Mon cher ami,

Vous voulez que je vous dise mes impressions, mes sentiments, sur l'histoire de Louis XVII, dont M. de Beauchesne publie une nouvelle édition, et que je viens de lire et de relire avec un si profond intérêt. Je n'ai vraiment qu'une chose à dire de ce livre, c'est qu'il est admirable. Je n'ai peut-être jamais rien lu dans ma vie qui m'ait si profondément ému, et aussi sérieusement éclairé.

Ce qui fait l'extraordinaire intérêt de ce livre, c'est qu'il n'est pas, comme tant d'autres, l'histoire des faits vulgaires, il est surtout l'histoire des âmes : des âmes qui ont le plus souffert pendant la Révolution française, et de celles aussi qui ont le plus fait souffrir. — Aussi ai-je trouvé dans cette étude un charme étrange et douloureux, qui m'a fait en même temps, et par un entraînement involontaire, jeter un coup d'œil sur toute la Révolution française, et sonder plus à fond que je ne l'avais encore fait cette formidable époque.

Mon Dieu! ces sentiments, ces impressions, tout cela est encore chez moi bien indéfini.

Cela néanmoins y est si profond, si spontané, si irrésistible, que je n'ai aucun doute sur la vérité de ce que je sens.

Ce qui rejaillit de là, éclaire et émeut tellement mon âme dans toutes ses puissances, et jusqu'en ses dernières profondeurs, et me vient si directement des âmes que je rencontre là, dans cette histoire et dans l'étude attentive de cette révolution, qu'il n'y a pas d'illusion possible.

C'est bien la réalité des choses qui est là sous mes yeux : ce sont les âmes elles-mêmes! Les âmes! quand on les voit, on ne s'y trompe pas.

Et d'abord, entendez bien, mon ami, que dans l'histoire comme en toute chose, il n'y a que les âmes qui m'intéressent.

Les faits, les événements vulgaires, les émeutes, les batailles, les victoires, les défaites, les traités, tout cela, il faut le savoir; mais tout cela sans l'histoire des âmes est peu de chose.

Il n'y a réellement que l'histoire des âmes qui touche, qui illumine.

Mais si cela est vrai, en tout temps et de toute histoire, fut-il jamais rien de plus grand et de plus important que l'étude des âmes pendant cette prodigieuse Révolution française? rien de plus nécessaire que de regarder de près, et de savoir ce que fut l'homme en une telle révolution? C'est ce que j'ai essayé de faire.

Non pas que je puisse donner un long temps à cette étude; mais si ce n'est pas ce dont je m'occupe beaucoup, c'est, je le puis dire, ce dont je suis constamment occupé. J'y donne simplement une demi-heure chaque jour, ni plus ni moins; mais cette demi-heure se prolonge par je ne sais quel retentissement dans mon âme, et jette pour ainsi dire en toute ma vie une préoccupation dont elle est remplie.

Mais, vous l'avez bien compris, et il est inutile de vous le répéter, mon ami, ce n'est pas l'histoire de la Révolution et des faits révolutionnaires qui m'a ainsi soudainement saisi et dompté, bon gré mal gré, dans des sentiments et des pensées irrésistibles, au milieu même de mes grands travaux et de tout l'entrainement des affaires;

Non, tous ces faits de la Révolution, je les savais; mais les âmes, ah! je ne les avais pas assez considérées.

Ce n'est pas que j'eusse été jamais indifférent; mais le temps m'avait manqué pour aller jusqu'au fond : il faut en

effet, pour cela, lire tant de livres, douteux souvent et contradictoires, aller aux sources, là où est la vraie, l'intime histoire; et ici les sources sont si diverses et encore si troublées! A tort ou à raison, je n'en avais pas fait mon affaire, et je laissais au temps le soin d'apporter ici la lumière et la justice.

J'ai lu M. de Beauchesne, et grâce aux recherches étonnantes qu'il a faites, aux sources qu'il a découvertes, aux détails qu'il a donnés, j'ai vu le fond des choses; j'ai rencontré là les âmes, dans la vérité de leurs crimes ou de leurs vertus, et une entre autres, qui m'a forcé à regarder toutes les autres :

C'est l'âme de Marie-Antoinette.

Rencontre, je le dirai, inattendue. Je ne croyais pas sans doute aux indignités, aux calomnies dont on a voulu flétrir sa mémoire; mais je ne m'en occupais point. Aujourd'hui j'en suis saisi; et pour moi la lumière est faite et la justice aussi, grâce à ce beau livre de M. de Beauchesne et à toutes les sources où il m'a fait puiser, à tout ce qu'il m'a fait lire [1]. Je suis violemment, profondément éclairé. J'ai trouvé enfin l'histoire des âmes pendant la Révolution française; et, comme je vous l'ai dit, l'histoire des âmes qui ont le plus souffert et de celles qui ont fait le plus souffrir;

L'histoire des âmes héroïques et des âmes scélérates.

Je suis plongé dans l'admiration et la douleur, et je bénis Dieu qui ne m'a pas laissé mourir avant de m'avoir fait sentir sur toutes ces choses ce que je devais sentir.

Je me sens heureux, quoique triste, de n'avoir pas à apprendre dans une vie meilleure, dans l'autre vie, ce que je devais ici-bas d'horreur à de tels crimes, de respect et de compassion à de tels malheurs.

Jamais rien ne s'est emparé de moi à ce degré; et en effet,

[1] Ce que j'ai lu, entre autres livres, et conseille particulièrement de lire, c'est la *Correspondance du comte de Mirabeau avec le comte de La Marck*, précédée d'une très-importante *Introduction* par M. de Bacour; l'*Histoire du tribunal révolutionnaire*, par M. Campardon; et l'*Histoire des journaux pendant la Révolution*.

jamais dans aucune histoire, comme dans celle de cette inimaginable révolution, les âmes n'ont plus éclaté, dans toute leur puissance, et avec de plus grands contrastes, dans le bien et le mal extrêmes.

Toutes ces âmes, on les voit, on les suit dans ce livre, de près, dans tout le détail; les bourreaux, par exemple : on sait leur commencement, leur fin; d'un trait, d'un mot quelquefois, d'une note rapide, ils nous sont montrés, révélés tout entiers. Tout cela est d'une lumière extraordinaire, pénétrante, décisive. Rien n'est oublié : les noms, prénoms, date de naissance, état, métier, antécédents; leur adresse, nom et numéro de rue; leur écriture, quand ils savaient écrire, leur orthographe, dans les actes les plus solennels et quelquefois les plus féroces; leurs plaisanteries, leurs ricanements, leur odieux et burlesque étalage de vertu.

Et en regard les victimes, dans toute la vérité de leurs sentiments les plus intimes; leur attitude, dans leurs souffrances les plus inconnues, révélée par les bourreaux eux-mêmes; ces mots échappés de leur âme, et dont Dieu seul et les murs de leur prison semblaient devoir garder le secret; leur longue patience, leur courage tranquille, leur résignation infinie dans les derniers des maux.

Et toutes ces âmes, dans ce livre, sont groupées avec un art merveilleux autour d'un enfant.

Oui, l'art est là, et il y est très-grand, l'art le plus simple et le plus profond.

L'histoire de cet enfant commence avec la Révolution française : La joie de sa naissance est bientôt obscurcie et couverte par ces nuages menaçants qui s'élèvent tout à coup à l'horizon; Marie-Antoinette entrevoit dès lors cet affreux *inconnu*, dont à quatorze ans et demi, mettant le pied sur le sol de la France, au milieu des fêtes de son arrivée, elle avait eu l'étrange pressentiment. Sous la plume et dans le récit de M. de Beauchesne, tous les événements révolutionnaires tous les principaux personnages se rattachent



naturellement au récit de la courte et lamentable vie de l'enfant;

On voit d'abord : l'Assemblée des notables; puis bientôt les États généraux; le Serment du jeu de paume; le 14 juillet; les 5 et 6 octobre; le voyage de Varennes; le 20 juin; le 10 août; les Massacres de septembre;

Le 21 janvier;

Le 16 octobre, 93, mort de la Reine;

Le 9 mai, 94, mort de Madame Élisabeth;

Et enfin le 10 juin, 95, le jeune et trop attendrissant héros du livre meurt lui-même, triste et douloureuse fleur emportée la dernière et foulée aux pieds dans la tempête.

Ainsi, dans ce livre, l'histoire et la biographie vont constamment ensemble. L'éducation du jeune prince se fait : touchants détails; on voit là une nature d'enfant vraiment admirable, noble, s'il en fut jamais, exquise, royale; puis, les catastrophes se précipitent : son esprit, son cœur, s'y révèlent; il s'épanouit là, comme un lys qui croît au milieu des épines et que la foudre menace. On rencontre près de lui sans cesse tous les grands faits, et en même temps les grandes victimes de la Révolution. Ce qu'il en comprend, ce qu'il en dit, dans sa naïveté d'enfant, saisit et déchire le cœur. Tous les détails de l'immolation sont là, vrais, intimes, palpitants, et ils font apprécier, dans la vérité la plus vivante, les crimes de ce temps et la grossière atrocité des bourreaux qui se disputent pendant cinq années le bonheur d'insulter les victimes.

Du reste, les recherches les plus consciencieuses, aux sources les plus sûres et les plus curieuses, ont présidé à ce travail : M. de Beauchesne a eu tout en main et a tout fouillé; toutes les archives de l'Empire; tout ce qui reste de la Convention, de la Commune; tous les dossiers du Tribunal révolutionnaire, tous les procès-verbaux du Temple : il a vu, connu, entretenu, tout ce qui survivait des acteurs du temps : les gardiens du Temple, ceux-là même qui re-

çurent les derniers soupirs de l'enfant, les commissaires de la Commune, et jusqu'à trois femmes, amies intimes de la veuve Simon elle-même, laquelle ne mourut qu'en 1819, aux Incurables, où la Restauration l'avait recueillie. L'auteur a tout vu, tout interrogé, tout découvert. Il a consacré sa vie entière à faire ce livre; et ce livre montre à quoi on arrive avec une telle persévérance, et, je puis le dire, avec un esprit, avec une âme si noblement passionnée. On arrive à faire un chef-d'œuvre, car ce livre en est un, une histoire plus illuminante en deux volumes que d'autres en vingt ou trente volumes.

A cette science étendue, profonde, complète, l'auteur joint deux autres choses nécessaires à un livre de premier ordre : l'âme et le style.

L'âme, dis-je : une délicatesse extrême d'esprit, de cœur, d'appréciation, une élévation morale et religieuse, une sensibilité exquise, et aussi une pénétration, des jugements sur les hommes et sur les temps, des âmes, avec des traits que Tacite ne désavouerait pas. Pour moi, je n'hésite pas à voir dans ce livre l'esprit d'un grand historien.

Du reste, une impartialité, une sérénité constante. Jamais de colère; le sentiment profond des choses, contenu, modéré, exempt d'emphase et de déclamation, mais empreint d'une tristesse venue des profondeurs de l'âme.

En lisant ce livre, on est saisi : on ne peut se défendre; on pleure, on pousse des cris; quelquefois on n'a plus le courage de continuer. Pour moi, il y avait des jours où, quand venait l'heure de ma lecture, me souvenant du point où j'en étais resté la veille, je me disais : Je ne continuerai pas aujourd'hui, je ne m'en sens pas la force; et j'employais ma demi-heure à lire autre chose.

Ce qui touche d'ailleurs dans ce livre, ce ne sont pas seulement les grands malheurs et les grands dévouements, je veux dire les dévouements légitimes et attendus; mais aussi les larmes arrachées, les haines vaincues, les tigres

domptés, les révolutionnaires attendris et subjugués par la douceur, la vertu, la majesté des victimes.

Mais ce qui fait plus que toucher, ce qui instruit, ce qui est le grand et terrible enseignement de cette histoire, ce qui jette une lumière sombre sur toute cette révolution, et l'éclaire dans ses profondeurs, c'est de voir de près l'espèce d'hommes par qui elle s'est faite, et par qui on l'a laissé faire : voilà ce qui est utile à étudier, à méditer; car ces hommes, on peut les rencontrer encore, ces natures violentes et puissantes, ces êtres dont l'exaltation de l'esprit, se rencontrant chez eux avec la perversité du cœur, avait fait des monstres, prêts à toute audace, à tout crime, à toute victoire.

Ce qui fait, je le répète, mon ami, le prodigieux intérêt de ce livre, c'est le contraste perpétuel de ces âmes héroïques et de ces âmes scélérates, sans cesse en présence, et les unes et les autres allant dans leurs voies jusqu'aux dernières limites.

Cela est unique à ce degré, et avec un tel détail, dans les annales de l'humanité.

Il y a eu deux sortes de monstres pendant la Révolution. Les uns, absolument tels, de tout point : par exemple Chaumette, Hébert, Marat, Carrier; gens perdus de dettes, de vols, ou natures sanguinaires et froidement atroces, avant même que la Révolution eût éclaté. Ce sont les plus hideux.

Les autres, avant de se révéler, avaient, au dehors, une vie ordinaire, exerçant chacun leur métier, d'une manière plus ou moins irréprochable, mais ayant au cœur des passions basses, encore inconnues, auxquelles l'occasion donna promptement carrière; Robespierre, Pétion, Fouquier-Tinville, Simon lui-même, furent de ceux-là. Sans la Révolution, Robespierre et Pétion auraient été probablement, l'un à Arras, l'autre à Chartres, des avocats plus ou moins diserts et vulgaires, mais pleins de ces envies sourdes et de ce fiel caché qui s'épanchaient dans des petits vers de société et

dans des haines de province plus ou moins venimeuses. Fouquier-Tinville eût été un procureur comme un autre. Simon lui-même eût fait un cordonnier suffisant, grossier et ridicule, se laissant même patiemment chansonner par les petites filles du quartier.

La Révolution mettant en ébullition et faisant éclater ce qui couvait au fond de ces âmes, en fit des monstres.

Il faut assurément placer dans une autre catégorie, certaines natures, plus généreuses, vraiment distinguées, mais vaines, présomptueuses, livrées à des ambitions démesurées, à de grandes visées politiques folles et fausses, et en même temps sans conscience ferme, sans vrai courage, tels que Vergniaud et ses amis, et arrivant, par faiblesse de caractère, aux grands crimes et aux grandes lâchetés.

Je dois dire aussi que j'ai trouvé une satisfaction particulière à voir dans ce livre la place faite aux prêtres apostats : qui ne sait le rôle détestable, à jamais ignominieux, qu'ils jouèrent pendant la Révolution ? Je ne veux pas parler ici de ces prêtres, égarés plus encore que pervertis, sorte d'imbéciles vaniteux, ayant substitué à l'esprit de leur état, qu'ils n'avaient jamais eu, un esprit qu'ils ne devaient pas avoir, et qu'ils ne compreuaient même pas; cherchant des conciliations impossibles entre leur caractère et des œuvres révolutionnaires; voulant être acteurs là où ils ne pouvaient avoir aucun rôle :

Je parle de ceux qui se sont jetés tout d'abord et résolûment dans le désordre : mauvais prêtres à qui leurs devoirs pesaient depuis longtemps déjà, qui en secouaient le joug dans le secret, et qui, appartenant à des ordres religieux ou au clergé des paroisses, ont saisi l'occasion offerte par la Révolution pour jeter le masque. Il est curieux de voir comment dans le crime et l'ignominie ils ne furent surpassés par personne, et quelle lutte ils avaient à soutenir de plus que les autres contre le mépris de leurs complices eux-mêmes, et celui de leur propre conscience. Il est remarquable aussi

à quel degré leurs collègues se plaisaient à leur rendre justice, et leur réservaient, comme aux plus dignes, les plus viles missions; témoin le fameux Joseph Lebon et le capucin Chabot; et encore ce qui arriva, lorsqu'il s'agit à la Commune de Paris de désigner deux membres pour accompagner le Roi à l'échafaud : Hébert (le père Duchêne) eut bien garde d'en charger d'autres que deux prêtres apostats qui étaient là, Jacques Roux et Claude Bernard, ancien aumônier de la Pitié.

J'entends dire quelquefois que quelques-uns de ces scélérats eurent des vertus; que celui-ci eut tel jour un bon mouvement; que tel autre, après avoir fait guillotiner vingt-cinq victimes, s'attendrit et s'arrêta à la vingt-sixième; que tel autre venait de se marier et aimait sa femme. Eh mon Dieu! je ne dis pas le contraire. Il n'y a pas d'être tellement envahi par le mal que rien en lui n'y échappe. L'hyène caresse ses petits. Mais quand il s'agit de l'histoire et de la morale éternelle des âmes, c'est autrement qu'il faut juger les grands crimes et les grands coupables. Que me font des attendrissements qui n'empêchent pas d'être un scélérat?

En regard de toutes ces âmes, dont la scélératesse oppresse et révolte, et que M. de Beauchesne nous montre sur les théâtres divers de leur action, dans les clubs et les assemblées révolutionnaires, à la Législative et à la Convention, au Comité de salut public, au tribunal révolutionnaire, à la Commune de Paris, au Temple; en regard, on rencontre perpétuellement le spectacle consolant et déchirant des âmes héroïques dans le bien, dans le malheur, les victimes, obscures ou illustres, de ces grands holocaustes, toutes sublimes dans leur simplicité et leur grandeur : l'histoire de Louis XVII nous les montre successivement à Versailles, à Paris, aux Tuileries, au Temple, puis sur l'échafaud, à la place de la Concorde et à la barrière du Trône. Partout l'émotion, la pitié, la sympathie, l'indignation qui les accompagnent saisissent l'âme dans ses profondeurs; mais ce

sont surtout les royales victimes qui appellent sur elles toutes les larmes et tous les respects.

Il y eut là, alors, sur ce trône de France, et dans cette vieille famille royale, un groupe d'âmes choisies, dirait-on, comme pour une grande expiation de la France... Ah! ce que les Français ont alors fait là est horrible!

On dirait que Dieu leur avait donné le plus doux, le plus honnête des rois, le plus aimable, le plus noble caractère de reine qui fut jamais, afin que le crime dépassât toute mesure.

Les Français voulaient une réforme, des changements, des améliorations nécessaires : Dieu leur donna, pour les accomplir, un Roi le plus désireux du bien qui fut jamais! Une bienveillance, une abnégation, un désintéressement de lui-même, une défiance, hélas! trop grande de ses lumières, une innocence de mœurs, une vertu, une simplicité, une bonté extraordinaires! La réforme des abus, nul ne la voulait plus que lui. C'était le Roi le mieux fait pour accomplir une révolution honnête.

Ils l'ont tué!

Ah! sans doute, il eut un défaut, un seul, mais qui causa tous ses malheurs : il fut faible! Et par là, c'est lui qui fut la grande cause de ce qui arriva. Il ne sut pas assez que la justice et la fermeté ne sont pas moins que la bonté les vertus d'un Roi. Il fut bon, comme le dit Bossuet, jusqu'à être obligé de s'en repentir. Mais lui ne s'en repentit jamais; jusqu'à la fin il refusa de laisser couler une goutte de sang pour sa querelle : jusque sur l'échafaud, il ne sut que compatir aux maux de ses peuples, en proclamant son innocence et son amour pour eux.

Ils l'ont tué.

Faible, et cependant courageux, d'une sérénité que rien ne troublait, impassible dans le danger, héros même; comme au 20 juin, quand il prononça cette parole : « Tiens, grenadier, mets ta main sur mon cœur, et dis à cet homme s'il bat plus fort qu'à l'ordinaire! » Mais il n'avait que

l'héroïsme passif, l'héroïsme de l'expiation et du martyre.

Et on voit encore à Saint-Germain un exemplaire du plaidoyer de M. de Sèze, que Marie-Antoinette voulut lire, et sur lequel, dans sa religieuse douleur, elle ne sut écrire que ces paroles mystérieuses de l'évangile de saint Jean : *Expedit unum hominem mori pro populo.*

Mais elle aussi devait mourir pour ce peuple et expier!

Une des plus nobles, des plus grandes natures de femme et de reine qu'on ait jamais rencontrées dans l'histoire, voilà Marie-Antoinette; les trois traits distinctifs de toute grande nature : la force de l'intelligence, la bonté du cœur, l'énergie du caractère, tout y était, et dans une harmonie étonnante. Aussi lorsque le tourbillon de cette terrible révolution vint la saisir, alors tout à coup quelle révélation de cette nature! Quelle âme, quel esprit, et toujours quel cœur! Quel coup d'œil, quel discernement et quelle fermeté de jugement! Quelle noblesse d'âme, et toujours quelle impartialité, quelle générosité pour la nation française! Quelle élévation au-dessus des préjugés de la cour, de l'émigration, au-dessus des ressentiments et des injures! Quel respect du Roi! quel soin de le faire valoir, et, dans les suprêmes périls, dans ces horribles journées des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, à Varennes, au Temple, quel caractère! quel courage! quel dévouement! Dévouée jusqu'à la mort, toujours prête à mourir pour ceux qu'elle aime! Obstinée à ne pas vouloir être sauvée seule, à vouloir demeurer toujours à son poste, au poste du péril, près de son mari et de ses enfants! Cela est sans cesse sublime, héroïque, déchirant, illuminant! Je n'ai jamais rien lu dans ma vie qui m'ait fait une plus extraordinaire impression. Et ce qui ajoute à l'émotion quand on lit cette histoire, c'est qu'aujourd'hui le voile qui couvrait alors l'avenir est levé. On sait quel fut définitivement le sort de cette Reine. A chaque moment on voudrait la sauver, on l'espère; et tout à coup on s'arrête avec désespoir, songeant quelle fut sa

destinée, et le sort de tous les êtres qui lui furent chers!

Ils l'ont tuée!

Et avant de la tuer, ils lui ont prodigué tous les outrages : les ingratitudes, les injustices, les calomnies dépassent tout. Il y eut là, dans ce Temple, je dirai presque sur cet Autel de la Royauté française immolée, il y eut là, pendant deux ans, pour la dignité de cette Reine si noble, pour le cœur de cette mère si tendre, une agonie d'âme et un martyre indicible! Mais, chose remarquable, à travers tout cela, la Reine, la femme ne fléchit jamais : quand il n'est question que d'elle, jamais elle ne descend à une prière! mais quand il est question de son mari et de ses enfants, cette grande et fière nature se brise, elle s'abaisse jusqu'à la supplication; et surtout pour ses enfants, pour eux, à l'instant même, on voit tout à coup, rien n'est plus saisissant, la Reine faire place à la mère, et la mère a des accents, pousse des cris à remuer toutes les entrailles. On le peut dire : elle a péri pour ses enfants. Trois fois elle eût pu se sauver, si elle eût consenti à s'en séparer un seul moment : elle ne le voulut jamais.

Et puis, avec ce père, avec cette mère, il y avait donc là deux enfants, une jeune fille, la seule des victimes qui soit entrée au Temple et qui en soit sortie vivante, afin que son martyre se prolongeât à travers tous les exils et toutes les douleurs : celle-là même, dont les infortunes sont montées si haut, qu'elles sont devenues, dit M. de Chateaubriand, une des grandeurs de la France; et puis cet enfant, ce Dauphin, ce Louis XVII, dont le nom, l'apparition dans ce livre si bien rattachée à toute cette histoire, repose d'abord de toutes les douleurs et de toutes les tristes scènes, et puis bientôt devient la douleur des douleurs, le crime des crimes, la victime incompréhensible : celui-là, ils ne l'ont pas tué sur un échafaud : ils ont tout fait pour le dépraver, l'avilir, l'anéantir.

Et puis, cette sainte, cet ange, cette Madame Élisabeth,

si douce, si pure, si fidèle, si héroïque aussi, prête à mourir à toute heure pour son frère, pour sa sœur, pour ses pauvres enfants d'adoption; et qui, dans son humble magnanimité, fit à ceux qui l'osaient juger cette réponse : « Je suis Marie-Élisabeth de France, tante de votre Roi! » montrant ainsi que la vertu chrétienne n'abaissait pas la dignité dans ces âmes royales.

Celle-là aussi, ils l'ont tuée!

Et toujours, avec des détails, des tortures, des prolongations, des raffinements, des grossièretés, des barbaries, des vengeances qui ne s'imaginent pas.

L'innocence, la bonté humaine, la vertu, ne pouvaient pas aller au delà, non plus que le crime et la scélératesse. Mais quelles leçons! quelles lumières jaillissent de là sur toutes choses! Sur les âmes en particulier, car c'est là, je le répète, ce qu'il faut chercher avant tout ici, l'histoire, la révélation des âmes. S'il est vrai, mon ami, qu'il n'y a que les âmes qui éclairent, cela est vrai surtout dans cet épouvantable drame de la Révolution française.

Pour moi, et je ne saurais rien dire de plus, cette histoire est ce que je connais des choses humaines qui m'a fait le plus comprendre la Passion de Notre-Seigneur, ou du moins m'a le plus éclairé sur cette Passion, et la Passion de Notre-Seigneur seule m'a fait pénétrer cette histoire.

Jamais je n'ai mieux compris le Juste aux prises avec l'adversité, avec l'injustice, l'ingratitude, les bassesses humaines : l'agonie du cœur, le crucifiement sous les yeux de tout un peuple, les haines, les envies, les lâchetés; le peuple, les juges, les scribes, les mauvais prêtres, les courtisans, les amis.

Non, depuis la Passion, dans aucune histoire des crimes et des malheurs des hommes, je ne connais rien de comparable, ou du moins l'histoire ne nous a rien conservé de pareil. Le crucifix seul explique tout ici, et ceci m'aide à comprendre le crucifix.

La voie parcourue par ces êtres, si singuliers dans leur innocence et si étrangement dévoués, si mystérieusement choisis pour l'holocauste, cette voie est telle qu'on ne se lasse pas de la parcourir après eux : on interroge chaque lieu, chaque heure, chaque pas; on s'arrête, on frémit, on se surprend des sanglots, mais on ne se rend compte qu'avec peine du fond d'horreur qui est là. Jamais des âmes humaines n'ont été plus broyées sous l'effort de plus cruelles tortures.

Le père, la mère, la fille, l'enfant, la sœur, et l'amie, cette infortunée princesse de Lamballe!... ce qu'ils ont souffert, c'est quelque chose qui dépasse tout ce qu'on connaît, tout ce qui est jamais tombé de douleurs dans des cœurs mortels !

Mais ce qu'il y a de plus difficile à comprendre pour moi dans tous les étonnements de cette histoire, je l'avoue, c'est le mystère de la méchanceté humaine, et, à l'heure où je parle, c'est l'inflexibilité de cette justice divine, qui n'a pas dit encore son dernier mot;

C'est le degré où cette scélératesse peut aller, les formes qu'elle peut prendre, la langue qu'elle sait se faire, au nom de quelles hypocrites vertus les plus grandes horreurs du monde peuvent s'accomplir;

Ce dont l'homme est capable en de certains moments d'ivresse et de vertige;

Ce qu'une nation peut devenir; comment un peuple peut passer soudainement de l'*Hosanna* au *Crucifigatur!* se laisser égarer, dépraver en deux ans d'une part, écraser de l'autre, et fouler aux pieds par les plus vils et les plus odieux tyrans.

Car il n'y a pas d'illusion à se faire. Ce ne fut pas seulement une poignée de scélérats qui fit la Révolution française; non, jamais il n'y eut pareil entraînement, pareil cataclysme moral. Tout était emporté comme dans un fatal tourbillon! Et, ce qui fait le désespoir de l'âme, et, je le

dirai, la honte de l'humanité, c'est que la peur, la terreur des uns était la seule réponse à l'audace et à la scélératesse des autres.

C'est au nom de César que, par le peuple, les Pharisiens firent crucifier Jésus-Christ, Sauveur du peuple!

C'est au nom du peuple que fut immolé Louis XVI, le seul ami vrai de ce peuple, celui qui écrivait à Turgot : « Il n'y a que vous et moi, mon cher Turgot, qui aimions le peuple! »

Mais non! j'ai tort, ce n'est pas le peuple qui fut coupable, le vrai peuple, le peuple abandonné à lui-même; c'est le peuple excité, trompé, empoisonné par les meneurs. L'Évangile nous dit que les Scribes et les Pharisiens, qui voulaient livrer Jésus-Christ, craignaient le peuple, *timebant plebem*. L'histoire de 1793 nous apprend que les meurtriers de Louis XVI le craignirent aussi, et repoussèrent l'appel au peuple. Le peuple, je le connais, je l'aime, et je le sais chrétien, patient et bon. Pour l'irriter, on commence par le tromper, et les Scribes qui l'enivrent sont les pères des attentats qu'il commet dans son aveuglement et sa fureur. Ce sont eux les vrais bourreaux.

Et comme après cela ils se dévorent tous les uns les autres, selon la sinistre prédiction de l'un d'eux, dans cette arène sanglante, jusqu'au 9 thermidor et au delà : vengeurs sur eux-mêmes de leurs propres crimes!

Mais, en les voyant se dévorer ainsi, on se demande sans cesse, c'est l'idée qui poursuit, comment les hommes arrivent-ils si vite à cet état de bêtes farouches! C'est à renverser toutes les pensées!

Ah! il n'y a qu'une réponse : après avoir étudié tout cela, on est forcé de se dire, avec une triste conviction : Les hommes sont capables de tout!

Il ne faut donc, d'aucune manière, en aucun temps et sous aucun prétexte, laisser égarer ou affaiblir la conscience humaine, ni couvrir du silence ou de l'oubli ce qui doit être à jamais abhorré et exécré!

Quiconque a une justification pour ces hordes sanguinaires qui usurpent le nom de peuple français, pour ces assemblées, pour ces crimes, pour ces scélérats, est le jouet, dans son faible esprit, des sophismes révolutionnaires les plus odieux, ou, dans son méchant cœur, des plus détestables passions.

Il n'y a pas de justification, d'atténuations possibles ici.

Il y a les lois éternelles qui réclament toujours.

Il y a la vérité, la justice, la faiblesse, l'innocence, la vertu, l'honneur qui ne doivent jamais être foulés aux pieds.

En un mot, les mauvaises passions ne sont jamais bonnes.

Le bien n'est jamais le mal, le mal n'est jamais le bien.

Le but ne justifie jamais les moyens.

La souveraineté du but est l'extinction de toute justice.

Jamais le mal n'est bon pour arriver au bien.

Il ne suffit pas de vouloir le bien, il faut le bien faire.

Et faire mal le bien est ce qu'il y a de pire.

Ces axiomes sont sacrés, et il faut réprouver avec une indignation vigoureuse les vaines phrases, les odieux sophismes, et tous ces enthousiasmes malsains, qui, en aveuglant et débilitant les consciences, tuent le sens moral.

Historien, et fils de mon siècle, je n'oublie pas un instant ce que je dois à ces lois civiles, qu'on est convenu, à tort ou à raison, de désigner par la date de 1789. Prêtre et contemplateur ému des rigueurs de la justice divine, je n'oublie pas les crimes et les hontes du dix-huitième siècle, les abus du passé, et je sais que ce Roi infortuné, en s'appelant Louis XVI, portait en quelque sorte le fardeau d'autres Louis, parmi lesquels Louis IX même ne couvrait pas Louis XV. Mais j'ai horreur d'entendre, au nom de l'expiation et des victimes, justifier les bourreaux. Dieu est juste, les victimes sont grandes, les bourreaux atroces.

Les scélérats qui punissent d'autres scélérats et servent la justice divine par des crimes, n'en sont pas moins des scélérats.

Le bien social, qui a pu survivre à ces horreurs, ne les amnistie pas : le silence sur de telles choses n'est qu'une défaillance lamentable, une lâche et coupable complicité.

Est-ce fini d'ailleurs, et, depuis quatre-vingts ans, n'est-ce pas toujours à recommencer?

Après tant de révolutions, où en sommes-nous? Le sol politique et social est-il bien raffermi sous nos pas?

Non, la paix sociale n'est pas faite.

Les diverses classes de la société ne sont pas réconciliées.

Il ne faut flatter personne, mais dire à tous la vérité :

L'aristocratie, de naissance ou de fortune, a toujours des dédains, la bourgeoisie ses ombrages, et le peuple est toujours le peuple, c'est-à-dire que dans l'effervescence d'une révolution tout est possible à un peuple trompé, et emporté par la fièvre révolutionnaire. Ses qualités mêmes deviennent effroyables.

N'oublions donc jamais que l'amnistie des crimes passés est l'amnistie des crimes futurs.

Sans doute, l'ancienne société appelait des expiations; des victimes étaient nécessaires : des victimes pures, choisies, capables de racheter tout un peuple! Ces victimes se trouvèrent!

Ah! je comprends que Louis XV n'ait pas reçu le coup de foudre : Louis XV n'eût pas été une victime, il n'eût été qu'un condamné.

Mais Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, Louis XVII, quelles hosties!

Les bons payèrent pour les coupables; bien des coupables payèrent pour eux-mêmes; mais, ce qui est affreux à penser, c'est que le sacrifice n'a pas suffi, et l'expiation dure encore.

Serait-ce que les générations qui se sont succédé ne se sont pas montrées dignes d'être rachetées?

Je l'ignore; mais évidemment tout n'est pas dit, et qui sait ce que la justice divine peut nous réserver encore?

Pour le passé, ceux que j'accuse, ce n'est pas tant, je l'ai dit, ce malheureux peuple lui-même, ni même les horribles scélérats de 93.

Non, on l'a trop méconnu, les premiers coupables furent dans l'Assemblée Constituante, avant d'être dans la Convention.

M. Mortimer-Ternaux a été dans le vrai, lorsqu'il fait commencer la Terreur bien avant 93.

La Terreur a commencé le jour où il y eut un meurtre impuni, le jour où l'autorité publique, désarmée, impuissante, a laissé sans vengeance le sang versé.

Et c'est la Constituante qui a désarmé l'autorité.

En dépit de ses maximes et de ses aspirations généreuses, ce fut le crime de l'Assemblée Constituante, — crime né en partie, je le reconnais, de son inexpérience politique, — d'usurper, et, dans l'enivrement qui l'emportait, de tout faire, de tout sacrifier, pour abaisser, humilier, anéantir l'autorité royale, afin de s'élever sur ses ruines : et cela en s'appuyant sur le peuple, ou plutôt sur ces tourbes soulevées, et rendues bientôt toutes-puissantes par sa connivence.

De là la nécessité de tout permettre, de tout souffrir : même le meurtre, l'incendie, l'assassinat, tout fut impuni.

Et la nécessité aussi, l'humiliante, la dégradante nécessité, de subir elle-même la tyrannie des Trente, avec la pression de la rue.

Dès lors, l'impunité n'a jamais été aussi loin chez aucun peuple;

De là tous les crimes. Je le répète, du jour où il y eut à Paris, sous les yeux des pouvoirs publics, un meurtre impuni, de ce jour-là la Révolution a été la terreur des bons et le triomphe des méchants.

Voilà ce que les constituants auraient dû savoir, et ce que leurs panégyristes ne doivent pas oublier.

On a dit, avec l'âpreté du ressentiment : c'étaient de grands sots. Non, ils avaient la plupart beaucoup d'esprit;

mais leur malheur et celui de la France, ce fut leur effroyable vanité; vanité féroce chez les uns, comme chez Robespierre, puérile chez d'autres, comme chez M. de Lafayette, et ardente chez tous les révolutionnaires.

Vanité, envie, jalousie de la royauté, qu'on était charmé d'abaisser et d'amoindrir;

Vanité, engouement de théories et de systèmes, de réformations violentes, et de réformations sans le Roi, qui en voulait plus que personne;

Vanité de popularité : Lafayette, Lameth, Custine, Lauzun et tant d'autres; le malheureux Bailly, le ridicule et atroce Pétion, tous furent tristes amateurs de popularité vaine, d'ovations, d'acclamations;

Vanité aussi, disons-le, et lâcheté chez ces trembleurs de la plaine dans l'affreuse Convention, lesquels il ne faut pas amnistier non plus parce que d'autres allèrent plus loin qu'eux dans la voie du crime.

Ah! ne parlez plus ici d'idées généreuses, d'âmes honnêtes, ni de jeunesse, ni d'éloquence et de talent;

Écartez, écartez tout ce qui pourrait fasciner la conscience, et n'appelez pas un attendrissement immoral sur des hommes que des mots pompeux et de belles maximes n'ont pas empêchés de consentir aux plus détestables forfaits!

Le crime ne se commet jamais *au nom du crime* lui-même; et après les grands scélérats, rien n'est plus odieux que les rhéteurs ou les sophistes qui leur frayent la route. Les crimes se commettent toujours au nom de la vertu, et trouvent toujours de grands mots tout prêts à leur service.

Ce qu'il y a de plus *démoralisateur* en temps de révolution, ce sont moins les crimes eux-mêmes que les grands noms ou les beaux prétextes dont on colore les crimes.

Et, quant à moi, je ne consentirai jamais à des admirations malsaines, et corruptrices du sens moral et de la conscience publique, pour les brillants, mais chimériques et timides esprits qui pactisent avec les pervers.

La Gironde a le sang de Louis XVI sur les mains, elle ne s'en lavera jamais.

Il est remarquable que les Évangélistes n'ont signalé dans le cœur des ennemis de Jésus-Christ qu'une seule passion, comme cause de la mort de Notre-Seigneur, l'ENVIE, *invidia;... per invidiam tradiderunt.*

Eh bien! je le répète : L'envie, une terrible envie de toutes les classes de la nation les unes contre les autres; le mépris, le dédain, la jalousie, des classes élevées contre la classe bourgeoise, de la bourgeoisie contre le peuple, et du peuple contre tous :

Voilà, non pas l'unique cause sans doute, mais voilà le principe réel, intime de la Révolution française;

Voilà la grande inspiratrice de tout ce qui se dit et se fit alors;

Voilà ce qui a créé ces rages, absolument inexplicables sans cela.

Oui, la France, souvent si noble et si fière, est une nation vaine; la vanité, l'orgueil vain, ont toujours joué un rôle terrible dans tous ses malheurs.

Et la Révolution française n'est pas finie, parce que cela dure encore.

L'union n'est pas faite; l'envie n'a pas désarmé; la vanité, l'orgueil, la jalousie nous aigrissent, nous divisent encore.

Et après quatre-vingts ans de révolutions, le même mal est à l'heure qu'il est vivant et menaçant parmi nous.

Il se mêle à ce grand mouvement chrétien qui, sous le coup même des formidables tempêtes de notre siècle, a été travaillant toujours notre société, améliorant ses lois civiles et l'élevant peu à peu vers un idéal de liberté et de justice, dont elle ne sera capable par ses institutions que si elle en devient digne par ses mœurs.

Mais je me laisse entraîner, mon ami; je m'arrête et re-

viens au livre de M. de Beauchesne, et voici, pour conclure, ce que je dirai :

Ce livre, j'en conseille la lecture aussi hautement et aussi fortement que je le puis.

Je voudrais qu'il eût sa place dans tout foyer honnête, dans toute famille sérieuse et chrétienne.

Je voudrais que tout père le fit lire à son fils arrivé à l'âge où se forment les idées sur les hommes et sur les choses; je voudrais que toute mère le fit lire à sa fille.

Je vous étonnerai peut-être, mon ami : mais ce livre est à mes yeux d'une telle élévation morale et religieuse; la profondeur de l'action de Dieu, l'admiration de la vertu, l'horreur des vices, les leçons pour toutes les classes de la société, riches ou pauvres, y sont telles que, pour moi, je n'ai pas craint d'y faire pendant un an ma lecture spirituelle : cette lecture tranquille et reposée, que je fais chaque jour pour me recueillir dans la lumière de Dieu, et retremper mon âme fatiguée par le travail. J'ai lu ce livre, et après l'avoir lu j'ai recommencé à le lire, et je conseille sans hésiter aux personnes pieuses d'en faire autant; elles trouveront là non pas des attendrissements fades, ou de molles leçons, mais le haut et grave enseignement des grands événements, des grandes vertus et des grands malheurs.

Je dois dire que pour moi jamais vie de saint ou de sainte ne m'aura plus saisi, plus éclairé et plus fortifié. Mon admiration pour ces âmes incomparables, et mon attendrissement pour ces immenses infortunes, éclataient parfois, malgré moi, par des cris, dans le silence de ma lecture... Ah! que sont nos douleurs près de celles-là! Tout ce qu'une âme peut souffrir d'amer, d'humiliant, de poignant, tout ce qu'on peut imaginer de plus déchirant pour les fibres les plus vives et les plus nobles de la sensibilité humaine, ils l'ont souffert... Non, je ne puis dire les gémissements que cela arrachait quelquefois aux profondeurs de mon âme. Quelle longue agonie, quelle lutte, durant ces

trois années, contre la mort toujours présente, contre les bassesses, les trahisons, les lâchetés, les fureurs toujours croissantes! C'est un spectacle navrant de voir là l'impuissance du génie, de la bonté, de la vertu! Et l'abandon, pour ainsi dire, de la Providence! car ils ont pu dire comme le Fils de Dieu sur la croix : *Ut quid dereliquisti me?*

Qui que ce soit donc qui lira ce livre, s'il n'impose pas silence à son âme, il sera subjugué par l'attendrissement et l'admiration. Les opinions politiques n'y feront rien. Les grandeurs, qui sont là révélées, n'appartiennent pas à une cause politique, elles appartiennent à l'humanité; et il suffit d'avoir un cœur d'homme dans sa poitrine, pour donner toutes ses larmes à ces infortunes, comme tout son respect à ces grandes âmes.

Je voudrais donc que ce livre fût lu, sans acception de partis, par tout le monde.

Je voudrais le voir particulièrement entre les mains des jeunes gens; je voudrais qu'on le leur donnât, à la fin de leur éducation, comme souvenir des leçons reçues, comme grande étude historique à leur entrée dans la vie, et haut enseignement pour toute leur carrière.

Je voudrais faire lire ce livre aux ouvriers mêmes et au peuple, et j'en désirerais une édition populaire. Le peuple a l'esprit et le cœur bons, quand on ne l'a pas égaré. Je ne connais pas de livre mieux fait pour aider les générations nouvelles à exercer une critique salutaire sur les faits et les principes de cette révolution qui dure encore, et pour provoquer en même temps, sur des crimes abominables, ce jugement sain de la conscience qui sort si naturellement de l'âme populaire laissée à elle-même et livrée à ses bons et naturels instincts.

Voilà, mon cher ami, ma pensée sur ce livre.

Agréez, etc.

† FÉLIX, *évêque d'Orléans.*

Orléans, 20 mai 1866.

INTRODUCTION.

The tyrannous and bloodly act is done,
The most arch deed of piteous massacre,
That ever yet this land was guilty of.

L'œuvre de tyrannie et de sang est consommée,
Le plus insigne forfait, le massacre le plus digne de pitié
Dont jamais cette terre se soit rendue coupable!

— Shakespeare —
King Richard III, acte IV, scène III.

I

La bienveillance de l'Académie française et du public pour ce livre m'obligeait, en le réimprimant, à n'épargner aucun effort pour le rendre digne de l'accueil qu'il a reçu. Je devais vérifier rigoureusement, une fois de plus, chacun des faits historiques qui en forment la base; j'avais à donner tous mes soins à sa rédaction, en la laissant dans sa franche simplicité. Je me suis résolûment imposé cette tâche, comme un devoir vis-à-vis de mes lecteurs, et comme un nouvel hommage à la royale infortune que j'ai à raconter.

Les recherches que je n'ai cessé de faire depuis les premières éditions m'ont mis à même d'ajouter à celle-ci des détails qui étaient jusqu'à ce jour restés inconnus. J'espère avoir exploité à fond et d'une manière définitive les divers dépôts de nos Archives nationales [1]. De plus, grâce à la parfaite obligeance de madame la duchesse Des Cars, j'ai pu réunir dans cette nouvelle édition de nombreux détails empruntés aux Mémoires de madame la duchesse de Tourzel, sa grand'-mère. On comprend l'intérêt que doivent ajouter à mon ouvrage les récits d'un témoin aussi important.

[1] Archives de l'Empire, de l'Hôtel de ville, de la préfecture de police, etc., etc.

II

Louis de France, dix-septième du nom, n'a vécu que dix ans deux mois et douze jours. On ne lui a donné le nom de Roi que sous le chaume de la Vendée ou sous les tentes de l'exil. Ainsi, peu de paroles sembleraient devoir suffire au récit de sa vie.

Mais sa vie, si brève par les jours, est si longue par les tourments, qu'il nous a fallu quelque temps et beaucoup de courage pour la retracer. Si ce n'est point là une de ces existences de rois ou de héros qui ont conduit les destinées de leur siècle et pesé puissamment dans la balance du monde, c'est là du moins une des existences de martyrs les plus dignes d'une respectueuse pitié par leurs misères, et les plus curieuses par les mystères mêmes de leur mort. Aussi nous ne saurions dire le charme triste et douloureux que nous avons trouvé à parcourir ce labyrinthe où la vérité était près de l'erreur, et d'où nous n'avons pu sortir qu'en rattachant avec soin les fils à demi brisés de mille souvenirs, et en recourant à toutes les lumières qui pouvaient y descendre encore pour nous éclairer. Nous avons compris au commencement de nos recherches comment il se faisait que l'opinion publique n'eût jamais été bien définitivement fixée sur ce fait obscur, secondaire en apparence, et pourtant considérable : la mort d'un enfant. La France et l'Europe n'ont assisté que de loin au drame de la tour du Temple; elles n'en ont point vu toutes les scènes; elles n'en ont appris le lamentable dénoûment que de manière à pouvoir presque en douter encore. Devant ce voile qui a enveloppé la fin tragique du fils de Louis XVI, on ne s'étonne plus d'entendre dire avec la chaleur d'une profonde conviction que la jeune victime est sortie vivante de sa prison; on accorde bien qu'un enfant est réellement mort au Temple; mais on ajoute que nul ne saurait affirmer que ce fût le rejeton de nos rois;

on prétend que si les médecins ont constaté la mort, ils n'ont point constaté l'identité; qu'on n'a jamais su comment l'homme au masque de fer est arrivé sur la terre, qu'on ne saura jamais comment l'enfant du Temple en est parti, et que la tombe de l'un restera aussi mystérieuse que le berceau de l'autre.

III

Il était naturel après cela que des imposteurs se crussent autorisés à se poser comme les héritiers d'un nom saint et glorieux. Indépendamment de quelques prétentions éphémères dont les tribunaux n'ont pas eu à s'occuper, nous avons vu depuis le commencement de ce siècle apparaître quatre candidatures sérieuses qui, tour à tour, ont vivement excité l'attention publique : Hervagault, Mathurin Bruneau, Naündorf, Richemont, ont successivement joué le même rôle avec tant de constance, de candeur apparente, de fermeté et d'audace, qu'ils sont parvenus à s'emparer de quelques consciences et à en troubler un grand nombre. Ce qui est incroyable est toujours ce qui séduit le plus la crédulité. La vraisemblance est peu de chose pour les hommes, et l'imagination excitée par l'extraordinaire a besoin d'être étonnée pour croire. Pour nous, il nous a fallu aussi nous mettre en garde contre nos propres désirs, contre l'instinct de notre nature qui nous entraîne vers les régions du merveilleux. Quelques esprits pourront regretter le poétique mystère qui planait jusqu'ici sur les débris du Temple; mais nous avons examiné de trop près toutes les circonstances de cet effroyable épisode, pour que la poésie ne dût pas céder le pas à la réalité.

Je n'ai épargné ni soins ni recherches pour arriver à la vérité. J'ai remonté à la source de tous les faits déjà connus; je me suis mis en relation avec les personnes encore vivantes auxquelles le hasard de leur position ou les devoirs de leur charge avaient ouvert les portes du Temple; j'ai eu beaucoup

de renseignements à recueillir, beaucoup d'erreurs à rectifier. J'ai particulièrement connu Lasne et Gomin, ces deux derniers gardiens de la tour, entre les bras desquels Louis XVII est mort. Ce ne sont donc pas les traditions recueillies par les enfants de la bouche de leurs pères que j'ai consultées, mais bien les souvenirs mêmes des témoins oculaires, souvenirs religieusement conservés, malgré les années, dans leur mémoire et dans leur cœur. Pendant vingt ans j'ai remué les décombres du Temple pour y découvrir quelques débris de souffrances inconnues, pour y ramasser quelques parcelles d'infortunes ignorées. Pendant vingt ans j'ai relevé pierre à pierre cette tour du sacrifice et de l'expiation, d'où le Roi et la Reine sont partis pour aller à un autre supplice et à une autre couronne. Pendant vingt ans je me suis, par la pensée, enfermé dans cette tour, j'y ai vécu, j'en ai parcouru les escaliers, les chambres, tous les recoins, j'ai tout repeuplé, j'ai écouté tous les soupirs, tous les sanglots, j'ai lu sur les murs les tortures écrites, les pardons laissés pour adieux; j'ai entendu tous les échos qui les répètent, et du haut de cette tour comme du haut d'un rocher, j'ai aperçu les crimes qui s'amoncelaient semblables à des vagues, et bruissaient tout à l'entour.

IV

Je me trouve donc en position d'exposer, après une enquête personnelle et avec certitude, la moindre circonstance des événements que je raconte. J'apporterai dans mon récit la plus exacte impartialité, m'abstenant de rien hasarder de douteux, mais résolu à dire ce que je crois vrai. Si parmi les détails nouveaux que ces mémoires renferment, il s'en trouvait d'invraisemblables par l'excès même de leur atrocité, qu'on n'oublie pas que je les tiens de la bouche même des acteurs et des témoins, et que je manquerais à mon devoir si je cherchais à les atténuer pour leur donner plus de crédit.

N'ayant pas l'ambition de l'historien, je dois avoir au moins la fidélité du narrateur.

J'ai vécu pendant de longues années avec la préoccupation constante de mon sujet; j'ai eu pour la mémoire de ce malheureux prince le culte que j'aurais eu pour celle de mon enfant. Sans demeurer insensible au mouvement des peuples et aux transformations de la société, je ne demandais à cette terrible époque de la révolution que ce qui avait rapport à cette jeune tête sur laquelle j'avais concentré mes plus vives et mes plus tendres facultés. Je ne saurais dire la pieuse avidité, la patience infinie que j'ai mises à saisir à travers le bruit des vagues révolutionnaires le faible murmure de cette vie si courte, de ces joies si rapides, de ces misères si lentes, de cette mort si cruelle.

Aussi, j'ai eu besoin d'entrer dans les développements les plus minutieux sur tout ce qui les concerne, ne me faisant aucun scrupule de déroger à la gravité historique, et me persuadant au contraire que dans la vie d'un enfant où l'on ne peut avoir de grandes actions à raconter, les détails les plus circonstanciés ne sauraient être négligés, et que le drame même qui les enveloppe leur donnait de l'intérêt. Je ne sais quel savant botaniste a consacré tout un livre à raconter la vie, les mœurs, les habitudes d'une toute petite fleur, au milieu des grands phénomènes que lui présentait le spectacle de la nature. Le Dauphin de France a été pour moi cette petite fleur au milieu des immenses événements de la révolution.

Obligé souvent de retracer les événements du règne de son père auxquels sa frêle enfance se trouvait mêlée, j'ai tâché de le faire aussi succinctement que je l'ai pu, et seulement pour ne pas perdre de vue des intrigues qui se croisent, des péripéties qui se compliquent, et des catastrophes qui s'enchaînent. On m'excusera donc si je passe avec légèreté sur des actes importants, pour m'arrêter gravement sur des actes légers et éphémères. Simple narrateur de ce

que j'ai recueilli, je n'ai point cherché le mouvement dramatique et les effets pittoresques. Je me suis mis également en garde contre la crédulité complaisante, qui admet tout sans preuve, et l'incrédulité prévenue, qui rejette tout sans examen. J'ai désiré d'atteindre aux limites du vrai, mais j'ai craint de les dépasser. J'ai retenu même, autant que je l'ai pu, les expressions d'un sentiment qui toujours se nourrira en moi de souvenirs et de regrets, mon but n'étant pas de dire combien j'aimais cet enfant, mais de montrer combien il était digne d'être aimé.

Plusieurs passages exigeant des notes, je n'ai pas cru devoir faire entrer ces notes dans la narration, dont elles eussent entravé la marche. J'en ai placé quelques-unes au bas des pages; j'en ai rejeté quelques autres à la fin de chaque volume; mes mains restent pleines de documents officiels, presque tous inédits, et qui viendraient au besoin confirmer la scrupuleuse exactitude de mon récit. Ceux que je reproduis suffiront, je l'espère, au lecteur; guidé par sa conscience, il trouvera, tout aussi bien que nous, des inductions infaillibles, des témoignages positifs, des garanties irrécusables. Il verra de quel poids peuvent peser quelques erreurs grossières et inexpliquées, auprès des documents irréfragables que nous leur opposons; et il pensera, je l'espère aussi, que nous apportons à l'histoire non-seulement la certitude, mais encore la preuve matérielle, authentique, que le Dauphin de France, fils de Louis XVI, est bien réellement mort au Temple. Il est assez de têtes royales livrées à l'orage sur les grands chemins de l'Europe : laissons à celles que Dieu a soustraites par la mort à l'exil, la paix de leur tombeau.

On comprend toutefois que je n'ai point fouillé dans ces ruines ni relevé cet édifice pour chercher des aliments aux passions du jour; j'ai encore moins la prétention de plaider une cause. L'esprit de parti doit se taire en approchant de la tombe des rois, il doit s'éteindre sur le berceau d'un enfant : j'espère que les penchants de mon cœur n'auront point

aveuglé ma raison. Je me suis souvenu que les coupables sont morts et qu'ils ont comparu devant la justice de Dieu; je me suis souvenu aussi du pardon descendu de l'échafaud d'un Roi et de celui d'une Reine, et de l'oubli magnanime de l'orpheline du Temple. Autant que je l'ai pu, j'ai raconté les faits sans les juger, j'ai refoulé en moi-même toutes les indignations qui s'amassent dans le cœur à l'aspect de tant de cruauté contre l'innocence, de tant de violence contre la faiblesse. Je laisserai parler les faits, les faits parlent trop haut pour que j'y puisse rien ajouter avec le vain murmure de mon opinion; je n'ai point à accuser, je n'ai point à maudire; je raconterai les choses et je montrerai les hommes.

V

Il nous reste peu de mots à dire sur le plan et l'ordonnance de cet ouvrage.

La vie du Dauphin de France, plus tard Louis XVII, en est le centre et l'unité; le récit commence et finit avec elle. Autour de la vie et des souffrances de ce jeune et malheureux Prince se développent, comme une première et vivante enceinte, les épreuves, la chute, les malheurs, la captivité et la fin douloureuse des autres membres de la famille royale.

Les événements généraux de la révolution se pressent à l'entour de cette enceinte; le théâtre change plusieurs fois; le drame s'ouvre à Versailles, se transporte aux Tuileries après les journées des 5 et 6 octobre, en sort pour aller à Varennes, revient aux Tuileries pour les terribles journées du 20 juin et du 10 août, traverse un instant la salle de l'Assemblée nationale pour arriver au Temple, où le dénoûment doit s'accomplir.

Le premier volume contient les faits représentés par ces deux mots extrêmes qui résument une longue histoire : *Versailles et le Temple*.

Il commence avec le récit des derniers temps passés par

la famille royale à Versailles; il se ferme sur la première période du séjour de la famille royale à la prison du Temple, en conduisant le lecteur jusqu'au pied de l'échafaud de Louis XVI.

Le second volume s'ouvre après la mort du Roi, c'est-à-dire avec le règne de Louis XVII, triste règne qui eut pour trône un grabat, pour palais une prison, et ne connut d'autre couronne que celle du martyre.

Le vide se fait peu à peu autour de lui : il a perdu d'abord le Roi son père.

Bientôt vient le supplice de la Reine.

Alors commencent ces jours inénarrables et que nous avons cependant entrepris de redire, dans lesquels le saint Roi Louis XVI, qui avait été jusqu'à la fin de sa vie le précepteur de son fils, a pour successeur, dans la conduite de cette éducation, le savetier Simon, comme il avait eu pour héritiers dans le gouvernement de la France, Marat, Danton et Robespierre.

Puis les chapitres se divisent par les noms des gardiens qui se passèrent de main en main cette pauvre vie, étiolée loin de l'air pur et des rayons du soleil, dans la lourde atmosphère des prisons :

Simon, du 3 juillet 1793 au 30 nivôse an II (19 janvier 1794);

Après Simon, un interrègne dans la geôle, et du 19 janvier au 27 juillet 1794, plus de six mois d'une lugubre solitude et du plus cruel abandon;

Puis Laurent, au 10 thermidor an II (28 juillet 1794);

Gomin adjoint à Laurent, du 18 brumaire an III (8 novembre 1794) au 9 germinal an III (29 mars 1795);

Lasne adjoint à Gomin, du 11 germinal an III (31 mars 1795) jusqu'à la fin.

Puis viennent la dernière maladie, l'agonie et la mort.

Le premier volume pourrait, nous l'avons dit, se résumer par deux mots : *De Versailles au Temple.*

Deux mots suffisent encore pour résumer le second volume : *Du Temple au cimetière.*

Cependant, après avoir dit par quelle porte, à la fois triste et sainte, sortirent du Temple tous ceux qui y étaient entrés, nous croirions manquer à notre mission et à la juste attente du lecteur si, dans une dernière partie, nous n'exposions, d'après des documents nouveaux et particuliers, comment Marie-Thérèse de France, la seule de toutes ses proies que le Temple ait rendue vivante, en sortit, laissant derrière elle tant de chers et funèbres souvenirs.

Puis, comme l'intérêt rejaillit du drame sur le théâtre, parlons plus juste, comme le sacrifice consacre l'autel, après avoir dit comment finit la captivité de tous les prisonniers du Temple, il nous restera à dire, en bien peu de mots, comment finit la prison elle-même; car la ruine du Temple se rattache à l'histoire de la captivité royale. Il y avait des hommes de la révolution sur lesquels l'ombre de cet édifice descendait comme un reproche, et qui poussaient à sa destruction. Comme cela arrive quelquefois à la fin des grands procès, on voulut se débarrasser d'un témoin qui avait vu trop de choses.

La fin du Temple, après la fin de Louis XVII, fermera le récit de cette légende, où tout périt, jusqu'au monument qui avait offert pour théâtre ses salles et ses tours à ce terrible drame.

B.

LOUIS XVII

LIVRE PREMIER.

VERSAILLES.

27 mars 1785 — 6 octobre 1789.

Naissance et baptême du duc de Normandie. — Joie du peuple. — Popularité de Louis XVI. — Ses vertus, ses qualités et ses défauts. — Suppression des abus. — Coup d'œil sur la situation. — Relevailles de la Reine. — Voyage de Cherbourg. — Mort du premier fils de Louis XVI. — Le duc de Normandie prend le titre de Dauphin. — Son portrait. — Anecdotes. — Le Roi et la Reine président à l'éducation de leur fils. — Goût du jeune Prince pour les fleurs. — Son amour pour sa mère. — Sa réponse à un courtisan. — Visite qu'il reçoit. — La révolution s'annonce. — Journée du 14 juillet. — Madame de Tourzel gouvernante des Enfants de France. — Instructions données par la Reine à madame de Tourzel sur le caractère et pour l'éducation du Dauphin. — Portrait de la Reine. — Journées des 5 et 6 octobre.

Louis-Charles de France et de Bourbon, second fils de Louis XVI, roi de France, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche et reine de France, naquit au château de Versailles, le dimanche de Pâques, vingt-septième jour du mois de mars 1785, à sept heures moins cinq minutes du soir.

L'accouchement de la Reine avait été si prompt et si heureux, qu'on reçut presque en même temps à l'hôtel de ville de Paris la nouvelle des douleurs de la Reine et celle de la naissance du prince. Les messagers se succédaient rapidement entre le château de Versailles et la ville de Paris. M. de Brissac, qui en était le gouverneur, avait annoncé, dès huit heures moins cinq minutes, l'imminence de l'événement : à huit heures, le chevalier d'Escours, capitaine des gardes du gouverneur, vint avertir qu'il était accompli. Enfin, à huit heures dix minutes, on vit arriver à l'hôtel de

3.

ville M. le comte de Sainte-Aulaire, lieutenant des gardes du Roi, de service auprès de la Reine, et chargé d'annoncer cette nouvelle de la part du Roi[1].

Contrairement à l'ancien usage qui faisait retarder de quelques années le baptême des Enfants de France, Louis-Charles fut baptisé le jour même de sa naissance, à huit heures et demie, par le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier, et par l'abbé Brocquevielle, curé de la paroisse Notre-Dame de Versailles. Il eut pour parrain Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, Monsieur, frère du Roi, et pour marraine Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine des Deux-Siciles, représentée par Madame Élisabeth[2].

Il reçut le titre de duc de Normandie, qu'aucun fils de France n'avait porté depuis le quatrième fils de Charles VII. Le Roi, suivi de toute la cour, s'était rendu à la chapelle du château, où le *Te Deum* fut chanté. La cérémonie terminée, M. de Calonne, contrôleur général des finances et grand trésorier des ordres du Roi, porta au Prince nouveau-né le cordon et la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Vers les neuf heures, on tira sur la place d'armes un très-beau feu d'artifice en présence du Roi et de toute la cour.

A peu près à la même heure, une décharge des boîtes et des canons de la ville, placés d'avance sur le port au Blé, et la cloche de l'hôtel de ville sonnant en tocsin, apprenaient aux Parisiens que Dieu avait accordé un second fils au Roi[3].

Le lendemain, de par les prévôt des marchands et échevins, il fut ordonné à tous les habitants de la ville et des faubourgs de Paris d'illuminer les façades de leurs maisons dans la soirée du 28. A six heures, le gouverneur se rendit

[1] On trouvera à la fin du volume tous les détails du cérémonial observé en ces circonstances sous l'ancienne monarchie. Notes et Documents N° I.

[2] Voir l'acte du baptême aux Notes et Documents N° II.

[3] Notes et Documents N° I.

à l'hôtel de ville pour assister à la cérémonie du feu de fagots d'usage en pareille circonstance. Sur la place de Grève, du côté de la rivière, était disposé un bûcher de cinq cents fagots, couronné par un arbre vert; après en avoir fait le tour, suivis d'un grand cortége, le gouverneur et le prévôt des marchands y mirent le feu. Peu de temps après, sur cette même place, un feu d'artifice fut tiré; et aussitôt l'hôtel de ville donna le signal des illuminations. Quinze buffets, dont quatre sur la place de Grève, et autant de fontaines, prodiguèrent au peuple le pain, les cervelas et le vin; et la musique d'autant d'orchestres fit prolonger les danses bien avant dans la nuit[1].

Le vendredi, 1er avril, par ordre du Roi, un *Te Deum* fut chanté en l'église de Notre-Dame de Paris; tous les grands corps de l'État s'y trouvaient convoqués. Sa Majesté y arriva à six heures moins un quart. Sur son passage, à sa venue comme à son retour, il fit jeter de l'argent au peuple. En sortant de l'église, à sept heures un quart, il trouva toutes les maisons illuminées[2]; et les acclamations populaires témoignèrent de l'amour de la France pour le monarque qui, dans la fleur de la jeunesse, faisait sa félicité de la félicité publique.

Jamais, en effet, roi n'était monté sur le trône avec des intentions plus droites et plus pures que Louis XVI. Il n'avait pas seulement le goût, il avait la passion du bien. C'était pour lui une satisfaction inexprimable que de se sentir aimé par son peuple, une souffrance cruelle que de voir cet amour diminuer. De là, la popularité si méritée dont il jouissait au commencement de son règne. Il avait couru droit aux mesures qu'il jugeait les plus propres à obtenir cette affection, à celles aussi qu'on lui indiquait comme propres à atteindre ce but, et c'était non-seulement sans hésitation, mais avec joie, qu'il réforma les abus qu'il découvrit ou qui lui furent

[1] Notes et Documents N° I.
[2] Notes et Documents N° I.

signalés, alors même que la suppression de ces abus appauvrissait son épargne ou diminuait l'appareil du trône. Il s'indignait surtout de ces infidélités et de ces rapines qui appesantissaient les charges déjà si lourdes du peuple.

La France applaudit à cette probité vigilante. Elle saluait en même temps les réformes utiles : la servitude personnelle abolie dans le domaine royal; la corvée remplacée par une imposition générale dont le Roi voulut que ses propres domaines ne fussent pas exempts; les impôts qui pesaient sur l'agriculture diminués par un prince qui avait pour les laboureurs l'affection de Henri IV; la torture effacée de nos codes; la vie civile rendue aux protestants; le port de Cherbourg s'ouvrant sur la côte qui regarde l'Angleterre, Port-Vendres sur celle qui regarde l'Espagne; tandis que les flottes françaises faisaient reparaître avec éclat sur les mers le pavillon de Duquesne, de Duguay-Trouin et de Jean Bart, et que la jeune Amérique naissait à l'indépendance à l'ombre du vieil étendard fleurdelisé. C'était un beau et grand spectacle qui saisissait tous les esprits en deçà et au delà de nos frontières. Le peuple alors, plein d'enthousiasme pour un Roi dont la plus grande consolation était d'alléger ses souffrances, courait écrire sur le piédestal de la statue de Henri IV : *Redivivus,* et les voix les plus écoutées dans toute l'Europe annonçaient à ce jeune règne de grandes destinées.

Cependant qui aurait pu confronter les dons, le caractère et l'esprit que le Roi avait reçus du ciel, avec les besoins, les aspirations et surtout les difficultés et les vices du temps, aurait dès lors lu dans l'avenir de graves complications. Louis XVI était un prince profondément honnête, attaché à ses devoirs, d'un esprit éclairé mais sans hardiesse, d'un caractère qui devait se trouver fort devant le malheur, mais dont le courage passif qui accepte le péril ne s'unissait pas au courage qui le surmonte. Il avait le coup d'œil juste, mais une grande défiance de lui-même rendait inutile cette justesse d'esprit. Élevé loin des affaires pendant le règne de

son aïeul Louis XV, il avait le sentiment profond de son inexpérience. C'eût été un admirable roi pour exercer, dans des temps tranquilles, sous des lois depuis longtemps établies, un pouvoir sagement limité et réglementé par des institutions incontestées, car il avait la clairvoyance et le goût du bien, et c'était un de ces hommes pour qui il n'y a qu'une chose difficile, connaître leur devoir. Mais il se trouvait dans une situation en face de laquelle ses qualités ne devaient lui être guère moins fatales que ses défauts, car cette situation eût précisément réclamé des qualités et des défauts contraires.

On était à une époque de rénovation et de changement. Le courant des idées philosophiques du dix-huitième siècle y poussait tout entier. Ce qu'il y avait de plus dangereux, c'est que les esprits étaient à la fois novateurs et théoriques, à cause de la longue suspension des états généraux qui avait laissé la nation étrangère à ses affaires. On ne voyait que le but sans voir la difficulté, et comme on ne la voyait pas, on croyait tout possible.

Les corps mêmes qui, par leur nature, semblaient destinés à modérer le mouvement, la noblesse et une grande partie du clergé, étaient profondément atteints par les idées nouvelles, de sorte que les contre-poids manquaient à ce rationalisme politique, qui passait non-seulement les abus mais les institutions elles-mêmes au crible du libre examen.

Le mouvement intellectuel de Paris remuait le monde. Les échos de l'Europe et de l'Amérique répondaient à la voix de la philosophie française.

Plus hardi mais moins sage que Montesquieu, Beccaria attaquait dans Milan les formes vicieuses de la vieille législation.

Alfieri à Florence, Schiller à Weimar, se faisaient les Tyrtée de leur pays.

Chatham, à la tribune d'Angleterre, inaugurait la politique moderne.

La philosophie avait éclairé d'une lumière douteuse mais

brillante tous les sommets de la société; J. J. Rousseau, Diderot, Helvétius, Voltaire, apôtres irrésistibles d'une société sans foi, avaient rempli le monde de leurs disciples. La généralité du mouvement en augmentait l'intensité.

Toutes les imaginations étaient ébranlées, et il y avait dans toutes les âmes une ardente aspiration au renouvellement de l'ordre social. On remarquait dans l'esprit des sages, comme dans les instincts du peuple, et l'on sentait dans l'air ces signes certains qui annoncent les grands changements.

Il n'y avait pas en Europe un esprit supérieur qui se confiât au passé. Quelques rares médiocrités se tenaient seules immobiles et les yeux fermés sous l'abri exclusif des vieilles institutions.

Le torrent des griefs, grossi pendant des siècles, allait rompre ses digues. 1789 sortait des entrailles de la France nouvelle; révolution née des mœurs, des idées, des espérances et des illusions de tous!

Pour conduire ce mouvement à son but légitime en évitant les écueils semés sur sa route et pour l'empêcher de dépasser ce but, il aurait fallu l'esprit le plus prévoyant et le plus prompt dans ses décisions, la volonté la plus ferme, la main la plus vigoureuse, soit pour innover malgré des résistances imprudentes, soit pour arrêter l'innovation à des limites raisonnables malgré tous les entraînements. Encore n'est-il pas bien sûr qu'avec toutes ces qualités on eût réussi, tant les difficultés étaient grandes, les esprits enivrés, et, disons-le aussi, les cœurs corrompus.

Mais Louis XVI n'avait aucune des qualités réclamées par les circonstances. Trop pur pour comprendre la perversité des hommes, trop faible pour les dominer, il avait la bienveillance sans la volonté, le courage sans la décision. Comme un père trop tendre et malheureux d'avoir à gronder, il regardait avec une charité profonde les vices et les ambitions qui se traînaient sous ses pieds ou à ses genoux. Il

était instruit, mais une science lui manquait, celle qui lui eût été la plus nécessaire, la science du gouvernement. Honnête, il ne craignait pas la calomnie, car il trouvait au fond de son cœur, dans le témoignage de ses intentions, la justification de ses actes. Cette candeur de conscience devait encore tourner contre lui : aucune vie n'est au-dessus de la calomnie; les intrigues et les pamphlets allaient amonceler autour de la sienne toutes sortes de haines mesquines, capables de faire trébucher un géant. Son cœur était ferme, mais son esprit timide; de sorte qu'au lieu de prévoir et de diriger les événements, il les suivait, ce qui devait le mener infailliblement à sa perte; car les idées conduisaient les événements à l'assaut des principes sur lesquels avaient reposé jusque-là la société française, l'hérédité incontestée, la souveraineté royale, la religion.

Pour comble de malheur, Louis XVI, avec tant de vertus, avait deux défauts de caractère dangereux dans tous les temps, mortels dans celui où Dieu l'avait fait naître. Le premier, c'est qu'il ne savait pas résister longtemps à un mouvement d'opinion; au lieu de s'en servir comme les marins se servent du vent pour avancer dans une direction déjà déterminée, il arrivait bientôt à le servir; ce n'était plus seulement une force motrice qu'il employait, c'était sa boussole. Le second, c'est qu'il sacrifiait sans cesse ses propres idées, qui étaient ordinairement saines et bonnes, à celles des hommes qu'on lui présentait comme capables. C'est ainsi qu'il laissa appliquer successivement les idées de Turgot, de Brienne, de Calonne, de Necker, etc., quoiqu'il eût les doutes les plus légitimes sur l'efficacité pratique de leurs systèmes. Une telle défiance de lui-même devait mettre sa politique sur le chemin des essais aventureux et des revirements plus périlleux encore au milieu de ces essais. Un mot peint cette tournure d'esprit et de cœur. En arrivant au trône, Louis XVI rappela les anciens parlements, que le chancelier Maupeou avait dissous; il comprenait les inconvé-

nients de leur retour, mais il répondit à un de ses ministres ami du Dauphin son père, qui les lui rappelait : « Je sais tout cela, mon cher du Muy, mais je veux et je dois avant tout commencer par me faire aimer de mon peuple. » Dans un temps où le vent des innovations soufflait, et où le peuple devait successivement suspendre ses espérances à toutes les chimères, cette manière de raisonner et surtout d'agir devait mener loin et mena loin Louis XVI. Du rappel des parlements elle le conduisit à la convocation des notables, de la convocation des notables à la réunion des états généraux, au doublement du Tiers, à la confusion des ordres, à l'Assemblée constituante, au 15 juillet, aux 5 et 6 octobre, enfin, d'étape en étape, au terme fatal.

Déjà les idées nouvelles commençaient à fermenter. Neuf jours après la naissance du duc de Normandie (5 avril 1785), on lisait à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres un Mémoire sur le récit des historiens anciens et modernes au sujet de l'avénement de Hugues Capet au trône. L'auteur semblait s'être proposé de prouver que Hugues avait reçu la couronne du consentement libre de la nation. Ce thème fut exploité par les encyclopédistes, dont les utopies laissaient entrevoir déjà la possibilité d'une quatrième dynastie.

Mais ces idées d'innovation qui fermentaient au sein du monde lettré n'étaient pas descendues dans la rue : la royauté tranquille suivait encore sa marche heureuse sous un ciel sans nuage. Le 24 mai, Marie-Antoinette vint à Paris remercier Dieu de sa délivrance, et le peuple de son affection.

Dès le matin le corps de ville s'était rendu avec le gouverneur de Paris à la porte de la Conférence, au-devant de Sa Majesté. A neuf heures et demie le canon des Invalides annonça l'arrivée de la Reine. Cinquante gardes du corps du Roi et le plus brillant cortége accompagnaient sa voiture, où elle avait près d'elle Madame Élisabeth et Madame Adélaïde. Le carrosse s'arrêta à l'endroit où avait été la porte de la Conférence; la portière ayant été ouverte, le corps de ville

s'avança, et, présenté par le gouverneur, mit un genou en terre. Le prévôt des marchands adressa à la Reine le compliment d'usage. La Reine y répondit avec grâce, et la portière ayant été refermée, la voiture reprit sa marche. La Reine se rendit d'abord à Notre-Dame, où elle fit ses dévotions, puis à Sainte-Geneviève, et enfin aux Tuileries, où elle arriva à deux heures. Elle y dîna, alla ensuite à l'Opéra, et après le spectacle, se rendit au Temple pour y souper. Au sortir de table, elle fut conduite à la place Louis XV — (hélas! ce trajet se retrouvera dans cette histoire!) — pour y voir tirer un feu d'artifice que le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, avait fait placer sur les combles de son hôtel. Il était alors minuit.

Le lendemain, mercredi 25 mai, Marie-Antoinette dîna chez la princesse de Lamballe, se rendit ensuite à la Comédie italienne, et repartit après pour Versailles. Dans ces deux journées, la Reine avait été l'objet d'une sorte d'enthousiasme, et elle pouvait croire qu'elle emportait les bénédictions de Dieu avec les acclamations du peuple.

Ces acclamations accompagnèrent d'une façon plus vive encore le Roi dans un voyage que l'année suivante (21 juin 1786) il fit à Cherbourg, afin de visiter les immenses travaux qu'il avait ordonnés dans ce port militaire, destiné à regarder en face un grand peuple, alors notre ennemi. Louis XVI s'était fait de la route qu'il devait parcourir une carte détaillée, contenant les châteaux et les principales habitations des notables, avec l'indication de leurs noms et des services qu'ils avaient pu rendre. Ces braves gens qui eurent l'occasion de l'aborder restaient émerveillés de voir que le Roi connaissait non-seulement leurs noms, mais des particularités de leur vie et leurs souvenirs de famille. Leur enthousiasme s'accroissait encore de l'étonnement des courtisans. Aussi Louis XVI rapporta de bien douces émotions de ce voyage, qu'il se plut sans cesse à rappeler, s'applaudissant d'avoir donné au second de ses fils le nom de cette belle province.

« Viens, mon petit Normand, lui disait-il souvent en le pressant dans ses bras, ton nom te portera bonheur. »

On a vu sous quels auspices s'était ouverte cette existence que semblaient attendre de si hautes et de si heureuses destinées. L'avenir ne tarda pas à lui faire encore de plus magnifiques promesses. Le Dauphin (Louis-Joseph-Xavier-François), né à Versailles le 22 octobre 1781, mourut à Meudon le jeudi 4 juin 1789. C'était un enfant charmant, qui annonçait les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Tout le royaume le regretta. Les états généraux, ouverts depuis un mois, se rendirent les interprètes de la douleur publique. Dans la séance même du 4 juin, le Tiers chargea M. le doyen de présenter à Leurs Majestés l'expression de la profonde affliction dont la mort de M. le Dauphin avait pénétré l'Assemblée ; et la noblesse, sur la motion de M. le duc du Châtelet, convint également, à l'unanimité, de députer au Roi et à la Reine pour leur témoigner la part qu'elle prenait à leur douleur.

Dans la séance du Tiers du lendemain, Bailly proposa d'aller jeter de l'eau bénite sur le corps du jeune prince, ce qui fut accepté à l'unanimité. Mais si l'on s'en rapporte à plusieurs contemporains dont le témoignage a un grand poids [1], le Tiers montra, dans la plus étrange absence de tact et de sentiment, jusqu'où il portait ses prétentions. Deux heures après la mort de son fils, Louis XVI, qui s'était enfermé pour le pleurer librement, fut averti que le président du tiers état insistait pour entrer, quoiqu'il connût la mort du jeune prince. Le Roi s'écria alors : « Il n'y a donc pas de pères dans cette chambre du Tiers ! » et il le reçut.

Ne semble-t-il pas qu'il y ait eu dans la date de la naissance et de la mort de ce prince destiné au trône quelque chose de prophétique et de fatal? Il naquit le 22 octobre 1781, et les fêtes de son baptême furent renvoyées au 21 *janvier*

[1] Entre autres M. Ferrand (*Éloge de Madame Élisabeth*).

de l'année suivante; et les vieux états généraux, tombés en désuétude depuis Richelieu, ne préludèrent à leurs travaux qu'en assistant aux funérailles de l'héritier de la monarchie, qui semblait reculer jusque dans le tombeau pour éviter une lamentable destinée.

Déjà, en 1787, la Reine avait perdu une fille en bas âge [1], La mort de ces deux enfants fut le premier anneau de cette chaîne d'afflictions réservée à la maison royale. L'enfance du duc de Normandie était, jusqu'au mois de juin 1789, demeurée comme inaperçue; la mort de son frère aîné fit reporter sur lui les regards et les espérances de la France, et lui imposa ce titre de Dauphin [2] qui soumet un prince à l'apprentissage et aux obligations de la royauté future. Mais il était encore trop jeune pour savoir jusqu'à quel point il avait à regretter son frère. Heureux âge! il ne pouvait apercevoir encore le royal et terrible héritage auquel cette perte, selon toute apparence, devait le condamner dans un avenir lointain; et de toute la succession fraternelle sa pensée enfantine ne recueillait que la possession immédiate d'un joli petit chien qui, après avoir appartenu au Dauphin, lui appartint à son tour, et qui répondait au nom de *Moufflet.*

Louis XVI, qui partageait également ses affections entre ses enfants, reporta sur le duc de Normandie cet intérêt particulier, sinon exceptionnel, qu'un roi doit à celui que sa naissance appelle à occuper après lui le rang suprême. La Reine, de son côté, lui donna les soins les plus attentifs et les plus assidus; elle voulait être l'institutrice aussi bien que la mère de son fils.

Il avait alors un peu plus de quatre ans. Sa taille était

[1] Sophie-Hélène-Béatrix de France, née à Versailles le 9 juillet 1786.

[2] Dans la journée même du 4 juin, M. de Villedeuil, secrétaire d'État au département de la maison du Roi, d'après l'ordre qu'il en avait reçu de Sa Majesté, annonça (en présence de la duchesse de Polignac, gouvernante des Enfants de France) à Monseigneur le duc de Normandie que le Roi venait de le proclamer Dauphin.

(*Journal politique de Bruxelles*, n° 24, 13 juin 1789.)

fine, svelte, cambrée, et sa démarche pleine de grâce; son front large et découvert, ses sourcils arqués; je peindrais difficilement l'angélique beauté de ses grands yeux bleus, frangés de longs cils châtains; son teint, d'une éblouissante pureté, se nuançait du plus frais incarnat; ses cheveux, d'un blond cendré, bouclaient naturellement et descendaient en épais anneaux sur ses épaules; il avait la bouche vermeille de sa mère, et, comme elle, une petite fossette au menton. On retrouvait dans sa physionomie, à la fois noble et douce, quelque chose de la dignité de Marie-Antoinette et de la bonté de Louis XVI. Tous ses mouvements étaient pleins de grâce et de vivacité; il y avait dans ses manières, dans son maintien, une distinction exquise, et je ne sais quelle loyauté enfantine qui séduisait tous ceux qui l'approchaient. Sa bouche ne s'ouvrait que pour faire entendre les naïvetés les plus aimables. On l'admirait en le voyant, on l'aimait après l'avoir entendu. Les enfants et les princes sont ordinairement personnels; mais celui-ci n'avait ni l'égoïsme des princes ni l'égoïsme des enfants, qui sont des rois à leur manière. Il ne songeait jamais qu'aux autres; il était tendre pour ceux qui l'aimaient, attentif pour ceux qui lui parlaient, prévenant pour ceux qui le visitaient, poli pour tout le monde. Ces excellentes qualités étaient toutefois tempérées par une vivacité et une impatience singulières; il souffrait avec peine le joug des femmes commises à son service, et combattait de toutes les forces de son âge la règle établie pour son lever et son coucher; son indocilité cessait à la vue de sa mère.

C'est qu'il trouvait en elle l'ascendant de l'autorité aussi bien que l'influence de l'affection. Aussi avait-il pour elle amour et respect. Cette haute et tendre institutrice savait façonner son caractère, rectifier ses défauts en même temps que lui épargner des peines. Chargée de son instruction avant qu'il passât entre les mains des précepteurs, il n'est sorte de moyens qu'elle n'inventât pour mettre à sa portée les éléments des premières connaissances. Les principes de la lec-

ture n'offrant rien d'attrayant, elle ne lui en fit point d'abord un devoir sérieux; elle chercha avant tout à lui en inspirer le goût et le désir. Elle lui lisait ou lui faisait lire ces contes naïfs, ces moralités simples, ces fables charmantes à la fois et profondes que le génie de la Fontaine, le talent de Perrault et de Berquin ont mises à la portée de l'enfance; et ce fut sous forme de récréation que les premières leçons vinrent à lui. Ces lectures donnèrent lieu de remarquer l'esprit et la sagacité du jeune élève : il écoutait très-attentivement, et sa physionomie animée reflétait toutes les couleurs et toutes les péripéties du petit drame qui lui était lu; les éclats d'admiration s'échappaient au récit des choses qui entraient franchement dans son intelligence; celles qui restaient en dehors, confuses et indécises, élevaient un petit nuage à son front rêveur et à ses yeux étonnés ; et c'étaient alors cent questions plus naïves les unes que les autres, remarques originales, réflexions ingénieuses qui plus d'une fois surprirent ses auditeurs, et leur donnèrent de l'avenir intellectuel de l'enfant royal l'idée la plus haute et la plus heureuse.

La sensibilité de son cœur, la délicatesse de son âme répondaient à la perspicacité de son esprit, à la noblesse de son caractère. Après les entretiens familiers qui suivaient toujours la lecture, la Reine ordinairement se mettait au clavecin ou à sa harpe; et ce qu'elle avait tenté pour faire naître chez son fils le goût de la lecture, elle le faisait encore pour lui donner le goût de la musique; elle lui jouait de petits airs expressifs qu'elle avait appris ou composés pour lui, et il était aisé de voir aux mouvements de tête de l'enfant et à sa figure radieuse qu'il avait l'oreille ouverte au charme de l'harmonie. Un soir, étant à Saint-Cloud, sa mère chantait en s'accompagnant la romance de *l'Ami des enfants :*

Dors, mon enfant, clos ta paupière,
Tes cris me déchirent le cœur;
Dors, mon enfant, ta pauvre mère
A bien assez de sa douleur.
(*Œuvres complètes de* Berquin, t. VIII, p. 101.)

Ce couplet et ces paroles « ta pauvre mère » chantés avec âme, avaient remué vivement le cœur du Dauphin, qui, silencieux et immobile dans son petit fauteuil, était tout yeux et tout oreilles à côté du clavecin. Madame Élisabeth, qui était présente, surprise de le voir si tranquille, lui dit en riant : « Ah! pour le coup, voilà Charles qui dort. » Levant soudain la tête, il repartit d'un air pénétré : « Ah! ma chère tante, peut-on dormir quand on entend maman Reine? »

Il y avait un enfant dont les qualités précoces et la mort héroïque [1] avaient laissé dans la mémoire de la famille royale et de la France un souvenir et un deuil dont le marquis de Pompignan s'était fait à la fois l'interprète et le consolateur en écrivant avec une simplicité touchante la *Vie du duc de Bourgogne,* fils du grand Dauphin et frère aîné de Louis XVI.

C'est dans ce livre, consacré à l'éloge d'un enfant mort à neuf ans à la suite des souffrances les plus douloureuses, supportées avec un courage extraordinaire, que Louis-Charles apprit à lire. Étrange rapprochement! Louis XVI, jeune homme, avait, comme étude de la langue anglaise, traduit la vie de Charles Ier, et le Dauphin, enfant, avait sous les yeux, pour s'initier à la lecture, la vie du dernier duc de Bourgogne! C'est ainsi que dans l'étude du passé, l'avenir, par un triste mirage, se reflétait pour le père comme pour le fils.

Ce livre ne fut pas seulement pour Louis-Charles un sujet de lecture, il devint un sujet d'émulation. Les traits naïfs de l'enfance du petit oncle et les exemples de ses vertus prématurées étaient vivement sentis par le jeune neveu. Excité également par l'amour-propre et par le cœur au désir de

[1] Cette expression ne doit point paraître exagérée : on sait avec quelle patience et quelle grandeur d'âme ce malheureux enfant, qui devait servir de modèle à celui dont nous esquissons la vie, avait supporté des douleurs inouïes. C'est en parlant de lui qu'un contemporain a dit : « Une maladie longue développa encore plus ses rares qualités; les suites de cette maladie cruelle l'enlevèrent à la France, et à *neuf ans il mourut en héros.* » (*Portrait de feu Mr le Dauphin.* — Paris, 1766, chez Lottin l'aîné, pages 19 et 20.)

l'imiter, il s'informa s'il avait dans la figure quelque ressemblance avec lui, et demanda qu'on lui fît voir son portrait. On le lui donna très-bien peint sur une bonbonnière ; il le contempla longtemps avec une sorte d'étonnement, et le baisant d'un air sérieux et réfléchi : « Comment faisait-il donc, mon petit oncle, pour avoir déjà tant de science et de sagesse? »

Louis XVI, contrairement aux usages établis, ne composa point de *maison* à son fils; il eût craint, en l'environnant d'un certain nombre d'officiers, de gentilshommes et de domestiques, de l'exposer aux fâcheuses influences de la flatterie. Il voulait que tout ce qui l'approchait ne pût lui inspirer que l'amour de la vertu et de la gloire.

L'héritier du trône avait pour gouvernante madame la duchesse de Polignac, amie particulière de la Reine; il eut pour précepteur l'abbé d'Avaux, qui depuis plusieurs années enseignait déjà à Madame Royale, sa sœur, la religion, l'histoire, la lecture, la fable et la géographie. Ce n'était pas un homme d'un grand mérite, mais il savait si bien se mettre à la portée des enfants, que le moment de l'étude était pour eux une récréation. Tout en donnant un précepteur à son fils, on peut dire que Louis XVI s'était réservé pour lui-même les douces fonctions de gouverneur, car ce sera toujours le plan qu'il tracera lui-même qui sera fidèlement suivi dans cette éducation si importante. En prenant cette haute tutelle, le Roi dit à la Reine : « C'est pour vous seconder que je m'occuperai de notre enfant, car je n'ai pas la prétention de mieux faire que vous n'avez fait jusqu'à ce jour. Je m'estimerai heureux si mes efforts répondent à vos soins, et si je fais tenir un jour à Charles tout ce que vous lui avez fait promettre. » Sous ce rapport au moins le Roi devait se croire heureux, car jamais affection de père, jamais orgueil maternel n'avaient reposé sur une petite tête plus digne.

« Le Dauphin avait reçu en partage (dit le vertueux

M. Hue) une figure céleste, un esprit précoce, un cœur sensible et le germe des plus grandes qualités. Dans un âge encore tendre, ce Prince faisait admirer la grâce et la finesse de ses reparties. Combien d'exemples ne pourrais-je pas en citer!

« Un jour, étudiant sa leçon, il s'était mis à siffler; on l'en réprimandait. La Reine survint, et lui fit quelques reproches. « Maman, reprit-il, je répétais ma leçon si mal, » que je me sifflais moi-même. » Un autre jour, dans le jardin de Bagatelle, emporté par la vivacité, il allait se jeter à travers un buisson de rosiers. Je courus à lui : « Monsei» gneur, lui dis-je en le retenant, une seule de ces épines » peut vous crever les yeux ou vous déchirer le visage. » Il se retourna, et me regardant d'un air aussi noble que décidé : « Les chemins épineux, me dit-il, mènent à la gloire [1]. »

Instruite par M. Hue de cette réponse, la Reine fit venir immédiatement le Dauphin, et lui dit : « Mon fils, vous avez cité une maxime très-vraie, mais vous ne l'avez pas appliquée justement. Il n'y a aucune gloire à se crever les yeux seulement pour le plaisir de courir et de jouer. S'il eût été question de détruire un animal pernicieux, de tirer une personne de danger, d'exposer enfin sa vie pour en sauver une autre, cela pourrait s'appeler gloire; mais ce que vous avez fait n'est qu'étourderie et imprudence. Attendez d'ailleurs, mon enfant, pour parler de la gloire, attendez que vous soyez en état de lire l'histoire de vos aïeux et des héros français qui, tels que du Guesclin, Bayard, Turenne, d'Assas et tant d'autres, ont défendu la France et notre couronne au prix de leur sang. » Donnée avec l'onction de la tendresse, avec l'autorité de la raison, cette grave leçon fit une impression profonde sur le cœur du jeune Prince, qui d'abord se mit à rougir; puis saisissant la main de sa mère, il y imprima un baiser : « Eh bien, moi, chère maman, dit-il avec un

[1] *Dernières années de Louis XVI*, 2e édit., page 460.

à-propos plein de grâce, je mettrai ma gloire à suivre vos conseils et à vous obéir. »

La vivacité de son caractère se retrouvait dans ses jeux comme dans ses travaux. Il se plaisait à courir, à sauter, à passer par les chemins difficiles, à descendre à pic dans les fossés profonds. Il ne craignait rien ; aussi dut-on plus d'une fois l'arrêter dans ses petites expéditions entreprises pour montrer sa force et son agilité.

Il aimait beaucoup le Roi, mais le Roi, bien qu'il fût la bonté même, lui imposait, tandis qu'il se trouvait à l'aise avec la Reine qu'il adorait, et à laquelle il exprimait ses sentiments de la manière la plus charmante. Sa gaieté et son enjouement étaient la seule diversion aux peines journalières de sa mère. Elle l'élevait parfaitement, et quoiqu'elle eût pour lui la tendresse la plus vive, elle ne le gâtait pas, et appuyait, en toute occasion, les représentations que sa gouvernante ou son précepteur pouvaient lui faire.

De son côté, il n'est sorte de preuves de tendresse que le petit Prince ne cherchât à donner à sa mère. Il avait remarqué qu'elle aimait les fleurs, et chaque matin sa première occupation était de courir, seul avec une femme de chambre et le fidèle Moufflet, dans les jardins de Versailles, et de cueillir des bouquets qu'il venait déposer sur la toilette de la Reine avant qu'elle fût levée. Tous les jours c'était une nouvelle moisson de fleurs, et tous les jours l'heureuse mère pouvait voir que le premier acte de son fils était pour elle aussi bien que sa première prière. Lorsque le mauvais temps mettait obstacle à la promenade et conséquemment à la récolte, il disait avec chagrin : « Je ne suis pas content de moi ! Je n'aurai pas mérité aujourd'hui le premier baiser de maman[1]. »

Le Roi observait avec un vrai bonheur comme avec une tendre sollicitude les dispositions aimantes de son fils et son culte pieux pour sa mère. Il se plaisait aussi à assister à ses exercices ; il examinait ses cahiers, il l'interrogeait lui-même

[1] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*; 2e édit., 1817, page 7.

sans cesse, il l'observait au jeu, afin de mieux connaître ses goûts et son caractère. Il se réjouissait de lui voir des inclinations si douces et si pures, et si propres à développer les forces du corps; ce fut pour cultiver chez lui ce goût et pour encourager ces dispositions, qu'il lui consacra spécialement un petit terrain devant les appartements, sur la terrasse du château, et lui fit donner un râteau, une bêche, des arrosoirs, et tous les instruments nécessaires au jardinage.

C'est là que le Prince passait les moments de loisir que lui laissait l'intervalle de ses leçons; il voulait être le seul jardinier de son petit parterre, qui ne fut pas le moins bien tenu de tout le parc. « Mon père m'a donné ce jardin, c'est pour en avoir soin moi-même, » dit-il un jour. « Mais, ajouta-t-il après une légère pause et avec un air charmant, je n'en suis que le fermier; les produits sont pour maman. » C'était pour lui une grande joie de voir croître et fleurir les arbustes qu'il avait arrosés : ses bouquets de chaque matin lui paraissaient bien plus jolis depuis qu'il les composait des fleurs de son petit domaine. Un seigneur de la cour le voyant un jour bêcher sa plate-bande avec tant d'ardeur que la sueur inondait son front et ruisselait sur ses joues, lui dit : « Vous êtes bien bon de vous fatiguer ainsi, Monseigneur; que ne parlez-vous! Un jardinier vous fera cette besogne d'un tour de main. — C'est possible, répondit l'enfant, mais ces fleurs je veux et je dois les faire croître moi-même; elles seraient moins agréables à maman si elles étaient cultivées par un autre [1]. »

La gentillesse et l'esprit précoce du Dauphin avaient déjà acquis à la cour une certaine vogue qui commençait à se répandre plus loin, et l'on citait de l'aimable petit Prince plusieurs particularités qui donnaient grande envie de le voir et de le connaître. Une institutrice qui tenait à Paris un pensionnat renommé, vint un jour dans cette intention à Saint-Cloud, et demanda à une dame de la cour qu'elle connais-

[1] Détails donnés par madame la duchesse d'Angoulême.

sait, la faveur d'être admise auprès du Dauphin avec trois de ses élèves qui l'accompagnaient. La Reine s'empressa d'accorder cette grâce, et, pour en augmenter le prix, voulut recevoir l'institutrice et ses élèves, et les présenter à son fils elle-même. Les trois jeunes personnes et leur maîtresse tremblaient d'émotion, mais la dignité imposante de la Reine se fit douce et affable afin de les rassurer. Avant de se retirer, l'institutrice ayant demandé pour ses élèves la permission de baiser la main de l'enfant royal, celui-ci se prêta à ce désir avec une grâce d'autant plus charmante qu'il paraissait gêné et presque humilié de ce qu'il accordait. Puis, ayant retiré sa petite main que les trois jeunes filles venaient de baiser, il s'avança lui-même vers leur maîtresse qui se tenait respectueusement à distance, et, avec un sentiment exquis de l'âge et de la qualité des personnes, il lui dit en élevant sa tête radieuse : « Vous, madame, baisez-moi au front, je vous prie. »

Si cette entrevue, si ces paroles donnent une idée du tact du jeune Prince, l'anecdote suivante fera connaître son esprit de justice. L'enfant avait, dans une de ses promenades, dérobé une flûte à un jeune page chargé de l'accompagner, et l'avait par malice cachée dans un if de la terrasse du jardin. Instruite de cette espièglerie, la Reine jugea nécessaire d'en punir l'auteur, non cette fois sur sa personne même, mais dans un objet de son affection; le pauvre Moufflet porta la peine de l'espièglerie de son maître : compagnon de tous ses jeux, il fut dans cette affaire traité comme son complice et condamné pour lui aux arrêts. Relégué dans un cabinet noir, privé de sa liberté et de la vue de son jeune maître, le pauvre animal se mit à gratter à la porte, à grogner, à pleurer, à japper de toutes ses forces. Ses lamentations retentirent dans le cœur du vrai coupable, qui, plein de compassion pour son chien chéri, s'en alla tout éploré trouver la Reine : « Mais, maman, ce n'est pas Moufflet qui a fait le mal, dit-il, ce n'est pas non plus Mouf-

flet qu'on doit punir; je vous en prie, délivrez-le, et je vais me mettre à sa place. » Cette grâce obtenue, le jeune Prince prit en effet la place de l'innocent, et se condamna lui-même aux arrêts, bien au delà du terme prescrit. Ce n'est pas tout : dans la solitude du cabinet, il se prit à réfléchir sur sa conduite, et il se dit que si sa faute était expiée, elle n'était pas réparée; et le premier usage qu'il fit de sa liberté, ce fut d'aller au jardin chercher la flûte dans sa cachette et de la rapporter à son camarade.

On aurait vraiment droit d'estimer dans un tout petit enfant du peuple une telle façon de penser et d'agir, et combien ne semble-t-elle pas plus louable dans un fils de roi, livré, malgré les précautions paternelles et par la force même des choses, aux flatteries d'un entourage obséquieux !

Des frayeurs prophétiques se mêlèrent bientôt aux joies qui saluaient le berceau royal : déjà de sourdes rumeurs se faisaient entendre. De graves événements s'annonçaient, des fautes commises, des systèmes économiques témérairement essayés, des imprudences amenées par l'inexpérience du Roi, des concessions arrachées à sa faiblesse, des disettes désastreuses, des mouvements tumultueux, avaient dissipé les espérances qui brillaient à l'aurore de ce règne. Des calamités financières et politiques allaient fondre sur la France. Il y avait quatre ans que Louis XVI avait tracé à la Pérouse sa route à travers les mers; le Roi et le marin s'étaient dit adieu : la Pérouse partit pour ces plages lointaines, d'où il ne revint pas, et le Roi partait lui-même pour l'océan des révolutions, d'où il ne devait pas non plus revenir. Le dix-huitième siècle avait remué toutes les bases de l'ancien ordre social, et avait préparé par des nouveautés hardies les orages qui devaient signaler ses dernières années.

Tandis que les passions s'agitaient dans les assemblées et déjà se déchaînaient par les rues, le Dauphin, peu troublé de ces bruits et ne s'en occupant même que parce qu'ils semblaient inquiéter sa mère, passait paisiblement ses heures

de récréation dans son jardin ; il suivait avec l'intérêt le plus attentif le développement de ses fleurs ; observant dès la veille au soir celles dont il pourrait composer le bouquet du lendemain. Un jour, dans un moment de distraction, il y avait mêlé quelques soucis ; s'en étant aperçu au moment même de le présenter, il les arracha aussitôt en disant : « Ah ! maman, vous en avez bien assez d'ailleurs ! »

Un autre jour, Louis XVI l'ayant appelé et lui ayant dit : « Tu sais que c'est demain un grand jour, la fête de ta mère ; il faut que tu prépares un bouquet extraordinaire, et je veux que tu composes toi-même le compliment dont tu accompagneras ton cadeau. » — « Mon père, répondit-il, j'ai une belle immortelle dans mon jardin, elle sera à la fois mon bouquet et mon compliment. En la présentant à maman, je lui dirai : « Je désire que maman ressemble à ma fleur [1]. »

Jetons cependant un coup d'œil rapide en dehors de la demeure et du jardin où s'écoulaient paisiblement les derniers beaux jours de cet enfant, car la révolution va bientôt venir frapper à la porte du château de ses pères.

Dès le 17 juin 1789, les députés du Tiers, à qui l'on avait accordé la double représentation, avaient proclamé l'unité des états généraux et usurpé le titre d'Assemblée nationale. Il vaut mieux accorder aux assemblées politiques ce qu'elles sont disposées à prendre ; l'erreur la plus fatale, après leur avoir refusé des droits qu'elles ont conquis, c'est de commencer contre elles une résistance qu'on n'a pas la volonté ou la puissance de pousser jusqu'au bout. En effet, de cette manière on leur révèle à la fois le secret de son mauvais vouloir et de leur force, et la passion les pousse à abuser d'autant plus de l'une qu'elles croient voir partout la trace de l'autre. On entra dans cette voie dangereuse quand Louis XVI, qui avait tenté de dissoudre, à l'issue de la séance du 23 juin, l'assemblée du Tiers, vint à faiblir devant la séance du Jeu de paume.

[1] Eckard, *Mémoires historiques*, 2e édit., page 9.

Dès ce jour la question fut posée entre la royauté et la révolution : tout équilibre fut rompu entre la royauté et l'Assemblée, qui était maîtresse de la situation, et dans laquelle le Tiers, qui sentait à la fois sa force et son injure, avait pris une influence prépondérante. Dès lors plus d'améliorations progressives, réglées, contenues ; la réforme paisible et régulière faisait place à la révolution. L'Assemblée voulait dominer la royauté ; mais pour exercer cette domination, il fallait faire un appel aux forces irrégulières de la rue, et pour s'affranchir de l'autorité, accepter l'appui et bientôt le joug de la multitude.

Sous l'influence de cette situation, qui ne fut tout d'abord autre chose que l'anarchie constituée, la France devient une arène de gladiateurs ; les nouvelles des provinces annoncent, chaque jour, des incendies de châteaux et d'archives, des séditions et des assassinats ; l'effervescence des esprits est à son comble. Le Roi essaye de prendre quelques mesures de sûreté : il fait avancer une dizaine de mille hommes qui sont répartis entre Paris et Versailles ; la tribune retentit des clameurs formidables de Mirabeau, et le renvoi des troupes est demandé. Le 11 juillet, M. Necker quitte le ministère et s'exile. M. Necker devait sa popularité moins à des actes utiles qu'à des paroles novatrices et calculées de manière à flatter les masses ; la couronne avait peu de sympathie pour lui, et cela se conçoit : Sénèque nous apprend que « pour plaire aux princes, il faut leur rendre beaucoup de services et leur parler peu » . Necker avait fait tout le contraire. Le 12, au soir, la nouvelle de son départ circule : Paris s'étonne, Paris s'indigne, le signal de l'explosion est donné, les théâtres sont désertés, les boutiques se ferment, les cafés se remplissent, les rues bourdonnent ; le Palais-Royal s'encombre ; les bustes du duc d'Orléans et de M. Necker y sont apportés triomphalement ; Camille Desmoulins, alors enivré des faveurs de cette révolution qui devait l'envoyer au supplice. distribue des cocardes vertes en criant le premier aux

armes ; les clubs descendent dans la rue, le tocsin sonne, le feu est aux barrières, tout se lève, tout se précipite, Paris est dans la fournaise : la révolution est debout.

L'appareil militaire est un instant déployé, mais en vain ; les soldats n'ont point d'ordre et n'agissent point ; le régiment des gardes françaises se laisse gagner. La sédition se grossit de ses succès, elle se compte, elle se régularise ; elle remarque que la cocarde verte, adoptée la veille, avait la couleur de la livrée du comte d'Artois, elle la proscrit et adopte le ruban tricolore, bleu, blanc et rouge. On court aux Invalides, on s'empare des armes, et l'on marche sur la Bastille (14 juillet 89) ; aussitôt prise qu'attaquée, la forteresse aux funèbres légendes est envahie par une innombrable populace qui massacre le gouverneur et quelques invalides désarmés. M. de Flesselles, prévôt des marchands, est tué d'un coup de pistolet ; Bailly le remplace, mais sous le nom de maire de Paris. Le Roi se rend à l'Assemblée nationale ; les troupes sont congédiées : le marquis de la Fayette est chargé d'organiser la garde nationale. Rentré à pied au château, le Roi se montre sur le balcon ; la Reine et ses enfants y paraissent avec lui ; des acclamations se font entendre ; de là, se rendant à la chapelle, la royale famille va chercher au pied des autels quelque adoucissement à ses chagrins. — Dès le 14 juillet la révolution était faite : tout tourne, en effet, contre les pouvoirs qui laissent apercevoir, au début, qu'ils ne sont pas en mesure de se défendre. Malheur aux faibles, dans les révolutions, comme, après les batailles, malheur aux vaincus ! Chaque résistance mal calculée et mal soutenue faisait faire aussi un nouveau pas en arrière ; la retraite de la royauté allait devenir une déroute.

Dans ces circonstances critiques, le Roi et la Reine voient sans regret s'éloigner ceux de leurs sujets qui semblaient le plus intimement attachés à leurs personnes ; ils poussent même l'abnégation jusqu'à engager plusieurs de leurs serviteurs à les quitter ; c'est ainsi que l'émigration commence.

La famille de Polignac jouissait de faveurs trop marquées pour n'avoir point excité l'envie ; il n'était pas non plus de famille que la calomnie eût plus obstinément désignée à la fureur de la populace. La Reine ordonne à la duchesse de Polignac de se retirer, la duchesse refuse. « Vous voulez donc augmenter mes inquiétudes, dit Marie-Antoinette, et me donner un tourment de plus? » Madame de Polignac n'avait point cédé à la Reine, elle obéit à son amie ; sous le prétexte d'aller aux eaux, elle se retira en Suisse, et de là en Autriche ; mais comme la gouvernante des Enfants de France ne peut s'absenter, elle donna sa démission. Marie-Antoinette choisit madame la marquise de Tourzel pour remplir des fonctions si importantes dans tous les temps, mais périlleuses dans celui-ci ; les désastres qui dans la suite ont accablé la famille royale ont cruellement éprouvé madame de Tourzel, dont la fidélité courageuse a si noblement justifié les paroles par lesquelles la Reine lui fit connaître sa nomination : « Je donne en dépôt à la vertu ce que j'avais confié à l'amitié [1]. »

Dans un temps où la calomnie la représentait comme livrée entièrement aux plaisirs et aux distractions frivoles, Marie-Antoinette consacrait la plus grande partie de la journée à ses devoirs de mère. Elle ne perdait jamais de vue ses enfants ; à dix heures, une sous-gouvernante les lui amenait, et c'est en sa présence qu'ils recevaient les leçons de leurs différents maîtres. Les inquiétudes, les appréhensions d'un avenir déjà menaçant ne firent qu'accroître cette active surveillance et ces tendres soins, qui étaient hier un bonheur et qui deviennent une consolation. La Reine mit aux mains de madame de Tourzel toutes les armes que son expérience lui avait acquises, et elle lui fit connaître, avec une sincérité libre de tout ménagement, le caractère des personnes qui entouraient ses enfants. Nous eussions peut-être hésité à publier *in extenso* des renseignements tout confiden-

[1] Eckard, *Mémoires historiques*, 2e édit., page 11.

tiels qui sont de nature à blesser quelques susceptibilités légitimes, mais nous ne pouvons ni dissimuler ni amoindrir un document de cette importance et qu'une publication récente [1] a donné dans son entier.

« Ce 24 juillet 1789.

« Mon fils a quatre ans, quatre mois moins deux jours ; je ne parle pas ni de sa taille ni de son extérieur, il n'y a qu'à le voir ; sa santé a toujours été bonne, mais même au berceau on s'est aperçu que ses nerfs étoient très-délicats et que le moindre bruit extraordinaire faisoit effet sur lui ; il a été tardif pour ses premières dents, mais elles sont venues sans maladie ni accident, ce n'est qu'aux dernières, et je crois que c'était à la sixième, qu'à Fontainebleau il a eu une convulsion ; depuis il en a eu deux, une dans l'hiver de 87 ou 88 et l'autre à son inoculation, mais cette dernière a été très-petite. La délicatesse de ses nerfs fait qu'un bruit auquel il n'est pas accoutumé lui fait toujours peur ; il a peur par exemple des chiens parce qu'il en a entendu aboyer près de luy. Je ne l'ai jamais forcé à en voir, parce que je crois qu'à mesure que sa raison viendra, ses craintes passeront ; il est comme tous les enfants forts et bien portants très-étourdi, très-léger et violent dans ses colères, mais il est bon enfant, tendre et caressant même, quand son étourderie ne l'emporte pas ; il a un amour-propre démesuré qui en le conduisant bien peut tourner un jour à son avantage ; jusqu'à ce qu'il soit bien à son aise avec quelqu'un, il sait prendre sur lui et même dévorer ses impatiences et colères pour paroître doux et aimable ; il est d'une grande fidélité quand il a promis une chose, mais il est très-indiscret, il répète aisément ce qu'il a entendu dire, et souvent sans vouloir mentir il y ajoute ce que son imagination lui a fait voir, c'est son plus grand défaut, et sur lequel il faut bien le corriger ; du reste, je le répète, il est bon enfant, et avec de la sensi-

[1] *Histoire de Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt ; 2e édit., 1860.

bilité et en même temps de la fermeté, sans être trop sévère on fera de lui ce qu'on voudra, mais la sévérité le révolteroit, car il a beaucoup de caractère pour son âge; et, pour en donner un exemple, dès sa plus petite enfance, le mot *Pardon* l'a toujours choqué; il fera et dira tout ce qu'on voudra quand il a tort, mais le mot Pardon il ne le prononce qu'avec des larmes et des peines infinies. On a toujours habitué mes enfants à avoir grande confiance en moi, et quand ils ont eu des torts, à me le dire eux-mêmes, cela fait qu'en les grondant j'ai l'air plus peiné et affligé de ce qu'ils ont fait que fâché. Je les ai accoutumés tous à ce qu'un oui ou un non prononcé par moi est irrévocable, mais je leur en donne toujours une raison à la portée de leurs âges, pour qu'ils ne puissent pas croire que c'est humeur de ma part. Mon fils ne sait pas lire et apprend fort mal; mais il est trop étourdi pour s'appliquer; il n'a aucune idée de hauteur dans la tête, et je désire fort que cela continue. Nos enfants apprennent toujours assez tôt ce qu'ils sont.

» Il aime sa sœur beaucoup et a bon cœur : toutes les fois qu'une chose lui fait plaisir, soit d'aller quelque part, ou qu'on lui donne quelque chose, son premier mouvement est toujours de demander pour sa sœur de même; il est né gai, il a besoin pour sa santé d'être beaucoup à l'air, et je crois qu'il vaut mieux le laisser jouer et travailler à la terre sur la terrasse que de le mener promener plus loin : l'exercice que les petits enfants prennent en courant et jouant à l'air est plus sain que de les forcer à marcher, ce qui souvent leur fatigue les reins.

» Je vais à présent parler de ce qui l'entoure.

» Trois sous-gouvernantes, mesdames de Soucy belle-mère et belle-fille, et madame de Villefort.

» Madame de Soucy la mère fort bonne femme, très-instruite, exacte, mais mauvais ton.

» La belle-fille même ton, point d'esprit; il y a déjà quel-

ques années qu'elle n'est plus avec ma fille; mais avec un petit garçon elle n'a point d'inconvénient; du reste elle est très-fidèle et même un peu sévère avec l'enfant.

» Madame de Villefort est tout le contraire, car elle le gâte; elle a au moins aussi mauvais ton et plus même que les autres. Celle-ci n'est pas aimée des autres, mais à l'extérieur toutes sont bien ensemble.

» Les deux premières femmes toutes deux fort attachées à l'enfant, mais madame Lemoine une caillette et bavarde insoutenable, contant tout ce qu'elle sait dans la chambre, devant l'enfant ou non, cela est égal.

» Madame Neuville a un extérieur agréable, de l'esprit, de l'honnêteté, mais on la dit dominée par sa mère, qui est très-intrigante.

» Brunier le médecin a ma grande confiance toutes les fois que les enfants sont malades, mais hors de là il faut le tenir à sa place; il est familier, humoriste et clabaudeur.

» L'abbé d'Avaux peut être fort bon pour apprendre les lettres à mon fils, mais du reste il n'a ni le ton ni même ce qu'il faudroit pour être auprès de mes enfants, c'est ce qui m'a décidée dans ce moment-ci à lui retirer ma fille. Il faut bien prendre garde qu'il ne s'établisse hors des heures de leçons chez mon fils : c'est une des choses qui a donné le plus de peine à madame de Polignac; et encore n'en venoit-elle pas toujours à bout, car c'étoit la société des sous-gouvernantes; depuis dix jours j'ai appris des propos d'ingratitude de cet abbé qui m'ont fort déplu.

» Mon fils a huit femmes de chambre[1], elles le servent avec zèle, mais je ne peux pas compter beaucoup sur elles : dans ces derniers temps, il s'est tenu beaucoup de mauvais propos dans la chambre, mais je ne saurois pas dire exactement par qui. Il y a pourtant une madame Belliard qui ne se

[1] Mesdames Rambaud, Misselier, Le Barts, de Saint-Brice, Belliard, de Cermé; mesdemoiselles van Blarenberghe et Thouin.

cache pas sur ses sentiments, et sans soupçonner personne, on peut s'en méfier.

» Tout son service en hommes[1] est fidèle, attaché et tranquille. Ma fille a à elle deux premières femmes et sept femmes de chambre. Madame Brunier, femme du médecin, est à elle depuis sa naissance, la sert avec zèle, mais sans avoir rien de personnel à lui reprocher, je ne la chargerai jamais que de son service, elle tient du caractère de son mari; de plus, elle est avare et avide des petits gains qu'il y a à faire dans la chambre.

» Sa fille madame Fréminville est une personne d'un vrai mérite : quoique âgée seulement de vingt-sept ans, elle a toutes les qualités d'un âge mûr, elle est à ma fille depuis sa naissance et je ne l'ai pas perdue de vue; je l'ai mariée, et le temps qu'elle n'est pas avec ma fille elle l'occupe en entier à l'éducation de ses trois petites filles; elle a un caractère doux et liant, est fort instruite, et c'est elle que je désire charger de continuer les leçons à la place de l'abbé d'Avaux. Elle en est fort en état; et, puisque j'ai le bonheur d'en être sûre, je trouve qu'elle est préférable à tout; au reste ma fille l'aime beaucoup et y a confiance.

» Les sept autres femmes sont de bons sujets, et cette chambre est beaucoup plus tranquille que l'autre. Il y a deux très-jeunes personnes; mais elles sont surveillées par leurs mères, l'une à ma fille, l'autre près madame Lemoine.

» Les hommes sont à elle depuis sa naissance, ce sont des êtres absolument insignifiants, mais comme ils n'ont rien à faire que le service, et qu'ils ne restent point dans la chambre par delà, cela est assez égal. »

Puisque nous sommes encore à Versailles, hâtons-nous de tracer une esquisse du portrait de la Reine dans ses derniers beaux jours, car les beaux jours de cette reine tant calom-

[1] Deux valets de chambre, les sieurs Villette et Cléry;
Un valet de chambre barbier, le sieur Carpentier;
Deux garçons de chambre, les sieurs Fontaine et Allard.

niée, calomniée dans le passé par la politique, et de notre temps par la légèreté, vont finir sans retour.

Les grandeurs illusoires dont on l'avait bercée dès l'enfance, l'admiration des peuples, la mémoire glorieuse de ses aïeux, la pensée qu'elle était assise sur le trône le plus beau de l'univers, tout lui faisait un grand piédestal et nourrissait en elle une sorte de croyance naïve, dépouillée d'orgueil, qui la faisait supérieure aux autres femmes.

Sa charmante figure, son esprit et sa grâce semblaient, aussi bien que son rang, lui donner accès dans la sphère des êtres heureux; ses fraîches matinées s'écoulaient dans les enchantements, sa jeune vie se dépensait dans le mensonge riant des plaisirs de la cour et dans le charme de toutes les affections douces et pures.

Jamais elle n'était insensible à la vue d'un malheureux; elle allait où l'appelait son cœur, et son cœur la poussait vers ceux qui souffrent.

Elle avait pour ses amies une affection tendre et sincère, et était toujours prête à leur en donner des preuves.

Ce ne fut pas seulement aux jours du péril et du malheur que se montrèrent les touchantes qualités de Marie-Antoinette.

Elle n'avait encore reçu aucun outrage des hommes ni du sort, tout était encore bonheur autour d'elle, et déjà son âme était l'asile des plus sérieuses pensées et des plus généreux sentiments.

Ce siècle de la philosophie, ce siècle de décevante lumière et d'éclairs funestes, recevait à son déclin un rayon dont il n'était pas digne, un rayon pur et bienfaisant de cette jeune Reine que d'infâmes pamphlets allaient poursuivre jusque dans la gloire du martyre : la royauté qui allait mourir, retrouva par elle un instant de sa gaieté élégante, de son humeur chevaleresque et de sa grandeur.

Malheureusement la Reine avait, en montant sur le trône, la même inexpérience que le Roi; tout fut tourné contre elle, ses qualités autant que ses défauts, les grâces de son

esprit autant que les erreurs d'appréciation qu'elle put commettre, l'enjouement de son humeur, la simplicité de ses habitudes, la vivacité et la constance de ses amitiés.

La calomnie s'attacha à elle comme à sa proie ; elle noircit ses démarches, envenima ses paroles, empoisonna ses actions, et sema autour d'elle ces haines furieuses qui devaient finir par l'étouffer.

Le 17 juillet, le Roi, malgré de sinistres avis, voulut tenir la promesse qu'il avait faite d'aller à Paris; il monta en voiture à onze heures, après avoir fait les plus touchants adieux à sa famille. La Reine, tremblante pour les jours du Roi, passa cette journée dans les plus vives alarmes; ses enfants ne la quittèrent pas un instant; le Dauphin allait sans cesse à la fenêtre, voulant être le premier à annoncer le retour de son père. « Il va revenir, maman, s'écriait-il, il va revenir. Mon père est si bon qu'on ne peut pas lui faire de mal ! » Le Roi arriva, il passa de sa voiture dans les bras de la Reine, dans ceux de ses enfants; Versailles fut dans la joie; le peuple envahit la cour de marbre, portant des branches de saule garnies de rubans, et qui, à la faveur de la nuit, offraient l'apparence de rameaux d'olivier. Demandé par les transports de la plus vive allégresse, le Roi parut par deux fois au balcon avec sa famille. Cette soirée toutefois ne pouvait lui faire oublier les soucis de la journée : l'orage qu'il avait laissé derrière lui à Paris menaçait d'un jour à l'autre de venir fondre sur Versailles.

Depuis longtemps les factieux épiaient l'occasion de tenter un coup de main. Un repas fut donné par les gardes du corps du Roi, dans la salle de spectacle du château, aux officiers du régiment de Flandre qui venait de prendre garnison à Versailles (1er octobre 89), et ce repas fut un instant honoré de la présence de la famille royale. Cette circonstance fut tout aussitôt interprétée calomnieusement par les meneurs, et leur servit de prétexte pour donner le signal de l'insurrection : les récits mensongers circulent, les accusations

s'élèvent, les colères se déchaînent; une troupe de furies parcourt la capitale, criant : *Du pain! du pain!* Le tambour bat, le tocsin sonne. La populace des faubourgs s'ameute et se met en route (5 octobre); des femmes échevelées, des hommes ivres ouvrent le cortége, qui va grossissant à travers la ville; les provocateurs, armés de haches et de couteaux, se mêlent à la garde nationale et entourent M. de la Fayette, qui est tristement contraint de les conduire à Versailles[1]. A six heures, à travers un brouillard épais, on entrevoit dans l'avenue de Paris cette multitude de femmes qui servaient d'avant-garde à la milice parisienne : elles se dirigent vers le château, elles y envoient une députation; Louise Chabry, ouvrière en sculpture, âgée de dix-sept ans, chargée de prendre la parole, balbutie quelques mots sur la disette et sur la misère du peuple, et semble prête à s'évanouir, tant le maintien calme et le regard assuré du Roi l'ont frappée d'étonnement et de respect. « Mes amis, leur dit-il, si vous êtes malheureux, ce n'est pas ma faute; je le suis plus que vous. Je vais faire donner aux directeurs des greniers de Corbeil et d'Étampes l'ordre de délivrer les grains et les farines dont ils peuvent disposer. Puissent ces ordres être mieux écoutés que ceux que j'ai donnés jusqu'à ce jour! » La jeune artiste, se rassurant, fit alors à la Reine quelques remontrances sur son goût excessif de dépenses et de plaisirs frivoles qui contrastait avec la pénurie publique. Aux termes modérés de ces reproches se mêlèrent, du fond de la foule, quelques paroles menaçantes. « Ne craignez rien, Madame, dit alors à la Reine une des poissardes, c'est un conseil d'amies que nous vous donnons; et pour prouver que nous vous pardonnons le passé, nous vous demandons la faveur de vous embrasser. » Ce que firent trois ou quatre d'entre

[1] L'ordre de la municipalité était ainsi formulé :

« Vu la volonté du peuple, il est enjoint au commandant général de se rendre à Versailles. »

Signé, BAILLY.

(*Anecdotes du règne de Louis XVI.* Paris, 1791, t. VI, p. 426.)

elles. En se retirant, Louise Chabry voulut baiser la main de Louis XVI; celui-ci l'embrassa. Ces femmes, stipendiées pour maudire, laissèrent échapper des bénédictions; venues pour proférer des menaces de mort, elles se retirèrent en criant *Vive le Roi!* A ce cri inattendu répondent des cris de haine et de rage; la pauvre Louise Chabry, qui ignorait que la demande de pain n'était qu'un prétexte, allait être pendue à la lanterne, si quelques gardes du corps, fendant la foule, ne l'eussent arrachée aux furieux. Elle retourna presque aussitôt à Paris avec sa bande, qui n'eut aucune part aux crimes de la nuit suivante.

Cependant, tout à l'entour du palais grossissaient en bouillonnant les hordes de mégères que le crime avait ramassées dans les boues de Paris pour les pousser sur Versailles; et avec elles arrivaient ces bataillons hideux et déguenillés, armés au hasard de haches et de bâtons, de piques et de couteaux, troupes recrutées dans les cachots et que la révolution commençait à mettre en ligne; puis enfin les colonnes régulières de la milice parisienne, ayant à leur tête un chef que le mouvement pousse et qui semblait le conduire, esprit honnête mais plein d'illusions et d'irrésolution, qui passa sa vie à préparer ce qu'il aurait désiré empêcher, et à s'étonner de voir les conséquences qu'il ne voulait pas sortir des causes qu'il avait voulues.

La Fayette était donc venu au secours de son Roi, qu'il voulait sauver et qu'il craignait de fortifier. Cependant il se rassure et rassure le Roi : il répond sur sa tête du salut de tout le château, donne quelques consignes, place quelques sentinelles, harangue la garde nationale et visite les principaux quartiers de la ville.

La Reine était convenue avec madame de Tourzel qu'au moindre bruit elle lui amènerait ses enfants chez elle; mais elle lui fit dire à onze heures du soir, que si on avait de l'inquiétude, elle devait au contraire les conduire sur-le-champ chez le Roi. La Reine venait d'être avertie des périls person-

nels qui la menaçaient dans son appartement, et comme on l'engageait à passer la nuit dans celui du Roi : « Non, dit-elle, j'aime mieux m'exposer à quelques dangers et les éloigner de la personne du Roi et de mes enfants. »

Un calme apparent succède au tumulte; M. de la Fayette, satisfait de la ronde qu'il vient de faire, remonte au château, assure le Roi et la Reine qu'il n'y a plus rien à craindre, et se retire à l'hôtel de Noailles pour prendre lui-même du repos. Quelques personnes envoyées dans les rues confirment la tranquillité qui y règne, et, à deux heures du matin, la Reine fait dire à madame de Tourzel qu'elle va se coucher, et qu'elle lui conseille d'en faire autant.

Mais le crime ne dort pas. Les chefs du complot cherchent dans la garde nationale de Versailles une sympathie qu'ils ont peine à y trouver. Par un mélange de superstition qui accompagne leurs sinistres projets, ils se rendent avant le jour (6 octobre 89) chez le curé de Saint-Louis, dans l'église duquel ils ont passé la nuit, et le prient de leur dire la messe. De l'église, ils se portent sur le château, ils en forcent les grilles, envahissent l'escalier, massacrent Varicourt et Deshuttes, jeunes gardes du corps qui barraient le passage conduisant à l'appartement de la Reine. Un autre garde, M. Guéroult d'Huberville, grièvement blessé lui-même d'un coup de massue, court frapper à la chambre de la Reine. Madame Auguier avertit sa maîtresse de l'approche des brigands. Marie-Antoinette se sauve, à demi vêtue, dans l'appartement du Roi. Trompés dans leur rage, les visiteurs déchirent de la pointe de leurs sabres le lit que la Reine vient de quitter. Tremblant pour les jours de son fils, le Roi avait couru par un souterrain à la chambre de ce précieux enfant; madame de Tourzel, de son côté, prévenue du danger par le comte de Sainte-Aulaire, chef d'escadron des gardes du corps, de service auprès du Dauphin, avait réveillé et habillé le jeune Prince : le Roi s'empare de son fils, l'emporte dans ses bras, et reprend son chemin, précédé de

M. d'Huberville, qui, malgré le sang qui coule de ses blessures, a encore la force d'accompagner son maître. Dans le trajet, la bougie qui les éclaire s'éteint; ils arrivent à tâtons aux petits appartements[1]. Louis XVI y trouve la Reine, entourée de sa famille, à laquelle se réunissent bientôt le comte et la comtesse de Provence et Mesdames, tantes du Roi. Le marquis de Digoine, député à l'Assemblée nationale, qui pénétra plus tard dans cette chambre du palais dont il trouva les portes ouvertes, a raconté que « la Reine se tenait » debout dans l'encoignure d'une fenêtre, ayant à sa droite » Madame Élisabeth, à sa gauche et tout contre elle, » Madame, fille du Roi, et devant elle, debout sur une chaise, » M. le Dauphin, qui tout en badinant avec les cheveux de » sa sœur, disait : Maman, j'ai faim; à quoi la Reine ré- » pondit, les larmes aux yeux, qu'il fallait prendre patience » et attendre que le tumulte fût passé[2]. » Ainsi réunie, la famille royale attend avec moins d'effroi le sort qui la menace.

M. de la Fayette se réveille et paraît enfin : il fait évacuer le château; il demande au Roi, au nom du peuple, de venir dès ce jour même fixer sa résidence à Paris, en lui peignant sous des couleurs alarmantes les dangers d'un refus. La foule des forcenés, chassée du palais, se replie en arrière, se rallie et bouillonne en vociférant dans la cour du château et appelant le Roi à grands cris. Les serviteurs, justement alarmés, conjurent le Prince de ne point céder à ce vœu; le Roi rejette tous les conseils de la prudence, se montre sur le balcon, et annonce lui-même qu'il va partir pour Paris

[1] Certain que le Roi était sauvé, M. d'Huberville s'évanouit. On fut obligé de le faire trépaner à l'instant même. La famille de ce brave gentilhomme conserve religieusement le linge que la Reine fit remettre elle-même aux chirurgiens pour le pansement du blessé; ce sont des mouchoirs portant en broderie le chiffre M. A. surmonté d'une couronne royale.

[2] Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, Baudouin, 1790. 2 vol. in-8°.



avec toute sa famille. — « Que la Reine se montre ! » demandent quelques voix. La Reine s'avance, tenant d'une main le Dauphin et de l'autre Madame Royale : à cet aspect les cris augmentent : « La Reine seule ! point d'enfants ! la Reine seule ! » Le Roi veut parler, les clameurs ne lui permettent pas de se faire entendre ; il se retire emmenant la Reine et ses enfants. Les vociférations redoublent : « La Reine, point d'enfants ! la Reine seule, la Reine ! » Sans s'effrayer des intentions menaçantes que ce vœu annonce, la Reine, ayant remis ses enfants à leur père, s'élance sur le balcon, seule, intrépide, entre les menaces de la terre et le délaissement du ciel ; elle croise ses mains sur sa poitrine, et promène majestueusement ses regards sur la multitude : le peuple, frappé d'admiration, applaudit ; la sédition demeure interdite.

Revenue auprès du Roi, Marie-Antoinette lui dit avec émotion, en serrant son fils dans ses bras : « Promettez-moi, Sire, je vous en conjure, au nom de ce que vous avez de plus cher, pour le salut de la France, pour le vôtre, pour celui de ce cher enfant, oh ! promettez-moi que s'il se présente jamais une pareille circonstance, et que vous ayez les moyens de vous éloigner, vous n'en laisserez pas échapper l'occasion. » Ce discours affecta le Roi profondément ; sans rien répondre, il passa dans la chambre voisine.

Les préparatifs de départ se font à la hâte ; quand ces dispositions sont connues, l'Assemblée nationale décrète qu'elle est inséparable du monarque et qu'elle le suivra à Paris.

A une heure, Louis XVI, la Reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Élisabeth et la marquise de Tourzel montent en voiture, ayant pour cortége des trains d'artillerie ; des brigands armés de piques, couverts de boue, de vin et de sang ; des femmes ivres, échevelées, à cheval sur des canons ou montées sur des chevaux de gardes du corps, les unes en cuirasse, les autres armées de fusils ou de sabres, vociférant des chants obscènes ou des imprécations féroces :

parmi elles figure Reine Audu, que la populace appelle la *Reine des halles*. Les enfants du Roi s'étonnent de la fureur et de la méchanceté de ce peuple qu'on leur disait d'aimer. Puis viennent deux cents gardes du corps désarmés, sans chapeaux et sans bandoulières, conduits un à un entre deux grenadiers; quelques Cent-Suisses, des dragons et des soldats du régiment de Flandre, au milieu de tout cela des canons chargés à mitraille. Les têtes livides de Deshuttes et de Varicourt, ces deux premières victimes du devoir et de l'honneur militaire, tombées dans le palais même du Roi, sont portées au bout d'une pique par deux hommes qui au village de Sèvres s'arrêtent pour en faire friser et poudrer la chevelure. Entre ces deux sanglants trophées on distingue *Nicolas Jourdan*[1], cet homme à la longue barbe noire, qui servait de modèle à l'Académie de peinture et de sculpture, et qui aujourd'hui, les bras nus, les yeux étincelants, le visage et les mains rouges du sang dans lequel il les a lavés, marche en agitant sa hache, s'enorgueillissant du surnom de *Coupe-Tête*, que cette journée vient de lui donner.

Les événements se précipitaient toujours dans le même sens : à chaque engagement la royauté perdait de son terrain, de ses forces et de ses chances. Elle recule le 27 juin 1789, elle recule le 14 juillet, elle recule les 5 et 6 octobre, et rappelle M. Necker au pouvoir; et voilà qu'on la conduit à Paris, dans cette ville où non-seulement elle n'est pas en mesure de résister à l'Assemblée, mais où l'Assemblée elle-même n'est déjà pas en mesure de résister aux forces de la révolution.

Ce n'est qu'au bout de près de sept heures de marche que le convoi de la royauté arrive de Versailles à Paris. Le peuple est aux fenêtres et contemple avec stupeur un spectacle qu'on ne décrira pas. « Ne craignez plus rien, criaient

[1] Plusieurs écrivains, entre autres M. Delandine de Saint-Esprit, ont confondu ce *Nicolas Jourdan* avec l'auteur des massacres d'Avignon. Ces deux hommes n'avaient de commun que le nom et la scélératesse.

les femmes de la funèbre escorte, plus de disette désormais; nous vous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

C'est dans cet appareil que la Fayette remet Louis XVI entre les mains de Bailly. Bailly dit au Roi : « Sire, c'est *un beau jour* que celui où Votre Majesté vient dans sa capitale avec son auguste épouse, avec un prince qui sera bon et juste comme Louis XVI... » Puis il exprime au nom de Paris, dont il est maire, le vœu de voir Sa Majesté fixer sa résidence habituelle dans sa capitale. Le Roi répondit : « C'est toujours avec plaisir et avec confiance que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris. » Bailly, se tournant vers le peuple, dit : « Le Roi vient parmi vous avec plaisir. — Vous oubliez de dire *et avec confiance*, reprend Marie-Antoinette. — Vous l'entendez, ajoute aussitôt Bailly; c'est bien mieux que si je l'avais dit moi-même. »

Ainsi se terminèrent ces tristes événements des 5 et 6 octobre, dont il n'est pas difficile, malgré les ténèbres dont les passions les couvrirent, de distinguer les motifs réels. Trois combinaisons, qui avaient entre elles peu de liaison, semblent avoir contribué simultanément à les produire : le club Breton voulant forcer le Roi à transporter dans Paris le siége du gouvernement, les femmes de Paris réclamant du pain, et le parti du duc d'Orléans poussant la royauté vers une pente qui devait le précipiter lui-même.

LIVRE DEUXIÈME.

LES TUILERIES.

6 octobre 1789 — 20 juin 1791.

Mot du Dauphin en entrant aux Tuileries. — Réveil de la famille royale. — La foule sous les fenêtres du château. — Cocarde nationale. — Sacs de farine soi-disant avarice jetés dans la Seine. — Rassemblement de femmes réclamant le rachat des effets mis par elles au mont-de-piété. — Appartements de la famille royale aux Tuileries. — Efforts et illusions du Roi. — Menaces et outrages. — Progrès de la révolution. — Caractère du Dauphin. — Scène avec sa gouvernante. — Paroles au régiment de Flandre. — Étrennes à sa mère. — Première communion de sa sœur. — Le jardin de la terrasse du bord de l'eau. — Quatre destinées d'enfants. — Le Royal-Dauphin. — Domino de marbre noir provenant des débris de la Bastille, offert au jeune prince. — La Fête-Dieu. — La Cour à Saint-Cloud; mesdames de Tarente et de Tourzel; tendres épanchements de la Reine. — Le Dauphin-Dragon. — Anecdotes. — Charité du Dauphin. — La Fédération. — Les Fédérés. — Départ de Mesdames. — Mort de Mirabeau. — Constitution civile du clergé. — Intolérance révolutionnaire. — Violences faites au Roi. — Jour de Pâques.

Louis XVI vint occuper le château des Tuileries, qui, inhabité presque sans interruption depuis 1655, était dépourvu des objets les plus nécessaires: les meubles en étaient délabrés, les tapisseries vieillies et fanées; les appartements étaient tristes, mal éclairés. « Tout est bien laid ici, maman, » dit le Dauphin en y entrant. « Mon fils, lui répondit la Reine, Louis XIV y logeait et s'y trouvait bien; nous ne devons pas être plus difficiles que lui. »

« M. le Dauphin, dit madame de Tourzel, passa la nuit sans gardes, dans un appartement ouvert de tous côtés, et dont les portes pouvaient à peine se fermer. Je les barricadai avec le peu de meubles que je trouvai, et je passai la nuit, assise auprès de son lit, plongée dans la douleur et les plus tristes réflexions....

« Le lendemain matin, dès le réveil de la famille royale, continue madame de Tourzel, les cours et les terrasses des Tuileries étaient encombrées d'une foule de peuple qui demandait à grands cris à la voir, les uns pour le plaisir de

jouir du fruit de leur victoire, le plus grand nombre par curiosité, et quelques-uns par un sentiment d'intérêt et d'attachement. Toutes les personnes de la famille royale, même les princesses, furent obligées de prendre la cocarde nationale et de se montrer au peuple à plusieurs reprises, dans un appartement au rez-de-chaussée, qui donnait sur la cour et qui était occupé par Madame Élisabeth. Chaque fois qu'elles paraissaient on criait : Vive le Roi et la famille royale! La journée se passa ainsi; la foule, qui se renouvelait sans cesse, ne quitta le château qu'à la nuit, et revint encore le lendemain. On illumina dans Paris les premières journées de l'arrivée du Roi, pour surveiller plus facilement les mauvais desseins que l'on redoutait.

» Les factieux, dans l'espoir d'émouvoir la populace, envoyèrent sur le pont Royal, vis-à-vis des fenêtres de M. le Dauphin, des charrettes remplies de sacs de farine soi-disant avariée, que des forts de la Halle jetaient dans la rivière : ce spectacle ne produisant pas la plus légère impression, les charrettes s'en retournèrent et ne revinrent plus.

» Ils imaginèrent un autre moyen pour indisposer le peuple contre la Reine. Deux jours après l'arrivée de cette princesse, ils insinuèrent dans la classe malheureuse l'idée d'aller lui demander de retirer du mont-de-piété tous les effets que la pauvreté avait forcé d'y mettre en gage. La terrasse des Tuileries était couverte de femmes qui s'étouffaient à force d'être pressées, et qui demandaient à parler à la Reine; les personnes qui entouraient cette princesse en ce moment l'engagèrent à acquiescer à leur désir. Je l'en dissuadai, en lui représentant le danger de compromettre sa dignité en se prêtant aux caprices de cette multitude, et je lui conseillai seulement de lui faire dire qu'elle s'occuperait des moyens de lui être utile. Tout le monde était si effrayé que personne n'osait se charger de la commission; j'offris à la Reine de parler moi-même à ces femmes, avec madame la princesse de Chimay, sa dame d'honneur. Elle y con-

sentit, et, de l'appartement de cette dernière, qui donnait sur la terrasse des Tuileries, nous haranguâmes cette multitude, nous lui dîmes « que, quoique les malheureux eussent de grands droits sur le cœur de la Reine, elle ne pouvait prendre d'engagements sans en connaître l'étendue; mais qu'on pouvait se reposer sur sa bienfaisance et sur sa bonté. » Cette démarche la satisfit, le rassemblement se dissipa, et chacun s'en retourna tranquillement. Peu de jours après, le Roi autorisa la Reine à retirer du mont-de-piété les effets qui n'excédaient pas la valeur d'un louis.

» La même foule et le même empressement pour voir la famille royale continuèrent plusieurs jours avec la même indiscrétion, et poussée à un tel point que plusieurs poissardes sautèrent dans l'appartement de Madame Élisabeth, qui supplia le Roi de la loger ailleurs, et qui a toujours conservé depuis pour ce logement une grande répugnance [1]. »

M. le Dauphin n'occupa que deux ou trois jours l'appartement si mal clos où nous l'avons laissé, et dont les fenêtres, comme on l'a vu par le récit que nous venons de reproduire, donnaient sur le pont Royal. Voici les renseignements que nous fournit madame de Tourzel sur l'installation de la famille royale aux Tuileries :

« Le Roi, qui voulut rapprocher de lui ses enfants, partagea son appartement avec M. le Dauphin, et prit pour lui les cabinets qui étaient à la suite de l'appartement de la Reine. Cette princesse occupa le rez-de-chaussée donnant sur la terrasse des Tuileries, et ayant donné à Madame, sa fille, les petits entre-sols au-dessus de la chambre du Roi, qui faisaient ses petits appartements, elle en fit accommoder d'autres au-dessus de ses cabinets et de l'appartement du premier gentilhomme de la chambre, et on pratiqua de petits escaliers particuliers pour que le Roi et la Reine pussent communiquer librement dans l'intérieur de leurs appartements, et dans celui de M. le Dauphin et de Madame.

[1] *Mémoires inédits.*

» Madame Élisabeth occupa le pavillon de Flore, et Monsieur et Madame allèrent occuper le Luxembourg. Ils venaient tous les jours souper avec le Roi, qui ne dînait plus en public, mais en particulier avec la famille royale, excepté M. le Dauphin, qui, trop jeune encore, dînait chez lui à midi [1]. »

La présence de la famille royale semble un instant ramener le calme dans Paris. Louis XVI mande près de lui le comité des subsistances, qui s'étonne de trouver dans le Roi, jointes à la sollicitude d'un père, les connaissances d'un sage administrateur; des mesures sont prises pour l'approvisionnement de la capitale et pour le retour de l'ordre public. Louis XVI croit n'avoir à combattre qu'un égarement passager; il s'efforce de regagner le cœur du peuple; il visite les établissements de charité, parcourt les faubourgs à pied, annonce à la classe indigente le dégagement gratuit des vêtements déposés au mont-de-piété.

Ces espérances durèrent peu. Il y avait des haines systématiques qui travaillaient dans l'ombre et attisaient les passions et les préventions contre la famille royale; en outre, les masses étaient à la fois animées par cet esprit de révolte qui les faisait fermenter, et par la colère qui naissait du sentiment de leurs souffrances.

Elles regardaient le Roi comme la cause de leurs maux et comme l'obstacle à la réalisation de leurs espérances, par suite de l'ancienne idée qu'on avait de la puissance royale en France : le Roi avait ainsi encore la responsabilité de l'autorité qu'il n'avait plus.

« Sa vie, comme celle de la Reine, était fort triste. La Reine déjeunait seule tous les jours, voyait ensuite ses enfants, et, pendant ce temps, le Roi venait lui faire une visite. Elle allait à la messe, et s'enfermait ensuite dans ses cabinets. Elle dînait à une heure avec le Roi, Madame sa fille et Madame Élisabeth. Après dîner, elle faisait une partie

[1] *Mémoires inédits.*

de billard avec le Roi, pour lui faire faire un peu d'exercice, travaillait à la tapisserie, et rentrait ensuite dans ses cabinets jusqu'à huit heures et demie, heure à laquelle Monsieur et Madame arrivaient pour souper, et à onze heures, chacun se retirait.

» Il y avait cour le dimanche et jeu le soir, et cour encore le jeudi matin seulement. La Reine était trop affectée pour penser à aller au spectacle, et son cœur trop affligé pour se livrer à aucune dissipation extérieure[1]. »

On le conçoit, des calomnies odieuses circulaient plus que jamais contre le Roi et surtout contre la Reine; les factieux agitaient, soudoyaient, déchainaient une populace qui venait d'heure en heure vomir sous les fenêtres du château les injures et les propos les plus obscènes. Ils osaient plus : ils faisaient arriver jusqu'au trône, sous le titre de députés, des gens de la dernière lie du peuple. Les ministres proposaient de leur refuser l'entrée, mais le Roi et la Reine voulaient que l'accès du palais restât ouvert à tous. Le digne orateur de cette troupe se permit un jour d'inculper, dans les termes les plus outrageants, la Reine, qui était présente avec son fils : « Vous vous trompez, dit le Roi, la Reine et moi nous n'avons pas les intentions que l'on nous prête; nous agissons de concert et dans la seule vue du bien public. » La députation sortie, la Reine fondit en larmes : une mère est deux fois outragée quand elle est outragée devant son enfant.

A ces insultes de tous les jours se joignait la gêne d'une véritable captivité : la famille royale ne sortait plus de Paris et ne se promenait qu'à certaines heures dans le jardin des Tuileries; le public en étant exclu pendant ce temps, des gens du peuple et même des soldats de l'armée disaient grossièrement : « Le Roi est lâché. »

Quelques nobles cœurs s'indignèrent de cet état de contrainte et de cet avilissement de la royauté : on sait avec quelle rapidité le peuple passe de la haine à la pitié. Une

[1] *Mémoires inédits de madame de Tourzel.*

députation de la municipalité, conduite par le maire de Paris, vint même proposer au Roi de reprendre l'exercice de la chasse, dont une longue habitude avait dû lui faire comme un besoin. « C'était pour moi, répondit Louis XVI, moins un plaisir qu'un régime dont l'effet m'était salutaire. Aujourd'hui la gravité des affaires publiques ne m'en laisse pas même la pensée et ne m'en permet pas le regret. »

Quoique les moteurs des événements des 5 et 6 octobre soient à peu près connus, et que leur impunité soit certaine, la commune de Paris fait des recherches sur les coupables, et envoie une députation près de la Reine pour solliciter des renseignements. « Non, jamais, répond-elle, je ne serai la délatrice de sujets du Roi. » — Le Châtelet, de son côté, instruit l'affaire, et nomme des commissaires pour informer. Ceux-ci se présentent chez la Reine pour recevoir sa déposition sur les attentats commis dans la matinée du 6. La Reine leur répond : « J'ai tout vu, j'ai tout su, et j'ai tout oublié. »

Il fallait un nouvel aliment aux agitations des esprits. Le *livre rouge* est découvert et exploité. Ce fameux registre des dépenses secrètes (qui était entre les mains du contrôleur général des finances) est livré par sa nature même au vague indéfini des suppositions mensongères et à l'imagination satirique des pamphlétaires, qui supposent tout ce qu'ils ne savent pas, et disent tout ce qu'ils supposent. L'Assemblée nationale demande à grands cris l'examen de ce livre; elle en ordonne l'impression. Le public lit avidement; mais il ne reconnaît plus guère cet abîme où les trésors de la France allaient s'engloutir.

Cependant l'anarchie parcourait les provinces; les propriétés étaient dévastées, les châteaux brûlés; les lois étaient sans force, les magistrats sans autorité. A Paris, les approvisionnements étaient arrêtés par les factieux; le pain ne suffisait plus au besoin journalier. Une insurrection générale est projetée pour le 19 octobre; séduits ou intimidés, la

plupart des boulangers se soumettent aux manœuvres des agitateurs, et ne font point cuire de pain dans la nuit précédente. Quelques-uns désobéissent à l'ordre : leur boutique est assaillie et pillée. Un d'entre eux, nommé François, est flétri du nom d'aristocrate et pendu à un réverbère par la populace, qui, quelques jours après, exige la condamnation et le supplice du marquis de Favras, accusé de connivences contre-révolutionnaires avec Monsieur, comte de Provence.

Les désordres de cette journée révèlent à tous les pouvoirs les dangers des fureurs anarchiques. L'Assemblée nationale propose la loi martiale : malgré une vive opposition, la mesure est adoptée. L'effervescence populaire s'apaise encore un instant. Le retour des subsistances, des actes réitérés de la bienveillance royale, semblent ramener le peuple à de meilleurs sentiments. L'Assemblée nationale, cédant ellemême à l'opinion du moment, croit devoir offrir au Roi et à la Reine un témoignage public de respect. Sans être conviée ni attendue, elle paraît spontanément au château des Tuileries, conduite par M. Freteau, son président. Le Roi, qui n'est point averti de cette démarche, s'y montre extrêmement sensible. De l'appartement du Roi, l'Assemblée passe dans celui de la Reine. « Madame, lui dit le président, le premier désir de l'Assemblée nationale, à son arrivée dans la capitale, a été de présenter au Roi le tribut de son respect et de son amour ; elle n'a pu résister à l'occasion si naturelle de vous offrir ses sentiments et ses vœux. Recevez-les, Madame, tels que nous les formons, vifs, empressés et sincères. Ce serait avec une véritable satisfaction que l'Assemblée nationale contemplerait dans vos bras cet illustre enfant, le rejeton de tant de Rois tendrement chéris de leurs peuples, l'héritier de Louis IX, de Henri IV, de celui dont les vertus sont l'espoir de la France. Jamais ni lui ni les auteurs de ses jours ne jouiront d'autant de prospérités que nous leur en souhaitons. »

— « Je suis touchée, comme je dois l'être, répond Marie-Antoinette, des sentiments que m'exprime l'Assemblée nationale. Si j'avais été prévenue de ses intentions, je l'aurais reçue d'une manière plus digne d'elle. » Alors prenant dans ses bras l'héritier du trône, elle le présente à l'Assemblée. Les cris de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive M. le Dauphin!* répétés avec enthousiasme, arrachent un instant la Reine au sentiment de ses malheurs.

Cependant l'Assemblée nationale n'interrompt pas le travail de la Constitution. Le 4 février 1790, le Roi, d'après le conseil de M. Necker, se rend à l'Assemblée, et dans un discours remarquable, il réclame son concours, afin d'éclairer la nation sur ses véritables intérêts. Voici quelques points de ce discours qui se rattachent au moins indirectement à notre sujet : « J'aurais bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ce sentiment.

» Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage; et de concert avec la Reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené; je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français, et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes.....

» Par quelle fatalité, lorsque le calme commençait à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans

les provinces? par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès? Joignez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la nation se prépare. Vous, qui pouvez influer par tant de moyens sur la puissance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines..... »

Ici, l'émotion de l'Assemblée interrompit Louis XVI. L'attitude, le langage, l'accent si paternels du Roi remuèrent un instant tous les cœurs. Après une courte réponse du président (M. Bureau de Puzy), il sortit de la salle au milieu des applaudissements, et fut reconduit aux Tuileries par une députation de l'Assemblée. La Reine, tenant le Dauphin par la main, vint au-devant de lui.

« Je partage, dit-elle en s'adressant à la députation, tous les sentiments du Roi; je m'unis de cœur et d'esprit à tout ce que lui dicte son amour pour ses peuples. Voici mon fils : je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères; je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique et à maintenir les lois. J'espère qu'un jour il en sera le plus ferme appui. »

Hélas! ces mouvements d'enthousiasme et d'effusion n'étaient que de courtes haltes entre les étapes révolutionnaires. L'anarchie reprenait bientôt sa marche et regagnait le temps perdu en s'avançant à pas de géant. L'Assemblée décrète la vente de tous les biens du clergé, la suppression des ordres religieux, la spoliation des églises; elle décrète cette constitution civile du clergé, qui bientôt amène la persécution des prêtres fidèles, et devient la première cause du soulèvement qui devait plus tard éclater dans la Vendée; elle décrète l'abolition de la noblesse, la suppression des titres, des armoiries et des livrées. L'esprit de révolte franchit les mers, il bouleverse nos colonies, il arme les noirs

contre les blancs, les esclaves contre les maîtres ; les plantations sont la proie des flammes : le sang coule à flots.

La révolution, à Paris, n'est pas calmée par son triomphe. La cherté des grains, la rareté des denrées se traduisent en haines contre la royauté, dont l'impuissance demeure responsable de tout. Les rigueurs d'un hiver désastreux deviennent une accusation contre elle : un roi honnête homme et bienfaisant est rendu justiciable des intempéries de la nature. Les marchands de blé sont désignés à l'indignation publique sous le titre d'accapareurs : toute spéculation de commerce s'arrête devant la peur d'être accusé d'affamer le peuple. La peur du mal aggrave le mal.

Presque constamment renfermé dans les appartements du château, on juge combien le Dauphin devait regretter Versailles. Cependant il se promenait quelquefois en voiture avec sa gouvernante. Le jeudi on l'amenait habituellement chez madame la marquise de Lède (ancienne dame d'honneur de Madame Infante, duchesse de Parme), qui possédait au faubourg Saint-Germain un bel hôtel avec un vaste jardin. Là il retrouvait des fleurs, l'air et la liberté, et aussi un ou deux enfants de son âge qui couraient et s'amusaient avec lui. Un jour, en jouant à la cachette, le Prince s'imagina de grimper par une échelle dans un grenier situé au fond du jardin ; l'échelle mal assujettie glissa, et ne fut arrêtée que par une petite barrière de buis qui entourait la platebande. L'officier chargé de ne point perdre de vue le royal enfant était à deux pas ; mais ayant un seul instant détourné la tête, il ne s'était pas douté des projets du jeune espiègle, lorsque tout à coup levant les yeux, il l'aperçut sur le haut de l'échelle au moment même où elle penchait. Il fut d'abord fort ému du danger que l'enfant paraissait courir ; mais il se rassura bientôt en voyant le Dauphin sortir tranquillement de la position périlleuse où il se trouvait, et compter d'un air victorieux chaque échelon qu'il descendait.

La vivacité d'esprit n'excluait pas chez lui la réflexion.

« Souvent, rapporte madame de Tourzel, il me demandait la raison de son changement de situation, et me disait : « Je vois bien qu'il y a des méchants qui font de la peine à » papa, et je regrette nos bons gardes du corps, que j'aimais » bien mieux que ces gens-là, dont je ne me soucie pas du » tout. »

» Je lui répondis que le Roi et la Reine seraient très-fâchés s'il n'était pas honnête vis-à-vis de la garde nationale, et s'il parlait devant elle de son désir de revoir les gardes du corps ; qu'il fallait toujours les aimer, mais n'en parler qu'entre nous, et espérer que des temps plus heureux permettraient au Roi de les rappeler auprès de sa personne. « Vous avez raison, » dit-il ; et, de ce moment, il cessa d'en parler publiquement. Sa mémoire était admirable, et il avait une pénétration d'esprit si singulière, qu'il faisait dès l'âge de quatre ans les réflexions les plus justes sur ce qu'il voyait et ce qu'il entendait. L'abbé d'Avaux l'avait avancé à un point incroyable, trouvant toujours le moyen de lui apprendre dans ses jeux quelque chose d'utile et d'agréable. Ce jeune Prince était extrêmement curieux, faisant des questions sur tout ce qu'il voyait ; il s'apercevait très-bien si les réponses qu'on lui faisait étaient justes ou non, et avait même alors des reparties assez plaisantes. Un jour que je le reprenais sur quelque chose qu'il avait dit mal à propos, une personne qui était chez moi lui dit en badinant : « Je parie que madame de Tourzel a tort, et que Monsieur le Dauphin a » toujours raison. — Monsieur, lui dit-il en riant, vous êtes » un flatteur, car je me suis mis en colère ce matin. »

» Il voulut faire l'essai de ce qu'il avait à attendre de moi, et voir si je saurais lui résister ; il se refusa en conséquence à quelque chose que je lui demandais, et me dit du plus grand sang-froid : « Si vous ne faites pas ce que je veux, je » crierai, on m'entendra de la terrasse, et qu'est-ce que l'on » dira? — Que vous êtes un méchant enfant. — Mais si mes » cris me font mal? — Je vous ferai coucher et je vous met-

» trai au régime d'un malade. » Alors il se mit à crier, à taper des pieds, et à faire un tapage affreux. Je ne lui dis pas une parole, je fis faire son lit, et je demandai un bouillon pour son souper. Alors il me regarda fièrement, cessa ses cris et me dit : « J'ai voulu voir de quelle manière je » pourrais vous prendre; je vois que je n'ai d'autre moyen » que de vous obéir. Pardonnez-moi, et je vous promets que » cela ne m'arrivera plus. Le lendemain, il dit à la Reine : « Savez-vous qui vous m'avez donné pour gouvernante? » C'est madame Sévère. »

« Comme je ne le tourmentais jamais sans raison, et qu'il aimait à venir chez moi et à voir du monde, il prit bientôt pour moi et pour ma fille Pauline une véritable affection, et nous disait souvent de la manière la plus aimable : « Mon » Dieu, que je me trouve heureux avec vous et ma Pauline! » Il l'aimait au point d'en être jaloux, et c'était la chose la plus plaisante que de voir son petit dépit, s'il croyait qu'elle aimait mieux une autre personne que lui.

» Le régiment de Flandre était venu me faire une visite de corps en arrivant à Versailles; on parla de cette visite devant M. le Dauphin, qui témoigna à la Reine le plus grand désir d'en être témoin. « Mais vous ne sauriez que dire à ces » messieurs, lui dit cette princesse. — Ne soyez pas en peine, » maman; je ne serai pas embarrassé. » A peine tous les officiers furent-ils entrés que le jeune prince dit à ceux qui étaient au premier rang : « Je suis, messieurs, ravi de vous » voir, mais bien fâché d'être trop petit pour vous apercevoir » tous. » Puis, remarquant un officier qui était très-grand : « Monsieur, lui dit-il, portez-moi dans vos bras, pour que » je voie tous ces messieurs; » et alors il dit avec une gaieté charmante : « Je suis bien aise, messieurs, d'être au milieu » de vous tous. »

» Quoiqu'il eût la plus grande facilité pour apprendre tout ce qu'il voulait, il trouvait si ennuyeux d'apprendre à lire qu'il ne se donnait aucune peine pour y parvenir. Et comme

la Reine lui disait qu'il était honteux de ne pas savoir lire à quatre ans : « Eh bien, maman, je le saurai pour vos étren-
» nes. » A la fin de novembre, il dit à l'abbé d'Avaux : « Il
» faut cependant que je sache combien j'ai de temps jusqu'au
» jour de l'an, puisque j'ai promis à maman de savoir lire
» pour ce jour-là. » Et apprenant qu'il n'avait plus qu'un mois, il regarda l'abbé d'Avaux, et lui dit avec un sang-froid inconcevable : « Donnez-moi, je vous prie, mon bon
» abbé, deux leçons par jour, et je m'appliquerai tout de
» bon. » Il tint parole, et entra triomphant chez la Reine, tenant un livre à la main, et se jetant à son cou : « Voilà vos
» étrennes, lui dit cet aimable enfant ; j'ai tenu ma pro-
» messe, et je sais lire à présent. »

» On cherchait continuellement à inquiéter le Roi et la Reine, et on avait répandu les bruits les plus sinistres sur un complot qui devait avoir lieu pendant la messe de minuit. Plusieurs personnes tentèrent d'empêcher Leurs Majestés d'y aller, quoiqu'elle dût se dire à la chapelle; mais elles s'y refusèrent, trouvant que cet air d'inquiétude ne pouvait que produire un mauvais effet. Ne pouvant cependant me défendre de celle qui m'avait été donnée, je refusai d'y aller et je passai tout ce temps-là auprès de M. le Dauphin, résolue de ne me coucher que lorsque je saurais Leurs Majestés retirées tranquillement dans leur appartement. La Reine, qui le sut, eut la bonté de monter chez M. le Dauphin en sortant de la messe, de me plaisanter sur ma pusillanimité, en y ajoutant les choses les plus aimables sur mon attachement[1]. »

Les distractions étaient devenues de plus en plus rares pour Louis-Charles, mais il ne se plaignait pas. Cependant, le 7 avril 1790, il dit à madame de Tourzel : « Je suis bien fâché aujourd'hui de n'avoir plus mon jardin. J'aurais fait pour demain deux bien beaux bouquets, l'un pour maman, l'autre pour ma sœur. » C'était le lendemain que Madame Royale faisait sa première communion. Le matin de ce jour,

[1] *Mémoires inédits de madame de Tourzel.*

la Reine la conduisit dans la chambre du Roi : « Ma fille, jetez-vous aux pieds de votre père ; demandez-lui sa bénédiction. » Madame se prosterna : son père la releva et lui dit : « C'est du fond de mon cœur, ma fille, que je vous bénis, en demandant au ciel qu'il vous fasse la grâce de bien apprécier la grande action que vous allez faire. Votre cœur est innocent et pur aux yeux de Dieu ; vos vœux doivent lui être agréables. Offrez-les-lui pour votre mère et pour moi. Demandez-lui qu'il me donne les grâces nécessaires pour faire le bonheur de ceux sur lesquels il m'a donné l'empire, et que je dois considérer comme mes enfants. Demandez-lui qu'il daigne conserver dans ce royaume la pureté de la religion ; et souvenez-vous bien, ma fille, que cette sainte religion est la source du bonheur et notre soutien dans les adversités de la vie. Ne croyez pas que vous en soyez à l'abri. Vous êtes bien jeune, mais vous avez déjà vu votre père affligé plus d'une fois. Vous ne savez pas, ma fille, à quoi la Providence vous destine ; si vous resterez dans ce royaume, ou si vous irez en habiter un autre. Dans quelque lieu que la main de Dieu vous pose, souvenez-vous que vous devez édifier par vos exemples, faire le bien toutes les fois que vous en trouverez l'occasion. Mais surtout, mon enfant, soulagez les malheureux de tout votre pouvoir ; Dieu ne nous a fait naître dans le rang où nous sommes que pour travailler à leur bonheur et les consoler dans leurs peines. Allez aux autels où vous êtes attendue, et conjurez le Dieu de miséricorde de ne vous laisser oublier jamais les avis d'un père tendre[1]. »

Le Roi alors serra avec émotion sa fille entre ses bras, et ajouta : « Priez, mon enfant, pour la France et pour nous. Les prières de l'innocence peuvent fléchir la colère céleste. »

On me pardonnera d'avoir cédé à la pieuse tentation de transcrire ces touchantes paroles : narrateur de la vie du Dauphin de France, je ne serai point appelé à redire les exhortations que son père lui eût adressées dans ce jour

[1] *Dernières années du règne de Louis XVI*; 2e édit., page 148.

solennel de la vie des chrétiens; je me suis consolé en redisant celles qui retentirent si profondément dans le cœur de Madame Royale, sa sœur.

La jeune princesse n'y put répondre que par ses larmes; accompagnée de madame de Tourzel, de la duchesse de Charost, sa fille, et de madame la baronne de Mackau, elle monta en voiture pour se rendre à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse des Tuileries : elle arriva à l'autel avec le maintien le plus recueilli, et approcha de la sainte table avec les marques de la dévotion la plus sincère. La Reine assista incognito à cette religieuse cérémonie, qui fut de la plus grande simplicité, et qui causa de douces émotions à la famille royale. Le Roi fit, à cette occasion, distribuer d'abondantes aumônes dans les diverses paroisses de Paris.

Quelques jours après (le 13 avril), d'effrayantes rumeurs circulent : on parle d'un complot formé pour emporter le château de vive force. Dans la nuit, quelques coups de fusil sont tirés. Le Roi se lève et court chez la Reine; il ne la trouve point dans son appartement; il entre chez le Dauphin, et là, il la voit tenant ce cher enfant pressé contre son sein. « Madame, je vous cherchais, et vous m'avez bien inquiété. — Sire, répondit la Reine, j'étais à mon poste[1]. »

Ces agitations incessantes n'apportaient aucun préjudice à l'instruction régulière, à l'éducation normale du Dauphin. On lui enseignait la religion, l'écriture, l'histoire, l'arithmétique, la géographie, la botanique. M. de la Borde, ancien premier valet de chambre de Louis XV, avait préparé, pour l'étude de cette dernière science, un herbier qui excitait l'intérêt particulier du jeune Prince. On le formait en même temps aux exercices du corps, à la danse et à la paume. Aucun enfant ne se faisait remarquer dans ses jeux par plus de grâce, d'adresse et d'agilité.

Il y avait dans l'enceinte des Tuileries, à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau, un petit jardin entouré d'une

[1] Eckard, *Mémoires historiques*; 2e édit., page 19.

claire-voie, qui touchait à un pavillon habité par l'abbé d'Avaux. On pensa que le jeune Prince pourrait retrouver là ce qu'il avait laissé à Versailles, et reprendre un exercice conforme à ses goûts et utile à sa santé. On lui donna donc ce petit parterre, dont il s'empara avec avidité. Il y éleva des lapins, il y cultiva des fleurs. Ce terrain a été depuis exhaussé au niveau de la terrasse de l'eau; mais c'est ce même jardin, ainsi changé, renouvelé, agrandi, que plus tard Napoléon consacra au roi de Rome, Charles X au duc de Bordeaux, et Louis-Philippe au comte de Paris! Que d'enseignements semés sur ce petit coin de terre, si vite abandonné par ses jeunes propriétaires! L'un est mort dans une prison à dix ans; l'autre, encore au berceau, a été emporté par l'orage, et n'a vécu que pour apprendre le nom de son père et regarder, avant de mourir, son épée; le troisième et le quatrième, disparus comme les deux autres dans la tempête, traînent encore aujourd'hui leur manteau d'exilés sur les chemins de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Et combien ces enfants, qui ont tant de droits à notre pitié, eurent aussi de larmes à répandre sur leurs pères! L'un mort sur l'échafaud, un autre sous le couteau d'un assassin, un autre foudroyé par une chute sur le pavé d'une route; et, enfin, le plus grand par le génie, attaché comme Prométhée sur un rocher et dévoré lentement par ses souvenirs!

Lorsqu'il se rendait à son nouveau jardin, le Prince royal était ordinairement accompagné d'un commandant de bataillon et d'un détachement de gardes nationaux de service aux Tuileries. Depuis quelques jours il apprenait le maniement des armes, et il portait lui-même le plus habituellement l'uniforme de garde national. Il était fier de son escorte, et son visage franc et ouvert disait naïvement son bonheur. Quand son cortége était peu nombreux, le Prince l'invitait à entrer avec lui dans son parterre. Un jour qu'un grand nombre l'avait suivi et était obligé de rester en dehors :

« Excusez-moi, messieurs, leur dit-il; je suis bien fâché que mon jardin soit si petit, puisque cela me prive du plaisir de vous recevoir tous [1]. » Puis il s'empressa d'offrir des fleurs à quiconque s'approchait de la palissade et semblait s'intéresser à ses amusements.

Un autre jour, — et ce trait montrera qu'à la grâce de ses manières et à la bienveillance de son naturel se joignait une certaine vivacité chevaleresque qui semblait justifier cette très-vieille devise de la maison de Bourbon, *bonté et valeur,* — avant de sortir du château pour se rendre à son petit jardin, il s'exerçait au maniement d'un fusil. Au moment du départ, l'officier de la garde nationale de service lui dit : « Monseigneur, puisque vous allez sortir, rendez-moi votre fusil. » Le Dauphin le refusa brusquement. Madame de Tourzel l'ayant repris de cette vivacité : « Si monsieur m'eût dit de lui donner mon fusil, à la bonne heure, madame; mais le lui *rendre* [2] !... »

En apprenant la réponse de son fils, le Roi s'écria : « Toujours vif et brusque! Mais je vois avec plaisir qu'il sait la valeur des mots et sent la propriété des termes [3]. »

Il s'était formé dans Paris une compagnie de tout jeunes gens, sous le nom de *régiment du Dauphin*. C'était M. l'abbé Antheaume, prêtre habitué de l'église Saint-Eustache, qui en avait conçu l'idée et qui en avait proposé au Roi la formation. La bourgeoisie en avait fait presque tous les frais, et avait fourni à ce régiment presque tous ses hommes, qui étaient des enfants. Écoutons M. Antoine [4] : « Je fis partie de cette petite troupe, qui fut admise plusieurs fois à manœuvrer devant le jeune Prince. Lors de notre première visite, nous le trouvâmes à son jardin, où plusieurs sei-

[1] Eckard, *Mémoires historiques;* 2e édit., page 20.

[2] Eckard, *Mémoires historiques;* 2e édit., page 22.

[3] Observation entendue par Madame Royale, et racontée plus tard par elle à la duchesse de Damas-Crux.

[4] *Vie du jeune Louis XVII,* 1 vol. in-18; Blanchard, 1815.

gneurs l'entouraient. « Voulez-vous bien être le colonel de ce régiment? lui dit l'un d'eux. — Oui, répondit le Dauphin; j'aime beaucoup les grenadiers de mon jardin, mais j'aimerais encore mieux me voir à la tête de ceux-ci. — Alors, adieu les fleurs et les bouquets pour votre maman. — Oh! cela ne m'empêchera pas d'avoir soin de mes fleurs. Beaucoup de ces messieurs m'ont dit aussi qu'ils ont de petits jardins; eh bien, ils aimeront la Reine à l'exemple de leur colonel, et maman aura tous les jours des régiments de bouquets... » Nos acclamations lui prouvaient en effet l'amour que nous portions à ses augustes parents. »

La plupart des enfants qui composaient ce petit bataillon étaient des enfants d'élite. Il y avait naturellement de leur part quelque déférence envers le fils du Roi; mais le précepteur n'eût rien permis de plus, et il leur était formellement interdit de céder en rien *à leur camarade*. Le Roi avait dit : « Je veux bien qu'il ait des compagnons pour exciter son émulation, mais non de petits flatteurs pour lui complaire en toute chose. » Cependant cette petite troupe, qui ne formait à son origine qu'un noyau de cent cinquante à deux cents *hommes*, augmentait de jour en jour. Depuis que M. Antheaume avait donné avis aux journaux de l'autorisation royale dont il était muni, beaucoup de familles s'étaient empressées de faire inscrire leurs enfants sur les contrôles du régiment imberbe, et de faire pour eux les frais de l'équipement. La tenue était en miniature l'uniforme des gardes françaises, y compris les guêtres blanches et le chapeau à trois cornes.

Il fallut discipliner cette petite armée, devenue fort nombreuse, et qui avait pris avec orgueil le nom de *Royal-Dauphin*. On lui donna des chefs, désignés généralement au choix par l'âge et par l'*instruction militaire*. Le commandant officiel (car le Dauphin n'en avait guère que le titre) était un charmant jeune homme de dix-sept ans, dont le père était marchand de draps près de Saint-Eustache.

Nous avons retrouvé la liste des principaux officiers

Pesme, commandant en chef, pointe Saint-Eustache, n° 14.

Demoût, commandant en second, à l'Institution.

L'abbé Antheaume, instituteur.

Vial, capitaine de grenadiers.

Blanchet, id.

Marcille, id.

Bougron, id.

Serin, id.

Une grande émulation s'empara des nouvelles recrues, et c'était à qui ferait le mieux l'exercice. Deux fois par semaine, le Royal-Dauphin se réunissait chez l'abbé Antheaume, demeurant dans la petite rue étroite, élargie depuis, qui joignait la rue Montmartre à la cour des messageries royales; et, de là, tambour battant, ce qui attirait toute l'attention du voisinage, il se rendait au clos Saint-Lazare, au haut du faubourg Saint-Denis, l'abbé Antheaume en tête, et il y manœuvrait sous le commandement d'un véritable officier instructeur. Après deux heures d'exercice, ces troupes revenaient en ordre chez M. Antheaume; là, elles rompaient les rangs et rentraient dans leurs quartiers, je veux dire chez leurs parents.

Le 21 mai 1791, les élèves militaires qui composaient ce petit régiment, s'étant réunis à celui des vieillards, arrivèrent pour la parade au château. Le Roi était absent, et M. le Dauphin s'était rendu à son jardin avec son escorte accoutumée, à la tête de laquelle figurait ce jour-là, comme chef de bataillon de la garde nationale, Étienne Lasne, qui devait être quatre ans plus tard son gardien à la tour du Temple. Les enfants entrèrent en corps aux Tuileries, et après avoir défilé devant la Reine, ils lui firent demander la permission de présenter au Dauphin un jeu de dominos, fabriqué par les soins de M. Palloy[1], avec un marbre noir

[1] Le maître maçon Palloy avait obtenu de la ville de Paris l'entreprise de la démolition de la Bastille.

provenant des débris de la Bastille. « C'était un chef-d'œuvre de l'art ; la boite était d'une seule pièce, et les dés étaient faits, disait-on, avec le marbre des chambranles qui avaient orné la cheminée de De Launey[1]. » Sur le revers de chaque domino on lisait une lettre d'or, et toutes ces lettres assemblées formaient l'inscription suivante : *Vivent le Roi, la Reine, et M. le Dauphin !* La Reine leur fit dire que s'ils voulaient aller trouver le Dauphin dans son jardin, il recevrait leur présent. Les enfants se rendirent auprès de leur jeune colonel, et firent devant lui plusieurs manœuvres avec une précision remarquable. Puis, le fils de M. Palloy, à la tête de la députation des élèves, présenta au petit Prince le jeu de dominos en récitant ce quatrain, qui était écrit en lettres d'or sur la boite :

De ces affreux cachots, la terreur des Français,
Vous voyez les débris transformés en hochets;
Puissent-ils, en servant aux jeux de votre enfance,
Du peuple vous prouver l'amour et la puissance!

Ensuite, le jeune Joly, organe des enfants, lui adressa un compliment : « Des jeunes Français, lui dit-il, soutiens futurs du trône qui vous est destiné et que la sagesse de votre père a placé sous l'empire immuable des lois, se font une jouissance bien douce de vous présenter en corps leurs respects, leur amour et leur hommage. L'offrande qu'ils vous font est bien peu de chose, mais chacun d'eux y joint celle de son cœur. » Madame de Soucy la belle-fille, qui, en l'absence de madame de Tourzel, malade en ce moment, accompagnait le jeune Prince, crut devoir faire l'éloge du présent offert à M. le Dauphin, et assura la députation qu'il ne le verrait jamais sans éprouver un sentiment de reconnaissance. « Oh ! c'est bien vrai, » s'écria-t-il. Lasne lui fit remarquer un petit accident qui était arrivé au domino : « C'est égal, répondit-il, il ne m'en sera pas moins précieux. » On lui montra alors le portrait de Louis XVI, gravé sur la pierre sacrée de

[1] Gorsas, *Courrier des 83 départements*, n° XVI.

l'autel de la Bastille, et aussitôt cette exclamation sortit de sa bouche : « Ah ! voilà papa-Roi ! — Chacun de nous le porte en son cœur, dit M. Joly ; comme lui, vous vivez pour le bonheur de tous, et comme lui vous deviendrez l'idole de tous les Français. » Le jeune Prince s'approcha alors de M. Joly, et lui dit : « Monsieur, je vous prie de bien remercier pour moi ces messieurs, et surtout d'avoir bien fait l'exercice. « La députation se retira et les bataillons défilérent [1]. Du reste, l'enfant royal n'eut aucun goût pour ce jeu de dominos, et ne le réclama point à l'avenir.

Le 23 mai, jour de la Fête-Dieu, le Roi et la Reine suivirent à pied, selon l'usage, la procession du Saint-Sacrement de Saint-Germain l'Auxerrois : l'Assemblée, qui y avait été invitée, la suivit aussi, le président à la droite du Roi. Madame, trop jeune encore et trop délicate pour en supporter la fatigue, resta aux Tuileries, et se rendit avec le Dauphin dans la galerie du Louvre, pour voir passer la procession.

Le lendemain toute la famille royale alla s'établir pour quelque temps à Saint-Cloud. M. de la Fayette et même l'Assemblée voyaient avec plaisir le Roi quitter Paris, afin d'ôter aux provinces l'idée de sa captivité à l'époque de la fédération. « Le Roi, dit madame de Tourzel, se plaisait plus à Saint-Cloud qu'à Paris, ainsi que la Reine, qui y trouvait plus de liberté et pouvait y voir plus facilement les personnes qui lui étaient agréables. Madame la duchesse de Fitz-James et la princesse de Tarente, qu'elle aimait beaucoup, y venaient fréquemment. M. le Dauphin s'y amusait infiniment. Il était continuellement dans le jardin, et allait tous les soirs se promener dans le parc de Meudon. La Reine le

[1] Madame Campan, dans ses Mémoires, t. II, p. 127, a rapporté cette anecdote d'une manière très-incomplète et fort peu exacte. Le récit que Lasne m'en a fait est entièrement conforme à celui qu'en a donné A. J. Gorsas dans le *Courrier des 83 départements* du 22 mai 1791, et d'après lequel Hénin, dans son *Histoire numismatique de la révolution française*, p. 20, a rectifié la version de madame Campan. B.

menait quelquefois à la promenade, surtout quand madame de Tarente était de service. Elle connaissait sa discrétion, la noblesse de ses sentiments et son extrême attachement pour elle, qui était tel qu'elle eût sans balancer sacrifié sa vie si elle avait pu, à ce prix, tirer la Reine de la cruelle situation où elle se trouvait. Cette princesse épanchait souvent son cœur dans celui d'une personne si sûre; et, étant un jour avec nous à la promenade, et se voyant entourée de gardes nationaux dont une partie était composée de gardes françaises qui avaient déserté leurs drapeaux, elle nous dit, les larmes aux yeux : « Que ma mère serait étonnée si elle voyait » sa fille, fille, femme et mère de rois, ou du moins d'un » enfant destiné à le devenir, entourée d'une pareille garde ! » Il semblait que mon père eût un esprit prophétique le jour » où je le vis pour la dernière fois. » — Et elle nous raconta que l'empereur François Ier, partant pour l'Italie, d'où il ne devait jamais revenir, rassembla ses enfants pour leur dire adieu.

« J'étais la plus jeune de mes sœurs, dit la Reine; mon » père me prit sur ses genoux, m'embrassa à plusieurs re- » prises, et toujours les larmes aux yeux, paraissant avoir » une peine extrême à me quitter. Cela parut singulier à tous » ceux qui étaient présents, et moi-même ne m'en serais » peut-être plus souvenue, si ma position actuelle, en me » rappelant cette circonstance, ne me faisait voir pour le » reste de ma vie une suite de malheurs qui n'est que trop » facile à prévoir. » L'impression que nous firent éprouver ces dernières paroles fut si vive que nous fondîmes en larmes. Alors la Reine nous dit avec sa grâce et sa bonté ordinaires : « Je me reproche de vous avoir attristées; remettez-vous » avant d'arriver au château, ranimons nos courages : la » Providence nous rendra peut-être moins malheureux que » nous ne le craignons. »

» Il était impossible à la Reine de ne pas comparer les jours heureux qu'elle avait passés à Saint-Cloud, avec ceux de ce

voyage. Elle en faisait souvent la réflexion; et, un jour que nous étions ensemble au bout de la galerie, dont Paris fait un des principaux points de vue, elle me dit en soupirant : « Cette vue de Paris faisait jadis mon bonheur, j'aspirais à » l'habiter souvent. Qui m'aurait dit alors que ce désir ne » serait accompli que pour y être abreuvée d'amertume et » voir le Roi et sa famille captifs d'un peuple révolté! »

» La famille royale voyait approcher avec peine le moment du retour à Paris. Elle avait à Saint-Cloud l'avantage d'être éloignée de cette populace qui, payée pour occasionner des troubles, garnissait journellement les Tuileries, et augmentait le désagrément de cette habitation. Le Dauphin se plaisait extrêmement à Saint-Cloud; sa santé s'y fortifiait, et son esprit se développait chaque jour d'une manière surprenante. Il avait dès lors, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans, un goût naturel pour l'étude, une belle mémoire, et se plaisait extrêmement à ses leçons. On l'accoutumait à répondre de lui-même aux compliments qui lui étaient adressés, et on préférait de le voir rester court, plutôt que de lui suggérer des idées qui n'auraient pas été les siennes. On se contentait seulement de les rectifier quand elles n'étaient pas justes. Cela le mettait quelquefois en colère; mais il finissait par trouver le moyen de répondre, et il s'était accoutumé par là à dire de lui-même des choses aimables et obligeantes. Il nous fit bien rire un jour à Saint-Cloud, au sujet du régiment Dauphin-Dragon. Ce régiment passant par Paris, le comte de Choiseul d'Aillecourt, qui en était colonel, m'écrivit ses regrets de ne pouvoir présenter à M. le Dauphin un régiment digne de ses bontés par son attachement et sa fidélité, et qu'il me priait d'être auprès du jeune Prince l'interprète des sentiments du régiment et des siens. « Mon Dieu, qu'il est joli d'avoir un régiment à mon âge, dit M. le Dauphin, et que je voudrais le voir! — Que voulez-vous, Monsieur, que je réponde de votre part? — Cela m'embarrasse; répondez, je vous prie, pour moi. — Je vais donc répondre que M. le

Dauphin ne sachant que dire à son âge, répondra quand il sera plus grand. — Que vous êtes méchante, me dit-il, et qu'est-ce que mon régiment dira de moi? » Il entra dans une colère affreuse, battant des pieds et des mains. Comme il vit qu'on n'en faisait que rire : « Eh bien, dit-il en me regardant d'un air sévère, je répondrai tout seul, puisque vous ne voulez pas m'aider. Dites à M. de Choiseul que j'aurais bien voulu voir mon régiment et me mettre à sa tête; qu'il le lui dise de ma part; et en même temps remerciez-le de tout ce qu'il me fait dire de la sienne et de celle de mon régiment. » Je l'embrassai, et il finit par me remercier quand il vit que chacun approuvait sa réponse. Ce jeune prince, qui avait une grâce charmante dans tout ce qu'il disait, annonçait déjà de la fermeté, en y joignant cette bonté naturelle à tous les Bourbons; aussi était-il adoré de tous ceux qui l'approchaient et qui étaient à portée de le connaître [1]. »

A peine la famille royale fut-elle de retour à Paris, que les motions incendiaires des journaux recommencèrent plus ardentes que jamais. De jour en jour, les idées d'ambition et d'importance personnelle germaient même dans le cerveau des enfants. Le Royal-Dauphin avait eu tout d'abord sa place dans les cérémonies où paraissait le fils du Roi. Ses prétentions augmentèrent, et il demanda à être traité militairement comme la garde nationale. « Il n'y a plus d'enfants, disait la Fayette; eh bien, soit, nous avons vu tant de vieillards avoir les vices des jeunes gens, qu'il est bon de voir les enfants avoir les vertus des hommes. » Le Royal-Dauphin prit dès lors une attitude presque sérieuse. On lui permit de fournir trois postes d'honneur : le château, l'hôtel du maire de Paris, rue des Capucines [2], et l'hôtel du commandant en chef des gardes nationales, rue de Bourbon. Quand la garde montante défi-

[1] *Mémoires inédits de madame de Tourzel.*

[2] L'hôtel de la mairie de Paris, habité par Bailly, était situé rue des Capucines, à droite en allant de la place Vendôme au boulevard. Cette maison porte aujourd'hui le nº 12.

lait sur la place des Tuileries, le jeune régiment recevait toujours des témoignages de satisfaction de la part de la famille royale, placée sur le balcon du pavillon de l'Horloge. Le Roi saluait le drapeau de l'air le plus affectueux, et le Dauphin envoyait mille signes de joie et de sympathie à ses camarades.

Mais il n'y a pas de succès sans critique. Si le Royal-Dauphin avait ses partisans, il eut aussi ses détracteurs. Aucune popularité ne peut durer à Paris, pas même celle de l'enfance! La malice publique y trouve vite à chaque chose son côté plaisant ou ridicule : le petit régiment reçut le sobriquet de *Royal-Bonbon*. « Vous ne mangez pas à la gamelle, » criaient les uns. — « Non, vous mangez à la becquée, petits canards du Mein [1], » disaient les autres. A ces mauvaises plaisanteries le sang adolescent s'échauffait. Toutes les idées se tournaient vers la guerre, et, d'étage en étage, l'esprit militaire, si puissant en France, avait envahi jusqu'à des cerveaux de dix ans. Il ne suffisait plus au Royal-Dauphin de parader avec la troupe de ligne et la garde nationale, de voir sa petite guérite placée côte à côte de la grande guérite, aux trois postes qu'elle occupait militairement la nuit comme le jour. Elle voulait avoir droit au respect public, et pensait que le meilleur moyen de l'obtenir était d'avoir, comme les *grands,* une consigne et le mot d'ordre. Cela, comme on le pense bien, ne fut pas possible.

De plus, il y eut un homme [2] qui, à l'instar de M. Antheaume, forma un régiment d'enfants que l'on désigna sous

[1] Nom que l'on donnait par dérision aux gardes françaises, qui, dans une des dernières guerres, avaient été contraints de passer le Mein à la nage.

[2] M. Prudhon, capitaine des volontaires, place Dauphine, était l'instituteur de ce régiment, dont l'état-major était ainsi composé :

Nilot, lieutenant-colonel, en face de Henri IV.
Marillier, id., commandant en second, rue du Harlay.
Masson, capitaine.
Gros-Jean, id.
Chazeray, id.
Renault, id.

le nom des *Épaulettes blanches* ou de *Henri IV :* cette seconde dénomination lui venait de ce qu'il se réunissait au pont Neuf. Cette concurrence amena de vives altercations, d'où résultèrent plusieurs duels; trois enfants furent blessés à la baïonnette, un quatrième reçut un coup de sabre fort dangereux. Il n'en fallut pas davantage, non pour calmer les mauvaises têtes des apprentis soldats, mais pour refroidir le zèle effarouché des parents, qui tous, sans se consulter, pensèrent unanimement que c'était à eux qu'il appartenait de donner cette fois la consigne et le mot d'ordre, et de leur autorité ils prononcèrent la dissolution du Royal-Dauphin.

Les funérailles de Mirabeau furent une des plus imposantes cérémonies publiques dans lesquelles figura la milice enfantine. Deux mois plus tard nous la retrouvons mêlée à l'effervescence que la fuite du Roi pour Montmédy avait excitée : la générale battit dans tout Paris, et les petits tambours en faisaient partie [1]. C'est peu de jours après qu'eut lieu le licenciement, ou plutôt la transformation du Royal-Dauphin, qui prit le nom de *Bataillon des élèves défenseurs de l'autel de la patrie.* Les adolescents y restèrent, mais les tragédies de la rue devenaient trop sérieuses pour qu'on pût y laisser un rôle aux enfants. De son côté, le régiment des *Épaulettes blanches* s'intitula : *Bataillon des élèves de l'espérance de la patrie.*

L'année suivante, ces deux bataillons se fondirent ensemble, sous la dénomination de *Légion des élèves défenseurs de la patrie* [2].

[1] Alexandre Piccini, compositeur de musique (né à Paris le 17 septembre 1779, mort à Baden-Baden le 30 mars 1850), m'a raconté que, caporal dans le Royal-Dauphin, il était précisément de garde au poste du maire de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791; qu'il avait vu, à une heure du matin, une dame, entièrement vêtue de blanc, sortir du fond de l'hôtel, traverser la cour et gagner la rue; que six à sept heures plus tard il apprit, comme tout le monde, la nouvelle du départ de la famille royale, mais qu'il n'avait jamais pu s'expliquer la mystérieuse apparition dont il avait été témoin dans la cour de l'hôtel de M. Bailly.

[2] L'almanach de 1793, an II de la République, donne le personnel de l'état-major :

Louis-Denis-Gabriel Antheaume, colonel, instituteur en chef.

Mais n'anticipons point sur les faits.

Le Dauphin ne se rendait plus à son petit jardin sans trouver sur son passage bien des mères et bien des enfants; il saluait les unes avec prévenance, les autres avec cordialité. Les enfants qui désiraient lui parler arrivaient à lui comme à un camarade; il les écoutait, car il savait écouter, et plus d'une fois (car il savait aussi se souvenir) il fit donner de l'argent à ceux qui lui avaient dit que leurs familles étaient dans le besoin. Une pauvre mère vint un jour le trouver au milieu de ses fleurs, et le pria de solliciter une grâce pour elle : « Ah! Monseigneur, lui disait-elle, si j'obtenais cette faveur, je serais heureuse comme une reine. » Le Prince, qui s'était baissé pour cueillir des reines-marguerites, se relève, la regarde, et lui dit d'un air pénétré : « *Heureuse comme une reine!*... Moi, j'en connais une qui ne fait que pleurer[1]. »

Il se chargea du placet de la pauvre femme, qui revint, impatiente, le trouver le lendemain à son petit jardin. « J'ai une réponse, » lui dit l'enfant plein de joie; et, tout radieux, il tira de sa poche une pièce d'or enveloppée dans un papier :

Hugues-Simon Vial, adjudant général.
Joseph Serin, adjudant général en second.
François-René Vallet de Villeneuve, lieutenant-colonel.
Jean-Claude Blanchel, lieutenant-colonel en second.
Etc., etc., etc.

Le 10 septembre 1793, un arrêté de la commune destitua le citoyen Antheaume. Les mères de ses élèves réclamèrent : le conseil général nomma deux commissaires (Arnaud et Lelièvre) pour examiner sa conduite; l'un d'eux présenta au conseil les faits en sa faveur et à sa charge : « Le citoyen Antheaume, présent, dit le registre de la commune, prend la parole pour se disculper; il entre dans le détail des inculpations lancées contre lui; il se justifie d'avoir été l'agent de la Fayette, d'être l'ennemi des sociétés populaires; il dit avoir toujours inculqué à ses élèves les principes républicains; il proteste de son civisme, et termine en attribuant à l'intrigue de ses ennemis les dénonciations contre lesquelles il est obligé de se défendre, et en demandant le rapport de l'arrêté du conseil qui le concerne et qui l'accuse d'incivisme. Un membre réfute le citoyen Antheaume, et annonce qu'il est un de ceux qui ont soulevé les aristocrates et les modérés de la section du Mail contre les patriotes de cette section; il demande l'ordre du jour. Le conseil passe à l'ordre du jour, en confirmant l'arrêté qui concerne le citoyen Antheaume. »

[1] Eckard, *Mémoires historiques*; 2e édit., page 22 à 23.

« Cela est de la part de ma mère, et voici de la mienne, » lui dit-il encore en lui remettant un gros bouquet.

Cette précieuse disposition à faire le bien était tendrement entretenue chez lui, et par son père, qui regardait la bienfaisance comme l'une des bases de l'éducation; et par sa mère, qui ne manquait jamais l'occasion de lui enseigner que les princes étaient les protecteurs-nés des malheureux et la providence terrestre des indigents. Et ce n'était pas à de sonores paroles et à de belles théories que Marie-Antoinette bornait les leçons de la charité. Toujours prête à mettre l'exemple à l'appui du précepte, une misère, une infortune ne lui était point signalée sans qu'elle envoyât un secours, une consolation. Elle faisait participer son fils à ses bonnes œuvres, et près des pauvres des hôpitaux et près des pauvres bien plus misérables encore, dont les larmes discrètes coulent dans la froide solitude des mansardes. Suivi de deux valets de pied qui tenaient de grandes bourses ouvertes, le petit Prince prenait lui-même des pièces d'argent qu'il donnait à chaque orphelin. Il semblait joyeux jusqu'au fond de l'âme du bonheur que sa présence et sa libéralité faisaient éclore dans l'hospice, et non moins ému des bénédictions qui pleuvaient sur son passage et qui remontaient jusqu'à sa mère.

Une particularité digne de remarque, c'est qu'il se montrait, en toute circonstance, surtout sensible à la misère des enfants qui étaient à peu près de son âge. Lorsqu'il se rendait à son jardin, il priait toujours les gardes de leur laisser un libre accès auprès de lui, afin qu'il pût causer avec eux et distribuer des pièces d'argent à ceux qui étaient bien pauvres et des fleurs à ceux qui l'étaient moins. Et toujours, en sortant de l'asile des Enfants trouvés, il manifestait le regret de le quitter si tôt : « Maman, maman, quand donc y reviendrons-nous? » s'écriait-il un jour en remontant dans la voiture qui le ramenait au château des Tuileries. Ne dirait-on pas, en lui voyant tant de sympathie pour les enfants

malheureux, qu'il y avait dans sa commisération comme une sorte de pressentiment, et que quelque chose lui révélait qu'il serait lui-même un jour pauvre, misérable et abandonné ?

Il n'est rien de plus persuasif que l'exemple de la famille, rien de plus heureusement contagieux qu'un sentiment d'amour, d'honneur, de bienfaisance, respiré dès les premiers ans dans l'atmosphère maternelle. Le jeune héritier du trône mettait de côté la plus grande partie de ses menus plaisirs, qu'il serrait dans un joli petit coffret que lui avait donné sa tante Élisabeth, pourvoyeuse habituelle de son humble trésor et complice ardente de sa charité. Louis XVI, qui n'était pas dans le secret, vit un jour son fils sérieusement occupé à compter des écus qu'il rangeait ensuite avec soin par piles dans son coffret : « Comment donc, Charles, dit le Roi, vous thésaurisez comme les avares ? » Déconcerté à ce nom d'avare, l'enfant se prit à rougir; mais il se remit promptement, et d'un air joyeux et d'une voix perlée : « Oui, mon père, je suis avare, mais c'est pour les pauvres enfants trouvés. Ah ! si vous les voyiez ! Ils sont bien nommés; ils font vraiment pitié ! » Le Roi prit dans ses bras le jeune aumônier, qu'il embrassa avec effusion : « En ce cas, mon enfant, je t'aiderai à remplir ton coffret. »

Le temps marche, et les événements plus vite encore que le temps. Le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille, a lieu au Champ de Mars la fête civique de la fédération générale de la France.

La génération de 89 aimait ces grandes fêtes. Le côté théâtral de la révolution enivrait les âmes de tout ce peuple à la fois acteur et spectateur dans ces cérémonies. La France attendait ces nouvelles tables de la loi, sur lesquelles la philosophie du dix-huitième siècle avait écrit son décalogue, avec autant d'impatience que les Hébreux attendirent, dans le désert, la loi sainte que Dieu leur donna sur le Sinaï. Il semblait que l'ordre, la paix, la liberté, le progrès, la pro-

spérité, que tout enfin fût dans la constitution ; et la France, oubliant qu'elle avait vécu quatorze siècles, croyait qu'à partir seulement du 14 juillet 1790 elle allait vivre. Toutes les provinces sont là. Le Roi prête serment à la nouvelle constitution ; d'innombrables mains se lèvent après la sienne, en témoignage de fidélité; le canon gronde, les fanfares retentissent, les acclamations se font entendre de toutes parts; la Reine, qui était placée dans la tribune au-dessus du trône, prend le Dauphin dans ses bras, et semble le présenter au peuple, à l'armée, à la nation tout entière ; l'enfant aussi lève ses innocentes mains comme pour appeler les bénédictions de Dieu sur la France ; malgré la pluie qui ne cesse de tomber, l'enthousiasme est à son comble ; et certes bien fou eût paru le prophète qui, aux spectateurs de cette fête, à laquelle il ne manquait que le soleil, eût annoncé les calamités prêtes à fondre sur tout l'empire. Pendant le séjour des fédérés à Paris, le jardin et les cours des Tuileries retentissaient de *vivat* et de bénédictions; les arbres du jardin, les murs du palais étaient couverts de fidèles emblèmes et de sympathiques devises.

Madame de Tourzel raconte dans ses Mémoires le plaisir que ces représentants des provinces avaient à voir M. le Dauphin. « Il descendait, dit-elle, à trois heures dans mon appartement, on ouvrait les fenêtres du salon qui donnaient sur la galerie, et il se présentait fréquemment au petit balcon qui était sur le perron de l'escalier par lequel on y descendait; il disait en passant un petit mot à l'un et à l'autre, et retournait ensuite jouer dans le salon, où on pouvait facilement l'apercevoir.

» Comme il s'amusait un jour à arracher quelques feuilles d'un lilas qui était sur le balcon, un fédéré lui demanda de les lui donner, pour garder toute sa vie quelque chose qu'il tiendrait de sa main. Cette demande eut l'effet de l'électricité. Chaque fédéré voulut avoir une feuille de cet arbuste, qui, en un instant, fut dépouillé aux cris de : « Vivent le Roi, la

Reine et le Dauphin! » La gaieté du jeune Prince, sa beauté, sa grâce, lui gagnaient tous les cœurs.

« Il allait tous les jours à cinq heures à son jardin ; les fédérés demandèrent avec instance qu'il leur fût permis d'y entrer. On le leur accorda, sous la condition qu'ils ne le visiteraient qu'un certain nombre à la fois, afin de ne pas le gêner dans un si petit espace, et qu'ils se renouvelleraient successivement tant que durerait sa promenade. Il leur parlait souvent, et toujours avec une naïveté si aimable qu'ils se retiraient tout enchantés. On ne se fait pas d'idée des sentiments qu'ils témoignaient pour la personne du Roi, et des vœux qu'ils formaient pour la conservation de cet aimable enfant. Chaque députation témoignait le plus vif désir de voir le Roi parcourir ses provinces. — Venez, disaient au jeune Prince les fédérés dauphinois, venez dans votre province du Dauphiné : votre nom vous rend notre possession, et nous saurons bien vous défendre contre vos ennemis. — N'oubliez jamais, lui disaient les Normands, que vous avez porté le nom de notre province, et que les Normands ont été et seront toujours fidèles. Chaque fédération s'empressait de témoigner son attachement, et il était impossible de ne pas être touché de l'expression de leurs sentiments, et de l'attendrissement qu'ils éprouvaient en présence de ce jeune prince, qu'ils ne pouvaient se lasser de regarder[1]. »

Le Roi passa en revue, à la barrière de l'Étoile, les députations de l'armée et les fédérés eux-mêmes avant leur départ pour leurs provinces. La Reine était en calèche découverte avec le Dauphin, Madame et Madame Élisabeth : elle parlait à ceux qui l'approchaient avec une affabilité qui lui gagna tous les cœurs.

Malgré les bonnes dispositions manifestées par ces représentants nouveaux de la France, l'anarchie se répandait dans le royaume. Les pouvoirs publics étaient en butte aux continuelles dénonciations des journaux ; forcé de se résigner aux

[1] *Mémoires inédits de madame de Tourzel.*

outrages ou à la retraite, M. Necker s'éloigna des affaires pour ne plus y revenir. L'Assemblée nationale applaudit à la chute de cette idole renversée de son piédestal; les provinces regardèrent avec indifférence. Mesdames, tantes du Roi, se décidèrent aussi à partir et à se retirer à Rome; elles furent arrêtées pendant plusieurs jours à Arnay-le-Duc, faute d'un passe-port de l'Assemblée : la révolution s'exerçait à mettre la main sur les personnes royales. L'autorité du Roi était chaque jour plus contestée et sa liberté plus restreinte. Mirabeau mourut, *emportant* avec lui, comme il le dit lui-même, *les lambeaux de la monarchie*. Dans cet ancien ennemi le Roi perdit un auxiliaire; mais n'eût-il pas été impuissant pour le bien, après avoir été si puissant dans le mal? C'était le sentiment de Madame Élisabeth : « Je ne crois pas, écrivait-elle à madame de Raigecourt, son amie, que ce soit par des gens sans principes et sans mœurs que Dieu veuille nous sauver. »

La semaine sainte approchait. Craignant de ne pouvoir remplir à Paris les exercices de religion auxquels ces jours sont consacrés, Louis XVI manifesta l'intention de passer la quinzaine de Pâques à Saint-Cloud, alléguant le besoin de respirer l'air de la campagne, après une douloureuse indisposition dont il avait peine à se remettre. Les meneurs publiaient dans tous les quartiers de la ville, que sous le prétexte de ce voyage étaient cachés des projets d'évasion : ils répétaient que le Roi avait quitté son confesseur ordinaire parce qu'il avait prêté serment. Ils remuaient ainsi cette populace de Paris si peu croyante et si crédule, et celle-ci demanda à la fois que le Roi ne partît pas, que le Roi fréquentât sa paroisse et reçût la communion des mains du curé constitutionnel. — « On veut, écrit Madame Élisabeth à son amie, forcer le Roi à renvoyer les prêtres de sa chapelle, ou à leur faire prêter le serment, et à faire ses pâques à la paroisse. Voilà la raison de l'insurrection d'hier : le voyage de Saint-Cloud en a été à peu près le prétexte. La garde a parfaitement désobéi à M. de la Fayette et à tous ses officiers; heu-

reusement il n'y a point eu de malheurs. Le Roi a parlé avec force et bonté, et s'est parfaitement montré. »

Voici comment s'étaient passés ces événements. Le Roi, devant la rumeur publique, avait renoncé à son projet ; les instances de Bailly et de la Fayette l'y avaient ramené : à onze heures du matin le Roi et la Reine montèrent en carrosse, à l'issue de la messe, avec le Dauphin, Madame, Madame Élisabeth, et madame de Tourzel. Les grenadiers de la garde nationale, parmi lesquels on avait jeté l'alarme sur le départ du Roi, se précipitèrent sur la voiture, criant, menaçant, portant la baïonnette sous le poitrail des chevaux, et déclarant qu'ils ne sortiraient pas de la cour des Tuileries. C'est en vain que Bailly et la Fayette tentèrent de leur faire sentir que leur résistance, très-répréhensible en elle-même, était de plus inconstitutionnelle. « Il serait étonnant, dit le Roi lui-même en mettant la tête à la portière, qu'après avoir donné la liberté à la nation, je ne fusse pas libre moi-même! » Mais les cris du peuple qui entourait le Carrousel affermirent les gardes nationaux dans leur résolution, et rien ne put les ébranler. Ils ne s'en tinrent pas là, et ils se permirent d'insulter les personnes qui environnaient la voiture du Roi, les forcèrent à s'écarter, et usèrent d'une telle violence envers M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, que Louis XVI fut obligé de commander à deux grenadiers fidèles de le tirer de leurs mains, en leur disant qu'ils lui en répondaient. Le Dauphin, qui jusque-là n'avait montré aucune frayeur, se mit à pleurer en voyant maltraiter M. de Duras, et à crier de toutes ses forces : « Qu'on le sauve! qu'on le sauve donc! » MM. Gougenot et Massilier, officiers de la bouche, furent aussi insultés : les gardes nationaux éloignèrent d'autorité toutes les personnes de la suite du Roi, et s'emparèrent des abords de la voiture. Voyant sa démarche infructueuse, la Fayette proposa au Roi d'employer la force pour faire sortir son carrosse, et le pria de lui donner des ordres en conséquence. « C'est à vous, mon-

sieur, lui dit vivement Louis XVI, de voir ce que vous devez faire pour faire exécuter votre constitution. » Après de nouveaux efforts aussi vains que les premiers, la Fayette vint dire au Roi que sa sortie ne serait pas sans danger. « Il faut que je rentre, » dit le prince. Et, en effet, après deux heures passées dans une lutte continuelle, au milieu des plus grossières injures, ne voulant pas mettre aux prises une partie de la garde nationale avec l'autre, Louis XVI renonça décidément au voyage, et rentra dans ses appartements ou plutôt dans sa prison.

Les suites de cette journée furent ce qu'elles devaient être : la porte des concessions une fois ouverte, ne se referme pas. Dès le soir, le département présenta au Roi une adresse pour lui exposer l'inquiétude du peuple de le voir entouré de prêtres réfractaires, et la crainte qu'il éprouvait que la protection qu'il leur accordait ne fût l'indice des véritables sentiments de son cœur; il pria le Roi de rassurer la nation par une démarche franche et positive, en écartant de sa personne et de M. le Dauphin tous ceux que le peuple regardait comme les ennemis de la constitution.

Le Roi, pour ne point exposer des existences qui lui sont chères, invita à s'éloigner le cardinal de Montmorency, son grand aumônier, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, son premier aumônier, et M. de Sabran, évêque de Laon, premier aumônier de la Reine : il donna le même ordre à MM. de Villequier et de Sabran, ses premiers gentilshommes. Mesdames de Chimay et de Duras, l'une dame d'honneur et l'autre dame du palais de la Reine, craignant d'être entraînées à des démarches qui répugnaient à leurs principes, donnèrent leur démission. La journée se passa en préparatifs de départ. Le pauvre petit Dauphin, qui, comme tous les enfants, aimait le changement et s'était fait de beaux projets d'amusement pour le temps de son séjour à Saint-Cloud, maintenant triste de la tristesse de chacun, se voyant seul avec madame de Tourzel et l'abbé d'Avaux, dit en soupi-

rant : « Qu'ils sont donc méchants tous ces gens-là, de faire tant de peine à papa qui est si bon! Je ne le dis qu'à vous, ma bonne madame de Tourzel, que j'aime de tout mon cœur, car je sais qu'il faut se taire. » Et, serrant sa gouvernante dans ses petits bras, il l'embrassa tendrement. Puis, allant se jeter sur un canapé, il prit pour se distraire un volume de *l'Ami des enfants,* de Berquin. Il l'ouvrit au hasard, et, tout étonné, il se leva précipitamment, et porta son livre à l'abbé d'Avaux, en lui disant les larmes aux yeux : « Voyez, mon bon abbé, l'histoire qui me tombe aujourd'hui sous la main! *Le petit Prisonnier!* »

M. de la Fayette cette fois remplit dignement son devoir : dès le lendemain de cette triste journée, il donna sa démission de commandant général de la garde nationale; et, sur les instances réitérées qui lui furent faites pour reprendre cette place, il se rendit à la commune, blâma ouvertement les excès commis la veille, et déclara qu'il maintiendrait sa démission tant que les soldats qui s'étaient rendus coupables ne seraient pas licenciés. La compagnie soldée de l'Oratoire fut en conséquence dissoute et désarmée.

Le même jour le Roi se rendit dans le sein de l'Assemblée nationale. « Messieurs, dit-il, je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force, parce que j'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, et qui croit agir en faveur des lois lorsqu'elle les enfreint; mais il importe à la nation de prouver que je suis libre : rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et des acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon projet de voyage à Saint-Cloud, et l'Assemblée nationale en sentira la nécessité. »

Cette démarche, qui pouvait accréditer au dedans et au dehors du royaume l'opinion trop fondée de la captivité du

Roi, avait été conseillée par la plupart des ministres; elle était d'autant plus imprudente qu'on en devait prévoir le résultat; elle était d'autant plus impolitique qu'elle était gratuitement très-embarrassante pour l'Assemblée nationale; aussi son président, Chabroud, se borna-t-il à répondre que l'agitation était inséparable des progrès de la liberté; mais que tous les cœurs étaient au Roi, et que comme le Roi voulait le bonheur du peuple, le peuple demandait le bonheur de son Roi. Le Roi n'alla pas à Saint-Cloud; il fit plus: voyant de jour en jour croitre l'animosité contre les prêtres catholiques non assermentés, il invita les ecclésiastiques qui composaient sa chapelle à s'éloigner de sa personne. Ces concessions ne suffirent point à l'intolérance des factieux. La semaine sainte fut pour Louis XVI et sa famille une semaine d'angoisses, de douleur et de sacrifices: leur demeure, devenue déserte par le départ de tous les officiers de la couronne, était comme assiégée par la populace ameutée dans le jardin, et dont les cris et les outrages poursuivaient la famille royale jusque dans les exercices de la piété. Les offices de l'Église auxquels elle assistait régulièrement, le tombeau du jeudi saint, espèce de cénotaphe entouré de cyprès et sur lequel était placée une couronne d'épines, ces tristes solennités, analogues à sa situation, tout respirait autour d'elle le deuil dont elle était pénétrée, et qu'elle renfermait en elle-même pour ne pas le faire partager au petit Dauphin. On exigea que le 24 avril, jour de Pâques, le Roi et la Reine allassent à Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse de leur palais, entendre la messe du pasteur constitutionnel, qui avait dépossédé l'ancien curé resté fidèlement attaché aux principes exposés par le corps épiscopal, et que le Pape avait solennellement proclamés dans son bref du 10 juillet 1790.

N'étant point forcée à de pareils ménagements, Madame Élisabeth déclara que, le jour de Pâques, elle entendrait la messe de son aumônier à la chapelle du château. Par des placards abominables, affichés sur les murs mêmes d'une

galerie voisine de son appartement, elle était vouée aux derniers outrages si elle n'accompagnait le Roi à sa paroisse. Elle ne tint aucun compte de ces menaces, et resta constante dans sa résolution. Cependant elle ne communia point. « Je comptais, écrit-elle, avoir le bonheur de communier le jeudi saint et le jour de Pâques; mais les circonstances m'en ont privée : j'ai craint d'être cause d'un mouvement dans le château. »

Le Dauphin était resté aux Tuileries avec un très-petit nombre de gardes nationaux, la plus grande partie ayant accompagné le Roi. « Le jeune Prince, dit madame de Tourzel, avait ce jour-là pour commandant de bataillon un M. de Luigné, qui, quoique bon gentilhomme et possesseur de quatre-vingt mille francs de rente, avait donné à corps perdu dans la révolution. Il inspirait une telle méfiance que M. de Gouvion vint lui-même m'assurer qu'il avait pris ses précautions pour que ce mauvais sujet ne pût causer aucune inquiétude; que M. d'Arblay, officier de la garde nationale, que je savais très-attaché au Roi, avait l'ordre de ne le pas perdre de vue un instant, et même de le suivre dans l'appartement de M. le Dauphin, si son service le mettait dans le cas d'y entrer. Tout fut fort paisible pendant l'absence du Roi; le ciel seul fut en courroux, car il y eut un violent orage et de grands coups de tonnerre pendant que Leurs Majestés furent à la paroisse. Elles en revinrent profondément tristes [1]. »

C'est en vain qu'aux dépens de son autorité et même des justes scrupules de sa conscience, Louis XVI essayait de rétablir la paix et la tranquillité dans le royaume : sa patience, sa bonté, et, il faut le dire, sa faiblesse, loin de ranimer dans le cœur du peuple cet amour dont le sien était si jaloux, ne faisait que multiplier les récriminations et les calomnies. L'égarement devenait de jour en jour plus aveugle, les défections plus audacieuses, les exigences plus intolérables. La Reine ne mettait plus la tête à la fenêtre sans provoquer une

[1] *Mémoires inédits.*

insulte, sans recevoir un outrage. Le joug devenait si lourd, qu'il ne restait plus qu'à s'y soustraire ou à le briser. D'ailleurs la révolution, qui n'avait jusque-là attaqué Louis XVI que dans ses droits de monarque, sa dignité de prince et sa liberté d'homme, venait de diriger contre lui une attaque bien plus sensible : par la constitution civile du clergé et par l'intolérance fanatique de l'Assemblée, qui mettait la main à l'encensoir comme au sceptre, elle l'avait attaqué dans ses devoirs de chrétien. Dans sa lettre du 10 juillet 1790, dont nous avons parlé, le Pape disait au Roi : « S'il était en votre disposition de renoncer même à des droits inhérents à la prérogative royale, vous n'avez pas le droit d'aliéner en rien ni d'abandonner ce qui est dû à Dieu et à l'Église, dont vous êtes le fils aîné. » — Le 13 septembre de la même année, le Pape avait averti Louis XVI, par une nouvelle lettre, que la constitution civile du clergé était « contraire aux fondements de la religion catholique ». Enfin, dans un dernier bref adressé aux cardinaux, à la date du 13 avril 1791, le Pape avait qualifié de schisme le serment prêté à la constitution civile du clergé. Il n'y eut plus dès lors de doute possible pour les catholiques fidèles.

La révolution venait de toucher, dans Louis XVI, à une force qu'elle ne connaissait pas. Le Roi avait fait tous les sacrifices, le prince avait accepté toutes les épreuves, l'homme avait souffert patiemment toutes les injures : le chrétien, blessé dans sa foi et éclairé sur son devoir, se redressa [1].

[1] Voir la déclaration du Roi, adressée à tous les Français le 20 juin 1791.

LIVRE TROISIÈME.

VOYAGE DE VARENNES.

20-26 juin 1791.

Répugnance du Roi pour ce voyage. — Plan de Mirabeau. — Correspondance avec M. de Bouillé. — Préparatifs de l'évasion. — Madame de Bar. — M. de Fersen. — Surveillance exercée sur le château. — Détails d'intérieur. — La famille royale sort des Tuileries. — Déguisements et noms adoptés pour le voyage. — Bondy, — Claye, — Montmirail, — Châlons. — Le Roi est reconnu. — Pont-de-Somme-Vesle. — Consignes inexécutées. — Sainte-Menehould. — Drouet. — Clermont, — Varennes. — Arrestation de la famille royale. — Décret de l'Assemblée. — Clermont, — Sainte-Menehould. — Meurtre de M. de Dampierre. — Châlons. — Corbeille de fleurs; témoignages de sympathie. — Epernay. — Carotte. — Arrivée des commissaires de l'Assemblée nationale. — Discours de Madame Élisabeth. — Dormans. — Nuit bruyante. — Rêve du Dauphin. — La Ferté-sous-Jouarre. — Entretien de Madame Élisabeth et de Pétion. — M. et madame Regnard. — Dîner de la famille royale. — Dîner des commissaires. — Le député Kervélégan. — Conversation de Petion, du Roi et de la Reine. — Meaux. — Entretien du Roi et de Barnave. — Mot du Roi à l'évêque constitutionnel. — De Meaux à Paris. — Accroissement de la foule. — Arrivée à Paris. — M. Guilhermy. — Paroles du Dauphin. — Réflexions sur ce fatal voyage.

La question de l'évasion de la famille royale avait été déjà bien souvent débattue. Le Roi avait jusque-là repoussé vivement cette idée. Deux souvenirs historiques, toujours présents à sa mémoire, avaient été les mobiles de sa conduite; Jacques II perdant la couronne pour avoir quitté son palais, Charles I[er] conduit à l'échafaud pour avoir combattu le parlement. Persuadé donc qu'il fallait éviter à tout prix deux écueils, la fuite et la guerre civile, il s'était décidé à pousser la patience jusqu'à ses dernières limites et à essayer de régner avec la constitution.

Cet essai, on l'a vu, fut long, douloureux, terrible. Les angoisses et les épreuves du Roi s'accrurent de jour en jour. Dans l'origine, il n'avait eu, à Paris, pour confidents de cette pensée d'évasion souvent discutée, toujours repoussée, que

la Reine et Madame Élisabeth, et hors Paris, que le marquis de Bouillé, qui lui inspirait une confiance justifiée par la vigueur avec laquelle il avait réprimé l'insurrection de la garnison de Nancy et rétabli la discipline dans son armée.

Mirabeau, peu de jours avant sa mort, avait proposé un plan d'après lequel le Roi devait se réfugier au milieu d'un camp dans une ville frontière, et, de là, traiter avec l'Assemblée. Cette idée de Mirabeau, écartée tout d'abord comme tous les autres projets analogues, fut plus tard adoptée, quand le Roi, à bout de patience, résolut de se dérober à une servitude devenue intolérable pour sa conscience même.

Il avait établi une correspondance en chiffres avec le marquis de Bouillé. Ce lieutenant général commandait en chef un corps d'armée considérable dans les Trois-Évêchés; il avait sous ses ordres les troupes réparties dans la Franche-Comté et dans la Champagne, dans l'Alsace et dans la Lorraine, et protégeait ainsi nos frontières depuis la Suisse jusqu'à la Moselle et la Sambre.

Mais le souffle de la révolution avait passé dans presque tous les rangs de cette armée, et son chef ne pouvait guère compter que sur la fidélité monarchique d'une vingtaine de bataillons de troupes allemandes et de trois ou quatre régiments de cavalerie.

Un plan fut donc concerté entre le Roi et le général. Louis XVI devait se rendre à Montmédy, place forte située près de la frontière.

M. de Bouillé avait proposé que pour diminuer le danger on le divisât, en faisant partir d'abord la Reine seule avec le Dauphin; mais la Reine avait dit : « Si l'on veut nous sauver, il faut que ce soit tous ensemble, ou pas du tout. »

Louis XVI écrivit alors à M. de Bouillé (le 29 avril) qu'il faisait construire exprès pour son voyage une berline capable de contenir toute sa famille. Le général dissuada le Roi de se servir d'une voiture qui éveillât l'attention par sa forme, et l'engagea à employer deux petites diligences anglaises fort

légères et en usage à cette époque. Malheureusement le Roi ne déféra pas à ce conseil[1].

Avant de quitter Paris, le Roi voulut mettre la responsabilité de M. de Bouillé à couvert, et il lui écrivit cette lettre :

« De par le Roi. — Mon intention étant de me rendre à Montmédy le 20 juin prochain, il est ordonné au sieur de Bouillé, lieutenant général en mes armées, de placer des troupes, ainsi qu'il le jugera convenable, pour la sûreté de ma personne et celle de ma famille, sur la route de Châlons-sur-Marne à Montmédy, voulant que les troupes qui seront employées à cet effet exécutent tout ce qui leur sera prescrit par ledit sieur de Bouillé, les rendant responsables de l'exécution des ordres qu'il leur donnera. Fait à Paris, le 15 juin 1791.

» Louis. »

M. de Bouillé mit de sa main au bas de cet acte :

« Il est enjoint à M. de Mandel, aux officiers, sous-officiers et cavaliers du régiment Royal-Allemand, d'exécuter et de faire exécuter le présent ordre.

» Saint-May, ce 21 juin 1791.

» Bouillé. »

[1] D'après la déposition faite devant la haute cour d'Orléans par Jean Louis, sellier-carrossier, à Paris, successeur de Warin, le mémoire de la voiture qui lui avait été commandée par madame de Korff, dès le 22 décembre 1790, s'élevait à la somme de 5,944 livres. Le filet de l'impériale était décoré de tresses et de torsades en soie; des poches portatives étaient attachées aux portières; des matelas couverts de taffetas et de maroquin appuyaient de chaque côté les voyageurs; les coussins sur lesquels ils étaient assis couvraient des coffres d'aisances et des vases de nuit en cuir verni; on avait pratiqué deux cuisinières garnies de larges ferrures; des lanternes à réverbères brillaient à l'avant-train; deux fortes vaches couvraient l'impériale. On avait attaché à cette voiture une enrayeuse, une courroie de lissoire et deux fourches ferrées pour la maintenir dans les montagnes. On avait adapté au train de derrière une cantine en cuir pouvant contenir huit bouteilles de vin. Le siége du cocher, garni d'un couvre-genoux et de poches en cuir, était placé sur une ferrière contenant tous les ustensiles dont on pouvait avoir besoin en cas d'accident.

Le départ, arrêté d'abord pour la nuit du 19 au 20 juin, n'eut lieu que dans celle du 20 au 21, par la nécessité d'en cacher les préparatifs à une femme de chambre de la Reine, démocrate ardente, capable de dénoncer l'évasion, et dont le service ne finissait que le 19.

Il fallait se hâter. Ce projet d'évasion commençait déjà à transpirer, car peu à peu il avait fallu initier au secret les auxiliaires qu'on avait dû s'assurer. Ceux-ci avaient parlé autour d'eux, et les mœurs si légères de l'époque et quelques démarches inconsidérées avaient doublé le nombre des confidents. Il en résultait qu'à l'étranger la nouvelle de l'évasion prochaine de la famille royale s'était répandue dans plusieurs cercles bien informés, et qu'aux Tuileries elle était descendue jusqu'aux commérages subalternes de la domesticité. C'est ainsi que le bruit de la fuite préméditée de la famille royale émut le public dans les journées des 19 et 20 juin, à tel point que des déclarations circonstanciées [1] furent faites à la police. Ces bruits devaient naturellement éveiller encore la surveillance, déjà si active et si méticuleuse, à laquelle était soumis le château. Il importe, en effet, de ne pas l'oublier, déjà à cette époque les Tuileries étaient une espèce de prison dont M. de la Fayette était le chef responsable, la garde nationale faisant le service dans les appartements. Pendant le jour, les officiers commandant différents postes allaient recevoir le Roi, la Reine, Madame Élisabeth à la descente de leurs carrosses et les conduisaient chez eux, sous prétexte de leur rendre les honneurs dus à leur rang, mais en réalité pour exercer une surveillance qui se traduisait en procédés de la nature la plus injurieuse; car, la nuit venue, le Roi, la Reine et Madame Élisabeth étaient enfermés, et les gardes mettaient un matelas en travers des portes, afin que les princes ne pussent sortir qu'en passant sur le corps de ces

[1] Voir la relation fidèle de la fuite du Roi à Varennes, extraite des pièces judiciaires et administratives, par M. Bimbenet, greffier en chef, archiviste de la cour royale d'Orléans. Paris, Dentu, 1844.

étranges défenseurs devenus des geôliers[1]. La fuite, impossible de jour, était donc très-difficile de nuit.

La famille royale, qui savait les précautions dont on l'environnait la nuit, avait, de longue main, fait ouvrir des issues secrètes. Dès le mois de janvier précédent, on avait pratiqué, dans la boiserie de l'appartement de Madame Élisabeth, *une porte si artistement faite, qu'il était difficile qu'on s'aperçût de son existence à moins d'en faire une recherche exacte :* nous citons ici un témoignage reçu plus tard en justice. Cette porte donnait sur un petit escalier conduisant à une voûte qui séparait cet appartement de celui de la Reine. On avait fait pratiquer des portes de ce genre dans les appartements de la famille royale; elles s'ouvraient à l'aide de clefs ployantes qu'on pouvait porter sur soi sans la moindre gêne, et elles étaient si parfaitement ajustées aux panneaux de la boiserie et se fermaient si hermétiquement, qu'on ne les eût découvertes qu'avec la plus grande difficulté, quand même elles n'auraient pas été cachées par une tapisserie. Enfin, on s'était ménagé la possibilité de passer par une porte condamnée depuis longtemps, et qu'on avait eu soin de masquer par un meuble, qui, s'ouvrant sur ses deux faces opposées, la cachait sans la fermer. L'ingénieuse prévoyance de ces mesures témoigne de la rigueur de la captivité de la famille royale : cet art et cette fécondité d'expédients n'appartiennent qu'aux prisonniers.

Dans la matinée du 20 juin, le Dauphin sortit, à dix heures du matin, pour aller à son jardin, au bout des Tuileries; à onze heures, la Reine et les personnes de sa suite se rendirent à la messe; en sortant de la chapelle, elle ordonna qu'on tînt sa voiture prête pour cinq heures du soir. « Pendant toute la journée du 20 juin, dit Madame Royale dans

[1] L'authenticité de ces détails résulte clairement des dépositions faites dans le procès qui suivit la fuite de Varennes, par Dubois, capitaine de la 2e compagnie de la section du Roule, et par Mercier et François Chauveau, grenadiers soldés de la 6e division.



la relation qu'elle a écrite du voyage de Varennes, mon père et ma mère me parurent fort agités, sans que j'en susse les raisons. A cinq heures, ma mère alla se promener avec mon frère et moi, madame de Maillé, sa dame de palais, et madame de Soucy, sous-gouvernante de mon frère, à Tivoli, au bout de la Chaussée d'Antin. Dans la promenade, ma mère me prit à part, et me dit que je ne devais pas m'inquiéter de tout ce que je verrais. »

En rentrant, la Reine donna l'ordre au commandant de bataillon pour la sortie du lendemain. Madame de Tourzel en fit autant pour le service du jeune Prince; et, de plus, afin d'éloigner toute idée de départ, elle dit à ses gens de préparer un bain pour elle, à l'heure où elle sortirait de chez M. le Dauphin.

Le Roi et sa famille, après avoir soupé à l'heure ordinaire et admis à leur coucher, selon l'expression du temps, les personnes qui avaient l'habitude de venir faire leur cour à cette heure, s'étaient retirés après dix heures dans leurs appartements. Les coutumes du château avaient donc été scrupuleusement observées : le Dauphin s'était couché à neuf heures, Madame Royale à dix, la Reine vers dix heures et demie, et le Roi à onze heures vingt minutes. Tous les ordres étaient donnés aux gens de service pour le lendemain, les portes fermées à clef; les précautions usitées avaient été prises, et, sur quelques points, les postes doublés, notamment à la porte de Madame Élisabeth.

A peine les gens de service se sont retirés, que le Roi, la Reine, Madame Élisabeth se lèvent; en un instant ils sont prêts à partir. La Reine va à la chambre de sa fille; Madame Royale entend la première un léger bruit à sa porte et en avertit sa femme de chambre; celle-ci hésite, mais la Reine élève la voix; alors madame Brunier s'empresse d'ouvrir. Aussitôt que la Reine est entrée, elle annonça à cette dernière le projet d'évasion, lui apprend qu'elle l'a désignée, ainsi que madame de Neuville, pour l'accompagner, et lui

ordonne d'habiller Madame Royale et de la conduire près du Dauphin. La robe destinée à la jeune Princesse avait été commandée à une couturière chargée d'acheter l'étoffe la plus simple ; c'était une indienne brune qui était revenue à quatre francs dix sous [1].

La Reine se rend ensuite à l'appartement de son fils. Elle réveille le jeune Prince, qui peut à peine ouvrir les yeux : « Levez-vous, lui dit-elle, c'est pour aller dans une place de guerre où vous commanderez votre régiment. » A ces mots, il se jette à bas de son lit en disant : « Vite, vite, dépêchons-nous ; qu'on me donne mon sabre, mes bottes, et partons ! » On l'habille à la hâte ; mais ce ne sont ni des bottes ni un sabre qu'on lui donne, mais bien une petite robe et un bonnet que madame de Tourzel a fait faire depuis longtemps pour le Dauphin par sa fille Pauline, en prévision de circonstances qui rendraient un déguisement nécessaire. Madame Royale (c'est d'elle-même que l'on tient ce détail) demande à son frère ce qu'il croit qu'on va faire. — « Je crois, répondit-il, qu'on va jouer la comédie, puisque nous sommes déguisés. »

La Reine, en annonçant son départ, dit à madame de Neuville, première femme de chambre du Dauphin, qu'elle le suivra dans une chaise de poste avec madame Brunier, première femme de chambre de Madame, qu'elle vient d'avertir, et qui va se rendre chez M. le Dauphin. Apercevant alors madame de Bar, une de ses femmes les plus dévouées et qui était tout en larmes de son départ : « Je suis affligée de ne pouvoir vous emmener, lui dit-elle, mais je vais vous faire conduire sûrement chez vous, et je compte assez sur votre attachement pour être assurée de votre discrétion. » Cette pauvre femme se jette aux genoux de la Reine,

[1] On possède encore un échantillon de cette robe au greffe de la cour d'Orléans, échantillon que l'on coupa au retour de Varennes, pour l'annexer à la minute de l'interrogatoire de madame Brunier, femme de chambre de Madame Royale.

lui baise la main, fait des vœux pour le succès du voyage, qui l'occupe beaucoup plus que les précautions que l'on prend pour la mettre en sûreté, et que toutes les persécutions qu'elle pourrait éprouver.

Trois gardes du corps du Roi, désignés par M. d'Agout, avaient été invités dès le 17 juin à se munir de passe-ports, à se procurer des habits de courrier de couleur jaune, et à se trouver le 21 juin de huit à neuf heures du soir au château pour y recevoir les ordres du Roi.

C'étaient MM. de Moustier, de Maleden et de Valory. Ces deux derniers s'étaient rendus chez le Roi par la galerie du Louvre, M. de Moustier par le petit escalier qui aboutit chez le premier valet de chambre du Roi. Louis XVI les fit entrer tous les trois chez la Reine. Il fut convenu que M. de Valory monterait à cheval et irait porter à Bondy les ordres pour les relais; M. de Moustier fut chargé d'aller prendre la berline dans l'hôtel où elle était placée, pour la faire atteler et conduire à la barrière Saint-Martin. Mais tous deux, d'abord, devaient s'aboucher avec M. le comte Axel de Fersen [1], qui les attendait sur le quai auprès du pont Royal, et pour lequel on leur avait donné le mot d'ordre. M. de Maleden demeura au château et devait servir de guide aux fugitifs.

L'heure du départ étant venue, le Dauphin et Madame Royale sont amenés par mesdames de Neuville et Brunier à l'entre-sol de la Reine, où se trouve également leur gouvernante. Il est à peu près onze heures et demie.

[1] Gentilhomme suédois, qui, admis, aux jours de bonheur, aux intimités de Trianon, avait voué à la Reine un culte chevaleresque, devenu aux jours du malheur un dévouement passionné. Venu de Stockholm pour offrir ses services, ce noble étranger, qui était colonel-propriétaire du *Royal-Suédois*, fut, avec M. de Bouillé, le principal confident et l'agent le plus important de la fuite du Roi. C'était lui qui s'était chargé de faire confectionner la voiture de voyage. M. de Fersen fut massacré, *le* 20 *juin* 1810, par la populace de Stockholm, parce qu'on le soupçonnait, et bien injustement, d'avoir empoisonné le prince de Holstein-Augustembourg, qui, peu de temps auparavant, avait été élu Prince royal de Suède, et qui venait de mourir presque subitement.

En sortant du cabinet de la Reine, et après avoir descendu un escalier, on suit un corridor communiquant à une des portes de l'appartement de M. de Villequier, où il n'y a pas de sentinelle; la Reine conduit ses enfants par la main; madame de Tourzel, M. de Maleden, puis mesdames Brunier et de Neuville marchent derrière eux. La porte de l'appartement est assez longtemps à s'ouvrir, et madame de Neuville, pour faire prendre patience au Dauphin, assoupi à moitié, s'accroupit sur le palier et appuie sur ses genoux cette tête d'enfant chargée de sommeil. La porte s'ouvre, la Reine, ses enfants et les trois dames qui les accompagnent descendent par l'appartement de M. de Villequier; nul garde, nul domestique ne se trouvent sur leur passage. Au bas de l'escalier est une porte peu fréquentée qui donne sur la cour des Princes. La Reine elle-même entr'ouvre cette porte, regarde si tout est tranquille, et ne voyant personne, elle embrasse ses enfants qu'elle remet à madame de Tourzel : « Le Roi et moi, lui dit-elle en l'embrassant aussi, nous remettons entre vos mains, avec la confiance la plus entière, ce que nous avons de plus cher au monde; tout est prêt, partez! » puis elle les conduit à la voiture qui stationne dans la cour des Princes, les y fait monter, et revient au château avec M. de Maleden. Cette voiture, qui est un vieux carrosse ressemblant à un fiacre, et dont le cocher est M. de Fersen, sort de la cour des Princes, et, pour dérouter la surveillance et donner au Roi le temps d'arriver, fait une promenade sur les quais, et revient, par la rue Saint-Honoré, attendre la famille royale au petit Carrousel, vis-à-vis de la maison appelée alors l'hôtel de Guaillarbois. C'était l'endroit du rendez-vous; elle y attend trois quarts d'heure sans voir arriver personne. Pendant ce temps-là, M. de Fersen joue parfaitement son rôle de cocher de fiacre, il siffle, il cause avec un soi-disant camarade qui se trouve là par hasard, et prend du tabac dans sa tabatière. Dans ce moment, M. de la Fayette (qui était il y a peu d'instants au coucher du Roi) passe tout auprès, dans

son carrosse, escorté de flambeaux comme de coutume. Madame Royale dit à sa gouvernante : « Voilà M. de la Fayette! » Madame de Tourzel est dans les transes; M. de la Fayette ne voit rien ou ne reconnaît rien; le Dauphin est blotti dans le fond de la voiture sous la robe de sa gouvernante. Deux minutes après passe aussi, dans sa voiture, M. Bailly, sortant également de chez le Roi, qui, s'étant mis à causer avec ses visiteurs, n'avait pas voulu avoir l'air pressé de se retirer.

« Au bout d'une heure, raconte Madame Royale, je vis une femme qui tournait autour de la voiture; j'eus peur qu'on ne nous découvrît, mais je fus rassurée en voyant que le cocher ouvrait la portière et que c'était ma tante. »

En montant dans la voiture, Madame Élisabeth marcha par mégarde sur le Dauphin, qui, averti qu'il fallait se taire et ne pas remuer, ne laissa échapper aucune plainte.

Le Roi et la Reine tardent à arriver, ce qui inquiète Madame Élisabeth et madame de Tourzel : elles comprennent cependant, par réflexion, que le Roi, après son entretien avec le maire et le général, a dû se déshabiller, se mettre au lit, faire une nouvelle toilette, s'affubler d'une perruque pour se déguiser, et qu'il doit venir à pied des Tuileries pour rejoindre la voiture : tout cela exige quelque temps. Le Roi arrive enfin.

La Reine le suivait à peu de distance, accompagnée de M. de Maleden; mais au moment où elle traversait la grande cour du Carrousel, elle avait vu venir la voiture du général la Fayette, et bien qu'elle eût un chapeau qui lui cachait la figure, elle a voulu éviter cette rencontre, et elle s'est jetée dans les rues étroites qui couvraient à cette époque la place du Carrousel. Égarée dans ce labyrinthe et n'osant point interroger quelqu'un si près des Tuileries, elle ne parvient qu'après de longs efforts au lieu indiqué. Qui sait l'influence que cet incident a pu avoir sur les destinées de la famille royale, de la France et de l'Europe? Le Roi s'empresse de

faire monter la Reine dans la voiture. Il lui témoigne l'inquiétude que son retard lui a causée, et la serre dans ses bras avec l'expression de la plus vive tendresse. Chacun s'embrasse, se persuade que le plus grand obstacle est franchi, et commence à espérer que le ciel favorise ce voyage. La voiture part.

Le Roi raconte qu'après avoir été débarrassé de MM. Bailly et de la Fayette, il est sorti seul par la grande porte du château sans causer le moindre éveil; que la précaution qu'il avait prise depuis quinze jours de faire sortir par cette même porte M. le chevalier de Coigny, dont la tournure était semblable à la sienne, avait fait prendre le change aux factionnaires, et que sa sécurité était si complète à cet égard, que son soulier s'étant défait au moment où il passait la porte, il l'avait remis sans que personne y fît attention.

On gagne la nouvelle barrière du faubourg Saint-Martin ; là, on rencontre une noce, une auberge étincelante de lumières, du monde à ses portes, de la musique dans l'intérieur, et les silhouettes des danseurs qui se dessinent sur les rideaux blancs. Mais la voiture passe sans difficulté et arrive à quelque distance de la barrière de Clichy, où doit se trouver la berline de voyage préparée par les soins de M. de Fersen. Elle y était en effet, attelée de cinq chevaux vigoureux, et elle attendait depuis deux heures. Trois hommes, dont l'un était monté sur un cheval anglais, l'y avaient conduite ; c'étaient MM. de Valory et de Moustier, tous deux cachés sous des habits de livrée, et enfin le cocher de M. de Fersen, qui se nommait Balthasar Sapel[1].

Cette attente commençait à faire réfléchir Balthasar, qui, croyant être avec des gens de son état, leur dit : « Quels sont vos maîtres, camarades? ils paraissent bien riches. » A quoi l'un des deux répondit : « Camarade, on vous l'apprendra. » Balthasar voulut mettre la conversation sur un autre sujet, mais ses questions expirèrent devant des réponses si laconi-

[1] Voyez aux Notes et Documents N° III les dépositions du cocher.



ques, qu'elles indiquaient un parti pris de silence; la conversation tomba. L'un des deux gardes du corps, M. de Valory, celui qui était à cheval, partit pour Bondy; dès ce moment, on continua d'attendre sans échanger une parole.

On était dans la nuit la plus courte de l'année, celle du 20 au 21 juin; le jour commençait à poindre, il était un peu plus de deux heures du matin, lorsqu'une voiture arriva à grand train. On rapproche les deux voitures de portière à portière, et les personnes que cette seconde voiture contient passent dans la première. M. de Fersen referme les deux portières; il abandonne sur l'un des côtés de la route la voiture qui vient d'amener la famille royale, et qu'il a soin de faire verser pour éloigner les soupçons; les chevaux sont en outre abattus dans un fossé, de manière qu'on ne puisse facilement les relever. Immédiatement après, M. de Fersen monte sur le siége de l'autre voiture, à côté de M. de Moustier, qui y était déjà, et il dit à son cocher qui conduisait en postillon : « Allons, hardi! menez vite. »

On se met en route. Voici comment les rôles avaient été distribués :

Madame de Tourzel, sous le nom de madame la baronne de Korff (une dame russe de ce nom, qui se disposait à quitter Paris avec sa famille et une suite nombreuse, avait, sur la demande du comte de Fersen, mis son passe-port à la disposition du Roi[1]).

Ce titre de baronne courlandaise, ce nom de Francfort, ville à laquelle le peuple prête les équipages les plus riches et les plus bizarres, palliaient un peu ce que le cortége royal avait d'étrange et de suspect.

J'ai dit : Madame de Tourzel, *madame la baronne de Korff;*

Madame Royale et M. le Dauphin, ses filles, sous le nom d'*Amélie* et sous le nom d'*Aglaé;*

[1] Nous en donnons ici le *fac-simile.*

Marie-Antoinette, gouvernante de ses enfants, sous le nom de *madame Rochet;*

Madame Élisabeth, bonne des enfants, sous le nom de *Rosalie;*

Louis XVI, valet de chambre, sous le nom de *Durand.*

Les trois gardes du corps :

M. de Maleden, domestique, sous le nom de Saint-Jean, tantôt assis sur le siége de derrière de la voiture, tantôt la suivant à cheval;

M. de Moustier, domestique, sous le nom de Melchior, assis sur le siége de devant;

Et M. de Valory, courrier, sous le nom de François.

La Reine avait une robe brune en forme de tunique; elle avait pour coiffure un chapeau noir à la chinoise, garni d'une longue dentelle servant de voile.

Le Roi avait un habit vert foncé avec boutons de nacre de perles, une veste de satin blanc brodée, des culottes de drap de soie noire et des bas de soie blancs. Il avait à ses souliers des boucles d'argent ovales, ses cheveux étaient enfermés dans une bourse de taffetas noir.

M. de Fersen à chaque instant faisait claquer un fouet, en criant au cocher : « Allez, Balthasar! vos chevaux ne sont pas bien en haleine; allez meilleur train! Les chevaux auront le temps de se reposer au régiment. » L'attelage dévorait l'espace; mais cette vitesse paraissait encore trop lente à l'impatience prévoyante de M. de Fersen, qui sentait les immenses périls qui se pressaient derrière la famille royale. En une demi-heure on fut à Bondy; on avait plutôt volé que couru. Un relais de six chevaux de poste avait été préparé par les soins de M. de Valory, qui était reparti pour aller prendre les mêmes précautions à Claye. Ce fut à Bondy que M. de Fersen prit congé du Roi, qui lui témoigna sa reconnaissance de la manière la plus affectueuse. Il rentra dans Paris, d'où il repartit le même jour pour Bruxelles.

Arrivé à Claye, l'équipage rencontra les dames de Neuville et Brunier, premières femmes de chambre, l'une de M. le Dauphin, l'autre de Madame Royale, toutes deux parties quelques heures auparavant dans une chaise de poste. Cette chaise de poste suivit la berline attelée de six chevaux. A ce même relais, la berline, quoique neuve, a besoin de quelques réparations. Elles sont faites sur-le-champ : les chevaux repartent, franchissent l'espace, et de minute en minute la confiance des voyageurs redouble. « Me voilà donc, disait le Roi, hors de cette ville de Paris où j'ai été abreuvé de tant d'amertume! » Il se met à parler de ses projets : son premier but est d'atteindre Montmédy, pour aviser au parti qu'il conviendra de prendre, bien résolu de ne sortir du royaume que dans le cas où les circonstances exigeraient qu'il traversât quelques villes frontières pour arriver plus vite à celles de France où il doit fixer son séjour, ne voulant pas même s'arrêter un instant en pays étranger. Il déclare sa volonté formelle d'être autre qu'il n'a été, son espérance fondée de revoir bientôt ses frères et ses fidèles serviteurs, de restaurer la religion, de faire le bonheur de la France ; puis il donne lecture du mémoire qu'il a laissé aux Tuileries pour être porté à l'Assemblée; et, alors, regardant sa montre qui marquait huit heures : « La Fayette, dit-il, est présentement bien embarrassé de sa personne. » Au bourg d'Étoges, entre Montmirail et Châlons, on eut un moment d'inquiétude : on crut être reconnu. Le Roi, avec sa confiance ordinaire, se laissait trop voir. Il descendit plusieurs fois de voiture, monta des côtes à pied, et même, des témoignages juridiques en font foi, il engagea la conversation avec des paysans. Ce qui devait être plus funeste encore, c'est que deux fois, entre Chaintris et Châlons, les chevaux s'abattirent, tous les traits cassèrent, et on perdit plus d'une heure à réparer ce désastre. Toutefois l'inquiétude n'atteint pas encore les fugitifs. « Quand nous aurons passé Châlons, dit le Roi, nous n'aurons plus rien à redouter; nous trouverons

à Pont-de-Somme-Vesle le premier détachement des troupes, et notre voyage est assuré. »

A Châlons, où l'on arriva à quatre heures de l'après-midi, on fut tout à fait reconnu, et par le maitre de poste et par quelques personnes qui avaient vu le Roi à l'époque de son sacre; mais ces personnes fidèles et prudentes firent en silence des vœux pour sa fuite; elles aidèrent elles-mêmes à atteler les chevaux, et pressèrent les postillons de partir. La famille royale ne s'aperçut pas de cette tacite conspiration. On ne s'arrêtait nulle part pour les repas, qui se faisaient dans la voiture.

A Pont-de-Somme-Vesle, première poste après Châlons, devait se trouver un détachement de hussards pour escorter la voiture jusqu'à Montmédy; mais arrivé là vers six heures, le Roi n'aperçut ni les troupes, ni MM. de Choiseul et de Goguelat, qui d'après les ordres de M. de Bouillé devaient organiser les escortes suivantes. Ne pouvant questionner personne à ce sujet, Louis XVI ne sut pas que ces troupes s'étaient présentées six heures plus tôt, sous le prétexte d'un convoi d'argent à protéger; que la vue d'un détachement attendant si longtemps à poste fixe avait fini par causer une sorte d'attroupement; que la municipalité de Châlons avait envoyé savoir le motif de tous ces mouvements, et que M. de Choiseul, craignant qu'une seule parole, même légère et jetée étourdiment, ne suffit pour faire naitre un soupçon compromettant, avait feint d'ajouter foi au récit d'un voyageur, qui affirmait que la diligence du matin était fort pesamment chargée. « Il parait clair qu'elle portait le trésor attendu, dit M. de Choiseul; nous n'avons plus rien à faire ici, retirons-nous. » Tout s'était calmé à ces mots, et, les hussards partis, les rassemblements s'étaient dissipés. Chose étrange! à Paris, on avait le pressentiment de la fuite du Roi; sur la route, on avait le pressentiment de son passage. Il y avait à peine une heure que ce fait s'était passé lorsque le Roi arriva; on relaya sans difficulté, mais ici il faut noter

un incident qui se rattache à la fatalité qui pesa sur tout ce voyage, et que les anciens auraient pris pour un augure. « Les quatre premiers chevaux, quoique vigoureux, s'abattirent deux fois quand on voulut les faire partir, et cela avant d'avoir fait un seul pas, et avec un ensemble si extraordinaire qu'on aurait dit que la foudre les avait frappés tous à la fois. Ils s'embarrassèrent tellement dans leurs harnais, que l'on fut obligé de les dételer pour les faire relever[1]. »

La famille royale veut espérer qu'à Orbeval, qui est la poste suivante, va se trouver l'escorte promise. Mais cette attente est trompée : les appréhensions qu'on essayait de combattre deviennent sérieuses, et elles s'aggravent encore en arrivant à Sainte-Menehould.

M. de Choiseul, dans la crainte d'exciter dans cette ville la même attention et les mêmes mouvements qui s'étaient manifestés à Châlons, avait fait prendre à sa troupe des chemins de traverse, afin d'éviter de passer par la ville; on ne le rencontra donc pas sur la grande route, et l'on arriva à Sainte-Menehould, où une escorte de dragons devait encore attendre le Roi; mais l'officier qui les commandait, le capitaine d'Andoins, avait été obligé d'aller à l'hôtel de ville pour rendre compte de ces mouvements de troupes qui effrayaient la population malveillante, et il avait été un moment presque prisonnier. Sa troupe était sans armes et en habit d'écurie. Comme on relayait, le capitaine d'Andoins arrive, s'approche un moment de la voiture et dit tout bas : « Les mesures sont mal prises, et je m'éloigne pour ne donner aucun soupçon. » Puis, passant près de M. de Moustier sans s'arrêter ni le regarder, il lui dit à demi-voix et de manière à n'être pas entendu des spectateurs : « Partez, pressez-vous; vous êtes perdus si vous ne vous hâtez. »

Ce fut à ce relais que le Roi, inquiet de ne voir s'accomplir aucune des mesures annoncées, mit fréquemment la

[1] *Relation du voyage de S. M. Louis XVI*, par le comte de Moustier. — Paris, Renaudière, 1815, page 9.

tête à la portière, et fut aperçu par Drouet[1], maître de poste. Cet homme, bien qu'il eût vu Louis XVI à la fédération l'année précédente, ne le reconnut pas d'abord. Mais la présence du capitaine d'Andoins et de ses dragons éveilla ses soupçons : il prit un assignat où l'effigie du Roi était fort ressemblante, et il compara les deux figures; la Reine s'aperçut de ce mouvement, et en conçut quelque frayeur; mais la voiture partit tout aussitôt, et en s'éloignant calma un peu les inquiétudes.

Drouet donna l'éveil aux officiers municipaux de Sainte-Menehould; ils se réunirent à la maison commune, et tous les habitants prirent les armes. Au moment même, — il était sept heures un quart du soir, — un exprès du directoire du département de la Marne arrivait de Châlons, et apportait la nouvelle officielle du départ du Roi. Alors il fut décidé que Drouet se mettrait à la poursuite des fugitifs, et les ferait arrêter s'il parvenait à les atteindre.

Il monta à cheval et suivit les voitures, accompagné de Guillaume, fils de l'aubergiste du Grand-Cerf, qui avait servi huit ans dans le régiment des dragons de la Reine, incapable d'agir de son propre mouvement, mais entraîné par l'ascendant de Drouet.

M. Charles de Damas s'était rendu à Clermont la veille au soir, à la tête d'un détachement de dragons. Il avait ordre de monter à cheval le 21 juin à cinq heures du soir, et la voiture de la famille royale une fois passée, de se rabattre sur Varennes. Il suivit cet ordre et resta à cheval avec sa troupe jusqu'à la nuit; mais alors il fait desseller et sonner la retraite. Il était neuf heures et demie; la voiture arrive précisément en ce moment et continue sa route. M. de Damas, qui la voit passer, envoie les sous-officiers chercher ses cavaliers à domicile. La ville s'émeut, la municipalité s'agite, des pourparlers s'engagent, la discussion s'envenime; M. de Damas fait sonner le boute-selle, la munici-

[1] Il était né en 1763, et par conséquent il avait vingt-huit ans.

palité fait battre la générale. Placés entre la municipalité et leurs officiers, les dragons désobéissent à ceux-ci. M. de Damas n'a que le temps de fuir.

La voiture du Roi avait à peine relayé à Clermont, que Drouet y arrive lui-même; il y prend un cheval frais pour continuer sa poursuite. La voiture royale s'est déjà remise en route avec son courrier en avant et son espion en arrière. M. de Damas, à l'instant où Drouet repart, envoie un maréchal des logis à la poursuite de celui-ci. (Ce sous-officier s'appelait Lagache, et devint, en émigration, capitaine de Choiseul-hussards : dans cette relation détaillée, je tâche de n'omettre aucun nom comme aucune circonstance.) Lagache est sur le point d'atteindre Drouet, lorsque celui-ci se jette dans le bois à gauche de la grande route, et disparaît, à la faveur de la nuit, dans les chemins de traverse qu'il connaît seul, et qui le conduisent à Varennes avant le Roi, vers onze heures un quart du soir. Il n'avait pas eu de peine à le devancer : Louis XVI avait remarqué, sur la route de Clermont à Varennes, l'obstination des postillons à ne faire marcher leurs chevaux qu'au pas dans le plus beau chemin du monde, en dépit des instances et des promesses.

La famille royale arrive à Varennes vers onze heures et demie. Il n'y avait point de poste dans cette petite ville isolée au milieu des terres; mais la maison où doivent se trouver les relais a été si bien indiquée à Louis XVI qu'il la reconnaît très-aisément; il y frappe lui-même pour demander ses chevaux; on ne sait ce qu'il veut dire. Effectivement, de nouveaux malentendus et les mêmes inquiétudes partout éveillées ont arrêté les relais dans une auberge de l'autre côté de l'Aire. Chose difficile à comprendre, le Roi n'a point été prévenu de ce changement. Les trois gardes du corps s'informent en vain, aux portes des maisons où ils voient des lumières, du lieu où les chevaux peuvent avoir été placés. La Reine met aussi pied à terre, et marche avec le Roi,

espérant que le hasard lui fera rencontrer quelqu'un qui pourra les renseigner; c'est en vain. Toutes ces recherches font perdre un temps précieux dont Drouet profite. Les voyageurs remontent alors dans la berline, demandant aux postillons de passer outre; mais les postillons disent que leurs chevaux sont fatigués, et qu'ils ne peuvent aller plus loin.

Pendant cette contestation qui se prolonge, M. de Moustier entre dans une maison située sur la droite de la route, et dont la porte entr'ouverte se referme immédiatement sur lui : là, il se trouve en face d'un homme[1] en robe de chambre, qui lui demande d'un ton ferme ce qu'il veut. — « Vous prier, répond-il, de m'indiquer le chemin pour sortir de la ville du côté de Stenay. — Je le ferais bien, réplique l'inconnu, mais je serais perdu si on venait à le savoir. » M. de Moustier lui faisant observer qu'il est trop honnête pour ne pas s'empresser d'obliger une dame : — « Nous savons bien ce que c'est, répond-il, ce n'est point une dame. » M. de Moustier rompt brusquement cet entretien, dont il vient rendre compte au Roi. — « Priez cet homme de venir me parler, » lui dit ce prince. M. de Moustier retourne vers lui, et lui dit : — « Ma maîtresse m'a chargé de vous prier de venir lui parler. » Celui-ci se rend à la voiture, et cela sans souliers, afin de faire moins de bruit. Il monte à la portière, et après avoir causé un moment avec les voyageurs, il conduit M. de Moustier chez le commandant du détachement des hussards de Lauzun, qui était logé au couvent des Cordeliers. Cet officier n'était pas à son poste; on n'y trouve qu'un hussard qui dit avoir reçu l'ordre de le joindre avec son porte-manteau si à une heure du matin il ne paraît pas à Varennes.

M. de Moustier rejoint la berline. Sur les instances de la Reine, les postillons consentent enfin à traverser la ville. Les

[1] Il se nommait Préfontaine; il était major de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. *Relation* de M. de Moustier, page 16.

voyageurs se croient sauvés : ils n'attribuent cet accident qu'à un malentendu, et se voient déjà en espoir au milieu des troupes fidèles de M. de Bouillé.

Pour bien se rendre compte des événements qui vont suivre, il faut se faire une idée exacte de la situation de la petite ville de Varennes, qui, depuis l'époque où ces événements se sont passés, a subi de grands changements. Varennes en Argonne est bâtie sur une pente ; il y a donc une ville haute et une ville basse, ou plutôt deux quartiers séparés par l'Aire et unis par un pont. A cette époque, en arrivant à Varennes, pour entrer dans la ville, au lieu de traverser comme aujourd'hui une belle place, on enfilait une rue qui conduisait à une voûte fermée à volonté par deux battants. Cette voûte séparait un clocher qui subsiste encore d'une église depuis abattue, et au clocher était adossée la petite auberge du *Bras d'or,* tenue par une famille nommée Leblanc ; la voûte ressemblait au guichet d'une ville de guerre ; l'auberge était le corps de garde du guichet. En sortant de la voûte se trouvait le pont sur lequel on passe l'Aire. C'est dans cet endroit que Drouet avait dressé l'embuscade qui devait arrêter la marche du Roi. L'aubergiste du *Bras d'or,* qui était en même temps officier de la garde nationale, éveillé par Drouet, courut chez M. Sauce, procureur de la commune ; puis, s'armant avec son frère, et requérant un poste de la garde nationale, il se plaça à l'entrée de la voûte. Sauce avertit l'officier municipal représentant le maire, M. Georges, député du Clermontois à l'Assemblée nationale, et fit réveiller tous les autres officiers municipaux. On se hâte d'envoyer des émissaires dans les communes environnantes. Georges fils, capitaine de grenadiers, prend le commandement du poste, tandis que les enfants de Sauce vont, sur les ordres de leur père, courir la ville en criant au feu, et que Drouet, accompagné de Regnier, juge au tribunal, de Mangin, chirurgien, de Leblanc, aubergiste, et d'un nommé Poncin, conduit une voiture chargée qu'ils placent en travers du pont pour en intercepter le pas-

sage. Tous ces préparatifs étaient achevés quand se fit entendre le bruit de la berline attendue.

Déjà la voiture qui la précédait et qu'occupaient mesdames Brunier et de Neuville, avait été arrêtée au moment où elle passait devant la maison de M. Sauce. La berline avait traversé sans obstacle la ville haute, dont presque toutes les maisons étaient fermées et silencieuses. Mais au moment où elle arrive sous la voûte sombre de la tour qui s'élève à l'entrée du pont, les chevaux, effrayés par une grosse charrette renversée et par d'autres obstacles jetés devant leurs pas, s'arrêtent brusquement; et aussitôt ces cris se font entendre de tous côtés : *Arrête! arrête!* cris poussés à la fois par une dizaine d'hommes armés qui sortent des ténèbres, se précipitent à la tête des chevaux, s'emparent des postillons, s'élancent aux portières et demandent aux voyageurs qui ils sont. « Madame de Korff et sa famille! — C'est possible, dit une voix, mais il faut nous le prouver. »

On montre le passe-port, et quoiqu'il soit en bonne forme, on fait toutes sortes de difficultés, pour laisser le temps aux patriotes de la ville et des environs de se rassembler. Un officier s'approche du Roi, lui dit tout bas qu'il y a un gué, et lui offre de le faire passer; mais le Roi qui voit à chaque instant augmenter le nombre et l'exaspération de ceux qui entourent sa voiture, craint d'occasionner un massacre en pure perte en donnant l'ordre que demande cet officier, et lui recommande seulement de presser M. de Bouillé de le tirer de sa cruelle situation.

Au premier cri, à la première lueur des fusils et des sabres, les gardes du corps s'étaient levés de leur siége et avaient porté la main sur leurs armes cachées, sollicitant d'un regard l'autorisation d'en faire usage. Louis XVI leur défend d'employer la force. Les fusils restent braqués sur la voiture. Drouet prend une lumière, la met sous la figure du Roi, et lui enjoint, sans le nommer, de descendre chez le procureur de la commune, lui promettant, s'il est en règle, après l'exa-

men des signatures, de le laisser partir, lui, les femmes, les enfants et les domestiques. Espérant encore n'être pas reconnu, Louis XVI descend, et sa famille le suit.

Au moment où la famille royale traverse la rue, elle aperçoit quelques hussards; c'étaient ceux que M. de Choiseul ramenait par des chemins de traverse de Pont-de-Somme-Vesle; M. de Goguelat paraît au même instant. La garde nationale, déjà nombreuse dans les rues et occupée à faire des barricades, ne les laissa passer que lorsque la gendarmerie nationale les eut reconnus, et encore prit-elle ses mesures pour les tenir en respect. L'activité de Drouet avait produit son effet; le tocsin sonnait, la générale battait; on barrait les avenues; déjà les villages environnants s'ébranlaient, et les villes que le Roi avait laissées derrière lui se mettaient en mouvement à la nouvelle de son évasion : Varennes tout entier était sur pied. La maison du procureur de la commune, où la famille royale fut conduite, consistait, au premier étage, en deux chambres, auxquelles on arrivait par un escalier tournant; l'une de ces chambres donnait sur la rue, l'autre sur le jardin. C'est dans cette dernière que l'on fit entrer Louis XVI; du reste, les deux pièces communiquaient, et de la première on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue. C'est ainsi qu'à la lueur des lanternes la famille royale aperçoit, à travers les vitres, la foule qui grossit de minute en minute. Sauce, dans les premiers moments, feignant de prendre pour de simples étrangers les augustes voyageurs qu'on lui amène, leur avait fait observer que leurs chevaux ne pouvaient plus marcher, et les avait priés de se reposer chez lui et d'y attendre les nouveaux relais.

Croyant avoir pris toutes les précautions que nécessite l'arrestation du Roi, le procureur de la commune et Drouet se permirent d'adresser au malheureux Louis XVI de cruels reproches sur l'intention qu'ils lui supposaient de fuir à l'étranger pour faire la guerre à son peuple. Le royal fugitif veut nier encore l'identité de sa personne; il réclame avec

force la liberté assurée à tous les voyageurs; mais Sauce, Detetz et Mangin ayant déclaré qu'ils reconnaissaient parfaitement le Prince et sa famille : « Eh bien, s'écrie la Reine restée muette jusqu'alors, si vous le reconnaissez pour votre Roi, respectez-le donc! » Ce mot rend à Louis XVI ce caractère de franchise qu'il avait eu tant de peine à contraindre : il expose ouvertement les motifs et le but de son voyage, ses projets, son ardent désir de connaître les vrais besoins de son peuple, objet constant de ses affections, et au bonheur duquel il veut tout immoler; il proteste contre la pensée qu'on lui prête de vouloir se rendre au milieu des étrangers, et propose de se confier à la garde nationale de Varennes, qui le conduira elle-même à Montmédy ou dans telle autre ville du royaume dans laquelle sa liberté serait assurée. L'accent paternel de Louis XVI, ses paroles si empreintes de bonté et de sincérité imposent un moment silence à cette assemblée de curieux et d'ennemis, qui ne peut y rester insensible. Sauce s'ébranle et s'attendrit; le Roi était sauvé si son salut n'eût dépendu que de cet homme; mais Drouet ne lâche point sa proie; il s'agite, il pérore, il déclare qu'il y va de sa tête et de celle de tous les assistants si le Roi ne reprend pas la route de Paris.

Dans ce moment il se passa un fait grave qui décida du sort du Roi. Un certain nombre de hussards, on l'a vu, avaient pénétré dans la ville; MM. de Choiseul, de Goguelat, de Damas y étaient entrés. Ces trois chefs militaires arrivèrent, non sans beaucoup d'efforts et sans avoir longtemps parlementé, auprès du Roi; la ville était alors commandée militairement par un ancien maréchal de camp, M. de Signemont. M. d'Eslon, chef d'escadron de hussards, averti à Dun de la situation du Roi, était accouru à la tête de sa troupe vers Varennes, où il avait été introduit de sa personne, mais à la condition de laisser de l'autre côté de l'Aire, qui n'était pas guéable, les soixante-seize cavaliers qu'il conduisait. On voit dans les documents contemporains que

lorsque M. de Goguelat avait paru devant le Roi, celui-ci lui avait dit : « Quand partons-nous? » M. de Goguelat avait répondu en consultant plutôt son zèle que sa puissance : « J'attends les ordres de Votre Majesté. » Au même instant la major de la garde nationale était venu prendre aussi les ordres du Roi pour le départ, et le Roi avait dit qu'il acceptait pour escorte cinquante et même cent hommes de la garde nationale. Mais il y avait une confusion entretenue à dessein par la municipalité. M. de Goguelat demandait des ordres pour le départ vers Montmédy, le major de la garde nationale pour le départ vers Paris. Il était indiqué que le moment approchait où une collision éclaterait entre ces deux directions contraires, et le problème était ainsi posé : Qui l'emporterait, la direction militaire ou la direction municipale? La question devint bientôt plus nette. M. d'Eslon, qui avait pénétré avec peine jusqu'au Roi, vint prendre ses ordres. « M. de Bouillé arrivera-t-il à temps? » lui dit la Reine en allemand. « A cheval, et chargeons! » lui dit dans la même langue M. de Damas. C'était la seule chose, en effet, qui eût été efficace, en cas qu'elle eût été possible. Or, elle ne l'était pas; on le vit bientôt. M. de Goguelat avait placé six hussards près d'une batterie qui commandait les avenues des rues hautes, six autres auprès d'une batterie qui défendait le passage du pont et des rues adjacentes. La commune pensa qu'il était plus opportun de placer un de ces canons à l'extrémité de la rue où se trouvait le Roi; par ce moyen, la première décharge devait balayer tout le détachement de cavalerie : M. de Goguelat voulut aller chercher du renfort pour mettre obstacle à cette disposition; le major de la garde nationale et cinq gardes nationaux l'arrêtèrent au moment où il voulait s'éloigner. Ce fut l'occasion du conflit qui couvait depuis la pointe du jour. Non-seulement M. de Goguelat dirigea son cheval de manière à écarter le major, qui reçut plusieurs coups de pied, mais il dégaina; celui-ci lui tira alors un coup de pistolet et le blessa à l'épaule. Le cheval se

cabra et renversa son cavalier. Les hussards ne bougèrent pas; dès lors il était évident que la troupe ne donnerait pas. Quoique sa blessure fût légère, M. de Goguelat fut obligé de se retirer un moment dans son auberge; on en profita pour achever de gagner les hussards, qui promirent d'obéir à l'officier de la garde nationale qu'on leur donna. Le bruit de cette scène amena à la fenêtre le Roi, la Reine, Madame Élisabeth; on les salua des cris de *Vive le Roi! Vive la nation! Vive Lauzun!* C'était le nom du régiment qui venait de faire défection à la famille royale.

Tout espoir est perdu; il n'y a plus que l'arrivée de M. de Bouillé qui puisse changer la face des choses. La Reine avait essayé vainement sur le cœur de madame Sauce les efforts que Louis XVI avait tentés sur l'esprit du mari. « Vous êtes mère, madame, lui avait-elle dit, vous êtes femme; vous devez sentir tout ce que je dois souffrir, vous pouvez contribuer à nous rendre un grand service. Ce n'est pas la Reine, c'est une mère, c'est une femme qui vous le demande avec prières. » La royale suppliante ne trouve qu'un froid calcul dans le cœur trivial de l'épicière, et n'en obtient que ces mots : « La nation, qui donne vingt-quatre millions au Roi, paye bien sa place; cette place est assez bonne pour qu'il la garde, et il est fort singulier qu'il veuille la quitter. D'ailleurs, madame, je ne veux pas compromettre mon mari; vous pensez au vôtre, moi au mien. » La mère avait prié, la Reine s'indigna. Elle se leva vivement et rejoignit, avec Madame Élisabeth, ses enfants, qui tout habillés dormaient profondément sur un lit dans la chambre du fond, avec leurs femmes de chambre à leur chevet.

Il n'y a plus rien à espérer que du temps et de la force. La nuit s'est écoulée dans une agitation progressive : au tocsin de Varennes avaient répondu les cloches des communes environnantes; les gardes nationales s'arment et accourent pour prêter main-forte à celle de Varennes. La foule, grossissant de quart d'heure en quart d'heure, en-

combre la petite ville à laquelle cette nuit fatale vient de donner un nom dans l'histoire. L'impitoyable volonté de Drouet l'emporte.

De six à sept heures, Romeuf, aide de camp de la Fayette, arrive de Paris, porteur d'un décret de l'Assemblée, qui, rendu sur le premier avis de l'évasion, et après lecture de la déclaration laissée au départ, ordonnait qu'on ramenât à Paris le Roi fugitif, en quelque lieu qu'il fût atteint.

M. de Romeuf, effrayé de la mission qu'il avait acceptée pour couvrir son général devenu suspect de connivence et mis en péril par la fuite du Roi, avait trouvé à Clermont M. Bayon, officier de la garde nationale de Paris, envoyé quatre heures avant lui sur la même route par Bailly, et ils avaient continué leur voyage ensemble. M. Bayon entre seul dans la pièce de derrière où se trouvait le Roi; sa figure naturellement sombre avait pris par la fatigue et sous le coup des sentiments qui l'agitaient, une teinte plus rembrunie; les cheveux et les vêtements en désordre, la physionomie profondément troublée, il jette en entrant des paroles d'une voix haletante et saccadée : « Sire, vous savez... tout Paris s'égorge peut-être... nos femmes, nos enfants sont peut-être massacrés... Vous n'irez pas plus loin... Sire, l'intérêt de l'État... Oui, Sire... nos femmes!... nos enfants! »

A ces mots, la Reine lui saisissant la main par un mouvement énergique et lui montrant le Dauphin et Madame, qui, épuisés de fatigue, étaient couchés et assoupis sur le lit de M. Sauce : « Ne suis-je pas mère aussi? » lui dit-elle.

« Enfin, que voulez-vous? demanda le Roi.

— Sire, un décret de l'Assemblée!...

— Où est-il?

— Mon camarade le tient. »

En achevant ces paroles, il entr'ouvrit la porte, et l'on aperçut M. de Romeuf appuyé sur la fenêtre de la première chambre dans le plus grand désordre, le visage couvert de larmes; il avance les yeux baissés tenant un papier à la main.

Le Roi lui arrache le papier plutôt qu'il ne le reçoit, le lit rapidement et s'écrie : « Il n'y a plus de roi en France. » Après le Roi, la Reine le parcourt ; le Roi le reprend ensuite, le relit, et le pose sur le lit où étaient ses enfants ; la Reine le repousse du lit avec impétuosité, en s'écriant : « Je ne veux pas qu'il souille mes enfants ! » Il s'éleva alors un mouvement parmi les municipaux et les habitants présents, comme si l'on venait de profaner une chose sainte. M. de Choiseul se hâta de ramasser le décret et le posa sur la table [1].

« Sire, dit alors Bayon un peu remis de sa première émotion, prenez bien garde d'exciter l'inquiétude par un séjour trop long dans cette ville. C'est au nom du salut de la famille royale que j'ose supplier le Roi de se remettre en route. — Mes enfants ont besoin de repos, répond Louis XVI, et je ne puis songer à partir immédiatement. — Quoique Votre Majesté se méprenne sur le sentiment qui m'a fait accepter la mission dont je suis chargé, et qui n'a eu d'autre mobile que l'espoir de lui être utile, je vais faire mon possible pour engager cette multitude à respecter le sommeil de Monseigneur le Dauphin et de Madame. »

Si ces paroles ne manquaient pas de sincérité, elles manquèrent du moins d'influence. La nuit, qui s'était passée dans une agitation toujours croissante, s'achevait dans une angoisse cruelle. Dès le début, peut-être, quelques soldats, sous la main d'un chef déterminé, auraient pu sauver le Roi et sa famille. Mais de minute en minute cette chance avait diminué : une populace innombrable, dominée par la fièvre révolutionnaire et par la peur, devait prévaloir contre une malheureuse famille luttant seule contre une mesure qui allait la livrer de nouveau à la servitude et à l'outrage. L'effervescence du dehors augmentait à mesure que grossissait la multitude, et que les nouvelles les plus invraisemblables étaient débitées pour surexciter tout ensemble la

[1] Relation du duc de Choiseul.

fureur et l'épouvante. Des cris s'élèvent pour précipiter le départ du Roi ; les chevaux sont mis à sa voiture.

On réveille les enfants. La jeune Aglaé, redevenue le Dauphin, est l'objet d'une attention particulière ; les uns s'extasient sur sa beauté, les autres lui font, sur leur départ des Tuileries, des questions auxquelles répond à peine l'enfant encore somnolent, et dont les yeux, en se rouvrant, cherchent les yeux de sa mère et tâchent d'y lire l'explication de tout ce qui se passe. — « O Charles, lui dit tout bas sa sœur, tu te trompais bien, ce n'est pas une comédie ! — Je le vois depuis longtemps, » répondit-il sur le même ton.

Cependant le peuple, excité par Drouet et quelques municipaux, presse le départ du Roi avec une rage qui tient du délire. Les clameurs redoublent à chaque instant, des menaces s'y mêlent ; plusieurs de ces hommes furieux veulent forcer l'entrée de la maison, pour enlever le Roi de vive force. On distingue au milieu des clameurs ces paroles : « Nous le traînerons, s'il le faut, jusqu'à sa voiture. » Le Roi se présente à la fenêtre pour les calmer ; mais tout est inutile. Pourtant la famille royale lutte encore, car chaque minute que gagnent les captifs leur semble une chance de délivrance. L'heure fatale arrive. L'une des femmes de chambre qui accompagnaient la Reine se trouve mal ; Marie-Antoinette refuse de partir sans elle. La famille royale, comme le noyé qui va périr, se rattachait à toutes les branches. On fait venir un médecin, qui administre les secours nécessaires, et les sollicitations deviennent plus impérieuses. Le Roi, qui avait jusque-là continué à parler de Montmédy, comprend qu'il ne peut résister plus longtemps à une insistance qui va aboutir à des actes de violence matérielle ; il demande d'être seul un instant avec sa famille, et, après quelques minutes d'une douloureuse conférence, il cède et déclare qu'il est prêt à partir.

La royale mère prend son fils dans ses bras et le porte elle-même dans la voiture.

Le Roi embrasse MM. de Choiseul, de Damas et de Florac, qui ne l'avaient point quitté depuis leur arrivée, et les recommande aux autorités de Varennes; mais à peine est-il monté en voiture qu'il entend des cris qui demandent leur arrestation. Il est sept heures et demie du matin; on se met en route.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'un détachement considérable de troupes couronna les hauteurs qui dominent la ville du côté de Verdun. Il y eut un moment de terreur à Varennes. C'était M. de Bouillé fils qui arrivait avec la cavalerie qu'il était allé chercher à Dun. Il fit sonder la rivière de l'Aire, dans l'intention de faire passer sa cavalerie à gué, pour aller attaquer le front même de l'armée de cinq à six mille hommes qui emmenait le Roi, et la placer entre ses troupes et celles de son père, qui, averti de l'imminence du péril, ne pouvait tarder à paraître. Le passage était impraticable, et cette dernière chance de salut échappa. Le général de Bouillé, qui arrivait à toute bride à la tête du Royal-Allemand, apprit par les hussards de Lauzun, avant d'être parvenu à Mouzay, que le Roi avait quitté Varennes et qu'il était trop tard, et il rebroussa chemin, la mort dans l'âme, avec sa troupe tout à l'heure électrisée, maintenant désespérée.

Le convoi royal était déjà loin de Varennes. Au moment où il avait quitté la ville, on avait mis en état d'arrestation MM. de Choiseul, de Damas et même de Romeuf, quoiqu'il fût aide de camp de M. de la Fayette et porteur du décret de l'Assemblée nationale. Le Roi est captif avec sa famille dans la même voiture qui devait le conduire à la liberté. Les chevaux, qu'on avait d'abord lancés avec la plus grande vigueur, afin de s'éloigner le plus promptement possible des troupes dont on redoutait l'arrivée, vont maintenant au pas, précédés ou entourés d'une population animée, toujours hostile, souvent furieuse. On poursuit d'invectives ceux que l'on suppose aristocrates, on maltraite ceux qu'on appelle nobles;

un pauvre curé de village, qui s'approche de la berline, ne doit son salut qu'au dévouement d'un officier de la garde nationale. Embarrassée dans sa marche par le mouvement d'une immense population, la berline met quatre heures dans le trajet de Varennes à Clermont. Cette ville, comme toutes celles que le convoi royal va rencontrer jusqu'à Paris, est encombrée de monde; partout les boutiques fermées, l'exaltation, la fièvre, les cris furieux.

Il faut dire que les plus tristes rumeurs avaient été répandues.

Dans les temps de révolution, l'absurde est une puissance, et rien ne semble aux imaginations échauffées plus probable que l'impossible. On annonçait dans les campagnes que les Autrichiens étaient entrés en France et qu'ils n'épargneraient ni les femmes ni les enfants. A ces nouvelles, les paysans s'exaltaient, s'armaient de faux, de fourches, de croissants, et se précipitaient sans savoir où ils allaient, sous l'empire d'une véritable démence.

A Clermont, une partie de ce régiment des dragons de Monsieur, qui avait la veille refusé d'obéir à ses chefs, se réunit au nombreux cortége aux cris de : Vivent la Nation et l'Assemblée nationale! Il était trois heures lorsqu'on arriva à Sainte-Menehould. Cette ville devait beaucoup à Louis XVI, qui l'avait fait relever de ses ruines après un terrible incendie. Le maire, M. Furci, homme de mérite et de probité, donne à entendre, dans la courte harangue qu'il adresse au Roi, qu'en quittant la France, il la livrait à l'étranger. Louis XVI, en avançant la tête à la portière, réfute ses paroles avec douceur, en l'assurant qu'on se méprend sur ses véritables intentions, et que « sa constante étude a toujours été le bonheur de son peuple ». Le maire invite la famille royale à descendre à l'hôtel de ville, où le corps municipal la reçoit dans la salle des séances. Le Roi s'assied dans un des fauteuils préparés pour lui et sa famille. La Reine se tient debout; elle prend un consommé qu'un officier de ville

lui présente dans une tasse d'argent. Louis XVI fait connaître au maire de Sainte-Menehould, comme il l'avait fait au procureur de la commune de Varennes, les motifs qui ont déterminé son départ. Le Roi aurait voulu séjourner quelques heures à Sainte-Menehould : le Prince royal, fatigué d'une course de sept heures par un soleil brûlant, avait été pris d'un violent accès de fièvre. M. Bayon, qui était le grand ordonnateur du voyage, refusa d'acquiescer à ce vœu ; il fallut partir. On se remet en marche. Les dragons ont ordre de s'arrêter, l'éloignement de la frontière rendant désormais cette escorte inutile ; la garde nationale de Varennes et celle de Clermont s'en retournent aussi dans leurs foyers, remplacées par celle de Sainte-Menehould, qui sera elle-même à son tour relevée par celle de la ville suivante.

La population affluait de toutes parts sur la route. « La foule augmentait si prodigieusement à mesure que l'on avançait, que les champs et les prairies en étaient couverts[1]. » A la hauteur du village de Han, près de la montagne de la Lune, devenue célèbre l'année suivante par les campements du Roi de Prusse et surtout par la bataille de Valmy, le marquis de Dampierre, seigneur de ce village, vint saluer Louis XVI à son passage ; ce prince l'entretint un instant et le congédia d'un air de bienveillance. M. de Dampierre s'était incliné profondément et avait baisé avec respect la main de son Roi malheureux. Ce témoignage de respect fut regardé comme un acte de servilité factieuse par cette multitude. A peine le fidèle gentilhomme quittait-il la portière de la voiture, que des furieux lui crient d'arrêter ; le cavalier trop confiant obéit, on se précipite sur lui, on le jette à bas de son cheval, on le massacre impitoyablement sous les yeux de la famille royale. Sa tête, plantée sur une pique, fut un moment portée comme un trophée devant la voiture du Roi.

Pendant qu'on change de relais à la poste d'Orbeval, Drouet

[1] Relation de M. de Moustier.

et Guillaume, les triomphateurs de cette journée, passent à cheval, se rendant à Paris.

A Pont-de-Somme-Vesle, un garde national de l'escorte se présente devant le Roi avec la croix de Saint-Louis sur son uniforme. Le Roi, qui remarque cette décoration, lui demande quelle action la lui a méritée. « Cette croix est celle de l'aristocrate Dampierre, répond le garde national; je m'en suis emparé quand il a été abattu. »

La famille royale arriva dans la nuit à Châlons; elle mit pied à terre dans la cour de l'hôtel de l'Intendance, au milieu d'une garde nationale nombreuse, muette, mais en apparence sympathique. Les habitants de Châlons voyaient avec peine la déplorable situation de la famille royale : leur attitude respectueuse, la tristesse empreinte sur leurs visages, tout semblait manifester les sentiments qu'ils n'osaient exprimer. Les adresses des autorités constituées furent convenables. Quelques témoignages d'un bienveillant intérêt leur furent offerts. Le lieutenant de la maréchaussée demanda à la Reine la permission de faire présenter par ses enfants une corbeille de fleurs à M. le Dauphin et à Madame Royale : ce qui produisit une scène touchante.

Madame de Tourzel raconte que la famille royale fut entourée, à l'ancienne Intendance, de tous les égards dus à la majesté royale. « C'était, dit-elle, cette même maison où la Reine, en arrivant en France, avait été reçue avec tant de pompe, et au milieu des acclamations et des cris répétés de Vive le Roi! vive Madame la Dauphine! Il existait encore des personnes qui avaient été témoins de cette réception, et qui fondaient en larmes en considérant le contraste de la situation actuelle. La Reine le soutint avec son caractère ordinaire, et éprouva même un peu de consolation des sentiments qui lui furent exprimés dans cette ville. Des jeunes filles lui apportèrent des fleurs, plusieurs d'entre elles s'empressaient de la servir, et tout ce qui était autour d'elle témoignait le vif intérêt qu'il prenait à ses malheurs. Les autorités de la ville

témoignèrent secrètement au Roi la peine qu'elles ressentaient de ne pouvoir le délivrer. Quelques personnes lui offrirent même de le sauver pendant la nuit, mais lui seul, plus de monde pouvant le faire reconnaître ; et elles lui montrèrent un escalier dérobé qui était dans la chambre où couchait M. le Dauphin, et qui était impossible à découvrir quand on ne le connaissait pas. Le Roi, effrayé des dangers que son évasion pourrait faire courir à la Reine et à la famille royale, se refusa à cette proposition, qui pénétra son cœur d'une profonde reconnaissance.

» La famille royale aurait bien voulu, sous le prétexte d'attendre à Châlons les commissaires, se reposer un peu dans cette ville, et elle en avait grand besoin ; mais il n'y eut pas moyen. Les forcenés qui accompagnaient sa voiture, effrayés des sentiments qu'ils apercevaient dans les habitants de Châlons, envoyèrent le soir même un courrier à Reims, avec mission de recruter dans les clubs et dans la ville une troupe de mauvais sujets destinés à composer un bataillon pour les renforcer et imposer aux habitants. Cet effroyable détachement arriva à Châlons à dix heures du matin, et s'annonça par ses cris et ses vociférations. C'était le jour de la Fête-Dieu, et le Roi entendait alors la messe : un grand nombre d'entre eux entrent dans la maison, obligent le prêtre de quitter la messe qui en était au *Sanctus*, font servir sur-le-champ le déjeuner et mettent des chevaux à la voiture de Leurs Majestés. Le Roi, craignant que sa résistance n'occasionnât quelque désordre dans la ville, consentit à partir sur-le-champ, témoignant secrètement à ceux qui l'entouraient combien il était touché des sentiments qu'on lui témoignait, et qu'il ne quittait Châlons si précipitamment que pour ne pas l'exposer à une persécution qui affligerait sensiblement son cœur paternel.

» Les soldats de cet effroyable bataillon qui se mirent à la suite de la voiture du Roi l'obligèrent d'aller au pas, et se plaignirent de la faim qu'ils éprouvaient. La Reine, avec sa

bonté ordinaire, tira quelques provisions de sa voiture, et les leur donna. Une voix, sortie de cette horrible troupe, cria : « N'y touchez pas, car c'est sûrement empoisonné, puisqu'on nous l'offre. » Le Roi, indigné, en mangea sur-le-champ, ainsi que ses enfants; ils en firent alors autant, et cet acte de bonté adoucit un peu leur férocité [1]. »

Le convoi gagne ainsi Épernay, où l'attendait la population la plus exaltée : ouvriers, garde nationale, autorités, tout y appartenait à la révolution. Le maire, selon l'usage, présente au Roi les clefs de la ville. Le président du district qui accompagne ce magistrat fait au Prince une aigre remontrance, terminée par ces mots : « Qu'il doit savoir gré à la ville de présenter ses clefs à un roi en fuite. »

La foule qui remplissait la cour de l'hôtel de Rohan (tenu par M. Vallée), où le Roi devait descendre, obligea les voitures à s'arrêter à la porte. Un des misérables qui se pressaient autour d'elles dit à son voisin : « Cache-moi bien, pour que je tire sur la Reine sans qu'on sache d'où est parti le coup. » Un grand crime peut-être eût été commis dans cette ville, sans l'intervention d'un jeune homme qui porte un nom bien connu dans le martyrologe royaliste : Scévole Cazotte, commandant de la garde nationale du petit village de Pierry, situé à une lieue d'Épernay, a raconté [2] comment, peu de temps avant l'arrivée de la famille royale, son père l'avait fait venir, et lui ayant dit de s'agenouiller, lui avait donné sa bénédiction. « Va, maintenant, lui avait-il dit, profite de l'uniforme que tu portes, et fasse le Seigneur que tu puisses donner quelque consolation à notre bon maître! » C'est ainsi que dans quelques cœurs restés droits et purs, au milieu de l'égarement presque général, la vieille loyauté française se conservait comme un précieux dépôt. Scévole Cazotte partit à la tête de sa troupe. Comme la garde nationale d'Épernay avait été dirigée sur Châlons, où l'on disait que

[1] *Mémoires inédits.*
[2] *Témoignage d'un royaliste*, par Cazotte.

les Autrichiens étaient entrés en mettant tout à feu et à sang, M. Leblanc, président du district, chargea Cazotte et sa troupe de protéger les abords de l'hôtel de Rohan. Cazotte se fit prêter une espèce de serment par ses hommes, ordonna de former la haie et de ne laisser passer que les autorités constituées. A peine ces mesures prises, la voiture du Roi, portée pour ainsi dire par les flots du peuple, s'arrêta. Les captifs descendirent. Le jeune Cazotte est d'abord aperçu par Madame Élisabeth, qui le connaissait et qui s'étonne de le voir au milieu de l'émeute, et ne peut s'empêcher de lui dire : « Et vous aussi, Cazotte! — Je ne suis ici, lui répondit-il, que pour vous servir, et il est essentiel que vous n'ayez pas l'air de me connaître. » Mille cris injurieux sont poussés, surtout contre la Reine. « Méprisez cette fureur, Dieu est au-dessus de tout! » dit en allemand Cazotte, dont les yeux venaient de rencontrer les yeux de la Reine. « *Verachten sie das, Gott ist über alles!* » — « La Reine, continue M. Cazotte, me regarda attentivement et se mit en marche, suivie de Madame Royale, de Madame Élisabeth et de madame de Tourzel, mais pêle-mêle avec le peuple, qui n'avait pas tardé à forcer la haie formée dans la cour. Le Dauphin, porté par un garde du corps, cessant d'apercevoir sa mère, la demandait avec larmes, et ce fut à moi qu'il s'adressa en passant les bras à mon cou; mes joues furent mouillées de ses pleurs. Nous le portâmes dans la chambre où la Reine avait été introduite. Elle me demanda si je pouvais lui procurer une ouvrière, afin de rajuster une partie de ses vêtements, sur lesquels la foule avait marché. Dans la maison même se trouvait la fille de l'hôte, personne de la plus jolie figure. Je la conduisis à la Reine, et son respect, ses yeux rouges de pleurs, offrirent à Sa Majesté un touchant contraste avec le spectacle qu'elle venait d'avoir sous les yeux. Dans une salle voisine, les officiers municipaux, les administrateurs, les juges entouraient le Roi. « Malgré vos fautes, dit l'un d'eux, nous protégeons

votre retour vers les représentants de la nation; n'ayez pas peur. — Peur! » répondit Louis avec calme. — Une sorte de conversation s'ensuivit sur son voyage; le Roi répéta que son intention n'était pas de sortir du royaume, mais qu'il ne pouvait plus rester à Paris, où sa famille était en danger. « Oh! que si fait, Monsieur! vous le pouvez, » dit un des interlocuteurs. Le Roi le regarda et fit silence. » — La vérité historique est ici prise sur le fait; elle vit, elle se meut, elle respire. La confusion des idées, le chaos des esprits, l'égarement des passions, se manifestent sans voile.

On servit à dîner à la famille royale, qui se mit à table pour la forme, car personne ne pouvait manger au bruit assourdissant de cette multitude forcenée, qui, malgré les efforts de Cazotte, exigea que le Roi quittât son dîner pour se montrer à elle. Quelques minutes après, cette même multitude, sous le coup de je ne sais quelle terreur panique qui vint la saisir, fut la première à presser le départ du Roi, qui ne le désirait pas moins qu'elle, et elle le conduisit, ainsi que sa famille, au milieu d'un vacarme effroyable, jusqu'à leur voiture. Au moment où la Reine y montait, une des femmes d'Épernay lui dit : « Allez, ma petite belle, on vous en fera voir bien d'autres! » Cet oiseau de mauvais augure prédisait ainsi à la Reine la mauvaise destinée qu'elle ne croyait que lui souhaiter. La gouvernante des enfants se vit un instant séparée de la famille royale par le flot populaire qui environnait la voiture de toutes parts. Cazotte, heureusement, aperçut les difficultés qu'éprouvait madame de Tourzel; il fendit la foule pour arriver jusqu'à elle, lui donna le bras, et la conduisit à la berline, qu'il fit arrêter pour lui laisser la possibilité de s'y placer [1].

Entre Épernay et Dormans, à une lieue environ en avant de la première de ces deux villes, le triste cortége rencontra

[1] Scévole Cazotte est mort à Paris le 20 juin 1853, à l'âge de 89 ans, laissant, comme son père, mort sur l'échafaud le 25 septembre 1792, une mémoire vénérée.

les commissaires délégués par l'Assemblée nationale pour aller s'assurer de la personne du Roi : c'étaient Barnave, le marquis de Latour-Maubourg et Pétion. M. Mathieu Dumas, auquel l'Assemblée nationale avait confié le commandement général de toutes les forces que les commissaires jugeraient convenable de requérir, les suivait dans une autre voiture. Dès la Ferté-sous-Jouarre, ils avaient appris que le Roi, arrêté à Varennes, approchait, et ils avaient adressé à l'Assemblée nationale la lettre suivante, tout entière écrite de la main de Barnave :

« La Ferté-sous-Jouarre, jeudi, à neuf heures.

« Monsieur le Président,

» Nous apprenons que le Roi et les personnes qui l'accompagnent ont passé la nuit dernière à Châlons, où ils ont été conduits et escortés par une armée de gardes nationales accourues des départements voisins au moment où la nouvelle de la présence du Roi à Varennes s'y est répandue; nous espérons le joindre ce soir. Nous avons donné sur notre passage les ordres les plus précis pour la sûreté et la tranquillité de son retour, et nous avons été parfaitement secondés par les dispositions des citoyens. Partout l'impression du départ du Roi a été la même qu'à Paris. La contenance du peuple est tranquille et fière. Nous n'avons cessé de recueillir les témoignages de sa confiance et de son respect pour l'Assemblée nationale.

» Nous avons l'honneur d'être, etc.

» Barnave, Pétion, Latour-Maubourg. »

Cette lettre et l'arrivée de Drouet calmèrent l'agitation de Paris, où l'on n'avait point encore de nouvelles de l'arrestation du Roi[1].

[1] « Hôtel de ville, le 22 juin.

» Nous n'avons, Monsieur, aucune nouvelle de l'arrestation du Roi; on est venu annoncer à l'assemblée du conseil général qu'il était arrivé à l'Assemblée nationale un courrier qui apportait cette nouvelle : il avait, disait-on, devancé

Au moment où le carrosse qui ramenait la famille royale rencontra celui où se trouvaient les commissaires de l'Assemblée, on fit halte des deux côtés. Les trois députés mirent pied à terre, et, soigneux de conserver l'étiquette parlementaire, après avoir tant raillé l'étiquette de cour, ils se dirigèrent vers le carrosse royal, précédés d'un huissier[1]. La multitude s'empressa d'ouvrir ses rangs pour leur faire place, et le silence s'établit. L'autorité, la majesté, le respect, tout avait été transféré de la royauté à l'Assemblée. Quand les trois députés montèrent sur le marchepied du carrosse royal, un bruit de voix confus en sortit; c'étaient la Reine et Madame Élisabeth qui adjuraient les commissaires d'empêcher qu'on attentât aux jours des serviteurs qui les avaient accompagnés. Elles ajoutèrent que le Roi ne voulait pas sortir du royaume, et le Roi confirma leur témoignage. Ainsi ces malheureux princes oubliaient leur situation pour ne songer qu'à celle des personnes dévouées qui se trouvaient associées à leur danger. Pétion la leur rappela en lisant au Roi le décret de l'Assemblée nationale, dont l'exécution était confiée à ses deux collègues et à lui. Le silence le plus profond régnait dans la voiture. Pétion commença ensuite cette lecture en se tournant vers la multitude, qui applaudit.

« Dumas, rapporte Pétion, prit le commandement de toutes les gardes qui avaient accompagné le Roi. Il y eut de

de trois heures le courrier officiel qu'envoyait la municipalité de Lille, et il garantissait sur sa tête la vérité de cette nouvelle. Depuis, il nous est venu un officier de la garde nationale qui nous a assuré que le fait était faux, et qu'au contraire l'on avait répandu à l'Assemblée nationale le même bruit, en disant que c'était à la municipalité que le courrier était arrivé. L'une et l'autre version sont également fausses. Le peuple cependant est persuadé de leur vérité, et le conseil général vient de prier tous les députés de sections qui se trouvaient à l'hôtel de ville de retourner dans leur quartier, et d'employer les moyens les plus prompts pour faire revenir le peuple de son erreur.

« *Le maire de Paris*, BAILLY. »

[1] « La voiture du Roi s'arrête; nous allons au-devant. L'huissier nous précède, et le cérémonial s'observe d'une manière imposante. »

(Manuscrit de Pétion, *Mon voyage de Varennes*.)

la part de ces gardes une soumission admirable. C'était avec joie qu'elles reconnaissaient le chef militaire qui se plaçait à leur tête : l'Assemblée l'avait désigné ; il semblait que c'était pour eux un objet sacré[1]. »

Les commissaires de l'Assemblée déclarèrent au Roi qu'il était dans les convenances qu'ils prissent place dans sa voiture. Le marquis de Latour-Maubourg se retira seul : Barnave et Pétion y entrèrent. Dès qu'ils y furent, ils s'aperçurent qu'ils gêneraient beaucoup la famille royale, et en firent l'observation au Roi. — « Il est impossible, dirent-ils, que nous trouvions place ici. » Le Roi répondit : « Je désire qu'aucune des personnes qui m'ont accompagné ne sorte, et je vous prie de vous asseoir; nous allons nous presser, vous trouverez place. »

« Le Roi, la Reine, le Prince royal étaient sur le derrière, continue Pétion ; Madame Élisabeth, madame de Tourzel et Madame étaient sur le devant. La Reine prit le Prince sur ses genoux ; Barnave se plaça entre le Roi et la Reine ; madame de Tourzel mit Madame entre ses jambes, et je me plaçai entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel[2]. »

M. de Latour-Maubourg était monté dans la voiture de mesdames Brunier et de Neuville. Sa conduite pendant tout le voyage fut marquée au coin de la discrétion et du respect. Il chargea madame de Tourzel de dire au Roi, que bien qu'il fût convenu que les commissaires iraient successivement dans la voiture de Sa Majesté, il le priait de permettre d'y laisser MM. Pétion et Barnave ; que la vue de la famille royale pouvait faire sur leur esprit une impression favorable et dont elle pourrait tirer parti ; que ce conseil était dicté par son attachement pour la personne du Roi, et qu'il se bornerait à accompagner les femmes de Monseigneur le Dauphin et de Madame. Celles-ci durent à sa protection d'achever tranquillement leur voyage.

[1] *Mon voyage à Varennes.*
[2] Idem.

A peine les voitures furent-elles en mouvement que les Princesses renouvelèrent leurs instances pour qu'on veillât à la sûreté des gardes du corps. C'était leur préoccupation constante.

L'arrivée des commissaires avait rembruni toutes les physionomies. Après ce premier épanchement de douleur et d'inquiétude, le silence se fit dans la voiture. On s'observa de part et d'autre. Les commissaires eurent le temps d'examiner l'attitude du Roi, de la Reine, de leurs enfants. La simplicité naturelle de leurs manières les surprit, toucha profondément Barnave, étonna Pétion lui-même, qui ne put s'en taire, et qui fut aussi frappé de la mesquinerie, c'est son expression, du costume des voyageurs. Le Roi, la Reine et Madame Élisabeth remarquèrent aussi de leur côté les manières et la parole de Barnave, qui contrastaient avec la parole et les manières de Pétion.

Louis XVI entama enfin la conversation, et s'expliqua de nouveau sur le but de son voyage. Le jeune orateur de Grenoble répondit respectueusement au Roi, combattant avec déférence une opinion qu'il ne partageait pas, et avec émotion des sentiments qui le gagnaient malgré lui. La Reine fut touchée de son trouble comme de la bienséance de son langage, et elle se mêla bientôt à l'entretien. Un nouveau jour éclaira Barnave. Les traits sous lesquels on peignait chaque jour la famille royale ressemblaient si peu à ce qu'il lui était donné de voir! Il prit le Dauphin sur ses genoux et l'y garda quelque temps. Lorsque la conversation tombait, il adressait, pour la reprendre, la parole à l'enfant, dont les réponses promptes, vives, aimables et spirituelles le frappaient. « N'est-ce pas que vous n'êtes point fâché de revenir à Paris? — Oh! je suis toujours bien partout, dit-il, pourvu que je sois avec mon père et avec maman-reine... et puis aussi avec ma tante, ma sœur et madame de Tourzel, » continua-t-il en jetant les yeux sur ces trois personnes, placées devant lui dans la voiture. « C'est, monsieur, un bien triste

voyage pour mes enfants, reprit alors le Roi. Quelle différence avec Cherbourg ! La calomnie à cette époque n'avait point encore égaré l'opinion. Comme les esprits sont prévenus ! comme les têtes sont montées ! On peut me méconnaître, mais on ne me changera pas, moi ; l'amour de mon peuple demeurera le premier besoin de mon cœur, comme il est le premier de mes devoirs. » La plaintive onction de ces paroles avait profondément ému le Dauphin ; il prit la main de son père pour la baiser. Le Roi le pressa contre son cœur et l'embrassa en l'appelant comme autrefois : « Mon cher petit Normand. — Ne vous attristez point, mon père, lui dit alors l'enfant avec une grosse larme, une autre fois nous irons à Cherbourg [1]. »

Le Roi parla alors avec une affliction profonde du meurtre de M. de Dampierre, et la Reine mêla l'expression de son indignation à celle de la douleur de Louis XVI. Elle se plaignait avec amertume des soupçons qu'on avait manifestés contre elle sur la route. « Pourriez-vous le croire, disait-elle, j'ai voulu donner un morceau de volaille à un garde national de l'escorte, mais on lui a crié de tous côtés : « N'en mangez pas, défiez-vous-en !..... » comme si la volaille pouvait être empoisonnée.... Oh ! j'avoue que j'ai été indignée, et, pour répondre à cet horrible soupçon, j'ai mangé de cette volaille et j'en ai fait manger à mes enfants. » — La malheureuse princesse recueillait déjà, sur la route de Varennes, le fruit envenimé des calomnies semées contre elle par les pamphlets révolutionnaires.

Presque aussitôt après, elle fit remarquer aux commissaires que la messe à laquelle la famille royale avait assisté à Châlons était une messe constitutionnelle. L'accent avec lequel elle prononça ce mot indiquait assez qu'elle désirait entendre une autre messe ; Madame Élisabeth appuya sur cette réflexion. Pétion répondit d'un ton sentencieux que

[1] Détail donné par madame la duchesse d'Angoulême.

« cela était très-bien, que les messes constitutionnelles étaient les seules que le Roi dût entendre. »

La conversation tomba de nouveau, et elle ne reprit que parce que la Reine et Madame Élisabeth témoignèrent encore les plus vives inquiétudes pour les gardes du corps qui étaient sur le siége exposés aux injures et aux menaces. Barnave et Pétion, en promettant de veiller à leur sûreté, laissèrent comprendre que le parti qu'avait pris le Roi de quitter Paris donnait lieu malheureusement à bien d'autres dangers. Madame Élisabeth entreprit de justifier le départ de Louis XVI, et, adressant la parole à Barnave, elle lui retraça, avec une sagesse et un courage admirables, la conduite du Roi, qu'elle mit en opposition avec celle de l'Assemblée dans les différentes phases de la révolution. Voici l'analyse que la mémoire de madame de Tourzel nous a conservée de ce discours, qui dura, dit-elle, près d'une heure et demie :

« Je suis bien aise que vous me mettiez à portée de vous ouvrir mon cœur, et de vous parler franchement sur la révolution. Vous avez trop d'esprit, monsieur Barnave, pour n'avoir pas connu sur-le-champ l'amour du Roi pour les Français et son désir de les rendre heureux. Égaré par un amour excessif de la liberté, vous n'avez calculé que ses avantages, sans penser aux désordres qui pouvaient l'accompagner. Vos premiers succès vous ont enivré, et vous ont fait aller bien au delà du but que vous vous étiez proposé. La résistance que vous avez éprouvée vous a roidi contre les difficultés, et vous a fait briser sans réflexion tout ce qui mettait obstacle à vos projets. Vous avez oublié que le bien s'opère lentement, et qu'en voulant arriver trop promptement au but, on court risque de s'égarer. Vous vous êtes persuadé qu'en détruisant tout ce qui existait, bon ou mauvais, vous construiriez un ouvrage parfait, et que vous rétabliriez ce qui était utile à conserver. Séduit par cette idée, vous avez attaqué tous les fondements de la royauté, et abreuvé d'outrages et d'amertume le meilleur des rois. Ses

efforts et ses sacrifices pour vous ramener à des idées plus saines ont été inutiles, et vous n'avez cessé de calomnier ses intentions, et de l'avilir aux yeux de son peuple, en ôtant à la royauté toutes les prérogatives qui inspirent le respect et l'amour.

» Arraché de son palais et conduit à Paris de la manière la plus indécente, sa bonté ne s'est pas démentie. Il tendait les bras à ses enfants égarés, et cherchait à s'entendre avec eux pour opérer le bien de cette France qu'il chérissait malgré ses erreurs. Vous l'avez forcé de signer une constitution point achevée, quoiqu'il vous représentât qu'il était plus convenable de ne donner sa sanction qu'à un ouvrage terminé, et vous l'avez obligé de la présenter ainsi au peuple, dans une fédération dont l'objet était de vous attacher les départements, en isolant le Roi de la nation. — Ah ! Madame, reprit vivement Barnave, ne vous plaignez pas de cette fédération ; nous étions perdus si vous en eussiez su profiter.

» La famille royale soupira, et Madame Élisabeth continua :

» Le Roi, malgré les diverses insultes qu'il a éprouvées de nouveau depuis cette époque, ne pouvait encore se résoudre au parti qu'il vient de prendre ; mais attaqué dans ses principes, dans sa famille, dans sa propre personne, profondément affligé des crimes qui se commettent dans toute la France, et voyant une désorganisation générale dans toutes les parties du gouvernement et les maux qui en résultent, il s'est déterminé à quitter Paris, pour aller dans une ville du royaume où, libre de ses actions, il pût engager l'Assemblée à reviser ses décrets, et à faire, de concert avec lui, une constitution qui, classant les divers pouvoirs et les remettant à leur place, pût faire le bonheur de la France.

» Je ne parle pas de nos malheurs particuliers ; le Roi seul, qui ne doit faire qu'un avec la France, nous occupe

uniquement; je ne quitterai jamais sa personne, à moins que vos décrets n'achevant d'ôter toute liberté de pratiquer la religion, je ne sois forcée de l'abandonner, pour aller dans un pays où la liberté de conscience me permette de suivre une religion à laquelle je tiens plus qu'à la vie. — Gardez-vous-en bien, répliqua Barnave, vos exemples et votre présence sont trop utiles à votre pays. — Je n'y penserai jamais sans cela; il m'en coûterait trop de quitter mon frère quand il est si malheureux; mais un pareil motif ne peut faire impression sur vous, monsieur Barnave, qu'on dit protestant, et qui n'avez peut-être aucune religion! »

« Barnave, ajoute madame de Tourzel, s'en défendit, en assurant qu'on l'avait plus d'une fois calomnié, en lui prêtant des propos bien éloignés de ses sentiments : « Et nommément, dit-il, cet infâme propos après la mort de MM. Foulon et Berthier : *Ce sang est-il donc si pur*[1]? »

Entre minuit et une heure du matin, on entrait à Dormans[2]. Il fut décidé qu'on y passerait le reste de la nuit. La voiture s'arrêta à la porte d'une auberge de pauvre apparence, où déjà, à leur passage, les commissaires étaient descendus pour prendre un peu de nourriture. Le Roi mit pied à terre le premier; les autres personnes qui étaient dans la voiture le suivirent. Il n'y eut pas un seul cri de : Vive le Roi! en revanche on cria beaucoup : Vive la Nation! vive l'Assemblée! Quelques voix mêlaient à ces cris celui de : Vive Barnave! d'autres celui de Vive Pétion! On monta dans les chambres hautes, et les commissaires firent poser des sentinelles devant les chambres qu'occupaient les princes et leurs serviteurs. La famille royale et madame de Tourzel soupèrent ensemble. Les commissaires et M. Dumas soupèrent dans une autre pièce, firent leurs dépêches, et essayèrent de prendre quelque repos. Le Roi, par exception, eut une chambre à lui seul; le lit en était fort mauvais, et Sa

[1] *Mémoires inédits.*
[2] Récit de Pétion.

Majesté passa la nuit sur une chaise. L'hôtel était entouré des gardes nationales et des populations des environs, qui buvaient, chantaient et formaient des rondes, comme si la patrie était sauvée parce qu'on avait arrêté le Roi. Il n'y eut que les enfants, qui, grâce au privilége de leur âge, purent trouver un peu de sommeil au milieu du tumulte qui régnait partout. Encore, ce qui se passait depuis deux jours avait fait une telle impression sur l'esprit du pauvre petit Dauphin, qu'il rêva qu'il était dans un bois avec des loups, et que la Reine y était en danger; il se réveilla en pleurant et sanglotant; on ne put le calmer qu'en le conduisant auprès de sa mère; et la voyant bien portante, il se laissa recoucher et dormit tranquillement jusqu'au moment du départ.

Entre cinq et six heures du matin (24 juin), on remonta en voiture. Cette fois Barnave se plaça entre Madame Élisabeth et la marquise de Tourzel, et Pétion entre la Reine et le Roi. Le jeune prince vint plusieurs fois sur les genoux de Pétion, qui remarqua sa vivacité et sa gaieté. La Reine, qui, le jour précédent, avait causé plus particulièrement avec Barnave, causa, ainsi que le Roi, plus souvent avec Pétion pendant cette journée. Madame Élisabeth causait de son côté avec Barnave, de plus en plus touché de ce qu'il entendait et de ce qu'il voyait. Le Roi éprouvait de l'embarras à trouver un sujet de conversation avec les commissaires de l'Assemblée; mais ils remarquèrent bientôt que cet embarras naturel n'excluait chez lui ni la justesse de la pensée, ni la convenance de l'expression. La Reine avait entrepris avec Pétion une causerie familière sur l'éducation, et le stoïcien révolutionnaire eut besoin pour ne pas admirer la simplicité de son langage et la sagesse des idées maternelles, de se souvenir de ce dogme du catéchisme républicain : « Que les reines ne disent jamais ce qu'elles pensent et ne pensent jamais ce qu'elles disent. »

Du reste, la marche du Roi n'éprouvait pas d'obstacle. Les populations, mornes et silencieuses, regardaient passer

avec stupeur le convoi de la monarchie; nul ne songeait à faire une tentative en sa faveur. Il faisait une chaleur excessive. La famille royale et toutes les personnes qui l'accompagnaient étaient couvertes de sueur et de poussière, et l'excès du malaise fit éprouver un moment de consolation en arrivant à la Ferté-sous-Jouarre. Un gracieux accueil les y attendait : M. Regnard, maire de la ville, chez qui le Roi devait descendre, avait pourvu d'avance à tout ce qui pouvait adoucir la situation de ses hôtes augustes. Bien que madame Regnard eût eu l'attention de ceindre un tablier, Marie-Antoinette ne put s'y méprendre, et lui dit en l'abordant : « Vous êtes sans doute, madame, la maîtresse de la maison? — Je l'étais un moment avant que Votre Majesté y entrât. » Ce mot seul indique l'esprit et le cœur de ces braves gens, qui payèrent cher plus tard l'honneur d'avoir montré des respects et des égards à la royauté malheureuse.

Avant le diner, Madame Élisabeth causa longtemps avec Pétion, sur la terrasse du jardin, au-dessous de laquelle la Marne coule avec un doux murmure. Il développa longuement ses théories révolutionnaires sur ce ton d'emphase sentimentale particulier aux hommes de ce temps. Il crut avoir touché la princesse; ce fut elle qui le toucha sans qu'il s'en aperçût, car il écrit dans sa relation : « Je me plaisais à l'entretenir, et je serais bien surpris si elle n'avait pas une belle âme, quoique très-imbue des préjugés de naissance et gâtée par les vices d'une éducation de cour. »

La conversation durait encore, quand le Roi vint lui-même sur la terrasse pour inviter Pétion et ses collègues à diner avec sa famille. Ce que la bonté royale offrait, la peur et la vanité, ces deux mauvais sentiments, le refusèrent. On craignit de se rendre suspect aux populations en dînant avec la famille royale, et on appréhenda que cette invitation, qui dérogeait à l'étiquette, ne fût attribuée à la situation malheureuse où se trouvait le Roi. Les commissaires se rejetèrent sur la nécessité où ils étaient de se retirer pour faire leur

correspondance, et ils furent servis à part. Les repas furent splendides, et l'absence des commissaires permit aux maîtres du logis de montrer plus ouvertement leurs sympathiques respects à la famille royale.

En quittant la maison de madame Regnard, la Reine dit au Dauphin : « Mon fils, remerciez aussi madame de ses attentions; dites-lui que je ne les oublierai pas. — Maman vous remercie des soins que vous avez eus pour nous, dit l'enfant, et moi je vous aime bien d'avoir fait plaisir à maman. »

M. Regnard fit dire au Roi qu'il n'avait point osé lui témoigner ouvertement les sentiments qu'il éprouvait, et qu'il le suppliait de vouloir bien les interpréter; qu'il s'occupait, par nécessité, des commissaires de l'Assemblée, mais que son cœur était tout à son roi. Ce fut le seul endroit de la route où la famille royale eut un moment de repos et de tranquillité.

Il était cinq heures de l'après-midi lorsqu'on se remit en marche. Il y eut du mouvement et du bruit autour de la voiture au moment où elle sortait de la Ferté-sous-Jouarre. Un député de la gauche révolutionnaire, Kervélégan, s'efforçait, en jurant, d'approcher de la voiture, et comme la garde nationale cherchait à l'écarter, il s'exclama d'une manière injurieuse pour la Reine. Marie-Antoinette l'entendit, et se montra douloureusement offensée d'une grossièreté qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, prenait le caractère d'une lâcheté indigne. Pétion excusa comme il put son ami. Le Dauphin, effrayé de cette scène, avait laissé échapper quelques cris, et s'était jeté dans les bras de sa mère.

Après cet incident, la conversation s'anima. Pétion récriminait contre les excès des cours, les intrigues des flatteurs qui fréquentaient le château. On en vint bientôt à parler de l'Assemblée, des diverses nuances dont elle se composait. Maury, Malouet, Cazalès, le côté droit, le côté gauche,

tous les noms, toutes les questions, étaient successivement abordés. Pétion apportait dans cet entretien les préjugés du dehors, les murmures de la multitude, ses soupçons injustes, ses antipathies. Il accusait le Roi de ne lire que les journaux contre-révolutionnaires. — « Vous vous trompez, interrompit Louis XVI, qui suivait cette conversation sans s'y mêler, je ne lis pas plus l'*Ami du Roi* que Marat. »

La Reine excitait l'entretien ; elle voulait connaître tous les soupçons, toutes les objections, tous les reproches. Quand elle eût tout entendu, tout écouté, elle reprit à son tour : — « Voilà qui est bien ; on blâme beaucoup le Roi, mais on ne sait pas assez dans quelle position il se trouve. On lui fait à chaque instant des récits qui se contredisent, il ne sait que croire. On lui donne chaque jour des conseils qui se détruisent ; il ne sait que faire. Hélas ! combien on le rend malheureux ! Sa situation est intolérable. Il n'entend parler que d'incendies, de famine, de pillage et de meurtres. Sa couronne est suspendue sur sa tête, et vous n'ignorez pas, monsieur, qu'il y a un parti qui ne veut pas de roi, et que ce parti grossit chaque jour. — Eh bien, Madame, répondit Pétion à ces paroles dont il avait compris l'application, je vais vous parler avec toute franchise : on dit que je suis républicain, on me désigne même comme un des chefs de ce parti. Oui, par principes, par sentiment, je préférerais peut-être le gouvernement républicain à tout autre ; mais est-ce à dire que je veuille renverser la Constitution actuelle ? C'est là un bruit qu'on n'a cessé de répéter autour de vous pour avoir le prétexte de former hors de la Constitution un parti royaliste qui, en combattant la Constitution, excite les troubles intérieurs. Ce n'est pas le parti appelé républicain qui est redoutable ; il est composé d'hommes éclairés, incapables de vouloir le triomphe de leurs idées par un bouleversement général qui conduirait plus facilement au despotisme qu'à la liberté. » Alors, s'animant lui-même par ses propres paroles : « Ah ! Madame, s'écria Pétion avec feu, que le

Roi eût été bien inspiré, s'il eût sincèrement favorisé la révolution! les troubles qui nous agitent n'existeraient pas, la Constitution serait sacrée, la France libre au dedans, respectée au dehors : le peuple n'était que trop porté à chérir, à idolâtrer ses rois! »

Puis, d'un ton plus calme, il blâma l'évasion du Roi, combattit la Reine et Madame Élisabeth qui trouvaient que le Roi était libre de voyager dans le royaume; et comme Marie-Antoinette ajoutait : « Son intention n'a jamais été d'en sortir... — Permettez-moi, reprit Pétion, de ne point pénétrer dans cette intention. Le Roi se fût d'abord arrêté sur la frontière; mais dans cette position il était prêt, d'un instant à l'autre, à passer chez l'étranger. Peut-être eût-il été forcé de le faire. D'ailleurs le Roi n'a pu se dissimuler que son départ pouvait occasionner les plus grands désordres. Le moindre inconvénient de son absence de l'Assemblée nationale était d'arrêter tout court la marche des affaires. »

Le convoi cheminait et approchait de Meaux. Une masse de curieux bordaient la route. A l'entrée du faubourg un assez grand tumulte s'éleva : un prêtre allait périr comme M. de Dampierre; la Reine jette un cri : Barnave s'élance le corps tout entier hors de la portière : « Français, nation de braves, voulez-vous devenir un peuple d'assassins? » Frappée d'admiration pour Barnave, Madame Élisabeth le retient par l'habit, craignant qu'il ne se précipite au milieu de cette foule furieuse et n'en soit lui-même la victime. Mais la voix puissante de Barnave avait suffi pour arracher l'ecclésiastique à la mort.

Après cette action, le Dauphin reprit avec empressement sa place entre les genoux de Barnave, dans lequel il croyait voir un zélé partisan de sa famille; et le convoi entra tranquillement et à pas lents dans la ville de Bossuet. L'ombre du grand déplorateur des royales infortunes s'était-elle levée pour mettre un doigt sur les lèvres de la révolte, afin de

répéter aux puissances de la terre le terrible avertissement : *Maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, arbitres du monde !*

Le soleil était encore au-dessus de l'horizon lorsqu'on arriva à la porte de l'évêché, où le Roi, sa famille et les mandataires de l'Assemblée nationale mirent pied à terre. Pierre Thuin, évêque constitutionnel du département de Seine-et-Marne, les reçut dans la demeure épiscopale des Faron et des Gilbert. Le souper de la famille royale fut servi dans le salon de l'évêché : Louis XVI mangea peu et se retira de bonne heure dans son appartement. Comme il manquait de linge, il emprunta une chemise à l'huissier qui accompagnait les envoyés de l'Assemblée.

Ceux-ci se firent servir dans leurs chambres, où, après un léger souper, ils s'occupèrent de leurs dépêches. A onze heures du soir, lorsque ses collègues cherchaient déjà le repos d'une si lourde journée, Barnave fut introduit dans la chambre de Louis XVI, et eut avec lui et la Reine un long entretien sur leur situation. « Évidemment, dit la Reine, nous avons été trompés sur l'état réel de l'esprit public en France. » On sut gré à Barnave de ses conseils sévères, on les lui demanda pour l'avenir, et on convint de se revoir secrètement aux Tuileries. Barnave, dès ce jour, s'était promis de mourir fidèle au trône et dévoué à la liberté.

Le lendemain (25 juin) à six heures du matin, comme la famille royale quittait le palais épiscopal, l'évêque constitutionnel voulut se justifier de l'avoir si mal reçue, alléguant qu'il occupait son siége depuis trop peu de temps pour être pourvu de toutes les choses nécessaires. Le Roi lui répondit : « Quand on n'est pas chez soi, on est dispensé de s'excuser. »

On monta en voiture : Barnave s'assit de nouveau entre le Roi et la Reine, et Pétion, placé entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel, prit Madame sur ses genoux. Pétion attribue cet arrangement à un calcul du Roi et de la Reine.

« Je pensais, écrit-il avec sa modestie habituelle, que cet arrangement était concerté, qu'étant sur moi, on la regardait comme dans un asile sûr et sacré, que le peuple, en cas de mouvement, respecterait. »

Le convoi, malgré l'air pesant et la chaleur sans cesse croissante, chemina tranquillement jusqu'à Pantin ; mais un peu au-dessus de ce village, la cavalerie, qui servait d'escorte depuis Meaux, rencontra la garde nationale de Paris, qui exigea sa place dans le cortége. Un conflit eut lieu qui causa un moment d'alerte. Les grenadiers parisiens faisaient reculer les chevaux, les cavaliers résistaient ; les chasseurs de la milice et une cohue de gamins imberbes appuyèrent les grenadiers. La mêlée devint vive. Du fond de la voiture, dont les glaces étaient baissées, on entendait les propos les plus injurieux. Enfin on recommença à marcher, mais de minute en minute le cortége prenait un aspect plus effrayant. L'accroissement de la foule, qui de tous les environs de Paris affluait sur la route, ralentissait le pas des chevaux : la poussière qu'elle élevait, et qui obscurcissait l'air embrasé déjà par le soleil ; l'impétuosité de cette cohue qui s'accrochait derrière la voiture du Roi, couvrait les marchepieds, s'élançait sur le siége, sur la limonière et jusque sur l'impériale ; les vociférations de ces bandes qui ne semblaient respirer que le carnage, offraient un spectacle tout à la fois hideux et formidable. Parmi les grenadiers qui entouraient la voiture, un de ceux qui la serraient de plus près se plaignit de la chaleur, de la faim et de la soif excessives qui le tourmentaient. La Reine, qui se trouvait de son côté, lui présenta aussitôt à boire et à manger. « Non..... lui dit cet homme en jurant, je m'en garderai bien : je serais sûr d'être empoisonné. Ah ! combien vous auriez de plaisir à vous défaire de moi ! » La Reine, sans rien répondre, partagea avec le Dauphin ce qu'elle avait offert à ce garde national.

Les signes d'hostilité et de haine ne cessèrent pas. De cette masse de soldats égarés et d'hommes de toute sorte

fanatisés par la fièvre révolutionnaire, sortaient des invectives plus insultantes encore pour le père que pour le roi ; car la présence même de l'enfant royal, loin d'être aux yeux de ce peuple un bouclier pour la Reine, devenait une arme contre elle. Effrayé de ce tumulte et de ces bruits qu'il ne comprenait pas, le jeune Prince jeta quelques cris d'effroi. La Reine l'apaisa ; mais, en l'apaisant, elle sentit ses propres larmes qui lui montaient du cœur au visage.

Tout à coup l'attention de la foule se fixa sur les trois gardes du corps qui étaient sur le siége de la voiture. On demandait avec des cris de mort les trois *habits jaunes;* on délibérait hautement sur le genre de supplice qu'on leur ferait subir : ceux-ci proposaient de les écorcher vifs, les autres de les couper par morceaux, quelques-uns de les attacher aux roues. Au milieu de toutes ces manifestations, la voiture s'arrêta. C'en était fait dés gardes du corps, lorsque Barnave, s'apercevant de ce qui se passait, s'écria : « Marchez, je vous l'ordonne ; c'est moi qui commande ici. » L'effervescence se calma. Les grenadiers dirent au député : « Ne craignez rien, il n'arrivera pas de malheur, nous vous en répondons ; mais nous avons voulu prendre notre place : les postes d'honneur nous appartiennent. » Le cortége continua sa route, mais d'un pas si lent, que, depuis la proximité des barrières, on mit cinq heures pour arriver aux Tuileries [1]. Il est vrai qu'au lieu d'entrer dans Paris par la porte Saint-Denis, on fit le tour des murs pour atteindre la barrière de l'Étoile. Le concours du peuple était immense : les fenêtres des maisons étaient encombrées de monde, les toits en étaient hérissés, les barrières en étaient couvertes, les arbres en étaient remplis.

Dès la veille, quelques placards étaient affichés, portant cet avis : *Celui qui applaudira le Roi sera bâtonné; celui qui l'insultera sera pendu.* La police ne s'était pas bornée à prescrire ce silence improbateur sur le passage du royal captif;

[1] *Relation* de M. de Moustier.

la garde nationale était invitée à le recevoir les armes renversées, et le peuple le chapeau sur la tête. Ces dispositions furent d'abord observées avec un calme imposant; mais bientôt quelques cris de *Vive la nation !* se firent entendre. Il était six heures lorsque le triste cortége parut à la barrière de l'Étoile. Ainsi donc il y avait douze heures que la Reine et ses enfants, Madame Élisabeth et madame de Tourzel étaient entassés sans mouvement, et dans une gêne intolérable, au fond de cette voiture, qui traversa l'avenue des Champs-Élysées au milieu de deux à trois cent mille spectateurs. Un nuage de poussière soulevé par cette multitude immense dérobait de temps en temps au peuple l'humiliation de ses anciens maîtres, et à ceux-ci la joie triomphante de leurs ennemis. Le front du Dauphin ruisselait de sueur, l'air manquait à sa respiration. Sa mère baissa un store de la voiture, et cherchant un attendrissement dans la milice nationale qui bordait la haie : « Voyez, dit-elle, messieurs, dans quel état sont mes pauvres enfants; ils étouffent. — Nous t'étoufferons bien autrement! » répondirent à demi-voix quelques personnes lâchement cruelles qui chuchotaient derrière les rangs de la garde nationale. Les voitures entrèrent dans le jardin des Tuileries par le pont tournant, qui fut fermé tout aussitôt, et arrivèrent difficilement un peu au delà du premier bassin du côté du château. En ce moment une partie des députés sortit de la salle des Feuillants pour être témoin de ce spectacle : parmi eux on reconnut M. le duc d'Orléans, « dont la présence, écrit même Pétion, parut au moins inconsidérée. » Les voitures s'étaient arrêtées devant la foule compacte que la garde nationale ne pouvait plus contenir. Les imprécations qui s'élevaient de toutes parts contre les gardes du corps assis sur le siége de la première voiture prirent un caractère menaçant : des baïonnettes s'agitaient avec des cris de mort. Barnave et Pétion intervinrent, appuyés par quelques députés qui avaient fendu la foule et réclamaient avec énergie le respect de la loi. M. de la Fayette

apparaît aussi, à cheval, au milieu des baïonnettes, et supplie le peuple de ne point se déshonorer par un meurtre. Les trois gardes assistent impassibles aux avanies dont on les couvre, aux frémissements que cause leur sort, mis en question par la colère de la foule. Enfin, au milieu de ces flots agités, ils descendent de leur siége ; ils n'étaient pas garrottés, comme le bruit s'en était répandu et comme on l'a écrit depuis. Mais c'est par une sorte de miracle qu'ils échappent à la mort et arrivent au château meurtris et ensanglantés.

On ouvre la portière de la berline royale ; le Roi descend le premier ; on garde le silence. Suivant la consigne, toutes les têtes sont couvertes. Un seul homme, M. Guilhermy, membre de l'Assemblée nationale, s'incline le chapeau à la main, avec les signes du plus profond respect. On lui crie de remettre son chapeau ; il le lance au milieu de la foule, et demeure le front intrépide, le visage calme, la tête nue. La Reine descend après le Roi : des murmures se font entendre. Les enfants sortent ensuite ; ils sont reçus avec sympathie, avec attendrissement même. M. Hue, qui arrive en ce moment près de la voiture, tend les bras pour recevoir le Dauphin.

Le royal enfant aperçoit à peine ce bienveillant témoin de ses promenades, ce soigneux pourvoyeur de ses jeux, que ses yeux se remplissent de larmes. Malgré les efforts de M. Hue pour le prendre dans ses bras, un officier de la garde nationale s'empare de lui, l'emporte dans le château et le dépose sur la table du cabinet du conseil. M. Hue arrive dans l'appartement aussitôt que cet officier ; le Roi, la Reine, les Princesses et madame de Tourzel, qui suivent les députés, y entrent un instant après. Le Roi, se tournant vers les députés et quelques personnes dévouées qui l'attendaient pour le saluer à son retour : « Messieurs, dit-il, mon intention, en m'éloignant de Paris, n'a jamais été de quitter la France. J'ai voulu m'établir sur l'une de ses frontières, et

me rendre le médiateur des différends qui chaque jour se multiplient dans l'Assemblée; j'ai voulu surtout travailler avec toute liberté, et sans aucune distraction, au bonheur de mon peuple, objet continuel de mes soins. »

Accablé de fatigue, couvert de sueur et de poussière, Louis XVI se retire alors dans l'intérieur de ses appartements. Sa famille le suit. Un officier de la garde nationale veut encore s'emparer du Dauphin ; le Roi s'y oppose, et cette fois, d'après ses ordres, M. Hue, prenant dans ses bras le jeune Prince, le porte dans son appartement et le remet à madame de Tourzel.

Investi par l'Assemblée du gouvernement du château et de la garde spéciale du Roi et de la famille royale, M. de la Fayette avait choisi dans la milice parisienne trente-six officiers, la plupart personnellement dévoués à leur chef, et qui devaient se relever par tiers de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, dans l'intérieur des appartements. Deux de ces officiers s'installèrent immédiatement dans la chambre même du Dauphin. Madame de Tourzel, prévoyant qu'elle allait être arrêtée, voulut, pour épargner au Prince la vue de cette scène et ménager sa sensibilité, se retirer dans une pièce voisine de celle où il couchait. Elle fit demander par M. Hue à Madame Élisabeth un livre que cette Princesse avait promis de lui prêter ; ce livre avait pour titre *Pensées sur la mort*. Quelques instants après qu'elle eut pris possession de sa nouvelle chambre, deux autres officiers se présentèrent pour exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu de la garder à vue dans cette même pièce. Elle eut du reste beaucoup à se louer des respectueux égards que lui témoignèrent ces deux officiers, MM. Bance et du Fays.

Dès que le Dauphin fut au lit, il appela M. Hue : « Dites-moi donc ce qui se passe, lui dit-il. Aussitôt notre arrivée à Varennes, on nous a renvoyés. Je ne sais pourquoi : le savez-vous ? » Les officiers de garde se promenaient alors en causant dans l'appartement. M. Hue représenta au Prince la nécessité

de ne parler à personne et devant personne de ce voyage. Cette recommandation fut dans l'avenir scrupuleusement observée; mais peut-être contribua-t-elle à développer dans cette jeune imagination la réflexion sévère qui amène l'inquiétude et la frayeur. L'enfant, malgré la fatigue et contrairement à son habitude, fut assez lent à s'endormir ce soir-là ; et dès le lendemain, à son lever, en présence de ses gardes, il dit à son cher confident assez haut pour être entendu de tous, qu'il avait encore fait un rêve affreux ; qu'il s'était vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces qui voulaient le dévorer. M. Hue, à qui nous devons ces détails, rapporte qu'on s'entre-regarda sans oser proférer une parole.

Le Roi, comme on le voit, était tombé dans un malheur plus terrible que celui auquel il avait essayé de se soustraire lui et sa famille. Pour elle comme pour lui, l'esclavage devenait plus dur, la prison plus étroite, l'humiliation plus profonde. Il avait resserré ses liens en voulant les rompre. Une fatalité incroyable, et, il faut le dire, une grande imprévoyance, avaient présidé à ce malencontreux voyage.

M. de Bouillé avait engagé le Roi à suivre la route directe de Paris à Montmédy et qui passe par Reims, au lieu de prendre la route de Varennes, qui, de Clermont à Montmédy, n'est qu'une route de second ordre et n'a point de relais de poste. M. de Bouillé craignait avec raison que les relais qu'il faudrait envoyer sous différents prétextes n'éveillassent des soupçons. Il en était de même de la présence des troupes sur une route que d'ordinaire elles ne fréquentaient pas.

Le Roi persista à suivre la direction qu'il avait choisie, dans la crainte d'être reconnu à Reims, la ville de son sacre.

Ce fut un malheur; ce ne fut pas le seul. Le chevalier de Coigny, que Louis XVI, comme on l'a vu, avait mis dans la confidence du voyage, avait dissuadé le Roi de prendre des gardes du corps pour l'escorter. « Personne, lui avait-il dit, ne rend plus de justice que moi à leur bra-

« voure et à leur fidélité; mais, dans une circonstance aussi importante, il faut employer des personnes qui aient l'habitude des voyages et qui aient été dans l'occasion de prendre des partis décisifs, tel que Priolo, commandant de la gendarmerie, homme de tête et qui a l'habitude de la surveillance; tel que N., maître de poste retiré, qui connaît parfaitement toutes les routes du royaume. » M. de Bouillé avait de son côté senti la nécessité que la famille royale eût en outre près d'elle un homme sûr, alerte, ferme, décidé, capable de lever les difficultés du voyage et au besoin de briser les obstacles; il avait pour ce rôle important désigné à Louis XVI le marquis d'Agoult, major des gardes françaises. Le Roi avait d'abord promis de suivre ce conseil, mais la famille royale ayant l'habitude d'avoir toujours madame de Tourzel auprès des Enfants de France, ne voulut point se séparer d'elle, et n'emmena point M. d'Agoult.

Quelques historiens ont prétendu que l'opiniâtreté de madame de Tourzel à vouloir suivre le Dauphin avait empêché le Roi de prendre dans sa voiture un militaire distingué. Cette assertion tombe d'elle-même devant la parole de madame de Tourzel, qui n'eût point insisté contre un désir exprimé par le Roi, et qui d'ailleurs avait la ressource de prendre la place d'une des femmes de chambre de la famille royale. « En pareil cas (c'est elle qui le déclare), l'attachement ne consulte ni les convenances ni les droits, et j'aurais concilié le devoir que m'imposait ma place de ne jamais quitter M. le Dauphin, avec le désir que Leurs Majestés auraient manifesté de se faire accompagner d'une personne dont les services eussent pu être plus utiles que les miens. »

Ce ne fut pas tout encore : M. de Bouillé avait prié le Roi d'engager l'empereur Léopold à faire, sur nos frontières, du côté de Montmédy, opérer un mouvement de troupes en apparence menaçant, afin de justifier, aux yeux des populations alarmées, la concentration d'un corps de cavalerie

française autour de cette ville. Louis XVI avait répondu à M. de Bouillé que l'Empereur son beau-frère allait faire marcher un corps de troupes sur Longwy, afin de motiver un rassemblement de troupes françaises. Ce mouvement n'eut pas lieu en temps opportun; il en résultait un grand inconvénient pour le général : si ces détachements étaient faibles, il craignait qu'ils ne pussent protéger la fuite du Roi; et s'ils étaient forts, qu'ils ne l'entravassent, au contraire, en provoquant les soupçons et la vigilance des municipalités.

Le retard de vingt-quatre heures avait eu aussi des conséquences irréparables; il avait rompu la précision des consignes pour les lieux et les temps, et nécessité des contre-ordres inexplicables et pour les relais préparés et pour les détachements, dont le passage était devenu une halte compromettante et susceptible d'éveiller les soupçons.

Enfin, mille fautes de détail furent commises; il y en eut tant qu'on est disposé à accepter comme vraies celles qui sont restées incertaines. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la présence d'esprit, la promptitude de la décision et la rapidité de l'exécution, comme l'habileté et l'audace, furent du côté des adversaires du Roi. Au fond, tout était contre lui, les vices et les passions d'un grand nombre, les illusions de tous; la souveraineté morale était passée à l'Assemblée avec la faveur de l'opinion, dont le vent soufflait contre la royauté. Or, dans la politique comme sur mer, presque tout se décide par le vent favorable ou contraire. Ceux qui servaient le Roi agirent comme des serviteurs fidèles mais désespérés d'une cause perdue, non pour disputer la victoire, mais pour sauver l'honneur. Il y eut quelque chose de si étrange dans cet ensemble de circonstances fâcheuses, de fautes inouïes et de résultats déplorables, que quelques-uns ont pensé, et qu'un grave écrivain[1] a dit que le voyage de Varennes n'avait été au fond qu'un piége tendu au Roi

[1] M. le comte de Sèze, dans son *Histoire de l'événement de Varennes.*

pour le perdre, et dans lequel il tomba avec ses amis les plus dévoués.

Telle fut l'issue de ce funeste voyage, si mal concerté, plus mal encore exécuté. Il semble que tout se soit réuni pour en rendre le succès impossible : indécision dans les mesures, défaut d'initiative dans les caractères, indiscrétions dangereuses, préparatifs inutiles et nuisibles au secret, appareil de troupes qu'on dirait mises en mouvement plutôt pour compromettre le voyage que pour en assurer le succès. Des émigrants partaient tous les jours à qui on ne demandait pas même les passe-ports. Hélas! tout devait être fatal à l'infortuné Louis XVI, les excès de zèle et de prudence aussi bien que les trahisons. Sa vie royale était un combat depuis deux ans. On dirait que, dès sa première blessure, le monarque avait courbé la tête sous la fatalité inexorable de sa situation, et que, pareil au gladiateur romain, il avait vu les spectateurs passionnés lui faire signe qu'il était temps de mourir.

Parlons plus chrétiennement de ce roi Très-Chrétien : fait pour le malheur, Louis XVI y entra comme dans son élément. Il vit venir l'infortune sans étonnement et sans crainte, comme une austère amie que la religion lui présentait. Toujours prêt à s'incliner sous la main de Dieu, il se sentait créé pour tomber dans ces abîmes que les nations creusent de temps à autre dans leurs jours de vertige et de colère.

Le Roi se mit donc entre les mains de la foule qu'il devait conduire, pour lui servir d'abord de jouet, bientôt de victime. Tout est contre lui, les doctrines aussi bien que les utopies, et jusqu'à ces popularités cruelles qui caressent en dépouillant, et qui de concession en concession doivent l'entraîner fatalement à sa perte : rien ne peut le sauver. Les peuples se réveillaient avec des instincts hargneux et sanguinaires. L'amour de la patrie devenait la haine de l'autorité. Quand cette aberration descend dans le cœur et l'in-

telligence d'un peuple, le troupeau humain est près de dévorer son pasteur. Le temps implacable des réparations est venu : il faut une victime, et cette victime promise à l'expiation des siècles, c'est le Roi dont le sang innocent doit racheter les hontes des cours, les vices des princes, les griefs et les égarements des peuples. Destiné par le Ciel au martyre, Louis XVI n'avait pas l'héroïque énergie qui sait combattre, mais il avait le calme héroïque qui sait mourir.

LIVRE QUATRIÈME.

JOURNÉE DU 20 JUIN.

26 juin 1791 — 20 juin 1792.

Captivité de la famille royale aux Tuileries. — Barnave. — Autel de bois. — Cris de *Vive notre petit Roi!* — Bienfaisance de la Reine. — Première sortie du Dauphin. — Situation de l'Assemblée vis-à-vis du Roi. — La constitution votée. — Le Roi accepte la constitution. — Le Prince royal. — Fête au Champ de Mars. — Acclamations du peuple. — Bonheur du Dauphin. — Confiance du Roi — Lettres à ses frères. — Anecdotes relatives au Dauphin. — La Constituante se retire. — Avénement de l'Assemblée législative. — Ses premiers actes. — Réaction de l'opinion en faveur de Louis XVI. — La famille royale aux Italiens. — Attitude menaçante de l'Europe. — Emigration armée. — Décrets de l'Assemblée. — Veto de Louis XVI. — Colère de la Révolution. — Lettre de la Reine. — Garde constitutionnelle du Roi. — Proposition de M. d'Hervilly. — Le Dauphin et Pauline de Tourzel — Le gouverneur du Prince royal. — Journée du 20 juin. — Récit de Madame Elisabeth. — Mot de Napoléon Bonaparte. — Santerre. — Paroles de la Reine. — Pétion. — Mot du Dauphin. — Le maréchal de Mouchy. — Malesherbes. — Démarche de la Fayette. — Réflexions.

Ici commence une année plus tranquille pour la famille royale, mais devant s'achever par la désastreuse journée du 20 juin, qui fut le signal des derniers désastres.

Après le déplorable événement de Varennes, le Roi et la Reine furent d'abord soumis par les commissaires de l'Assemblée à une enquête sur les motifs et sur les circonstances de leur fuite. Malgré les limites étroites que les esprits modérés, à leur tête Barnave, voulaient poser aux investigations sur l'événement du 21 juin, toutes les personnes prévenues de complicité dans cette malencontreuse tentative partagèrent la servitude et les humiliations de la famille royale. Les trois gardes du corps, après avoir passé la nuit, environnés de sentinelles, dans une pièce de l'appartement du Roi, furent conduits à l'abbaye Saint-Germain, ainsi que les dames de Neuville et Brunier. MM. de Choiseul, de Damas et de Floirac, arrêtés à Varennes, avaient été jetés dans les

prisons de Verdun; peu de jours après, sur un décret de l'Assemblée nationale, M. de Choiseul fut transféré dans la prison d'Orléans, et MM. de Damas et de Floirac dans une prison de Paris. Les deux femmes de chambre furent mises en liberté peu de jours après, mais les autres détenus ne furent relâchés qu'au moment où le Roi ayant accepté la constitution, une amnistie générale fut accordée.

Le Dauphin demandant ce qu'était devenue *sa bonne*, c'est ainsi qu'il appelait madame de Neuville, sa première femme de chambre, on lui répond qu'elle était allée voir sa mère en province. Quand elle lui fut rendue : « Il y a bien longtemps que je ne vous ai vue, lui dit-il devant la Reine; mais vous avez bien fait. A votre place, je crois que je serais encore resté bien plus longtemps. » Et il se jeta dans les bras de sa mère en la couvrant de caresses [1].

Le Roi, dont l'esprit était quelquefois incertain, mais dont l'âme était toujours noble et forte, voulut assumer toute la responsabilité du voyage de Varennes. Toutes ses réponses furent dirigées dans ce sens, quand Tronchet, Duport, d'André, commis par l'Assemblée constituante, vinrent recevoir sa déclaration; c'est le nom qu'on donna, par un respect dérisoire, à l'interrogatoire qu'on lui fit subir. Cette pensée était tellement arrêtée chez lui, que, le lendemain, il fit inviter les trois commissaires à se rendre aux Tuileries afin d'entendre une déclaration supplémentaire [2].

[1] Je tiens ce détail de M. le marquis de Vibraie, qui le tenait de madame la vicomtesse d'Agoult.

[2] « MESSIEURS,

» Nous étant rendus auprès de la personne du Roi, en conséquence de l'autorisation que vous nous aviez donnée, et ayant été introduits dans sa chambre à coucher et seuls avec lui, il nous a dit qu'il avait cru devoir nous appeler parce qu'il s'était rappelé qu'il n'était pas fait mention, dans sa déclaration, de l'ordre qu'il avait donné à M. de Bouillé pour qu'il eût à protéger son voyage à Montmédy depuis Châlons. Sur l'observation que nous lui avons faite que cet ordre était actuellement connu par l'arrestation de M. ***, le Roi nous a déclaré qu'il ignorait ce fait, et que, dans cette position, il croyait inutile de faire aucun supplément de déclaration.

» TRONCHET. »

Il s'agissait de bien établir que c'était sur l'ordre formel du Roi que M. de Bouillé avait eu à protéger son voyage de Châlons à Montmédy.

Pendant les jours qui suivirent, Barnave n'osa pas venir aux Tuileries. Plus tard, les précautions les plus minutieuses furent prises pour assurer le secret de ses entrevues avec le Roi.

Ce fut dans une petite chambre de l'entre-sol qu'eurent lieu ces mystérieux entretiens. Le couple royal y attendit souvent des heures entières, la main posée sur la serrure, afin d'ouvrir doucement au premier bruit des pas du défenseur caché qui acceptait en vain la difficile et périlleuse succession de Mirabeau. Hélas! les hommes naguère si forts contre la royauté par la révolution, n'apportaient à la royauté contre la révolution que les restes impuissants d'une force épuisée dans l'œuvre de démolition sociale, qui avait eu toute la verve de leur jeunesse et toute la verdeur de leur talent. A quoi tiennent cependant les destinées des empires et l'opinion des hommes! Le fougueux tribun avait dit de Barnave : « C'est un jeune arbre qui montera haut si on le laisse croitre. » Comment douter que si Barnave n'eût point vu de près Louis XVI et Marie-Antoinette, il n'eût joué dans la révolution un tout autre rôle? Le voyage de Varennes éveilla sa sensibilité au détriment de son ambition, et le gagna à la monarchie; sa politique jusqu'alors avait suivi son imagination, elle ne s'inspira plus que de son cœur. Le contact avec les Bourbons a, dans les temps de discordes, enchaîné à leur cause plus d'un ennemi, ramené par ce seul aimant que recèlent la grandeur malheureuse et la vertu. Ce qui fit Barnave royaliste, ce fut d'avoir lu dans les yeux humides d'une belle Reine l'inquiétude et la prière; ce fut d'avoir tenu entre ses genoux l'héritier du trône de tant de rois, et d'avoir joué avec les boucles blondes de ses cheveux. Barnave n'eut point l'éclatante parole de Mirabeau, mais il eut plus d'élévation de sentiment : l'homme de génie s'était vendu, l'homme de cœur se donna.

La captivité de la famille royale et les outrages dont on l'avait accablée avaient adouci, pour le moment, la cruauté de ses ennemis. A leurs yeux, le Roi était désormais moins le chef que l'otage de la nation; aussi, le mot de déchéance, prononcé dans un premier mouvement d'effervescence, n'eut plus d'écho. Plusieurs membres de l'Assemblée sentirent même qu'ils étaient allés trop loin, et comprirent la nécessité de réconcilier le Roi avec le peuple; ce qui fit dire à Robespierre : « Mes amis, tout est perdu, le Roi est sauvé. »

Cependant toutes les mesures étaient prises par la Fayette pour prévenir une seconde évasion. Le général, si peu vigilant dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, n'avait plus un instant de repos. A toute heure, jour et nuit, son infatigable activité obsédait la famille royale, faisait observer ses moindres gestes, épier ses moindres paroles. La rigueur des précautions fut telle qu'on supprima la messe de la chapelle du château, comme étant trop éloignée des appartements. Un coin de la galerie de Diane, où l'on dressa un autel de bois, portant un crucifix d'ébène et quelques vases de fleurs, devint la chapelle du Roi Très-Chrétien. L'abbé d'Avaux, qui n'avait pas cessé de porter l'habit ecclésiastique, trouva moyen, comme habitant du château, de célébrer la messe, le dimanche, à cet autel improvisé.

Une contrainte continuelle gênait tous les mouvements de la famille royale. La Reine, qui logeait au rez-de-chaussée, était accompagnée de quatre officiers de la garde nationale pour monter chez son fils par un escalier intérieur, et toujours elle trouvait la porte fermée. Un des officiers de son escorte frappait en disant : « La Reine! » Les deux officiers de garde à toute heure chez madame de Tourzel ouvraient alors; Marie-Antoinette prenait son fils et le conduisait chez le Roi.

Ne voulant pas s'exposer comme prisonniers aux regards de la garde nationale et aux insultes du peuple, le Roi et la Reine ne quittaient plus leurs appartements; Madame Élisa-

beth, par respect et par tendresse pour eux, ne voulait pas sortir de l'enceinte du château; et, pendant trois semaines, madame de Tourzel demeura au secret dans le cabinet du Dauphin, sous la garde de deux officiers qui se relayaient toutes les vingt-quatre heures.

Pendant ces jours-là, on aposta des gens sur le quai des Tuileries pour crier *Vive notre petit Roi!* quand le jeune Prince se promenait sur la terrasse de l'eau. Le pauvre enfant s'amusait de ces cris, dont il ne sentait pas la conséquence, car tout ce qui l'entourait alors n'osait lui faire faire une réflexion. Ce ne fut que lorsque sa gouvernante ou l'abbé d'Avaux purent le voir, qu'on lui fit comprendre l'horreur que de tels cris devaient lui inspirer, et combien il avait à se défier de tout ce qu'il pourrait entendre de contraire aux sentiments de respect et d'amour qu'il devait avoir pour le Roi et la Reine [1].

Les mauvais traitements n'altéraient pas la sérénité de cette race auguste, dont la puissance pouvait faillir, mais non le cœur, et qui, à son déclin, ne s'est affaiblie sur le trône que pour grandir dans l'infortune. Pendant cette première captivité, Louis XVI relisait la vie de Charles Ier, que, dans sa jeunesse, il avait traduite de Hume, en s'initiant ainsi à l'accomplissement de sa propre destinée, et Marie-Antoinette consacrait une grande partie de sa journée à l'éducation de son fils, de sa fille et d'une jeune orpheline (Ernestine Lambriquet), fille de l'une des femmes de service de Madame Royale. Dans ces heures d'étude, où chaque branche d'instruction trouvait sa place, la royale institutrice ne bornait pas ses leçons à de froids enseignements, à de stériles avis; elle cherchait à élever le caractère aussi bien qu'à nourrir la mémoire, à féconder le cœur autant qu'à éclairer l'esprit. Elle apprenait à ses élèves à se priver, chaque mois, d'une partie de la petite somme destinée à leurs plaisirs, pour se procurer une jouissance plus vive

[1] Madame de Tourzel, *Mémoires inédits.*

encore, le soulagement des malheureux. Elle se donnait elle-même pour exemple de l'instabilité des grandeurs humaines, disant qu'il ne fallait jamais compter sur la constance de la fortune, mais toujours sur la justice de Dieu. Le goût de la bienfaisance avait précédé chez la Reine les désenchantements de la vie. Cette vertu aumônière était un besoin de son cœur; elle était le premier instinct de son âme, et non le fruit tardif du malheur. Dans les beaux jours de sa puissance, elle avait fondé un hôpital à Saint-Cloud; tous les mois, elle envoyait d'abondantes offrandes aux curés de Paris, ses agents auprès des pauvres; tous les mois, elle faisait remettre, en son nom et au nom de son fils, des sommes considérables à la *Société pour le soulagement et la délivrance des détenus pour dettes*[1]; elle faisait partie, non pas comme protectrice honoraire, non pas comme présidente nominale, mais comme membre actif et dévoué, de la *Société maternelle,* si connue par ses bonnes œuvres. Parmi les enfants des personnes attachées à son service, la petite Ernestine n'était pas la seule dont elle prît soin. Un officier de la chambre du Roi (M. Chaumont) et sa femme étant morts à peu d'intervalle, laissant trois filles en bas âge et sans fortune, elle adopta les trois orphelines, mit les deux aînées en pension, et fit élever la plus jeune sous ses yeux. Les actes multipliés de charité dont elle donnait l'exemple à ses enfants devinrent, sous l'ombrageuse responsabilité de la Fayette, l'objet d'une minutieuse surveillance. La Reine n'était plus libre de suivre le précepte de l'Évangile, qui ordonne de cacher à la main gauche l'aumône de la main

[1] Cette société, qui existe encore et compte dans son sein tant d'hommes honorables, remonte au commencement du dix-septième siècle. — Une dame de Lamoignon en fut la fondatrice. — La société avait de grands priviléges; elle avait le droit de recueillir des aumônes dans toutes les églises, et d'entrer dans les prisons à toutes les heures du jour. Elle tenait des assemblées publiques, pendant la semaine sainte, dans la chapelle du Châtelet, et le vendredi saint elle délivrait un prisonnier. Lorsque, après la révolution, cette société se forma de nouveau par les soins de la comtesse de Gerville, elle avait parmi ses membres les plus actifs l'abbé d'Avaux, instituteur du Dauphin.

droite; une police méfiante cherchait des conspirations dans tous ses actes, elle surprenait des bienfaits. Le Roi n'était pas plus libre dans ses mouvements; il ne pouvait faire appeler directement près de lui les personnes qu'il désirait voir; il fallait qu'au préalable les noms de ces personnes fussent inscrits sur une liste, que le duc de Brissac, capitaine des Cent-Suisses, remettait au major général de la garde nationale; et c'était celui-ci qui, d'après cette liste, distribuait à son gré les cartes d'entrée au château. La servitude imposée au dedans était secondée au dehors : si, le soir d'une chaude journée d'été, la famille royale voulait respirer un air frais, elle ne pouvait se montrer aux fenêtres du palais sans s'exposer aux invectives de la dernière populace. Le Roi était le prisonnier de M. de la Fayette, gardien d'autant plus sévère qu'il commençait lui-même à être le prisonnier de la révolution.

Cependant l'Assemblée nationale, qui, après le retour de Varennes, avait, par un décret, retiré provisoirement à Louis XVI l'exercice du pouvoir royal, s'occupait activement de la rédaction de la nouvelle constitution. L'opinion publique était un peu calmée. Après quelques semaines de captivité, il fut enfin permis à la Reine de descendre avec le Dauphin au jardin des Tuileries. La poitrine du jeune Prince s'ouvrait avec ivresse à l'air pur qui y entrait à flots : « Maman, s'écriait-il en bondissant, que je plains les malheureux qui sont toujours enfermés! » Une bande d'oiseaux perchés sur les arbres les plus élevés du jardin avait attiré son attention. L'ardeur qu'il mit à la suivre des yeux, d'un arbre sur un autre, le fit trébucher et tomber dans un petit trou recouvert de feuilles vertes. Comme on s'empressait autour de lui, « Maman, dit-il en se relevant, je suis étourdi comme l'astrologue de la Fontaine. » Et il se mit à réciter en riant les quatre premiers vers de la fable :

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : Pauvre bête,

Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?

Son esprit actif et toujours présent se plaisait à faire aux petits événements de sa journée l'application des leçons qu'il avait apprises. C'est ainsi que, dans deux autres occasions, notre grand fabuliste lui fournit encore une citation pleine de justesse et d'à-propos. Sa sœur ayant parlé devant lui d'un adroit solliciteur qui, à force de flatteries, avait extorqué une pension à un ministre : « Pauvre ministre! dit-il; moi, j'estime peu les corbeaux qui lâchent ainsi leur fromage. » — Une autre fois, après une longue promenade où il avait pris beaucoup d'exercice et fait la chasse aux papillons, il rentra avec le double appétit de l'enfant et du chasseur; le goûter se faisant attendre plus que de coutume, madame de Soucy réprimandait de ce contre-temps l'officier de bouche de service : « Ne grondez pas, je vous prie, madame, cela ne fera pas que je mange plus tôt :

« Patience et longueur de temps
« Font plus que force ni que rage. »

Le voyage de Varennes avait donné à tous les partis l'occasion de se dessiner : les républicains commençaient à lever leur drapeau. Aussi bien, quand une assemblée peut faire arrêter le Roi, le mettre aux arrêts, le suspendre de ses fonctions, il n'y a plus de monarchie; la république existe, sinon de droit, au moins de fait. Les républicains logiques de la minorité faisaient de l'opposition aux constitutionnels, ces républicains inconséquents de la majorité, en les appelant aristocrates : c'était le nom que les constitutionnels donnaient naguère aux royalistes de la droite pour les désigner à la haine. La même arme servait à frapper, seulement elle changeait de main, et elle allait être tournée contre ceux qu'elle avait fait vaincre; c'est la loi éternelle des révolutions : les révolutionnaires de la première heure sont dévorés par ceux de la seconde.

Madame Élisabeth, qui entrevoyait cette loi, écrivait à cette date (septembre 1791) : « Tout est ici dans un vague terrible; personne ne sait à quoi il en est. L'Assemblée est très-embarrassée; elle ne peut pas revenir sur ses pas, parce que le parti républicain prendrait le dessus. »

L'Assemblée, dont la majorité se distinguait par de grands talents, malheureusement plus théoriques que pratiques, et même par les vertus réelles de plusieurs de ses membres, commençait à apercevoir les périls de sa propre situation. Forte contre le Roi, elle était faible contre la foule. Aussi avait-elle hâte de mettre la dernière main à la constitution. On croyait, dans ce temps, à l'efficacité de ces formules souveraines, qui, avec l'inconstance des volontés humaines, ressemblent trop à ces figures géométriques tracées sur le sable, destinées à mesurer le monde, et qu'un enfant efface du pied en courant. Enfin, le 3 septembre 1791, fut terminé cet acte qui destituait la royauté en la proclamant, et instituait la république sous les formes de la monarchie.

Ce jour-là même, M. de la Fayette se présenta devant le Roi, dans le cabinet du conseil : « Sire, dit-il, la présentation très-prochaine de l'acte constitutionnel m'autorise à lever les gardes placés auprès de votre personne. — L'Assemblée, répondit le Roi, les a fait placer, c'est à l'Assemblée de les lever. » Déconcerté par cette réponse inattendue, la Fayette se retira sans répliquer. Le Roi fit appeler alors quelques-uns des officiers, et leur témoigna combien il était satisfait des égards constants qu'eux et plusieurs de leurs camarades avaient eus pour sa famille et pour lui. Le même jour, furent retirées les consignes injurieuses qui avaient fait du Roi un otage et de son palais une prison.

Le lendemain (4 septembre 1791) une députation vint, avec une grande solennité, apporter à Louis XVI l'acte constitutionnel; Thouret, rapporteur du comité de constitution, le lui présenta en ces termes :



« SIRE,

» Les représentants de la nation viennent offrir à l'acceptation de Votre Majesté l'acte constitutionnel : il consacre les droits imprescriptibles du peuple français; il rend au trône sa vraie dignité et organise le gouvernement de l'empire. »

Le Roi répondit aux députés qu'il allait examiner la constitution que l'Assemblée nationale les avait chargés de lui présenter, et qu'il lui ferait part de sa détermination dans le délai le plus court que pût exiger l'examen d'un objet aussi important.

Thouret rendit compte à l'Assemblée de cette solennelle entrevue. L'Assemblée et les tribunes applaudirent. L'espérance publique se manifesta de toutes parts : elle voyait le terme de l'orage dans un pacte malheureusement peu fait pour combiner sagement et maintenir en bonne harmonie l'autorité vaincue du monarque et l'autorité victorieuse de l'Assemblée, derrière laquelle s'agitait la révolution.

Le 13 septembre, après avoir mûrement interrogé sa raison et sa conscience, le Roi adressa à l'Assemblée, par l'entremise du ministre de la justice, un message concerté avec Barnave, par lequel il acceptait l'acte constitutionnel. Le Prince était de bonne foi; il trouvait sans doute que la charte qu'on lui présentait renfermait des principes mauvais, des dispositions dangereuses ou inapplicables; c'est le vice de ces constitutions improvisées; mais il avait à cœur d'épargner à l'État des crises nouvelles, et au peuple les nouveaux malheurs qu'aurait provoqués un refus de sanction. Il acceptait d'ailleurs sans regret l'amoindrissement de sa puissance. Il croyait plus volontiers le bien que le mal; peu jaloux d'une autorité sans limite et sans contrôle, il voyait dans le pouvoir moins les jouissances qu'il procure que les obligations qu'il impose. Homme, il se sentait faible; chrétien, il savait être humble, et il avait appris dans l'histoire que l'homme fait rarement

ce qu'il doit quand il fait toujours ce qu'il veut. Il s'expliquait donc les garanties que la nation demandait contre les écarts de la volonté souveraine; et le vieux pouvoir, que dans ses idées, que dans sa conscience, il tenait de Dieu même, était prêt à contracter une sincère alliance avec la liberté moderne.

Après avoir fait connaître les motifs de sa résolution, il demandait royalement que *les accusations et les poursuites qui avaient pour cause les événements de la révolution fussent éteintes dans une réconciliation générale.* « Je veux, disait-il en terminant, jurer la constitution dans le lieu même où elle a été faite, et je me rendrai demain, à midi, à l'Assemblée nationale. »

L'amnistie générale demandée par le Roi fut accordée à l'unanimité, une nombreuse députation alla porter ce décret aux Tuileries. La famille royale était réunie : « Voilà ma femme et mes enfants, dit Louis XVI; ils partagent mes sentiments. » La Reine s'avança et dit : « Voici mes enfants; nous accourons tous, et nous partageons tous les sentiments du Roi. »

Le lendemain 14 septembre, à midi, le Roi se rendit, au bruit du canon et au milieu des expressions de la joie bruyante du peuple, au sein de l'Assemblée nationale. Ayant pris place au fauteuil qui lui était destiné :

« Messieurs, dit-il, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois.

» Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire! »

Les applaudissements unanimes de la salle et des tribunes suivirent le serment du Roi.

Pendant que Thouret, qui présidait l'Assemblée, répondait au Roi, on aperçut dans une loge la Reine avec son fils et sa fille. Les applaudissements donnés au Roi se dirigèrent spontanément vers elle et vers l'héritier du trône constitutionnel. Les cris de *Vive le Prince royal!* éclatèrent de toutes parts, comme une adhésion publique à la nouvelle charte, qui abolissait le nom de Dauphin, et conférait le titre de Prince royal à l'héritier de la couronne.

L'Assemblée entière, ayant son président à sa tête, accompagna le Roi aux Tuileries; cet imposant cortége avait peine à fendre les flots d'un peuple immense qui poussait jusqu'au ciel ses acclamations et ses cris de joie. Des fanfares guerrières et des salves d'artillerie apprenaient à la France la réconciliation de la liberté et du trône, de la nation et du Roi.

La France était entrée avec ivresse dans la conquête de sa constitution (18 septembre). La proclamation de ce pacte solennel eut le caractère d'une fête : le Champ de Mars était couvert de légions civiques; là se pressaient la municipalité, Bailly à sa tête, le département, les fonctionnaires publics, le peuple enfin, le premier intéressé à cette fête, où, du haut de l'autel de la patrie, lui fut donné lecture de l'acte constitutionnel; un seul cri répondit à cette lecture, mais un cri proféré à la fois par trois cent mille voix : *Vive la nation!* Les citoyens, sans se connaître, s'embrassaient comme frères, comme membres de la grande famille régénérée.

Une illumination splendide prolongea cette journée; des aérostats chargés d'inscriptions patriotiques s'élevèrent comme pour porter jusqu'au ciel le témoignage de l'émancipation d'un grand peuple. A onze heures du soir, le Roi, la Reine et leurs enfants se promenèrent en voiture dans les avenues des Champs-Élysées et du Cours, étincelantes de guirlandes de feu suspendues d'arbre en arbre, depuis les Tuileries jusqu'à la porte de l'Étoile et jusqu'à Chaillot. Des acclamations enthousiastes les accueillirent, et leur firent

une route triomphale de cette même route où naguère ils avaient passé sous le coup des imprécations et des fureurs de la multitude. Des *vivat* étaient donnés au Roi, à la Nation, au vieux nom de Dauphin, au nom nouveau de Prince royal. Le jeune Prince, malgré l'heure avancée, ne songeait point au sommeil, et, dans sa joie étourdie, il prenait sa part de la fête comme un enfant du peuple.

Le souvenir des souffrances passées, l'inquiétude des malheurs aperçus dans l'avenir, s'éteignirent aussi un instant dans l'âme de Louis XVI. Le naufragé, au milieu de l'orage, demande son salut à la plus frêle barque : le Roi se fia à la constitution ; il lui jura dans son cœur honnête une loyale fidélité, et suivit l'entraînement général des esprits. Cette nuit-là même, Marie-Antoinette revenait au château avec sa part des illusions universelles : « Ce n'est plus le même peuple, » disait-elle ; prenant son fils dans ses bras, elle le montrait avec orgueil à la foule qui encombrait les abords du palais.

Peu de jours après, le Roi constitutionnel donna une fête au peuple de Paris ; il la commença selon son cœur, en pensant aux indigents ; afin qu'ils eussent leur part de la joie publique, il leur fit d'abondantes aumônes. Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame pour bénir la nouvelle ère de bonheur que l'on espérait pour la France.

Madame Élisabeth, qui partageait peu ces espérances, écrivait à cette époque à madame de Raigecourt, avec une légère nuance d'ironie : « Nous avons été à l'Opéra ; nous irons demain à la Comédie. Mon Dieu, que de plaisirs ! j'en ai l'âme toute ravie. Aujourd'hui, nous avons eu pendant la messe un *Te Deum*. Il y en a eu un à Notre-Dame. L'intrus avait bonne envie qu'on y allât ; mais quand on en chante un chez soi, on est dispensé d'en aller chercher d'autres. Nous nous sommes donc tenus tranquilles. Ce soir, nous avons encore une illumination ; le jardin sera superbe, tout

en lampions, et ces machines de verre que, depuis deux ans, on ne peut plus nommer sans horreur [1]. »

Pendant les fêtes données pour l'acceptation de la constitution, la révolution sembla s'assoupir un instant. Louis XVI dépêcha secrètement M. de Fersen près de l'empereur Léopold, le suppliant de ne pas réveiller par le cliquetis des armes le sentiment national qui s'endormait dans sa joie. Il envoya aussi le baron de Viomesnil et le chevalier de Coigny pour inviter ses frères et le prince de Condé à opérer immédiatement le désarmement et la dispersion des émigrés. On ne tint aucun compte de cet ordre, qu'on avait lieu de croire signé par une main enchaînée.

Louis XVI, comme roi, n'a jamais voulu l'intervention; dans les moments de découragement, il l'a peut-être désirée dans une certaine mesure, comme homme, comme époux et comme père. La régence que l'on décernait à Coblentz au comte de Provence, et qui faisait passer Louis XVI aux yeux de l'Europe pour un prince en tutelle, blessait profondément la Reine; le Roi aussi en était humilié; mais lors même que sa pensée se fût tournée vers la possibilité d'une intervention, il n'aurait jamais accepté l'étranger pour maître, il s'en serait servi seulement comme d'un auxiliaire. Jamais ce Prince vraiment Français n'eût trahi et vendu son pays; ses torts étaient ceux de sa situation, ses fautes celles de sa fortune.

Dès qu'il voyait une lueur d'espérance sur son chemin, il recommençait à marcher, en suppliant ses amis de ne pas mettre obstacle aux efforts qu'il faisait pour satisfaire les idées nouvelles.

C'est ainsi qu'il écrivit à Monsieur et au comte d'Artois, après l'acceptation de la constitution, la lettre qui contient ces paroles pleines de sagesse : « J'ai préféré la paix à la guerre, parce qu'elle m'a paru à la fois plus vertueuse et

[1] Madame Élisabeth indique, on le comprend, les lanternes, dont la révolution avait fait des machines de meurtre.

plus utile. La nation aime la constitution, parce que ce mot ne rappelle à la classe inférieure du peuple que l'indépendance où il vit depuis deux ans, et à la classe au-dessus, l'égalité. Ils blâment volontiers tel ou tel décret en particulier, mais ce n'est pas là ce qu'ils appellent la constitution. Le bas peuple voit que l'on compte avec lui, le bourgeois ne voit rien au-dessus. L'amour-propre est satisfait; cette nouvelle jouissance a fait oublier toutes les autres. Ils n'attendaient que la fin de la constitution pour être parfaitement heureux; la retarder était à leurs yeux le plus grand des crimes, parce que tous les bonheurs devaient arriver avec elle. Le temps leur apprendra combien ils se sont trompés; mais leur erreur n'en est pas moins profonde. Si l'on entreprenait aujourd'hui de la renverser, ils n'en conserveraient l'idée que comme celle du plus grand moyen de bonheur, et lorsque les troupes qui l'auraient renversée seraient hors du royaume, on pourrait avec cette chimère les remuer sans cesse, et le gouvernement se trouverait dans un système opposé à l'esprit public, et sans moyen pour le contenir[1]. »

Il est impossible de mieux voir et de mieux dire, et le malheureux Louis XVI marchait, comme une victime dévouée, vers le but fatal auquel le poussaient à la fois les attaques haineuses de ses ennemis et les services imprudents de ses amis.

Quelques jours après le serment prêté à la constitution, le Roi fut prié de donner à l'Assemblée nationale constituante, en commémoration de la nouvelle ère, un tableau dans lequel il serait représenté montrant à son fils l'acte constitutionnel. Les événements qui surgirent bientôt mirent obstacle à l'exécution de ce projet en emportant le Roi, puis la constitution.

La constitution disait, chapitre II, section III, article IV, qu'*il serait fait une loi pour régler l'éducation du Roi mineur, et celle de l'héritier présomptif mineur;* mais cette disposition

[1] Archives de l'Empire, série historique, carton des rois, K. — 163.

n'eut point d'effet immédiat, et dès que la captivité du Roi aux Tuileries eut cessé, l'abbé d'Avaux reprit ses fonctions auprès du Prince royal. Le jour où les études recommencèrent : « S'il m'en souvient, dit l'abbé à son élève, la dernière leçon avait eu pour objet les trois degrés de comparaison : le positif, le comparatif et le superlatif; mais vous aurez tout oublié? — Vous vous trompez, répliqua l'enfant; pour preuve, écoutez-moi; le positif, c'est quand je dis : Mon abbé est un bon abbé; le comparatif, quand je dis : Mon abbé est meilleur qu'un autre abbé; le superlatif, continua-t-il en regardant sa mère, c'est quand je dis : Maman est la plus aimable et la plus aimée de toutes les mamans. » La Reine prit son fils dans ses bras, le pressa contre son cœur, et ne put retenir ses larmes.

Quelques jours après, le Prince royal visitait avec son précepteur la galerie du Louvre, à l'heure où les artistes sont admis à copier les tableaux des grands maîtres. La beauté de l'enfant, la grâce de son maintien, les vives saillies de son esprit, excitaient l'intérêt de ces jeunes gens de talent et d'avenir, qui suspendaient un instant leurs travaux pour mieux le voir et mieux l'entendre. Le jeune Prince, selon sa coutume, cherchait à expliquer, d'après ses leçons d'histoire et de mythologie, le sujet des tableaux qui passaient sous ses yeux. Arrêté devant un des chefs-d'œuvre de l'école italienne : « Pourriez-vous me dire ce que celui-ci représente? lui dit son précepteur. — Je croirais, répondit-il, que c'est Pyrame et Thisbé; il y a un voile ensanglanté, mais je n'entrevois pas de lionne. — Messieurs, dit alors le célèbre Vien aux artistes qui entouraient le Prince royal, l'observation de Monseigneur est fort juste, et plus d'un critique a déjà fait la même remarque. »

M. Bertrand de Molleville rapporte dans ses Mémoires[1] le trait suivant :

« Tandis que la Reine me parlait, le petit Dauphin, beau

[1] *Mémoires secrets.* — Londres, 1797, tome II, page 34.

comme un ange, s'amusait à chanter et à sauter dans l'appartement, avec un petit sabre de bois et un bouclier qu'il tenait dans ses mains. On vint le chercher pour souper, et en deux bonds il fut à la porte. « Comment! mon fils, lui dit la Reine, vous sortez sans faire la révérence à M. Bertrand? — Oh, maman, dit ce charmant enfant en continuant de sauter, M. Bertrand est de nos amis. Bonsoir, monsieur Bertrand! » et il s'élança hors de la chambre. — « N'est-il pas gentil? me dit la Reine quand il fut sorti. Il est bien heureux, ajouta-t-elle, d'être si jeune; il ne sent point nos chagrins, et sa gaieté nous fait du bien. »

Cette gaieté étourdie n'excluait, chez l'enfant, ni la réflexion ni le sentiment de la douloureuse position de sa famille. Un jour, on jouait chez la Reine[1] au *loto géographique et historique*, jeu inventé pour donner aux enfants quelques notions de géographie. Le jeune Prince amène le domino de Péronne, et jette un cri. Marie-Antoinette s'étonne et regarde l'abbé d'Avaux. Celui-ci ne laisse pas attendre l'explication : « Sans doute, dit-il, le nom de Péronne rappelle à M. le Dauphin la lecture qu'il faisait ce matin de quelques pages de notre histoire; c'est à Péronne que Charles le Téméraire a tenu le roi Louis XI prisonnier; c'est à Péronne que fut signée, en 1576, cette ligne si funeste à l'État et à la religion, et qui devint la cause des assassinats de Henri III et de Henri IV. — Ah! maman, ajoute alors l'enfant à voix basse et en s'inclinant vers l'oreille de sa mère, ne sommes-nous pas nous-mêmes ici à Péronne? »

Nous n'aimons pas d'ordinaire chez les enfants les fleurs hâtives de l'esprit qui épuisent trop souvent la séve en la faisant monter aux branches avant la saison. Mais il semble quelquefois que, lorsqu'une existence doit être courte, la nature ait hâte de se développer, pareille à ces terres du

[1] C'est par erreur que, dans sa *Vie des enfants célèbres*, Fréville a placé dans la tour du Temple cette anecdote, qui se trouve ici à sa date et en son lieu.

Nord qui, n'ayant que deux mois d'été, profitent avidement du soleil et se couronnent comme par enchantement de fleurs et de moissons. Rassemblons donc avec respect la petite récolte de ces deux mois d'été accordés au fils de Louis XVI. Du reste, si son esprit était vif, il était naïf et vrai, et c'était la faute de la révolution s'il cessait quelquefois d'être enfant.

Quand madame de Tourzel eut recouvré la permission de rester avec le Dauphin dans son appartement, elle lui dit : « Savez-vous la raison qui m'avait fait priver de ma liberté? — C'est, lui répondit-il bien bas, pour avoir suivi papa. — C'est donc une action bien criminelle à vos yeux d'avoir donné au Roi des marques de mon respect, de mon attachement, et de mon dévouement à votre personne? Dites-moi, je vous prie, de quel nom on peut qualifier la conduite que vous tenez; et que croyez-vous qu'en pensera votre chère Pauline, dont vous parlez si souvent? » Il rougit, et se jetant dans les bras de sa gouvernante : « Pardonnez-moi, dit-il, j'ai eu bien tort; mais ne le mandez pas à ma chère Pauline, car elle ne m'aimerait plus. » Madame de Tourzel le lui promit, et dès ce moment il n'y eut sorte de soins et d'attentions qu'elle ne reçût de lui : « Je veux, lui disait-il, vous faire oublier le tort que j'ai eu et dont je suis si fâché. »

Les Aventures de Télémaque étaient une de ses lectures favorites. Au cinquième livre, le fils d'Ulysse raconte comment « *les Crétois n'ayant plus de roi pour les gouverner, avaient résolu d'en choisir un qui conservât dans leur pureté les lois établies.* » Pour être digne de ce choix, il fallait d'abord se signaler dans les jeux du cirque, la lutte, le ceste et la course des chariots, et ensuite répondre à trois questions selon le vrai sens des lois de Minos. Quand l'abbé d'Avaux eut lu la seconde question proposée en ces termes : « Quel est le plus malheureux de tous les hommes? » le Prince royal l'interrompit en lui disant : « Laissez-moi, monsieur l'abbé, répondre à cette question comme si j'étais Télé-

maque : Le plus malheureux des hommes est un roi qui a la douleur de voir que ses sujets n'obéissent point aux lois. » Louis XVI, à qui ces paroles furent rapportées, s'écria : « La pénétration de cet enfant m'inquiète pour son cœur. » Le Roi s'inquiétait à tort; c'était le cœur du fils de Louis XVI qui avait dicté cette réponse à l'esprit du disciple de l'abbé d'Avaux.

Une autre fois, étant dans l'appartement de sa mère avant l'heure de ses leçons, il aperçoit par la fenêtre M. d'Avaux qui traversait en toute hâte le jardin des Tuileries pour venir au château. « Maman, dit-il, voulez-vous me faire une grâce? c'est de m'aider à me revêtir bien vite de la cuirasse, des brassards et du heaume que j'ai obtenus en différentes fois pour prix de mon application ? — A quel dessein? lui dit la Reine. — Maman, pour faire une surprise à l'abbé au moment où il va entrer. » La Reine se prête à cette fantaisie. « Maintenant que vous voilà armé de pied en cap, lui dit-elle, sous quel nom vous annoncerai-je? — Maman, je vous prie de dire que c'est le chevalier Bayard revenant de Marignan. »

M. d'Avaux entra; ce qui fut dit fut fait : l'abbé admira d'abord la pose aussi militaire que le costume de son élève : « Ce serait, dit-il, une belle occasion pour François Ier d'être armé chevalier. » Puis, ayant demandé au Prince pourquoi il avait choisi de préférence le nom de Bayard : « C'est que je veux être, répondit-il, aussi bien que lui, sans peur et sans reproche. »

Ses jeux, dit madame de Tourzel, se ressentaient de son caractère vif et ardent. Il avait un goût prononcé pour tout ce qui tenait au militaire, et un de ses plus grands plaisirs était de faire tirer de petits canons dans son jardin, et de commander, le sabre à la main, que l'on fit feu. Il se croyait alors un petit héros, et prenait un air grave qui était le plus plaisant du monde.

Il aimait beaucoup à lire des traits historiques, et l'abbé



d'Avaux lui faisait faire la lecture de tous ceux qui pouvaient l'instruire en l'amusant. Il en causait avec sa gouvernante et son précepteur, les gravait dans sa mémoire, et en faisait les applications les plus justes sans pédanterie et avec une naïveté charmante. Un jour on lui avait fait lire quelques fragments de l'histoire de Scipion et d'Annibal et on les comparait ensemble. « J'aime bien mieux Scipion, s'écria-t-il, c'est mon héros. — Seriez-vous bien aise, lui dit l'abbé d'Avaux, de voir son bouclier? — J'en serais enchanté. » L'abbé Barthélemy, membre de l'Académie des inscriptions depuis 1747, et de l'Académie française seulement depuis deux ans, ayant entendu se reproduire devant lui cette conversation, se fit un plaisir d'apporter le bouclier au jeune Prince. Celui-ci l'examina avec le plus grand soin et le tourna de tous côtés. Puis, partant comme un trait, il courut chercher son sabre et le frotta sur le bouclier. « Que faites-vous donc, monseigneur? lui dit l'abbé Barthélemy. — Je frotte mon sabre sur le bouclier d'un grand homme. » Barthélemy témoigna le plus grand étonnement de cette action et de la vivacité de cette réponse; mais l'abbé d'Avaux lui apprit bientôt qu'il n'y avait là qu'une heureuse application d'un beau mouvement d'un régiment de grenadiers en voyant à Strasbourg le tombeau du maréchal de Saxe, et que M. le Dauphin avait lu dernièrement.

Un autre jour, ayant reçu en cadeau une lanterne en filigrane d'un charmant travail, il l'alluma furtivement, et se rappelant sa récente leçon d'histoire, il feignit de chercher quelque objet qu'il avait à cœur de trouver. Après bien des détours, il arrive enfin à l'abbé d'Avaux, et dit en lui prenant la main : « Je suis plus heureux que Diogène, *j'ai trouvé un homme* et un bon ami. »

Il avait la repartie prompte, et étonna un jour son entourage par la preuve qu'il lui en donna.

On jouait avec lui à un petit jeu qui oblige chacun à raconter une histoire. « J'en sais une très-drôle, dit-il à son

tour : Il y avait à la porte de l'Assemblée nationale un crieur qui vendait les décrets aussitôt qu'ils étaient imprimés. Pour abréger ses paroles, il criait : *A deux sous l'Assemblée nationale!* Un plaisant qui passait par là lui dit : *Mon ami, tu nous dis ce qu'elle vaut, mais non pas ce qu'elle coûte.* Avouez que c'est drôle! » Madame de Tourzel, qui avait expressément recommandé au Prince de ne jamais parler de ce qui pouvait avoir rapport à l'Assemblée nationale, lui dit en le regardant d'un œil sévère : « Qui vous a appris cette petite histoire? » Se ressouvenant alors de la défense qui lui avait été faite : « Madame, répondit-il plaisamment, M. l'abbé qui nous a appris ce jeu, nous a bien dit que chacun était obligé de conter son histoire, mais il n'est pas du jeu de dire de qui on la tient. » Et il se débarrassa ainsi d'une question délicate, sans nommer la personne qui lui avait appris sa petite histoire [1].

Le désir de s'instruire et son aptitude étaient tels que l'heure de l'étude ne sonnait jamais assez promptement, et il lui arriva quelquefois de demander à son précepteur, comme une récompense, de prolonger la durée des leçons. Ayant souvent entendu la Reine parler italien, il sollicita la permission d'apprendre cette langue, et il y prit tant de goût, il y mit tant d'ardeur, qu'en peu de temps il fut en état de lire son *cher Télémaque* en italien, et d'entrer en conversation avec sa mère.

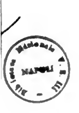
Cependant ce surcroît d'étude ne lui faisait pas négliger les autres branches d'instruction. Déjà son écriture commençait à se former; le calcul numérique lui était familier; il possédait assez bien les éléments de la géométrie et les premiers principes de l'astronomie, qu'il apprenait à l'aide d'une sphère à *lanterne*, d'un mécanisme ingénieux inventé par l'abbé Grenet, professeur renommé de l'université de Paris.

Je me suis laissé aller au plaisir de raconter ces détails;

[1] *Mémoires inédits de madame de Tourzel.*

que

que



l'œil se repose avec un charme mélancolique sur les derniers beaux jours de cette vie qui devait compter si peu de jours!

Lorsque l'acte constitutionnel eut été accepté par le Roi, l'Assemblée nationale substitua au nom fastueux de Constituante qu'elle s'était donné, le nom plus modeste de Législative, et songea à mettre un terme à ses travaux; s'apercevant qu'elle perdait de son crédit et de sa popularité, elle se hâta de convoquer les assemblées primaires. Le 30 septembre, le Roi fit en personne la clôture de l'Assemblée; de longs cris de *Vive le Roi!* lui interdirent un moment la parole et le saluèrent encore à son départ.

L'Assemblée nationale constituante déposa donc la responsabilité des événements, laissant, en présence d'une constitution débile, des tribuns audacieux et un roi amnistié, qui rentrait sans force dans son palais et sans autorité dans son pouvoir.

Le 1er octobre, la nouvelle législature se réunit, et, dès son début, elle annonça les divisions qui devaient éclater dans son sein, et les obstacles qu'elle devait apporter à la marche du pouvoir exécutif.

La Constituante, par abnégation ou par un sentiment de jalousie contre les chefs de la minorité dont le parti devait avoir l'avantage dans les élections, avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu. C'était un danger de plus pour la royauté. A une assemblée qui devait à ses fautes mêmes un commencement d'expérience, succédait une assemblée complétement inexpérimentée. Le second ban révolutionnaire arrivait affamé de destruction, parce qu'il n'avait pas encore détruit; le niveau descendait encore, les Girondins allaient être bientôt les chefs de la majorité. Cette verve révolutionnaire éclata avec violence dès le début. Une lettre du Roi, qui annonçait son intention de se rendre dans l'Assemblée pour y prêter le serment constitutionnel, ayant été lue, des clameurs violentes s'élevèrent : on mit à l'instant même en question s'il était de la dignité des représentants

d'un peuple libre de faire usage en parlant au Roi des appellations de *sire* et de *majesté*, et l'Assemblée décréta que deux fauteuils semblables seraient placés au bureau, et que le Roi occuperait le fauteuil placé à la gauche du président. C'était aller trop vite et trop loin. La bourgeoisie de Paris s'émut, la garde nationale s'indigna, et la clameur publique obligea l'Assemblée à rapporter le décret. Cette réaction passagère en faveur de la royauté est facile à expliquer : on était sous le charme de la nouvelle constitution, qui fanatisait les esprits vulgaires habitués à juger les choses par les mots. Cette constitution rassurait les hommes timides, qui, satisfaits de l'amoindrissement de la royauté, avaient bien contribué à l'énerver, mais ne voulaient pas la détruire. Elle inspirait une confiance aveugle à cette partie saine mais peu éclairée de la nation, qui n'apercevait pas que cette constitution plaçait un roi sans autorité en présence d'un peuple sans modération, et que les faibles armes qu'elle laissait entre les mains de Louis XVI ne pouvaient lui servir qu'à se blesser lui-même. Quand on vit la Législative prendre en arrivant une attitude si agressive, on s'alarma et on s'irrita contre cette assemblée qui venait, à son début, déranger et peut-être briser les rouages qu'on avait eu tant de peine à combiner dans le mécanisme des institutions politiques, et il y eut un vif mouvement de réaction en faveur du trône constitutionnel. En voulant entraîner l'opinion plus loin qu'elle ne voulait aller, la Législative l'avait fait reculer vers la royauté, qui eut sa journée de popularité.

Les traces de deux ans d'outrages, les souvenirs de Varennes s'effacèrent dans cette journée : un dernier rayon d'espérance se glissa dans le cœur du Roi et de la Reine; un dernier souffle de bonheur sembla un moment purifier l'air chargé d'orages qui les environnait. Gardant pour eux seuls les soucis et les chagrins, ils voulurent associer leurs enfants à leur plaisir : le samedi 8 octobre, ils les conduisirent au



Théâtre-Italien [1], heureux de leur montrer un peuple enthousiaste. La salle retentit à plusieurs reprises d'applaudissements mêlés de quelques sanglots, tant la pitié se joignait à l'admiration et l'attendrissement au respect ! Le calme serein imprimé sur la figure ouverte de Louis XVI, la beauté majestueuse de Marie-Antoinette, et avant tout la grâce naïve des deux enfants, avaient produit une émotion qui paya un moment la royale famille de toutes les insultes du passé.

Le Prince royal, assis sur les genoux de sa mère, attirait tous les yeux : ses traits angéliques, vivement animés par le jeu de la scène, s'épanouissaient de joie, et ses petits gestes charmants contrefaisaient ceux des acteurs, comme pour mieux faire comprendre la pièce à sa mère.

La foule était devenue douce et compatissante à la vue d'un Roi et d'une Reine si calmes et si éprouvés, si confiants après avoir été si trahis, et à la vue aussi de ce bel enfant insouciant, riant le lendemain d'un orage et à la veille de tous les malheurs.

Il y avait sans doute ce soir-là bien des mères dans l'auditoire; car cet enfant semblait avoir gagné à ses parents les cœurs, les acclamations et les larmes, et forcé la politique à se taire devant la nature.

Les émotions de cette soirée apportèrent de douces réparations au cœur du Roi et de la Reine; ils en jouirent surtout à cause de leur enfant. Jusqu'alors le jeune Prince n'avait guère vu le peuple que dans la poussière du retour tumultueux de Varennes, et auparavant, sous les guenilles de l'émeute, à travers les piques du 6 octobre. Cet enfant qu'ils élevaient pour aimer le peuple, ils étaient heureux de lui

[1] Voici quel était le programme du spectacle :

LES DEUX CHASSEURS ET LA LAITIÈRE, *comédie mêlée d'ariettes, par Anseaume, musique de Duni;*

Et L'AMANT JALOUX, *comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, par d'Hèle, musique de M. Grétry.*

Madame Dugazon jouait le rôle de la Laitière dans la première pièce, et celui de Jacinthe dans la seconde.

montrer ce peuple dans l'allégresse et dans l'amour. « Tout est tranquille ici, écrit Madame Élisabeth à cette date (12 octobre 1791); mais qui sait combien cela durera! Le Roi est en ce moment l'objet de l'adoration publique. Tu ne peux te faire une idée du tapage qu'il y a eu samedi à la Comédie italienne. Mais il faut voir combien durera cet enthousiasme! »

Louis XVI, cependant, fidèle à cette constitution qui l'avait dépouillé, avait écrit de nouveau aux puissances pour les engager à ne point souffrir que ses frères et les émigrés fissent des rassemblements armés sur leur territoire, et à ceux-ci qu'ils eussent à rentrer en France avant le 15 janvier, sous peine d'être traités en ennemis. La sincérité de ces lettres était mise en suspicion par les prôneurs déjà avoués du système républicain : « Louis XVI, disaient-ils, déteste la constitution, *il ne l'embrasse que pour l'étouffer*. Le voyage de Varennes indique assez à la nation la foi qu'elle peut mettre en lui. » La société organisatrice des Jacobins de la métropole se faisait envoyer de tous les départements des adresses où les sociétés affiliées, et même les administrations, exposaient leurs alarmes sur la conduite équivoque des ministres et sur la collusion d'un prince parjure avec ses ennemis. Afin de l'anéantir plus facilement, on avilissait le Roi; c'étaient l'injure et le mépris qui devaient précipiter sa perte. C'est ainsi que le malheureux Louis XVI, toujours en butte aux trahisons, était toujours accusé de trahir. Aussi, la prospérité promise au peuple était en vain attendue; on lui avait fait saluer une vive aurore dont le jour ne se levait pas. L'argent devenait rare, la valeur des assignats décroissait, le vertige était dans les têtes, l'émeute sur la place publique. Un mot gros de crimes, le mot de trahison, commençait à circuler de bouche en bouche. « Je n'ai qu'une crainte, s'écriait Brissot, c'est que nous ne soyons pas trahis. »

L'Europe monarchique regardait, émue de ce qu'elle avait à redouter et incertaine de ce qu'elle pouvait oser. L'Impé-

ratrice de Russie, qui avait adhéré à l'agression des puissances contre la révolution, faisait marcher ses troupes sur la Pologne. L'empereur Léopold, ce prince philosophe qui paraissait apporter au trône impérial les idées d'un sage, préludait à la guerre par son couronnement à Francfort.

Cette attitude menaçante de l'étranger exaltait, comme cela devait être, le sentiment national qui allait donner une si grande force à la révolution. La violence était partout dans les idées, elle entra dans les actes.

Pétion fut nommé maire de Paris (18 novembre 1791), et Manuel procureur-syndic de la commune. L'hiver se passa en luttes continuelles entre le gouvernement et l'Assemblée; l'esprit de désordre courut de province en province. Les meneurs se sentirent puissants : ils avaient vu que, pour sauver le navire dans le naufrage, Louis XVI avait été contraint de laisser jeter par-dessus le bord, lambeau par lambeau, l'autorité royale; il ne restait plus qu'à y jeter la royauté elle-même.

Aux bruyantes séditions de l'intérieur répondaient déjà les échos de Worms et de Coblentz; vingt-deux mille Français se pressaient, au delà de nos frontières, autour de sept princes de la maison de Bourbon : sourde aux conseils de son Roi malheureux, l'émigration en appelait aux armes. Ne la jugeons pas toutefois avec les idées du patriotisme moderne. On nomme aujourd'hui trahison ce qu'on appelait alors fidélité, et désertion ce qui était honneur. Cette noblesse militaire, liée par ses serments au trône, n'avait cessé de considérer le Roi comme la patrie vivante. Elle avait volontiers accepté ou généreusement offert le sacrifice de ses titres personnels, de ses charges héréditaires, de ses avantages sociaux; mais elle ne pouvait se résigner à l'anéantissement ou à la servitude de l'autorité royale, que son devoir était de défendre. Elle avait d'ailleurs des complices dans toutes les familles. Les femmes, avec leur imagination tendre, passaient du côté des victimes; les mères et les sœurs exhortaient les enfants et les frères à

aller leur chercher des vengeurs. Ceux qui ne partaient pas étaient par elles traités en lâches et recevaient une quenouille, symbole de faiblesse et de pusillanimité.

Ce temps n'appartient plus à la politique, il appartient à l'histoire, qui doit comprendre le dévouement sous toutes les formes et sous tous les drapeaux. Qui oserait les flétrir? Qui pourrait ne pas les plaindre? Tous croyaient obéir à un devoir, à la loi de l'honneur, cette vieille religion des Français. Les ordres de leur Roi ne les troublaient pas : ses paroles constitutionnelles étaient pour eux des paroles forcées qui voilaient une tout autre pensée. L'émigration fut un malheur et une faute; mais l'empereur Napoléon I[er] a cru la bien juger en prononçant cette parole : « Les émigrés, en sortant de France, ne firent que se rendre à l'appel de leurs capitaines généraux, les princes, qui étaient dehors. »

Certaine de l'impuissance de la voix de Louis XVI, l'Assemblée législative voulut, par des menaces, remédier à la stérilité de la lettre et de la proclamation royales adressées aux princes et aux émigrés. Elle requit, par un décret, Louis-Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer sous deux mois dans le royaume, faute de quoi il serait déchu de son droit éventuel à la régence. Par un autre décret plus rigoureux, elle déclara en état de conspiration contre la patrie tout Français faisant partie des attroupements formés hors du royaume, et prononça la peine de mort contre ceux qui, le 1[er] janvier 1792, n'auraient pas déposé leurs armes rebelles. Les princes et les émigrés pouvaient être coupables d'erreur et d'imprudence politique, ils ne le furent pas de lâcheté. Nul ne tint compte des menaces de l'Assemblée. Le Roi arrêta par son *veto* les décrets relatifs aux émigrés et aux prêtres insermentés. Le directoire du département de Paris, où régnait encore un reste d'esprit monarchique, lui avait remis une adresse pour le supplier de refuser sa sanction au décret rendu contre le clergé : « Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime. » André

Je ne peu resister au plaisir de vous
embrasser, mon cher cœur, mais ce sera
en courant, car l'occasion qui se presente
est subite, mais elle est sure et elle
jettera ce mot a la poste dans un gros
paquet qui est pour vous ; nous sommes
surveillés comme des criminels, et
en verité cette contrainte est horrible
a supporter, avoir sans cesse a craindre
pour les siens, ne pas s'approcher
d'une fenetre sans etre abreuvée
d'insultes, ne pouvoir conduire a
l'air de pauvres enfants sans exposer
ces chers innocentes aux vociferations,
qu'elle position, mon cher cœur, encore
si l'on avoit que ses propres peines,
mais trembler pour le roi, pour tout
ce qu'on a de plus cher au monde, pour
les amies presents, pour les amies
absentes, c'est un poid trop fort a



endurer, mais, je vous l'ai deja dit vous
autres ne sentennez, adieu mon cher
coeur, esperons en dieu qui voit nos
consciences et qui sait si nous ne sommes
pas animé de l'amoure le plus vrai
pour ce pays, je vous embrasse

Marie Antoinette.

le 7 janvier

le roi entre et veut vous ajoutter un mot

je veux seulement vous dire, Madame la
duchesse, que vous n'estes point ici oubliée,
que l'on y regrette d'avoir si peu de vos
lettres et que de pres ou de loin vous
et les vostres vous estes aimés

Louis

pour Madame la duchesse

Chénier avait publié dans le même sens une lettre remarquable. La pétition du directoire de Paris avait suscité de vives paroles dans l'Assemblée. Pour la première fois apparut à sa barre le boucher Legendre, vociférant contre les traitres et les tyrans. Placé entre les menaces du Ciel et les menaces de la terre, le Roi prit le parti le plus digne, mais le plus dangereux : il s'exposa à l'insurrection du peuple pour ne pas se révolter lui-même contre sa conscience.

Bien qu'il fût dans les limites du droit que lui conférait la constitution, ce refus de Louis XVI de sanctionner deux décrets, dont l'un le blessait dans ses affections et l'autre dans sa foi religieuse, fut considéré comme une atteinte portée à la souveraineté nationale. L'aigreur de l'opposition s'en accrut. Les manifestations révolutionnaires devant le château devinrent plus violentes de jour en jour. La famille royale était, pour ainsi parler, mise en état de siége par l'injure et la menace. Une lettre écrite à cette époque par la Reine à la duchesse de Polignac porte la trace de cette situation. Nous la donnons en regard de cette page.

Cependant les intrigues, les calomnies, les pamphlets n'avaient point étouffé dans le peuple tout battement de cœur pour la vieille royauté. Le lundi 20 février, la Reine se rendit avec ses enfants à la Comédie italienne [1] ; des acclamations les y accueillirent. Quelques murmures ayant protesté contre les sentiments de la majorité, les perturbateurs furent forcés de battre en retraite, foudroyés par un tonnerre d'applaudissements. Dans la pièce des *Événements imprévus*, le parterre fit répéter quatre fois le duo chanté par le valet et la femme de chambre :

RENÉ.

« J'aime mon maître tendrement.

[1] On y donnait :

Les Événements imprévus, *comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, par d'Hèle, musique de M. Grétry;*

Et Renaud d'Ast, *comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, par MM. Radet, Barré et Dalayrac.*

LISETTE.
« Ah! comme j'aime ma maîtresse! »

Et quand vint ce vers :

« Il faut les rendre heureux! » etc.

une grande partie de la salle s'écria : « Oui, oui! » — En rapportant ces détails dans sa correspondance, Madame Élisabeth ajoute : « Conçois-tu notre nation? Il faut convenir qu'elle a de charmants moments. » Malheureusement ces moments étaient rares et duraient peu.

Ce fut là le dernier témoignage de sympathie publique donné en France à la famille royale : je dis en France, car sur le trône de Suède un dévouement chevaleresque se manifesta pour la maison de Bourbon. Mais un coup de pistolet abattit bientôt ce Gustave III, héros libéral de la révolution, ayant les vices de Henri IV et mourant comme lui, désireux de venir en aide à l'aristocratie expirante, et assassiné lui-même par l'aristocratie.

Les ressentiments soulevés par le *veto* du Roi éclatèrent bientôt en récriminations injurieuses; il n'était plus question que des intrigues de la cour, des imprudences de la Reine, des trahisons du Roi, des fréquents courriers envoyés à Coblentz et à Vienne.

A ces rumeurs se mêlaient les dénonciations sur de prétendus projets de fuite qu'on attribuait au Roi. Louis XVI ne songeait point à fuir, le voyage de Varennes lui avait ouvert les yeux sur les dispositions de la France, et il savait qu'en s'éloignant de Paris il donnerait un prétexte à la révolution, sans trouver un point d'appui. Ces dénonciations n'étaient donc que des calomnies destinées à l'affaiblir, pour arriver plus tard à le frapper.

Les accusations de la rue l'obligeaient à d'incessantes concessions. Aux ministres dévoués avaient succédé les ministres exigeants, aux ministres exigeants les ministres factieux. La *garde constitutionnelle* du Roi, organisée le 16 mars, est

licenciée le 30 mai[1], et le duc de Brissac, qui la commandait, est envoyé pour des complots imaginaires devant la haute cour d'Orléans.

Madame de Tourzel raconte, dans ses Mémoires, quel était l'esprit de ce corps et le parti qu'on en eût pu tirer. « M. d'Hervilly, écrit-elle, fut chez le Roi à midi et lui dit : — Sire, je viens de quitter dix-huit cents hommes animés du plus profond ressentiment et de l'attachement le plus vif pour Votre Majesté. Le décret de l'Assemblée ne leur laisse que trop apercevoir les vues qu'elle peut avoir, en éloignant de votre personne une garde si fidèle. Elle brûle du désir de venger l'insulte faite au Roi. Dix-huit cents hommes déterminés à vaincre ou à mourir sont bien forts. Sur un mot de Votre Majesté, ils fondront sur les Jacobins et sur les factieux de l'Assemblée. Les scélérats sont faibles quand on leur résiste, et ce jour peut être un jour bien précieux pour défendre la cause royale. Si nous réussissons, nous ferons le bonheur de la France, et si nous succombons, désavouez-moi, accusez-moi, et faites tomber sur moi la colère de l'Assemblée. Si je n'ai pas le bonheur de sauver mon Roi de la fureur de ses ennemis, je m'estimerai heureux de mourir pour une si belle cause. Je ne puis donner que deux heures à Votre Majesté pour se décider; plus tard, il ne serait plus temps, et pareille occasion ne se retrouvera jamais. —

» Le Roi, effrayé des suites d'une telle démarche, si elle n'était couronnée de succès, n'osa la tenter, et cette proposition fut ensevelie dans le plus profond secret. Je menai ce jour-là M. le Dauphin à une heure chez la Reine, avec laquelle il dinait depuis quelque temps. Elle me prit en particulier et me dit : Vous nous voyez en ce moment dans une grande anxiété. La proposition de M. d'Hervilly est grande et honorable; mais elle entrainerait des suites si funestes si elle ne réussissait pas, que le Roi ne peut se déterminer à l'accepter;

[1] Par une lettre du 27 du même mois, le Roi avait invité lui-même le duc de Brissac à opérer le licenciement de cette garde.

et, dans cette position, je me reprocherais d'influencer sa décision.

» Le Roi et la Reine défendirent à M. le Dauphin de rien dire ce qui se passait, et il n'en ouvrait pas la bouche en public; mais, ne se croyant pas obligé à la même discrétion envers moi, l'abbé d'Avaux et ma fille Pauline, il ne nous cachait pas la peine qu'il éprouvait du renvoi de la garde.

» Pauline me secondait parfaitement dans le soin que je prenais de lui former le cœur et l'esprit; et, quoiqu'elle ne lui passât rien et qu'elle le reprit de ses petits défauts, chaque fois qu'il y donnait occasion, il ne l'en aimait pas moins. Sa jeunesse lui inspirait de la confiance, et elle n'en profitait que pour lui être utile. Elle avait d'ailleurs tant de complaisance pour lui, qu'il ne pouvait s'en passer. Il me dit un jour très-sérieusement qu'il avait une grâce à nous demander, et que, comme il était en mon pouvoir de la lui accorder, il fallait lui promettre de ne la pas refuser. — J'ai six ans, et je dois passer aux hommes à sept ans. Promettez-moi de ne pas marier Pauline jusque-là. Je serais si affligé de la quitter! Non, vous ne me refuserez pas, ma chère Pauline. — Et, se jetant à son col, il l'embrassa avec une grâce et une amabilité parfaites.....

» Pendant le peu de temps que le Roi avait eu sa garde, nous avions fait faire de jolies promenades au Dauphin dans les environs de Paris. Maintenant nous sortions rarement de son petit jardin. L'abbé d'Avaux trouvait le moyen de l'y occuper agréablement, et, rentré chez lui, il lui rendait ses leçons si intéressantes qu'il les quittait à regret. Il nous fit un jour une peine et un plaisir extrêmes à la fois : — Mon bon abbé, dit-il à M. d'Avaux en finissant sa leçon, je suis bien heureux : j'ai un si bon papa, une si bonne maman; et en vous et ma bonne madame de Tourzel, un second père et une seconde mère. — Les larmes nous vinrent aux yeux, le royal enfant ne perdait pas l'occasion de nous dire des choses tendres et aimables, et il était impossible de se sentir mal-

heureux de l'excessif assujettissement où nous tenaient auprès de lui les tristes circonstances dans lesquelles nous nous trouvions [1]. »

Le Prince royal touchait à sa septième année. C'était, dans les traditions de la maison royale, l'âge où un fils de France était remis aux soins d'un gouverneur. La loi annoncée par l'Assemblée constituante et qui devait régler l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne, n'était pas faite. Les meneurs de l'Assemblée législative voulurent suppléer à l'absence de cette loi, en arrêtant au moins la liste des candidats parmi lesquels le Roi aurait à choisir le gouverneur du Prince royal. Cette liste, sur laquelle figuraient en première ligne les Sieyès, les Condorcet et les Pétion, tomba à l'instant dans le discrédit par l'adjonction d'un certain nombre de noms obscurs et misérables. Quoique l'opinion publique, exaltée par les journaux, demandât que l'Assemblée empiétât sur la volonté du père, et nommât immédiatement un gouverneur à son fils, quatre-vingt-douze noms appuyèrent seuls dans l'Assemblée la motion ouverte à ce sujet; un rire général les accueillit, et la question fut ajournée. Louis XVI profita du ridicule qui s'attacha tout d'abord à cette ouverture, pour prendre lui-même l'initiative dans cette affaire. Il écrivit de sa main au président de l'Assemblée la lettre suivante, qui arriva à sa destination par l'entremise du garde des sceaux Duranthon :

« 18 avril 1792.

« Je vous prie, monsieur le président, de prévenir l'As-
» semblée nationale que mon fils ayant atteint l'âge de sept
» ans, j'ai nommé pour son gouverneur M. de Fleurieu :
» sa probité et ses lumières généralement reconnues, ainsi
» que son attachement à la constitution, ont déterminé mon
» choix.

» Je ne cesserai jamais de recommander au gouverneur du

[1] *Mémoires inédits de madame de Tourzel.*

» Prince royal de lui inspirer de bonne heure le respect pour » la justice, l'amour de l'humanité, et toutes les vertus qui » conviennent au roi d'un peuple libre; de lui apprendre » qu'un roi n'existe que pour le bonheur de tous; qu'appelé » à maintenir l'exécution des lois, sa plus grande force pour » contraindre les autres à leur obéir est l'exemple qu'il en » donne lui-même.

» J'espère que mon fils se rendra digne un jour de l'amour » des Français par son attachement à la constitution, son » respect pour les lois, et son application constante à tout ce » qui peut assurer la prospérité publique.

» L'Assemblée nationale reconnaîtra sûrement dans ma » démarche, que je saisis toujours avec empressement toutes » les occasions d'entretenir l'harmonie et la confiance qui » doivent exister, pour le bonheur des Français, entre tous » les représentants de la nation. »

Cette notification inattendue déconcerta les coryphées de l'Assemblée, et, s'il faut en croire le témoignage d'un de ses membres, elle blessa profondément un homme qui aurait été déjà autorisé secrètement par le Roi lui-même à prétendre à cette haute fonction. Oui, dans un ouvrage publié en 1814 [1], Harmand (de la Meuse) affirme que Louis XVI, pour paralyser ou au moins pour déjouer la faction de l'anarchie, s'était laissé entraîner à promettre la place dont il s'agit à Robespierre!... Il donne des détails très-circonstanciés sur une prétendue négociation entamée à ce sujet, détails que d'autres écrivains ont répétés. Nous ne combattrons pas une opinion qui a trouvé peu de crédit chez les gens sérieux; nous dirons seulement que la nomination faite par Louis XVI n'eut pas de suite; le seul avantage qui en résulta fut d'empêcher les factions de s'immiscer dans l'éducation du jeune Prince. M. de Fleurieu ne fut pas installé, et le Roi et la

[1] Sous ce titre : *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements de la révolution*. Cet opuscule a été réimprimé en 1820.

Reine surveillèrent, comme par le passé, l'instruction de leur fils. On verra par la suite quel devait être le véritable gouverneur que la révolution réservait à l'héritier de la monarchie de Louis XIV.

Privé de l'appui des bons citoyens, traqué par les pervers, Louis XVI fut dépouillé de tout prestige, mais il ne fut pas vaincu dans sa conscience : on obtint tout de lui, hormis une complicité impossible. Isnard avait demandé, au milieu des applaudissements de l'Assemblée, que les prêtres non assermentés, c'est-à-dire fidèles à leur serment d'obéissance à l'Église, fussent chassés du royaume, et, si des plaintes fondées s'élevaient contre eux, punis de mort. Tandis qu'il s'écriait en proscrivant Dieu lui-même : « Mon Dieu, c'est la loi, je n'en ai pas d'autre, je n'en veux pas d'autre », Louis XVI continuait à adorer le Dieu du ciel et de la terre.

Par une fatalité logique de la situation, les menaces d'une lutte extérieure grandissaient avec les troubles et les désordres du dedans, et les colères du dedans s'exaltaient par la nouvelle des préparatifs qui se faisaient au dehors. Louis XVI fut donc amené par la force des circonstances à proposer à l'Assemblée de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie : l'Assemblée répondit par une formidable acclamation. Tout le monde comptait sur cette guerre : les royalistes espéraient en voir sortir un général qui dominerait la révolution et sauverait la monarchie ; les constitutionnels, que ce général serait la Fayette, appelé à leur donner l'empire sur la révolution et sur le Roi ; les montagnards, — du moins pour la plupart, — que le mouvement passionné des esprits, excité par le choc des armes, emporterait les monarchistes, les constitutionnels et la royauté, et que le pouvoir demeurerait aux plus énergiques et aux plus audacieux.

L'anniversaire du voyage de Varennes était aussi l'anniversaire du serment prêté par le tiers état au jeu de paume de Versailles : le retour de cette double époque, le souvenir de ces deux événements, paraissaient offrir l'occasion de

réveiller la fièvre populaire et de punir le monarque désobéissant du *veto* obstiné que n'avaient pu fléchir ni les prières ni les menaces. Le 20 juin, des attroupements se formèrent dès le matin; composés d'abord des sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, ils se grossirent en route d'une multitude en guenilles, armée de fusils et de piques, rassemblement aussi hideux que celui qui, au début de la révolution, avait paru à Versailles : hommes, femmes et enfants, au nombre de trente mille, sous la conduite de Santerre, brasseur de bière, qui, dès le commencement des troubles, avait acquis un dangereux ascendant sur la populace de son quartier, marchèrent divisés en trois bandes, et défilèrent pendant quatre heures dans la rue Saint-Honoré, d'où ils firent irruption au sein de l'Assemblée législative; là, ils voulurent donner lecture de la pétition qu'ils allaient porter aux Tuileries, afin d'obtenir la sanction des décrets.

Trois officiers municipaux vinrent dire au Roi que l'Assemblée était gênée par l'affluence de la multitude, et que les passages étaient si encombrés que les portes pourraient être forcées; sur leur demande, le Roi consentit à laisser cette armée de pétitionnaires défiler le long de la terrasse des Feuillants et sortir par la porte du Manége. Madame Élisabeth, témoin et presque victime de ces tristes scènes, les a retracées dans une lettre (3 juillet 1792), à une époque où elles étaient encore, pour ainsi dire, sous ses yeux. « Peu de temps après, dit-elle, les autres portes du jardin furent ouvertes, malgré les ordres donnés. Bientôt le jardin fut rempli. Les piques commencèrent à défiler en ordre sous la terrasse de devant le château, où il y avait trois rangs de gardes nationaux; ils sortaient par la porte du pont Royal, et avaient l'air de passer sur le Carrousel pour regagner le faubourg Saint-Antoine. A trois heures, ils firent mine de vouloir enfoncer la porte de la grande cour. Deux officiers municipaux l'ouvrirent. La garde nationale, qui n'avait pas pu parvenir à obtenir des ordres depuis le matin, eut la douleur

de les voir traverser la cour sans pouvoir leur barrer le chemin. Le département avait donné ordre de repousser la force par la force; mais la municipalité n'en avait pas tenu compte. Nous étions, dans ce moment, à la fenêtre du Roi. Le peu de personnes qui étaient chez son valet de chambre vinrent nous joindre. On ferme les portes; un moment après nous entendons cogner : c'étaient Aclocque et quelques grenadiers et volontaires qu'il amenait; il demande au Roi de se montrer seul. Le Roi passa dans sa première antichambre; là, M. d'Hervilly vint le joindre avec encore trois ou quatre grenadiers qu'il avait engagés à venir avec lui. Au moment où le Roi passait dans son antichambre, des gens attachés à la Reine la firent rentrer de force chez son fils. Plus heureuse qu'elle, je ne trouvai personne qui m'arrachât d'auprès du Roi. A peine la Reine était-elle partie, que la porte fut enfoncée par les piques. Le Roi, dans cet instant, monta sur des coffres qui sont dans les fenêtres; le maréchal de Mailly, MM. d'Hervilly, Aclocque et une douzaine de grenadiers l'entourèrent. Je restai auprès du panneau, environnée des ministres et de quelques gardes nationaux. Les piques entrèrent dans la chambre comme la foudre; ils cherchaient le Roi, et surtout un qui tenait les plus mauvais propos. Un grenadier rangea son arme en disant : *Malheureux! c'est ton roi!* Le reste des piques répondit machinalement à ce cri; la chambre fut pleine en moins de temps que je n'en parle, tous demandant la sanction et le renvoi des ministres. Pendant quatre heures le même cri fut répété. Des membres de l'Assemblée vinrent peu de temps après : MM. Vergniaud et Isnard parlèrent bien au peuple pour lui dire qu'il avait tort de demander ainsi au Roi sa sanction, et l'engagèrent à se retirer; mais ce fut comme s'ils ne parlaient pas. Ils étaient bien longtemps avant que de pouvoir se faire entendre; et à peine avaient-ils prononcé un mot que les cris recommençaient. Enfin Pétion et des membres de la municipalité arrivèrent : le premier harangua le peuple, et après avoir loué la

dignité et l'*ordre* avec lequel il avait marché, il l'engagea à se retirer *dans le même calme*, afin que l'on ne pût lui reprocher de s'être livré à aucun excès dans une fête civique. Enfin le peuple commença à défiler. J'oubliais de vous dire que, peu de temps après que le peuple fut entré, des grenadiers s'étaient fait jour et l'avaient éloigné du Roi. Revenons à la Reine, que j'ai laissé entraîner malgré elle chez mon neveu : on avait emporté si vite ce dernier dans le fond de l'appartement, qu'elle ne le vit plus en entrant chez lui. Vous pouvez imaginer l'état de désespoir où elle fut. M. Hue et M. de V., officier, étaient avec lui ; enfin on le lui ramena. Elle fit tout au monde pour rentrer chez le Roi ; les personnes qui l'entouraient l'en empêchèrent. Un moment après, on entendit enfoncer les portes : il y en avait que le peuple ne put trouver, et trompé par un des gens de mon neveu qui lui dit que la Reine était à l'Assemblée, il se dispersa dans l'appartement. Pendant ce temps-là les grenadiers entrèrent dans la chambre du conseil : on la mit, et les enfants, derrière la table du conseil ; les grenadiers et d'autres personnes bien attachées l'entourèrent, et le peuple défila devant elle. Une femme lui mit un bonnet rouge sur la tête, ainsi qu'à mon neveu. Le Roi l'avait eu presque du premier moment. Santerre, qui conduisait le défilé, vint la haranguer, et lui dit qu'on la trompait en lui disant que le peuple ne l'aimait pas ; qu'elle était aimée : il l'assura qu'elle n'avait rien à craindre. « *On ne craint jamais rien,* répondit-elle, *lorsque l'on est avec de braves gens.* » En même temps elle tendit la main aux grenadiers qui étaient auprès d'elle et qui se jetèrent tous dessus. Cela fut fort touchant.

» Les députés qui étaient venus, étaient venus de bonne volonté. Une vraie députation arriva, et engagea le Roi à rentrer chez lui. Comme on me le dit, et que je ne voulais pas me trouver seule dans la foule, je sortis environ une heure avant lui ; je rejoignis la Reine, et vous jugez avec quel plaisir je l'embrassai : j'avais pourtant ignoré les risques



qu'elle avait courus. Le Roi rentré dans sa chambre, rien ne fut plus touchant que le moment où la Reine et ses enfants se jetèrent à son cou. Des députés qui étaient là fondaient en larmes; les députations se relevèrent de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que le calme fût rétabli totalement... A dix heures le château était vide, et chacun se retira chez soi. »

Ce récit plein d'une dramatique simplicité, et où se reflète quelque chose de la confusion des scènes qui y sont racontées, fait toucher du doigt le mécanisme de la journée du 20 juin. Le château fut livré par la municipalité, c'est-à-dire par Pétion, et livré de deux manières : d'abord les municipaux en ouvrirent les portes, ensuite les ordres de la municipalité manquèrent à la garde nationale, qui en aurait interdit l'accès. Il faut remarquer ensuite que les ennemis de la royauté osaient tout contre elle, et que ses défenseurs n'osaient rien contre la révolution. Le dénoûment de la lutte était écrit dans ce contraste, et la journée du 20 juin annonçait à la France les malheurs qui suivirent. « Au nom du Ciel, écrivait Gerbert près de neuf siècles auparavant, empêchez l'insurrection contre votre maître et le Christ : le règne de la foule, c'est la mort des royaumes. »

Au lieu d'empêcher, l'Assemblée laissa tout faire; la députation officielle n'arriva que lorsque tout fut terminé. Le château envahi, ce fut une scène de confusion inexprimable : ici le Roi, là Madame Élisabeth, plus loin et plus tard la Reine, entourés d'une poignée d'hommes fidèles et formant des groupes qui présentaient l'image d'îlots perdus au milieu d'une mer révolutionnaire. Il est nécessaire seulement d'ajouter quelques détails à ceux qui viennent d'être donnés par Madame Élisabeth; son angélique modestie en a dissimulé quelques-uns, parce qu'ils étaient à sa gloire; d'autres ont échappé à ses regards, parce que ce drame se composait d'épisodes, et que chacun des membres de la famille royale ne voyait que le point de la bataille dans

lequel il se trouvait engagé. Au moment où Madame Élisabeth venait d'être séparée du Roi par la foule, et poussée vers une embrasure de croisée, des piques, comme elle dit, la prennent pour Marie-Antoinette : « Ah! voici l'Autrichienne! s'écrient-ils; il nous faut la tête de l'Autrichienne! » Et les piques se dressent aussitôt : « Qu'allez-vous faire? s'écrie M. de Saint-Pardoux, écuyer de Madame Élisabeth; ce n'est pas elle! — Pourquoi les détromper? lui dit Madame Élisabeth; leur erreur peut sauver la Reine. » Et détournant de la main une baïonnette qui touchait presque sa poitrine : « Prenez garde, monsieur, dit-elle avec douceur, vous pourriez blesser quelqu'un, et je suis sûre que vous en seriez fâché. »

Le fer s'émousse, la haine s'adoucit devant cette parole inattendue. Les forcenés s'apprêtent alors à lire leur pétition : « Ce n'est pas le moment de proposer, dit le Roi d'une voix ferme, ni le moment d'accorder. » Un jeune homme de vingt-deux ans, d'une physionomie douce et agréable, s'écrie alors qu'il faut égorger toute la famille royale [1]. Un autre, plus imberbe encore, appuie, en vociférant, la motion de son aîné [2]. Un troisième, d'un aspect hideux, portant sur la tête un bonnet de carton avec cette inscription : *La Mort*, ne profère aucune menace; mais, muet et livide, il regarde Louis avec un œil rouge de sang, et suit tous ses mouvements avec des contorsions effroyables. Un quatrième, favori du boucher Legendre, qui apparaissait près de lui dans cette scène d'horreur, place un bonnet rouge sur la tête du monarque. Un cinquième s'agite dans la foule, et brandissant un bâton armé d'un long dard, s'écrie : « Où est-il, que je le tue! » Un garde national saisit l'insensé, et le jetant aux pieds de Louis XVI, l'oblige à crier : Vive le Roi [3]! Un sixième présente à Louis XVI un verre et une bouteille, et

[1] Il s'appelait *Clément*.
[2] Il s'appelait *Bourgoing*.
[3] Ce garde national s'appelait *Cannelle*.

lui demande s'il veut boire à la santé de la nation. « La nation, répond-il, doit savoir que je l'aime, après tout ce que j'ai fait pour elle; c'est du fond du cœur que je bois à sa santé. » Et, malgré d'inquiètes réclamations, Louis XVI porte à ses lèvres le breuvage suspect qu'on lui présente.

Le tableau du dehors était aussi sombre que celui de l'intérieur. L'émeute impatiente que n'avait pu recevoir et contenir le château, bondissait dans la cour et dans le jardin, et des cris sanguinaires s'élevaient par intervalles : « Quand donc nous enverrez-vous la tête du Roi et celle de la Reine! »

Deux jeunes gens, perdus dans la foule, contemplaient, du haut de la terrasse du bord de l'eau, ce spectacle, dont l'étrange horreur excitait en eux un sentiment indicible de surprise et d'indignation. L'un surtout, au profil antique et à l'œil d'aigle, ne pouvait comprendre tant de faiblesse et de longanimité; tout à coup, apercevant à une fenêtre le Roi coiffé du bonnet rouge : « Comment, s'écria-t-il avec rage, a-t-on pu laisser entrer cette canaille? il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec le canon, et le reste courrait encore. »

Ce jeune homme, prédestiné lui-même à balayer un jour la révolution, s'appelait Napoléon Bonaparte.

La Reine cependant, à laquelle arrivaient les cris au fond des appartements les plus reculés du château où elle avait essayé d'abriter ses enfants, ne résiste plus au besoin de partager les périls que ce bruit lui signale. En vain on lui rappelle [1] que si elle est épouse, elle est mère; en vain on la

[1] Voici les noms des personnes qui étaient près de la Reine en ce moment, et qui ne la quittèrent point durant cette périlleuse journée.

La princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, la marquise de Tourzel, les duchesses de Duras, de Luynes et de Maillé, la marquise de la Roche-Aymon, la baronne de Mackau, la marquise de Soucy, la comtesse de Ginestoux, le duc de Choiseul, les comtes d'Haussonville et de Montmorin, le vicomte de Saint-Priest, le marquis de Champcenets et le baron de Wittinghoff, maréchal de camp au service de France.

Ce dernier, né en Courlande en 1722, avait quitté le service de Pologne

supplie avec larmes de se résoudre à la prudence, et de ne point se compromettre inutilement, non-seulement sans espoir de secourir le Roi, mais encore avec la certitude de l'exposer davantage. « On ne m'empêchera pas d'aller à ma place, s'écrie-t-elle; personne ne m'arrêtera. » Et elle s'élance vers l'appartement du Roi, quand tout à coup, entendant redoubler le tumulte, elle revient à la porte de la chambre qu'elle quittait, en s'écriant : « Sauvez mon fils ! » Puis elle repart; mesdames de Lamballe et de Tarente la suivent. M. Hue prend l'enfant royal et l'emporte à la hâte dans la chambre de sa sœur; là, les cris parviennent à peine; mais le pauvre enfant n'y trouve pas moins d'inquiétude. Comprenant tous les périls de sa famille, il demande en sanglotant ce que font son père et sa mère. Personne ne peut lui répondre et n'ose le rassurer. La princesse de Tarente arrive; elle annonce que, n'ayant pu pénétrer jusqu'au Roi, les issues étant fermées, la Reine s'est retirée dans l'appartement de son fils. M. Hue y porte le jeune Prince. A peine cet enfant a-t-il passé de ses bras dans ceux de la marquise de Tourzel, et de ceux-ci dans ceux de la Reine, à peine reçoit-il les caresses de sa mère, que des coups redoublés se font entendre à la porte d'une chambre voisine. A ce bruit, M. Hue se précipite vers un passage qui, de la pièce où se trouvait la Reine, communiquait à la chambre à coucher du Roi. Il ouvre ce passage, la Reine s'y jette avec son fils et toutes les personnes qui l'accompagnent. Coupée artistement dans la boiserie, la porte de ce corridor n'avait rien qui la décelât. L'émeute pénètre jusqu'à cet endroit; en un moment tombe sous la hache un lambris contigu à la porte; mais, bien que le mur soit mis à nu, la porte n'est pas indiquée, et le dernier asile de la Reine et de l'héritier du trône reste couvert. Un silence profond

pour celui de la France, où il avait d'abord été colonel de Royal-Bavière. Dénoncé en 1792 comme ayant désarmé les citoyens d'Ourcamp, il fut justifié par le ministre Narbonne; mais Robespierre l'ayant attaqué de nouveau le 27 mars 1793, il fut conduit en prison, et peu de temps après à l'échafaud.

règne dans la cachette, où, étouffant ses plaintes et dévorant ses larmes, l'enfant royal serre dans ses bras, comme pour la protéger, sa pauvre mère qui tremble non pas pour elle, mais pour ses enfants et leur père. Un long temps se passe ainsi, sans que Marie-Antoinette et Louis XVI puissent rien apprendre de leur situation respective. Un valet de chambre du Roi (Bligny) était parvenu à s'échapper des appartements, et avait cherché du secours; ce secours, il l'avait trouvé dans le dévouement du bataillon des Filles Saint-Thomas, dont la fidélité était restée inébranlable. Les grenadiers de ce bataillon, conduits par M. Boscary de Villeplaine, volent à la défense de la famille royale, ils s'emparent du cabinet du conseil, et contiennent enfin les hordes séditieuses. Le peuple alors demande à voir la Reine; Marie-Antoinette se montre dans le fond de la salle : quelques grenadiers l'entourent, et roulent devant elle la table du conseil, qui lui sert de barrière contre la multitude. Santerre, resté jusque-là dans les cours, monte suivi d'un groupe de frénétiques. L'intérieur du château retentit des cris de : *Vive Santerre! Vive le faubourg Saint-Antoine! Vivent les sans-culottes!* Le brasseur populaire entre dans la salle où est la Reine avec ses enfants, et où la foule se précipite avec lui. Marie-Antoinette est debout, et tient par la main sa fille, âgée de quatorze ans. Le Prince royal est assis sur la table devant la Reine; plus surpris qu'effrayé, il se tourne sans cesse vers sa mère, cherchant dans ses yeux la confiance ou la peur qu'il doit avoir. C'est dans cette attitude que l'attroupement trouve la famille royale. A la tête de la foule qui défile triomphalement, rugit une femme ivre, qui vient jeter sur la table un bonnet rouge, et exige, avec les plus grossières injures, qu'il soit placé sur la tête de Marie-Antoinette. M. de Wittinghoff prend ce bonnet, et d'une main tremblante d'indignation le suspend un moment sur la tête de la Reine, et le remet aussitôt sur la table. Des cris s'élèvent : « Le bonnet rouge au Prince royal! Des rubans tricolores au petit *Veto!* » Les

rubans, lancés sur la table, tombaient en même temps que ces paroles auprès du bonnet phrygien. « Si tu aimes la nation, s'écrient les faubouriens, place le bonnet rouge sur la tête de ton fils. » La Reine, toujours calme, crut devoir donner l'ordre à M. Hue de satisfaire la multitude; le bonnet rouge brilla un moment sur les blonds cheveux de l'enfant, et les rubans aux trois couleurs s'enlacèrent à son cou et à sa boutonnière. L'enfant ne comprit pas si c'était un outrage ou un jeu, et sourit d'un air étonné. Mais aussitôt M. de Montjourdain[1] et plusieurs officiers et gardes nationaux ayant fait observer que la lourde coiffure de laine était, par l'excessive chaleur qu'il faisait, une gêne insupportable pour la tête d'un enfant, M. Hue la lui ôta.

Quelques hommes avaient applaudi la Reine; mais les femmes, plus impitoyables pour une femme, n'avaient cessé de l'injurier. Des mots obscènes, empruntés aux égouts des halles, avaient étonné les voûtes du château, et pour la première fois avaient frappé l'oreille des enfants du Roi; ceux-ci ne se troublaient point d'une parole qu'ils ne comprenaient pas; l'ignorance les préservait de la honte. Marie-Antoinette indignée rougissait, mais ce n'était point pour elle, c'était pour ce peuple, c'était pour ses enfants. La fierté de la Reine se rehaussait encore de l'indignation de la femme.

« Que l'Autrichienne est fière et haineuse! » s'écria une jeune fille au visage gracieux et à la mise décente. Frappée du contraste des paroles violentes de cette jeune fille et de la douceur de ses traits : « Pourquoi donc, lui dit la Reine, vous haïrais-je? Vous me haïssez donc, vous? Vous ai-je donc fait à mon insu quelque injure ou quelque mal? — Pas à moi, répondit la jeune fille, mais à la nation. — Pauvre enfant, répliqua tendrement la Reine, on vous l'a dit, et vous l'avez cru. Quel intérêt aurais-je donc à faire du mal à

[1] M. de Montjourdain était l'un des quarante-huit commandants de bataillon de la garde parisienne. Condamné à mort sous la tyrannie de Robespierre, il fit, avant de marcher au supplice, une romance pleine de noblesse, de courage et de sensibilité.

la nation? Vous m'appelez *l'Autrichienne;* mais je suis la femme du Roi de France, je suis la mère du Dauphin, je suis Française par tous mes sentiments d'épouse et de mère. Jamais je ne reverrai le pays où je suis née. Je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France. » Puis elle ajouta : « J'étais heureuse quand vous m'aimiez ! » Troublée par ce doux reproche, la jeune fille s'était attendrie : « Pardonnez-moi, dit-elle en pleurant, c'est que je ne vous connaissais pas; je vois bien maintenant que vous n'êtes pas méchante. »

Santerre lui-même, à la vue de la princesse dont peut-être il avait désiré la tête, avait paru interdit. On suffoquait dans la salle; on le prie de faire sortir la foule. Il frappe alors avec violence sur la table qui le séparait de la Reine : « Eh! madame, lui dit-il, ne craignez rien, on ne veut pas vous faire de mal; mais songez qu'on vous abuse et qu'il est dangereux de tromper le peuple. Je vous le dis en son nom. » C'est alors que la Reine a le beau mouvement que raconte Madame Élisabeth; la garde nationale en est vivement émue; la foule ne murmure point. Quelques personnes même s'attendrissent : l'une s'écrie : « Que l'Autrichienne est brave ! » Une autre : « Que le petit Prince est beau ! » C'est que le peuple est un enfant mobile, crédule, curieux et tapageur, qui se précipite au moindre bruit, qu'un coup de baguette fait courir, qu'un souffle rend cruel, qu'un mot rend généreux : enfant qui change de sentiment et d'idée sous le coup de l'impression du moment, mais qui, malheureusement, pour faire le mal a la force d'un homme. Santerre, quoique brutal, avait aussi l'attendrissement facile. Il s'était rapproché de Marie-Antoinette; la main appuyée sur la table, et se penchant vers la Reine : « Vous avez des amis bien maladroits, madame, lui dit-il à demi-voix, j'en connais qui vous serviraient mieux ! » Puis, tout à coup, se redressant, par un geste impérieux il ordonne la retraite, et les hordes apaisées défilent devant la Reine, se contentant

de lui adresser quelques injures. Ce défilé offre un aspect à la fois grotesque et terrible; c'était une mascarade trempée dans le sang. Plusieurs bandes se distinguent par de petites bannières chargées d'emblèmes et d'inscriptions; l'une porte ces mots : *Sanction ou la mort;* une autre : *Tremble, tyran! ton heure est venue.* Un homme tient un instrument de bois (en forme de potence) auquel pend l'effigie d'une femme avec cette devise : *Gare la lanterne!* Un autre promène une guillotine au bas de laquelle on lit : *Justice nationale pour les tyrans : à bas Veto et sa femme!* Un troisième porte au bout d'une pique un cœur ensanglanté avec ces mots : *Cœur des tyrans et des aristocrates.*

Les principaux conjurés s'étaient montrés : Pétion seul, qui allait et venait dans les cours, n'avait point paru dans les appartements : on le vit enfin : « Sire, dit-il, je viens d'apprendre à l'instant ce qui se passe. — Cela m'étonne, répondit Louis; car voilà plus de trois heures que cela dure. » Monté sur un tabouret, le maire de Paris ajoute : « Sire, vous n'avez rien à craindre. — A craindre! reprend le Roi; l'homme de bien qui a la conscience en repos ne tremble jamais. Tiens, continue-t-il en prenant la main d'un grenadier qui était à ses côtés, mets la main sur mon cœur, et dis à cet homme s'il bat plus vite[1]. » Ce fut alors que Pétion se tourna vers le peuple, et lui adressa son étrange harangue, dont voici une variante, qui modifie un peu le texte donné par Madame Élisabeth : « Citoyens et citoyennes, vous avez commencé la journée avec dignité et sagesse; vous avez prouvé que vous étiez libres; finissez de même, avec dignité, et faites comme moi, allez-vous-en coucher! »

[1] Ce grenadier, nommé Robert, était, dit M. Hue, de la province de Bourgogne. Le Roi le fit passer de la garde nationale dans un régiment de troupe de ligne. — Un autre grenadier, du nom de Lalanne, a réclamé cet honneur. Cette prétention paraît justifiée par l'arrêt du 12 messidor an II, condamnant à mort Jean Lalanne, tailleur, pour avoir manifesté le 20 juin 1792 le caractère d'un bas valet du tyran, notamment en se flattant en présence de plusieurs citoyens de ce que Capet lui avait pris la main, et, la portant sur son cœur, lui avait dit : « Sentez, mon ami, s'il palpite. »



Cependant la foule s'écoulait toujours, et Madame Élisabeth put accourir, comme elle le raconte, dans la salle où se tenait la Reine, et se jeter dans ses bras : « Tout va bien, tout va bien, dit-elle, le Roi est sauvé ! » En effet, excédé de fatigue et de chaleur, Louis fut ramené par la garde nationale et la députation de l'Assemblée dans le cabinet du conseil; de cette pièce il passa dans sa chambre à coucher, où sa famille le rejoignit aussitôt. Sa femme, ses enfants et sa sœur se jetèrent à son cou; officiers, députés, tous ceux qui l'entouraient fondaient en larmes. Quelques-uns cherchaient à consoler Louis XVI des événements de la journée, en le félicitant du courage qu'il venait d'y montrer : « Je n'ai fait que mon devoir, » répondit le malheureux prince. En ce moment, un nouveau député aborda familièrement la Reine, et lui dit d'un ton léger : « Vous avez eu bien peur, madame, convenez-en. — Non, monsieur, je n'ai point eu peur, répondit la Reine avec douceur, mais j'ai beaucoup souffert d'être séparée du Roi dans un moment où ses jours étaient en danger. J'avais du moins la consolation d'être auprès de mes enfants et de remplir ainsi un de mes devoirs. — Sans prétendre excuser tout, reprit ce député, convenez, madame, que le peuple s'est montré bien bon. — Le Roi et moi, monsieur, sommes persuadés de la bonté naturelle du peuple; il n'est méchant que lorsqu'on l'égare. — Quel âge a mademoiselle ? continua ce député en montrant à la Reine Madame Royale. — Ma fille a, monsieur, l'âge où l'on ne sent déjà que trop l'horreur de pareilles scènes. »

D'autres députés entouraient le Prince royal, et, curieux d'apprécier par eux-mêmes la portée de son esprit et l'étendue de son instruction, ils lui adressaient une foule de questions sur l'histoire de France et sur la géographie. Un d'entre eux, rappelant un souvenir funeste, avait prononcé le nom de la Saint-Barthélemy, lorsqu'un autre, sentant l'injurieuse maladresse de ce propos, dit aussitôt : « Pourquoi parler de cela ? il n'y a pas ici de Charles IX. — Ni de Catherine de Médicis, »

répliqua le jeune Prince. La réponse de l'enfant eut un immense succès, les rangs se grossirent autour de lui, et des questions lui ayant été posées sur la nouvelle division du territoire français en départements et en districts, il satisfit à toutes avec une mémoire et une précision qui étonnèrent ses auditeurs.

En ce moment, entra dans l'appartement un officier de chasseurs de la garde nationale qui avait montré le plus grand zèle à garantir les jours du monarque et avait eu l'honneur d'être blessé à ses côtés. Il reçut tout d'abord en entrant dans le salon, de la plupart de ses camarades, les éloges que méritait sa conduite. Le Dauphin dit à M. Hue : « Comment s'appelle ce garde qui a si bien défendu mon père? c'est un nom que je veux savoir pour ne plus l'oublier. — Monseigneur, je ne le sais pas, répondit M. Hue; je vous conseille de le lui demander vous-même, cela lui fera plaisir. » Le Prince courut faire sa question à l'officier. Celui-ci, en termes respectueux, refusa d'y faire droit, et le Prince, malgré ses instances, n'en put rien obtenir. M. Hue aborda alors le généreux citoyen, et lui demanda son nom. — « Je n'ose vous le dire, répondit-il, et j'ai prié Monseigneur de me permettre de le taire; ce nom est, malheureusement pour moi, le même que celui d'un homme exécrable. » — (Il s'appelait Drouet.)

Les députations se renouvelèrent de demi-heure en demi-heure jusqu'à ce que le calme fût complétement rétabli; Louis XVI les reçut avec sa bienveillance tranquille : elles abordèrent la famille royale avec un respect convenable; on leur montra les portes brisées et les autres traces de violence que les flots tumultueux de la rue avaient laissées de leur passage, les serrures forcées, les gonds arrachés, les panneaux de boiseries enfoncés, les fers de piques, les tronçons d'armes et jusqu'au canon chargé à mitraille qui jonchaient le seuil des appartements. Une remarque fut faite qui doit trouver ici sa place : l'appartement de la Reine fut le seul où

l'émeute ne pénétra pas; elle avait jeté mille insultes dans les salons royaux, mille ricanements dans le laboratoire de serrurerie de Louis XVI, mille huées et mille sifflets dans la salle du trône; puis en entrant dans le cabinet d'étude du Dauphin, dont pourtant les portes avaient été brisées, elle s'était calmée : elle s'était adoucie à la vue des livres, des cahiers, des cartes et des instruments de travail d'un enfant. A dix heures, le château était vide, ses abords étaient silencieux, et le petit Prince royal dormait si paisiblement qu'on eût pu le croire bercé par les souvenirs de la plus délicieuse journée.

Le lendemain, 21 juin 1792, les agitateurs furent debout de bonne heure, et essayèrent encore d'entraîner la populace comme ils l'avaient fait la veille. « C'est aujourd'hui, criaient-ils, l'anniversaire de la fuite de *Veto;* il faut lui faire expier cette désertion. » Le rappel battait par la ville, et déjà les attroupements se formaient dans les cours des Tuileries. La Reine se rendit auprès de son fils, qui, en la voyant, lui dit avec ingénuité : « Maman, est-ce encore hier? » Hélas! oui, c'était encore hier; le 20 juin durait toujours, et devait durer jusqu'au 21 janvier. C'est au 20 juin que commence le sacrifice de Louis XVI, c'est à dater de ce jour que le Christ de la royauté prit la voie douloureuse et qu'il aperçut clairement son Calvaire.

Quelques instants après, le maréchal duc de Noailles-Mouchy se présenta chez la Reine. Bien que dès la veille le Roi eût donné à ses fidèles serviteurs l'ordre formel de se retirer, le vieux maréchal, se fiant sur son âge pour faire absoudre sa présence, n'avait pas quitté la personne du Roi, et avait été assez heureux pour lui donner dans le danger des témoignages de son dévouement. « Monsieur le maréchal, lui dit Marie-Antoinette, le Roi m'a appris avec quel courage vous l'avez défendu hier : je partage sa reconnaissance. — Madame, j'ai fait bien peu en comparaison des torts que je voudrais pouvoir réparer; ils ne sont pas les miens, mais

ils me touchent de si près[1] ! » — La Reine voulant changer de conversation : « Mon fils, dit-elle, répétez devant monsieur le maréchal la prière que ce matin vous adressiez à Dieu pour le Roi. » L'enfant se mit à genoux, et, les mains jointes, les yeux levés au ciel, comme le jeune Samuel dans le tableau de Reynolds, chanta avec l'accent de la plus vive sensibilité ces paroles de l'opéra de Pierre le Grand :

Ciel, entends la prière
Qu'ici je fais;
Conserve un si bon père
A ses sujets!

M. de Malesherbes suivit de près au château le maréchal de Mouchy ; l'ancien premier président avait, contrairement à sa coutume, l'épée au côté. — « Il y a longtemps, lui dit-on, que vous n'avez porté l'épée. — Il est vrai, répondit le respectable vieillard, ce costume ne m'est pas familier; mais qui ne s'armerait pas quand la vie du Roi est en péril ! » — Puis regardant le Prince royal, il dit à la Reine : « J'espère du moins, madame, que nos enfants verront des jours plus sereins : l'orage est trop violent pour qu'il puisse durer. »

Louis XVI ne partageait pas l'espoir et les illusions de son ancien ministre. Après avoir, dans une proclamation, dénoncé à la France les menaces et les outrages dont il avait été assailli dans l'intérieur de son palais, il écrivit au supérieur de la congrégation des Eudistes[2] ce mot confident de ses justes appréhensions : « Venez me voir aujourd'hui, j'ai fini avec les hommes, je n'ai plus besoin que du ciel. »

Une députation de l'Assemblée fut introduite auprès du Roi. « Sire, dit son président, l'Assemblée nationale nous

[1] Ces détails sont rapportés par M. Hue.

[2] Les Eudistes étaient une congrégation de prêtres séculiers voués à l'œuvre des missions et à la direction des séminaires. Le supérieur s'appelait alors Hébert, et était confesseur du Roi. — Il a péri dans le massacre des Carmes de la rue de Vaugirard, avec l'archevêque d'Arles, les évêques de Beauvais, de Saintes, etc., etc.

député vers Votre Majesté pour lui demander si elle a quelques craintes sur la tranquillité de sa personne, et l'assurer que si elle était troublée, elle se rendrait aussitôt auprès d'elle. — On m'assure que Paris est calme pour l'instant, répondit le Roi; s'il cessait de l'être, j'en ferais prévenir l'Assemblée nationale. Dites-lui, messieurs, combien je suis touché de l'intérêt qu'elle me témoigne, et qu'au moindre danger qu'elle courrait, je me rendrais auprès d'elle avec le même empressement. »

Une demi-heure après, Pétion se présente chez le Roi et lui dit : « Sire, nous avons appris que vous avez été prévenu qu'un rassemblement se portait sur votre château; c'est pourquoi nous venons vous informer que ce rassemblement est composé de citoyens sans armes qui veulent planter un mai. Je sais, Sire, que la conduite de la municipalité a été calomniée, et cependant sa conduite sera connue de tous. — Elle doit l'être de la France entière, répond le Roi. Je n'accuse personne en particulier. J'ai tout vu. — Elle le sera, répond Pétion, et, sans les mesures de prudence que la municipalité a prises, il aurait pu arriver des événements beaucoup plus fâcheux, non pas pour votre personne, parce que vous avez pu vous apercevoir qu'Elle, elle a été respectée. » Le regard et le geste de l'insolent visiteur ayant paru exclure la Reine de ce sentiment public de respect qui lui était dû, « Est-ce me respecter, s'écrie Louis XVI, que d'entrer chez moi à main armée, forcer ma garde et briser mes portes? Ce qui s'est passé hier est un vrai scandale pour tout le monde... » Et comme Pétion invoquait l'étendue des devoirs imposés à sa responsabilité : « Taisez-vous, continua le Roi avec autorité, faites votre devoir : vous répondez de la tranquillité de Paris, vous m'en répondrez; adieu. »

Pétion fut à peine sorti que le Prince royal, qui avait suivi avec une attention inquiète tous ses mouvements, se jeta dans les bras de sa mère en lui disant : « Maman, ce

monsieur est méchant, mais il est bien malheureux aussi, car il ne vous connait pas. Pourquoi donc l'a-t-on nommé maire de Paris? »

Les affronts commis et les crimes projetés dans la journée du 20 juin, la proclamation royale qui les dénonçait à la France, avaient encore une fois fait éclater les symptômes d'une réaction favorable : Louis XVI, pour un moment encore, eut la supériorité sur ses ennemis. Quelques jours après, le département de Paris, qui avait ordonné une information sur les troubles de cette journée, suspendit provisoirement de ses fonctions le maire et le procureur général de la commune. Pétion puisa de nouvelles forces dans cette disgrâce momentanée, qui le rendit naturellement plus cher à la populace, et disposa en sa faveur la société des Jacobins et l'Assemblée législative elle-même.

A la nouvelle des attentats du 20 juin, le général la Fayette, dont le nom exerçait encore une certaine influence sur l'opinion, vint apporter à la barre de l'Assemblée les plaintes de son armée (28 juin 1792), « qui avait, disait-il, partagé l'indignation et les alarmes éprouvées par tous les bons citoyens au sujet des violences commises aux Tuileries. » Il supplia l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs et les chefs de ces violences fussent poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation ; de détruire une secte qui envahissait la souveraineté nationale, tyrannisait les citoyens, et dont les débats publics ne laissaient aucun doute sur l'atrocité des projets de ceux qui la dirigeaient. Il la conjurait enfin de prendre des mesures efficaces pour faire respecter les autorités constituées, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevrait aucune atteinte dans l'intérieur, tandis que de braves Français prodiguaient leur sang pour la défendre aux frontières.

La Fayette, s'il eût exigé que l'Assemblée prononçât, séance tenante, sur la proposition qu'il lui présentait et qui excitait de vifs applaudissements, aurait peut-être emporté un



vote favorable ; mais il n'y avait pas dans son caractère assez de résolution pour frapper un coup décisif. Il ne savait pas assez qu'il faut des digues à la société comme à l'Océan, et que le gouvernement des peuples ne se passe pas mieux de la force que de la justice. Avec un fonds de probité incontestable, avec un amour sincère de l'humanité, la Fayette a constamment laissé à ses adversaires le temps de mener à terme leurs projets ; muni de tous les moyens de prévoyance, il n'a jamais rien empêché ; toujours plus disposé à régulariser la révolte qu'à la prévenir, il a trop justifié le reproche qu'on lui fit alors de ne savoir se montrer que pour mettre un certain *ordre* dans le *désordre*. Le Roi, de son côté, n'avait rien de ce qu'il fallait pour suppléer au défaut d'énergie de la Fayette ; l'initiative que le général attendait, le Roi ne savait pas la donner. Tous deux fidèles à la constitution et résolus à ne rien tenter que dans ses limites, le Prince ne pouvait recourir à un coup d'État qui eût faussé son serment, et le général aurait craint de seconder un mouvement qui eût replacé trop haut le monarque sur son trône. Louis XVI n'aimait pas la Fayette, auquel il croyait devoir une partie de ses infortunes ; Pétion n'aimait pas Louis XVI, auquel ses jalouses susceptibilités n'avaient point pardonné la dédaigneuse indifférence qu'il lui avait montrée en revenant de Varennes, en présence des égards marqués qu'il avait prodigués à Barnave. On est quelquefois tenté de croire qu'avec le secours de ces deux hommes, dont l'un conduisait l'armée et l'autre le peuple, le Roi eût épargné à sa patrie, comme à sa race, une effroyable catastrophe ; mais quand on y réfléchit plus profondément, on s'aperçoit que si M. de la Fayette et Pétion n'avaient pas eu, celui-là les défauts, celui-ci les vices qui les empêchèrent de jouer ce grand rôle, ils n'auraient point obtenu la faveur populaire qui les avait mis en ligne pour le jouer : car le peuple aime surtout ses idoles à cause de leurs défauts et de leurs vices. C'est là une préoccupation perpétuelle de l'historien comme du lecteur de la

révolution, toujours tenté de croire que si l'on avait agi autrement on n'aurait pas péri; quand il serait peut-être plus vrai de dire qu'on aurait autrement péri. Du reste, ces trois hommes, qui avaient suivi des routes si diverses depuis le début de la révolution, marchaient vers leur écueil : le Roi vers l'échafaud du 21 janvier, la Fayette vers la prison d'Olmutz, Pétion vers ce bois sinistre où son corps devait servir de pâture aux loups et aux oiseaux de proie.

LIVRE CINQUIÈME.

JOURNÉE DU 10 AOUT.

21 juin — 13 août 1792.

Mot de la duchesse de Maillé. — Le Dauphin pendant la période du 20 juin au 10 août. — Paroles du Prince au 14 juillet. — Ambition de Petion. — Rapports du château avec Danton. — Guadet près du lit du Dauphin. — Dernière visite du Dauphin à son jardin. — Intérieur des Tuileries à cette époque. — Adresse pour la déchéance. — Prospectus de la journée annoncée. — Cuirasse de taffetas à l'épreuve du poignard. — Préparatifs de la journée du 10 août. — Dernière nuit de la famille royale aux Tuileries. — Revue des troupes. — Mort de Mandat. — Le comte François de la Rochefoucauld. — Rœderer. — La famille royale se rend à l'Assemblée. — Parole du Roi. — Réponse de Vergniaud. — La loge du logographe. — Le Roi défend de tirer. — L'Assemblée suspend le Roi de ses fonctions. — La famille royale passe la nuit aux Feuillants. — Elle assiste le lendemain à la séance de l'Assemblée. — Le Temple lui est assigné pour demeure. — Elle s'y rend le 13. — Madame de Tourzel obtient que sa fille l'accompagne. — Manifestation populaire. — Parole du Roi au Dauphin. — Arrivée au Temple. — Le Dauphin endormi est porté dans la tour. — Illumination.

Dans la soirée du 20 juin, la duchesse de Maillé avait dit chez la marquise de Tourzel, au milieu d'un cercle d'amis effrayés des événements auxquels ils venaient d'assister : « Hélas! la première de ces visites sera certainement la dernière[1]! » Cette exclamation de douleur était une prophétie.

On peut dire que, depuis le commencement de la révolution, la royauté ressemblait à un grand arbre dont on prépare la chute par des ébranlements successifs; après le coup frappé dans la journée du 20 juin, il ne restait plus qu'à l'arracher du sol.

L'intervalle entre la journée du 20 juin et celle du 10 août fut rempli par l'espèce d'attendrissement qui suit toujours les grandes catastrophes, et par les préparatifs de la crise finale qui devait emporter la monarchie.

[1] Cazotte, *Témoignage d'un royaliste.*

En effet, la maladie était plus forte que les remèdes. L'accès de la fièvre révolutionnaire revenait plus terrible après la prostration momentanée qui sépare toujours deux accès, et la monarchie allait en s'affaiblissant jusqu'à ce qu'elle mourût. « La majesté royale s'avalle plus difficilement du sommet au milieu, qu'elle ne se précipite du milieu à fond [1]. »

Le jeune Dauphin, mêlé à ces terribles événements, s'initiait aux humiliations et aux douleurs par le spectacle des douleurs et des humiliations de sa famille. Il semblait que Dieu voulût mettre d'avance sous ses yeux la patience dans ce qu'elle a de plus chrétien, et lui en faire donner les exemples journaliers par ceux que les enfants sont plus particulièrement appelés à imiter, un père et une mère bien-aimés, afin de disposer cette jeune âme à sa douloureuse destinée.

Nous avons rapporté quelques anecdotes et quelques paroles qui prouvent que le cœur de cet enfant était ouvert à ces enseignements. Plusieurs étaient déjà connues; il en est cependant d'autres que j'ai le bonheur de donner le premier. Parmi celles-ci, nous ne devons pas omettre trois circonstances qui se trouveront ici à leur date, car elles se rattachent à la période qui sépare le 20 juin du 10 août.

Dans les premiers jours de juillet 1792, on lisait aux Tuileries un pamphlet dirigé contre la famille royale et en particulier contre la Reine. « Je voudrais connaître les hommes qui me haïssent, dit la Reine, et voir si je pourrais les punir en leur faisant du bien. » L'enfant, qui jusqu'alors n'avait prêté aucune attention, leva la tête, courut se jeter dans les bras de sa mère, et lui dit, l'œil humide et le cœur gros : « Soyez bien sûre, maman, que tout le monde vous aime. »

Le marquis de Villeneuve-Arifat s'étant présenté aux Tuileries pour prendre congé de la famille royale, trouva le jeune Prince jouant avec un lièvre qui battait le tambour à merveille. « C'est un petit divertissement qu'on a procuré à mon fils, dit à part la Reine au visiteur; le pauvre enfant est si

[1] Montaigne, liv. I, ch. XXII.

reclus depuis quelque temps! » Le Dauphin s'approcha de M. de Villeneuve en souriant, et lui dit tout bas : « Je sais que vous nous aimez; » puis lui montrant son lièvre : « Il bat le tambour pour le Roi : mon lièvre est royaliste; ne le dites pas, au moins; on me le tuerait. »

L'époque de l'anniversaire de la fédération arrivait. Pétion y trouva l'occasion de faire lever les mesures prises contre lui; les fédérés de Marseille et du Finistère ajoutèrent leur suffrage à l'ovation que lui décernait la populace. En revenant de la cérémonie du Champ de Mars, la dernière à laquelle elle dût paraître, la famille royale passait au milieu de ces cris : *A bas le Roi! à bas Veto! vive Pétion!* ces vociférations, comme un tonnerre assourdissant, étouffaient les rares *vivat* poussés en faveur du monarque. Louis-Charles, ne pouvant contenir son indignation généreuse et son dépit filial, s'écria tout à coup : « Ah çà, c'est donc M. Pétion qui est le roi aujourd'hui! » Et comme ses parents le regardaient d'un œil affectueux et triste, l'enfant prit la main de son père, et dit en la baisant : « Non, mon père, c'est toujours vous qui êtes le Roi, car c'est vous qui êtes juste et clément! »

Le jeune Prince était vêtu ce jour-là de l'uniforme de la garde nationale; sa mère l'avait voulu ainsi, comme pour offrir à cette garde un témoignage de ses sympathies. Cette attention fut remarquée d'un grand nombre, et en particulier de quelques partisans déclarés de Pétion, auquel ils la signalèrent. « Il faut bien, dit le maire populaire, qu'il s'accoutume à porter nos couleurs. » Si déjà, avant cette époque, Pétion avait rêvé l'anéantissement du pouvoir royal, il est certain que dès ce jour il désira, dans un prétendu but d'utilité publique, d'en rassembler les ruines, afin d'élever sur elles l'édifice de sa propre et ridicule grandeur. Les enivrements du triomphe avaient, dans cette mémorable journée, tellement exalté la fièvre de son ambition, qu'il se crut destiné à gouverner la France. Le vulgaire n'apprécie que ce

qui lui ressemble, et je ne sache guère d'idole du peuple qui ait été véritablement un grand homme. La popularité d'ordinaire se refuse à la vertu et au génie marchant la tête droite et l'œil vers le ciel, mais elle se donne à la médiocrité qui se courbe pour la recueillir et s'abaisse pour la conserver. La populace appela Pétion le roi Pétion, tant qu'il fut le complaisant de ses excès. Rien ne paraissait plus simple à cet homme que de détrôner Louis XVI, et, en conservant à son fils le titre de roi, d'établir un conseil de régence dont il serait, lui, le chef souverain. Le séjour des fédérés marseillais et bretons avait achevé de pervertir l'esprit de la populace parisienne; les clubs retentissaient de motions extravagantes et anarchiques. Pétion fermait les yeux sur ces mouvements, ne faisant rien pour qu'ils fussent comprimés, et prêt à les régulariser s'ils étaient vainqueurs. Les factions s'accordaient bien toutes sur la nécessité de désorganiser l'État, de ruiner l'autorité légitime, d'envahir les hauts emplois et les grandes propriétés; mais elles ne paraissaient pas disposées à s'entendre sur la forme du gouvernement futur. Toutefois le régime monarchique était tellement décrié et démoli, qu'il devenait difficile de le reconstruire en faveur de M. Pétion.

Cependant beaucoup d'honnêtes gens qui s'étaient, par un enthousiasme aveugle, avancés sur le terrain de la révolution, auraient eu la velléité de revenir par réflexion vers la monarchie. Ils avaient combattu le Roi tout-puissant, mais ils ne voulaient pas le Roi malheureux : ils refusaient de croire que, du fond de son palais où il était gardé à vue, le Roi conspirât avec les ennemis de la patrie. Ils auraient désiré enrayer le char de la révolution, mais ils allaient apprendre que s'il est facile de déchaîner un peuple, il ne l'est pas de l'arrêter. Depuis la dissolution de l'Assemblée constituante, Barnave n'avait plus pour tribune que le club des Feuillants, composé des débris du parti constitutionnel. Barnave n'avait pas quitté Paris et avait des entretiens secrets avec le Roi; mais

le brillant orateur était, comme le prince débonnaire, une autorité déchue. Ses conseils, comme ceux de Mirabeau, arrivaient à la royauté à l'heure où ils cessaient de lui être utiles. D'autres hommes, révolutionnaires seulement par ambition, étaient disposés à transiger avec la royauté, mais ils ne voulaient pas le faire sans profit, et donner pour rien à la liste civile l'appui équivoque de leur popularité. De ce dernier nombre était Danton. Moins éloquent que Mirabeau, aussi vénal et plus immoral encore, il accepta secrètement le rôle que celui-ci avait rêvé, et eut avec la Cour des intelligences cachées qu'il se fit payer au poids de l'or. Démagogue au club des Cordeliers, auquel ses violences mêmes masquaient ses relations avec la Cour, modéré et presque royaliste devant la Cour, à laquelle sa perfide adresse savait présenter une explication plausible de ses paroles de tribun, il trahissait à la fois ses deux alliances, résumant sa double situation par ce mot terrible : « Je sauverai le Roi ou je le tuerai ! »

Danton ne fut pas le seul ennemi influent que la Cour essaya de gagner. Des propositions avaient été faites en secret à Guadet, dont l'ascendant était particulièrement redouté. L'appât de l'or ne pouvait rien sur le cœur de l'austère Girondin : il refusa tout, hormis une entrevue secrète avec Louis XVI et la Reine. L'entrevue eut lieu la nuit. Guadet y apporta le flegme et la réserve qu'exigeait sa position, la Reine son noble caractère et son cœur inquiet, Louis XVI sa bonté confiante. C'est moins comme roi que comme époux et comme père que le malheureux prince peignit au député de Bordeaux les angoisses de sa position. Commencé froidement, l'entretien devint pathétique : l'inflexibilité républicaine s'était amollie, la royauté avait versé des larmes. Comme Guadet allait se retirer, la Reine lui demanda s'il ne voulait pas voir le Dauphin, et prenant elle-même un flambeau, elle le conduisit dans la chambre voisine, qui était celle du jeune Prince. « Avec quelle tran-

quillité il repose! » dit le Girondin d'une voix mélancolique; et la Reine se penchant sur le lit du Dauphin : « Pauvre enfant! soupira-t-elle, il est le seul dans ce château qui dorme ainsi! » L'accent de Marie-Antoinette avait pénétré jusqu'au cœur de Guadet : il prit la main de l'enfant, et sans le réveiller, il la baisa d'un air attendri; puis se tournant vers la Reine : « Madame, lui dit-il, élevez-le pour la liberté, elle est la condition de sa vie. — Hélas! les conditions de la vie.... elles sont bien incertaines pour lui comme pour nous tous! Dieu seul sait quel avenir il réserve à chacun de nous! »

Voilà tout ce que nous avons su de cette rencontre nocturne où la révolution vint donner un dernier conseil à la royauté mourante, un dernier baiser à l'innocence endormie. Cette étrange entrevue n'eut d'autre résultat que de manifester toutes les dérisions du sort, toutes les vicissitudes de la faiblesse humaine. C'était en vain que la Reine de France avait ému la sensibilité d'un ennemi en se montrant à lui avec ses larmes, avec le profond abaissement du diadème, avec la grâce touchante de son enfant. L'émotion fugitive qu'avait emportée le député s'évapora bien vite à l'air brûlant de la rue, au contact frémissant de l'opinion des clubs; et les lèvres qui avaient baisé la main de l'enfant devaient peu de temps après prononcer la mort du père. « Dieu seul sait quel avenir il réserve à chacun de nous! » Guadet se rappela peut-être cette parole, lorsque, proscrit après le triomphe des terroristes sur les Girondins, il fut mis hors la loi, erra de ville en ville déguisé en garçon tapissier, s'embarqua en Bretagne pour Bordeaux, où personne n'osa lui donner asile, et parvenu chez son père, à Libourne, fut arrêté, conduit à Bordeaux, condamné et exécuté le 20 juillet 1794. En montant à l'échafaud il voulut haranguer le peuple, que sa voix éloquente et aimée espérait encore soulever en sa faveur; vain effort! une corrélation mystérieuse se manifesta entre le supplice du Roi et le supplice de son

juge : par un de ces rapprochements providentiels que la loi morale amène quelquefois, comme pour donner au monde le témoignage de sa justice, les tambours du 21 janvier se trouvèrent au pied de l'échafaud de Guadet.

Le Prince royal avait été contraint de dire adieu à son jardin, après une suprême tentative faite vers la dernière semaine du mois de juillet et qui avait failli avoir une fâcheuse issue. C'était un mardi ; la Reine était allée se promener avec son fils dans son jardinet. Elle fut insultée par des fédérés. « Quatre officiers ont percé la foule qui l'entourait, écrit à sa famille un jeune officier suisse qui devait périr dans la journée du 10 août ; ils ont placé la Reine au milieu d'eux avec le Dauphin, deux grenadiers ouvraient le passage. Arrivée dans les appartements, Sa Majesté nous a remerciés de la manière la plus touchante et la plus expressive. Cette pauvre famille, comme on l'isole[1] ! »

Madame de Tourzel nous a peint ainsi l'intérieur du château des Tuileries à cette époque : « Les factieux redoublaient d'audace depuis l'arrivée des Marseillais, et insultaient même la Reine jusque sous les fenêtres de ses petits cabinets, qui donnaient sur la cour. Je n'osais plus recevoir M. le Dauphin dans mon appartement, dont les fenêtres s'ouvraient sur cette même cour, et qui étant au rez-de-chaussée pouvaient offrir quelque inquiétude ; et, au retour de la promenade, je le remontais dans sa chambre. L'abbé d'Avaux l'y occupait de manière à ne lui laisser connaitre ni l'ennui ni les dangers de sa position ; et le soir, M. de Fleurieu, qui avait servi dans la marine, qui avait de l'esprit et contait agréablement, lui faisait le récit de ses voyages, de façon à l'amuser et à l'instruire... Ce jeune Prince ne répétait jamais rien de ce qu'il entendait dire chez la Reine et chez moi. « Avouez, me dit-il un jour, que je suis bien

[1] Lettre adressée le 25 juillet par M. de Forestier (de Fribourg) à sa famille, qui était en Suisse.

discret, et que je n'ai jamais *compromis* personne (car ce mot, qui devait être si étranger à son âge, ne lui était que trop connu); je suis curieux et j'aime à savoir ce qui se passe; et, si l'on se méfiait de moi, on s'en cacherait, et je ne saurais jamais rien. »

» La Reine était si mal gardée, et il était si facile de forcer son appartement, que je lui demandai avec instance de venir coucher dans la chambre de M. le Dauphin; elle eut bien de la peine à se décider, ne voulant pas laisser soupçonner l'inquiétude qu'elle pouvait avoir sur sa position; mais lui ayant fait observer qu'en passant par le petit escalier intérieur du jeune Prince, rien n'était plus facile que d'en conserver le secret, elle finit par accepter ma proposition, mais seulement pour les jours où il y aurait du bruit dans Paris. Cette princesse était si occupée de tous ceux qui lui étaient attachés, qu'elle comptait pour beaucoup de leur causer la moindre petite gêne. Croirait-on qu'une Reine de France en était réduite à avoir un petit chien couché dans sa chambre, pour l'avertir au moindre bruit qui se ferait entendre dans son appartement!

» M. le Dauphin, enchanté de voir la Reine coucher dans sa chambre, courait à son lit dès qu'elle était éveillée, la serrait dans ses petits bras, et lui disait les choses les plus tendres et les plus aimables; c'était le seul moment de la journée où cette princesse éprouvait quelque consolation. »

L'enceinte autrefois sacrée de la demeure royale n'était plus abordée que par la haine et par l'injure. Un long ruban aux trois couleurs séparait du reste du jardin la terrasse des Feuillants, adjacente à la salle des séances de l'Assemblée nationale, et de distance en distance, on lisait cette inscription clouée sur les arbres qui bordaient la terrasse : *Citoyens, respectez-vous; donnez à cette faible barrière la force des baïonnettes.* La terrasse des Feuillants s'appelait *Terre de Liberté*, le reste du jardin *Terre de Coblentz;* deux inscriptions apprenaient aux passants cette nouvelle topographie,

et quiconque s'aventurait sur la *terre de Coblentz* était poursuivi de huées et traité d'aristocrate.

Relégué dans un coin de la terre proscrite le plus éloigné de la foule, le jardinet de Louis-Charles n'était plus approché que par de rares visiteurs que la crainte des sarcasmes et des insultes ne détournait pas d'une pensée affectueuse. L'aspect de ce petit parterre désert, de ce gazon souffrant et jauni, de ces fleurs négligées et brûlées par le soleil, ne leur révélait que trop l'absence déjà prolongée du jeune propriétaire. Lui, cependant, le visage parfois collé à la vitre de la fenêtre de sa chambre, suivait d'un œil d'envie ces promeneurs solitaires, qui, plus libres que lui, pouvaient au moins respirer l'air du ciel dans le jardin de ses aïeux. Seulement, une fois encore on trouva le moyen de lui procurer un moment de distraction en le conduisant chez madame la marquise de Lède : ce fut dans un jardin écarté, au fond d'un faubourg de Paris, que le Prince royal put jouer pour la dernière fois avec un enfant de son âge.

Pétion n'avait pas perdu ses illusions. Bien que la révolte fût prêchée dans tous les carrefours, que des chansons séditieuses fussent chantées dans tous les cafés et colportées dans toutes les rues, bien que les attroupements et les rixes se multipliassent de jour en jour sous les fenêtres mêmes des Tuileries, et que la licence la plus effrénée circulât d'un bout à l'autre de la ville sans être réprimée, le maire ambitieux se flattait qu'au jour marqué son crédit serait plus fort que tous ces mouvements, et que sa voix puissante saurait, comme le dieu de la fable, apaiser les vents et dominer les tempêtes. Les pétitions arrivaient de toutes parts, demandant à l'Assemblée nationale, les unes la suspension du Roi, les autres sa déchéance, quelques-unes sa mise en accusation. La presque unanimité des sections de Paris (quarante-six sur quarante-huit), ébranlées à ce signal, et cédant aux instigations des meneurs, se laissèrent arracher une adresse tendant à obtenir qu'on statuât sans délai sur la question de

la déchéance encourue par le Roi. Pétion eut le triste courage de se faire le rapporteur et l'avocat de cette adresse. Le 3 août, à la tête d'une députation de la commune, il se présenta à la barre de l'Assemblée, et lut, au nom du peuple et de la municipalité de Paris, un long discours qui commençait par un pamphlet rappelant tous les crimes reprochés au Roi depuis trois ans, et finissant par le réquisitoire suivant :

« Le chef du pouvoir exécutif est donc le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Son nom lutte, chaque jour, contre la nation ; il est le signal de discorde entre le peuple et ses magistrats, entre les soldats et les généraux. Le Roi a séparé ses intérêts de ceux de la nation, nous les séparons comme lui. Loin de s'être opposé, par aucun acte formel, aux ennemis du dehors et de l'intérieur, sa conduite est un acte formel et continuel de désobéissance à la constitution. Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne peut point s'affermir, et nous voulons demeurer libres. Par un acte d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI tant qu'existera le danger de la patrie, mais la constitution s'y oppose ; nous l'invoquons à notre tour, et nous demandons la déchéance. Cette grande mesure une fois portée, comme il est très-douteux que la nation puisse avoir confiance dans la dynastie actuelle, nous demandons que des ministres solidairement responsables, établis par l'Assemblée nationale, mais pris hors de son sein, suivant la loi constitutionnelle, nommés par le scrutin des hommes libres à haute voix, exercent provisoirement le pouvoir exécutif, en attendant que la volonté du peuple français, notre souverain et le vôtre, soit légalement prononcée dans une Convention nationale, aussitôt que la sûreté de l'État pourra le permettre. »

L'orateur reçut les félicitations d'une partie de l'Assemblée et les applaudissements d'une partie des tribunes. La discussion sur la déchéance fut fixée au jeudi 9 août. Mais déjà



devançant en espoir le vote de l'Assemblée, Pétion, enivré de tant de suffrages, disait ingénument, dans la salle même des séances : « Je vois bien que la régence m'est dévolue; je n'y échapperai pas. »

Il était facile d'émouvoir la sensibilité de Louis XVI, mais non d'aigrir ses ressentiments. En apprenant la démarche du maire de Paris, il se borna à dire avec douceur : « Si ma personne leur déplaît, je suis prêt à abdiquer. » Nul doute que s'il eût cru, par un tel acte, pouvoir assurer à son pays des jours plus calmes et plus prospères, le malheureux prince n'eût accompli avec joie ce sacrifice qui le délivrait de tous les outrages et de toutes les servitudes; mais il comprit que, pour le moment, dans l'antique monarchie des Francs, il n'y avait plus place même pour le trône d'un enfant, et il craignit de compromettre, par une abdication, les droits futurs et peut-être la vie même de son fils. Sa conscience de roi et de père lui ordonnait de garder pour lui-même tous les périls, et ses inspirations de chrétien le livraient aux éventualités du martyre. Il faisait, comme tous les infortunés, des rapprochements entre les malheurs des princes détrônés et ses propres malheurs; il avait dans son cabinet le portrait de Charles Ier, et sur sa table l'histoire de ce monarque infortuné.

Depuis longtemps les conjurés se promettaient de prendre leur revanche de la journée du 20 juin, qu'ils considéraient comme une journée manquée. Les orateurs avaient soulevé le peuple dans les clubs et dans les rues. « Citoyens, disait Marat dans un de ses pamphlets, veillez autour de ce palais, asile inviolable de tous les complots contre la nation; une reine perverse y fanatise un roi imbécile; elle y élève les louveteaux de la tyrannie. Des prêtres insermentés y bénissent les armes de l'insurrection contre le peuple; ils y préparent la Saint-Barthélemy des patriotes... »

Leur plan arrêté, les conjurés en fixèrent d'abord l'exécution au 29 juillet, et ensuite et définitivement au 10 août.

Sûrs de la direction du mouvement, ils ne s'en cachaient plus, et huit jours avant qu'il éclatât, M. Brunyer, médecin des Enfants de France, remit à madame de Tourzel un petit imprimé qui était le prospectus le plus fidèle de la journée annoncée. Le Roi était parfaitement instruit de ce qui se passait; des avis lui arrivaient de tous les côtés sur la situation de Paris. M. de Paroy craignant pour les jours du Roi, de la Reine et de leur fils, avait fait pour eux trois cuirasses de douze doubles de taffetas impénétrables à la balle et à la baïonnette, et avait prié madame de Tourzel de les leur offrir; il lui avait aussi remis un poignard pour en faire l'essai. « Je les portai chez la Reine, raconte madame de Tourzel, elle essaya sur-le-champ celle qui lui était destinée, et, me voyant le poignard entre les mains, elle me dit du plus grand sang-froid : « Frappez-moi pour en faire l'essai. » Cette idée me fit frémir, et je lui déclarai que rien ne me déterminerait à un pareil geste. Elle ôta alors sa cuirasse, je la pris, je la mis sur ma robe, et je la frappai du poignard, qui, comme l'avait dit M. de Paroy, la trouva impénétrable à ses coups. La Reine convint avec le Roi que chacun d'eux s'en revêtirait à la première apparence de danger, ce qui fut exécuté. »

Dans la situation critique où se trouvait Louis XVI, deux projets d'évasion lui furent offerts; il les refusa. La Reine partagea sa manière de voir : « Autant vaut périr ici, dit-elle, que de courir le sort du roi Jacques. » Les difficultés de la retraite étaient immenses, le danger aussi imminent que celui de la lutte en permanence. Il y avait de plus l'expérience de Varennes, et cette sorte de honte qui s'attache à ce mot de fuite. Enfin, au milieu d'une fermentation toujours croissante, arriva le moment de discuter la question de déchéance. Pour en obtenir plus sûrement le succès, le parti républicain poussa dans les sections les citoyens non actifs, c'est-à-dire exclus par la loi comme ne possédant rien, et les fit admettre, ainsi que des étrangers, à délibérer et à voter dans ces assem-

blées. L'agitation la plus violente régnait dans la plupart de ces réunions, où l'esprit novateur du club se renforçait de toutes les passions de la rue. Trois sections[1] déclarèrent ne plus considérer Louis XVI comme roi des Français et ne vouloir plus reconnaître ni assemblée nationale ni municipalité. « Il est temps, disaient-elles, que le peuple se lève tout entier et qu'il se gouverne lui-même. » La section du *Théâtre-Français*[2] enchérit encore sur ces manifestations; jour et nuit en permanence, sous la présidence de Danton, elle déclara, de sa propre autorité, que ses membres étaient inviolables et qu'elle était en état d'insurrection. Elle arrêta que si, le 9 au soir, le Corps législatif n'avait pas prononcé la déchéance, à minuit sonnant la générale serait battue, et qu'au bruit du tocsin et du canon d'alarme on se porterait en armes au château des Tuileries; que cet arrêté serait immédiatement communiqué aux quarante-sept autres sections de Paris, ainsi qu'aux fédérés, avec invitation d'y adhérer. La France ressemblait à un malade dont les fonctions vitales se détraquent, et dont les facultés se troublent aux approches de l'agonie.

Cependant, il faut être juste, la révolution, avant de commencer l'attaque, désorganisait prudemment la défense. L'Assemblée avait décrété, dans la dernière quinzaine de juillet, que deux bataillons suisses et plusieurs régiments de ligne partiraient pour la frontière, et un officier suisse[3] écrivait dans son pays à la fin de juillet 1792 : « Ils se sont tus et sont parvenus à faire sortir de Paris toute force armée. Voilà les cinq régiments de ligne et les deux tiers du régiment des gardes suisses que l'on craignait, hors d'état de nuire aux factieux. Bientôt nous allons voir commencer la tragédie. »

[1] Les sections des Quinze-Vingts, de Mauconseil, et de la fontaine de Grenelle.

[2] Appelée précédemment section des Cordeliers.

[3] M. de Forestier, déjà cité, et tué quelques jours après, à la journée du 10 août.

Ce loyal soldat disait vrai, le jour fatal arrivait. Louis XVI comptait sur quelques moyens de défense. Dans la soirée du 9 août, il crut prudent d'appeler près de lui le maire de Paris. Pétion s'y rend de bonne grâce, et y donne même à M. Mandat l'ordre de repousser la force par la force. Cet ancien capitaine aux gardes françaises, qui avait embrassé le parti de la révolution et était devenu chef d'une des six légions de la garde nationale[1], prend immédiatement ses dispositions pour s'opposer aux entreprises qu'on pourrait tenter contre le château. Les braves gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, pensant engager Pétion, dans l'intérêt de sa propre sûreté, à s'unir à eux pour la défense de la famille royale, disent assez haut pour être entendus de lui : « Nous le tenons enfin, il ne sortira pas des Tuileries, et sa tête nous répondra de la personne du Roi. » Effrayé de ce propos, le maire de Paris trouve le moyen de faire connaître à l'Assemblée le danger qu'il court; elle le mande à sa barre par un décret. On n'ose s'opposer à cet ordre : Pétion sort du château, et se rend à l'Assemblée, qui, assurée de sa vigilance pour le maintien de la tranquillité publique, le renvoie à ses fonctions.

Cependant, dès onze heures du soir, Mandat avait rangé en bataille sur la place du Carrousel, dans les cours du château, dans le jardin et aux abords des guichets, les troupes sur lesquelles il croyait pouvoir compter. Mais Danton, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Tallien se sont in-

[1] La garde nationale, depuis sa formation, était composée de six légions, dont chacune avait un commandant particulier. Ces six chefs remplissaient, à tour de rôle, les fonctions de commandant général. C'était, en ce moment, le tour de Mandat.

Les six chefs de légion, à cette époque, étaient MM. :

1re légion. Bouillard de Belair, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, nº 57.
2e — Aclocque, rue Mouffetard, nº 99.
3e — Ramainvilliers, rue Chapon, nº 19.
4e — Mandat, rue Chapon, nº 3.
5e — Pinon, rue et hôtel Grange-Batelière.
6e — Baudin de la Chenaye, rue d'Enfer, en la cité.

(*Almanach royal.*)

stallés à l'hôtel de ville, et, au nom de la loi et de l'autorité municipale qu'ils ont usurpée, ils appellent Mandat à leur barre. Celui-ci reste sourd à cette injonction, ne croyant pas devoir quitter le Roi constitutionnel dans un moment de crise; mais un second appel suivant de près le premier, Mandat se laisse persuader qu'il doit déférer au pouvoir civil. « Il était assis près de moi, rapporte un témoin oculaire[1], sur la balustrade de la chambre du lit; je le vis sur-le-champ devenir aussi blanc que sa chemise; il dit assez haut : Je n'en reviendrai pas; et il partit. » A son arrivée à la commune, il trouve, à son grand étonnement, le conseil municipal entièrement renouvelé. Accusé d'avoir formé le projet de faire couper la colonne du peuple et de retenir le maire en otage au château, il s'embarrasse, se défend mal ou ne se défend point. Le conseil ordonne qu'il soit conduit à l'Abbaye; c'était le signal de sa mort. A peine sorti de la salle, on lui casse la tête d'un coup de pistolet. Son corps est jeté à la Seine. L'ordre de résistance arraché à Pétion est anéanti, et ce meurtre, facilitant le succès des conspirateurs, déconcerte les mesures prises pour la défense du palais, et répand la consternation parmi les troupes déjà incertaines.

Toute la famille royale, après le souper, s'était retirée dans le cabinet du conseil; les ministres et quelques personnes de la Cour s'y étaient réunis pour passer la nuit. L'imminence du péril était telle qu'elle brisa la règle inflexible de l'étiquette : il n'y eut pas de coucher du Roi. Cette infraction aux usages de la Cour n'avait jamais eu lieu, pas même au 20 juin. Uniquement occupée du Roi et de ses enfants, Marie-Antoinette oubliait ses dangers personnels, elle allait et venait de l'un aux autres, tâchant d'inspirer à tous le courage qu'elle avait et l'espérance qu'elle n'avait pas. En embrassant son fils, qu'on venait prendre pour le

[1] Mémoires inédits du comte François de la Rochefoucauld, fils aîné du duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe du roi Louis XVI.

coucher, ses larmes la trahirent. « Maman, dit l'enfant, pourquoi pleurez-vous en me disant adieu ce soir ?..... Tout le monde est triste et inquiet ; ne me faites pas coucher..... Je voudrais bien ne pas vous quitter cette nuit. — Soyez tranquille, mon fils, je ne serai jamais loin de vous. » Elle le rassura, l'embrassa de nouveau et l'envoya se reposer. Cette reine, qui avait vu ses moyens de salut diminuer de jour en jour, les voyait maintenant s'évanouir de minute en minute ; mais son œil ne se troubla point devant l'immensité croissante des périls ; elle sentait que la royauté désarmée n'était plus que l'otage de l'ancien régime entre les mains de la révolution. La chute est honorable et belle, quand on tombe avec ses croyances : la foi monarchique eut ses martyrs.

« Personne ne se coucha au château, rapporte madame de Tourzel ; tout le monde se tenait dans les appartements, attendant avec anxiété un dénoûment qui s'annonçait sous des auspices aussi funestes. La Reine parlait à chacun de la manière la plus affectueuse, et encourageait le zèle qu'on lui témoignait. Je passai la nuit, ainsi que ma fille Pauline, auprès de M. le Dauphin, dont le sommeil calme et paisible formait le contraste le plus frappant avec l'agitation qui régnait dans tous les esprits. »

L'heure prescrite par la colère des sections était venue ; et le décret de la déchéance du Roi n'avait pas été rendu. Minuit sonna. Bientôt le tocsin se fit entendre aux *Cordeliers*, et trouva peu à peu des échos dans tout Paris. On battit la générale, le bruit du canon se mêlait au bruit du tambour. « Vers trois heures, dit le comte François de la Rochefoucauld, nous entendîmes le tocsin. Le nombre des personnes qui étaient chez le Roi s'était encore augmenté. On avait fini par s'asseoir sur les fauteuils, par terre, sur les tables, sur les consoles, partout où l'on pouvait s'appuyer, quoique quelques subalternes de la maison du Roi prétendissent, dans le commencement, qu'il était contre l'éti-

quette de s'asseoir dans la chambre du Roi[1]. » Sur les quatre heures, madame de Tourzel pénètre dans cet appartement, pour savoir ce qui se passe et ce qu'on doit craindre ou espérer. « N'espérez rien de bon, lui dit M. d'Hervilly; car ce qu'il y a de pis en pareil cas, c'est de ne prendre aucun parti, et on ne se décide à rien. » Les sections s'ébranlaient, les agitateurs s'armaient et accouraient. Chaque heure, chaque minute apportait des nouvelles alarmantes; les insurgés, en colonnes serrées, approchaient avec leur artillerie. Déjà des bandes, armées de piques, avaient profité du désordre pour se glisser dans les rangs des troupes fidèles qu'elles désorganisaient. L'aube du jour parait. Marie-Antoinette, dans la prévision d'un dénoûment prochain, et dans la crainte que le fer des Marseillais ne surprît ses enfants dans leurs lits, les fit habiller aussitôt, et, dès ce moment, les tint auprès d'elle. Louis XVI et elle les embrassèrent avec ce redoublement de tendresse que donnent les pressentiments et les terreurs de la séparation. Le Prince royal ouvrait de grands yeux, ne s'expliquant pas son lever à cette heure inusitée, et cet appareil militaire, et ce désordre, et ce tumulte qui régnaient dans les appartements, dans les cours et dans le jardin. Cependant, malgré la naïve insouciance de son âge, il a compris qu'une lutte se prépare et qu'un grand danger menace son père. « Maman, dit le pauvre enfant en baisant les mains de sa mère, pourquoi feraient-ils du mal à mon père? il est si bon!.... » Ses paroles, ses regards, ses caresses mêlent un charme et ajoutent une douleur aux inquiétudes de sa famille. Le Roi sent la nécessité de visiter les postes du château. La Reine, ses enfants, sa sœur et madame de Lamballe l'accompagnent. L'attitude du Roi, calme, mais plus paternelle que militaire, ne fit pas une grande impression sur l'âme du soldat; mais la présence de ces trois femmes et de ces deux beaux enfants venant en silence faire un dernier appel à tous les senti-

[1] Mémoires inédits, déjà cités.

ments généreux de leurs amis, électrisa les derniers défenseurs de la monarchie. Dans la grande galerie du château un vif enthousiasme éclata sur leur passage; l'émotion gonflait les poitrines, les larmes mouillaient tous les yeux. Au milieu du débordement des idées modernes apparaît une scène du moyen âge, où le vieil esprit de la chevalerie reprend un instant son empire : deux cents gentilshommes environ sont accourus aux Tuileries, au premier bruit des dangers du Roi; ils n'avaient pas d'uniforme, ils portaient leurs armes sous leurs habits, ce qui leur fit donner le nom de *chevaliers du poignard*. Protestation courageuse et désespérée contre l'émigration, ils étaient venus mourir victimes résignées du vieil honneur français. Les uns prient la Reine de toucher leurs armes afin de les rendre victorieuses; les autres lui demandent la permission de lui baiser la main, afin de leur rendre la mort plus douce. Mille transports d'amour et d'espérance éclatent à la fois : *Vivent les Rois de nos pères!* s'écrient les jeunes gens; *Vive le Roi de nos enfants!* s'écrient les vieillards. Et le Dauphin de France est pris dans leurs bras et élevé au-dessus de leur tête comme un drapeau vivant pour lequel ils jurent de mourir.

Un même cri de fidélité et de dévouement accompagne et reçoit la famille royale dans tous les postes intérieurs du château; mais Louis XVI ne veut pas l'exposer à l'accueil douteux des postes du dehors. Parvenu dans le vestibule du grand escalier, il fait remonter la Reine, ses enfants, sa sœur et la princesse de Lamballe. Son pressentiment ne l'avait pas trompé.

« Il était environ six heures du matin, écrit le comte François de la Rochefoucauld[1], lorsque le Roi descendit dans les cours. Défense avait été faite de le suivre. Cependant je me mêlai à sa suite peu nombreuse. Il avait l'air peiné et inquiet, et s'efforçait de paraître serein. Je l'ai suivi dans les cours, et quoique très-près de sa personne, je ne

[1] Mémoires inédits, déjà cités.

l'ai point entendu dire un mot aux troupes. La garde nationale cria beaucoup *Vive le Roi!* même d'assez bon cœur. Cependant plusieurs individus se distinguèrent impunément en criant *A bas le Veto!* Au moment où le Roi quitta la terrasse du jardin, qui est le long du château, pour aller visiter un poste qui était près du second escalier de la terrasse du bord de l'eau, beaucoup de grenadiers des bataillons des Petits-Pères et de Saint-Thomas se mirent à sa suite, devenue alors assez nombreuse. Ce poste était composé de soldats très-mauvais; ils crièrent beaucoup *Vive la nation! à bas le Veto!* Le Roi ne s'y arrêta pas. A mesure qu'il s'avançait vers le poste du pont tournant, une horde de brigands qui étaient sur la terrasse des Feuillants, qu'ils appelaient *la terre de la liberté*, filaient à l'extrémité en criant très-haut toutes les horreurs possibles contre le Roi. Ils étaient très-nombreux et armés de piques. Le Roi fit tranquillement la revue du poste du pont tournant, qui se conduisit respectueusement. En le quittant nous eûmes un moment de très-grande frayeur, car quelques-uns de ces sans-culottes qui étaient sur la terrasse en descendirent et s'avancèrent vers le Roi. Alors ceux qui l'escortaient formèrent, par leurs bras entrelacés, deux lignes autour de lui : l'une était de gardes nationaux que nous connaissions pour être de braves et honnêtes gens; la seconde de MM. de Sainte-Croix, de Lajard, de Maillardos et Bachmann, officiers suisses, de Boissieu, de Briges et plusieurs autres; j'étais de cette chaîne. »

Ainsi, aux cris de *Vive le Roi* s'étaient mêlées des clameurs sinistres. Arrivé au terme extrême de la voie douloureuse qu'il avait suivie, le Roi se trouble, non pas du danger qui le menace, mais de la nécessité cruelle d'accepter l'effusion du sang. La fatalité qui précipitait la monarchie vers l'abîme (s'il est permis de se servir de ce mot païen de fatalité pour exprimer l'enchaînement logique des causes et des conséquences) avait présidé à la défense des Tuileries avec la

même ironie qu'à la fuite de Varennes : impéritie royale, auxiliaires malhabiles, chances funestes, tout devait se réunir dans ces deux graves circonstances pour assurer le triomphe de l'insurrection.

Rentré au château, la sueur au front, le désespoir dans l'âme, Louis assembla un conseil et délibérait encore sur les moyens de défense, que déjà les assaillants débouchaient de tous côtés sur le Carrousel en colonnes serrées, traînant avec eux des canons et des munitions de guerre. Un peuple immense encombrait la place et les abords du château, en poussant d'une voix unanime ces cris qui ébranlaient comme un tonnerre le palais de Catherine de Médicis et de Louis XIV : *La déchéance! la déchéance ou la mort! la mort!* — « Vous l'entendez, le peuple veut la déchéance, s'écrie un officier municipal en ouvrant brusquement la porte du cabinet du Conseil. — Eh bien, répond le ministre de la justice, que l'Assemblée la prononce donc ! — Mais après cet acte, dit la Reine, qu'arrivera-t-il? » — Le municipal s'incline et se tait.

« Votre dernier jour est arrivé, dit ensuite en entrant un chef de légion [1]; Madame, le peuple est le plus fort : quel carnage il va y avoir! — Monsieur, s'écrie Marie-Antoinette, sauvez le Roi, sauvez mes enfants! » Et elle étendait la main vers Louis XVI comme pour le protéger, puis elle pressait ses enfants dans ses bras avec un douloureux désespoir.

En ce moment paraît précipitamment, à la tête du directoire du département, le procureur général revêtu de son écharpe. « Sire, dit-il avec épouvante, le danger est au-dessus de toute expression; la défense est impossible : dans la garde nationale il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter; le reste, intimidé ou corrompu, se réunira dès le premier choc aux assaillants. Déjà les canonniers, à la seule recommandation de rester sur la défensive, ont déchargé leurs pièces. Le Roi n'a plus une minute à perdre, il

[1] M. de la Chenaye. Il fut massacré le 2 septembre suivant, dans une des prisons de Paris.



n'y a plus de sûreté pour lui que dans le sein de l'Assemblée, il n'y a d'abri sûr pour sa famille qu'au milieu des représentants du peuple. » — Cette idée entre avec Rœderer au château ; elle y entre portée par le vent qui souffle de la rue, elle y entre avec la soudaineté et l'éclat de la foudre révolutionnaire : il est de ces minutes fatales dans la vie des rois et des peuples où la réflexion est impossible, alors que le retentissement de la révolte, parti d'en bas, a atteint toutes les hauteurs. Louis XVI demeure interdit. Mais la Reine, relevant fièrement la tête : « Que dites-vous, monsieur, s'écriet-elle, vous nous proposez de chercher un refuge chez nos plus cruels persécuteurs ! Jamais, jamais ! Qu'on me cloue sur ces murailles avant que je consente à les quitter ! Mais, dites, monsieur, dites, sommes-nous donc totalement abandonnés ? — Madame, je le répète, la résistance est impossible. Voulez-vous faire massacrer le Roi, vos enfants et vos serviteurs ? — A Dieu ne plaise ! puissé-je être la seule victime ! — Encore une minute, poursuit Rœderer, une seconde peut-être, et il est impossible de répondre des jours du Roi, des vôtres, de ceux de vos enfants ! — De mes enfants ! ditelle en les serrant dans ses bras, non, non, je ne les livrerai pas au couteau. » Et se rapprochant du Roi et de ses ministres : « Eh bien, c'est le dernier des sacrifices, mais vous en voyez l'objet ! Monsieur Rœderer, ajouta-t-elle en élevant la voix comme pour prendre à témoin tout ce qui l'environne, vous répondez de la personne du Roi ! vous répondez de celle de mon fils ! — Madame, nous répondons de mourir à vos côtés ; voilà tout ce que nous pouvons garantir. »

Quelques dispositions militaires s'improvisent pour protéger la marche de la famille royale ; les membres du département forment un cercle au milieu duquel elle se place. Dans les salles qu'elle traverse on l'entoure en frémissant. — « Point d'exaltation, s'écrie Rœderer, vous feriez tuer le Roi ! — Restez, dit Louis XVI. — Nous reviendrons bientôt, » ajoute la Reine.

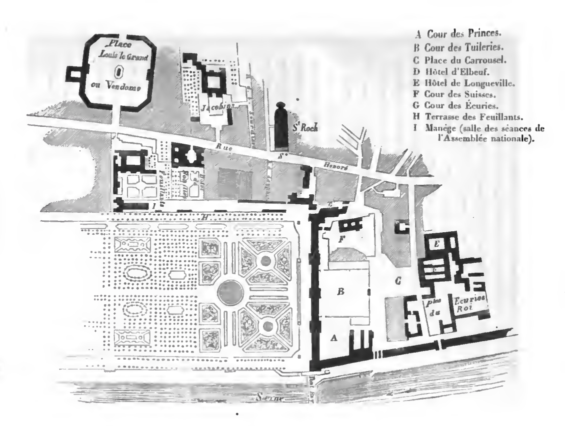
C'en est fait, la royauté mourante a quitté son palais pour aller agoniser sous l'œil même de ses ennemis : il était près de sept heures du matin. « On sortit, raconte M. de la Rochefoucauld, par la grille du milieu. M. de Bachmann, major des gardes suisses, marchait le premier entre deux haies de ses soldats. M. de Poix le suivait à quelque distance, et marchait immédiatement avant le Roi. La Reine suivait le Roi en tenant M. le Dauphin par la main; Madame Élisabeth donnait le bras à Madame, fille du Roi; madame la princesse de Lamballe et madame de Tourzel les suivaient. Je me trouvai dans le jardin à portée d'offrir mon bras à madame de Lamballe, et elle le prit, car elle était celle qui avait le plus d'abattement et de crainte. Le Roi marchait droit, sa contenance était assurée, le malheur cependant était peint sur son visage. La Reine était tout en pleurs; de temps en temps elle les essuyait, et s'efforçait à prendre un air confiant qu'elle conservait quelques minutes. Cependant, s'étant appuyée un moment contre mon bras, je la sentis toute tremblante. M. le Dauphin n'avait pas l'air très-effrayé; Madame Élisabeth était la plus calme; elle était résignée à tout : c'était la religion qui l'inspirait. Elle dit en voyant ce peuple féroce : « Tous ces gens sont égarés; je voudrais leur conversion, mais pas leur châtiment. » La petite Madame pleurait doucement. Madame de Lamballe me dit : Nous ne retournerons jamais au château [1]. »

La populace révolutionnaire qui encombrait la terrasse des Feuillants, voyant le Roi sortir des Tuileries, s'était portée vers l'escalier du passage des Feuillants; la route se trouvait ainsi obstruée, et pendant dix minutes le Roi fut contraint de demeurer au bas de l'escalier : le péril était grand. Un grenadier s'empara du Prince Royal et le porta dans ses bras. Là, sur le seuil même de sa demeure, le Roi apprit qu'une partie des gardes nationaux se retiraient pour aller garder leurs familles et leurs maisons. D'autres, comme

[1] Mémoires inédits, déjà cités.

cela arrive toujours, se déclaraient déjà contre la royauté qu'ils voyaient faible, en faveur de la révolution qu'ils sentaient victorieuse. En effet, de la cohue tumultueuse qui s'ouvre à peine sur les instances de Rœderer pour donner passage au Roi et à sa famille, on n'entend sortir que des injures et des menaces. Quelques membres de l'Assemblée qui viennent au-devant du monarque ne peuvent fendre les flots épais de la foule; sur la terrasse des Feuillants les cris redoublent avec fureur : *A bas le tyran! la mort! la mort!* « N'ayez pas peur, dit au petit Prince le grenadier qui le porte, ils ne vous feront pas de mal. — A moi, non, dit le Dauphin, mais à mon père! » Et ses larmes filiales coulaient. Tant que les jours de son père n'avaient point été menacés, il y avait eu comme une auréole de joie à l'entour du front insouciant de cet enfant. Maintenant il tremble et il a peur. Le malheureux père, lui-même, se sent un instant les yeux humides. — « Qu'ai-je donc fait à mon peuple? » dit le Christ de la royauté en s'acheminant vers Ponce Pilate. Il faut une demi-heure pour traverser, sous une pluie d'invectives et d'outrages, cette courte distance qui sépare le palais de l'asile où l'on entraîne la famille royale. Dans le plan que nous donnons au revers de cette page, le lecteur pourra suivre la marche du triste cortége depuis le château jusqu'au Manége, où siégeait l'Assemblée nationale, et se rendre compte de la physionomie de ces lieux où s'élevaient alors le couvent des Feuillants et le local des séances dont il ne reste plus nulle trace, le quartier Rivoli ayant tout effacé. Jamais roi de France, jamais roi d'aucun peuple, jamais homme, depuis les stations de l'homme-Dieu sur la route du Calvaire, n'avait fait un voyage si douloureux.

Aux portes du Manége les cris redoublent : le procureur général harangue la populace et la calme; mais dans le couloir étroit et obstrué par la cohue un mouvement irrésistible sépare un instant les membres de la famille royale. La mère tremble pour son fils; mais le grenadier qui s'était


Place Louis le Grand ou Vendome
Jacobins
Feuillants
Rue S.t Honoré
S.t Roch
H
I
F
B
A
G
E
Pl.ce du Roi
Ecuries
A Cour des Princes.
B Cour des Tuileries.
C Place du Carrousel.
D Hôtel d'Elbeuf.
E Hôtel de Longueville.
F Cour des Suisses.
G Cour des Écuries.
H Terrasse des Feuillants.
I Manége (salle des séances de l'Assemblée nationale).

emparé de l'enfant l'élève dans ses bras au-dessus de la foule ; puis, se faisant jour avec ses coudes, il pénètre dans la salle derrière le Roi, et dépose sur le bureau de l'Assemblée son précieux fardeau, aux applaudissements des tribunes; le Roi prend place à côté du président, et la Reine et sa suite sur les siéges des ministres. A peine le Dauphin est-il laissé à lui-même qu'il s'empresse de retourner auprès de sa mère ; une voix s'écrie aussitôt : « Qu'on le porte au Roi, à côté du président ; il appartient à la nation ; l'Autrichienne est indigne de la confiance du peuple. » Un huissier vient prendre l'enfant ; mais celui-ci, les bras tendus vers sa mère, l'effroi peint sur le visage, laisse échapper quelques larmes, et ces larmes arrachent aux tribunes un mot d'intérêt qui arrête l'huissier dans son entreprise. Au même moment, quelques gentilshommes entrant l'épée à la main jusque dans la salle du Corps législatif : « Vous compromettez la sûreté du Roi ! » s'écrient quelques députés effarés; et les hommes armés se retirent. Le calme se rétablit, et le Roi prend la parole :

« Je suis venu ici pour épargner un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu des représentants de la nation. » — « Sire, répond Vergniaud, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale. Elle connaît ses devoirs; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. »

Le Roi s'assied ; l'Assemblée est morne, la haine s'amortit devant le spectacle de tant de douleurs. Les regards se portent avec une stupeur mêlée de quelque respect, mais sans attendrissement, sur tant de grandeur humiliée.

La discussion commence, mais l'observation étant faite par quelques membres que la constitution interdit au Corps législatif de délibérer en présence du Roi, l'Assemblée, sous ce prétexte ironique, décide que le Roi et sa famille se rendront dans la loge où se réunissaient les collaborateurs du

journal intitulé *le Logographe*. Placée de niveau avec les derniers rangs de l'Assemblée, derrière les siéges du président et des secrétaires, cette tribune est si étroite qu'à peine elle peut contenir les journalistes, et si basse qu'on ne peut y demeurer debout[1]. On y conduit la famille royale. Louis XVI s'assied sur le devant de la loge, Marie-Antoinette dans un coin où sa noble tête cherche un peu d'ombre contre tant d'opprobre; les enfants et leurs gouvernantes se placent avec Madame Élisabeth et la princesse de Lamballe sur une banquette, derrière laquelle se tiennent debout quelques gentilshommes, généreux courtisans du malheur, qui espéraient combattre aux Tuileries, et qui veulent du moins ne pas fuir la mort si la bataille leur échappe.

Cependant la bataille et la mort attendaient aussi leurs compagnons restés au château; mais la bataille n'offrait là que la défense d'un palais vide et le dévouement qu'une mort inutile[2]. Ceux-ci avaient espéré plus, désiré plus; ils avaient suivi le Roi pour lui faire un dernier rempart de leur corps et tomber frappés à ses pieds. Ils n'eurent pas cette consolation, et moins heureux que les gardes nationaux, que les Suisses, que les gentilshommes égorgés aux Tuileries, ils furent condamnés à assister à la dégradation du Prince pour lequel ils auraient voulu mourir.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter les égorgements partiels qui eurent lieu dans la cour du Manége; le massacre général qui ensanglanta les Tuileries et les environs du château; le tumulte, le pillage, les assassinats, les auto-da-fé qui marquèrent cette fatale journée et la nuit hor-

[1] C'est par erreur que M. Eckard a dit qu'elle avait dix pieds d'élévation. (*Mémoires historiques*, 2e édit., p. 74.)

[2] Il y eut dans cette journée des traits d'héroïsme antique, accomplis simplement et la plupart restés ignorés. M. Pallas, huissier de la chambre des rois Louis XV et Louis XVI, ne voulut pas survivre à la ruine de la monarchie. Après le départ de la famille royale, il demeura à son poste, se couvrit la tête de son chapeau, remit son épée dans le fourreau, s'assit sur le strapontin placé près de lui; et là, les bras croisés, il attendit avec tranquillité la mort qui vint bientôt le frapper.

rible qui la suivit. Au premier coup de canon le Roi s'était écrié : « J'ai donné des ordres pour qu'on ne tirât pas. » Un second ordre fut expédié; le Roi enjoignait aux Suisses d'évacuer le château, et à leurs chefs de se rendre auprès de lui; un courrier alla en toute hâte au-devant d'une division qui venait de Courbevoie, et lui porta l'ordre de rétrograder. C'était trop tard ou trop tôt : trop tard, car le sang avait coulé; trop tôt, car c'était donner gain de cause à l'insurrection; déjà refoulée et coupée sur plus d'un point, elle abandonnait le champ de bataille du Carrousel aux défenseurs du trône, qui, bien que peu nombreux, — ils ne comptaient, en effet, que 200 volontaires, 250 gardes nationaux, et 900 Suisses, — avaient fait cependant reculer l'immense cohue des assaillants, quand cet ordre fatal arriva. Le meurtre régnait tout à l'entour de la salle législative, où, malgré le tumulte de l'Assemblée, des conversations des députés et des motions des orateurs, arrivaient les vociférations des sicaires, les cris des victimes, et jusqu'au retentissement des coups qui donnaient la mort. Des femmes ont été vues prenant part au carnage, et, parmi elles et avant toutes, figurait Reine Audu, cette *Reine des Halles*, déjà illustrée par la journée du 6 octobre.

La salle et les tribunes s'étaient encombrées de monde de minute en minute; l'agitation était extrême, la chaleur excessive, et la loge où était parquée la royale famille, et dont les murailles blanches reflétaient les rayons ardents du soleil, n'était plus qu'une fournaise où s'engouffraient toutes les vapeurs brûlantes et tous les bruits du carnage. La sueur ruisselait de tous les fronts; l'émotion soulevait toutes les poitrines. Le Dauphin, qui, pendant la première heure, n'avait cessé de questionner son père, s'enquérant du nom de chaque député qui passait ou qui prenait la parole, n'avait plus de voix maintenant; haletant et presque étouffé, il cherchait la vie et le calme dans les yeux de sa mère, et ne les y trouvait pas. L'affreux spectacle qui se déroulait devant

lui bouleversait toutes ses idées et augmentait toutes ses inquiétudes; il voyait des hommes couverts de sang apporter successivement et déposer sur le bureau du président des plats d'argent, des rouleaux d'or, des portefeuilles et des diamants trouvés dans les appartements de sa famille, et il s'étonnait de voir les dépouilles des Tuileries saluées comme des trophées. Il épiait tour à tour sur le visage de son père, sur les traits de sa mère, sur ceux de sa tante, sur ceux de sa sœur, l'effet que produisait l'apparition soudaine de pétitionnaires dont il comprenait mieux le geste farouche et l'air horrible que les paroles menaçantes; mais le visage du Roi restait calme et serein, celui de la Reine conservait sa fière dignité, Madame Élisabeth baissait la tête comme soumise aux volontés de Dieu, et la jeune Marie-Thérèse fondait en larmes. La perplexité de l'enfant était grande... Enfin, un pétitionnaire accentua sa pensée de façon qu'il ne resta plus dans le fond de cette jeune âme le moindre doute heureux; cet homme venait de lui révéler toute l'horreur de la situation : c'était un canonnier de la garde nationale, qui, le blasphème à la bouche, montrait à l'Assemblée son bras nu et sanglant : « Je vous l'offre, disait-il, pour arracher la vie au Roi, s'il est nécessaire. » Le pauvre enfant se précipite dans les bras de son père, mais, le trouvant tranquille et impassible comme de coutume, il se retourne, et met en pleurant sa tête sur les genoux de sa mère, qu'avait fait tressaillir le mouvement de l'artilleur, placé à quinze pas du Roi.

Jusqu'alors spectatrice, non pas apathique, mais inactive de l'événement, l'Assemblée législative était restée partagée entre la crainte d'étayer le trône et la crainte d'être écrasée sous sa chute. Plusieurs députations avaient déjà paru devant elle, demandant la déchéance de Louis XVI. La première fut celle des *Thermes de Julien*. Les noms de ses membres, consignés au procès-verbal (la plupart ouvriers, manœuvres et étudiants), sont un monument curieux pour l'histoire; ils

montrent quelle était, dans une telle circonstance et pour une telle motion, la représentation d'une section de Paris.

Une députation de la nouvelle Commune improvisée par l'émeute arrive bientôt : « Prononcez la déchéance du Roi ; dit-elle ; demain nous vous apporterons les procès-verbaux de cette mémorable journée ; Pétion, Manuel et Danton sont toujours vos collègues ; Santerre est à la tête de la force armée. » Une autre députation s'exprime encore en termes plus impérieux : « Dès longtemps le peuple vous a demandé la déchéance du Roi, et vous n'avez pas même encore prononcé sa suspension ! Apprenez que le feu est aux Tuileries, et que nous ne l'arrêterons qu'après que la vengeance du peuple sera satisfaite ; nous sommes chargés encore une fois, au nom de ce peuple, de vous demander la déchéance du pouvoir exécutif. »

La volonté de la rue, formulée au bruit du canon et à la lueur de l'incendie, est écoutée ; Vergniaud quitte le fauteuil de la présidence, qui, dans cette terrible séance, fut tour à tour occupé par lui, Guadet, Gensonné et Muraire ; le député de la Gironde rédige à la hâte, au milieu du comité, et sous l'influence de sa faction, l'acte de suspension provisoire de la royauté. Triste, pâle, et comme courbé sous le poids de la fatalité, il monte à la tribune, et lit, au milieu d'un profond silence, ce décret qui ne fut pas discuté, et que le Roi entendit sans étonnement et qu'il vit adopter sans regret :

« Je viens, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse ; mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur l'heure :

» L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble ; que les maux dont gémit l'empire dérivent principalement des défiances qu'inspire la conduite des chefs du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et contre

l'indépendance nationale ; que ces défiances ont provoqué de toutes les parties de l'empire le vœu de la révocation de l'autorité confiée à Louis XVI ;

» Considérant néanmoins que le Corps législatif ne veut agrandir par aucune usurpation sa propre autorité, et qu'il ne peut concilier son serment à la constitution et sa ferme volonté de sauver la liberté qu'en faisant appel à la souveraineté du peuple, décrète ce qui suit :

» Le peuple français est invité à former une Convention nationale ;

» Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions ; un décret sera proposé dans la journée sur la nomination d'un gouverneur du Prince Royal ;

» Le payement de la liste civile est suspendu ;

» Le Roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du Corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris ; le département fera préparer le Luxembourg pour sa résidence, sous la garde des citoyens. »

On comprend que, sous l'impression des événements de la journée, ce décret ait été adopté à l'unanimité ; par cette mesure, les ennemis du Roi lui ôtaient la couronne, et ses amis croyaient lui sauver la vie. La nomination annoncée de Condorcet comme gouverneur du Prince Royal semblait aussi résoudre en faveur de la monarchie la question, laissée en suspens, de la forme du gouvernement futur. Bien des esprits pacifiques et peu au courant des choses se rattachèrent à cette espérance ; mais ils étaient loin d'avoir sondé la profondeur de l'abîme en acceptant cette planche de salut qu'on semblait leur jeter dans le naufrage. Il y a toujours, dans toutes les révolutions, une masse d'hommes en retard sur les idées qui mènent l'avant-garde : l'hypocrisie politique a pour complice, dans les temps de crise, cette niaiserie systématique qui trouve plus commode de croire que de résister. Dans de nombreuses familles, tout en pleurant sur le Roi honnête homme qui était immolé aux exigences révolutionnaires, on

fit des vœux pour le jeune Prince, dont la Convention nationale annoncée allait sans doute inaugurer le règne, et le faciliter par un conseil de régence approprié aux circonstances. Pour la première fois, le nom de Louis XVII fut dit; la révolution traita de niais les cœurs simples qui le prononcèrent; selon sa coutume, elle n'avait pas donné son mot d'ordre à tout le monde.

Un des derniers serviteurs de la monarchie, le jeune comte François de la Rochefoucauld, qui était parvenu, comme on l'a vu, à suivre le Roi à l'Assemblée, peint ainsi le triste spectacle qu'offrait à sept heures du soir la tribune où se trouvait la famille royale : « Je m'approchai, dit-il, de la tribune du Roi; elle n'était gardée que par quelques misérables qui étaient ivres et ne firent aucune attention à moi; de sorte que j'entr'ouvris la porte. Je vis le Roi avec un visage abattu et fatigué; il était assis sur le devant de la tribune, observant froidement avec sa lunette les scélérats qui parlaient tantôt les uns après les autres, tantôt tous ensemble. Près de lui était la Reine, dont les larmes et la sueur avaient entièrement mouillé le fichu et le mouchoir. Elle avait sur ses genoux M. le Dauphin, qui dormait et qui reposait sa tête sur ceux de madame de Tourzel. Mesdames Élisabeth, de Lamballe et Madame, fille du Roi, étaient dans le fond de la tribune. J'offris mes services au Roi, qui me dit qu'il serait trop dangereux de chercher à le revoir, et ajouta qu'il irait le soir au Luxembourg. La Reine me demanda un mouchoir; je n'en avais pas, le mien avait servi à panser les blessures de M. le vicomte de Maillé que j'avais tiré des mains des gens à piques[1]. Je sortis pour chercher un mouchoir; j'en emprun-

[1] Cet acte est ainsi rapporté dans les mêmes Mémoires :

« J'éprouvais ce jour-là un sentiment que je n'avais jamais éprouvé, le désir de me faire tuer. Voulant rendre ma mort utile, je m'avançai vers la porte du passage des Feuillants qui donne dans le jardin des Tuileries; j'y trouvai une sentinelle destinée, j'imagine, à empêcher la foule de boucher la porte de l'Assemblée.

» Je vis, à travers la porte, un homme renversé sur l'escalier du jardin; c'était un vieillard vêtu de noir, dont le sang cachait la figure; un assassin du

tai un au maître du café de la buvette; mais comme je le portais à la Reine, les sentinelles étaient relevées, et je me trouvai dans l'impossibilité d'approcher de la tribune. »

Le tumulte et les massacres durèrent toute la nuit; des bûchers furent allumés pour consumer les cadavres. L'Assemblée, à la lueur des flammes funèbres nourries par le meurtre, continua sa séance jusqu'à deux heures du matin. La famille royale demeura jusqu'à cette heure dans la loge du Logographe, spectatrice de sa propre chute, atteinte et frappée, sous l'œil de ses ennemis, dans les dernières fibres de la sensibilité humaine. Louis XVI seul, depuis la veille, avait pris quelque nourriture : ses enfants n'avaient touché qu'à quelques fruits, et le reste de sa famille n'avait aspiré que quelques gouttes d'eau de groseille qu'elle devait à la pitié des inspecteurs de la salle. Les souffrances morales absorbaient le sentiment des souffrances physiques; les enfants eux-mêmes, dans leur émotion poignante, et sous l'air brûlant qui les étouffait, avaient oublié la faim; le Dauphin, nous l'avons dit, avait fini par s'endormir. Vers deux heures, des commissaires de l'Assemblée et les inspecteurs de la salle vinrent prendre la famille royale pour la conduire au logement qui, depuis la promulgation du décret de déchéance, lui avait été préparé à la hâte dans l'étage supérieur de l'ancien couvent des Feuillants, au-dessus du corridor où étaient établis les bureaux et les comités de l'As-

haut de la terrasse le frappait de coups de pique; la foule était immense; le vieillard se releva et fit quelques pas; je m'élançai, le pris par le bras et l'emmenai dans le passage; je blessai l'assassin d'un coup d'épée.... Le vieillard était le vicomte de Maillé, qui, peu de temps auparavant, avait été nommé à la place de gouverneur de Saint-Domingue.

» Je l'entraînai dans le corridor de l'Assemblée, et là un garde national m'alla chercher de l'eau; je lavai ses blessures; il en avait trois à la tête, une légère au côté; je le pansai avec mon mouchoir, et trouvant un député dont la figure exprimait qu'il ne partageait pas les crimes de la journée, je lui demandai s'il avait assez d'humanité pour vouloir reconduire un blessé à sa famille; il me dit *oui* en me serrant la main. Je me fiai à lui, ne pouvant mieux faire, et j'ai eu raison, car il le mena lui-même en lieu de sûreté, à ce que j'appris le soir en allant reporter à sa famille son col et sa bourse à cheveux encore teints de son sang. »

semblée. Ce logement se composait de quatre chambres, je dirai plutôt de quatre cellules contiguës, pavées de briques, et inhabitées depuis la destruction des ordres monastiques. Les religieux que l'orage avait chassés de ce cloître ne se doutaient guère que le même orage y jetterait, peu de temps après, le Roi et la Reine de France, chassés de leur palais. Chacune des quatre cellules ouvrait par une petite porte pareille sur le même corridor. Au premier avis qu'il avait reçu, l'architecte de l'Assemblée avait fait à la hâte porter la plupart de ses propres meubles dans ce petit appartement.

Un souper y avait aussi été servi; personne n'y toucha, excepté les enfants. Le souvenir de son chien chéri revint en ce moment au Prince Royal. Il en demanda des nouvelles; personne ne put lui en donner. Le pauvre animal avait voulu sans doute suivre ses maîtres au moment du départ des Tuileries. Avait-il été écrasé sous les pieds de la cohue rugissante, avait-il été enlevé par des mains infidèles? On ne le revit pas; on le chercha, on le réclama en vain. Pour consoler le Prince, on lui dit qu'il reviendrait un jour; mais il se persuada qu'on l'avait étouffé dans la foule; il en eut beaucoup de chagrin. Madame Élisabeth lui dit avec une douceur mélancolique : « Allons, cher enfant, consolez-vous, il est des douleurs plus cruelles; continuez d'aimer Dieu pour qu'il vous en préserve. »

Dans la première pièce, qui servait d'antichambre, veillèrent les derniers serviteurs de la royauté abattue [1]; dans la seconde, le Roi coucha à moitié vêtu; dans la troisième,

[1] MM. d'Aubier, de Briges, de Goguelat, le duc de Choiseul, le prince de Poix. — Le malheur attire le dévouement. Dès le lendemain matin, cette ancienne partie du couvent contenait les vrais amis de la royauté, ceux qu'elle garde dans ses mauvais jours. On y voyait le duc de Rohan-Chabot, les marquis de Tourzel, de Nantouillet, MM. de Fresnes et de Saint-Pardoux, écuyers de main; Chanterenne, inspecteur du garde-meuble; Hue, miraculeusement échappé aux massacres de la veille. Successivement arrivèrent les dames Thibaud, Campan, Auguié, Navarre, de Mervey, Schlick, Basire, Saint-Brice, toutes au service des Princesses; Thierry et Chamilly père et fils, premiers valets de chambre du Roi; Bligny et Gourdain, valets de chambre; Levasseur, employé au garde-meuble, etc., etc.

la Reine avec ses enfants; et dans la quatrième, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe et madame de Tourzel. Ces trois saintes femmes prièrent et pleurèrent en silence toute la nuit à la porte de la chambre où Marie-Antoinette appelait en vain le sommeil près de ses deux enfants endormis.

Malgré la longue et pénible veille qui avait épuisé ses forces, ce n'est que le matin que la malheureuse Reine put fermer les yeux. Voulant ménager ce repos subreptice de sa sœur, Madame Élisabeth avait appelé tout bas les enfants pour présider à leur toilette; l'Assemblée exigeait que la famille royale reprît ses places de la veille, et l'heure de la séance approchait. Bientôt arrachée à ce demi-sommeil par la voix et les caresses de ses enfants que Madame Élisabeth lui amenait : « Pauvres enfants, s'écria la Reine en les embrassant, qu'il est cruel de leur avoir promis un si bel héritage, et de dire : Voilà ce que nous leur laissons! tout finit avec nous! »

La Reine se leva à la hâte, et admit aussitôt dans son réduit quelques-unes de ses femmes qui, depuis l'aurore, étaient accourues successivement pour lui offrir leur service. Marie-Antoinette éclata en sanglots, et tendant les bras à ces femmes que son infortune faisait ses amies : « Venez, leur dit-elle, venez, malheureuses femmes, voir une femme plus malheureuse que vous, puisque c'est elle qui fait votre malheur à toutes. » Et comme le petit Dauphin, voyant pleurer sa mère et tout le monde autour d'elle, se mit aussi à pleurer : « Mon enfant, lui dit sa mère en l'embrassant, vous le voyez, j'ai aussi des consolations : les amis que le malheur m'a fait perdre ne valent pas ceux qu'il m'a donnés. »

A dix heures, la famille royale fut ramenée à l'Assemblée pour y passer toute la journée. Le supplice de la veille recommença; l'action du drame devenait encore plus sombre et plus terrible; les paroles étaient plus menaçantes, les pétitions plus sanguinaires. Une horde sauvage demandait à grands cris les têtes des Suisses qui étaient prisonniers au

corps de garde des Feuillants. « Grand Dieu ! quels cannibales ! » s'écria Vergniaud ému lui-même de ces vociférations. L'intervention de Danton sauva les Suisses..... jusqu'au 2 septembre.

Le succès de l'insurrection venait d'inaugurer un pouvoir supérieur à l'Assemblée nationale ; c'était celui de la Commune de Paris : dès ce jour, elle contrôla et fit rapporter les actes législatifs qui n'avaient pas son assentiment. Le palais du Luxembourg, destiné au logement de la famille royale, lui parut sans doute une demeure trop somptueuse pour une royauté déchue : elle repoussa le choix fait de cette résidence, *attendu que le Luxembourg offrait des moyens d'évasion par les souterrains qui s'y trouvent*[1]. L'Assemblée, qui commençait à se fatiguer des humiliations dont le Roi et sa famille étaient abreuvés sous ses yeux, voulait éloigner ce spectacle importun jusqu'au jour du dernier sacrifice. Elle proposa immédiatement pour les recevoir l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme ; mais la Commune dominatrice repoussa encore ce décret, et, après avoir un moment songé à choisir l'Abbaye Saint-Antoine, elle demanda, par l'organe de Manuel, la tour du Temple pour servir de demeure au Roi que la nation gardait en otage. « Il ne reste plus à Louis XVI, dit-il, que le droit de se justifier devant le souverain. Le Temple peut lui servir de demeure ainsi qu'à ses enfants ; il y sera gardé par vingt-quatre hommes que fourniront les sections ; on lui interceptera toute correspondance ainsi qu'à sa famille, car ils n'ont que des traîtres pour amis. Les rues qu'ils traverseront seront bordées de tous les soldats de la révolution, qui les feront rougir d'avoir cru qu'il y avait parmi eux des esclaves prêts à soutenir le despotisme, et leur plus grand supplice sera d'entendre crier : *Vive la nation !* »

L'opinion de Manuel prévalut dans l'Assemblée, et sa prédiction allait s'accomplir dans la rue. La Commune triom-

[1] Séance du conseil général de la Commune du 10 août 1792.
(Archives de l'hôtel de ville.)

pha : l'Assemblée avait suspendu la royauté, la Commune la dégrada. Toutes les personnes étrangères à la domesticité du Roi reçurent l'ordre de s'éloigner. « Ce n'est que de ce moment, leur dit la Reine, que nous commençons à sentir toute l'horreur de notre situation. Vous l'aviez adoucie par vos soins et votre dévouement; ils nous avaient empêchés de nous en apercevoir jusqu'à présent. » — « Je suis donc prisonnier! » disait de son côté Louis XVI aux inspecteurs de la salle. « Charles I[er] fut plus heureux que moi, on lui laissa ses amis jusqu'à l'échafaud. » La royauté avilie a cessé d'être la royauté. Toutes ses richesses ont passé aux mains rapaces de la révolution, et l'on se demande si jamais le doigt de Dieu relèvera quelque jour cette race, jadis la plus puissante du monde et aujourd'hui tombée si bas. La famille royale est venue à l'Assemblée sans argent et sans linge; les serviteurs fidèles dont nous avons donné les noms le savent : cinq d'entre eux qui n'ont point encore cédé à l'injonction de se retirer, déposent sur une table l'or et les assignats qu'ils ont sur eux. La Reine s'en étant aperçue leur dit : « Messieurs, gardez vos portefeuilles; vous en avez plus besoin que nous. Vous avez, j'espère, plus longtemps à vivre. »

Dans ce moment la garde monte pour exécuter l'ordre portant que les cinq retardataires seraient arrêtés : quatre d'entre eux se séparent pour ne pas être reconnus, et se sauvent par un escalier dérobé. M. de Rohan-Chabot ne fut point aussi heureux : il avait passé la nuit précédente, en garde national, auprès du Roi. Soupçonné, arrêté, jeté dans les prisons de l'Abbaye, il fut massacré dans les journées de septembre. Jadis le regard de la royauté tombé sur un criminel qu'on menait au supplice le sauvait; maintenant le contact de la royauté donnait la mort à la vertu.

La décision de l'Assemblée avertissait Louis XVI de prendre quelques dispositions au sujet des personnes qu'il désirait conserver auprès de lui pour son service et celui de sa famille. Il fit écrire par M. Hue la liste de ces personnes,

parmi lesquelles figuraient la dame Saint-Brice et M. Hue lui-même, désignés tous deux pour le service de M. le Dauphin. Cette liste fut adressée au conseil de la Commune[1].

Le château ayant été mis au pillage et les scellés apposés sur tout ce qui n'avait pas été la proie de l'anarchie, linge, habits, objets de toilette, tout manquait à la famille royale. M. Pascal, officier des Cent-Suisses, offrit quelques vêtements pour le Roi, la duchesse de Gramont du linge de corps pour la Reine, et il fallut que le cœur d'une étrangère s'émût de pitié pour que l'enfant des rois ne restât pas dans le plus complet dénûment : la comtesse Gower-Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, qui avait un fils du même âge que le Dauphin, s'empressa d'envoyer pour l'usage du jeune Prince des vêtements de première nécessité. Des marques de touchant intérêt parvenaient à se faire jour, à travers tous les obstacles, jusqu'à cette malheureuse famille.

Trois journées s'étaient ainsi écoulées lentement pour elle entre la loge du *Logographe* et la cellule des Feuillants ; mais ce n'étaient ni les tribulations sous l'œil de l'Assemblée, ni la gêne dans l'incommode réduit du couvent, qu'elle avait le plus à redouter ; une épreuve plus pénible encore l'atten-

[1] « L'état, tel que je le remis au maire de Paris, dit M. Hue, pour qu'il en conférât avec le conseil de la Commune, portait :

POUR LE SERVICE DE LA PERSONNE DU ROI.

M. de Fresnes, écuyer de main; M. Lorimier de Chamilly, premier valet de chambre; MM. Bligny, valet de chambre, et Testard, garçon de chambre.

POUR LE SERVICE DE LA REINE ET DE MADAME ROYALE.

La dame Thibaud, première femme de chambre; les dames Auguié et Basire, femmes de chambre ordinaires.

POUR LE SERVICE DE M. LE DAUPHIN.

La dame Saint-Brice et M. Hue.

POUR LE SERVICE DE MADAME ÉLISABETH.

M. de Saint-Pardoux, écuyer de main, et la dame Navarre, première femme de chambre.

A ces demandes, le Roi ajouta celle de la princesse de Lamballe, de la marquise de Tourzel et de sa fille. »

(*Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*; 2ᵉ édit., pages 316 et 317.)

dait matin et soir : c'était le trajet qu'elle avait à faire, au milieu des huées, entre les deux refuges qu'on lui avait mesurés avec tant d'avarice pour la journée et pour la nuit. La première fois qu'elle quitta l'Assemblée pour gagner son nocturne asile (c'était, comme nous l'avons dit, vers deux heures du matin), il lui fallut traverser le jardin au milieu d'une foule de piques encore dégouttantes de sang ; on était éclairé par des chandelles placées au bout des canons de fusil ; des cris féroces ajoutaient à l'horreur du tableau. « En voyant ces égorgeurs couverts de sang, raconte M. d'Aubier[1], se presser sur notre passage, la Reine craignit, comme moi, que le Prince ne fût frappé dans mes bras ; elle était mère trop tendre pour laisser à son serviteur l'honneur de couvrir de son corps celui de son enfant : oubliant qu'elle était la plus menacée, elle m'ordonna de lui remettre le Prince, à qui la peur avait donné une agitation presque convulsive, et elle lui dit quelques mots à l'oreille. A cet âge heureux, l'âme se calme aisément ; à peine étions-nous dans l'escalier qu'il se mit à sauter de joie en me disant : « Maman m'a promis de me coucher dans sa chambre, parce que j'ai été bien sage devant ces vilains hommes. »

Le lendemain de nouvelles insultes attendaient encore la royale famille à son passage. Un jeune homme bien vêtu s'approcha de la Reine, et lui mettant le poing sous le nez : « Infâme Antoinette, lui dit-il, tu voulais faire baigner les Autrichiens dans notre sang ; tu le payeras de ta tête. » La Reine demeura calme et silencieuse.

Enfin, après trois jours et trois nuits passés ainsi entre la contrainte et les outrages, le départ pour le Temple fut annoncé dans la journée du lundi 13 août (et non du 14, comme l'ont écrit M. Hue et quelques autres). Le maire de Paris, accompagné de Manuel, procureur de la Commune, de Michel, Simon et Laignelot, officiers munici-

[1] Lettre de M. d'Aubier de la Montille, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XVI, à M. Mallet-Dupan. — Décembre 1794.

paux, se présenta devant le Roi : il venait lui apprendre que le conseil de la Commune avait décidé qu'aucune des personnes proposées pour le service ne suivrait la famille royale dans sa nouvelle demeure [1]. Louis XVI obtint cependant, à force de représentations, que MM. Hue et de Chamilly, et les dames Thibaud, Basire, Navarre et Saint-Brice seraient exceptés.

« La Reine, toujours occupée, écrit madame de Tourzel, de ce qui pouvait adoucir les peines de ceux qui étaient auprès d'elle, voulant me procurer la consolation d'emmener avec moi ma fille Pauline, m'offrit de la demander à Pétion. Je fus glacée de la proposition ; ne prévoyant que trop qu'on ne nous laisserait pas longtemps au Temple ; je frémissais de l'idée d'exposer une fille jeune et jolie à la merci de ces furieux, car je connaissais trop la fermeté de son caractère, et le bonheur qu'elle éprouverait de pouvoir adoucir par ses soins, son respect et son attachement, la cruelle position de la famille royale, pour me permettre de calculer les dangers qu'elle pouvait courir d'ailleurs. M. le Dauphin et Madame, qui me virent un moment d'incertitude, se jetèrent à mon cou, me demandant avec instance de leur donner leur chère Pauline. « Ne nous refusez pas, s'écria Madame, elle fera notre consolation, et je la traiterai comme ma sœur. » Il me fut impossible de résister à de pareilles instances ; je recommandai ma fille à la Providence, je témoignai à la Reine toute ma reconnaissance, et mon extrême désir de lui voir obtenir pour Pauline une faveur à laquelle elle attachait tant de prix. La Reine en fit la demande à Pétion, qui l'accorda de bonne grâce, et qui me dit d'en-

[1] « Le conseil arrête que le Roi ne sera entouré que de personnes dont le civisme n'est pas suspect. »

(Séance du conseil général de la Commune. — 12 août 1792.)

« Arrête que toutes les personnes qui étaient ci-devant au service du Roi et de sa famille seront renvoyées, et que cette famille ne sera entourée que de gens choisis par M. le maire et le procureur de la Commune. »

(Séance du conseil général de la Commune. — 13 août 1792.)

voyer chercher ma fille par son frère, qui la mènerait au comité de l'Assemblée, où elle recevrait la permission dont elle avait besoin pour accompagner Leurs Majestés. Pauline éprouva la joie la plus vive en apprenant cette nouvelle, et se rendit sur-le-champ à l'Assemblée avec mon fils, qui la remit ensuite entre mes mains. »

Le moment du départ arriva : il était cinq heures du soir. Une foule compacte obstruait le corridor intérieur et la cour des Feuillants. La famille royale et sa suite percent lentement ces flots agités, et ne parviennent qu'avec peine jusqu'aux carrosses destinés à les transporter au Temple : c'étaient deux larges voitures de la cour attelées chacune de deux chevaux seulement ; le cocher et les valets de pied sont habillés de gris, et servent ce jour-là leurs maîtres pour la dernière fois. Le Roi, la Reine, M. le Dauphin et Madame se placent dans le fond de la première voiture ; Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe et Pétion sur le devant ; madame de Tourzel et sa fille à l'une des deux portières, et Manuel à l'autre avec Michel, officier municipal. Celui-ci, le maire de Paris et le procureur de la Commune, ont le chapeau sur la tête. Dans le second carrosse s'installent, avec la suite du Roi, les deux officiers municipaux. Des gardes nationaux à pied escortent, les armes renversées, ces deux voitures encombrées, autour desquelles rugit une multitude innombrable diversement armée, mais unanime dans ses hurlements de menaces et d'imprécations. Les légions qui forment la haie n'imposent aucun ordre à ce tumulte, aucun silence à ces vociférations. Ainsi, ce que le procureur de la Commune avait annoncé se réalise au delà de ses vœux : une populace ivre de fureur et de joie accable d'affronts cette royauté condamnée, qu'il est chargé de conduire lui-même à un supplice inconnu. Au milieu de la place Vendôme on arrête quelques instants la voiture, pour que le descendant dégradé des Rois forts puisse contempler à loisir la statue équestre de Louis le Grand, renversée de son piédestal,

brisée et foulée aux pieds, avec ce cri qui sortait des mille poitrines de la populace effrénée : « C'est ainsi que l'on traite les tyrans! » Reproduisant aussitôt cette exclamation, Manuel lui-même dit à Louis XVI : « Voilà, sire, comment le peuple traite ses rois. — Plaise à Dieu, lui répond le Prince avec calme et dignité, que sa fureur ne s'exerce que sur des objets inanimés! — Qu'ils sont méchants! » dit le Prince Royal entre les genoux de son père et cherchant dans ses yeux une approbation à ses paroles. — « Non, mon fils, dit le Roi avec sa mansuétude ordinaire, ils ne sont pas méchants, ils sont égarés. »

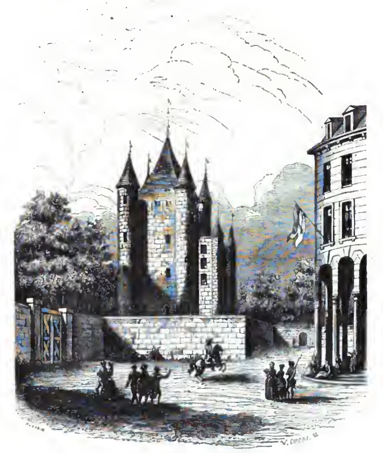
Cette marche humiliante et lugubre dura deux heures. Jamais roi plus honnête homme n'avait été abreuvé de tant d'outrages; jamais enfants plus innocents n'avaient entendu tant de blasphèmes, et quant à la Reine, femme si noble et si fière, jamais fille perdue n'avait été enlevée de sa tanière avec plus d'arrogance et de cruauté! Plus d'une fois le cortége fut obligé de s'arrêter; dans ces courts intervalles, des hommes s'approchèrent du carrosse les yeux étincelants de fureur, et Pétion et Manuel, inquiets, mettaient la tête à la portière pour haranguer la multitude et la conjurer, au nom de la loi, de laisser cheminer la voiture.

On arriva au Temple à sept heures du soir. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où les voitures s'arrêtèrent; il fit signe d'avancer jusqu'au perron, mais les officiers municipaux contredirent par un signe de tête l'ordre donné par Santerre; ils firent descendre la famille royale au milieu de la cour et l'introduisirent dans le palais. Tous se tenaient auprès du Roi le chapeau sur la tête, et ne lui donnant d'autre titre que celui de monsieur. Un homme à longue barbe affectait de répéter à tout propos cette qualification. La foule qui avait servi de cortége ou qui attendait à la porte d'entrée, n'ayant pu pénétrer dans la cour, bruissait compacte et serrée aux abords du Temple, criant avec fureur : *Vive la nation!* Des lampions, placés sur les parties

saillantes des murs d'enceinte et sur les créneaux de la grosse tour, donnaient au Temple l'aspect d'une fête. Le salon du château était éclairé par des bougies sans nombre, et rempli des membres de la nouvelle Commune, qui, la tête couverte, traitaient le Roi avec une impertinente familiarité, ou lui adressaient cent questions plus ridicules les unes que les autres. Un d'entre eux, couché sur un sofa, lui tint les propos les plus étranges sur le bonheur de l'égalité. « Quelle est votre profession ? lui dit le Roi. — Savetier, » répondit-il.

« Le pauvre petit Dauphin, écrit madame de Tourzel, tombait de fatigue et demandait instamment à se coucher; je sollicitai à plusieurs reprises qu'on me laissât le conduire dans sa chambre, on répondait toujours qu'elle n'était pas prête. Je le mis sur un canapé, où il s'endormit profondément. Après une longue attente, on servit un grand souper. Personne n'était tenté d'y toucher. On fit semblant de manger pour la forme, et Mgr le Dauphin se rendormit si profondément en mangeant sa soupe, que je fus obligée de le mettre sur mes genoux, où il commença sa nuit. On était encore à table, lorsqu'un municipal vint dire que sa chambre était prête, le prit sur-le-champ entre ses bras et l'emporta avec une telle rapidité, que madame de Saint-Brice et moi eûmes toutes les peines du monde à le suivre. Nous étions dans une inquiétude mortelle en le voyant traverser des souterrains, et elle ne put qu'augmenter quand nous vîmes conduire le jeune Prince dans une tour et le déposer ensuite dans la chambre qui lui était destinée. La crainte d'en être séparée et d'irriter les municipaux m'empêcha de leur faire aucune question. Je le couchai sans dire un seul mot, et je m'assis ensuite sur une chaise, livrée aux plus tristes réflexions. Je frémissais de l'idée de le voir séparer du Roi et de la Reine, et j'éprouvai une grande consolation en voyant entrer cette princesse dans la chambre. Elle me serra la main en me disant : « Ne vous l'avais-je pas bien dit? » et, s'approchant du lit de cet aimable enfant qui dormait si bien, les larmes

lui vinrent aux yeux en le regardant ; mais loin de se laisser abattre, elle reprit aussitôt ce grand courage qui ne l'abandonna jamais, et s'occupa de l'arrangement des chambres de ce triste séjour. » Pendant ce temps-là les lampions éclairaient la joie sauvage d'une multitude qui semblait se plaindre que les murailles épaisses du Temple lui dérobassent le spectacle de ces immenses douleurs.


LA TOUR DU TEMPLE.

LIVRE SIXIÈME.

LE TEMPLE.

13 août — 3 septembre 1792.

Souvenirs historiques. — Enclos du Temple. — Le palais du Grand Prieur. — Les tours du Temple. — La famille royale momentanément installée dans la petite tour. — Travaux ordonnés. — Le patriote Palloy. — Les personnes qui avaient accompagné la famille royale en sont séparées. — Récit de madame de Tourzel. — Vie de la famille royale au Temple. — Prière du Dauphin. — Le Roi continue l'éducation de son fils. — Hue créancier du Roi. — Vexations. — On ôte au Roi son épée. — Menaces. — Les crieurs publics. — Soupçons des municipaux. — Clery entre au Temple. — Don du Roi à M. Hue. — Prière de Madame Élisabeth. — Massacres du 2 septembre. — Hue enlevé du Temple. — La princesse de Lamballe. — Narration de madame de Tourzel. — Meurtre de la princesse de Lamballe. — Son cadavre traîné au Temple. — Récit et harangue de Danjon. — Les Fouilleurs. — La tête de madame de Lamballe présentée aux fenêtres de la tour. — Son cœur est dévoré. — Effroi et douleur de la famille royale.

Nous rencontrons ici le Temple. Le souvenir du Temple est étroitement lié à celui du Dauphin fils de Louis XVI ; c'est là qu'il a vécu, qu'il a souffert, qu'il a régné, si l'on peut donner sans ironie le nom de règne à cette agonie qui se prolongea de la mort du père jusqu'à la mort du fils. Louis XVII n'est point appelé dans l'histoire l'enfant de Versailles, l'enfant des Tuileries, il est appelé l'enfant du Temple.

Il est donc nécessaire de donner quelques détails sur le théâtre avant de raconter le drame qui s'y déroula, d'autant plus nécessaire que le vieil édifice n'est plus debout. Nous avons même été si vivement frappé, en étudiant notre sujet, de la liaison intime qui existe entre ces deux noms, *Louis XVII* et *le Temple*, que nous avons eu un moment la pensée d'écrire l'histoire du monument avant celle des destinées que trouvèrent dans ses murs les plus illustres hôtes qu'ils aient abrités. Mais cette pensée s'est arrêtée devant la crainte de diminuer l'intérêt en le divisant. Nous nous bornerons donc

à rappeler sommairement l'origine et les souvenirs du Temple; mais nous donnerons d'une manière aussi exacte et aussi complète que possible la topographie de cet édifice à l'instant où il reçut la famille royale prisonnière. Il est un désir qu'on éprouve bien souvent et qu'on peut bien rarement satisfaire en histoire, c'est celui de connaître exactement les lieux où se sont passés les événements, heureux ou terribles, dont on lit le récit. La topographie aide à comprendre les événements; il y a même des faits dont on ne saurait se rendre un compte exact sans avoir une claire intelligence des lieux où ils se sont accomplis.

Le vieil édifice dont il s'agit a disparu dans les premières années de ce siècle. Bâti dans un âge de foi, il a été démoli dans un âge d'impiété. Il tenait une place importante parmi les monuments historiques de Paris. A son nom, depuis six cents ans, se rattachaient de siècle en siècle des souvenirs qui déjà méritaient d'être conservés, quand la révolution française vint lui imprimer une consécration solennelle, en en faisant le témoin d'un grand et long martyre. On pouvait, avant cette époque, interroger le Temple sur les destinées de ses fondateurs les chevaliers, et le Temple redisait leur bravoure, leur puissance, leurs richesses, les persécutions qu'ils subirent, leur mort terrible, et la fin de cet ordre célèbre qui avait rempli la Chrétienté de ses services et le monde de sa renommée. Plus tard, il redisait l'ascendant des rois et le nom de ses nouveaux maîtres, armés comme les premiers pour la défense du Christ; plus tard encore, et près de nos jours, l'élégance et les sourires des belles et grandes dames, les toasts des buveurs et les chants des poëtes, alors que la muse badine de Chaulieu étonnait de ses accents mondains les échos qui avaient autrefois répété les psaumes austères de David et de Jérémie.

Aujourd'hui tous ces souvenirs se sont tus devant un souvenir. La destruction même de l'ordre des Templiers et ce bûcher sur lequel monta Jacques Molay avec Gui, dauphin

d'Auvergne, — après un procès qui se plaide encore devant l'histoire, tant il est difficile de discerner à distance la vérité de l'erreur, la justice de l'iniquité, — ont été comme effacés par le plus lugubre drame qui ait retenti dans les annales humaines; le bûcher du grand maître est masqué désormais dans l'histoire par l'échafaud du Roi.

L'enclos du Temple dut son nom aux Templiers, le premier de tous les ordres militaires et religieux, fondé à Jérusalem dès l'an 1118, devant le tombeau du Christ. Les Templiers, venus à Paris à une époque dont la date n'est pas marquée d'une manière précise, mais que quelques chroniqueurs placent vers l'an 1128, s'établirent aux environs de cette ville au milieu des marécages dont les exhalaisons causaient par intervalles des maladies épidémiques. Le travail de ces hommes transforma ces marais en plaines fertiles, en jardins, en habitations agréables. Les joncs, les algues, les roseaux cédèrent la place aux arbres utiles, aux charmilles ombreuses; un vaste terrain, fécondé par le travail le plus puissant, le travail qui prie, fut créé ainsi au nord-est de Paris; il se nomma la culture du Temple. Enfermé, comme les anciennes citadelles, de hautes murailles garnies de créneaux et soutenues d'espace en espace par des tourelles, il s'étendait jusqu'à la montagne de Belleville, où les chevaliers possédaient quelques maisons de plaisance qu'alors on appelait *Courtilles*. Le nom en est resté à ce lieu, où, tous les dimanches, le peuple va se délasser des travaux de la semaine.

Au milieu de l'enclos du Temple s'éleva, par les soins, dit-on, de frère Hubert, trésorier de l'ordre, mort en 1212, un édifice remarquable par sa masse et sa solidité : il était composé d'un donjon carré dont la hauteur dépassait cent cinquante pieds, non compris le comble, et dont les murs avaient, dans leur moyenne proportion, neuf pieds d'épaisseur. Il était, à ses quatre angles, flanqué de quatre tours rondes, et du côté du nord, il était accompagné d'un mas-

sif de petite dimension, surmonté de deux autres tourelles beaucoup plus basses ; un large fossé complétait les moyens défensifs de la forteresse, entourait le bâtiment de toutes parts et l'isolait des jardins.

La grosse tour était affectée au trésor et à l'arsenal de l'ordre, et trois des quatre tourelles des angles servaient de prison aux chevaliers qui avaient enfreint la discipline monastique ou militaire; la quatrième contenait l'escalier. Cette maison devint la principale de l'ordre. L'église, d'une architecture assez grossière, avait été élevée, dit-on, sur le modèle de celle de Saint-Jean à Jérusalem. C'est dans cette église qu'avait lieu la réception des Templiers, et qu'eut lieu plus tard celle des chevaliers de Malte. Malgré les édifices et les cultures dont l'enceinte du Temple était chargée, l'esplanade était assez vaste pour permettre à quatre cents hommes, armés de leurs arbalètes et de leurs hallebardes, d'y manœuvrer librement.

En récompense des travaux gigantesques qu'ils avaient exécutés et des nouveaux moyens de défense qu'ils venaient d'apporter à la grande ville, le roi Philippe III accorda aux Templiers de Paris le privilége de droits juridiques tout à fait indépendants et fort étendus. Leur échelle de justice s'élevait sur l'emplacement qui touche aujourd'hui à la rue du Temple et à la rue des Vieilles-Haudriettes; c'était la marque de la juridiction de la commanderie du Temple. La charte royale datée du mois d'août 1279 leur *octroie le droit de moyenne et basse justice depuis la porte Barbette, se réservant la haute justice jusqu'à la porte du Temple, et au regard des lieux qui sont hors la ville, leur donne haute, moyenne et basse justice, depuis la même porte Barbette, tirant au chemin de la Courtille vers la porte du Temple, avec pouvoir de faire porter à leurs gens des armes et les autres attributions nécessaires pour faire exécuter la justice.*

En 1792, l'enclos du Temple était loin d'avoir conservé l'étendue qu'il avait à l'époque où il était livré à la culture :

la ville de Paris, en s'avançant vers le nord-est, en avait de siècle en siècle rétréci l'enceinte et avait fini par l'environner de tous côtés; mais il formait encore une sorte de petite ville à part; aussi lui donnait-on quelquefois le nom de Ville-Neuve du Temple, et ses portes se fermaient tous les soirs. Ses rues étroites étaient encombrées d'une nombreuse population, composée en général d'ouvriers et de familles de débiteurs, qui, resserrés sur ce point, faisaient du Temple un quartier mal aéré et triste à la vue. Cependant, depuis que la plus grande partie de l'enclos avait été vendue (en 1779), la nouvelle administration avait entrepris l'assainissement de ce quartier. Quelques chétives baraques détruites, quelques murs inutiles abattus, avaient donné passage à l'air et au soleil. La *Rotonde,* grande maison ovale, avait été élevée en 1781, et déjà le terrain placé entre elle et la rue du Temple se déblayait peu à peu, pour faire place à la halle au vieux linge que l'on y voit aujourd'hui : étranges magasins, bâtis (en 1809) en lignes parallèles; maisons de friperie, où le pauvre vient s'habiller comme au temps de l'âge d'or, où chaque lambeau de la plus opulente garde-robe passe aux épaules du plus mince propriétaire; étonnant bazar, servant de boudoir pour la toilette de la misère.

L'enclos du Temple proprement dit n'avait plus guère, à cette époque, que cent toises environ sur sa plus grande longueur, et autant à peu près sur sa plus grande largeur; le reste était couché sous les pavés et sous les maisons de la grande ville, avec ses baraques, ses jardins et son cimetière. Il y a peu d'années qu'en creusant un nouvel égout dans la rue des *Enfants rouges,* on a trouvé un cercueil qui renfermait le corps d'un homme revêtu de l'ancienne robe des Templiers. La riche agrafe qui ornait le mantèau de ce chevalier fit supposer que l'on venait de découvrir les restes d'un commandeur de l'ordre du Temple.

Dans un des angles de cette enceinte se trouvait le château du Temple, autrement appelé le *Palais du Grand Prieur,*

dénomination ambitieuse appliquée à un hôtel peu élevé et peu étendu qui, bien que placé entre une cour et un jardin, n'avait rien de princier ni de seigneurial. Il a été démoli en 1853.

Au-dessus des bâtiments informes qui lui étaient contigus, on distinguait une tour très-élevée, de forme carrée, et flanquée de tourelles. C'est cette tour que la Commune de Paris destinait à être la prison de Louis XVI et de sa famille : pour la première fois le peuple regretta d'avoir démoli la Bastille.

On a vu que Louis XVI arriva au Temple à sept heures du soir. Le Roi se persuada que le palais du Temple serait désormais sa demeure : il en visita les appartements, et se plut à en faire d'avance la distribution dans sa pensée. Tandis qu'il s'abandonnait à cette dernière illusion, Santerre faisait garnir de factionnaires les cours, les portes, les dépendances du Temple; et les personnes du service préparaient, d'après l'ordre des officiers municipaux, le coucher de la famille royale dans la petite tour. Ce n'est qu'après le souper, qui eut lieu à dix heures, que Manuel prévint le Roi de ces dernières dispositions, et offrit de le conduire, lui et sa famille, dans les appartements qui leur étaient provisoirement destinés, jusqu'à ce que la grande tour fût prête pour les recevoir. « En attendant, lui dit-il, vous pourrez habiter le palais pendant le jour et vous y réunir en famille. » Louis ne répondit rien : avec une dignité calme et en apparence indifférente, il répéta à la Reine ce qu'il venait d'entendre; et, à la lueur des lanternes que portaient les municipaux, les prisonniers furent conduits à la petite tour, dans le logement précédemment occupé par le garde des archives de l'ordre de Malte, M. Berthélemy, logement que nous allons faire connaître, et par une description détaillée et par un plan explicatif.

La petite tour était adossée à la grande, sans communication intérieure, et elle formait un carré long, flanqué de

deux tourelles. Précédée de quatre marches extérieures, la porte d'entrée, étroite et basse, s'ouvrait sur un palier auquel, à une certaine distance, attenait l'escalier taillé en coquille de limaçon. Cette porte, jugée trop frêle, fut, dès le lendemain, raffermie par de fortes traverses et garnie d'une grosse serrure apportée des prisons du Châtelet. A gauche en entrant était la loge de deux cerbères à face humaine, chargés par la Commune de la garde et du service de la porte; l'un se nommait Risbey, l'autre Rocher.

Il n'y avait au rez-de-chaussée qu'une grande pièce qui servait d'entrepôt aux archives, et une cuisine dont on ne fit aucun usage. Le corps de bâtiment avait quatre étages.

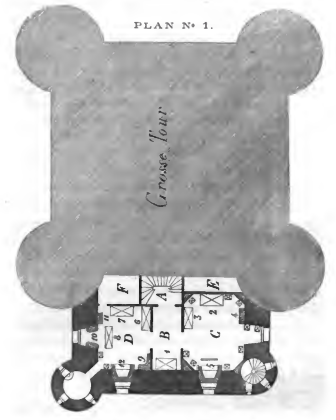
Le premier se composait d'une antichambre et d'une salle à manger qui communiquait à un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de douze à quinze cents volumes. Cette salle servit de chambre à coucher aux dames Thibaud, Basire et Navarre, pendant le peu de jours qu'elles restèrent au Temple.

L'escalier s'élevait en tournant. Large à son point de départ jusqu'au premier étage, il se rétrécissait en montant au second.

Voici quelle était la distribution du second étage : on entrait dans une antichambre fort obscure, où couchait la princesse de Lamballe. A gauche, la Reine occupait avec sa fille une chambre dont la fenêtre donnait sur le jardin : c'était ordinairement dans cette chambre, moins triste que les autres, que la famille royale passait presque toute la journée. A droite, le Prince Royal, madame de Tourzel et la dame Saint-Brice, couchaient dans la même chambre. Il fallait traverser cette pièce pour entrer dans le cabinet de la tourelle, qui servait de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, et qui était commun à la famille royale, aux municipaux et aux soldats.

La mesure décrétée par l'Assemblée nationale, sur la proposition de la Commune, pour affecter le Temple au séjour

PLAN N° 1.



PETITE TOUR. — DEUXIÈME ÉTAGE. — *LA REINE.*

A. Escalier.
B. Antichambre.
   1. Lit de la princesse de Lamballe.
C. Chambre de la Reine, autrefois salon de M. Berthelemy.
   2. Lit de la Reine, d'étoffe brochée fond blanc à fleurs.
   3. Lit de Madame Royale, plus tard du Dauphin.
   4. Table de trictrac avec les cases et les dames d'ivoire et d'ébène.
   5. Cheminée avec écran en taffetas blanc, et un feu doré d'or moulu, représentant un lion.
   Trois encoignures d'acajou.
   Quatre fauteuils dits à la reine, de lampas bleu et blanc.
   Deux tabourets en cœur de même étoffe.
   Deux cabriolets et une chaise d'étoffe cannelée et chenillée prune de Monsieur.
   Les rideaux de cette chambre sont en taffetas bleu.
D. Chambre de madame de Tourzel.
   6. Lit de madame de Tourzel.
   7. Lit du Dauphin, plus tard de Madame Royale.
   8. Lit de sangle de madame Saint-Brice.
   9. Canapé de forme circulaire.
   10. Deux ottomanes en velours d'Utrecht bleu et blanc.
   11. Chiffonnier avec cinq ou six tiroirs.
   12. Cheminée.
   Trois fauteuils en velours d'Utrecht bleu et blanc.
   Deux chaises de taffetas vert.
E. Cabinet de toilette.
F. Garde-robe.

de Louis XVI et de sa famille, avait été si inopinée, que rien n'était préparé pour les recevoir. Plusieurs pièces étaient presque entièrement sans meubles, particulièrement celle qui était destinée au Roi, ainsi que le rapporte M. Hue. Ce ne fut que dans les jours suivants qu'on distribua plus également le mobilier de M. Berthélemy; nous pouvons, d'après une note écrite de sa main[1], donner un aperçu exact de l'ameublement mis à la disposition de la famille royale.

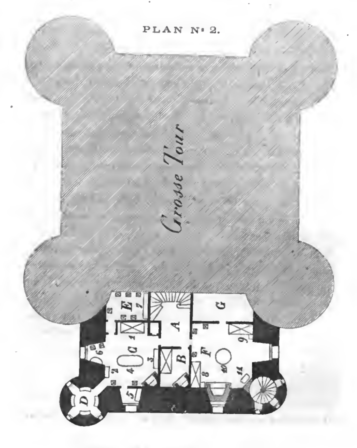
Nous sommes au second. (*Plan n° 1.*)

Le troisième étage était la répétition du second. Dans l'antichambre, placée au-dessus de la pièce où couchait madame de Lamballe, il y avait derrière une cloison un réduit étroit n'ayant de jour que par un châssis à vitrage adapté au toit. Ce fut là le logement de Hue et de Chamilly. Dès les premiers jours, le châssis disparut recouvert de maçonnerie, sous prétexte que par cette ouverture le valet du tyran entretenait des intelligences avec la sentinelle en faction sur la terrasse, sentinelle dont il pouvait à peine apercevoir les jambes, et qui était relevée d'heure en heure.

A droite de l'antichambre se trouvait la chambre du Roi, éclairée par une fenêtre qui donnait sur la *Rotonde* du Temple. A droite en entrant était une petite alcôve. Quelques gravures, dont le sujet était peu décent, étaient appendues aux murs de la chambre. Le Roi, en arrivant, les ôta lui-même en disant : « Je ne veux pas laisser cela sous les yeux de ma fille. » La petite pièce de la tourelle servait au Roi de cabinet de lecture.

De l'autre côté de l'antichambre et vis-à-vis de la chambre du Roi, était une pièce destinée à servir de cuisine et qui en contenait les ustensiles. On y dressa deux lits de sangle; ce fut là le logement de Madame Élisabeth et de mademoiselle de Tourzel. Au reste les plans que nous mettons ci-contre sous les yeux du lecteur lui donneront de ce local une idée plus précise et plus détaillée. (*Plan n° 2.*)

[1] Archives de l'Empire.



PETITE TOUR. — TROISIÈME ÉTAGE. — *LE ROI.*

A. Escalier et palier.
B. Chambre et lit de MM. Hue et Chamilly.
C. Chambre du Roi
  1. Lit du Roi à deux dossiers, avec ciel de lit de camelot rouge et jaune.
  2. Commode en marqueterie, à dessus de marbre blanc.
  3. Grand canapé de velours cramoisi.
  4. Grande table à manger.
  5. Un buffet à quatre ventaux.
  6. Un guéridon avec dessus de marbre blanc.
  Quatre fauteuils de velours d'Utrecht cramoisi.
  Six chaises de paille.
D. Cabinet de lecture du Roi, avec banquettes circulaires de taffetas lilas, en draperie avec franges et glands.
E. Cabinet de toilette.
  7. Armoire remplie d'estampes.
F. Ancienne cuisine, chambre de Madame Élisabeth.
  8. Lit de Madame Élisabeth.
  9. Lit de mademoiselle Pauline de Tourzel.
  10. Table.
  11. Un cabriolet de coton rouge, lilas et blanc.
  Trois chaises.
G. Garde-robe.

Voilà quelle fut l'habitation du Roi depuis le 13 août jusqu'au 29 septembre, et de sa famille depuis le 13 août jusqu'au 26 octobre. A l'aide de ces plans, on peut suivre la vie intérieure des prisonniers.

Arrivés de nuit dans la demeure que la révolution leur assignait, ils ne purent que le lendemain matin, 14 août, se rendre compte de la distribution de cet édifice. Ils parcoururent tout l'intérieur de la grande et de la petite tour; ils apprirent que le Conseil de la Commune, qui, dès le premier moment, s'était attribué le droit de statuer exclusivement sur tout ce qui concernait la surveillance et l'administration du Temple, venait d'ordonner des travaux considérables pour isoler et fortifier cette maison d'arrêt[1]. Une commission était nommée pour surveiller ces travaux et en régler la dépense.

Dans la journée même, le patriote Palloy, accompagné de Sautot, son collègue, et de MM. Poyet et Paris, architecte et inspecteur des travaux de la Commune, vint prendre connaissance des localités : ce maçon ambitieux, déjà célèbre pour avoir démoli la Bastille, cette citadelle de la tyrannie, avait brigué la gloire de construire la prison du tyran. Ses ouvriers envahirent l'enclos. Les murs et bâtiments qui attenaient au massif de la tour furent abattus, afin de le dégager de toutes parts jusqu'à une certaine distance. Les locataires de ces bâtiments furent délogés immédiatement, sauf à recevoir plus tard une indemnité[2]. Les arbres les plus voisins de la tour furent abattus. Le terrain fut bouleversé; une sorte d'indécision présida aux premiers ouvrages : d'après un arrêté de la Commune, un fossé large et profond fut tout d'abord creusé à l'entour de l'édifice[3], puis comblé avant d'être achevé. On exhaussa du double les murs d'enceinte; plusieurs fenêtres donnant sur la partie de l'enclos appelée la

[1] Conseil général de la Commune, séance du 13 août 1792.
[2] Archives de l'Empire et Registres de la Commune.
[3] Archives de la Préfecture de la Seine.

Rotonde, le point d'habitation le plus voisin, furent masquées. Les travaux de tout genre nécessitèrent des dépenses considérables[1]; la révolution se trouvait généreuse quand il s'agissait d'assurer la captivité du Roi.

La famille royale voyait ainsi, chaque jour, travailler à sa prison.

Elle était arrivée au Temple dans un dénûment absolu de toutes choses. Il lui fallut avoir avec le dehors, tantôt pour un objet, tantôt pour un autre, des relations gênées par mille entraves et qui devinrent bientôt suspectes. Les personnes qui avaient eu le touchant privilége de la suivre dans le malheur furent dénoncées à la Commune, et celle-ci, dans sa séance du 17 août, ordonna leur enlèvement de la tour. La notification de cet arrêté fut transmise le lendemain au Temple par deux officiers municipaux. C'était à l'heure du diner, à deux heures; la famille royale était comme de coutume à table dans la chambre du Roi, au troisième étage. » Messieurs, répondit ce prince, c'est en vertu d'un ordre du maire que ces personnes m'ont suivi, moi et ma famille. — N'importe, répliquèrent les commissaires, le nouvel ordre que nous apportons annule le premier; la Commune choisira d'autres personnes pour vous servir. » (Il paraît qu'on avait l'intention d'entourer la famille royale de femmes et de parents de municipaux.) — « Messieurs, dit le Roi, si l'on persiste dans le dessein d'éloigner de nous les serviteurs qui nous restent ici, je déclare que ma famille et moi nous nous servirons nous-mêmes. Qu'on ne me présente donc qui que ce soit. — Nous allons, répondirent les mandataires de la Commune, rendre compte du résultat de notre mission au conseil général. » Et ils se retirèrent. Manuel vint au Temple vers cinq heures; il parut sensible au chagrin que le Roi et la Reine lui témoignèrent de voir s'éloigner d'eux les per-

[1] Les Registres de la Commune et les Archives de l'Empire, qui contiennent les notes acquittées, en font foi.

sonnes qui leur étaient attachées, et il promit d'employer ses efforts à faire suspendre la mesure qui venait d'être prise. Il sortit pour aller directement conférer sur cet objet avec le conseil de la Commune. Le soir même, deux envoyés municipaux se présentèrent dans la tour; ils prirent par écrit le nom de la princesse de Lamballe, de madame et de mademoiselle de Tourzel, celui de toutes les personnes du service de la famille royale, et sans s'expliquer sur les motifs de cet acte, ils se retirèrent. Dans la nuit du 19 au 20, ces deux officiers municipaux se présentèrent de nouveau, chargés d'emmener *toutes les personnes qui n'étaient pas membres de la famille Capet*. La Reine s'opposa au départ de madame de Lamballe, déclarant qu'elle était sa parente, et que l'arrêt de la Commune ne pouvait la cuncerner. Mais « il n'y avait qu'à obéir dans la position où nous étions, rapporte madame de Tourzel. Nous nous habillâmes et nous passâmes ensuite chez la Reine, entre les mains de laquelle je remis ce cher petit Prince, dont on porta le lit dans sa chambre sans qu'il se fût réveillé. Je m'abstins de le regarder, afin de ne pas ébranler le courage dont nous allions avoir tant besoin, pour ne donner aucune prise sur nuus, et revenir reprendre, s'il était possible, une place que nous quittions avec tant de regret. La Reine vint sur-le-champ dans la chambre de madame la princesse de Lamballe, dont elle se sépara avec une vive douleur. Elle nuus témoigna, à Pauline et à moi, la sensibilité la plus touchante, et me dit tout bas : « Si nous ne sommes pas assez heureux pour vous revoir, soignez bien madame de Lamballe. Dans tuutes les occasiuns essentielles prenez la parule, et évitez-lui autant que possible d'avoir à répondre à des questions captieuses et embarrassantes. » Madame était tout interdite et bien effrayée de nous voir emmener. Madame Élisabeth arriva de son côté, et se joignit à la Reine pour nous encourager. Nous embrassâmes pour la dernière fois ces augustes princesses, et nous nous arrachâmes, la mort dans l'âme, d'un lien qui nous rendait si



chère la pensée de pouvoir être de quelque consolation à nos malheureux souverains.

» Nous traversâmes les souterrains à la lueur des flambeaux ; trois fiacres nous attendaient dans la cour. Madame la princesse de Lamballe, ma fille Pauline et moi, montâmes dans le premier, les femmes de la famille royale dans le second ; et MM. de Chamilly et Hue dans le troisième. Un municipal était dans chaque voiture, qui était escortée par des gendarmes et entourée de flambeaux. Rien ne ressemblait plus à une pompe funèbre que notre translation du Temple à l'Hôtel de ville[1]. »

Les municipaux avaient dit à toutes ces personnes qu'on emmenait ainsi à la barre de la Commune qu'elles reviendraient au Temple après avoir été interrogées ; mais il n'y eut que M. Hue, qui, le 20 août, fut ramené au Temple : il ignorait le sort de ses compagnons, cependant il rapportait l'espoir qu'ils seraient comme lui réintégrés à la Tour[2]. Cet espoir ne devait pas se réaliser. Dans l'après-midi, vers six heures, Manuel se présenta : il dit au Roi qu'il n'avait point réussi dans ses démarches, et qu'il avait le regret de lui annoncer, de la part de la Commune, que madame de Lamballe, madame et mademoiselle de Tourzel, Chamilly et les femmes de chambre, ne rentreraient point au Temple. — « Que sont-ils devenus? demanda Louis. — Ils sont prisonniers à l'hôtel de la Force, répondit Manuel. — Que fera-t-on, reprit le Roi en regardant M. Hue, du dernier serviteur qui me reste ici ? — La Commune veut vous le laisser, dit Manuel ; et comme il ne saurait suffire à votre service, elle enverra des gens pour l'aider. — Je n'en veux pas ; si

[1] Mémoires inédits.

[2] Le municipal qui le ramena à la Tour appartenait au parti modéré. Interrogé dans le trajet par M. Hue sur le sort des personnes arrêtées avec lui et conduites comme lui à l'Hôtel de ville : « Mes collègues, répondit l'officier municipal, avaient passé plusieurs nuits sans dormir, ils ont été prendre quelque repos; mais ce soir l'assemblée sera complète, et statuera sur le sort de ces personnes. Leur interrogatoire est clos; je présume qu'elles seront renvoyées à leur service. » — Ce municipal s'appelait Michel.

celui-ci ne nous suffit pas, nous suppléerons nous-mêmes à ce qu'il ne pourra faire. A Dieu ne plaise que nous donnions volontairement aux personnes dévouées qu'on nous enlève le chagrin de se voir remplacées par d'autres! »

La joie du Prince Royal de revoir M. Hue avait été vive; sa déception fut pénible en voyant la Reine et Madame Élisabeth préparer pour les nouveaux prisonniers de la Force les choses qui leur étaient le plus nécessaires. Manuel s'étonnait de voir ces deux princesses faire des paquets de linge, avec un empressement cordial, avec une simplicité naturelle. Il comprit que, comme le Roi l'avait déclaré, la race qui avait commandé au monde était capable de se servir elle-même. Quant au petit Prince, attristé de ces apprêts qui annonçaient une absence prolongée, il s'écriait avec chagrin : « Mais pourquoi donc empêche-t-on madame de Tourzel de revenir? — Son petit lit, dès la nuit précédente, avait été placé dans la chambre de sa mère, et le 21, après les pénibles nouvelles apportées par Manuel, Madame Élisabeth quitta son logement du second étage, qui était, comme nous l'avons dit, une ancienne cuisine; elle descendit s'installer dans la chambre déserte du Dauphin, et Madame Royale, qui jusque-là avait passé les nuits près de sa mère, vint s'établir auprès de sa tante.

Voici comment la journée s'écoulait dans la colonie royale, entre les regrets du passé et les appréhensions de l'avenir.

Louis XVI se levait entre six et sept heures; il se rasait lui-même, s'habillait, et passait aussitôt dans le cabinet de la tourelle attenant à sa chambre, s'y renfermait, récitait ses prières, et lisait jusqu'au moment du déjeuner. Cette pièce étant très-petite, le municipal restait dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le Roi. Le pieux monarque priait à genoux pendant cinq ou six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures.

Pendant ce temps, Hue disposait la chambre, préparait la table pour le déjeuner, puis descendait chez la Reine.

Marie-Antoinette se levait plus tôt encore que le Roi, habillait son fils, lui faisait faire sa prière. C'était le seul moment de liberté dont elle pouvait disposer; elle n'ouvrait sa porte qu'à l'arrivée de M. Hue, afin d'empêcher que les municipaux n'entrassent chez elle. Il était environ huit heures, lorsque M. Hue, ayant fait la chambre du Roi, venait, empressé de multiplier les services que la nécessité des circonstances exigeait de son zèle, se présenter chez la Reine; et, avec lui, entraient, pour le reste du jour, les commissaires constitués de garde par la Commune. Ces espions officiels passaient toute la journée dans la chambre même de la Reine, et la nuit dans la pièce servant d'antichambre, qui séparait ce logement de celui de Madame Élisabeth.

A neuf heures, la Reine, ses enfants et Madame Élisabeth montaient chez le Roi pour le déjeuner. Après les avoir servis, Hue faisait les chambres de la Reine et des Princesses.

A dix heures, toute la famille descendait chez la Reine et y passait la journée. Louis XVI donnait alors à son fils des leçons de langue française, de langue latine, d'histoire et de géographie; Marie-Antoinette s'occupait de l'éducation de sa fille, et Madame Élisabeth lui enseignait le dessin et le calcul.

A une heure, si le temps était beau, et si Santerre était présent, la famille royale descendait au jardin, accompagnée de quatre officiers municipaux et du chef de la garde nationale. Pendant la promenade, le jeune Prince jouait au ballon, au palet, à la course et à d'autres jeux. Le mauvais temps ou l'absence de Santerre mettait quelquefois obstacle à cette distraction, dont la privation n'était pénible aux illustres prisonniers qu'à cause de leur enfant, qui avait besoin d'air et d'exercice.

A deux heures, on remontait chez le Roi pour le dîner.

Après le dîner, on descendait chez la Reine; c'était l'heure de la récréation; les amusements des enfants jetaient quel-

ques rayons de gaieté dans ce sombre intérieur. Parfois, le Roi passait dans la bibliothèque, et y choisissait quelques livres; les *Études de la nature,* de Bernardin de Saint-Pierre, furent les premiers livres qu'il y prit, ce qui donna au municipal Truchon [1], de service, l'occasion de parler du mérite de cet ouvrage, dont la dédicace renfermait un brillant éloge des vertus de Louis XVI. Le Roi, malgré sa modestie habituelle, ne put s'empêcher de le faire voir à sa famille, et le contraste de sa situation avec celle de l'époque où ce livre avait été imprimé, inspira de pénibles réflexions.

Plus ordinairement, après dîner, la Reine et Madame Élisabeth proposaient au Roi une partie de piquet ou de trictrac, afin de l'arracher à ses lectures et à son travail, auxquels il était toujours pressé de se remettre.

Quelquefois, vers quatre heures, le Roi prenait dans son fauteuil quelques instants de repos. Rangées autour de lui, les Princesses ouvraient un livre ou travaillaient à leur tapisserie; le plus grand silence régnait; le Dauphin étudiait ses leçons. Au réveil de son père, il les récitait, et retournait à ses cahiers d'arithmétique et d'écriture. Hue surveillait son travail; sa tâche achevée, il le conduisait dans la chambre de Madame Élisabeth, et jouait avec lui à la balle ou au volant.

Vers sept heures, toute la famille se plaçait autour d'une table; la Reine et Madame Élisabeth, se succédant, faisaient à haute voix la lecture d'un livre d'histoire ou de quelque ouvrage choisi, propre à instruire et à amuser la jeunesse, mais dans lequel des rapprochements imprévus avec leur

[1] Truchon, avocat, avait été, avant la révolution, enfermé à Bicêtre pour vol, rapt, etc. Il en était sorti à la faveur des troubles et était devenu membre de la Commune du 10 août. Il avait les formes polies et ne manquait pas d'une certaine faconde; mais avec la longue barbe et les vêtements d'ermite qu'il portait afin de ne pas être reconnu, il avait l'air d'un meurtrier. Il fut un des trois commissaires qui, avec Tallien et Guiraud, furent chargés de rendre compte à la Législative des massacres de septembre, le 3 au matin. Incarcéré avec les terroristes après le 9 thermidor, il fut relâché après l'amnistie de brumaire.

situation se présentaient souvent, et réveillaient des sentiments bien douloureux. Ces applications se renouvelaient surtout à la lecture de *Cécilia* (de mistress d'Arblay).

A huit heures, M. Hue dressait dans la chambre de Madame Élisabeth le souper du Prince Royal; la Reine venait y présider; Louis XVI aussi, pour égayer à cette heure le petit cercle de la famille, se plaisait quelquefois à proposer quelques énigmes tirées d'une collection du *Mercure de France* qu'il avait trouvée dans la bibliothèque. L'horizon de la famille s'éclaircissait un instant aux radieux sourires des enfants. Après le souper, le jeune Prince se déshabillait et faisait ses prières. Il en avait une particulière pour la princesse de Lamballe, puis une autre — et la voici — pour sa famille et pour sa gouvernante :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et racheté, je vous adore.

» Conservez les jours du Roi mon père et ceux de ma famille.

» Protégez-nous contre nos ennemis! Donnez à madame de Tourzel les forces dont elle a besoin pour supporter les maux qu'elle endure à cause de nous! »

Marie-Antoinette lui faisait réciter elle-même ces deux prières, lorsque les municipaux étaient assez loin pour ne rien entendre; mais, quand ils étaient trop près, l'enfant avait de lui-même la précaution de les dire à voix basse. L'adversité et la captivité sont de rudes mais utiles maîtresses; elles enseignent la prudence à l'étourderie, et donnent de l'expérience aux enfants.

Hue couchait alors le petit Prince; la Reine et Madame Élisabeth restaient alternativement auprès de lui. Le souper de la famille servi, Hue portait à manger à celle des deux princesses que ce soin retenait. Le Roi, en sortant de table, revenait auprès de son fils. Après quelques moments, il prenait à la dérobée la main de sa femme et de sa sœur, leur adressait un muet adieu, recevait les caresses de ses enfants,

et remontait dans sa chambre. Passant ensuite dans la tourelle, il n'en sortait plus que vers minuit pour venir se coucher.

Les Princesses restaient encore quelque temps ensemble, leur ouvrage de tapisserie à la main. Souvent elles profitaient de cette heure paisible pour réparer les habits de la famille ; puis après un tendre bonsoir elles se quittaient pour se reposer. L'un des deux municipaux de garde dans la tour restait dans la petite pièce qui séparait leurs chambres, l'autre avait suivi le Roi. Ces commissaires étaient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir et à minuit. Louis XVI attendait pour se coucher que le nouveau municipal fût monté, et s'il ne l'avait pas encore vu, il priait Hue de lui demander son nom.

Ce genre de vie dura tout le temps que le Roi resta dans la petite tour (jusqu'au 29 septembre). Les journées s'y succédaient dans la tristesse, dans la servitude, dans l'agitation et dans l'outrage.

Puis la nuit enveloppait le vieux donjon du Temple, apportant aux justes un sommeil aussi paisible que leur conscience.

Cependant, quelquefois une femme y veillait pendant une partie de la nuit : le Roi et le Dauphin n'ayant qu'un vêtement, plus d'une fois Madame Élisabeth, en cachette et à l'insu de tous excepté de Hue, qui forcément était son complice, passa de longues heures à raccommoder ces habits qu'il lui apportait à minuit ; plus d'une fois les municipaux fouillèrent un vêtement qui sortait à six heures du matin de la chambre de Madame Élisabeth. Des témoignages certains m'ont confirmé ce minutieux détail, qui m'a semblé assez touchant pour cesser d'être puéril. Dieu a permis que cette grande famille de Bourbon épuisât toutes les souffrances, depuis les angoisses des grandes douleurs jusqu'aux piqûres de l'indigence, cette hôtesse incommode, afin de donner à tous une consolation et un enseignement.

A peine [..]noître sa doctrine, que l'amour [..]attacha des parti=
=sans dans le[..]n'eut point de peine ensuite [..]es esprits déja prévenus, et à [..]ntôt les autres réformateurs, [..]gme moins char=
=gé de mystères [..]sieurs rites, qu'il eut l'adresse de [..] civile et ... [..]9-temps son troupeau foibl[..]té des Edits et aux recherches [..]ts, ne se con=
=serva que par le [..]tion.

Telle était au Temple la distribution des heures de la journée. Le jour, comme on le voit, s'y partageait entre la prière, la lecture, l'instruction des enfants et le travail, et quelquefois la promenade, quand elle était permise, et quelques conversations avec les commissaires, quand ils étaient polis. Ponctuel en toutes choses, Louis XVI avait réglé lui-même les occupations de la journée. Une de ses plus douces consolations fut de s'occuper plus particulièrement de l'éducation de son fils.

Dans cet enfant de sept ans et demi, il y avait un mélange de force et de grâce, bien rare chez les natures les plus heureuses. Parfois le sérieux de sa pensée donnait à sa parole un caractère plein de noblesse, parfois le naïf enjouement de son âge rayonnait au contraire sans désirs et sans regrets. Il ne songeait déjà plus aux grandeurs passées, il était heureux de vivre, et il n'était rappelé aux soucis que par les larmes qu'il apercevait quelquefois dans les yeux de sa mère. Jamais plus il ne parla de ses jeux et de ses promenades d'autrefois; jamais il ne prononça le nom de Versailles ou celui des Tuileries. Il ne parut rien regretter. Il oublia en apparence ses hochets et ses goûts d'enfant. Sa précoce intelligence répondait parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire, déjà meublée de toutes les fables les plus amusantes de la Fontaine, s'enrichissait de quelques passages choisis de Corneille et de Racine. Son père, en les lui faisant réciter, les accompagnait d'explications intéressantes. Habituellement il lui faisait lire l'histoire de France et lui dictait des fragments de l'*Esprit de la Ligue*, auxquels, en les relisant sur son cahier, il ajoutait ensuite un commentaire instructif, tout en corrigeant ses fautes d'orthographe. C'était à la fois une leçon d'écriture et une leçon d'histoire. Nous sommes assez heureux pour pouvoir placer sous les yeux du lecteur une page de ce cahier; il y trouvera un spécimen de l'écriture du Dauphin à cette époque de sa vie.

La méthode dont se servait le Roi pour lui enseigner la

géographie était de marquer sur un papier vélin le profil littoral des continents, la position des montagnes, le cours des fleuves ; puis les points frontières des royaumes, des provinces. A ce cadre ainsi préparé, le Prince adaptait les noms, sa mémoire le trompant rarement, surtout quand il s'agissait de la France, dont il connaissait non-seulement les capitales provinciales, mais les chefs-lieux de département et même de district ; car c'était la nouvelle géographie de la France que son père lui montrait. Au seul tracé des lignes limitatives, l'enfant reconnaissait les pays et y semait les villes à leur place. Il apprenait aussi à laver les cartes, et c'était pour lui un grand amusement d'en rehausser les contours avec diverses couleurs.

C'est ainsi que dans la prison Louis XVI renouvelait aux yeux de l'Europe le spectacle qu'un empereur de Rome avait donné à sa cour en instruisant lui-même ses enfants, et, plus heureux qu'Auguste, il voyait ses soins couronnés d'un plus beau succès.

De son côté, Marie-Antoinette, livrée tout entière aux soins maternels que Madame Élisabeth partageait avec elle, instruisait la jeune Marie-Thérèse dans les graves principes qui font la bonne chrétienne et la femme forte, et faisait succéder à ces austères exercices des leçons de musique et de dessin. Un jour, comme le frère et la sœur se réunissaient après le travail et se présentaient à leur père en se tenant par la main ; celui-ci leur dit : « Oui, mes enfants, soyez toujours laborieux et toujours unis ! Le travail vous sera une consolation, votre tendresse mutuelle un appui, et la prière presque une espérance : Travail, amour et prière, mes enfants, voilà la vie ! »

En dépeignant la vie, le Roi ne prononçait pas le mot de sacrifice ; il eût voulu pouvoir renfermer dans son cœur muet toutes les souffrances, afin d'en préserver sa famille.

Il n'était pas de privation qu'on n'affectât de lui faire éprouver : vêtements, linge de corps, linge de lit et de

table, couverts, assiettes, en un mot, tous les objets du service le plus ordinaire étaient en si petite quantité qu'ils ne pouvaient suffire au besoin journalier. Pendant quelques nuits, Hue fut réduit à garnir le lit du Prince Royal de draps troués en plusieurs endroits. Les relations que ce fidèle serviteur était forcé d'avoir pour le service avec les commissaires de la Commune devenaient de jour en jour plus épineuses, et les demandes qu'il leur adressait demeuraient souvent sans réponse. Les 500,000 livres destinées aux dépenses annuelles du Roi avaient été votées par l'Assemblée nationale avant qu'elle eût prévu les véritables projets des chefs de la Commune, ou du moins avant qu'elle eût osé s'y associer. Hue avait déjà plusieurs fois écrit au maire de Paris, pour demander, au nom du Roi, des payements à compte sur cette somme, et le maire n'avait pas répondu. Louis XVI était d'autant plus sensible à ce chagrin que, prévoyant le sort qui lui était réservé, il se tourmentait de ne point acquitter, chaque semaine, les avances que lui faisaient les fournisseurs. En venant au Temple, il n'avait qu'une très-légère somme en numéraire. Hue ayant donné à Manuel une liste des différents objets que désirait le Roi, Manuel en fit l'emplette, et les envoya à la Tour avec le mémoire des frais, montant à 526 livres. A la vue de ce mémoire, que Manuel lui-même avait signé : « Je suis hors d'état, dit Louis XVI à son serviteur, de payer de ma bourse une pareille dette. — Je supplie le Roi, répondit celui-ci, d'acquitter ce mémoire; une somme de six cents livres me reste, et j'espère que Sa Majesté aimera mieux me causer une grande joie que de contracter envers Manuel une obligation pécuniaire.

Aux tourments de la pénurie se mêlaient des vexations de tout genre. La royale famille ne descendait pas au jardin sans être exposée à quelques insultes. Rocher et Risbey, la pipe à la bouche, la regardaient passer au guichet entre deux bouffées de fumée. Les gardes du service extérieur, placés au bas de la tour, affectaient de se couvrir et de s'as-

scoir dès qu'ils l'apercevaient, et de se lever et de se découvrir quand elle était passée. Comme il y avait quantité d'ouvriers dans l'enceinte du Temple employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnait pour promenade aux prisonniers qu'une partie de l'allée des marronniers. Le Prince Royal y trouvait un peu d'exercice et de récréation, précieux avantage que ses infortunés parents achetaient si cher pour lui. Il leur fallait assister au spectacle de l'édification de leur propre servitude; ils voyaient élever les murs et creuser les fossés; ils voyaient garnir de barreaux de fer les croisées de leur future demeure; ils voyaient masquer les fenêtres par ces machines qu'on appelle *soufflets*, et au moyen desquelles les détenus ne reçoivent d'air et de jour que par une ouverture verticale, et ne peuvent apercevoir de leur chambre ce qui se passe au dehors. Les consignes les plus sévères étaient données dans ce style étrange qui commençait à prévaloir dès cette époque[1]. Louis XVI avait adouci les rigueurs des geôles pour les malheureux que le crime y conduit; il avait voulu que les prisons ne fussent pour tous que des lieux de détention sûre et non de tourments prématurés. Et c'était pour lui et pour sa famille qu'on calculait avec avarice la portion d'air et de jour que leur prison devait recevoir!

Les contraintes de l'intérieur répondaient aux tristesses du dehors. La plupart des municipaux semblaient en entrant au Temple avoir pour mission d'aggraver la captivité par l'insulte.

La Reine, en engageant la conversation avec eux, essayait en vain d'éveiller dans leur cœur quelques mouvements d'humanité. « Quel quartier habitez-vous? demanda-t-elle un

[1] Consigne du 24 août 1792, l'an 4e de la liberté, le 1er de l'égalité :

En conséquence de l'arrêté du conseil général, le commandant général ordonne que le jardin du Temple sera consigné à toutes personnes quelconques, à l'exception de l'adjudant et officiers de service dans l'intérieur et auprès du Roi.

A Paris, les jour et an que dessus.

jour à l'un de ces hommes qui assistait au dîner. — *La patrie !* répondit-il avec une emphase stupide. — La patrie? reprit Marie-Antoinette avec une inexprimable douceur, ah! c'est la France. »

Un matin, au moment où Louis XVI s'habillait, un de ces commissaires, du nom de Lemeunié, s'approche et prétend le fouiller. Sans laisser voir la moindre impatience, le Roi tire de ses poches ce qu'elles contenaient et le dépose sur la cheminée. Ce municipal examine chaque chose avec attention; puis, remettant le tout à M. Hue : « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai reçu l'ordre de le faire. » Après cette scène, le Roi ordonna à son valet de chambre de ne lui présenter désormais ses habits que les poches retournées. En conséquence, tous les soirs, lorsque son maître était couché, Hue avait soin de vider les poches de ses vêtements.

Une autre fois, 24 août, entre minuit et une heure, plusieurs municipaux entrent dans la chambre du Roi. Éveillé par le bruit, Hue se lève à la hâte et accourt près du lit de son maître, qu'entouraient déjà les commissaires. « En exécution d'un arrêté de la Commune, disait l'un d'eux, nous venons faire la visite de votre chambre et enlever les armes qui peuvent s'y trouver. — Je n'en ai point, » répondit Louis. Ils cherchent néanmoins, et n'ayant rien trouvé : « Cela ne suffit pas, reprirent-ils; en entrant au Temple, vous aviez une épée, remettez-la. » Contraint à tout souffrir, Louis ordonne à son valet de chambre d'apporter son épée.

A son lever, 25 août, le Roi témoigna combien cette insulte lui avait été pénible. Il pria Hue d'écrire sur-le-champ au maire de Paris ce qui s'était passé durant la nuit, et de demander de sa part qu'on statuât enfin sur le mode dont lui seraient annoncés les arrêtés de la Commune. Pétion ne répondit pas.

Le soir, nouvelle alerte. Un municipal, nommé Venineux, de haute taille, de complexion robuste, d'une figure basanée,

tenant à la main un bâton noueux, entre brusquement dans la chambre du Roi. Le Roi venait de se mettre au lit. « Je viens ici, dit l'homme rébarbatif, pour faire une perquisition exacte. On ne sait pas ce qui peut arriver. Je veux être sûr que monsieur (il parlait du Roi) n'a aucun moyen de s'évader. — Vos collègues, répondit Hue, ont fait cette perquisition la nuit dernière; le Roi a bien voulu la souffrir. — A bien voulu est charmant, réplique Venineux; il l'a bien fallu; s'il avait résisté, qui eût été le plus fort? » Vivement alarmé sur les intentions de ce nouveau venu, Hue prit la résolution de ne pas le perdre un instant de vue. « Je ne me coucherai pas, lui dit-il, je resterai près de vous. » Le Roi avait entendu ces paroles : « Fatigué comme vous l'êtes, dit-il, couchez-vous, je vous l'ordonne. » Sans répliquer à cet ordre, Hue se retira. Mais la disposition de la porte empêchait que de son lit le Roi pût apercevoir celui de son valet de chambre. Hue se jeta donc tout habillé sur son grabat, les yeux fixés sur le farouche visiteur, et prêt, au moindre mouvement suspect, à s'élancer au secours de son maître. Ses frayeurs n'étaient pas fondées; le commissaire qui avait apparu comme une bête fauve, dormit jusqu'au matin d'un sommeil profond. « Cet homme vous a causé une vive alarme, dit à son lever Louis XVI à son serviteur; j'ai souffert de votre inquiétude, et moi-même, je ne me suis pas cru sans danger; mais dans l'état où ils m'ont réduit, je m'attends à tout. »

Malgré ses demandes réitérées, Louis n'avait pu obtenir la lecture d'aucun journal; il n'en avait vu d'autres que ceux qui parfois étaient oubliés ou laissés à dessein par un des municipaux sur la table de l'antichambre. Un jour, une de ces feuilles portait ces mots écrits au crayon : « *Tremble, tyran, la guillotine est permanente.* » Des menaces semblables couvraient habituellement les murs, elles étaient crayonnées par les factionnaires jusque sur la porte de la chambre du Roi. Hue mettait toute son attention à faire disparaître ces



inscriptions, qui cependant n'échappèrent pas toujours au regard de la famille royale.

D'un autre côté, voici ce qu'imaginait son zèle pour suppléer à l'absence des papiers publics : tous les soirs, des colporteurs venaient crier sous les murs du Temple le sommaire des nouvelles que contenaient les journaux qu'ils vendaient. A l'heure du passage des crieurs, Hue montait dans la tourelle; et là, se hissant à la hauteur d'une fenêtre aux deux tiers bouchée, il s'y cramponnait jusqu'à ce qu'il pût saisir les annonces les plus intéressantes. Alors il descendait dans l'antichambre de la Reine; Madame Élisabeth passait au même instant dans sa chambre, Hue l'y suivait sous quelque prétexte et lui rendait compte de ce qu'il avait recueilli. Rentrée dans la chambre de Marie-Antoinette, Madame Élisabeth allait se placer au balcon de la seule fenêtre du Temple qui n'avait pas été condamnée dans la majeure partie de son ouverture; Louis XVI, sans que les municipaux eussent lieu d'en prendre ombrage, venait à cette fenêtre comme pour respirer; sa sœur lui répétait alors ce que son serviteur lui avait rapporté; et c'était ainsi que l'héritier des rois tout-puissants apprenait, à force de ruse et de précaution, une parcelle des grands événements qui agitaient son empire.

Il fut instruit de cette manière de l'entrée des troupes coalisées sur le territoire français, de la reddition de Longwy[1] et de Verdun[2], du passage de la Fayette avec son état-major à l'étranger[3], de la mort de M. de Laporte, intendant

[1] Le 23 août 1792.

[2] Le 2 septembre 1792.

[3] Instruit du triomphe des Jacobins dans la nuit du 10 août, ainsi que du projet qu'ils avaient de le faire arrêter, la Fayette abandonna son camp le 19 août; et, suivi des principaux officiers de son état-major, il passa sur le territoire liégeois. Arrêté à Rochefort, il fut conduit à Wesel, forteresse appartenant à la Prusse. A l'approche des Français, la Fayette, avec une partie de sa suite (l'autre ayant été mise en liberté à Anvers), fut transféré à Magdebourg, forteresse située sur les États prussiens. En 1795 il fut transféré dans la citadelle d'Olmutz, où l'empereur François II le tint enfermé jusqu'à la signature du traité de *Campo-Formio* au mois d'octobre 1797. Rendu à la liberté, il fut conduit à Hambourg.

de la liste civile[1], et de celle de Durosoi, rédacteur de la *Gazette de Paris*[2]. Parmi les nouvelles que publiaient journellement les colporteurs, se trouvaient aussi sans cesse des faits exagérés, des événements faux, des annonces mensongères : « Voici, criait un jour l'un d'eux, voici le décret qui ordonne de séparer le Roi de sa famille. » Dans ce moment, Marie-Antoinette, à portée d'entendre distinctement la voix du crieur, éprouva un saisissement dont elle eut peine à se remettre et une impression de terreur qui ne s'effaça plus.

Le plus habituellement cependant c'étaient les amis du dehors qui prenaient le soin d'envoyer des crieurs affidés. Quelquefois même ils révélaient leur souvenir au cœur des captifs, en enseignant à des joueurs de vielle quelques-uns des airs que répétaient alors les voix royalistes : « *Pauvre Jacques ! — Henri, bon Henri, ton fils est prisonnier dans Paris !* Ces refrains parvenaient parfois jusqu'aux princes, puis les sons s'éloignaient et s'évanouissaient vains et fugitifs comme l'espoir qu'ils avaient fait naître.

Le contrôle des commissaires municipaux ne s'exerçait pas seulement sur les détails du service de la tour, il s'étendait encore sur les principes d'éducation à donner au Prince Royal. Dépouillé de ses priviléges de roi, de sa liberté d'homme, Louis se voyait atteint dans ses prérogatives de père. Les exemples d'écriture que copiait son fils étaient habituellement, d'après ses indications, pris dans les œu-

[1] On avait pendu Favras sur la place de Grève, on y avait amené les restes palpitants de Flesselles et de de Launey; mais la révolution ne voulut pas que le palais du peuple fût souillé du sang de ses ennemis. Elle reporta ce spectacle devant le palais des rois. Le 24 août, M. de Laporte fut décapité sur la grande place du Carrousel, vis-à-vis du château des Tuileries. Il était âgé de quarante-neuf ans. C'était lui qui, le 21 juin 1791, avait remis à l'Assemblée nationale la déclaration que Louis XVI avait écrite avant de partir pour Varennes. Il avait entendu sa condamnation sans trouble; il monta sur l'échafaud avec dignité. Là, se tournant vers le peuple, il dit avec douceur : « Citoyens, soyez sûrs que je meurs innocent; car je ne puis regarder comme un crime ma fidélité à mon Roi : puisse mon sang, que vous désirez, vous donner plus de bonheur, et rendre la paix à ma patrie! »

[2] Marchant à la mort le 25 août, fête de saint Louis, Durosoi s'écria : « Il est beau pour un royaliste comme moi de mourir le jour de Saint-Louis. »

vres de Montesquieu et d'Anquetil. Un jour, un municipal nommé Leclerc, présent à la leçon, trouva fort impertinentes quelques réflexions de l'*Esprit des lois :* il interrompit avec humeur cet exercice et se mit à disserter sur l'éducation républicaine qu'il convenait de donner au jeune Prince. Il voulait qu'on substituât à ses lectures celle des ouvrages révolutionnaires : « Il faut, dit-il, que celui-là vive de la vie de son temps, et non de celle des temps passés. »

Un autre jour, prenant sa leçon de langue latine, le Dauphin prononça mal un mot difficile. Le royal instituteur avait laissé passer la faute sans la relever. Un des commissaires présents lui dit brusquement : « Vous devriez bien apprendre à cet enfant à mieux prononcer; car au temps où nous sommes, il aura plus d'une fois peut-être l'occasion de parler en public. — Vous avez raison, monsieur, répondit le Roi avec douceur, votre observation est fort juste, mais mon fils est très-jeune encore, et je crois qu'il faut attendre que le temps et l'habitude lui délient la langue. »

Quant aux leçons d'arithmétique, il fallut bientôt y renoncer : un municipal, du nom de Godard, remarqua qu'on faisait étudier au royal élève une table de multiplication; il prétendit qu'on lui apprenait l'art de parler et d'écrire en chiffres. Un petit traité d'arithmétique que Hue posait tous les soirs sur le lit du Prince, afin que le matin il pût apprendre la leçon que son père lui donnait, fut métamorphosé, dans les soupçons de Godard, en caractères hiéroglyphiques inventés pour faciliter la correspondance de la famille royale. Le conseil général de la Commune, sur la dénonciation de ce membre, interdit aussitôt l'enseignement du calcul.

La même supériorité d'intelligence se rencontra le même jour dans un autre municipal dont le nom ne m'a pas été donné. Hue avait été chargé de demander au maître de dessin de la jeune Marie-Thérèse des modèles de tête qu'elle pût copier; M. van Blarenberg (c'était le nom de ce maître)

s'empressa d'en faire remettre un certain nombre. Cet envoi excita contre la Reine l'humeur de ce docte commissaire, qui voulait absolument voir dans ces têtes, copiées d'après l'antique, les portraits des principaux souverains coalisés contre la France. Sa lumineuse appréciation faillit un moment priver la Princesse de ses modèles, et Hue et van Blarenberg de leur liberté. La même chose arriva au sujet des tapisseries auxquelles travaillaient la Reine et les Princesses. Quelques ouvrages destinés à revêtir des chaises étant terminés, Marie-Antoinette ordonna de les envoyer à la duchesse de Sérent. Les municipaux découvrirent encore dans les dessins de ces tapisseries un langage emblématique, et prirent un arrêté qui défendait de laisser sortir du Temple les ouvrages des Princesses.

Au nombre de ces vexations ridicules, citons encore celle que suscita un officier municipal au milieu de la famille royale réunie : Marie-Antoinette lisait à ses enfants ce passage de notre histoire où le connétable de Bourbon prend les armes contre la France; le commissaire l'interrompit brusquement, disant avec humeur que, par cet exemple, elle voulait inspirer à son fils des sentiments de vengeance contre son pays.

Tous les officiers municipaux n'étaient point taillés sur ce patron : tous étaient, il est vrai, recommandés par leur civisme au suffrage public du jour; mais leur position, leur caractère, leur instruction, établissaient entre eux une grande dissemblance. Un d'eux remit un jour à Hue un mémoire par lequel il sollicitait la place d'instituteur du Prince Royal. « J'ai déjà, lui dit-il, présenté le double de ma requête au comte Alexandre de Beauharnais à l'époque où ce député présidait l'Assemblée constituante. Je vous supplie de remettre au Roi ma demande et de lui parler en ma faveur. — Il m'est impossible de vous servir, répondit M. Hue; je ne parle à Sa Majesté que quand elle daigne m'adresser la parole. D'ailleurs, dans les circonstances pré-

sentes, votre pétition ne pourrait être accueillie. » En ce moment, Louis XVI parut. Thomas (c'était le nom du municipal) protesta en termes chaleureux de sa fidélité, et témoigna son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté. « Je m'abaisserais, dit le Roi, si je paraissais sensible à la manière dont on me traite. Si Dieu permettait que je reprisse un jour les rênes du gouvernement, on verrait que je sais pardonner. » Le municipal saisit cette occasion de produire sa demande. « Pour l'instant, reprit Louis XVI, je suffis à l'éducation de mon fils. »

Les soins de cette éducation occupaient beaucoup le Roi; il y trouvait une servitude qui était une consolation, une fatigue qui était un délassement; mais il voyait avec peine le service de la tour rouler entièrement sur son fidèle valet de chambre, et il craignait qu'à la longue ses forces ne restassent au-dessous de son dévouement. Pour le soulager, il fit demander au Conseil de la Commune d'envoyer dans la tour un homme propre aux ouvrages de peine. Le maire nomma pour ce service un ancien commis aux barrières de Paris, appelé Tison, homme d'un caractère dur et méfiant, imbu, comme la plupart des gens de sa classe, de préventions contre le Roi. Cet homme vint s'installer au Temple avec sa femme, qui paraissait d'un naturel doux et compatissant. On connaîtra plus tard quelle était la nature des services demandés à leur zèle, et l'on verra que c'étaient moins des domestiques que des espions qu'on avait placés dans la tour. Quoi qu'il en soit, Hue s'arrangea fort bien du concours de ces deux aides, et pendant le peu de temps qu'il demeura encore au Temple, il n'eut qu'à se louer de l'un et de l'autre.

Peu de jours après l'installation de Tison, Pétion écrivit au Roi (26 août 1792) :

« Sire,

» Le valet de chambre attaché au Prince Royal depuis son

enfance demande à continuer son service auprès de lui; comme je crois que cette proposition vous sera agréable, j'ai accédé à son vœu, » etc.

Louis XVI remit la lettre à Hue en lui disant : « Lisez cette lettre, et répondez au maire que j'y consens; ajoutez que je ne puis voir sans indignation que la municipalité affecte de ne pas répondre aux demandes que j'ai faites, et surtout à celle de laisser entrer le médecin ordinaire de mes enfants [1]. »

Le même jour — 26 août — à huit heures du soir, un commissaire municipal amena Cléry au Temple. On le fouilla, on lui donna des avis sur la manière dont il devait se conduire, et on l'introduisit dans la tour.

On demandera peut-être comment, après avoir enlevé à la famille royale les serviteurs qui lui étaient attachés, la Commune avait consenti à lui rendre Cléry, qui ne lui était pas moins dévoué; on s'étonnera davantage encore que cette concession ait suivi l'entrée de Tison et de sa femme, jugés suffisants pour satisfaire avec Hue aux exigences du service; mais je ne voudrais pas qu'on cherchât dans cette mesure des motifs qui portassent la moindre atteinte au caractère honoré de Cléry. Madame la duchesse d'Angoulême avait conservé quelque doute sur les dispositions du valet de chambre de son frère lors de son entrée au Temple. Elle s'était persuadée, à tort selon toute apparence, qu'il avait d'abord été à la tour un agent de la révolution. Peut-être apprit-elle que le « ci-devant valet de chambre du Prince Royal, nommé Villette, ayant réclamé la faculté de faire son service auprès du Prince, le conseil général de la Commune, sur cette demande, avait passé à l'ordre du jour motivé sur ce que le sieur Cléry, alors en place, conservait sa confiance [2]. » Le respect de la Princesse pour le testament vénéré du Roi martyr l'empêchait de s'exprimer publiquement sur le compte de Cléry; mais ses idées, si bien arrêtées sur les

[1] M. Brunyer.

[2] Séance du mercredi 5 septembre 1792.

hommes et sur les choses, étaient inflexibles à cet égard. En faisant ici mention de ses sentiments sur les motifs qui avaient déterminé l'entrée de ce serviteur à la tour, j'obéis à ma conscience de narrateur; mais je m'empresse d'ajouter, pour être juste, que, dans tous les cas, le spectacle des vertus et des souffrances qu'il eut sous les yeux avait converti l'envoyé de la Commune : Marie-Thérèse elle-même a, dans ses écrits, parlé de lui de manière à faire croire que d'anciennes préventions étaient effacées [1].

Voici comment il peint lui-même dans son journal [2] son arrivée à la tour : « Il me serait difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse famille. Ce fut la Reine qui m'adressa la parole, et après des expressions pleines de bonté : « Vous servirez mon fils, ajouta-t-elle, et vous vous concerterez avec M. Hue pour ce qui nous regarde. » J'étais tellement oppressé, qu'à peine je pus répondre. »

Presque uniquement occupé du Prince Royal, le service de Cléry auprès du Roi se borna pendant quelque temps à le coiffer le matin et à rouler ses cheveux le soir. Hue resta seul chargé de demander et de recevoir les choses nécessaires pour la famille royale : confident de la royauté proscrite, ministre d'un prince prisonnier, c'était lui qui avait à réclamer, chaque jour, du pain pour ses maîtres, sous le contrôle, renouvelé chaque jour, des ambassadeurs de la municipalité. Cette entremise le livrait sans cesse à des luttes pénibles et compromettantes. La cuisine étant séparée et éloignée de la

[1] Voir le Récit des événements arrivés au Temple. — Paris, Audot, 1823, page 22.

[2] Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, Roi de France.

Par M. Cléry, valet de chambre du Roi.

A Londres, de l'imprimerie de Baylis, Graville street — 1798. — La rédaction de ce journal a été attribuée par les uns à la comtesse de Schomberg, par les autres, et avec plus de vraisemblance, à Mariala, homme d'affaires du duc d'Arenberg, etc.; mais quelle que soit la main qui ait touché à l'œuvre de Cléry, il est incontestable qu'elle lui appartient tout entière pour le fond.

tour, la nécessité du service le forçait de traverser souvent plusieurs postes de la garde : c'étaient à chaque pas obstacles sur obstacles, questions sur questions, insultes sur insultes. Les municipaux, qui l'accompagnaient partout, la plupart du temps applaudissaient à ces outrages et souvent les provoquaient par leur exemple. Dans le palais du Temple, ces Argus de la Commune avaient une chambre d'assemblée qu'ils appelaient la *salle du conseil :* le linge et les autres effets qui entraient et sortaient y étaient d'abord reçus et rigoureusement visités. Pour les y déposer ou les y reprendre, un des commissaires faisait appeler Hue, le conduisait à la chambre du conseil, et le suivait de nouveau jusqu'à la porte de la tour. Tout ce qui était destiné aux repas de la famille royale subissait l'examen de quelques municipaux. Avant de laisser entrer ces objets dans la tour, d'autres les visitaient encore, coupant en deux les pains et ceux des comestibles qui leur paraissaient suspects. En un mot, rien n'entrait dans la prison royale, rien n'en sortait, sans être assujetti à la visite la plus rigoureuse : l'inquisition était partout, le jurement et l'ironie à la bouche. Un jour le Roi eut les oreilles frappées des invectives dont était accablé son généreux serviteur ; le soir, en se couchant, et déjà couvert par ses rideaux (seul moment où il pouvait laisser tomber une parole sans qu'elle fût ramassée par le commissaire de garde) : « Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui, lui dit-il; eh bien, pour l'amour de moi, continuez de supporter tout : ne répliquez rien. » La résignation que recommandait l'âme chrétienne du maître était dans le cœur dévoué du serviteur. Une autre fois, et de même à l'heure du coucher, comme M. Hue attachait au lit de Louis XVI une épingle noire, dont il avait fait, en la recourbant, une sorte de porte-montre, le Roi lui glissa dans la main un papier roulé : « Voilà de mes cheveux, lui dit-il; c'est le seul présent que je puisse vous faire dans ce moment. » Malheureux prince, il prévoyait que l'on viendrait bientôt lui arracher cet honnête homme

qui s'était fait son ami : cette idée le tourmentait. Des trois portes de la pièce dans laquelle Hue couchait, l'une donnait dans la chambre du Roi, l'autre, en face, dans l'ancienne cuisine, et la troisième était ouverte sur l'escalier : par cette dernière, souvent, au milieu de la nuit, entraient brusquement des municipaux, pour voir si le travailleur du jour n'était pas un conspirateur de la nuit, occupé de correspondances secrètes. Une fois, entre autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avait fait dans sa visite nocturne, Louis conçut des inquiétudes. Dès la pointe du jour, pieds nus et en chemise, il entr'ouvrit doucement la porte de communication. Hue s'éveilla : la vue du Roi, l'état dans lequel il se trouvait, le saisirent : « Sire, dit-il avec émotion, Votre Majesté veut-elle quelque chose? — Non; mais cette nuit il s'est fait du mouvement dans votre chambre : j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé. Je voulais voir si vous étiez encore près de moi. »

La Reine et Madame Élisabeth subissaient la même contrainte; obsédées par les geôliers municipaux, elles ne pouvaient qu'à la dérobée exprimer leurs désirs à M. Hue et quelquefois lui parler de leurs peines. Un jour, qu'à l'heure de son service ce brave serviteur était entré chez Madame Élisabeth, il trouva cette princesse en prière; son premier mouvement fut de se retirer. « Restez, lui dit-elle, vaquez à vos occupations; je n'en serai pas dérangée. »

Voici quelle était la prière de cette femme angélique; Hue reçut la permission de la copier, et nous l'avons conservée :

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu! je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'arrivera rien que vous n'ayez prévu de toute éternité. Cela me suffit, ô mon Dieu! pour être tranquille. J'adore vos desseins éternels; je m'y soumets de tout mon cœur : je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout; j'unis ce sacrifice à celui de votre cher Fils, mon Sauveur, vous demandant, par son cœur sacré et par ses mérites infinis, la patience dans nos

maux et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voudrez et permettrez. »

Sa prière achevée : « C'est moins pour le Roi malheureux, dit-elle à M. Hue, que pour son peuple égaré, que j'adresse au ciel des prières. Daigne le Seigneur se laisser fléchir, et jeter sur la France un regard de miséricorde !... »

Puis, voyant l'impression que faisaient ses actes et ses paroles : « Allons, du courage, ajouta-t-elle, Dieu ne nous envoie jamais plus de peines que nous n'en pouvons supporter [1]. » Il mesura celles de Madame Élisabeth à son courage : c'est pour cela qu'il les fit si grandes.

Depuis que Tison et sa femme, et après eux Cléry, étaient entrés au Temple, le service de Hue était fort allégé; mais si les fatigues corporelles étaient moindres pour lui, il se préparait pour son cœur une peine bien autrement cruelle. Les marques de bienveillance dont il était honoré portaient ombrage à certains municipaux : il s'en était aperçu et il avait même des raisons pour craindre de se voir, d'un jour à l'autre, arracher de la tour. Cette appréhension n'était que trop fondée. Cependant le visage du Roi conservait sa sérénité habituelle : il n'y avait pas jusqu'à ce calme profond du malheureux Prince qui ne fût un sujet d'inquiétude pour ceux qui l'opprimaient. En le voyant si tranquille au Temple, ils se disaient : « Sans doute, il croit que sa délivrance approche : il est entretenu dans cet espoir par les relations qu'il s'est ménagées avec les princes ses frères et avec les rois étrangers; il est instruit des efforts que l'Europe absolutiste va tenter en sa faveur. » La patience du Roi devenait ainsi un crime de plus, et ses persécuteurs prenaient sa résignation à tout souffrir pour l'espoir de voir finir ses souffrances.

Aussi la Commune ombrageuse passait-elle les jours et les nuits à épier des correspondances qui avaient existé, mais qui depuis quelque temps n'existaient plus. Les plans des

[1] *Dernières années de Louis XVI*, par M. Hue; 2e édit., page 355.

coalisés étaient représentés sous les couleurs les plus alarmantes : les journalistes leur attribuaient des projets bien autrement menaçants encore que tous ceux qu'avait révélés le violent manifeste du duc de Brunswick. Ils disaient *que l'ennemi négligerait les places fortes pour marcher directement sur Paris, qu'on attaquerait d'abord par la famine; que, la ville prise, les habitants seraient conduits en rase campagne et tous les révolutionnaires suppliciés.* Mille frayeurs agitaient la France; les acteurs du 10 août tremblaient devant les vengeances des royalistes, les débris du régiment de Flandre et des gardes françaises devant le civisme de la garde nationale, et la garde nationale devant le fanatisme des fédérés bretons et marseillais. Toutes les autorités se jalousaient, tous les partis se craignaient; les bruits les plus inquiétants circulaient. Des députés proposaient à l'Assemblée de se retirer à Saumur; mais l'homme qui avait dit : « Il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ! » s'écria de sa voix de tonnerre : « On vous dit qu'il faut faire ceci, qu'il faut faire cela; moi je ne vous dis qu'une chose, il faut terrifier les royalistes. » Ce fut là le programme des journées de septembre [1].

[1] Et Danton a bien mis à exécution ce programme lorsqu'il signa, comme ministre de la justice, la fameuse circulaire adressée, le 3 septembre, par le comité de surveillance de la Commune à toutes les municipalités des villes, pour les inviter à suivre l'exemple de la capitale :

« La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple; acte de justice qui lui a paru indispensable pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. »

Cette circulaire, signée de

PANIS, SERGENT, MARAT, DE FORGAS, LECLERC, CELLY, J. DUPLAIN, L'ENFANT, JOURDEUIL et DU FORTRE,

était envoyée dans les provinces sous le contre-seing du ministre de la justice, DANTON.

Le 2 septembre, il y avait une grande fermentation autour du Temple. Cependant tout était encore calme au dedans, et comme c'était le dimanche, et qu'il faisait un temps superbe, le Roi et sa famille descendirent encore après diner pour se promener au jardin. Cléry, dès le matin, avait remarqué l'air inquiet des municipaux; marchant derrière eux à la suite du Roi, il entend un d'eux dire à ses collègues : « Nous avons mal fait de consentir à les promener cette après-dinée. » Il était près de cinq heures. Tout à coup on entend battre la générale. Les commissaires font rentrer Louis XVI et sa famille avec précipitation; deux autres commissaires, sortant du palais du Temple, s'élancent sur leurs pas, et à peine sont-ils réunis dans la chambre de la Reine qu'un d'eux, nommé Mathieu [1], s'adressant au Roi : « Vous ignorez, monsieur, ce qui se passe, s'écrie-t-il; on bat la générale dans tous les quartiers, on a tiré le canon d'alarme, le peuple est en fureur et veut se venger. Ce n'était point assez d'avoir assassiné nos frères le 10 août, d'avoir employé contre eux des balles mâchées, comme on en a ramassé des milliers dans les Tuileries; c'est vous qui faites encore marcher contre nous un ennemi féroce qui menace de nous égorger, nous, nos femmes et nos enfants. Le Roi de Prusse marche sur Châlons. Notre mort est jurée, nous le savons; mais, avant qu'elle nous atteigne, vous et votre famille périrez de la main même des officiers municipaux qui vous gardent. Cependant, il en est temps encore; et, si vous voulez, vous pouvez..... — J'ai tout fait pour le bonheur du peuple, répondit le Roi, il ne me reste plus rien à faire. »

Pendant l'allocution du commissaire, Hue était accouru et s'était placé auprès de son maître. Le Roi à peine avait répondu que Mathieu reprit : « Je vous arrête. — Qui? moi! dit Louis XVI. — Non, votre valet de chambre. — Qu'a-t-il fait? Il m'est attaché, voilà son crime. N'attentez pas à ses

[1] M. Hue dit que c'était un ex-capucin. *Dernières années de Louis XVI*, 2e édit., page 359.

jours! — De quel droit m'arrêtez-vous? demanda M. Hue; où prétendez-vous me conduire? — Je n'ai pas de compte à te rendre, répondit Mathieu, j'ai mes ordres. » M. Hue voulut monter dans sa chambre; Mathieu le saisit par le bras : « Il ne t'est permis d'y aller qu'avec moi : reste là, tu es sous ma garde. » Deux minutes après, ils montèrent ensemble ; Hue voulant emporter avec lui quelque peu de linge et des rasoirs : « Point de rasoirs, dit le municipal, où je vais te mener, on te rasera; je peux même t'assurer que les barbiers ne te manqueront pas. » — Hue garda le silence, persuadé qu'il allait droit à l'échafaud. Les scellés furent mis aussitôt sur le cabinet qu'il occupait. Descendu dans la chambre de la Reine, il rendit au Roi, avec la permission des municipaux, quelques papiers qui le concernaient. « Hélas! lui dit Louis XVI le cœur navré, le peu d'argent qui vous restait, vous l'avez avancé pour moi, aujourd'hui vous partez et vous êtes sans ressource! — Sire, je n'ai besoin de rien, » répondit le fidèle serviteur suffoqué par les sanglots. Chaque personne de la famille royale lui témoigna un affectueux intérêt. Cette scène attendrissante pouvait avoir de funestes effets, Hue l'abrégea par un nouvel effort : « Je suis prêt à vous suivre, » dit-il à ses conducteurs[1]. En se retirant, Mathieu dit à Cléry : « Prenez garde à la manière dont vous vous conduirez, il vous en arriverait autant. »

Au bas de la tour, deux gendarmes se joignirent à Mathieu, et montèrent avec lui et M. Hue dans une voiture de place. Sur le chemin qu'ils parcoururent, quel épouvantable spectacle frappa les regards de leur prisonnier! Les passants fuyaient avec effroi; on fermait avec précipitation les portes, les fenêtres et les boutiques; chacun se réfugiait dans l'endroit le plus reculé de sa demeure. On entendait les rugissements des assassins et les cris des victimes; des

[1] Tous ces détails sont relatés dans l'ouvrage de M. Hue, *Dernières années de Louis XVI*, 2e édit., pages 361 et 362.

monstres couverts de sang, armés de bâtons et de coutelas, parcouraient les rues, promenant en triomphe au bout de leurs piques des lambeaux de corps humains. Arrivée à la place de Grève, la voiture s'arrêta; il devenait impossible de fendre les flots d'une multitude compacte, agitée comme une mer et brandissant dans l'air des piques, des sabres et des fusils. On fit descendre le captif, et on le conduisit à l'Hôtel de ville à travers une foule frémissante, d'où sortaient avec mille hurlements ces mots : « Voilà du gibier de guillotine, c'est le valet de chambre du tyran! »

Hue resta calme : un cœur dévoué est toujours brave; le sien avait accepté le sacrifice de sa vie, et il était résolu de l'accomplir avec honneur. Entré dans la salle de la Commune, on le place auprès du président. A quelques pas était Santerre. Ce commandant de la milice parisienne écoutait, d'un air grave et capable, les plans que des gens à moitié ivres développaient devant lui pour arrêter les armées étrangères : les uns, d'un air rusé, expliquaient les roueries différentes de leurs opérations stratégiques; les autres prenaient la ligne droite, et, tout franchement, proposaient de se lever en masse pour marcher à l'ennemi. Au parquet, place ordinaire du procureur de la Commune, s'agitait Billaud-Varennes, l'un des substituts, et près de lui Robespierre, criant, donnant des ordres et paraissant très-animé.

Dans cette salle et dans les pièces voisines le tumulte était extrême. Au milieu de ce désordre, le président interroge l'accusé. Avant que celui-ci puisse répondre, on crie de toutes parts : *A l'Abbaye! à la Force!* Dans ce moment on y massacrait les prisonniers.

Le calme se rétablit, l'interrogatoire commence. Des faits, la plupart imaginaires, sont reprochés. « Tu as, dit l'un des municipaux, fait entrer dans la tour du Temple une malle renfermant des rubans tricolores et divers déguisements; c'était pour faire évader la famille royale. — J'ai entendu, s'écrie un autre, le Roi lui dire *quarante-cinq* et la Reine *cin-*

quante-deux. Ces deux mots lui désignaient le prince de Poix et le traître Bouillé. » Un troisième prétend qu'il avait commandé une veste et une culotte couleur savoyard, preuve certaine d'une intelligence avec le roi de Sardaigne[1]. Un quatrième revient sur des correspondances clandestines au moyen de caractères hiéroglyphiques dont nous avons parlé. D'autres l'accusent d'avoir chanté dans la tour l'air et les paroles : *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne!* etc., ce qui était faux, M. Hue ne chantait jamais; puis enfin de s'être attiré de la part de la famille royale un intérêt qu'elle affectait de lui témoigner, tandis qu'à peine elle parlait aux commissaires de la Commune, ce qui était vrai. A ce dernier reproche l'accusé reste muet. Les clameurs se renouvellent : A l'Abbaye! à la Force! Enfin, la fureur contre le coupable est au comble, quand Billaud-Varennes s'écrie : « Ce valet, renvoyé au Temple une première fois, a trahi la confiance du peuple; il mérite une punition exemplaire. » — Un municipal se lève et dit : « Citoyens, cet homme tient les fils de la trame ourdie dans la tour. S'assurer de lui, le mettre au secret, en tirer tous les renseignements qu'il peut donner, sera plus utile et plus sage que de l'envoyer à l'Abbaye ou à la Force. » Quel que fût en ce moment le motif du municipal, son observation sauva la vie à M. Hue. Il fut décidé que l'accusé serait enfermé dans un des cachots de l'Hôtel de ville. Remis aussitôt à la garde d'un guichetier, il fut conduit au lieu de réclusion qui lui était destiné.

Un instant après le départ de M. Hue de la tour, Louis XVI appela Cléry et lui remit les papiers qui venaient de lui être rendus, et qui contenaient l'état des vêtements et de quelques dépenses particulières du Roi. Le malheureux Prince avait en vain essayé de savoir de quel crime on accusait son affectionné serviteur; à sa pensée inquiète, il ne trouvait que cette réponse : « Il m'était attaché, et c'est un grand

[1] M. Hue avait en effet signé et fait viser par les commissaires de garde la demande d'un vêtement semblable pour Tison.

crime. » Le silence, l'air important et discret des municipaux, les clameurs du peuple aux environs du Temple, agitaient cruellement son cœur. Après son coucher, il dit à Cléry de passer la nuit près de lui; Cléry plaça son lit à côté du sien.

Le lundi 3 septembre, en s'habillant, le Roi demanda à Cléry, resté seul à son tour pour le service de toute la famille royale, s'il avait appris des nouvelles de M. Hue, et s'il savait quelque chose des mouvements de Paris. Cléry, pendant la nuit, avait entendu dire par un municipal que le peuple se portait aux prisons. Il ne savait rien de plus, et allait chercher à se procurer des renseignements. « Prenez garde de vous compromettre, lui dit Louis; car alors nous resterions seuls, et je crains que leur intention ne soit de mettre près de nous des étrangers. » A onze heures, toute la famille royale étant réunie dans la chambre de la Reine, un municipal dit à Cléry de monter dans celle du Roi, où il trouva Manuel et quelques membres de la Commune. Manuel lui demanda ce que disait Louis XVI de l'enlèvement de M. Hue : « Il en est inquiet, répondit Cléry. — Il n'arrivera rien à Hue, répliqua Manuel, mais je suis chargé d'informer votre maître qu'il ne reviendra plus, et que le conseil le remplacera; vous pouvez l'en prévenir. — Je vous prie de m'en dispenser, répondit Cléry, d'autant plus que le Roi désire vous voir relativement à plusieurs objets dont sa famille a le plus grand besoin. » Manuel se détermina avec peine à descendre; il fit part à Louis XVI de l'arrêté du conseil général qui concernait M. Hue, et de l'envoi prochain d'une autre personne. « Je vous remercie, répondit le Roi, je me servirai du valet de chambre de mon fils, et, si le conseil s'y refuse, je me servirai moi-même; j'y suis résolu. » Le Roi lui parla ensuite des besoins de sa famille, qui manquait de linge et d'autres vêtements; Manuel dit qu'il allait en rendre compte au conseil, et il se retira. En le reconduisant, Cléry lui demanda si la fermentation continuait; Manuel lui fit craindre

par ses réponses que le peuple ne se portât au Temple. « Vous vous êtes chargé d'un service difficile, ajouta-t-il, je vous exhorte au courage. »

Le procureur-syndic de la Commune avait prononcé ces mots d'un air fort soucieux. Il savait que les massacres, commencés la veille à deux heures et demie dans les prisons de Paris, ne se ralentissaient pas.

Il ne nous appartient pas de présenter ici le tableau des massacres de septembre. Recherchons seulement ce que sont devenues, dans ces journées affreuses, les personnes attachées à la famille royale, et qui lui ont été arrachées au Temple le 19 août, pour être conduites à la Force.

Le registre de la Petite-Force, conservé dans les archives de la préfecture de police, nous apprend que cette prison, lors de ces événements, renfermait cent dix femmes, la plupart étrangères aux choses politiques. Parmi elles, on comptait un grand nombre de filles publiques, et de malheureuses créatures de tout âge, accusées d'avoir volé du linge ou de la vaisselle au château des Tuileries, dans la journée du 10 août et dans la nuit du 10 au 11.

Parmi ces cent dix femmes, il n'y en avait que neuf qui fussent détenues pour des motifs politiques. Voici leur écrou :

A la date du 19 août :

Mme de Navarre, 1re *femme de chambre de Madame Élisabeth*. . . . . Mme Basire, *femme de chambre de Madame Royale*. Mme Thibault, 1re *femme de chambre de la Reine*. . Mme Saint-Brice, *femme de chambre du Prince Royal*. Mme Tourzel, *gouvernante des enfants du Roi*. . . . Mlle Pauline Tourzel, *id*. . . . . Marie-Thérèse-Louise de **Savoie** de **Bourbon-Lamballe.**	*De l'ordre de M. Pétion, maire, et de MM. les commissaires des 48 sections.*

A la date du 30 août :

Angélique-Euphrasie Peignon, *épouse de M. de* Septeuil, *native de Paris, âgée de vingt et un ans et demi, envoyée dans cette pri-*

son pour y être détenue jusqu'à nouvel ordre; de l'ordre de MM. administrateurs du département de police.

A la date du 2 septembre :

Madame Mackau, *envoyée dans cette prison avec la demoiselle* Adélaïde Rotin, *sa femme de chambre, prisonnière volontaire auprès de sa maîtresse; de l'ordre de MM. les administrateurs de police, membres de la commission de surveillance et de salut public.*

Madame Saint-Brice et mademoiselle Pauline de Tourzel furent mises en liberté, le 2 septembre, par ordre de MM. Truchon et Duval-Destaines, commissaires de la Commune.

Mesdames de Navarre, Basire, Thibaud, de Tourzel et de Septenil furent relâchées, le 3, par le tribunal populaire qui s'était installé à la Force. Il en fut de même de madame de Mackau et de sa femme de chambre, entrées dans cette prison la veille, au moment même où l'on commençait les massacres. Quelques personnes prétendent qu'elles furent renvoyées sans jugement, ainsi que les cent et une autres femmes dont nous avons parlé.

Quant à madame de Lamballe, en examinant son écrou, il est facile de voir qu'une destinée particulière attendait cette malheureuse princesse; l'absence de profession, les mots de Savoie et de Bourbon-Lamballe mis avec intention en saillie, tout semble indiquer qu'un sort exceptionnel lui était réservé. L'histoire n'a point dit d'une manière positive pourquoi elle a été assassinée, et quels ont été ses juges et ses bourreaux. La main même qui, sur le registre dont nous parlons, a complété l'écrou de madame de Lamballe, s'est bornée à ajouter à son nom ces seuls mots qui étaient un arrêt de mort : « Conduite le 3 septembre au grand hôtel de la Force. »

Madame de Tourzel, qui occupa, dans les derniers jours de sa captivité, la même chambre que madame la princesse de Lamballe, raconte ainsi comment se passa à la Force la matinée du 3 septembre :

« Sur les six heures du matin, nous vîmes entrer François (le guichetier), avec l'air fort effaré, qui nous dit, sans répondre à aucune de nos questions : — On vient faire ici la visite, — et nous vîmes entrer six hommes armés de fusils, de sabres et de pistolets, qui, s'approchant de nos lits, nous demandèrent nos noms, et sortirent ensuite comme ils étaient entrés, sans prononcer d'autres paroles. Je m'aperçus que le dernier, en me regardant, leva les yeux et les mains au ciel, ce qui n'annonçait rien de bon. La pauvre princesse ne s'en aperçut pas heureusement; mais cette visite nous donna tellement à penser, que je ne pus m'empêcher de lui dire : — Cette journée s'annonce, chère princesse, d'une manière bien orageuse; nous ne savons pas ce que le ciel nous destine; il faut nous réconcilier avec Dieu, lui demander pardon de nos fautes. Disons, à cette fin, le *Miserere*, le *Confiteor*, en actes de contrition, et recommandons-nous à sa bonté. — Je fis tout haut cette prière qu'elle répéta avec moi; nous y joignîmes celles que nous faisions habituellement tous les matins, et nous nous excitâmes mutuellement au courage.

» Comme il y avait une fenêtre qui donnait sur la rue, et de laquelle on pouvait, quoique de bien haut, voir ce qui se passait, en montant sur le lit de madame de Lamballe, et de là sur le rebord de la fenêtre, elle y monta, et aussitôt qu'on eut aperçu de la rue quelqu'un qui regardait par cette petite fenêtre, on fit mine de tirer dessus. Elle vit, de plus, un attroupement considérable à la porte de la prison, et qui n'était rien moins que rassurant. Nous fermâmes cette petite fenêtre, et nous ouvrîmes celle qui donnait sur la cour. Les prisonniers étaient dans la stupeur, et il régnait un profond silence (avant-coureur de la mort), qui avait succédé à ce bruit continuel qui nous était si importun. Nous attendions François avec impatience, et il ne venait point; et, quoique nous n'eussions rien pris depuis le dîner de la veille, nous étions trop agitées et trop préoccupées pour penser à déjeu-

ner. Je proposai alors à cette pauvre princesse de prendre notre ouvrage, pour faire un peu de diversion à nos cruelles pensées. Nous travaillions tristement l'une à côté de l'autre, attendant l'issue de cette fatale journée...

» Notre porte s'ouvrit sur les onze heures du matin, et notre chambre s'emplit de gens armés qui demandèrent la princesse de Lamballe. On ne parla pas de moi d'abord, mais je ne voulais pas l'abandonner, et je la suivis. On nous fit asseoir sur une des marches de l'escalier, pendant qu'on allait chercher toutes les femmes qui étaient dans la prison. La princesse de Lamballe, se sentant faible, demanda un peu de pain et de vin, on le lui apporta, et nous en prîmes toutes deux; car dans les occasions périlleuses, un physique trop affaibli influe nécessairement sur le moral. Quand on nous eut toutes rassemblées, on nous fit descendre dans la cour, où nous retrouvâmes mesdames Thibaud, Navarre et Basire. Je fus bien étonnée d'y trouver madame de Mackau, qui me dit qu'on l'avait enlevée la veille de Vitry pour la conduire dans cette prison.

» On avait établi au greffe un tribunal pour juger les prisonniers. Chacun d'eux y était conduit par deux assassins de cette prison qui les prenaient sous les bras pour les massacrer ou les sauver, suivant le jugement porté contre eux. Il y avait dans la cour où nous étions rasssemblés un grand nombre de ces hommes de sang; ils étaient mal vêtus, à moitié ivres, et nous regardaient d'un air féroce. Il s'était glissé parmi eux quelques personnes honnêtes et qui n'y étaient que dans l'espoir de saisir un moyen d'être utiles aux prisonniers, s'ils en pouvaient trouver l'occasion, et deux d'entre elles me rendirent de grands services dans cette fatale journée.

» Je ne quittai pas un instant cette pauvre princesse de Lamballe tout le temps qu'elle fut dans cette cour, et nous étions assises à côté l'une de l'autre, quand on vint la chercher pour la conduire à cet affreux tribunal; nous nous serrâmes la main pour la dernière fois, et je puis certifier

qu'elle montra beaucoup de courage et de présence d'esprit, répondant sans se troubler à toutes les questions que lui faisaient les monstres mêlés parmi nous, pour contempler leurs victimes avant de les conduire à la mort, et j'ai su positivement qu'elle avait montré le même courage dans l'interrogatoire qui précéda sa triste fin [1]. »

Maton de la Vareune assure que Daugé, Michonis, Laiguillon et Monneuse, membres du conseil général de la Commune, décorés du titre de *grands juges du peuple*, composaient le sanguinaire tribunal installé à la Force. Roch Marcandier [2] prétend que madame de Lamballe fut interrogée par Fieffé, greffier de la Force, et que le tribunal improvisé n'était composé que de quelques particuliers. De son côté, Peltier rapporte que c'était Hébert lui-même qui présidait ce tribunal lorsque madame de Lamballe y fut amenée le 3 septembre, à sept heures du matin. Ce prétendu interrogatoire me paraît fort problématique. Il n'eut pas lieu, en tout cas, à sept heures du matin, puisqu'il était onze heures quand les prisonnières furent extraites de leurs cellules. Des contemporains ont raconté que, conduite de grand matin à la porte de sa prison, la princesse y avait trouvé des bourreaux; que ceux-ci lui ayant fait quelques questions sur la Reine, elle s'était bornée à répondre : « Je n'ai rien à vous dire; mourir plus tôt ou plus tard m'est devenu indifférent; je suis toute préparée; » et qu'aussitôt traînée dans les cours au milieu de plusieurs cadavres, elle avait été égorgée. D'autres ont dit qu'introduite dans le greffe, madame de Lamballe se trouva mal et ne put proférer un seul mot, et qu'un personnage revêtu d'une écharpe tricolore s'écria presque aussitôt : « Élargissez madame! » formule qui cachait la sentence de meurtre; que la princesse fut alors entraînée dans cette partie de la rue des Ballets qui

[1] Voir à la fin du volume (*Documents et Pièces justificatives*, n° IV) le récit des périls qu'avaient traversés madame et mademoiselle de Tourzel.

[2] Dans son *Histoire des Hommes de proie*.

séparait, il y a peu d'années encore, la Force de la rue Saint-Antoine, et qui était, en 1792, une impasse appelée *cul-de-sac des Prêtres;* et que là, un premier coup de sabre l'atteignit derrière le cou et la jeta sur un tas de cadavres[1].

Cette dernière version, en en retranchant la défaillance contre laquelle proteste le récit de madame de Tourzel, semble mériter toute créance. Ce qu'il y a de certain, ce sont les atrocités qui suivirent cet assassinat. Après avoir tué lentement cette amie de la Reine à coups de pique et de sabre, on exposa son beau corps aux regards lubriques, et on le livra à des indignités dont auraient rougi des cannibales. La mort même devint une impuissante gardienne de la pudeur. Ensuite, avec des couteaux on lui enleva les seins et d'autres parties du corps, on lui coupa la tête, et chacun de ces débris sanglants fut placé au bout d'une pique; puis on lui ouvrit le flanc gauche, une main d'homme s'y plongea tranquillement et en arracha un cœur saignant qui fut également placé au bout d'une lance pour être promené par les rues. Cette civilisation dépassait ainsi d'un seul bond les fureurs des sauvages; et le dix-huitième siècle, si fier de ses lumières et de son humanité, finissait par l'anthropophagie.

Les abords de la Force, comme ceux de toutes les prisons ce jour-là, étaient encombrés d'une populace composée en grande partie de femmes et d'enfants en haillons. Au spectacle qu'on voulait donner ne devaient point manquer les spectateurs. Il était midi quand les piques se dressèrent dans les airs; des cris et des hurlements saluèrent les sanglants trophées, et le cortége hideux se mit en marche. Une femme qui avait été à même de connaître les qualités touchantes de madame de Lamballe, et qui lui gardait une reconnaissante affection, madame Lebel, femme d'un peintre distingué, membre de l'Académie de peinture[2], essayait en ce moment de s'approcher de sa prison, dans l'espoir d'apprendre de

1 Voir aux Notes et Documents, n° V.

2 Il demeurait rue de Bourbon, maison des Théatins.

ses nouvelles. A la vue du grand mouvement qui se fait dans la foule, elle s'informe de ce qui se passe : « C'est, lui répond-on, la tête de la Lamballe qu'on va promener dans Paris. » Saisie de douleur et d'effroi, madame Lebel retourne en toute hâte sur ses pas et se réfugie, place de la Bastille, chez un perruquier qu'elle avait connu valet de chambre dans une grande maison, et dont elle appréciait les sentiments royalistes. Elle n'a pas eu le temps de s'y reposer, que déjà la multitude est arrivée sur la place; elle y fait une halte, et les principaux acteurs du drame viennent précisément s'adresser au perruquier pour *accommoder la tête de madame de Lamballe,* portée par un garçon boucher, nommé Jean-Antoine-Louis Lebègue. A cet aspect, madame Lebel s'évanouit; tombée entre la boutique et la pièce du fond, elle échappe aux regards, grâce au sang-froid du perruquier, qui se place devant elle, et du pied la repousse dans la chambre, tandis qu'en causant avec ses horribles visiteurs, il lave, il décolle, il tresse et il poudre la blonde chevelure souillée de sang. « Au moins, maintenant, Antoinette pourra la reconnaître; » s'écrie le porteur en redressant sa pique, au bout de laquelle il a replacé la tête de la victime; et le cortége se remet en route.

Nous avons dit que Manuel avait quitté le Temple. Sa visite et certaines rumeurs y avaient laissé de l'inquiétude.

A une heure, la promenade au jardin n'eut pas lieu; les municipaux s'y refusèrent. Un cavalier d'ordonnance, envoyé par eux à la découverte, vint leur annoncer qu'une foule immense se dirigeait sur le Temple, apportant la tête de la princesse de Lamballe pour la faire, disait-on, baiser à la Reine, et les traîner ensuite toutes deux par les rues de Paris. Il ajoute que dans quelques minutes ce rassemblement serait devant le Temple.

Les municipaux de service à la tour écrivent à la hâte au conseil général de la Commune et à l'Assemblée législative pour leur faire part du danger qui menace les otages confiés

à leur garde, et réclamer l'envoi de six commissaires, pris dans leur sein parmi ceux qui jouissaient le plus de la faveur publique.

Déjà on entendait au loin le bruit du tambour, et comme un sourd bourdonnement. Deux municipaux sortent du Temple et vont faire une reconnaissance. Peu à peu le bruit se rapproche, et bientôt une foule innombrable arrive en vue du Temple, couverte de poussière, de plâtre, les vêtements déchirés, les cheveux pendant en désordre, les mains ensanglantées : armée de l'anarchie et du meurtre, ayant pour généraux un vieillard et un enfant qui se démènent et hurlent comme les possédés du démon.

Des groupes dispersés accouraient de toutes parts et formaient une cohue compacte, composée d'éléments divers; des femmes ivres chantaient, des enfants en lambeaux dansaient, des hommes déguenillés s'agitaient en poussant mille clameurs. Et parmi tous ces cris confus, un nom se faisait entendre, prononcé à la fois par les femmes, par les enfants et par les hommes : La Lamballe ! la Lamballe !

Grossissant en chemin et entraînant tout sur son passage, cette avalanche s'arrêtait de loin en loin devant les cabarets, et des voix hurlantes demandaient à boire ; un des acteurs de cette scène versait du vin dans la bouche de la princesse, et Lebègue, placé au dessous, recevait ce vin dans la sienne. Puis on se remettait en route avec tant d'ardeur, que ceux qui étaient en tête du cortége, poussés avec impétuosité par les derniers rangs, se sentaient comme portés sur une vague.

Le bruit et le tumulte allaient toujours croissant ; l'air retentissait de clameurs, de hurlements, de blasphèmes, et de rugissements de triomphe.

Arrivée devant le Temple, au commandement de halte ! la masse s'arrêta : l'élite des émeutiers prit position devant la porte; mais plus bruyants encore dans leur repos que dans leur marche, les hideux bataillons saluèrent le sombre édifice

d'une clameur assourdissante, qui devint un appel pour tous les exaltés du quartier.

Leurs rangs s'ouvrirent alors, et l'on aperçut un cadavre, sans tête et mutilé, que des hommes et des enfants se disputaient l'abominable honneur de traîner avec une corde dans le ruisseau.

Les municipaux de service avaient envoyé en toute hâte chercher des rubans tricolores rue Phélippeaux pour faire une barrière à la porte du palais, afin d'imposer à cette multitude et de l'arrêter; à ces rubans ils avaient attaché cette inscription :

« *Citoyens, vous qui à une juste vengeance savez allier l'amour de l'ordre, respectez cette barrière nécessaire à notre surveillance et à notre responsabilité.* »

La populace cependant, avec des rugissements de bêtes féroces, avait pris le corps défiguré de la princesse, qui n'avait plus qu'une chemise, teinte comme lui de boue et de sang, et elle le lavait dans la fontaine du Temple, à la gauche de la grande porte. Quant à la chemise en lambeaux, on lui conserva ses taches, et on la plaça au haut d'une pique, comme un drapeau glorieux mis en pièces par la mitraille.

Les clameurs ne cessaient pas, et le ruban aux couleurs nationales ne pouvait plus contenir les flots qui grossissaient toujours. La foule avait à sa tête une vingtaine de patriotes qui déblatéraient contre Marie-Antoinette, affirmaient qu'il n'y aurait point de salut pour la France tant qu'on n'aurait point guillotiné le dernier royaliste; et, agitant en l'air la tête de la princesse : « Il nous faut, criaient-ils, un pendant à la Lamballe; donnez-nous l'Autrichienne ! » et la cohue immonde répétait: « L'Autrichienne ! l'Autrichienne ! » en brandissant des bâtons, des haches, des sabres et des piques. C'était un tableau diabolique qui eût demandé pour peintre Milton, ce peintre de Satan.

Toutefois, un des municipaux de service au Temple ce

jour-là [1] nous a laissé de la scène qui s'y passa un récit auquel nous ne voulons rien changer, car il nous a paru qu'il y avait ici, entre les actes racontés et les formes du langage révolutionnaire, une harmonie qui avait aussi son éloquence :

« Deux commissaires, écrit-il, sont à l'instant envoyés au-devant (des émeutiers) pour reconnaître leurs dispositions, et fraterniser avec eux en apparence si les circonstances le commandaient. Ils devaient surtout se saisir du porte-tête, persuadés, en le dirigeant selon nos vues, qu'il servirait de guide à la foule, qui, par ce moyen, serait plus facile à contenir.

» Deux autres commissaires sont chargés de se répandre aux environs et de faire sentir à ceux qui paraissaient les plus échauffés que jamais Paris ne se laverait d'un crime aussi atroce qu'inutile s'il venait à se commettre. Plusieurs bons citoyens se joignent à eux, en nous promettant d'employer tous leurs efforts pour ramener à la raison les plus obstinés.

» Le bruit augmente, et, avec lui, les embarras. Le chef de légion de service demande nos ordres, ajoutant qu'il avait quatre cents hommes bien armés, desquels il répondait, mais qu'il ne prendra rien sur lui. Nous lui dîmes que notre intention était de n'employer la force que dans le dernier degré de la défense naturelle ; que notre devoir nous ordonnait d'abord de faire usage de la persuasion ; qu'il eût soin en conséquence de veiller à la sûreté des armes, etc. Il fit ses dispositions en conséquence.

« La foule était déjà prodigieuse dans la rue ; nous faisons ouvrir les deux battants de la grande porte, afin que les personnes qui étaient en dehors prissent des sentiments de douceur, en voyant nos intentions pacifiques. Une partie de la

[1] Jean-Pierre-André Danjou, prêtre et instituteur, demeurant rue du Coq-Saint-Jean. Le document manuscrit que nous publions pour la première fois est conservé dans la bibliothèque de Saint-Germain en Laye. E. 2. x.

garde nationale rangée en haie sans armes depuis la porte extérieure jusqu'à la seconde porte, les confirma dans cette opinion.

» Cependant toutes les armes, portes et avenues étaient bien gardées, crainte de surprise.

» On entend ces cris tumultueux et prolongés: *Les voici!*

» Une ceinture tricolore attachée à la hâte au-devant de la porte, sur la rue, est le seul rempart que le magistrat veut opposer à ce torrent que rien ne semble pouvoir contenir. Une chaise est placée derrière; j'y monte; j'attends; arrive la cohorte sanglante.

» A l'aspect du signe révéré, ces cœurs, gros de sang et de vin, semblent déposer la fureur homicide pour faire place au respect national. Chacun emploie ce qu'il a de force pour empêcher la violation de la barrière sacrée. La toucher leur semblerait un crime... Ils veulent paraître, ils se croient vertueux, tant l'opinion, qui est la morale publique, a d'empire sur celui même qui, tout en l'outrageant, lui rend un éclatant hommage! Deux individus traînaient par les jambes un corps nu, sans tête, le dos contre terre et le ventre ouvert jusqu'à la poitrine. On fait halte devant la tribune chancelante, au pied de laquelle ce cadavre est étalé avec appareil et les membres arrangés avec une espèce d'art, et surtout un sang-froid qui laisse un vaste champ aux méditations du sage. »

Si quelque chose est digne des méditations du sage, c'est la réflexion et le rôle du triste narrateur de cette épouvantable scène, prêtre, instituteur de la jeunesse. La révolution, du reste, nous montre que tous les prêtres de cette époque qui avaient apostasié le sacerdoce, avaient atteint le dernier degré du sang-froid dans le mal, en conservant le langage de la philosophie et de la vertu.

« A ma droite, continue Danjou, au bout d'une pique était une tête qui souvent touchait mon visage par les mou-

vements que faisait le porteur en gesticulant. A ma gauche, un autre, plus horrible, tenait suspendu à une pique, au-dessus de mon front, un lambeau de chemise trempé de sang et de fange.

» Le bras droit étendu depuis leur arrivée, sans faire aucun signe ni mouvement, j'attendais le silence, je l'obtins.

» Je leur dis que les magistrats choisis par eux étaient chargés par l'Assemblée nationale d'un dépôt dont ils lui devaient compte, ainsi qu'à la France entière, et qu'ils avaient juré de le remettre tel qu'ils l'avaient reçu; qu'en vain on nous avait dit qu'ils en voulaient aux détenus, afin de leur opposer la force des armes; que cette mesure avait été rejetée avec horreur, persuadés comme nous l'étions qu'il suffisait à des Français de leur faire entendre le langage de la justice pour en être écouté. Je leur fis sentir combien il serait impolitique de se priver d'otages aussi précieux au moment où l'ennemi était maître de nos frontières. D'un autre côté, ne serait-ce pas démontrer leur innocence que de ne pas oser les juger? Combien, ajoutai-je, il est plus digne d'un grand peuple de frapper sur l'échafaud un roi coupable de trahison! Cet exemple salutaire, en portant un juste effroi dans l'âme des tyrans, imprimera dans celle des peuples un respect religieux pour notre nation, etc. Je terminai en les invitant à se prémunir contre les conseils de quelques méchants qui voudraient porter les Parisiens à des excès, afin de les calomnier ensuite dans l'esprit de leurs frères des départements, et, pour leur témoigner la confiance du conseil en leur sagesse, je leur dis qu'il avait arrêté que six d'entre eux seraient admis à faire le tour du jardin, les commissaires à leur tête.

» La barrière est à l'instant soulevée, et ils entrèrent avec les dépouilles environ une douzaine, que nous conduisîmes avec assez d'obéissance jusqu'auprès de la tour; mais, les ouvriers s'étant mêlés à eux, il fut plus difficile de les contenir. Quelques voix ayant demandé que Marie-Antoinette se

mit à la croisée, d'autres dirent qu'il fallait monter si elle ne se montrait pas, et lui faire baiser la tête...

» Nous nous jetâmes au-devant de ces forcenés, les assurant qu'ils n'exécuteraient leurs affreux projets qu'après avoir passé sur le corps de leurs magistrats. Un de ces malheureux dit que je tenais le parti du tyran, et vint sur moi avec sa pique, et avec tant de fureur, que j'eusse infailliblement tombé sous ses coups, si j'eusse montré de la faiblesse, et si un citoyen ne s'était jeté au-devant de lui, en lui représentant qu'à ma place il serait forcé d'agir comme moi. Mon air calme lui en imposa, et, en sortant, il fut le premier à m'embrasser, en disant que j'étais un luron.

» Cependant deux commissaires s'étaient jetés au-devant du premier guichet de la tour pour en défendre l'approche avec le courage du dévouement. Voyant alors qu'ils ne pouvaient rien obtenir de nous, ils firent des imprécations horribles; les termes les plus obscènes et les plus dégoûtants furent vomis avec des hurlements affreux; c'était le dernier soupir de la fureur, nous le laissâmes s'exhaler.

» Mais craignant enfin que la scène n'amenât un dénoûment digne des acteurs, je pris le parti de les haranguer encore. Mais que dire, et quel chemin conduit à ces cœurs dégradés? J'appelle leur attention par des gestes; ils regardent et écoutent. Je loue leur courage, leurs exploits, j'en fais des héros; puis, les voyant s'adoucir, je mêle par degrés le reproche à la louange. Je leur dis que les dépouilles qu'ils portaient étaient la propriété de tous. De quel droit, ajoutai-je, prétendez-vous seuls jouir de votre conquête? n'appartient-elle pas à tout Paris, et devez-vous le priver du plaisir de partager votre triomphe? La nuit bientôt s'avance, hâtez-vous donc de quitter cette enceinte, trop resserrée pour votre gloire. C'est au Palais-Royal, c'est au jardin des Tuileries, où tant de fois a été foulée aux pieds la souveraineté du peuple, que vous devez planter ce trophée comme un monument éternel de la victoire que vous venez de remporter.

» Des cris : *Au Palais-Royal!* m'annoncent que ma ridicule harangue était goûtée. Ils sortent, et nous remplissent de sang et de vin par les plus horribles embrassades.

» Cependant l'Assemblée législative envoie les six commissaires que nous lui avions demandés. Ils apprennent avec plaisir la fausseté des bruits déjà répandus, et nous témoignent, au nom du Corps législatif, leur satisfaction de la conduite que nous avions tenue.

» A peine les commissaires étaient sortis, que le maire Pétion arrive. Il paraissait désespéré de ce que nous avions laissé baiser la tête de la Lamballe à Marie-Antoinette. « Jamais des magistrats, disait-il, n'auraient dû souffrir une pareille horreur. » Il fut charmé d'apprendre non-seulement que personne n'était entré dans la tour, mais encore que les commissaires qui étaient près des détenus n'avaient pas même souffert qu'ils s'approchassent des croisées pour savoir d'où provenait le bruit qu'on entendait dans le jardin; ils les avaient fait tout de suite passer dans une autre pièce sur le derrière. »

Nous compléterons ce tableau par quelques détails qui nous ont également été fournis par des témoins oculaires.

Sur le seuil de la porte extérieure du Temple se tenaient habituellement deux hommes, tirés de la dernière lie de la populace, espèce de surveillants, dont les fonctions se trouvaient caractérisées par le nom qu'on leur donnait au Temple, *les fouilleurs*. L'un d'eux portait un grand sabre, avec une bandoulière aux trois couleurs, homme robuste et dans la force de l'âge, à l'air ignoble, à longues moustaches rouges, redingote brune et bonnet écarlate. C'est sur sa chaise que l'orateur dont on vient de lire le récit était monté pour débiter sa harangue. Quand il l'eut terminée, et dès que les délégués de la multitude furent autorisés à entrer dans l'enceinte du Temple, au lieu de six, douze à quinze y pénétrèrent; le dernier tenait à la main le cœur de madame de Lamballe, et c'est à ce passe-port sanglant qu'il dut son

admission. Sur le geste d'un commissaire, le fouilleur lui dit : « Passe encore, toi ». Aussitôt entré, il trouva devant lui Meunier, que l'homme à la bandoulière lui désigna comme le cuisinier de la maison. Il lui cria en ouvrant sa main sanglante : « Tiens, fais-moi cuire cela, que je le mange ! »

Meunier, qui, pendant le bruit qui se faisait au dehors, avait quitté son accoutrement officiel, craignant sans doute que l'émeute victorieuse, entrant de vive force dans l'enceinte du Temple, ne le traitât comme un serviteur du Roi, répondit : « Les feux sont éteints ; ce que tu demandes est impossible. — Rallume-les ; j'ai faim ! » s'écria le cannibale. Mais, repoussé par les municipaux, il se mêla à ses confrères, les porteurs des autres dépouilles, qui s'acheminaient vers la tour. Il planta à la pointe de son sabre l'horrible lambeau dont il était possesseur, et il l'éleva dans l'air, jaloux des autres trophées qu'il ne pouvait atteindre.

Cependant la famille royale était sortie de table, et se tenait réunie dans la chambre de la Reine. Cléry était descendu pour dîner avec Tison et sa femme ; tout à coup celle-ci jette un grand cri : elle venait d'apercevoir à la croisée la tête de madame de Lamballe. Quoique sanglante et blême, cette tête n'était pas défigurée ; ses cheveux blonds, qui venaient d'être bouclés avec art par une horrible dérision, flottaient autour de la pique. Les assassins, au dehors, croient avoir reconnu la voix de la Reine, et ils accueillent par un rire effréné le cri d'effroi sorti de la tour.

Cléry remonte précipitamment, afin de prévenir à voix basse le Roi ou madame Élisabeth. Son visage était tellement atterré que la Reine s'en aperçut : « Qu'avez-vous donc, lui dit-elle, et pourquoi n'allez-vous pas dîner ? — Madame, je me sens indisposé, » répondit Cléry. Les deux municipaux de garde étaient à leur poste ; un troisième entre au même instant : « Les ennemis sont à Verdun, s'écrie-t-il en s'adressant au Roi ; nous périrons tous, mais vous périrez le premier. » Le Roi l'écoute avec calme ; le Prince Royal s'enfuit

dans une autre pièce et fond en larmes; sa mère le rappelle, sa sœur le ramène, et toutes deux ont de la peine à le consoler. Un nouveau municipal arrive et parle avec mystère à ses collègues. Le Roi leur demande si sa famille n'est plus en sûreté. « On fait courir le bruit, répondent-ils, que vous et votre famille n'êtes plus dans la tour; on demande que vous paraissiez à la croisée, mais nous ne le souffrirons pas : le peuple doit montrer plus de confiance dans ses magistrats. — Oui, répond le précédent municipal, mais si les ennemis approchent, la famille royale périra; » et, voyant le désespoir du jeune Prince, il ajouta : « Le Dauphin m'inspire quelque pitié, mais, étant le fils du tyran, il périrait aussi. » Cependant les cris du dehors augmentent; on entend très-distinctement des injures adressées à la Reine. Un autre municipal survient encore, suivi de quatre hommes députés par le peuple pour s'assurer si la famille Capet est dans la tour; l'un d'eux, en habit de garde national, portant deux épaulettes et traînant un grand sabre, insiste pour que les prisonniers se montrent à la fenêtre. Les premiers municipaux s'y opposent. L'un d'eux (il s'appelait Mennessier) : « Oh! non, non, de grâce! s'écrie-t-il en barrant le passage à Louis XVI, de grâce, n'approchez pas! ne regardez pas! quelle horreur! » Voyant l'opposition des commissaires, le garde national, chef de la députation, s'écrie d'une voix satanique : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe que l'on vous apportait, pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraitre, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici. »

La Reine tombe évanouie; Cléry vole à son secours; Madame Élisabeth aide à la placer sur un fauteuil; ses enfants fondent en larmes, et cherchent à la ranimer par leurs caresses. Cet homme ne s'éloigne pas; le Roi lui dit avec énergie : « Nous nous attendons à tout, monsieur. » Il sort alors avec ses camarades : leur but était rempli. Marie-Antoinette, revenue à elle-même, mêle ses larmes aux larmes

de ses enfants, et passe avec la famille royale dans la chambre de Madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Ces cris de rage et de mort qui célébraient le meurtre commis et convoitaient un nouveau meurtre, ces scènes de fange et de sang durèrent jusqu'au soir. Le bruit s'en était répandu au loin, et de tous les côtés le peuple se portait vers le Temple, même après le départ du cortége venu de la Force. Des secours, à trois reprises réclamés de la Commune par les municipaux, furent en vain attendus pendant six heures; pendant six heures il fut incertain si la famille royale ne serait pas massacrée; pendant six heures les hordes tumultueuses roulèrent et tourbillonnèrent dans tout le quartier, et la tour du Temple s'élevait comme un rocher au milieu de la mer agitée par la tempête.

Avant d'être recueillis par les soins pieux du duc de Penthièvre, le cadavre et la tête de la princesse de Lamballe eurent à divertir encore une populace immonde; quant à son cœur, le hideux cannibale qui s'en était fait le maître se rendit, vers trois heures, chez le marchand de vin en face de la porte du Temple, où, trouvant un cuisinier moins scrupuleux que Meunier, il le fit cuire et le dévora avec avidité, en compagnie d'un camarade qu'il avait convié à ce festin. Maton de la Varenne, qu'on ne doit pas lire sans précaution, prétend que ces deux misérables s'appelaient Fenot et Petit-Mamin[1]; les renseignements que nous avons recueillis sur Lebègue ne nous permettent guère de douter qu'il n'ait été l'un d'eux. Mais les noms de tous les deux eussent-ils échappé à l'exécration du monde, ils n'auront point échappé eux-mêmes à la justice de Dieu[2].

[1] *Histoire des événements qui ont eu lieu en France, de juin à septembre* 1792, in-8°. Paris, 1806, page 397.

[2] Après la terreur, Lebègue s'était établi, comme boucher, à Brie-Comte-Robert, où il était regardé comme un des principaux instruments des massacres de septembre. Et bien que, le 3 février 1808, un jugement de police, rendu par le tribunal de cette petite ville au profit de Lebègue, fît défense de le qualifier à l'avenir de *septembriseur*, il n'en resta pas moins dans le pays l'objet de l'aversion publique.

Vers huit heures, tout se calmait aux environs du Temple; Cléry s'informait des événements de la journée, et le municipal qui le renseignait lui réclamait quarante-cinq sous qu'il avait déboursés pour l'achat du ruban aux trois couleurs [1].

Cléry trouva l'occasion en déshabillant le Roi de lui rapporter les détails qu'il venait d'apprendre. Louis lui demanda quels étaient ceux des municipaux qui, au dehors, avaient montré plus de fermeté pour empêcher le peuple d'envahir le Temple. Cléry lui cita Daujon, qui avait harangué la foule. Ce municipal se retrouvant de service à la tour quatre mois après, le Roi le remercia. Quant au commissaire qui s'était opposé à ce que la famille royale regardât par la fenêtre le spectacle abominable qui était venu la chercher, Louis XVI n'avait pas attendu jusqu'au soir pour connaître son nom; il le lui avait demandé lui-même, et, dans les derniers jours de sa vie, il exprimait encore à M. de Malesherbes combien il avait été touché de rencontrer une compassion au milieu de cette scène d'horreur. « Ne pouvant mieux faire, ajouta-t-il, je l'ai prié de me dire son nom et son adresse. — L'avez-vous aussi, répliqua Malesherbes, demandé à celui qui voulait vous entraîner à la fenêtre? — Oh! celui-là, répondit Louis XVI, je n'avais pas besoin de le connaître. »

Terminons, par ce mot qui honore l'humanité, une journée qui fait rougir l'histoire.

[1] Mémoire de dépenses faites par Cléry, pour le service du Roi, pendant le mois de septembre 1792.

LIVRE SEPTIÈME.

LA RÉPUBLIQUE PROCLAMÉE DEVANT LE TEMPLE.

4 septembre — 27 octobre 1792.

Pénurie du Roi. — Jouets du Prince Royal. — Les commissaires du Temple. — Simon. — Les guichetiers de la tour. — Quelques consolations. — Entretien de Chaumette et de Hue. — Avénement de la Convention. — Abolition de la royauté. — Sérénité de Louis XVI. — L'armoire de fer découverte. — Mot du Dauphin. — On enlève à la famille royale tout moyen d'écrire. — Louis XVI transféré dans la grande tour. — Turgy, Marchand et Chrétien. — Cléry devient suspect. — On enlève au Roi ses insignes. — On accorde des habits au Dauphin. — Arrestation de Cléry. — Sa réintégration au Temple. — La Reine, ses enfants et sa sœur vont habiter la grande tour. — Le Dauphin séparé d'elle et remis à son père. — Paroles de cet enfant au maçon Mercereau.

Les massacres continuaient d'une manière systématique dans les prisons de Paris (mardi 4 septembre). La populace, qui s'était ruée au meurtre, n'avait point encore étanché la soif de sang dont elle était enflammée. Le calme rétabli dans le quartier du Temple et le silence des municipaux cachèrent à la famille royale une partie des horreurs de ces fatales journées; mais ce qu'elle savait lui donnait l'idée ou le soupçon de ce qu'elle ne savait pas. Tout entière encore aux souvenirs déchirants de la veille, elle reprit la vie uniforme qu'elle avait adoptée dès le premier jour de sa captivité. Cléry remplaçait Hue; comme lui, valet de chambre du Roi et du Dauphin, pourvoyeur et intermédiaire de toutes les nouvelles, qu'elles vinssent d'un confident secret ou d'un crieur public, il était de plus le coiffeur de toute la famille. Après avoir fait la toilette du Roi et du jeune Prince, il arrangeait les cheveux de la Reine, et allait ensuite, pour le même service, dans la chambre de Madame Royale et de Madame Élisabeth. Ce moment de la toilette était un de ceux où il pouvait instruire les Princesses de ce qu'il avait appris. Un signe indiquait qu'il avait quelque chose à leur dire, et l'une

d'elles, causant avec le municipal, détournait son attention. Tison et sa femme, tout à fait en dehors des choses intimes, ne secondaient Cléry que dans le service des chambres : ils avaient le loisir de se livrer au rôle plus important qui leur avait été confié, celui de tout épier et de tout entendre, et surtout de voir ce qu'on voulait cacher. Ils étaient les yeux et les oreilles de la révolution dans le Temple.

Pour la première fois (et ce fut aussi la dernière), le Roi toucha, le 4 septembre, un léger à-compte sur les *cinq cent mille livres* que l'Assemblée nationale avait votées pour ses dépenses annuelles. Le secrétaire de Pétion lui apporta une somme de deux mille livres en assignats, dont il lui demanda un reçu. Tourmenté du souvenir de la dette qu'il avait contractée envers le plus fidèle et le plus affectueux serviteur, le Roi recommanda au messager de Pétion de remettre à M. Hue la somme de cinq cent vingt-six livres qu'il avait avancée pour son service ; le secrétaire et les commissaires le promirent. Louis XVI dicta alors en ces termes le reçu, qui fut écrit sur papier timbré et qu'il signa de sa main :

« Le Roi reconnait avoir reçu de M. Pétion la somme de deux mille cinq cent vingt-six livres, y compris les cinq cent vingt-six livres que MM. les commissaires de la municipalité se sont chargés de remettre à M. Hue, qui les avait avancées pour le service du Roi. » LOUIS.

» A Paris, le 3 septembre 1792. »

Plusieurs journaux publièrent à cette époque que le Roi, dans sa détresse, avait accepté un emprunt du maire de Paris. Le fait était exact : on en trouve la preuve dans un document qui établit que plus tard Pétion se fit rembourser de cette somme sur les cinq cent mille livres allouées au Roi par le décret du 12 août 1792[1].

[1] Voici ce document : nous avons laissé à la date du 4, indiquée par Cléry, le fait auquel il se rapporte.

« Je prie MM. les commissaires de la trésorerie nationale de faire payer au citoyen Pétion la somme de 2,526 livres, savoir : 2,000 livres pour se rem-

L'avance faite par le maire de Paris à la royauté dépouillée arrivait à propos : le Prince Royal et sa sœur n'avaient plus une feuille de papier pour leurs leçons; la Reine devait à Bréguet une montre à répétition, que dès le lendemain de son arrivée au Temple elle lui avait fait demander par l'entremise de M. Contelle, officier municipal. Cette dette pesait à Marie-Antoinette : le Roi voulut que dès le jour même le célèbre horloger fût payé. Plusieurs jouets d'enfant étaient depuis quelque temps promis au Prince Royal pour récompense de son travail, il les attendait impatiemment : Louis XVI put faire enfin pour l'héritier du royaume de France ce que le plus mince bourgeois de Paris peut faire pour son enfant. Le jeudi, 6 septembre, le Dauphin vit arriver de chez Vangeois, marchand tabletier au Singe vert : un solitaire, un bilboquet, un beau damier et deux baguenaudiers.

Le même jour, Madame Élisabeth rassembla quelques petits effets qui avaient appartenu à madame de Lamballe. Laissés à la tour par cette infortunée princesse lorsqu'elle en avait été enlevée, ces objets étaient un sujet continuel de larmes pour la Reine et pour sa fille. Madame Élisabeth les remit à Cléry, et celui-ci, d'après ses ordres, en fit un paquet qu'il envoya avec une lettre à la première femme de chambre de madame de Lamballe. Il apprit plus tard que ni lettre ni paquet n'étaient parvenus à l'adresse indiquée.

Nous avons, d'après les souvenirs de Hue, enregistré quelques faits relatifs aux municipaux choisis pour inspecter le Temple; plusieurs traits empruntés au journal de Cléry

bourser de pareille somme qu'il a avancée au ci-devant Roi, et 526 livres pour remettre entre les mains du sieur Hue, si cette somme lui appartient, ou dans la caisse de la municipalité, si elle en a fait l'avance; le tout, suivant la reconnaissance du 3 septembre 1792 signée Louis, visée par les officiers municipaux de service au Temple, et restée annexée à l'arrêté do conseil général de la Commune du 5 de ce mois, déposé dans mes bureaux; laquelle somme de 2,526 livres sera comprise dans la distribution du 26 novembre au 1er décembre prochain, et l'ordonnance adressée incessamment à la trésorerie nationale.

» A Paris, le 28 novembre 1792. *Signé :* ROLAND. »

achèveront de faire connaître le caractère de ces hommes, dont la plupart avaient joué un rôle dans la révolution du 10 août, et quelques-uns dans les massacres des 2 et 3 septembre.

Un municipal, nommé James, maître de langue anglaise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le Roi lui fit observer avec douceur que ses collègues le laissaient toujours seul, que la porte restant ouverte, il ne pouvait échapper à ses regards, mais que la pièce était trop petite pour qu'on pût y rester deux. James insista d'une manière dure et grossière; le Roi fut forcé de céder : il renonça pour ce jour-là à sa lecture, et rentra dans sa chambre, où ce commissaire continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour, à son lever, Louis XVI prenant le commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il était fâché qu'on eût oublié de le relever, ce municipal ne répondit que par des injures à cette remarque bienveillante. « Je viens ici, dit-il, pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne. » Et s'avançant près du Roi, le chapeau sur la tête : « Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler. » Ce commissaire s'appelait Lemeunié, et était le même qui, de service le 19 août, avait voulu fouiller le Roi[1].

Le nommé Simon, cordonnier et officier municipal, était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple; mais il était le seul qui, sous prétexte de bien remplir sa place, ne quittait point la tour. Cet homme ne paraissait jamais devant la famille royale sans

[1] Lemeunié était fils d'un perruquier. Emporté par un cheval des écuries du Louvre qu'il avait eu l'imprudence de monter, il passait sur le quai de Gèvres : une sentinelle lui cria : *Qui vive?* Le cavalier ne put s'arrêter; le factionnaire tira sur lui et le tua. La Commune du 10 août, dont ce municipal était membre, lui décerna, sur les ruines de la Bastille, les honneurs d'un enterrement civique, prit sa veuve sous sa protection, et ordonna que l'écharpe du citoyen mort en remplissant les fonctions dont il était chargé, serait suspendue dans la salle du conseil général.

avoir quelque parole grossière à la bouche; souvent il disait à Cléry assez près du Roi pour en être entendu : « Cléry, demande à Capet s'il a besoin de quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois. » Cléry répondait toujours : « Il n'a besoin de rien. » — Un jour, les Princesses, qui avaient su que sa femme était malade à l'Hôtel-Dieu, lui en demandèrent des nouvelles. « Dieu merci, elle va mieux, répondit-il, en ajoutant : C'est un plaisir de voir actuellement les dames de l'Hôtel-Dieu; elles ont bien soin des malades; je voudrais que vous les vissiez, elles sont aujourd'hui habillées comme ma femme, comme vous, mesdames, ni plus ni moins[1]. »

Ce nom de Simon reviendra plus tard et souvent sous notre plume. Insolent avec le père, barbare avec le fils, il était dans la destinée de cet homme de peser sur deux générations royales. C'était la rancune implacable du coin de rue contre le palais.

Quelques-uns des commissaires ne parlaient jamais du Roi, de son fils et des Princesses, sans joindre à leurs noms les plus outrageantes épithètes. Un municipal, — il se nommait Turlot, — disait un jour devant Cléry : « Si le bourreau ne guillotinait pas cette sacrée famille, je la guillotinerais moi-même. »

Plus d'une fois la garde nationale se fit complice des procédés injurieux des commissaires. La famille royale, en sortant pour la promenade, devait passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étaient placées dans l'intérieur de la petite tour. Les factionnaires présentaient les armes aux municipaux et aux chefs de légion; mais quand le Roi arrivait près d'eux, ils posaient l'arme au pied ou la renversaient avec affectation. — Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte

[1] *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI et de sa famille dans la tour du Temple*, par Charles Goret, ancien membre de la Commune du 10 août 1792. — Paris, Maurille, 1825, in-8° de 71 pages.

de la chambre du Roi et en dedans : *La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI.* Cléry fit un mouvement pour effacer ces mots, le Roi s'y opposa.

Parfois aussi, quand la garde nationale était mieux composée, elle était elle-même insultée par les guichetiers, qui prétendaient avoir le droit de l'inspecter, comme étant des révolutionnaires plus purs, et un des guichetiers, nommé Moustache, devint ainsi l'objet d'un rapport envoyé au ministre de l'intérieur Roland [1].

Trouvant habituellement un encouragement dans les rires et les applaudissements de la garde, les deux portiers de la tour, principalement Rochez, s'évertuaient à inventer chaque jour de nouvelles injures contre les grandeurs tombées. D'autres avaient renversé la royauté; ces insulteurs de la dernière heure s'éjouissaient à fouler aux pieds ses ruines. Remarquable par sa hideuse figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendait un trousseau de grosses clefs, Rochez se présentait à la porte lorsque la famille royale voulait sortir, mais il ne l'ouvrait qu'au moment où le Roi était près de lui, et, sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs qu'il agitait avec un bruit épouvantable, il affectait de faire attendre la famille royale, puis il tirait les verrous avec fracas. Il descendait ensuite précipitamment, se plaçait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et, à chaque membre de la famille royale qui sortait, il soufflait une bouffée de tabac, surtout devant les Princesses. Attirés par cette insolence qui les égayait, quelques gardes nationaux se rassemblaient près de Rochez, riaient aux éclats à chaque bouffée de fumée et se permettaient les propos les plus grossiers; quelques-uns même, pour jouir plus à l'aise de ce spectacle, apportaient des chaises du corps de garde, s'y tenaient assis, et obstruaient le passage déjà fort étroit. Pendant la promenade, les canonniers se rassemblaient pour

[1] Archives de l'Empire.

danser au son des chansons révolutionnaires. Les ouvriers qui travaillaient dans le jardin mêlaient leurs injures à ces injures. Il y en eut, un jour, un qui se vanta devant le Roi de vouloir abattre la tête de la Reine avec son outil[1]. Lorsque les détenus remontaient dans leur prison, ils avaient à essuyer les mêmes outrages; la révolution faisait la haie, l'insulte à la bouche, pendant que la royauté passait.

Souvent elle couvrait les murs d'apostrophes cyniques, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper aux regards. On y lisait : *Madame Veto la dansera! — Nous saurons mettre le gros cochon au régime! — A bas le cordon rouge! — A bas la louve autrichienne! — Il faut étrangler les petits louveteaux!* — On crayonnait tantôt une potence où était suspendue une figure sous les pieds de laquelle était écrit : *Louis prenant un bain d'air;* tantôt une guillotine avec ces mots : *Louis crachant dans le sac*, etc. On changeait ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordait aux prisonniers. Le Roi et la Reine auraient pu se l'épargner; mais, nous l'avons dit, le père et la mère supportaient chaque jour sans se plaindre ces indignes traitements, afin que leurs enfants prissent un peu d'air et un rayon de soleil, nécessaires à leur santé. On leur vendait au poids des injures ce souffle d'air et ce rayon de soleil.

Un soir, entre neuf et dix heures, un embarras de patrouilles, dont les chefs ne s'étaient pas entendus sur le mot d'ordre, jeta une vive alerte dans l'enceinte du Temple. On crie aux armes! Municipaux, guichetiers et soldats croient que ce sont les armées étrangères qui arrivent. La bêtise humaine, qui grandit dans des proportions effrayantes en temps de révolution, venait ajouter aux périls de la famille royale. Les terroristes troublés par la peur ont toujours été les terroristes les plus implacables. Des cris d'effroi, des cris de fureur se font entendre. Armé comme de coutume, Rochez escalade l'escalier, entre dans la chambre du Roi, où soupait

[1] *Récit de la captivité du Temple*, par Madame Royale.

en ce moment la famille, et, la rage dans les yeux, il crie en étendant le poing fermé vers Louis XVI : « S'ils arrivent, je te tue! »

A ces expressions de haine et de colère, opposons vite des témoignages de sympathie et de compassion. Un municipal, pour la première fois de garde, arriva au moment où le Roi donnait à son fils une leçon de géographie. Interrogé dans quelle partie du monde se trouvait Lunéville, le Prince Royal répondit : « Dans l'Asie. — Comment, dans l'Asie! dit en souriant le municipal; vous ne connaissez pas mieux un lieu où vos ancêtres ont régné? » La manière dont le commissaire relevait l'erreur plut beaucoup au Roi et à la Reine. Marie-Antoinette entama avec lui à voix basse une conversation qu'elle termina par ces mots : « Nous supporterions plus facilement nos malheurs, si la plupart de vos collègues vous ressemblaient. »

Un garde national était de faction à la porte de la chambre de la Reine; c'était un habitant des faubourgs, en habit de paysan, mais vêtu avec propreté. Cléry était seul dans la première chambre, occupé à lire; le factionnaire le considérait avec attention et paraissait ému, Cléry passe devant lui, le garde national lui présente les armes et lui dit d'une voix tremblante : « Vous ne pouvez pas sortir. — Pourquoi? — Ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous. — Vous vous trompez, dit Cléry. — Quoi! monsieur, vous n'êtes pas le Roi? — Vous ne le connaissez donc pas? — Jamais je ne l'ai vu, monsieur, et je voudrais bien le voir ailleurs qu'ici. — Parlez bas; je vais entrer dans cette chambre, j'en laisserai la porte à demi ouverte et vous verrez le Roi; il est avec ses enfants, assis près de la croisée, un livre à la main. » Cléry fit part à la Reine du désir de ce factionnaire; elle en instruisit le Roi, qui eut la bonté de se promener d'une chambre à l'autre pour passer devant lui. Cléry s'étant de nouveau approché du garde national : « Ah! monsieur, dit celui-ci avec attendrissement, que le

Roi est bon et comme il aime ses enfants! on, continua-t-il en se frappant la poitrine, je ne puis croire qu'il nous ait fait tant de mal. » Cléry craignant que cet homme ne se compromît par son extrême agitation, le quitta.

Une autre sentinelle, placée au bout de l'allée de marronniers qui servait de préau, jeune homme d'une figure intéressante, exprimait par ses regards le désir de donner quelques renseignements à la famille royale. Madame Élisabeth, dans un second tour de promenade, s'approcha de lui pour voir s'il lui parlerait; soit crainte, soit respect, il ne l'osa point, mais quelques larmes brillèrent dans ses yeux, et il indiqua par un signe qu'il avait déposé à peu de distance un papier dans les décombres. Cléry se mit à la recherche de ce papier, en feignant de choisir des palets pour le Prince Royal; mais les municipaux le firent retirer, et lui défendirent d'approcher désormais des sentinelles. Les intentions de ce jeune homme sont demeurées un mystère.

Cette heure de la promenade offrait encore à la royale famille un autre sujet d'émotions. Un grand nombre de royalistes profitaient chaque jour de ce court instant pour voir les Princes, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple, et il était impossible de se tromper sur leurs sentiments et sur leurs vœux. Cléry crut une fois reconnaître la marquise de Tourzel dans la personne d'une femme qui mettait une grande attention à suivre des yeux tous les mouvements du jeune Prince, lorsqu'il s'écartait de ses parents. Il fit part de cette observation à Madame Élisabeth. Au nom de madame de Tourzel, cette princesse, qui la croyait une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes. « Quoi, dit-elle, elle vivrait encore! » Cléry s'était trompé; les renseignements qu'il obtint le lendemain lui apprirent que madame de Tourzel était dans une de ses terres. Il apprit aussi que la princesse de Tarente et la marquise de la Roche-Aymon, qui, le 10 août, au moment de l'attaque, se trouvaient dans le château des Tui-

leries, avaient échappé à la mort. La certitude que ces personnes dévouées vivaient encore donna quelques instants de consolation à la famille royale, qui les avait pleurées. Ce fut pour elle comme la résurrection d'amis qu'on a crus perdus pour toujours; mais elle apprit bientôt le massacre des prisonniers de la haute cour d'Orléans, et cette nouvelle affreuse l'accabla de douleur. Le duc de Brissac et M. de Lessart étaient au nombre de ces amis du Roi qui ne furent pas jugés, mais assassinés à Versailles le 9 septembre 1792. La tête de M. de Brissac fut plantée au bout d'une des piques de la grille du château. M. de Brissac n'avait jamais voulu quitter le Roi depuis le commencement de la révolution. Dès la dissolution de son régiment, il aurait pu fuir, le Roi l'en avait prié; mais le cœur d'un sujet si dévoué était resté sourd aux instances d'un Roi si malheureux. « Sire, avait répondu M. de Brissac, si je fuis on me dira coupable et l'on vous croira complice : ma fuite serait pour vous une accusation, j'aime bien mieux mourir. » Il mourut.

Parmi les personnes qui venaient chaque jour aux environs du Temple pour épier le moment d'apercevoir la famille royale, nous devons aussi nommer M. Hue, qui, après avoir passé environ quinze jours dans les cachots de la Commune et dans les angoisses de la mort, venait d'être rendu à la liberté. L'idée toujours présente de la captivité de son Roi ne laissait aucun instant de repos à ce fidèle serviteur. Porter ses pas vers le Temple était le seul adoucissement à ses peines. Tourmenté jour et nuit du désir de rentrer dans la tour, il fit des démarches auprès de Pétion, et celui-ci étant passé à la Convention nationale en qualité de représentant, il se détermina à voir Chaumette, devenu procureur général de la Commune à la place de Manuel, nommé aussi député à la Convention. Il fut accueilli par lui mieux qu'il ne l'espérait. Chaumette voulut causer confidentiellement avec lui, et, ayant fait interdire sa porte, il lui parla d'abord de son origine obscure, de sa jeunesse besoigneuse et des rigueurs

que le gouvernement lui avait fait éprouver. Puis il fit d'importants aveux sur les infidélités de plusieurs personnes du service du Roi, qui recevaient par jour, pour prix de leurs délations, un ou plusieurs louis, stipulés payables en or. M. Hue, dans son ouvrage, *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI,* a gardé sur la perfidie de ces traitres une silencieuse et magnanime réserve, ne devant pas, dit-il, mettre à découvert leurs noms, quand son vertueux maître les a voulu taire, et quand, dans son immortel testament, il a prié son fils de ne songer qu'à leurs malheurs. L'âme du maître avait épanché dans l'âme de ce digne serviteur ses sentiments de clémence ineffable et de pardon.

Passant ensuite à la famille royale, Chaumette laissa entrevoir je ne sais quel intérêt pour le Dauphin. « Je veux, dit-il, lui faire donner quelque éducation; je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de son rang; quant au Roi, il périra. Le Roi vous aime.... » A ces mots, M. Hue ne pouvant retenir ses larmes, « Donnez un libre cours à votre douleur, continua Chaumette; si vous cessiez un instant de regretter votre maître, moi-même je vous mépriserais. » Malgré cette compassion apparente, les démarches de M. Hue demeurèrent sans succès.

A cette époque, la Convention nationale remplaça l'Assemblée législative. Le dénoûment se faisait proche; le drame révolutionnaire courait à son sinistre but. L'Assemblée législative, triste assemblée qui n'avait eu ni le courage de la vertu ni l'énergie du crime, avait amené la victime au Temple, la Convention devait l'y venir prendre pour l'immoler. Elle arrivait en portant au front la marque de son odieuse origine : c'était à la faveur des massacres de septembre et pendant ces massacres qu'elle avait été nommée; on peut donc dire qu'elle avait été conçue dans le meurtre et dans le sang. La plus grande partie des électeurs avait été écartée des comices par la peur ou par la violence; 1,500,000 électeurs seulement avaient pris part au scrutin, et tous les

noms chers à la révolution avaient triomphé : les ouvriers étaient taillés pour la sanglante besogne qui les attendait.

Dès la première séance de la Convention (21 septembre 1792), sur la motion de Collot-d'Herbois et presque sans discussion, la royauté, déjà supprimée de fait, fut abolie officiellement, et la République proclamée. Aussi bien le Roi n'était plus depuis plus d'un an qu'une dérision couronnée.

Le même jour, à quatre heures du soir, un officier municipal, nommé Lubin, vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, lire une proclamation devant la tour. Les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence; Lubin avait une voix de stentor : la famille royale put entendre distinctement la proclamation :

« La royauté est abolie en France. Tous les actes publics seront datés de la première année de la République. Le sceau de l'État portera pour légende ces mots : *République de France*. Le sceau national représentera une femme assise sur un faisceau d'armes, tenant à la main une pique surmontée du bonnet de la liberté. »

Hébert, si connu sous le nom de Père Duchêne, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques, se trouvaient de garde auprès de la famille royale; ils étaient en ce moment assis près de la porte, essayant de saisir sur la physionomie des captifs les secrètes émotions de leur âme : le Roi, à leur sourire expressif, reconnut leur intention; il tenait un livre à la main, et il continua de lire sans que la moindre altération parût sur son visage. La Reine, comme lui, demeura calme et digne; pas un mot, pas un mouvement qui pût accroître la jouissance des deux observateurs. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau; Cléry se mit à une fenêtre : aussitôt les regards de la populace se tournèrent vers lui; on le prit pour Louis XVI : il fut accablé d'injures. Les gendarmes lui firent des signes menaçants avec leurs sabres, et il fut obligé de se retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, Cléry fit part au Roi du besoin qu'avait son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi lui dit d'en écrire la demande, et il la signa. Cléry s'était servi des expressions qu'il avait employées jusqu'alors : « Le Roi demande pour son fils, etc. » — « Vous êtes bien osé, lui dit Destournelles, de vous servir ainsi d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre. — J'ai entendu une proclamation, répondit Cléry, mais je n'en sais pas l'objet. — C'est, reprit le membre de la Commune, l'abolition de la royauté, et vous pouvez dire à *Monsieur* (en lui montrant Louis XVI) de cesser de prendre un titre que le peuple ne reconnait plus. — Je ne puis, dit Cléry, changer ce billet, qui est déjà signé; Louis m'en demanderait la cause, et ce n'est pas à moi à la lui apprendre. — Vous ferez ce que vous voudrez, répliqua le commissaire, mais je ne certifierai pas votre demande. » Le lendemain, Madame Élisabeth recommanda à Cléry d'écrire à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante : « *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI... de Marie-Antoinette... de Louis-Charles... de Marie-Thérèse... de Marie-Élisabeth...* etc. »

Cléry était obligé de renouveler souvent ces demandes. Le peu de linge qu'avait la famille royale lui avait été prêté par lady Sutherland pendant le séjour aux Feuillants, et le Prince Royal n'avait eu, pendant quelques jours, d'autre habit que celui du fils de cette noble étrangère, enfant du même âge que lui. Cléry obtint cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fit un peu de linge neuf; les ouvrières l'ayant marqué de lettres couronnées, les municipaux exigèrent que les Princesses ôtassent les couronnes : ce qui fut fait.

La colère de la rue contre le Roi venait de recevoir un nouvel aliment. Ce malheureux Prince ayant vu son palais plus d'une fois envahi et violé, avait voulu du moins mettre en sûreté ses papiers les plus importants. Dans l'embrasure

d'une porte qui communiquait de sa chambre à celle de son fils, il avait lui-même, avant le 10 août, pratiqué à l'aide d'une vrille (seul instrument qu'il pût employer sans bruit) une ouverture de vingt-deux pouces de haut sur seize de large : il était parvenu à creuser insensiblement dans le mur, sur les mêmes dimensions, un trou de huit à neuf pouces de profondeur; chaque jour il lui avait fallu lever le morceau qu'il avait détaché du lambris; et, le travail de la journée achevé, le rattacher avec quatre vis. L'opération terminée, il avait de sa main scellé en plâtre quatre tasseaux, sur lesquels il avait posé un double rang de tablettes en bois; là il avait rangé ses papiers. Il avait fait appeler un serrurier pour doubler d'une feuille de tôle le morceau de lambris qui recouvrait cette ouverture. Cet ouvrier, nommé Gamin, honoré de sa confiance et comblé de ses bienfaits, venait de dénoncer ce fait à Roland, ministre de l'intérieur. La Convention nationale en fut immédiatement instruite; la cachette éventée prit dans le public le nom d'*armoire de fer*, et devint une source inépuisable d'accusations. La nouvelle de cette découverte, qui, d'après le rapport de Roland, donnait le fil d'une vaste conspiration (et causa la mort de plusieurs personnes innocentes), parvint jusqu'aux oreilles du Prince Royal, dont la vive attention ne laissait rien échapper. Un jour, on servit une brioche qu'il convoitait des yeux. « Maman, dit-il, voilà une belle et bonne brioche! il y a par ici une armoire, où, si vous le jugez à propos, je la mettrai; et elle sera bien en sûreté; personne, je vous l'assure, ne pourra la retirer. » On se regardait, on promenait les yeux autour de la chambre pour y découvrir une armoire; on n'en voyait point. Les commissaires de la Commune formaient déjà de terribles soupçons, et préparaient sans doute une nouvelle dénonciation. « Mon fils, lui dit la Reine, je ne vois point l'armoire dont vous me parlez. — Maman, répondit l'enfant en montrant du doigt sa bouche, la voici. » Cette combinaison d'idées et de langage enfantin, qui avait

si mal à propos aiguillonné les surveillants, fit éclore un sourire aux lèvres de la famille royale. Pauvre enfant, dont l'innocence trouvait un sujet de plaisanterie dans un événement qui allait fournir des prétextes à ceux qui préparaient la mort de son père !

Le mercredi, 26 septembre, Cléry fut informé par un municipal qu'on se proposait de séparer le Roi de sa famille, l'appartement qu'on lui destinait dans la grande tour étant bientôt prêt. Cléry annonça avec beaucoup de précautions cette nouvelle cruauté à son maître, et lui témoigna combien il lui en coûtait de l'affliger. « Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement, lui dit le Roi ; j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout ; tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation et de m'en instruire. »

Le 27, les commissaires municipaux qui composaient le conseil du Temple exposent, dans un rapport adressé au conseil général de la Commune, qu'il se formait des rassemblements nocturnes de trois à quatre cents hommes, près de l'enceinte extérieure de la tour ; qu'on y jouait différents airs sur le flageolet ; qu'on y faisait plusieurs signaux ; et qu'on avait même entendu des cris de Vive le Roi. « Nous avons pris des mesures, ajoutent-ils, pour prévenir l'effet de ces machinations. » Ils proposent ensuite au conseil général d'ôter à Louis XVI le crachat, le cordon rouge et tous les autres signes de la féodalité qu'il porte sur son habit[1].

Le 28, Santerre se plaint à la Commune de la lenteur des travaux du Temple, et des entraves apportées par les démolitions et les constructions à la garde des postes presque dénués de défense. De là une grande confusion ; le commandant général propose d'employer au prompt achèvement des plans arrêtés les 500,000 livres destinées au traitement de Louis, et de supprimer le poste placé au-dessus de l'appar-

[1] *Histoire du dernier règne de la monarchie*, t. I, page 126.

tement du Roi. La voix de Santerre fut écoutée Une vive impulsion fut donnée aux travaux, et quant au corps de garde en question, il fut facilement supprimé; la mesure prise le lendemain devait, comme on va le voir, en rendre le maintien inutile.

Le 29, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine, où était réunie sa famille. L'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture d'un arrêté du conseil de la Commune, qui leur ordonnait « d'enlever papier, encre, plumes, crayons et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la tour; de ne leur laisser aucune arme quelconque, offensive ou défensive; en un mot, de prendre toutes les précautions nécessaires pour ôter tout commerce de Louis le dernier avec autres personnes que les officiers municipaux[1] ». Le même commissaire ajouta, de vive voix, en s'adressant au Roi : « Lorsque vous aurez besoin de quelque chose, Cléry descendra et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du conseil. » Louis XVI et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les municipaux visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Cléry apprit par un d'eux que le soir même le Roi serait transféré dans la grande tour, il trouva moyen de l'en faire avertir par Madame Élisabeth.

En effet, après le souper, comme le Roi quittait la chambre de Marie-Antoinette pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six commissaires qui le matin avaient enlevé les papiers, parurent et firent lecture à Louis XVI d'un second arrêté qui ordonnait sa séparation de sa famille. Jamais les prescrip-

[1] Archives de l'Empire.

tions de la Commune n'avaient eu encore une forme aussi acerbe[1]. Quoique préparé à cet événement, le Roi en fut profondément affecté. Sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des municipaux jusqu'où devaient s'étendre leurs projets ; ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le Roi reçut ses adieux. Marie-Antoinette et Madame Élisabeth pleuraient à chaudes larmes. Louis leur prit les mains et les serra avec un sentiment expressif, qui disait : Résignons-nous. Cette séparation, qui annonçait tant d'autres malheurs, fut un des moments les plus cruels que cette royale famille eût encore passés au Temple. Elle apprenait, chaque jour, que les bornes d'une infortune qu'elle croyait sans bornes pouvaient être reculées, et la révolution lui faisait descendre la pente d'un abîme de douleurs sans égales dans le passé, et que Dieu, il faut l'espérer, épargnera à l'avenir.

Cléry suivit le Roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement de Louis XVI dans la grande tour n'était point achevé ; il n'y avait qu'un seul lit, aucun autre meuble n'y avait encore été placé ; les peintres et les colleurs y travaillaient encore, ce qui causait une odeur insupportable. On destinait à Cléry une chambre éloignée de celle du Roi,

[1] Commune de Paris. — Du 29 septembre 1792, l'an IV[e] de la Liberté, et I[er] de l'Égalité, I[er] de la République française.

Extrait du registre des délibérations du conseil général.

« La garde des prisonniers du Temple devenant tous les jours plus difficile par leur concert et les mesures qu'ils peuvent prendre entre eux, la responsabilité du conseil général de la Commune lui impose l'impérieuse loi de prévenir les abus qui peuvent faciliter l'évasion de ces traitres ; il a pris l'arrêté suivant :

» 1° Que Louis et Antoinette seront séparés ;

» 2° Que chaque prisonnier aura un cachot particulier ;

» 3° Que le valet de chambre sera mis en état d'arrestation ;

» 4° Adjoint avec les cinq commissaires déjà nommés, le citoyen Hébert ;

» 5° Les autorise à mettre à exécution l'arrêté de ce soir, sur-le-champ, même de leur ôter l'argenterie, les accessoires pour la bouche ; en un mot, le conseil général donne plein pouvoir à ses commissaires d'employer tout ce que leur prudence leur prescrira pour la sûreté de ces otages. »

(Archives de l'Empire.)

mais il passa la première nuit sur une chaise auprès de son maître, et, le lendemain, le Roi obtint, non sans difficulté, qu'on donnât à son serviteur une chambre à côté de la sienne.

Après le lever du Roi, Cléry voulut se rendre dans la petite tour pour habiller le jeune Prince; les municipaux s'y refusèrent. « Vous n'aurez plus de communication avec les prisonnières, lui dit l'un d'eux[1], votre maître non plus; il ne doit pas même revoir ses enfants. »

A neuf heures, le Roi demanda qu'on le conduisît vers sa famille. « Nous n'avons pas d'ordre pour cela, » dirent les commissaires. Louis leur fit quelques observations; ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux municipaux entrèrent suivis d'un garçon servant, qui apportait au Roi un morceau de pain et une carafe de limonade pour son déjeuner; le Roi leur témoigna le désir de dîner avec sa famille; ils répondirent qu'ils prendraient les ordres de la Commune. « Mais, ajouta Louis, mon valet de chambre peut descendre, c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir. — Cela ne dépend pas de nous, » dirent les commissaires, et ils se retirèrent.

Cléry était dans un coin de la chambre, livré aux réflexions les plus tristes : d'un côté, il voyait les souffrances de son maître; de l'autre, il se représentait le jeune Prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avait déjà parlé de le séparer de ses parents; et quelles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causerait-il pas à la Reine! Cléry était en proie à ces pénibles préoccupations, lorsque le Roi vint à lui, tenant à la main le pain qu'on lui avait apporté, et lui en présentant la moitié : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner, lui dit-il, prenez ceci, j'ai assez du reste. » Cléry refusa, mais Louis insista. Cléry ne put retenir ses larmes, le Roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.

1 Il s'appelait Véron.

A dix heures, d'autres municipaux amenèrent les ouvriers pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces commissaires dit au Roi qu'il venait d'assister au déjeuner de sa famille, et qu'elle était en bonne santé. « Je vous remercie, répondit le Roi; je vous prie de lui donner de mes nouvelles et de lui dire que je me porte bien. Ne pourrais-je pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre de la Reine? Vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire. » Louis XVI indiqua les livres qu'il désirait. Ce municipal accueillit sa demande, mais ne sachant pas lire, il proposa à Cléry de l'accompagner. Cléry se félicita de l'ignorance de cet homme et se hâta de descendre avec lui. Il trouva la Reine dans sa chambre, entourée de ses enfants et de Madame Élisabeth; ils pleuraient tous, et leur douleur augmenta à sa vue; ils lui firent sur le Roi mille questions, auxquelles il ne put répondre qu'avec réserve. Marie-Antoinette, s'adressant aux municipaux qui étaient entrés avec Cléry, renouvela vivement la demande d'être réunie au Roi, au moins pendant quelques instants du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étaient plus des plaintes ni des larmes, c'étaient des cris de douleur.... « Eh bien, ils dîneront ensemble aujourd'hui, dit un municipal; mais comme notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la Commune, nous ferons demain ce qu'elle prescrira. » A ces mots, un sentiment qui était presque de la joie vint soulager ces tristes cœurs. La Reine, pressant ses enfants dans ses bras, Madame Élisabeth, les mains levées vers le ciel, remercièrent Dieu de cette faveur inattendue. Quelques commissaires ne purent retenir leurs larmes; Simon lui-même fut attendri, et dit tout haut : « Je crois que ces b.... de femmes me feraient pleurer. » Puis s'adressant à Marie-Antoinette, il ajouta : « Quand vous assassiniez le peuple, au 10 août, vous ne pleuriez point. »

Cléry prit les livres que le Roi avait demandés et les lui porta. Les municipaux entrèrent avec lui pour annoncer à

Louis XVI qu'il verrait sa famille. « Je puis sans doute continuer de servir le jeune Prince et les Princesses? » dit alors Cléry aux commissaires. Ceux-ci ne mirent point d'obstacle à sa demande, et le serviteur empressé trouva ainsi l'occasion d'apprendre à la Reine ce qui s'était passé.

On servit le dîner chez le Roi, à l'heure ordinaire, et on lui amena sa famille. Aux transports qu'elle fit éclater on put juger des craintes qui l'avaient agitée. On n'entendit plus parler de l'arrêté de la Commune, et la famille royale continua de se réunir aux heures des repas ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on laissa visiter à la Reine et à Madame Élisabeth l'appartement qu'on leur préparait au-dessus de celui du Roi; elles prièrent les ouvriers de se hâter, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines. Durant cet intervalle, Cléry partagea son temps entre tous les prisonniers, faisant leur service, réglant leurs dépenses et trouvant le moyen de conserver entre eux quelque communication. Les soins que le Roi donnait à l'éducation de son fils n'éprouvèrent aucune interruption; mais ce séjour de la famille royale dans deux tours séparées, en rendant la surveillance des municipaux plus difficile, la rendait aussi plus inquiète. Le nombre des commissaires était augmenté, et leur défiance laissait peu de moyens pour être instruit de ce qui se passait au dehors. Toute correspondance était interdite, même pour les objets religieux, et le vicaire de Fontenay-sous-Bois ayant écrit à Madame Élisabeth, sa lettre fut envoyée à la Commune[1]. Cependant, sous le prétexte de se faire apporter du linge et

[1] *Extrait du registre des délibérations du conseil général du* 19 *octobre* 1792.

« Le conseil général nomme le citoyen Léger, l'un de ses membres, qu'*elle* charge de se transporter au Temple sur-le-champ pour y prendre une lettre adressée à Madame Élisabeth par le vicaire de Fontenay-sous-Bois, et l'apporter au conseil.

Signé : DARNAUDERIE, vice-président,
COULOMBEAU, secrétaire-greffier par intérim. »
(Archives de l'Empire.)

d'autres objets nécessaires, Cléry obtint pour sa femme la permission de venir au Temple une fois la semaine. Elle était toujours accompagnée d'une amie qui passait pour une parente, et qui était fort dévouée comme elle à la famille royale. A leur arrivée, on faisait descendre Cléry dans la chambre du conseil, placée à cette époque non plus dans le palais du Temple, mais au rez-de-chaussée de la grande tour; il ne pouvait leur parler qu'en présence des municipaux; aussi les premières visites n'atteignirent pas leur but. Il fit alors comprendre aux deux visiteuses qu'elles ne devaient venir qu'à une heure de l'après-midi : c'était le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart des commissaires suivaient la famille royale; il n'en restait qu'un dans la salle du conseil, et lorsque c'était un honnête homme, il leur laissait la liberté de causer, sans toutefois les perdre de vue. Cléry, par cette médiation, fut informé des nouvelles des personnes à qui s'intéressait la famille royale, et de ce qui se passait dans la Convention. Un ancien employé de la bouche, nommé Turgy, qui, par affection pour ses anciens maîtres, était parvenu à se faire employer au Temple avec deux de ses camarades, Marchand et Chrétien, pouvait aussi lui fournir des renseignements précieux : sortant deux ou trois fois par semaine et courant par la ville pour des commissions d'approvisionnements, il recueillait toujours quelques nouvelles importantes; mais la difficulté était de les communiquer à Cléry, qui seul était en contact avec la famille royale. Il était défendu à tous les employés de parler au valet de chambre, à moins que ce ne fût pour affaire de service, et toujours en présence des municipaux. Lorsque Turgy avait quelque confidence à faire à son honnête complice, il l'en avertissait par un signe convenu : Cléry cherchait à l'entretenir sous différents prétextes; tantôt il le priait de le coiffer; Madame Élisabeth, qui était dans le secret, causait alors avec les municipaux et détournait leur attention; tantôt il lui donnait l'occasion d'entrer dans sa chambre, et Turgy sai-

sissait ce moment pour jeter sous son lit les journaux ou autres écrits qu'il avait à lui remettre.

Lorsque le Roi ou la Reine désiraient quelque prompt éclaircissement, et que le jour où madame Cléry devait venir était éloigné, c'était encore Turgy qui se chargeait de la mission. Si ce n'était pas son jour de sortie, Cléry feignait d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la famille royale. « Ce sera pour un autre jour, disait tout haut Turgy. — Eh bien, répondait Cléry d'un air indifférent, le Roi attendra. » Cette indifférence affectée avait pour objet et quelquefois pour résultat d'engager les municipaux à donner à Turgy la permission de sortir. Souvent il la recevait, et le même soir, ou le lendemain matin, il transmettait les détails désirés. C'est par ces voies détournées que ces deux ingénieux conspirateurs arrivaient souvent à leur but, en prenant soin de ne pas employer une seconde fois la même provocation devant les mêmes municipaux.

Cléry, contraint et surveillé comme l'avait été Hue, ne pouvait, nous l'avons dit, parler au Roi qu'à son coucher, et quelques minutes avant, au moment où l'on relevait les commissaires. Quelquefois cependant il parvenait à lui dire un mot le matin, quand ses gardiens n'étaient pas encore en état de paraitre à son lever. Cléry affectait de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que Louis l'attendait. Les municipaux lui permettaient-ils d'entrer, il tirait aussitôt les rideaux du lit du Roi, et pendant qu'il le chaussait, il lui parlait sans être vu ni entendu. Le plus souvent cette tentative ne réussissait pas, et Cléry, trompé dans ses espérances, était forcé d'attendre la fin de la toilette de ses surveillants, qui l'accompagnaient chez le Roi. Plusieurs d'entre eux le traitaient même avec dureté; les uns lui ordonnant le matin d'enlever leurs lits de sangle et le soir de les replacer, les autres lui tenant sans cesse des propos insultants; mais Cléry, en ne leur opposant que de la douceur et de la complaisance, les captivait presque malgré eux, leur

enlevait insensiblement leur défiance, et, apprivoisant leur haine, parvenait souvent à savoir d'eux-mêmes ce qu'il voulait apprendre. C'est ainsi qu'il suivait avec soin le plan tracé par son devancier, lorsqu'un événement aussi bizarre qu'inattendu lui fit craindre d'être comme lui séparé de la famille royale.

Un soir, le vendredi 5 octobre 1792, vers six heures, après avoir accompagné la Reine dans son appartement, il remontait chez le Roi avec deux municipaux, lorsque le factionnaire placé à la porte du grand corps de garde, au premier étage de la grosse tour, l'arrêtant par le bras : « Cléry, lui dit-il, comment te portes-tu? » Et baissant la voix : « Je voudrais bien t'entretenir, ajouta-t-il avec un air de mystère. — Parlez haut, répondit Cléry; il ne m'est pas permis de parler bas à personne. — On m'a assuré, répliqua la sentinelle, qu'on avait mis le Roi au cachot depuis quelques jours, et que tu étais avec lui. — Vous voyez bien le contraire, » dit Cléry en continuant sa marche. L'un des municipaux le précédait, et l'autre le suivait; le premier avait tout entendu. Le lendemain matin, deux municipaux attendaient Cléry à la porte de l'appartement de la Reine : ils le conduisirent à la chambre du conseil, et les commissaires qui s'y étaient rassemblés l'interrogèrent. L'accusé rapporta la conversation telle qu'elle avait eu lieu; celui des municipaux qui l'avait entendue confirma son récit; l'autre soutint que la sentinelle avait remis à l'accusé un papier dont il avait entendu le froissement, et que c'était une lettre pour le Roi. Cléry nia le fait, en invitant les municipaux à le fouiller et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance du conseil; Cléry fut confronté avec le factionnaire, et ce dernier, jeune homme vif et imprudent[1], fut, pour avoir parlé sous les armes, condamné à vingt-quatre heures de prison.

Toutefois, le civisme de Cléry fut mis en cause dans cette affaire et gravement suspecté, lorsqu'on apprit qu'il n'avait

[1] Il s'appelait Alexandre-François Breton.

pas encore prêté le serment exigé le 14 août dernier par l'Assemblée nationale; il le prêta séance tenante [1] devant les commissaires, et retourna ensuite à ses fonctions, croyant cette affaire terminée, et ne se doutant guère qu'elle revivrait plus tard, comme on le verra bientôt.

Le dimanche 7 octobre, à six heures du soir, Cléry fut mandé dans la salle du conseil, où il fut surpris et inquiet de trouver Manuel, qui, depuis sa nomination à la Convention nationale, n'avait point paru au Temple. Manuel était environné d'une vingtaine de municipaux qu'il présidait avec gravité. Il prescrivit à Cléry de dépouiller, dès le soir même, l'habit du Roi des ordres dont il était encore décoré, tels que ceux de Saint-Louis et de la Toison d'or [2]. Cléry représenta qu'il ne lui appartenait pas de signifier à Louis XVI les arrê-

1 Commune de Paris. — Sûreté du Temple.

Extrait du registre des délibérations du conseil des officiers municipaux de service au Temple du 6 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

« Appert que le citoyen Jean-Baptiste-Cant-Hanet Cléry, attaché au service du ci-devant Roy, s'est présenté au conseil à l'effet de prêter en ses mains le serment prescrit par l'Assemblée nationale le 14 août dernier, ne pouvant sortir de la tour du Temple pour aller le prêter à sa section; que le conseil a reçu ce serment d'être fidèle à la République, de maintenir de tout son pouvoir la liberté, l'égalité, et de respecter et faire respecter les personnes et les propriétés, et a signé J. B. C. Hanet Cléry.

» Duquel serment il lui a été délivré le présent extrait, pour lui servir et valoir ce que de raison.

» Fait au conseil séant au Temple, lesdits jour et an que dessus, et ont signé les commissaires de service Thouvenut, Lebois et Leclerc, officiers municipaux.

» Pour extrait conforme à l'original délivré le 4 novembre, audit an que dessus.

» Menessier, commissaire de service au Temple;
» Thomas, commissaire de service au Temple;
» Destournelles, commissaire de la Commune de service au Temple;
» Roché, officier municipal. »

2 Depuis longtemps Louis XVI ne portait plus l'ordre du Saint-Esprit. L'Assemblée, qui, dans le mois de juillet 1791, avait supprimé les ordres de chevalerie et les marques de distinction, avait décrété que le Roi et le Prince Royal seraient les seuls qui pourraient porter le cordon bleu du Saint-Esprit. Le Roi avait répondu que cette décoration n'ayant d'autre prix à ses yeux que de pouvoir la communiquer, il était déterminé à la quitter.

tés du conseil. Les commissaires refusaient cependant de monter chez le Roi; Manuel les y décida en offrant de les accompagner. Ils trouvèrent Louis XVI assis et occupé à lire un volume de Tacite. « Comment vous trouvez-vous? lui dit Manuel, avez-vous ce qui vous est nécessaire? — Je me contente de ce que j'ai, répondit Louis XVI. — Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice et de la conquête de la Savoie? — J'en ai entendu parler, il y a quelques jours, par un de ces messieurs qui lisait le journal du soir. — Comment! n'avez-vous pas les journaux, qui deviennent si intéressants? — Je n'en reçois aucun. — Il faut, messieurs, dit Manuel aux municipaux, donner à *Monsieur* tous les journaux; il est bon qu'il soit instruit de nos succès. » Puis, s'adressant de nouveau à Louis XVI : « Les principes démocratiques se propagent. Vous savez que le peuple a aboli la royauté et adopté le gouvernement républicain. — Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les Français trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu leur procurer. — Vous savez aussi que l'Assemblée nationale a supprimé tous les ordres de chevalerie; on aurait dû vous dire d'en quitter les décorations; rentré dans la classe des citoyens, il faut que vous soyez traité de même : au reste, demandez tout ce qui vous sera nécessaire, on s'empressera de vous le procurer. — Je vous remercie, dit le Roi, je n'ai besoin de rien. » Aussitôt il reprit sa lecture.

Manuel avait-il cherché à découvrir des regrets ou de l'impatience? Je ne sais; dans tous les cas, il ne trouva qu'une inaltérable sérénité. La députation se retira; Cléry, sur l'ordre d'un municipal, la suivit jusqu'à la salle du conseil, où on lui ordonna de nouveau d'ôter à Louis ses décorations. « Vous ferez bien, ajouta Manuel, d'envoyer à la Convention les croix et les rubans. »

Le lendemain (8 octobre), en présentant au Roi ses habits dépouillés de tout insigne, Cléry lui dit qu'il avait gardé et

serré les croix et les cordons, quoique Manuel lui eût fait entendre qu'il ferait bien de les envoyer à la Convention. « Vous avez bien fait, » répondit Louis XVI.

Le 9 octobre, on apporta à Louis le journal des débats de la Convention ; et, les jours suivants, quatre journaux furent remis au Temple avec cette adresse imprimée : *Au valet de chambre de Louis XVI, à la tour du Temple.* Cléry ignora toujours s'ils arrivaient en vertu d'une mesure officielle qui en avait ordonné l'envoi, ou s'ils étaient le témoignage d'un dévouement secret qui en avait payé l'abonnement. Quoi qu'il en soit, cette faveur ne dura que peu de jours. Un municipal (Michel, que nous avons déjà nommé) somma Cléry de déclarer par quel ordre il faisait venir des journaux à son adresse. « Je n'ai reçu ni transmis d'ordre à ce sujet, répondit Cléry, et j'ai été aussi étonné que vous de voir ces feuilles arriver à mon nom. » On exigea de lui d'écrire aux rédacteurs des journaux pour avoir des éclaircissements, mais leurs réponses, s'ils en firent, ne lui furent pas communiquées, et Michel provoqua un arrêté qui interdit de nouveau l'entrée des papiers publics dans la tour. Nous avons tout lieu de croire que l'envoi des journaux, resté inexpliqué dans la pensée de Cléry, provenait d'un mouvement de Manuel, qui, frappé du touchant spectacle de tant de grandeur abattue et résignée, du calme du Roi, de la fermeté de la Reine et de la doûceur de leurs enfants, faisait depuis quelque temps des efforts pour rendre leur captivité moins pénible. Son esprit insensiblement semblait incliner vers la modération. Un municipal ayant dénoncé au conseil général un de ses collègues coupable d'avoir mis chapeau bas devant Marie-Antoinette et sa belle-sœur, Manuel essaya, sinon de justifier, du moins d'atténuer le crime de ce commissaire.

La défense de laisser entrer les gazettes au Temple avait pourtant des exceptions qu'autorisait le calcul haineux de certains municipaux; on tenait, il est vrai, éloignées de la tour les feuilles publiques qui racontaient les sanglants mal-

heurs de la France, les brochures, les pamphlets qui pervertissaient la conscience populaire; mais l'injure, la menace, la calomnie, adressées directement aux Capets, servaient quelquefois de passe-port aux journaux dans ce lazaret politique et moral, où la royauté prolongeait sans fin sa douloureuse quarantaine, et dans lequel on ne laissait entrer que ce qui pouvait ajouter aux tortures du présent les appréhensions d'un plus sinistre avenir. Ces feuilles odieuses, on les plaçait à dessein sur la cheminée ou sur la commode du Roi ou de la Reine; Louis XVI y lut un jour la réclamation d'un canonnier, qui demandait « *la tête du tyran* Louis XVI, *pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi* ». Une autre gazette, en versant l'outrage à pleins flots sur Madame Élisabeth, cherchait à détruire l'admiration qu'inspiraient au public ses vertus et son dévouement fraternel; une troisième disait qu'il fallait étouffer les deux petits louveteaux qui étaient dans la tour, désignant ainsi les enfants du Roi. Il est bien peu de ces articles qui aient échappé à Louis XVI; il ne s'en montrait affecté que pour l'honneur de la nation.

Le lundi 15 octobre, le Roi chargea Cléry de demander un second vêtement pour son fils. La Reine voulut profiter de cette occasion pour renvoyer à lady Sutherland le linge et quelques autres effets qui lui appartenaient; et, privée à cette époque de papier et d'encre, elle pria Cléry d'écrire à l'ambassadrice pour la remercier. Les municipaux autorisèrent la demande du Roi[1], mais ils s'opposèrent à celle de la Reine, et gardèrent le linge et les effets. Il n'est pas pour l'homme de position si déplorable où certain amour-propre

[1] « Louis Capet demande pour son fils une redingote de drap, et une pour le matin en taffetas de Florence.

« Ce 15 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

« Cléry, de service à la tour. »

« Vu la demande ci-dessus, nous, membres du conseil général de la Commune, de service au Temple, autorisons à fournir les objets dont il s'agit. »

« Ce 15 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

« Vincent. — Desjournelles. »

étroit ne trouve encore à se glisser; jaloux de la confiance que Marie-Antoinette semblait, à son exclusion, accorder à Cléry, Tison représenta à la Reine que, dans cette dernière occasion, il n'eût pas été un agent plus malheureux que son collègue. Une sorte de conflit d'attributions s'éleva entre ces deux serviteurs si différents par le cœur; et leurs prétentions, jointes à l'habitude que prenait individuellement chaque membre de la famille royale de s'adresser, pour un service quelconque, au commissaire qu'il croyait le mieux disposé en sa faveur, firent rendre au conseil du Temple un arrêté pour réglementer la manière dont la famille royale ferait désormais parvenir ses demandes au conseil[1]. Le municipal James, qui protégeait Tison, lui dit en lui communiquant le résultat de la délibération du conseil : « Sois content; le ministère est formé : tu as le département des femmes. » La séparation complète de la famille royale était pressentie dans cet arrêté. Trois jours après, le vendredi 26 octobre, pendant le dîner de la famille royale, un municipal entra, accompagné d'un greffier et d'un huissier,

[1] *Extrait du registre des délibérations du conseil de service au Temple, datées des 23 et 27 présent.*

« Le conseil, après avoir délibéré, a arrêté que, pour réformer tous les abus qui pourraient résulter des différentes demandes faites par la famille détenue, il ne sera fait à compter dudit jour (23 octobre) droit aux demandes de Louis Capet que lorsqu'elles seront faites par le citoyen Cléry, et qu'il en sera de même pour toutes celles du fils.

» Que le citoyen Tison présentera de même celles faites de la part des femmes, mère, tante et fille Capet.

» Toutes lesquelles demandes ne seront reçues par le conseil qu'après avoir été préalablement inscrites sur les registres pour ce destinés.

» Arrête en outre que le présent arrêté sera communiqué aux prisonniers et aux citoyens Cléry et Tison.

Signé : DAUNAY, JOURNAY, BARILLON et JAMES,

et par suite, le 27 octobre dit, COCHOIS, ROCHÉ.

» Pour extrait copie conforme auxdits arrêtés délivrés au citoyen Cléry pour par lui s'y conformer en son contenu.

» Le 27 octobre 1792, l'an I[er] de la République française.

» ROCHÉ, commissaire municipal, président de service au Temple;
» COCHOIS, *ségrétère*. »

tous deux en costume, et suivi de six gendarmes le sabre au poing.

Pensant que l'on venait chercher le Roi, sa famille, saisie de terreur, se leva. Louis XVI demanda ce qu'on lui voulait; mais le municipal, sans répondre, appela Cléry dans une autre chambre; les gendarmes suivirent, et le greffier lui ayant lu un mandat d'arrêt, on se saisit de lui pour le traduire au tribunal. « Il y a un mois, lui dit l'huissier, que j'ai déjà été chargé de vous arrêter; la Commune avait suspendu sa décision, mais j'ai ordre de la mettre enfin à exécution. — Permettez-moi d'en prévenir Louis XVI, dit Cléry. — Dès ce moment, répondit le commissaire, il ne vous est plus permis de lui parler; prenez seulement une chemise, *cela ne sera pas long.* » Cléry le suivit sans réflexion; il passa à côté du Roi et de sa famille, qui étaient debout et consternés de la manière dont on enlevait leur serviteur. La populace rassemblée dans la première cour du Temple accabla d'injures le prisonnier, en demandant sa tête. Un officier de la garde nationale dit qu'il était nécessaire de lui conserver la vie jusqu'à ce qu'il eût révélé les secrets dont il était seul dépositaire. C'était la seule manière, dans ce temps-là, de sauver les victimes; il fallait faire valoir les droits de l'échafaud. A peine arrivé au palais de justice, Cléry fut mis au cachot; il y resta six heures, occupé vainement à découvrir quels pouvaient être les motifs de son arrestation; il se rappela seulement que dans la matinée du 10 août, pendant l'attaque du château des Tuileries, quelques personnes l'avaient prié de cacher, dans une commode qui lui appartenait, des papiers et des effets précieux; il crut que ces papiers avaient été saisis, et qu'ils allaient causer sa perte.

A huit heures, il parut devant des juges qui lui étaient inconnus; c'était un tribunal révolutionnaire établi le 17 août pour faire la part du bourreau parmi ceux qui avaient échappé à la fureur du peuple. Quel fut son étonne-

ment, lorsqu'il aperçut sur le banc des accusés ce même jeune homme soupçonné de lui avoir remis une lettre trois semaines auparavant[1], et lorsqu'il reconnut dans son accusateur cet officier municipal qui l'avait dénoncé au conseil du Temple! Cléry fut interrogé; des témoins furent entendus; le commissaire renouvela son accusation; Cléry lui répliqua que puisqu'il avait entendu le froissement d'un papier et cru voir qu'on lui remettait une lettre, il aurait dû immédiatement fouiller le coupable, au lieu d'attendre dix heures pour le dénoncer au conseil du Temple. Breton abonda dans ce sens. Les preuves manquaient; les juges passèrent aux opinions, et sur leur déclaration, les deux accusés furent acquittés. Le président chargea quatre municipaux présents au jugement de reconduire Cléry au Temple; il était minuit. Cléry arriva au moment où le Roi venait de se coucher, et il lui fut permis de lui annoncer son retour. La royale famille avait pris un vif intérêt à son sort. C'est de cette époque que Marie-Thérèse fait dater les bons services de Cléry; elle a quelquefois raconté qu'en rentrant à la tour il s'expliqua loyalement devant le Roi; que les exhortations de Madame Élisabeth, les chagrins de la Reine et la bonté de Louis XVI l'avaient profondément touché, et que depuis il fut non-seulement fidèle mais dévoué.

Un grand changement avait eu lieu au Temple pendant cette même journée (vendredi 26 octobre) : la présence officielle des magistrats et de la force armée n'avait pas eu seulement pour objet l'arrestation de Cléry; elle devait aussi présider à l'installation de la Reine, de ses enfants et de sa sœur dans la grande tour. Ce moment si vivement désiré par les prisonniers, et qui semblait leur promettre quelques consolations, fut marqué, de la part des municipaux, par un nouveau trait d'hostilité contre Marie-Antoinette. Le conseil du Temple, composé de Roché, Jérosme, Massé et Cochois, et d'après l'avis d'un d'entre eux, ennemi per-

[1] Alex. Fr. Breton.

sonnel de la Reine, prit un arrêté qui, sous la forme d'une mesure de convenance et d'ordre, retirait le jeune Louis-Charles des mains de sa mère, et le remettait entre celles de son père[1]. Sans notifier cette décision à Marie-Antoinette, le soir même de son entrée dans son nouvel appartement, on lui enleva son fils. Sa douleur fut extrême; depuis son séjour au Temple elle avait consacré son existence au soin de cet enfant, et trouvé quelque adoucissement à ses peines dans sa reconnaissance et dans ses caresses. C'était la dernière joie de sa triste vie. Elle espéra toutefois que le lendemain, dès qu'elle serait installée plus complétement dans sa nouvelle demeure, on rendrait cet enfant à ses prières et à ses larmes; mais le jour suivant, elle fut instruite de l'arrêté du conseil, et une copie de cet acte fut délivrée à Cléry. La municipalité ne tarda point à donner sa ratification à cet arrêté[2]. Le malheureux enfant fut lui-même tellement affligé

[1] Commune de Paris. — Sûreté du Temple. L'an Ier de la République française, le 27 octobre 1792.

Extrait du registre des délibérations du conseil de service au Temple, en date du 26 octobre présent.

« Sur les observations faites par l'un des membres de service au Temple que le fils de Louis Capet était jour et nuit sous la direction de femmes, mère et tante, considérant que cet enfant est dans l'âge où il doit être sous la direction des hommes, le conseil, délibérant sur cet objet, a arrêté et arrête qu'à l'instant le fils de Louis Capet sera retiré des mains des femmes, pour être remis et rester entre celles de son père les jours et nuits, excepté qu'après l'heure du dîner il montera dans le logement de ses mère et tante, durant le moment où son père se repose, et en descendra sur les quatre à cinq heures du soir; le tout sous la surveillance et conduite de l'un des commissaires de service.

« Fait au conseil séant au Temple lesdits jour et an que dessus :

« *Signé :* MASSÉ, JÉROSME, ROCHÉ, COCHOIS.

« Pour extrait conforme à l'original :

« ROCHÉ, commissaire municipal de service et président au Temple;
« COCHOIS, *ségrétère.*

« Délivré au citoyen Cléry, de service auprès de Louis et de sa famille. »

[2] Commune de Paris.

Extrait du registre des délibérations du conseil général, du 26 octobre 1792.

« Le conseil général approuve l'arrêté pris par les commissaires des travaux du Temple et les commissaires du conseil du Temple relatif à la translation

d'être séparé de sa mère, qu'il saisit la première occasion d'en témoigner son ressentiment. Il y avait un maçon, du nom de Mercereau, qui pérorait au Temple avec plus d'ardeur qu'il n'y travaillait; il tutoyait tout le monde, et avait acquis par ses allures démagogiques une réputation qui devait bientôt lui ouvrir les portes du conseil général de la Commune. Comme le jeune Prince n'avait point pour lui le respect auquel prétendait la vanité de ce futur dignitaire de la révolution : « Sais-tu bien, dit-il un jour au Dauphin, sais-tu bien que la liberté nous a rendus tous libres, et que nous sommes tous *égal?* — *Égal* tant que vous voudrez, répondit l'enfant; mais ce n'est pas ici, ajouta-t-il en jetant un regard sur son père, que vous nous persuaderez que la liberté nous a rendus libres. »

des femmes dans la grosse tour, au troisième étage, et le fils du ci-devant Roi avec son père.

» Les autorise à faire disposer ses (*sic*) guichets qu'ils croiront nécessaires dans cette même tour.

» *Signé* : Boucher-René, président en l'absence du maire;
» Coulombeau, secrétaire-greffier par intérim. »

LIVRE HUITIÈME.

LA GROSSE TOUR DU TEMPLE.

27 octobre — 2 décembre 1792.

Description de l'intérieur de la grosse tour. — Personnel de la geôle et du service. — Garde du Temple. — Physionomie extérieure de la prison. — Vie du Roi dans la grande tour. — Marie-Antoinette. — Madame Élisabeth. — Le Dauphin. — Madame Royale. — Visite des commissaires de la Convention. — Les officiers municipaux. — Avanie. — Comment les nouvelles arrivaient au Temple. — Maladie du Roi. — Du Dauphin. — De la Reine. — De Madame Royale et de Madame Élisabeth. — Cléry malade, soigné par la famille royale. — Attentions du Dauphin pour sa mère. — Anecdotes.

Les événements dont nous allons avoir désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont nous avons donné le plan et la description, il convient de faire connaître de même ici la nouvelle habitation de la famille royale.

Nous avons dit que la hauteur de la grande tour dépassait cent cinquante pieds et que l'épaisseur de ses murs était de neuf pieds dans leur moyenne proportion.

Ce bâtiment formait quatre étages, qui étaient voûtés et soutenus au milieu par un gros pilier depuis le bas jusqu'au quatrième étage. L'intérieur était d'environ trente-quatre à trente-six pieds en carré.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Le rez-de-chaussée n'eut à subir aucune transformation; il resta avec ses vieux murs dégarnis, mais rappelant, malgré sa nudité, les temps et les choses d'autrefois, qui se reflétaient encore dans les arêtes de sa voûte, dans le fût lourd et dans l'élégant chapiteau de son pilier, et jusque dans les quatre lits à colonnes torses, adossés aux quatre murailles de sa vaste salle. C'est dans cette pièce, d'une architecture grandiose et sévère, qu'à dater du 8 décembre, comme nous le verrons plus loin, devaient se tenir habituellement, déli-

bérer, manger et coucher, les officiers municipaux qui n'étaient pas de service à la porte du Roi et de la Reine. On l'appela la *chambre du conseil,* afin d'indiquer, par une noble dénomination, le plus noble des différents usages auxquels elle était consacrée. Des trois tourelles du rez-de-chaussée, l'une servait de cabinet et d'armoire aux commissaires, la seconde de bûcher, et la troisième de garde-robe. La quatrième, nous l'avons déjà dit, contenait l'escalier qui allait jusqu'aux créneaux; on y avait placé des guichets de distance en distance, au nombre de sept. De l'escalier on entrait dans chaque étage en franchissant deux portes, la première en bois de chêne fort épais et garni de clous, et la seconde en fer.

PREMIER ÉTAGE.

Le premier étage, que respectèrent aussi les combinaisons des geôliers et la truelle des maçons, demeura dans son intégrité première, et servit de corps de garde. C'était la répétition du rez-de-chaussée, moins ses lits à colonnes. Aux deux parois les plus larges de la muraille, on avait placé des planches légèrement inclinées, pour former avec quelques matelas un lit de repos pour la garde. Au milieu de la salle, autour du pilier, les armes se groupaient en faisceaux. Deux tourelles servaient de cabinets aux officiers, et la troisième de garde-robe. Ce corps de garde était, après celui du château du Temple, le poste le plus important de l'enclos.

DEUXIÈME ÉTAGE.

Le second étage avait été consacré au logement du Roi. Étant, comme tous les autres étages, d'une seule pièce, on l'avait divisé en quatre chambres par des cloisons en planches, avec de faux plafonds en toile. La première pièce était une antichambre, d'où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre de Louis XVI; on y plaça un lit pour son fils. A gauche était la chambre de Cléry, ainsi que la

salle à manger, qu'une seule cloison à vitrage séparait de l'antichambre. La chambre du Roi avait une cheminée; les autres étaient chauffées par un grand poêle placé dans l'antichambre. Chaque pièce était éclairée par une croisée; mais les gros barreaux de fer et les abat-jour scellés et posés en dehors empêchaient l'air de circuler. Les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur; toutes les cloisons de l'appartement étaient recouvertes d'un papier peint; celui de l'antichambre représentait des pierres de taille, superposées les unes sur les autres comme on les figure au théâtre pour simuler l'intérieur d'une prison. Au milieu du mur, à gauche en entrant, on avait placardé la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen,* écrite en très-gros caractères, et encadrée dans une large bordure aux trois couleurs, au bas de laquelle on lisait : *l'an Ier de la République*. La cloison qui séparait l'antichambre de la salle à manger était entièrement vitrée.

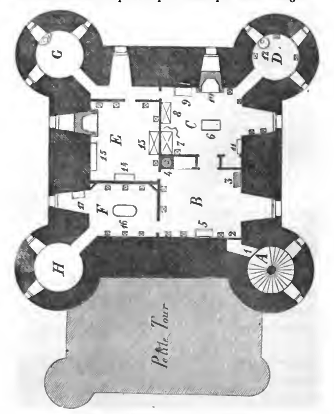
En ouvrant la porte du Roi, on voyait la cheminée en face, la fenêtre à main droite, ainsi que la tourelle; à main gauche, le lit de Louis XVI, et à ses pieds le petit lit du Prince Royal. Un papier jaune glacé, semé de fleurs blanches, tapissait la chambre du Roi. Sur les plaques de fonte de la cheminée on lisait : *Liberté, égalité, propriété, sûreté.* Sur la console de la cheminée était posée une pendule portant gravés sur son cadran ces mots : *Lepaute, horloger du Roi;* mais, dès l'installation de Louis dans la grosse tour, les commissaires de service avaient collé un pain à cacheter sur le mot *Roi,* et un peu plus tard la pendule fut enlevée et remplacée par une autre.

La tourelle qui donnait dans la chambre servait au Roi d'oratoire et de cabinet de lecture, ses murs enduits de plâtre étaient revêtus d'une peinture gris-de-lin. Un tout petit poêle était placé dans ce cabinet, où ce malheureux Prince passa tant d'heures dans l'étude, la prière et la méditation. Dans le coin de la chambre, à droite du lit du

Dauphin, s'ouvrait une porte sur un couloir conduisant à gauche à la chambre de Cléry, et plus loin, en inclinant vers la droite, à la garde-robe que contenait la seconde tourelle. Le lit de Cléry, parallèle à celui du Roi, n'en était séparé que par l'épaisseur de la cloison.

La tourelle, à laquelle la salle à manger communiquait, servait de bûcher.

Nous donnons ci-après le plan descriptif de cet étage.



GROSSE TOUR. — DEUXIÈME ÉTAGE. — *LE ROI.*

A. L'escalier.
1. Porte en bois de chêne.
2. Porte en fer.

B. Antichambre.
3. Une table à jouer, et un trictrac en bois de noyer.

4. Poêle.
Table à écrire avec un tiroir, au-dessus de laquelle est appendu au mur le tableau de la Déclaration des droits de l'homme.
Cinq chaises en velours cramoisi.

C. Chambre du Roi.
6. Table à dessus de maroquin vert.
7. Lit du Roi, à quatre colonnes, peint en blanc, avec ses housses de damas vert, un sommier, trois matelas couverts en futaine blanche, un traversin et sa housse de taffetas blanc.
8. Lit du Dauphin, lit de sangle avec deux matelas, deux couvertures de laine et un traversin
9. Commode en bois d'acajou, à dessus de marbre blanc et garnie de trois tiroirs.
10. Cheminée surmontée d'une glace d'un seul morceau de 48 pouces sur 38, dans son parquet peint en blanc. Sur la cheminée une pendule à sonnerie de Paris, annoncée sur le cadran *Chevalier Dutertre*, dorée en or moulu, sur une base de marbre gris.
11. Secrétaire plaqué en bois de rose et garni de quatre tiroirs.
Une bergère avec coussins de damas vert.
Deux fauteuils de damas vert.
Deux petits tabourets en paille.
Flambeaux argentés. Deux baromètres dorés.
Un paravent en drap fond vert, de six feuilles à hauteur d'appui.

D. Oratoire du Roi.
12. Petit poêle.
Une chaise de canne, une en paille, un tabouret en crin.

E. Chambre de Cléry.
13. Un lit à colonnes, garni de sa housse en siamoise rayée vert, rouge et jaune, un sommier de crin, deux matelas, un traversin, un lit de plume et deux couvertures de laine.
14. Une commode plaquée en bois de rose, à dessus de marbre blanc veiné, avec trois grands tiroirs.
15. Une armoire en chêne, à deux battants.
Une bergère en toile d'Orange.
Quatre chaises en velours d'Utrecht, petits carreaux vert et blanc.

F. Salle à manger.
16. Table à manger doublée en bois d'acajou plein, de 4 pieds environ de longueur sur 2 pieds de largeur.
17. Table servante à deux cuvettes.
Deux encoignures en bois de rose plaqué.
Chaises.

G. Garde-robe.

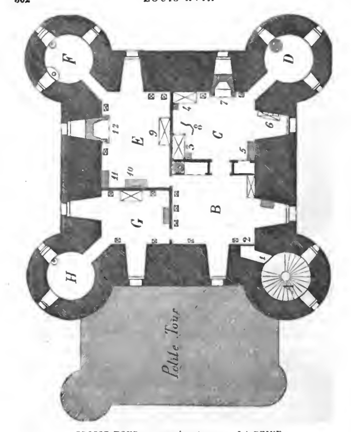
H. Bûcher.

TROISIÈME ÉTAGE.

Le troisième étage, destiné au logement de la Reine, était distribué, à peu de chose près, de la même manière que le second. L'antichambre, précédée de même de deux portes, l'une en chêne et l'autre en fer, avait pareille dimension; le papier était le même.

La chambre de Marie-Antoinette et de sa fille était au-dessus de celle du Roi; c'était la même répétition, moins le couloir. C'est dans l'encoignure placée au-dessus de ce couloir que se trouvait le lit de Madame Royale; le lit de la Reine occupait la même place que celui du Roi. Une pendule, représentant la Fortune et sa roue, — singulière ironie en face de cette grande fortune renversée! — ornait la cheminée, pareille à celle du second étage. Le papier de la chambre était entremêlé de zones vertes et bleues, d'une nuance extrêmement tendre. La tourelle qui servait de cabinet à la Reine et à sa fille avait la même tenture.

Les deux autres pièces étaient tapissées d'un papier jaune. Le plan suivant donnera une idée exacte de ce troisième étage et de son ameublement :



GROSSE TOUR. — TROISIÈME ÉTAGE. — *LA REINE.*

A. Escalier.
1. Porte de chêne.
2. Porte de fer.

B. Antichambre.
Une table en ooyer.
Un lit de repos et des chaises.

C. Chambre de la Reine.
3. Lit de la Reine, à colonnes en damas vert avec ses housses, un sommier et deux matelas, un traversin, une couverture piqure de Marseille.
4. Lit de Madame Royale, couchette à deux dossiers, une paillasse, un sommier, trois matelax, un traversin et deux couvertures en coton.
5. Comoode en bois d'acajou, à dessus de marbre, surmontée d'un miroir de toilette.
6. Canapé garni de son carreau et de ses deus oreillers.
7. Cheminée, ornée de la pendule que nous avons indiquée, et d'une glace de 45 pouces sur 36.
8. Un paravent en bois de quatre feuilles, couleur d'acajou.
Deux tables de nuit.

D. Cabinet de la Reine.

E. Chambre de Madame Elisabeth.
9. Lit en fer, garni de sa housse de toile de Jouy doublée de taffetas vert, un sommier, deux matelas, un lit de plume, un traversin et une couverture piqûre de Marseille.
10. Commode en placage, à dessux de marbre.
11. Une table en bois de noyer.
12. Cheminée avec uoe glace de 45 pouces sur 32.
Deux chaisex, deux fauteuils couverts en perse.

Flambeaux argentés.
F. Garde-robe.
G. Chambre de Tison.
Un lit, une commode en placage, à dessus de marbre. Un miroir de toilette, une pendule de Lepaute posée sur la commode, plusieurs chaises dont deux de canne. Flambeaux argentés.
H. Cabinet où fut enfermé Tison en septembre 1793.

Tous les détails d'ameublement que contiennent ces deux plans sont puisés dans deux inventaires, l'un fait à la date du 25 octobre 1792, lors de l'entrée de la famille royale dans la grosse tour, et l'autre le 19 janvier 1793 [1].

QUATRIÈME ÉTAGE.

Le quatrième étage, ne devant pas être occupé, était resté dans sa simplicité primitive. Il paraissait plus grandiose que les autres étages, à cause de sa voûte élevée et de l'absence du pilier central arrêté sous le plancher qu'il soutenait. Quelques vieux meubles de rebut et quantité de planches étaient relégués dans les bas-côtés de cette vaste salle.

Entre les créneaux et le toit de la grande tour régnait une galerie qui servait quelquefois de promenade. Les entre-deux des créneaux furent garnis, dans la suite, de planches, jalousies sans treillis, qui ne laissaient point au promeneur la possibilité de voir ou d'être vu.

Voilà quel était le palais définitif des rois de France, restauré par la truelle des révolutions.

Maintenant que nous avons esquissé la distribution intérieure de cet édifice, essayons de donner une idée générale de sa physionomie extérieure, un aperçu du personnel commis à sa garde et des dispositions prises par l'autorité républicaine.

A la grande porte de la rue du Temple était un portier nommé Darque, naguère bedeau du grand prieuré, homme simple et bon, qui n'avait pas la prétention de descendre du même sang que la glorieuse vierge d'Orléans, quoique souvent cette consonnance de noms lui attirât des plaisanteries grossières. Serviteur sexagénaire de l'hôtel de Conti, il avait été surpris par la révolution dans l'exercice de fonctions pai-

[1] Archives de l'Empire, carton E, n° 6206.

sibles et dans la quiétude de ses vieux jours. Du reste, il comprenait peu les choses qui se passaient alors sous ses yeux, et c'était un bienfait de la Providence; les vicissitudes qui entraînaient les hommes et les choses lui avaient laissé un abri sous le toit où il avait vieilli, et cela lui suffisait; il se regardait comme étant partie intrinsèque du Temple.

Dans la loge de Darque pendait un cordon à sonnette correspondant par un fil de fer à l'intérieur de la salle du conseil, située, dès le premier jour de la détention du Roi, dans l'intérieur du palais du Temple, et, à dater du 8 décembre, au rez-de-chaussée de la grosse tour. Un nombre de coups convenus révélait aux officiers municipaux préposés à la garde du Temple la nature des messages ou l'importance des visiteurs. Un carillon prolongé annonçait la venue d'une autorité supérieure. A ce bruit, les municipaux venaient eux-mêmes reconnaître les personnages puissants et les introduire, s'il y avait lieu. Ces membres de la Commune furent d'abord au nombre de huit, jour et nuit de service dans l'intérieur du Temple, un près de Louis XVI, un près de Marie-Antoinette, et les six autres composant le conseil de la garde du Temple. Deux couchaient dans l'antichambre du Roi, et deux dans celle de la Reine, les quatre autres dans la chambre du conseil. Ces huit commissaires, dont le service durait pendant quarante-huit heures, se renouvelaient chaque jour quatre par quatre, désignés par le sort dans le conseil de la Commune. Étant de service auprès des prisonniers, ils étaient tenus de ne répondre qu'aux questions vagues et sans importance qu'on leur faisait, et le plus laconiquement possible.

A droite et à gauche, dans la cour, s'élevaient plusieurs corps de bâtiment affectés à différents services : à droite était l'appartement de Jubaud, ancien concierge du palais; le nouvel économe, du nom de Coru, occupa une partie de ce logement.

Dans le bâtiment de gauche, faisant face à l'habitation de

Corn, demeurait l'ancien suisse du château du Temple, nommé Gachet, protégé de M. le comte d'Artois, vieux débris, comme Darque, de cet ancien régime sous lequel on buvait et l'on chantait, sans prévoir quel terrible visiteur viendrait briser les verres et interrompre les chansons. Les orages du temps avaient quelque peu assombri l'humeur joviale du vieux Gachet, mais ils n'avaient pas dérangé l'antique habitude qu'il avait prise de vendre à boire à ses voisins. Depuis 1784, sa petite industrie était exploitée par un vieux célibataire nommé Lefèvre, assez étranger au grand drame qui se jouait sous ses yeux; Lefèvre ne voyait dans le passage au Temple des officiers municipaux et de la force armée qu'une chance heureuse pour son commerce, et, sans souhaiter malheur à la famille royale dont il avait reçu les bienfaits, il acceptait volontiers un état de choses qui achalandait son cabaret. La triste humanité est ainsi faite : quand on n'est pas soutenu par un sentiment plus haut, on juge l'histoire générale au point de vue de sa propre histoire. On s'assemblait chez le père Lefèvre pour savoir ce qui se passait, pour converser sur les affaires du jour: c'était le rendez-vous des nouvellistes du voisinage.

A gauche également, et sous le même toit que la *buvette du père Lefèvre* (car c'est ainsi qu'on appelait cet établissement), se trouvaient les cuisines qui alimentaient non-seulement les prisonniers, mais les commissaires de la Commune, les officiers, et dans la suite le poste tout entier de la force armée; enfin tous les employés tenus par leur service à ne pas sortir du Temple [1].

[1] Voici l'état nominatif de toutes les personnes employées à la bouche et à la sûreté de la maison du Temple pendant les premiers temps de la captivité de la famille royale. Nous mettons en regard le traitement qui leur était alloué.

Gagnié [1], chef de cuisine.	4,000 liv.	par an.
Remy, chef d'office	3,000	—
Maçon, second chef d'office	2,400	—
Nivet, pâtissier.	2,400	—

[1] Ci-devant employé à la bouche du Roi, aux Tuileries.

Le palais ou château faisait face à la porte d'entrée et fermait dans toute sa largeur la première cour. Dans le château était le grand poste du Temple. Il résulte des états journaliers du service de cette époque que la garde du Temple se composait de : 1 commandant général, 1 chef de légion,

Meunier, rôtisseur [1]	2,400	liv. par an.
Maudnit, argentier, homme du garde-manger.	2,400	—
Penant, garçon de cuisine.	1,500	—
Marchand [2], garçon servant	1,500	—
Turgy [3], id.	1,500	—
Chrétien [4], id.	1,500	—
Guillot, garçon d'office.	1,500	—
Adrien, laveur.	1,200	—
Fontaine, garçon pour le service de la bouche	600	—
Tison, au service de Marie-Antoinette, d'Élisabeth et de la fille d'Antoinette	6,000	—
La femme dudit Tison (Anne-Victoire Baudet)	3,000	—
Mathey, concierge de la Tour	6,000	—
Rochez, guichetier.	6,000	—
Risbey, id.	6,000	—
Richard-Fontaine [5], gardien du guichet entre le Château et la Tour	3,000	—
Mancel [6], d'abord balayeur, depuis collègue de Richard Fontaine, aux gages de	1,000	—
Le Baron [7], concierge et gardien des scellés	2,000	—
Le Baron, porte-clefs.	1,200	—
Jérôme [8], id.	1,200	—
Goorlet [9], id. et garçon du conseil.	1,200	—
Angot [10], scieur de bois	1,000	—
Vincent-Petit Ruffon, scieur et porteur de bois	1,200	—
Herse, scieur et porteur de bois.	1,000	—
Jean Quenel, commissionnaire.	1,000	—
Danjout, perruquier	600	—
Roekenstroh [11], surveillante de la lingerie	1,000	—
Roekenstroh, commis de l'économe (âgé de quinze ans et demi)	1,000	—
Darque, portier à la grande porte	1,500	—
Picquet [12], portier des écuries	600	—

Ce nombreux personnel fut successivement modifié et diminué; les traite-

[1] Ci-devant employé à la bouche do Roi, aux Tuileries.

[2] Ci-devant servant aux Tuileries.

[3] *Id.*

[4] *Id.*

[5] Ci-devant terrassier.

[6] Ci-devaot balayeur à la maison d'Artois. Vieil invalide auquel le comte d'Artois avait donné cette retraite.

[7] Ci-devant frotteur à la maison d'Artois (dont il portait la livrée ainsi que Maocel).

[8] Ci-devant tourneur

[9] Ci-devant employé au service du citoyen Jubaud.

[10] Ci-devant gardien d'argenterie à la maison d'Artois.

[11] Ci-devant employée eo cette qualité à la maison d'Artois.

[12] Ci-devant employé en cette qualité à la maisoo d'Artois.

1 sous-adjudant général, 1 adjudant-major, 1 porte-drapeau, 20 artilleurs, 2 pièces de canon, et formait, avec les gardes nationaux, en y comprenant les officiers et sous-officiers, un effectif de deux cent quatre-vingt-sept hommes. Cette garde était fournie, chaque jour, au Temple tour à tour par les huit divisions de la garde nationale parisienne. Après la mort du Roi, cet effectif fut réduit à deux cent huit hommes, y compris quatorze canonniers.

On entrait au jardin par l'intérieur du château : ce fut pour obvier à cet inconvénient que, d'après l'ombrageuse inspiration de la Commune et sous sa surveillance sévère, le patriote Palloy (on ne le nommait jamais sans cette qualification) éleva plus tard, au milieu de l'espace qui séparait le château de la tour, un gros mur qui forma ainsi une nouvelle cour entre le château et le jardin.

Ce nouveau mur avait deux portes, l'une charretière, fermée par une forte cloison de chêne, garnie de barres de fer et de verrous, et que l'on ne pouvait ouvrir sans le concours de deux guichetiers, possesseurs chacun d'une clef différente.

La seconde porte, à droite et tout à côté de la première, consistait en un guichet étroit; deux clefs étaient également nécessaires pour en opérer l'ouverture; ces clefs étaient aux

ments, qui tous étaient imputés sur le fonds de 500,000 francs décrété le 12 août 1792 pour la dépense du Roi et de sa famille, furent réduits; les abus qui s'étaient glissés dans une première organisation furent redressés par l'autorité; plusieurs employés furent destitués, d'autres remplacés. C'est ainsi que, dès le 12 décembre 1792, Rochez et Risbey furent renvoyés; que Guillot, Adrien et Fontaine furent remplacés par Caron, Lermuzeaux et Vaudebourg; que plus tard, le 13 octobre 1793, Turgy, Chrétien et Marchand furent congédiés; que Corn, l'économe qui avait pris la place de Jubaud, fut contraint de la donner à Lelièvre; et que celui-ci, compromis par des dénonciations, la perdit un instant, la reprit, et finit par la céder à Liénard. C'est sous ce dernier, en fructidor an II, que les grandes réformes furent opérées. Liénard en donna lui-même l'exemple, en proposant de restreindre son propre traitement à 3,000 francs. Gagnié fut remercié et remplacé par Mennier. Un document indique aussi que Monnier, porte-clefs en chef de la tour (qui ne fut, à ce qu'il semble, employé que peu de jours en cette qualité, car son nom ne figure point sur les contrôles que j'ai eus entre les mains), avait été, sur la proposition de l'économe Lelièvre, remplacé par Gourlet, le 1er ventôse an II.

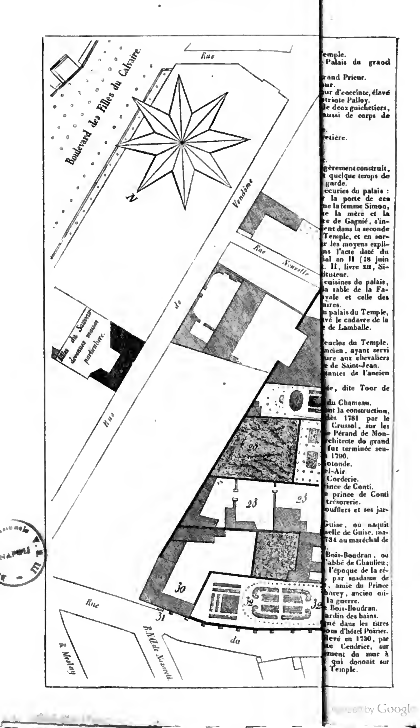
mains de deux hommes dont les loges étaient situées à côté de ces deux portes, l'une en dedans, l'autre en dehors. Un fil de fer et une double sonnette ralliaient ces deux cases à travers le mur. Les deux guichetiers passaient là les jours et les nuits sans interruption aucune, dérangés à toute minute, dépendant l'un de l'autre, et condamnés, comme Sisyphe, à une action continuelle. L'un de ces suppliciés s'appelait Richard, l'autre Mancel.

Dès qu'on avait franchi ces portes, tous les bâtiments contigus à la tour ayant été démolis, le sombre édifice, dépositaire des débris de la royauté, apparaissait dans sa libre tristesse, dégagé de toutes parts, et renfermé, avec quelques bouquets d'arbres, entre quatre murailles nues. Son complet isolement lui imprimait encore un caractère plus religieux et plus redoutable. A ses angles, quatre tourelles rondes élançaient leurs toits aigus, que dominait de sa masse imposante le pignon également aigu du donjon. L'œil ne retrouvait dans leurs girouettes découpées à jour aucune trace d'armoiries; aucun cartouche de pierre n'indiquait non plus, au-dessus de la porte d'entrée, la féodalité des âges de foi: le passage des Templiers n'y était pas inscrit; les écussons des grands maîtres n'étalaient point leurs émaux sur un portail guilloché. Tout le monument était grave et empreint de la physionomie des temps guerriers, mais n'ayant rien d'épique ni de romanesque dans son architecture simple et sévère, dépouillée de ces belles fantaisies, de ces images capricieuses que le moyen âge taillait dans la pierre.

Depuis que, veuf de ses nobles hôtes, veuf aussi de son arsenal et de ses trophées, il avait, silencieux, servi d'asile à de poudreuses archives, une sombre mélancolie planait sur lui et semblait annoncer qu'il devait un jour servir de prison. On sentait, en effet, en le regardant, qu'absente à l'extérieur, la gaieté ne pouvait habiter le dedans, et que la main de l'adversité devait seule pousser des habitants dans une telle demeure. Théâtre parfaitement approprié à la ter-

PLA

époque où le Roi Lo



rible tragédie qui allait s'y accomplir, l'architecte, en le faisant si lugubre, semblait l'avoir prédestiné à l'usage qu'il venait de recevoir.

Le plan que nous donnons à cette page complétera le tableau que nous venons d'esquisser du Temple et de son enclos, tels qu'ils existaient au moment où les travaux exécutés pour la captivité du Roi furent terminés.

La réunion de la famille royale dans la grosse tour amena peu de changements dans ses habitudes : les repas, les lectures, les promenades, l'éducation des enfants, tout resta réglé comme par le passé. A son lever, Louis XVI entrait dans la tourelle et lisait l'office des chevaliers du Saint-Esprit; et comme on avait refusé de laisser dire la messe au Temple, même les jours de fête, il avait prié Cléry de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Aimant à s'instruire et sentant plus que jamais le besoin de prier, ce prince tenait, par l'esprit, du bénédictin, et, par le cœur, du pieux solitaire de la Thébaïde. Il consacrait quatre heures de la journée à la lecture des auteurs latins, en prenant des notes au crayon; des livres de voyage venaient ensuite, puis tour à tour Montesquieu et Buffon, le *Spectacle de la nature* de Pluche, le répertoire des différents théâtres, l'*Histoire d'Angleterre* de Hume, en anglais, le Tasse en italien, et puis enfin et toujours l'*Imitation de Jésus-Christ* en latin. C'est là qu'il puisait les vertus qui nous étonnent, et cette patience surhumaine qui ne pouvait venir que de la perpétuelle contemplation de la patience divine.

Plus émue que son royal époux, Marie-Antoinette faisait matin et soir de courtes oraisons; son âme, incessamment agitée, ne donnait à la prière que le temps où elle se sentait parfaitement recueillie devant Dieu. Quant à Madame Élisabeth, la méchanceté des hommes ne l'impressionnait plus. Souvent, dans la journée, au milieu des jurements et des blasphèmes qui l'environnaient, elle s'agenouillait près de son lit avec un calme imperturbable, et, s'isolant dans ses

méditations profondes, elle priait avec une ferveur angélique. Cependant, pareils à deux faons au milieu de leur famille cernée par les chasseurs, deux têtes blondes d'enfants se dressaient éveillées par les aboiements redoublés de la meute révolutionnaire et le cri fatal qui annonçait déjà l'hallali.

A neuf heures, on venait chercher Louis XVI et son fils pour le déjeuner; Cléry les accompagnait; il arrangeait ensuite les cheveux des trois Princesses; et, par les ordres de la Reine, il montrait à coiffer à Marie-Thérèse. Pendant ce temps, le Roi jouait aux dames ou aux échecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Élisabeth. Les heures d'étude du jeune Prince et de sa sœur ne furent pas changées, celles de la promenade non plus; toute la famille descendait ensemble dans le jardin. Après le dîner, les enfants jouaient dans l'antichambre, au volant, au siam ou à d'autres jeux. Madame Élisabeth, toujours présente, prenait un livre et s'asseyait près d'une table; Cléry restait dans cette pièce, et se conformant aux ordres de cette Princesse, il s'asseyait lui-même un livre à la main. La famille prisonnière, ainsi dispersée, inquiétait souvent les deux municipaux de garde, qui ne voulaient ni laisser le Roi et la Reine seuls ni se séparer eux-mêmes, tant ils se méfiaient l'un de l'autre, à la fois surveillants et surveillés. C'était le moment que saisissait Madame Élisabeth pour entrer en communication avec Cléry; celui-ci l'écoutait et lui répondait sans détourner les yeux de son livre, pour ne pas être surpris par les commissaires. Le Prince Royal et sa sœur, d'accord avec leur tante, facilitaient ces conversations par leurs jeux bruyants, et souvent par quelques signes ils l'avertissaient de l'entrée des municipaux dans cette pièce. Les captifs avaient surtout à se défier de Tison, redouté même des commissaires, qu'il avait plus d'une fois dénoncés. C'était en vain que Louis XVI et Marie-Antoinette traitaient cet homme avec bonté, rien n'avait pu vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les municipaux plaçaient leurs lits dans l'antichambre du Roi et dans celle de la Reine, de manière à barrer la pièce occupée par les augustes prisonniers. Ils avaient soin aussi de fermer les portes de communication entre la chambre de Louis XVI et celle de Cléry, et d'en emporter les clefs. Si le Roi appelait son valet de chambre pendant la nuit, celui-ci était obligé d'essuyer la mauvaise humeur des commissaires, et d'attendre qu'ils voulussent bien se lever pour lui livrer passage et pour l'accompagner.

Une recrudescence se révélait dans les sentiments haineux du plus grand nombre de ces commissaires; l'influence des journaux et autres écrits sanguinaires n'était pas étrangère à la conduite de ces hommes, qui jusque-là ne s'étaient montrés ni si durs ni si méfiants. Toute circonstance, la plus insignifiante, leur devenait un élément de soupçon, tout soupçon un motif de vexation ou de tyrannie. Un jour, le dimanche 28 octobre, après dîner, Cléry ayant écrit un mémoire de dépenses dans la salle du conseil, il le renferma dans un pupitre dont on lui avait donné la clef. A peine fut-il sorti qu'un municipal, du nom de Marinot [1], dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service, qu'il fallait ouvrir le pupitre et examiner ce qu'il contenait. « Je le connais bien, ajouta-t-il, et je sais qu'il est en correspondance avec les ennemis du peuple. » Puis, accusant ses collègues de ménagements, il les accabla d'injures et les menaça de les dénoncer tous au conseil de la Commune. Il sortit en effet pour exécuter ce dessein. Un procès-verbal de tous les papiers que contenait le pupitre fut dressé et envoyé aussitôt à la Com-

[1] J. B. Marinot, peintre en porcelaine, né à Sceaux, administrateur de police, fut envoyé à Lyon pour présider la commission temporaire établie après le siége de cette ville; dénoncé en avril 1794 pour avoir outragé la représentation nationale dans la personne de Pons (de Verdun), il fut destitué, arrêté, livré au tribunal révolutionnaire, condamné d'abord à la détention; puis, enveloppé dans la conspiration de l'étranger, il fut jugé de nouveau, et condamné à mort comme complice de l'assassinat de Collot d'Herbois. Il fut conduit à l'échafaud avec une chemise rouge. Il était âgé de trente-sept ans.

mune, où le fougueux commissaire avait déjà fait sa dénonciation. Deux jours après, on rapportait à Cléry un damier dont il avait fait raccommoder les cases, avec la permission des municipaux; Marinot, de service ce jour-là, prétendit que le damier renfermait une correspondance; il le défit en entier, et, ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

D'autres commissaires manifestaient leur haine ombrageuse et vexatoire par des traits bizarres, par des actes ridicules. Celui-ci faisait rompre des macarons pour voir si l'on n'y avait pas caché quelque billet. Celui-là ordonnait, dans la même appréhension, qu'on coupât des pêches devant lui et qu'on en fendît les noyaux. Un autre forçait Cléry de boire de l'essence de savon destinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fût du poison. A la fin de chaque repas, Madame Élisabeth remettait à Cléry un petit couteau à lame d'or pour qu'il le nettoyât; plus d'une fois les municipaux le lui arrachèrent des mains, afin d'examiner s'il n'avait pas glissé quelque papier au fond de la gaîne. Madame Élisabeth l'avait prié de renvoyer un livre de piété à la duchesse de Sérent, les commissaires coupèrent les marges de ce livre, dans la crainte qu'on y eût écrit quelque avis avec de l'encre sympathique. Un d'eux défendit un jour à Cléry de monter chez Marie-Antoinette pour la coiffer; il fallut que cette princesse descendît chez le Roi et qu'elle apportât elle-même tout ce qui était nécessaire à sa toilette. Un autre voulut la suivre quand, selon l'usage, elle entrait à midi dans la chambre de Madame Élisabeth pour quitter sa robe du matin; Cléry représentant à cet homme l'inconvenance de ce procédé, il insista; la Reine sortit alors de la chambre et renonça à s'habiller.

Lorsque Cléry recevait le linge du blanchissage, les officiers municipaux le lui faisaient déployer pièce par pièce et l'examinaient au grand jour. Le livre de la blanchisseuse et tout autre papier servant d'enveloppe étaient présentés au

feu, afin de s'assurer s'il n'y avait aucune écriture secrète. Le linge que quittaient les prisonniers était aussi examiné. C'étaient les avanies journalières de la captivité.

Renfermée dans la tour depuis plus de deux mois et demi, la famille royale n'avait encore vu que des mandataires de la Commune, lorsque, le 1er novembre, on lui annonça une députation de la Convention nationale[1], composée de J. B. Drouet, de François Chabot et de Duprat. Cette députation arriva au Temple vers dix heures du matin. Elle donna communication de ses pouvoirs, s'installa dans le château, interrogea les officiers municipaux et le commandant en chef de la force armée, et ayant obtenu d'eux tous les renseignements qu'elle désirait, elle requit les commissaires de lui faire ouvrir les portes de la tour.

Accompagnés de Santerre et des membres du conseil du Temple, les députés montèrent au second étage, où ils trouvèrent la famille royale réunie. Ils examinèrent l'appartement en détail et rentrèrent dans la chambre du Roi, où Drouet s'assit auprès de Marie-Antoinette; à son exemple, Chabot et Duprat prirent un siége. A la vue du maître de poste de Sainte-Menehould, la Reine ne put maîtriser un mouvement d'horreur. Drouet ne le vit pas ou feignit de ne pas le voir: « Nous venons, dit-il, en s'adressant plus particulièrement à Louis XVI, vous demander si vous vous trouvez bien, si vous ne manquez de rien, et si vous n'avez pas de plaintes à former. — Je ne me plains de rien, répondit le Roi, je ne veux pas me plaindre lorsque je suis avec ma famille. » Quelques questions lui étant encore adressées sur la commodité de son appartement, sur sa nourriture: « Je vous l'ai dit, je ne me plains de rien; je désire seulement qu'on me laisse la satisfaction de vivre réuni avec ma famille. » Cléry, qui se tenait debout près de la porte avec les municipaux de service, fit observer en termes respectueux qu'on ne payait pas les marchands qui fournissaient au

[1] Voir à la fin du volume, Documents et Pièces justificatives, n° VI.

Temple. Chabot répondit : « La nation n'est pas à un écu près. — Oui, messieurs, dit alors Louis XVI, c'est là une question sur laquelle il est de mon devoir d'appeler toute votre attention. Je demande aussi que la commission fasse remettre à mon valet de chambre, ou déposer au conseil du Temple, une somme de deux mille livres pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtements dont nous avons le plus grand besoin. » La commission promit que ce triple vœu serait exaucé.

Le troisième étage fut inspecté avec le même soin, ainsi que toutes les dépendances du Temple, et en particulier les cuisines et les ouvrages en construction. Le patriote Palloy assura que les travaux seraient achevés dans un mois ; mais il se plaignit du retard qu'apportaient les architectes de la Commune à régler ses mémoires. « Il faut, dit-il, qu'ils soient ordonnancés dès demain, afin que mes ouvriers soient payés samedi. » Cette réclamation, consignée au rapport de la députation, ne fut pas élevée en vain [1] ; mais les trois demandes de Louis XVI demeurèrent sans résultat. Il y avait déjà longtemps que le maçon avait plus d'autorité que le Roi.

Les envoyés de la Convention passèrent la journée au Temple. Après le dîner ils firent une seconde visite aux prisonniers. Drouet paraissait embarrassé ; instrument des infortunes royales, avait-il la conscience de tout le mal qu'il avait fait, et l'aspect de cette famille malheureuse éveillait-il en lui quelque remords passager ? Je ne sais ; mais nous tenons pour certain qu'avant de quitter le Temple il se fit introduire de nouveau au troisième étage de la grande tour. Il était pâle, sa voix était faible ; il demanda à la Reine d'un ton mélancolique si elle n'avait pas de plaintes à former ; la Reine ne lui répondit pas. Il renouvela deux fois la même question :

[1] Quelques jours plus tard, le citoyen Lemarchand, entrepreneur de travaux de menuiserie du Temple, signa l'engagement de terminer son ouvrage pour le 28 novembre.

(Archives de l'Empire, carton E, n° 6207.)

« Il importe cependant de savoir si vous avez à vous plaindre de quelque chose ou de quelqu'un. » La Reine le regarda d'un œil fier, et, sans répondre un seul mot, elle alla s'asseoir avec sa fille sur son canapé. Drouet, ouvrant et étendant les bras comme un homme étonné, mais qui a plus de dépit peut-être que de regret, s'inclina et sortit. Voyant l'émotion de sa mère, Marie-Thérèse la pressait dans ses bras et lui baisait les mains, lorsqu'elle l'entendit adresser ces paroles à Madame Élisabeth : « Pourquoi donc, ma sœur, l'homme de Varennes est-il remonté? Est-ce parce que c'est demain le jour des Morts? »

Dans la séance du samedi 3 novembre au soir, il fut question au conseil général du traitement annuel du valet de chambre de Louis XVI; mais, *considérant que le procès du ci-devant Roi allait s'instruire,* le conseil se borna à accorder un traitement provisoire de 500 livres par mois. C'était la première fois que la Commune songeait à coter le dévouement et à payer la fidélité.

Le mardi 6 novembre, après le dîner, la famille royale entendit un grand bruit au dehors : elle écouta aux fenêtres... C'était une nombreuse populace qui remplissait de cris les abords du Temple, et demandait la tête de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Le 8, la femme de Cléry vint à la tour avec son amie; Cléry put les voir comme de coutume dans la salle du conseil; la famille royale, qui était à la promenade, les aperçut à travers les larges fenêtres du rez-de-chaussée. La Reine et Madame Élisabeth leur firent un signe de tête; ce mouvement de simple intérêt fut remarqué d'un municipal; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fit arrêter les deux visiteuses au moment où elles sortirent de la salle du conseil. On les interrogea séparément : on demanda à madame Cléry qui était la dame qui l'accompagnait, elle répondit : « C'est ma sœur. » Questionnée sur le même sujet, celle-ci dit être sa cousine.

Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal et aux soupçons les plus graves; un commissaire prétendit que cette dame était un page de la Reine déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible, on leur rendit la liberté. Le municipal instigateur de cette enquête injurieuse n'était autre que Marinot.

Le bruit se répandait que les officiers municipaux de garde au Temple, tout en maintenant leur consigne sévère envers la famille royale, faisaient entre eux de gais festins et y admettaient des parasites qui en compromettaient les convenances. Ils crurent donc, dans l'intérêt de leur dignité, devoir prendre l'arrêté suivant :

« Les membres composant le conseil de la garde du Temple, informés que les malveillants ont répandu dans plusieurs sections, et notamment dans celle des Arcis, ci-devant des Incorruptibles, que le conseil du Temple se livrait à des orgies; considérant qu'il est instant de relever ces traits mensongers, quoiqu'ils ne paraissent dignes que du plus profond mépris, pour ôter à l'avenir tout prétexte aux perturbateurs d'en répandre de semblables, ont arrêté ce qui suit :

» Personne ne pourra se présenter à la table que les commissaires de service et ceux chargés de commissions particulières et autorisés par le conseil général de la Commune; et aussi les quatre officiers supérieurs de la garde nationale de service; en conséquence, les citoyens vétérans sont invités à ne laisser entrer, au moment du repas, que les personnes indiquées par le présent arrêté;

» Arrête en outre que le présent arrêté sera affiché dans la salle des citoyens vétérans et dans la salle à manger. »

Dans sa séance du 9 novembre, le conseil général de la Commune approuva cet acte, et arrêta que copie en serait envoyée aux quarante-huit sections.

Peu de jours après, 14 novembre, la maladie vint habiter au milieu de la famille royale; Louis XVI, le premier, eut un gros rhume et une fluxion qui l'incommodèrent beaucoup.

Sa famille demanda instamment qu'on fît appeler M. Dubois-Foucou, son dentiste; le conseil du Temple, après une longue délibération, rejeta cette demande.

Le lendemain, le conseil général de la Commune arrêta que le conseil du Temple enverrait tous les matins le bulletin de la santé des prisonniers de la tour; et, sur la nouvelle que l'indisposition du ci-devant Roi était augmentée, il nomma deux commissaires pour aller « instruire la Convention de la santé du ci-devant ».

Le 22 novembre, la fièvre survint; la Commune, avertie, s'inquiéta; elle permit à M. Le Monnier, ancien premier médecin du Roi, d'entrer à la tour, accompagné de M. Robert, chirurgien, et elle réclama, chaque jour, un bulletin de la santé du malade. Cléry sollicita de nouveaux vêtements pour son maître, et il les obtint sur-le-champ[1]. Il profita des bonnes dispositions qu'il rencontrait pour produire de nouveau une liste d'auteurs classiques que Louis XVI lui avait dictée depuis plus d'un mois, et dont la demande n'avait pas été alors accueillie par la commission du Temple. Celle-ci, sans revenir sur sa première décision, transmit la pétition au conseil général de la Commune, qui consentit, non sans de vifs débats, à l'acquisition des livres réclamés[2]. Le royal prisonnier apprit cette décision avec d'autant plus de plaisir que la bibliothèque du Temple fournissait peu de ressources d'enseignement pour son fils et de lectures solides pour lui-même.

La douleur de M. Le Monnier avait été grande en revoyant

[1] Le citoyen Bosquet, tailleur, fera pour Louis Capet, au Temple, une redingote de piqué de Marseille, une de drap pour le jour, et deux culottes de drap de soie noire. — Au conseil du Temple, ce 21 novembre 1792, l'an I[er] de la République française.

CLÉRY, de service à la tour auprès de Louis Capet père et fils.

Le conseil autorise le citoyen Bosquet à faire les ouvrages ci-dessus.

JOLLY BERTHAULT, commissaire de service.

MAILLET, officier de service au Temple.

[2] Voir à la fin du volume, Documents et Pièces justificatives, n° VII.

son maître, auquel il avait voué la plus profonde affection. Il lui offrit les soins les plus empressés; il venait à la tour deux fois par jour. On le fouillait chaque fois, avant ses visites, dans lesquelles il était toujours escorté de plusieurs municipaux; il ne lui était permis de parler qu'à haute voix; ses ordonnances mêmes devaient être contre-signées par eux[1]. Marie-Antoinette, sa sœur et ses enfants, toujours présents auprès du Roi pendant le jour, le servaient avec tendresse, et enviaient à Cléry jusqu'au plaisir de faire le lit de ce cher malade.

Un jour, M. Le Monnier demanda à rester au Temple quelques heures, pour apprécier l'effet d'un médicament qu'il avait ordonné au Roi; et, comme il demeurait debout, pendant que plusieurs commissaires étaient assis, le chapeau sur la tête, Louis XVI l'engagea à s'asseoir. Le respectable vieillard ayant refusé de prendre dans la prison et devant le malheur une autre attitude que celle qu'il avait toujours gardée dans le palais et devant la puissance, les municipaux le traitèrent de courtisan et d'aristocrate. Il ne leur répondit

[1] Nous avons trouvé le malade avec un peu de fièvre, comme un accès qui serait sur ses fins : le pouls plein et élevé, la chaleur un peu plus que naturelle. De plus, les veines sont rouges et briquetées..... Ces symptômes nous font croire que la bile commence à refluer vers le foie..... Nous espérons que ces accidents se dissiperont par l'usage de quelques légères purgations, etc.....

A Paris, ce 18 novembre 1792.

Le Monnier, d. m. p.

Riottot, commissaire.

Toulan, commissaire. Grenie, commissaire.

Belluet. Lamier. Michonis.

Rocuk, officier municipal comme secrétaire.

Sur un petit papier annexé à cet acte se trouve l'ordonnance suivante de la main de M. Le Monnier :

Faites une pinte de petit-lait clarifié à prendre en plusieurs verres, dans la matinée, pendant trois jours de suite, un peu tiède.

Le Monnier.

Une infusion légère de safran coupée avec du lait pour Madame.

Le Monnier.

Ce 15 novembre 1792.

Belluet. Riottot. Toulan.

que par le silence du mépris. L'indisposition du Roi dura huit jours ; il souffrait bien moins de son mal que de son inaction ; il prenait mieux en patience ses douleurs que l'impossibilité d'être utile à ses enfants. Marie-Antoinette avait demandé que, pendant la maladie du Roi, il lui fût permis de transférer dans sa chambre le lit de son fils ; les municipaux le lui avaient refusé. Trois jours après, l'enfant royal tomba malade d'une forte coqueluche, accompagnée de fièvre. Sa mère demanda encore, avec la plus vive instance, de passer la nuit auprès de son enfant : « Vous lui avez refusé la grâce de monter auprès de moi, accordez-moi celle de descendre auprès de lui. » Sa prière fut inutile ; il ne lui fut permis de prodiguer ses soins à son fils que pendant le jour ; la Révolution n'en était plus à persécuter la Reine, elle persécutait la mère. Marie-Antoinette prit bientôt elle-même le mal qu'elle cherchait à guérir. La maladie se communiqua aussi à sa fille et à sa sœur. M. Le Monnier obtint la permission de continuer ses visites. Les geôliers et les médecins se rencontrèrent souvent. La maladie était aussi entrée dans cette prison, afin qu'aucun genre de souffrance ne manquât à ce martyre.

Cléry tomba malade à son tour. Sa chambre, sans cheminée et dans laquelle l'air pénétrait à peine, intercepté par l'abat-jour de la croisée, était humide et sombre. La fièvre et une forte douleur au côté le forcèrent de garder le lit. Le premier jour, il voulut se lever pour habiller son maître ; Louis, voyant son état, refusa ses soins, lui ordonna de se coucher, et fit lui-même la toilette de son fils. Le petit Prince, rendu à la santé, ne quitta presque point Cléry pendant cette première journée ; lui-même il lui apportait sa tisane. Le soir, Louis XVI profita d'un moment où il était moins surveillé, pour entrer dans la chambre de son serviteur ; il le fit boire, et lui dit avec une bonté qui le toucha jusqu'au fond de l'âme : « Je voudrais vous donner moi-même des soins, mais vous savez combien nous sommes observés ;

prenez courage, demain vous verrez mon médecin. » A l'heure du souper, la famille royale entra chez Cléry, et Madame Élisabeth, sans que les municipaux s'en aperçussent, lui remit une fiole qui contenait un looch. Cette princesse, qui était fort enrhumée, s'en privait pour lui; il voulut refuser, elle insista. Après le souper, Marie-Antoinette déshabilla et coucha son fils, et Madame Élisabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, M. Le Monnier arriva et ordonna une saignée à Cléry; mais il fallait le consentement de la Commune pour faire entrer un chirurgien. On parla de transférer le malade au château du Temple; craignant de ne plus rentrer dans la tour s'il en sortait une fois, celui-ci ne voulut plus être saigné. Le soir arrivèrent de nouveaux commissaires, et il ne fut plus question de le transférer. Turgy demanda à passer la nuit près de lui, on le lui permit, ainsi qu'à ses deux camarades Chrétien et Marchand, qui, chacun à son tour, rendirent ce service au malade. Cléry resta six jours au lit, et chaque jour la royale famille vint le visiter; Madame Élisabeth lui apportait des drogues qu'elle demandait comme pour elle. Le malade retrouva une partie de ses forces, moins dans l'efficacité des remèdes que dans le sentiment de l'intérêt qu'on lui témoignait. C'était, en effet, un spectacle touchant que celui de cette vieille race souveraine suspendant le souvenir de ses infortunes pour s'occuper des souffrances d'un de ses serviteurs, et renouvelant à son chevet la tradition des exemples de saint Louis, dont les mains royales aimaient à servir, dans les infirmes et les malades, les membres mêmes de Jésus-Christ souffrant.

Nourri à l'école de la vertu et du malheur, le cœur du Dauphin s'ouvrait à tous les sentiments tendres et généreux. Un soir, après avoir couché l'enfant royal, Cléry se retirait pour faire place à la Reine, qui venait avec les Princesses embrasser son fils et lui donner le bonsoir dans son lit. Madame Élisabeth, que la surveillance des municipaux avait

empêchée de parler à Cléry, profita de ce moment pour remettre à l'enfant une petite boîte d'ipécacuanha, en lui recommandant de la donner au valet de chambre lorsqu'il reviendrait. Les Princesses remontèrent chez elles, Louis XVI passa dans sa tourelle, Cléry alla souper et ne rentra que vers onze heures pour préparer le lit de son maître. Comme il était seul dans la chambre, le Roi étant resté dans son cabinet, le jeune Prince l'appela à voix basse. Cléry fut très-surpris de ne pas le trouver endormi, et, craignant qu'il ne fût incommodé, il lui demanda pourquoi il ne dormait pas encore : « C'est que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, lui dit-il, et je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner; il était temps que vous vinssiez, car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois. » — « Les miens se remplirent de larmes, ajoute Cléry en racontant le trait que nous venons de rapporter. Le Dauphin s'en aperçut, m'embrassa, et deux minutes après il dormait profondément. »

Le jeune Prince joignait à la sensibilité dont nous avons parlé les grâces et l'amabilité de son âge. Assez jeune pour sourire et jouer, mais assez raisonnable pour comprendre les larmes et les douleurs de sa famille, c'était toujours cet enfant espiègle qui jetait tant de gaieté dans le palais de Versailles; mais aujourd'hui moins étourdi et plus obéissant, il devinait pourquoi il devait plus de soins et d'égards à ses parents; il sentait leur cruelle situation, que parfois leur faisaient oublier ses naïvetés et l'enjouement de son caractère. Lui-même il se reconnaissait prisonnier. Il est un sentiment que l'instinct du danger inspire à tout âge : cet enfant vif et léger devint réservé dans sa conduite, prudent dans ses paroles. Jamais il ne lui échappait un mot qui réveillât dans le cœur de sa mère un souvenir affligeant, un regret douloureux. Mais voyait-il arriver un municipal plus honnête que ses collègues, il courait au-devant de la Reine et s'empressait de le lui annoncer, en lui disant avec l'expression du contentement le plus expansif : « Maman, c'est aujourd'hui

monsieur un tel! » Noble et royal enfant! c'était le même sentiment qui, au jour de ses courtes prospérités, lui faisait devancer le réveil de la Reine pour déposer sur sa toilette un bouquet de fleurs fraîchement cueillies dans son jardin de Versailles; il bornait maintenant son ambition à être le premier à faire retentir un nom moins désagréable à son oreille, en lui annonçant un geôlier moins inhumain.

« Pourquoi donc me regardez-vous ainsi? » lui demandait un jour un commissaire sur lequel il tenait les yeux attachés. « C'est que je vous connais bien, lui dit d'abord le Prince sans trop de réflexion. — Et où donc m'avez-vous vu? » L'enfant le regardait encore et ne répondait rien. A cette question, plusieurs fois renouvelée, il refusa constamment de répondre. « Tu ne le connais pas, » lui dit Marie-Thérèse; mais lui, se penchant à l'oreille de sa sœur: « Tais-toi donc devant maman; c'est dans notre voyage de Varennes! »

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa tendresse filiale:

Un tailleur de pierres était occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre du Roi pour y placer d'énormes verrous; le jeune Prince, pendant que cet ouvrier déjeunait, s'amusait avec ses outils; Louis XVI prit des mains de son fils le ciseau et le marteau pour lui montrer comment il fallait s'y prendre; il s'en servit pendant quelques instants. Le maçon, attendri de voir ainsi le Roi à l'ouvrage: « Quand vous sortirez d'ici, lui dit-il, vous pourrez dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison. — Ah! répondit le Roi, quand et comment en sortirai-je? » A peine avait-il achevé ces mots, que le Dauphin, tout ému, se précipita dans ses bras en versant des larmes. Son père laissa tomber le marteau et le ciseau, et rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grands pas.

LIVRE NEUVIÈME.

PROCÈS DU ROI.

2 décembre 1792 — 20 janvier 1793.

Situation des partis. — Cause du procès du Roi. — Nouvelle municipalité. — Redoublement de précautions. — Le Roi apprend qu'il sera jugé. — Arrêté de la Commune. — Fouilles pratiquées au Temple. — Rochez et Risbey congédiés. — Mesures de sûreté prises par Roland. — Le conseil exécutif, le département de Paris et la Commune en permanence. — Le Dauphin enlevé au Roi. — Le Roi devant la Convention. — Angoisses de la Reine et de Madame Élisabeth. — Le Roi ne peut plus voir sa famille. — Le Roi choisit ses conseils. — Malesherbes, Tronchet et de Sèze. — Le Roi prévoit sa condamnation. — Commission de la Convention envoyée au Temple. — Louis XVI autorisé à voir ses enfants à condition qu'ils ne verront pas leur mère. — Il refuse. — L'acte d'accusation et les pièces du procès communiqués au Roi. — Conférences de Louis XVI avec ses défenseurs. — M. Edgeworth de Firmont. — Secrète intelligence entre les deux étages de la tour. — Anniversaire de la naissance de Madame Royale. — Conversation avec Malesherbes. — De Sèze lit au Roi son plaidoyer. — Testament du Roi. — Le Roi de nouveau à la barre de la Convention. — Sa défense. — Ses paroles. — Le 1er janvier 1793. — Les journaux. — Manifestation de l'opinion au théâtre. — Maladie de Madame Royale. — *L'Ami des lois* lu au Temple. — Le Roi déclaré coupable. — L'appel nominal. — Nouveau message à M. de Firmont. — Condamnation du Roi. — Ses paroles. — Appel à la nation. — Adieux du Roi à Malesherbes. — Inventaire fait au Temple.

Depuis que la famille royale est enfermée au Temple, nous n'avons pas parlé des événements qui se sont succédé, excepté quand leur retentissement lointain a pénétré dans cette sombre demeure. Pour rester dans les limites de notre sujet, il ne nous convenait en effet de toucher à l'histoire générale de la révolution que lorsqu'elle se rattachait étroitement à l'histoire des malheurs et de la captivité de la famille royale. C'est à ce point de vue qu'il importe de dire ici quelques mots du mouvement qui emportait la Convention. Louis XVI et cette assemblée vont se trouver en présence. Il faut qu'on sache quelles sont les causes qui ont amené cette suprême rencontre de la royauté et de la Révolution, et quel concours de circonstances a déterminé l'Assemblée à appeler le Roi à sa barre et à s'établir son juge.

La Convention, on le sait, avait été élue dans un accès de fièvre révolutionnaire. Les événements allaient à l'extrême; il régnait une espèce de démence furieuse, dont ceux qui n'ont pas vécu dans les temps de crise sociale ne sauraient se faire une idée. Depuis l'origine de la révolution, il n'y avait plus guère qu'un moyen de gouvernement: c'était cette passion qu'on avait allumée dans les esprits et dans les cœurs contre le gouvernement royal. La Constituante, venue la première, s'en était prise à l'institution; elle avait affaibli et énervé la royauté, et elle avait profondément humilié le Roi. La Législative, venue la seconde, avait poussé les choses plus loin, parce qu'elle les avait reçues plus avancées; et, en se retirant, elle avait laissé la royauté virtuellement abolie, et le Roi prisonnier au Temple avec sa famille. Il était écrit que, la progression continuant, la Convention viendrait prendre et tuer le Roi

C'était la seule chose que les assemblées ses devancières lui eussent laissée à faire. De Versailles on pouvait conduire Louis XVI aux Tuileries, plus ou moins transformées en prison; des Tuileries on pouvait le conduire au Temple; mais du Temple, on ne pouvait le conduire qu'à l'échafaud: c'était une progression fatale. La Convention, qui, comme la Constituante et la Législative, et plus que ses deux aînées, était obligée de vivre sur la passion révolutionnaire, n'avait plus que ce dernier et terrible aliment à lui jeter. Tout l'y poussait: la situation du dehors, celle du dedans, sa propre situation à elle-même.

La situation du dehors était pleine des fureurs et des défiances terribles de la guerre. La situation du dedans était pleine de souffrances, de soupçons et de ces rages inextinguibles qui s'allument dans le sang et s'en abreuvent sans jamais se désaltérer: l'eau étanche et apaise la soif de l'eau; le sang enflamme la soif du sang. Il fallait un crime atroce, inouï, à cette population révolutionnaire que les derniers temps de la Législative et les premiers mois de la

Convention avaient affriandée de meurtres et de crimes; après tant d'attentats commis, il ne restait plus à commettre que le régicide; or, l'homme poursuivant dans le mal comme dans le bien la perfection, il était écrit qu'on le commettrait. Enfin la situation intérieure de la Convention contribuait à la pousser vers ce sinistre but; elle était divisée entre trois partis : les Girondins, les Montagnards, la Plaine; les deux premiers se disputaient la direction de la révolution et de l'Assemblée; la Plaine, formée des esprits timides et incertains, avait plus de goût pour les Girondins, plus de peur des Montagnards; elle n'était pas la majorité, mais elle la donnait. Or, comme au fond la Plaine suivait sa peur de préférence à son goût, la victoire et la conduite de la révolution devaient, en dernière analyse, échoir au parti qui s'emparerait de cette violente population de Paris, dominatrice de tous les événements et de tous les corps constitués, du pouvoir exécutif comme du pouvoir législatif, et qu'on pourrait appeler l'armée vivante de la révolution. Cette population frénétique voulait qu'on tuât le Roi. Passionnée, elle appartenait au plus passionné; violente, au plus violent. Malheur à qui ne marchait point devant cette meute effroyable! il était atteint et dévoré. Ses rauques aboiements n'avaient qu'un sens: Marche! marche! Voilà pourquoi les deux partis rivaux couraient aux extrémités révolutionnaires. De là, entre les Girondins et les Montagnards, cette émulation de régicide. L'ambition mêlait les ardeurs de ses convoitises aux aiguillons de la peur, cette détestable conseillère. Les Montagnards voulaient d'abord régner, ensuite vivre; les Girondins voulaient d'abord vivre, ensuite régner : voilà pourquoi il fallait que Louis XVI mourût.

A la Commune du 10 août succéda, le dimanche 2 décembre 1792, une nouvelle municipalité; un grand nombre de membres furent réélus. Le régime de la prison n'éprouva dans ce changement aucune amélioration. Ce jour même, à

dix heures du soir, les nouveaux commissaires vinrent reconnaitre Louis XVI et sa famille, et prendre possession de la tour. Jusqu'à ce jour, il n'y avait eu auprès du Roi qu'un seul municipal, et un autre auprès de la Reine; la nouvelle municipalité demanda qu'il y en eût deux à l'avenir. Ainsi, dès le deuxième jour, huit commissaires se trouvèrent de surveillance au Temple: quatre, comme nous venons de le dire, se tenaient habituellement près de la famille royale, les quatre autres dans la salle du conseil. Ils se renouvelaient par moitié chaque jour. On arrivait à neuf heures du soir, on soupait et l'on tirait au sort pour savoir qui serait placé au deuxième ou au troisième étage. On passait vingt-quatre heures auprès des prisonniers, vingt-quatre heures dans la salle du conseil. Ceux que leur billet désignait pour la nuit montaient après le souper, et restaient chez le Roi ou chez la Reine jusqu'au lendemain à onze heures. Après le diner, ils reprenaient leur poste jusqu'à l'arrivée des nouveaux commissaires. C'est aussi à dater de ce moment que l'on fit au rez-de-chaussée de la tour des dispositions pour y installer le conseil, qui se tenait dans une des salles du château du Temple. Le nombre des municipaux en augmenta l'émulation, et l'émulation la tyrannie; la surveillance devint si active, qu'il resta peu d'espoir aux détenus de pouvoir désormais apprendre aucune nouvelle; chaque jour amenait de nouveaux arrêtés qui rendaient plus pesantes les chaines de leur servitude; on redoublait de brusquerie et de dureté envers Cléry, on renouvelait à Turgy, à Marchand et à Chrétien, qui avaient obtenu un certificat des anciens commissaires[1], la défense expresse de lui parler. Tout semblait annoncer de nouveaux malheurs.

Frappées de ce fatal présage, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth épiaient avidement les regards et les paroles de Cléry; mais ses regards glacés par le doute, ses paroles enchaînées par l'effroi, ne faisaient qu'accroître leur sinistre

[1] Archives de l'Empire, carton E, n° 6206.

pressentiment. Enfin, le jendi 6 décembre, madame Cléry arriva avec son amie. On fit descendre son mari au conseil. Elle affecta de lui parler à haute voix, pour éloigner les soupçons des nouveaux inquisiteurs; et pendant qu'elle lui donuait d'une manière prolixe des détails assez oiseux sur ses affaires domestiques : « Mardi prochain, disait tout bas son amie, on conduit le Roi à la Convention; le procès va commencer; le Roi pourra prendre un conseil; tout cela est certain. »

Le soir, en déshabillant Louis XVI, Cléry trouva le moyen de lui rendre compte de tout ce qu'il avait appris; il lui fit même pressentir qu'on avait le projet de le séparer de sa famille pendant le procès, et il ajouta qu'il ne restait plus que quatre jours pour concerter avec la Reine quelque moyen de correspondre avec elle. L'arrivée des deux municipaux de garde suspendit les confidences de Cléry. Le lendemain matin, il fut impossible d'échanger un seul mot. Le Roi monta avec son fils pour déjeuner chez les Princesses; après le déjeuner, il causa quelques moments avec la Reine, qui, par un regard, fit comprendre à Cléry qu'il était question de tout ce qu'on avait dit la veille.

Quelques actes semblaient déjà confirmer la triste nouvelle du procès. Le Roi était à peine remonté avec son fils dans son appartement, qu'un municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lui lire un arrêté qui ordonnait d'*enlever aux détenus du Temple, ainsi qu'à ceux qui les servent ou qui les approchent de près, toute espèce d'instruments tranchants, ou autres armes offensives et défensives, en général tout ce dont on prive les autres prisonniers présumés criminels.* Pendant cette lecture le municipal avait la voix altérée; il était aisé de s'apercevoir de la violence qu'il se faisait. Louis XVI ôta de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge dont il tira un canif et des ciseaux; et remettant lui-même ces objets aux commissaires, il se contenta de dire, en haussant les épaules : « On ne

devrait rien craindre de moi. » Des recherches furent faites dans tout l'appartement; on prit les rasoirs, les compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instruments pour nettoyer les dents, et d'autres objets d'or et d'argent; puis, ayant fouillé Cléry et visité sa chambre, les commissaires montèrent au troisième étage. Là, ils lurent le même arrêté : « Si ce n'est que ça, dit Marie-Antoinette avec un dépit marqué, il faudrait aussi nous prendre nos aiguilles, car elles piquent bien vivement. » Elle en aurait peut-être dit davantage, si Madame Élisabeth ne lui eût fait signe du coude pour l'inviter au silence. La Reine et les Princesses donnèrent leurs ciseaux. Les municipaux confisquèrent jusqu'aux petits meubles utiles à leur travail. « Ce n'est pas tout, leur dit l'un d'eux; vous savez que nous avons ordre de vous enlever aussi Tison et Cléry, et de goûter à tous les mets que l'on vous sert. »

Descendus dans la chambre du conseil, les commissaires appelèrent Cléry et lui demandèrent s'il n'avait pas connaissance des objets qui étaient restés dans le nécessaire que Louis avait remis dans sa poche. « Il faut que vous repreniez ce soir ce nécessaire, lui dit l'un d'eux, nommé Sermaize[1]. — Ce n'est pas à moi, répondit Cléry, de fouiller dans les poches de Louis. — Cléry a raison, dit un autre municipal; c'était à vous-même, citoyen Sermaize, de faire cette recherche. »

On dresse procès-verbal de tous les objets enlevés à la famille royale[2], et on les distribue en paquets que l'on cachette. On ordonne ensuite à Cléry de mettre sa signature au bas d'un arrêté qui lui enjoint d'avertir le conseil, s'il

[1] Moelle, membre du conseil général de la Commune, qui a laissé quelques détails sur le Temple, dit que ce municipal était un ancien procureur au parlement; que son véritable nom était Guillaume Leroi, qu'il avait changé, depuis le 10 août, pour celui de Sermaize, village de Champagne, son lieu de naissance.

(*Six journées passées au Temple;* Dentu, 1820, p. 18.)

[2] Voir à la fin du volume, Documents et Pièces justificatives, n° VIII.

trouve à l'avenir des *instruments tranchants* sur Louis, sur les Princesses ou dans leur appartement : ces différentes pièces sont envoyées à la Commune. Sermaize dit alors à Cléry de le suivre dans la chambre de Louis. Le Roi était assis près de la cheminée, les pincettes à la main. « Le conseil m'a chargé, dit Sermaize, d'examiner ce qui est resté dans votre nécessaire. » Le Roi, sans répondre, tira de sa poche le nécessaire et l'ouvrit : il ne s'y trouvait d'autres objets qu'un tournevis, un tire-bourre et un petit briquet. Sermaize se les fit remettre. « Ces pincettes que je tiens en main ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant? » lui dit le Roi en lui tournant le dos. Le municipal descendit, et Cléry eut l'occasion de rendre compte à son maître de ce qui s'était passé dans la salle du conseil.

L'heure du dîner arriva. Quelques commissaires virent de graves inconvénients à ce que la famille royale se servît de fourchettes et de couteaux, d'autres consentirent à laisser les fourchettes; la contestation dura quelques instants; enfin l'influence bienveillante dont nous avons parlé l'emporta, et il fut décidé qu'on ne ferait aucun changement, mais que, à la fin de chaque repas, couteaux et fourchettes seraient enlevés.

M. Lepitre, instituteur, membre de la nouvelle municipalité, qui a laissé quelques pages de souvenirs intéressants, raconte qu'à cette époque [1],

« La table de la famille royale était très-bien servie, un nombre suffisant de personnes était occupé à l'office et à la cuisine; la plupart étaient d'anciens serviteurs qui avaient brigué cet emploi. Ils étaient aussi chargés du dîner et du souper des commissaires envoyés par la Commune. Ces repas avaient été précédemment fournis par un traiteur du dehors, mais ils étaient si mauvais et à la fois si chers, qu'on prit le parti d'employer à ce service les personnes payées pour celui

[1] Il demeurait rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 168, section de l'Observatoire.

de la famille royale, et l'on n'eut point à s'en repentir. Ce fut une bonne fortune pour certains individus, peu accoutumés à une table aussi abondante. Afin de ne point compromettre la dignité municipale, on ne donnait à la fin de chaque repas qu'une demi-bouteille de liqueur pour dix ou douze personnes; mais le refus de quelques convives tournait au profit des autres, et je vis un tailleur, nommé Lechenard, avaler d'un trait cette demi-bouteille avant de monter le soir chez la Reine; il fallut que son collègue le couchât, et le lendemain, son lit et le carreau de la chambre déposaient de son intempérance. Lorsque à huit heures la Reine sortit de son appartement, il était étendu sur son grabat, se connaissant à peine, et Sa Majesté n'eut que le temps de rentrer chez elle, en criant à Madame Élisabeth : « Ma sœur, ne sortez point de votre chambre[1] ! »

La privation des petits instruments de travail retirés aux Princesses leur devint d'autant plus sensible, qu'elles furent obligées de renoncer à différents ouvrages qui, jusqu'alors, avaient contribué à les distraire des longs ennuis de la captivité. Un jour, Madame Élisabeth cousait les habits du Roi, et n'ayant point de ciseaux, elle rompit le fil avec ses dents. « Quel contraste! lui dit Louis XVI, qui fixait sur elle un regard attendri; il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil. — Ah! mon frère, répondit-elle, puis-je avoir des regrets quand je partage vos malheurs? »

L'approche du procès augmentait, à chaque minute, la défiance et les précautions : les municipaux n'échangeaient plus guère de paroles avec le Roi; ils ne répondaient plus aux questions de Cléry. Celui-ci, sous différents prétextes, avait en vain essayé de descendre au conseil, dans l'espoir de se procurer quelques renseignements pour les communiquer à ses maîtres, lorsque le samedi 8 décembre, vint au Temple une commission chargée de vérifier les dépenses de

[1] *Quelques souvenirs ou notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le* 8 *décembre* 1792 *jusqu'au* 26 *mars* 1793. 2e édit.; Paris, 1817.

la famille royale. Cléry fut mandé devant elle pour donner des explications, et cette circonstance le mit à portée d'apprendre d'un municipal bien intentionné que la séparation du Roi d'avec sa famille, arrêtée seulement par la Commune, n'avait point encore été prononcée par l'Assemblée nationale.

Quelques instants après, Turgy put lui remettre aussi un journal qui contenait le décret portant que *Louis Capet serait traduit à la barre de la Convention;* à ce journal était joint un mémoire publié par Necker sur le procès du Roi. Cléry n'eut d'autre moyen de communiquer ces deux pièces à la famille royale que de les cacher sous un vieux meuble dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le Roi et les Princesses.

Ce fut par suite de la visite de ces deux commissions qui venaient de se succéder à la tour, l'une chargée d'enlever les *armes offensives et défensives,* l'autre de régler les dépenses, et ce fut sur leur rapport que le Conseil général arrêta quelques mesures nouvelles, et en modifia quelques autres prises antérieurement. A dater de ce jour, le conseil du Temple fut transféré d'une salle du palais au rez-de-chaussée de la tour; cette nouvelle organisation ne toucha en rien à la position de Mathey, demeuré concierge, mais elle rendit inutile celle de Risbey et de Rochez; ces deux guichetiers furent payés et congédiés immédiatement [1].

[1] Voici dans quels termes était formolé cet arrêté de la Commune :

« Le conseil général arrête :

» 1° Que le citoyen Cléry, valet de chambre des prisonniers, sera logé et couchera dans la tour, du côté gauche donnant dans la salle à manger, sans qu'il puisse coucher ailleurs sous aucun prétexte;

» 2° Que le conseil du Temple sera placé dans la tour;

» 3° Que le citoyen Mathey, conrierge, aura la surveillance de ladite tour, et ne pourra en sortir sous aucun prétexte;

» 4° Que les guichetiers actuels, devenant inutiles par la nouvelle disposition, seront réformés immédiatement, après avoir été payés de ce qui leur est dû;

» 5° Que la cuisine sera placée dans la tour, et que les agents sous-employés ne sortiront point;

Quant aux deux officiers municipaux de garde auprès des détenus de chaque étage, ils avaient devancé l'ordre formel qu'ils reçurent de demeurer tous deux pendant la nuit dans l'antichambre de leurs prisonniers; déjà, depuis le 2 du même mois, ils s'étaient à cet égard conformés à l'invitation verbale de la Commune. Aux aides de cuisine Turgy, Chrétien et Marchand, il fut interdit de sortir à l'avenir de l'enceinte du Temple.

A ces mesures de précaution exercées dans l'intérieur de la prison, répondaient au dehors les plus sévères dispositions de police et de sûreté. A la veille du jour où devait s'ouvrir ce *grand procès où l'on allait juger les attentats portés à la souveraineté du peuple, et prononcer sur leur auteur,* le ministre de l'intérieur Roland mandait aux administrateurs du département de Paris « *qu'il était de leur devoir d'être en séance permanente.* Il les prévenait *que le conseil exécutif aurait séances extraordinaires tous les jours, matin et soir; qu'il fallait que, sitôt la réception de sa lettre, ils lui envoyassent aux Tuileries une députation, à l'effet de concerter toutes les mesures que nécessiterait la tranquillité publique; qu'il fallait de même qu'à l'instant ils se déclarassent aussi en séance permanente, et que leurs bureaux fussent dans une perpétuelle activité; qu'ils devaient requérir la même permanence de la municipalité, et avoir avec elle et avec le commandant de la force publique une correspondance non interrompue.* »

M. Lepitre se trouva, le 9 décembre [1], désigné pour aller

« 6° Pendant la nuit, deux officiers municipaux garderont les prisonniers de chaque étage;

« 7° Et enfin la même cuisine servira pour les commissaires du Temple. »

Nota. L'article 1° depuis longtemps était observé; chaque soir les municipaux avaient soin de fermer la porte de la chambre de Cléry, donnant dans le couloir qui conduisait à la chambre du Roi, et d'en emporter la clef. L'article 5° ne fut pas mis à exécution : il y eut impossibilité matérielle de placer la cuisine dans la tour.

[1] Sans vouloir contester l'exactitude d'une date donnée par un narrateur aussi honorable, nous nous croyons obligé de déclarer que le nom de M. Lepitre figure pour la première fois le jeudi 13 décembre parmi les noms des officiers municipaux envoyés au Temple.

au Temple, avec son collègue Jacquotot [1], comme lui membre de la section de l'Observatoire. Il était près de minuit quand ils montèrent chez la Reine. « Tout était tranquille, raconte Lepitre; Tison même et sa femme dormaient profondément. Nous nous plaçâmes sur deux mauvais lits de sangle légèrement chargés d'un matelas épais de trois doigts... Nous fûmes sur pied avant le jour : Tison se présenta le premier à nos yeux. Cet homme, fourbe et méchant, savait composer sa figure et tâchait de s'insinuer dans l'esprit des commissaires qu'il voyait pour la première fois... Sa femme se modelait sur lui... Leur service était plus ou moins dur pour la famille royale, selon le caractère des membres de la Commune chargés de la surveillance. Il est cependant difficile d'imaginer avec quelle douceur et quelle honnêteté la Reine et les Princesses leur demandaient la moindre chose.

» A huit heures, la Reine ouvrit sa porte, et passa chez Madame Élisabeth. Son œil scrutateur s'arrêta sur nous, et nous vîmes aisément qu'elle cherchait à démêler quels sentiments nous apportions auprès d'elle. Notre mise était décente; elle contrastait même avec celle de la plupart des autres commissaires. Il était facile de lire sur nos visages l'expression du respect que l'on doit au malheur. Madame vint à la porte de sa chambre, et nous examina quelque temps; enfin la Reine et Madame Élisabeth s'approchèrent de nous pour demander quelle était notre section, en remarquant que nous venions pour la première fois au Temple. Pendant le déjeuner, auquel assista un autre commissaire (car on ne servait aucun repas sans qu'il fût accompagné par un membre du conseil), nous restâmes dans la salle d'entrée, n'osant pas nous fier à celui de nos collègues qui se trouvait alors avec nous.

» C'était Toulan, un des hommes qui ont montré le plus de zèle et rendu le plus de services à la famille royale pen-

[1] Jacquotot (Antoine-Edme-Nazaire), homme de loi, demeurant rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 191.

dant son séjour au Temple. Je ne le connaissais point encore, et j'étais loin d'apprécier ses qualités. Je l'avais même entendu, à la Commune, se permettre sur les détenus quelques remarques, sinon peu respectueuses, du moins inconséquentes. Né en Gascogne [1], à toute la vivacité naturelle au pays il joignait une extrême finesse : ne redoutant aucun danger, il s'exposait à tout pour être utile ; mais, habile à se couvrir du masque du républicanisme, il servait d'autant mieux la famille royale qu'on le soupçonnait moins d'attachement pour elle.

» Lorsqu'il fut parti, j'osai demander à la Reine si elle était bien sûre de l'homme avec qui je l'avais vue s'entretenir, et je lui citai quelques mots dont j'avais été choqué. « Soyez sans inquiétude, me répondit-elle, je sais pourquoi il agit ainsi : c'est un fort honnête homme. » Peu de jours après, Toulan me dit que les Princesses lui avaient recommandé de connaître quel homme j'étais, et de se concerter avec moi s'il pouvait le faire en sûreté.

» Le déjeuner fini, mon collègue, ayant aperçu un clavecin à l'entrée de la chambre de Madame Élisabeth, essaya d'en tirer quelques sons ; il était en si mauvais état, qu'il ne put réussir. Aussitôt la Reine s'avança et nous dit : « J'aurais désiré me servir de cet instrument pour continuer de donner des leçons à ma fille ; mais on ne peut en faire usage dans l'état où il est, et je n'ai pu obtenir encore qu'on le fît accorder. » Nous promîmes que dans la journée nous ferions venir la personne dont elle nous donna le nom : nous lui envoyâmes un exprès, et, le soir, le clavecin était accordé. En parcourant le peu de musique qui était sur cet instrument, nous trouvâmes un morceau intitulé *la Reine de France*. « Que les temps sont changés ! » nous dit Sa Majesté ; et nous ne pûmes retenir nos larmes [2]. »

[1] Toulan (François-Adrien), né à Bordeaux, était employé à l'administration des biens des émigrés, autrement dits des biens nationaux.

[2] *Quelques souvenirs et notes fidèles* déjà cités.

Le mardi 11 décembre, une grande rumeur réveilla Paris : la générale battait dans tous les quartiers, et, dès cinq heures, la cavalerie et le canon entraient dans la cour du Temple. Ce bruit et cet appareil auraient cruellement alarmé la famille royale, si elle n'en avait pas connu la cause ; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux commissaires de service ; ils refusèrent de répondre. A neuf heures, comme de coutume, le Roi et le Dauphin montèrent pour le déjeuner dans l'appartement des Princesses. La famille royale resta réunie pendant une heure, mais la présence continuelle des municipaux l'empêcha de se livrer à aucune confidence, dans un moment où tant de craintes devaient l'assiéger. A dix heures, il fallut se séparer : leurs regards exprimaient ce que leurs lèvres ne pouvaient dire. Le Dauphin, comme les autres jours, descendit avec son père ; c'était l'heure où le jeune Prince engageait souvent le Roi à jouer avec lui une partie de siam : ce jour-là il fit tant d'instances que Louis XVI, malgré ses préoccupations, ne put s'y refuser. L'enfant perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au delà du nombre *seize*. « Toutes les fois que j'ai ce point de seize, je perds, » dit-il avec un léger dépit. Le Roi ne répondit rien : nul ne savait mieux que lui que ce nombre-là n'est pas heureux.

Après le jeu vint l'étude, et Louis XVI donnait une leçon de lecture à son fils, lorsque, à onze heures, deux municipaux vinrent chercher le jeune Prince pour le conduire chez sa mère. Le Roi demanda le motif de cet enlèvement; les commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres de la Commune ; Louis XVI embrassa son fils, et chargea Cléry de le conduire. Revenu bientôt chez le Roi, Cléry lui dit qu'il avait laissé le jeune Prince dans les bras de la Reine ; Louis parut se tranquilliser. Un des commissaires rentra presque aussitôt pour lui annoncer que le maire de Paris était au conseil avec un nombreux cortége, et qu'il allait

monter. « Que me veut-il ? » dit Louis XVI. « Je l'ignore, » répondit le municipal. Le Roi parcourut plusieurs fois sa chambre à pas pressés, et s'assit ensuite sur un fauteuil auprès de son lit. La porte était à demi ouverte, et les municipaux n'osaient rentrer, dans la crainte d'être questionnés. Une demi-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, ils commencèrent cependant à s'inquiéter de ne plus entendre le Roi, et pénétrèrent doucement dans la chambre. Ils le trouvèrent la tête appuyée sur l'une de ses mains. « Que me voulez-vous? leur dit-il d'un ton élevé. — Je craignais, répondit un municipal, que vous ne fussiez incommodé. — Non ; je vous suis obligé, répliqua le Roi avec l'accent d'une vive douleur ; mais la manière dont on m'enlève mon fils m'est infiniment sensible. » Les commissaires ne répondirent rien et se retirèrent.

La députation qui venait chercher le royal accusé était arrivée au Temple à onze heures ; mais le secrétaire-greffier de la Commune avait oublié l'ampliation du décret de la Convention, et il avait fallu envoyer chercher cet acte, afin de pouvoir procéder d'une manière régulière. Louis XVI resta pendant deux heures d'attente livré à ses tristes pensées. Ce n'est qu'à une heure que Chambon[1], maire de Paris, se présenta ; il était accompagné de Chaumette, procureur général de la Commune, de Coulombeau, secrétaire-greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la garde nationale, suivi lui-même de ses aides de camp. Le maire annonça au Roi qu'il venait le

[1] Chambon de Montaux (Nicolas), né en 1748 à Brevannes (Haute-Marne), médecin à Langres, était venu, en 1780, s'établir à Paris, où il avait fait ses études médicales. A l'époque de la révolution, il était médecin en chef de la Salpêtrière. Il quitta cette position pour remplir des fonctions administratives. Élu maire de Paris le 3 décembre 1792, il se fit remarquer par la modération de son caractère, et fut un de ceux qui réclamèrent avec le plus de chaleur la représentation de *l'Ami des lois*. Il eut beaucoup à souffrir pendant la courte durée de ses fonctions municipales, dont il donna sa démission le 3 février 1793. Outre les nombreux ouvrages qu'il avait publiés sur la médecine, il fit paraitre, en 1814, un Mémoire justificatif de sa conduite à l'époque du procès du Roi. Il est mort en 1826.

chercher pour le conduire à la Convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la Commune allait lui faire lecture. Coulombeau lut le décret. A cette expression : Louis Capet sera traduit, etc., « Capet n'est pas mon nom, dit le Roi; un de mes ancêtres l'a porté, mais ce n'est pas celui de ma famille. » Puis, s'adressant à Chambon : « J'aurais désiré, monsieur, ajouta-t-il, que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre; au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. » Ayant dit ces mots, il prit des mains de Cléry sa redingote et son chapeau, et il suivit le maire de Paris. Une escorte nombreuse l'attendait au pied de la tour, et au dehors de l'enceinte du Temple une multitude innombrable. Il monta dans la voiture du maire avec Chambon, Chaumette et Coulombeau. Dans le trajet il parla peu, et n'articula pas un mot relatif à son procès. Il regardait d'un œil tranquille les personnes qui se trouvaient sur son passage. Un grand déploiement de forces avait été ordonné[1]; trente municipaux, décorés de leur écharpe,

[1] *Ordre pour la marche et l'escorte de Louis Capet depuis le Temple jusqu'à la Convention nationale.*

« On passera par la rue du Temple, les boulevards, la rue Neuve des Capucines, la place Vendôme et la cour des Feuillants. »

— L'ordre commence par la désignation des postes que doivent occuper les légions :

« Chaque section gardera deux cents hommes de réserve. Il y aura en outre deux cents hommes à chaque prison et à chaque place publique, et autres dépôts ou magasins, etc.

« *Pour l'escorte.* Chaque légion fournira une pièce de canon, ce qui formera trois pièces en avant et trois pièces en arrière, rendues à huit heures précises au Temple. Il y aura deux caissons, un devant et un derrière. Chaque légion fournira deux capitaines, quatre lieutenants, quatre sous-lieutenants et cent hommes armés de fusils et munis chacun de seize cartouches, sachant bien manœuvrer; ils se rendront au Temple à huit heures avec la liste de leurs noms; ce qui formera un corps de six cents hommes, lesquels, sur trois de hauteur, borderont la haie des deux côtés de la voiture.

» La gendarmerie fournira quarante-huit cavaliers les plus instruits pour former l'avant-garde.

» La cavalerie de l'École militaire fournira également quarante-huit cava-

entouraient la voiture [1] : la garde nationale, rangée sur le passage, tenait les armes renversées ; les fenêtres des maisons étaient fermées ; le peuple paraissait morne et dans la stupeur. Ayant remarqué que Coulombeau saluait un grand nombre de gens au moment où la voiture tournait à gauche sur le boulevard, Louis XVI lui demanda s'ils étaient tous de ses amis : « Ce sont, répondit Coulombeau, de braves citoyens du 10 août, que je ne vois jamais sans beaucoup de joie. » A quelques pas plus loin, la voiture fut arrêtée par un petit mouvement provoqué par les paroles d'un grenadier

liers sachant parfaitement manœuvrer, pour faire l'arrière-garde ; le tout devra être rendu à huit heures précises au Temple.

» Il y aura dans le jardin des Tuileries deux réserves : la première, près du château, sera de deux cents hommes d'infanterie ; la seconde, près du pont tournant, sera munie de six canons fournis par la sixième division, huit canonniers, quarante-huit fusiliers par chaque légion, et un caisson ; le tout sera également rendu à huit heures.

» Une troisième réserve sera composée du bataillon des piquiers, et sera placée dans les cours des Tuileries.

» La garde descendante du Temple restera à son poste avec la garde montante jusqu'après la séance de la Convention.

» Tous les postes, dans toute la ville, seront doublés.

» La garde du Temple montera à huit heures du matin. L'appel se fera d'heure en heure dans les postes ; quiconque s'absentera sans permission sera puni.

» Les ordres qui défendent de tirer aucune arme à feu seront exécutés strictement.

» Chaque légion fournira huit canonniers et huit fusiliers pour l'escorte des canons, lesquels auront chacun une carte qui les nomme et désigne, signée des présidents et commandants de leurs sections ; le tout rendu à huit heures au Temple. » (Archives de l'Empire, BB., n° 52.)

« Après avoir entendu la lecture du plan pour la sûreté générale de Paris dans le moment critique où nous nous trouvons, lequel a été envoyé à la Commune par le conseil exécutif, le conseil général l'a approuvé par acclamation, et a arrêté que mention honorable en serait faite au procès-verbal. »

(Archives de l'Hôtel de ville.)

[1] Le conseil général arrête que trente de ses membres accompagneront à cheval la voiture de Louis Capet, lorsqu'il se rendra à la Convention nationale et lors de son retour au Temple. Les commissaires nommés à cet effet sont les citoyens :

Destournelles, Board, du Roure, Bichard, Jallier, Boutet, Viotier, Civaignac, Paf, Avril, Lion, Cardot, Dumontier, Véron, Legendre, Legendre du Louvre, Traverse, Moelle, Lafisse, Chaulin, Toulan, Perrière, Retournat, Lauvin, Levasseur, Fallet, Bertholon, Michonis, Cheneaux, Etienne, Sermaize, Josse et Grouvelle.

(Séance du dimanche 9 décembre 1792.)

dont les chefs essayaient en vain d'étouffer l'accent royaliste[1]. Les flots du peuple entravèrent une seconde fois la marche du cortége entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin ; Louis jeta un regard sur ces deux monuments consacrés à la gloire de son aïeul, et demanda si l'on abattrait ces deux arcs de triomphe. Chaumette répondit que celui de la porte Saint-Denis étant un chef-d'œuvre, on pourrait le conserver. Nous ne suivrons pas plus loin la sinistre voiture, qui va jeter devant une juridiction exceptionnelle le Prince au nom duquel la France avait rendu les arrêts de la justice pendant dix-huit ans.

La fierté de la Reine fut désarmée par l'inquiétude de l'épouse. Pour la première fois, elle daigna interroger les municipaux ; elle n'obtint d'eux aucun renseignement sur ce qui se passait ; ils ne purent que lui répondre que Louis était parti pour l'Assemblée nationale. Marie-Antoinette vit bientôt entrer chez elle Cléry, amené par un municipal. Homme d'extérieur honnête et de langage poli, ce commissaire ressemblait peu à ses collègues. Resté seul avec Cléry, après le départ du Roi, il lui avait appris que Louis ne reverrait plus sa famille, mais que le maire de Paris devait encore consulter quelques députés sur cette séparation. Cléry avait profité du bon vouloir de ce municipal pour se faire conduire auprès du Dauphin, qui était chez la Reine.

Les Princesses et le Prince royal descendirent comme de coutume pour le dîner, qui fut servi dans la salle à manger du Roi. Le repas fut court et silencieux. Remontées aussitôt dans leur appartement, les captives, je ne sais par quel miracle, eurent à se louer ce jour-là de leurs geôliers. Leur malheur devenait si grand, qu'il commençait à étonner leurs

[1] Il se nommait Hyvonnet, et était commis aux impositions. Santerre fit le soir même un rapport contre lui au conseil général, qui, « considérant qu'il était de son devoir de faire respecter le sanctuaire des lois et de maintenir l'obéissance aux autorités constituées, arrêta que ledit citoyen Hyvonnet, comme prévenu de projets séditieux, et convaincu d'avoir insulté aux magistrats du peuple, serait traduit à la prison de l'Abbaye. »

ennemis. Il y eut ce jour-là des municipaux qui n'injurièrent pas le Roi, chose heureuse, et qui eurent quelque attention pour des femmes, chose rare. Un seul commissaire resta près de la Reine après dîner : c'était un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la section du Temple, et qui se trouvait de garde à la tour pour la première fois. Tandis que Marie-Antoinette liait conversation avec lui, l'interrogeait sur son état, ses parents, etc., Madame Élisabeth passait dans sa chambre et faisait signe à Cléry de la suivre. Depuis l'heure de la captivité, Madame Élisabeth n'avait point encore eu un entretien si facile et si long avec le serviteur de son frère. Elle sut par lui que la Commune avait arrêté de séparer le Roi de sa famille, que la Convention n'avait encore rien décidé à cet égard, mais que le maire était chargé d'en faire la demande, et que probablement cette séparation aurait lieu dès le soir même.

« La Reine et moi, répondit Madame Élisabeth, nous nous attendons à tout, et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au Roi ; il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avénement au trône. Qu'il est cruellement trompé, ce peuple ! La religion du Roi et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette suprême adversité..... Enfin, Cléry, » ajouta Madame Élisabeth, pensant qu'elle parlait à son confident pour la dernière fois, « vous allez rester seul près de mon frère ; redoublez, s'il est possible, de soins pour lui ; ne négligez aucun moyen pour nous faire parvenir de ses nouvelles ; mais pour tout autre objet ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier. »

Cléry chercha avec la Princesse les moyens à employer pour entretenir une correspondance. Turgy fut nommé comme étant le seul qui pût être admis dans le secret. Il fut convenu que Cléry continuerait de garder le linge et les habits du Dauphin ; que tous les deux jours il enverrait ce



qui serait nécessaire au jeune Prince, et profiterait de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passerait chez le Roi. En outre, Madame Élisabeth lui remit un de ses mouchoirs : « Vous le retiendrez, dit-elle, tant que mon frère se portera bien ; s'il arrivait qu'il fût malade, vous me l'enverriez dans le linge de mon neveu. » La manière de le plier devait indiquer la gravité du mal. « Avez-vous entendu parler de la Reine aux municipaux ? demanda encore Madame Élisabeth avec une sorte de terreur. Savez-vous quel sort on lui réserve ? Hélas ! que peut-on lui reprocher ? — Rien, Madame, répondit Cléry ; mais que peut-on reprocher au Roi ? — Oh ! rien, rien, dit Madame Élisabeth ; mais peut-être regardent-ils le Roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ; la Reine au contraire et ses enfants ne seraient pas un obstacle à leur ambition. » Cléry voulut lui donner l'espoir que le Roi ne serait condamné qu'à la déportation. « Oh ! je ne conserve aucune espérance, » répondit Madame Élisabeth en étouffant ses larmes.

La crainte de l'arrivée des municipaux mit fin à cette conversation ; la Princesse rentra dans l'appartement de la Reine. Tison et sa femme, espions en permanence, dirent alors à Cléry : « Vous n'êtes jamais resté si longtemps avec Élisabeth ; il est à craindre que le commissaire ne s'en soit aperçu. — Il n'y a rien à craindre, répondit nonchalamment Cléry ; Madame Élisabeth me parlait de son neveu, lequel probablement demeurera désormais auprès de sa mère. » Un instant après Cléry rentrait chez la Reine, qui, par un regard, lui fit comprendre qu'elle était déjà instruite des arrangements concertés, et par un sourire lui en témoigna sa satisfaction. A six heures, il fut mandé dans la chambre du conseil ; les municipaux lui lurent un arrêté de la Commune qui lui interdisait toute communication avec les trois Princesses et le jeune Prince durant le procès. On lui ordonna même dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte Louis XVI au secret, de ne point coucher

dans son appartement, de loger dans la petite tour, et de n'entrer jamais chez le Roi qu'au moment où il réclamerait ses services. Mais ces mesures ne furent point observées à la lettre; il eût été trop pénible pour les commissaires de l'aller chercher chaque fois que son maître aurait eu besoin de lui.

A six heures et demie, le Roi revint à la tour, escorté comme à son départ. « Monsieur, dit-il au maire de Paris au moment où celui-ci se retirait, je vous prie de me faire passer très-promptement le décret qui doit m'accorder le conseil que j'ai demandé, et que l'on ne refuse à personne. — La Convention, sans aucun doute, répondit Chambon, vous fera connaître sa résolution. »

Louis demanda aussitôt qu'on le conduisît auprès de sa famille; on s'y refusa, en disant qu'on n'avait pas d'ordres; il insista pour que du moins on la prévînt de son retour; on le lui promit. La Reine, en effet, fut tout aussitôt informée de son arrivée. De son côté, elle demanda aux municipaux à le voir; les municipaux disant qu'ils n'avaient pas le droit d'y consentir, elle le fit demander à Chambon, qui était encore dans la salle du conseil. Le maire ne donna aucune réponse.

Malgré l'agitation du jour et l'obsession des quatre commissaires qui l'entouraient, le Roi se remit tranquillement à sa lecture ordinaire, qu'il continua jusqu'à huit heures et demie. Il avait ordonné pour cette heure-là son souper à Cléry. Prévenu qu'il était servi, il demanda aux municipaux si sa famille ne descendrait pas; ils ne répondirent point. « Mais, au moins, dit-il, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici? » Même silence. Après le souper, Louis XVI insista de nouveau sur le désir de voir sa famille; on lui répondit qu'il fallait attendre la décision de la Convention. Cléry donna alors ce qui était nécessaire pour le coucher du jeune Prince.

Le Roi se coucha à la même heure et avec le même calme que de coutume. Il dit à son valet de chambre qui le désha-

billait : « J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites. »

La même tranquillité était loin de régner dans la chambre de Marie-Antoinette; son fils n'ayant pas de lit, elle lui donna le sien et resta toute la nuit debout, dans une douleur si morne que sa fille et sa sœur ne voulaient pas la quitter; mais elle les força enfin à se coucher [1].

Le lendemain matin, mercredi 12 décembre, elle redemanda à voir le Roi et à lire les journaux pour connaître son procès; elle insista pour que, s'il lui était défendu de voir son mari, ses enfants au moins pussent voir leur père. Ces trois requêtes furent portées au conseil général de la Commune, et de là à la Convention.

De son côté, dès que Louis XVI aperçut un municipal, il s'informa si l'on avait pris une décision sur le désir exprimé par lui de voir sa famille. On lui répondit encore qu'on attendait des ordres à cet égard.

Les princes ont un tact qui les trompe peu, habitués qu'ils sont d'observer les moindres nuances dans l'attitude, dans le geste et jusque dans le costume des gens qui les approchent. Rarement un nouveau commissaire s'offrit à Louis XVI sans que celui-ci devinât son sentiment secret, heureux quand il n'y trouvait ni haine ni mauvais vouloir : la pitié d'un regard était aujourd'hui le seul hommage qu'eût à recevoir ce descendant des grands rois.

Voyant donc à qui il s'adressait, Louis pria ce même commissaire d'aller s'informer de la santé des Princesses et du Dauphin, et de leur annoncer qu'il se portait bien. Le municipal l'assura à son retour que sa famille jouissait d'une bonne santé. Louis XVI chargea Cléry de faire monter le lit de son fils chez la Reine; Cléry l'ayant prié d'attendre la décision de la Convention : « Je ne compte sur aucun égard, répondit le Roi, sur aucune justice; mais attendons. »

Le Prince avait raison de ne pas plus compter sur la jus

[1] Récit de Marie-Thérèse-Charlotte.

tice de la Convention que sur les égards de la Commune de Paris. Impitoyable dans sa marche plus large et plus régulière vers le régicide, la Convention laissait à la Commune les détails tracassiers de la tyrannie à exercer sur la captivité : la Convention ne devait demander à Louis XVI que sa tête; la Commune le torturait incessamment dans toutes les fibres de son cœur; souvent même elle prenait des mesures qu'elle avait de la peine à faire légaliser par l'Assemblée, qui voulait se croire encore souveraine [1].

Le même jour, une députation composée de Thuriot, Cambacérès, Dubois-Crancé et Dupont de Bigorre, apporta au Temple le décret de la Convention qui autorisait le Roi à prendre un conseil. Le Roi déclara qu'il choisissait M. Target, avocat, un des principaux rédacteurs de la Constitution; à son défaut M. Tronchet; et les deux, s'il lui était permis de les prendre. Les députés lui firent signer sa demande et signèrent après lui. Le Roi ajouta qu'il serait nécessaire qu'on lui fournît de l'encre, du papier et des plumes. Rentrés au sein de l'Assemblée, les députés firent immédiatement leur rapport, et un décret ordonna sur-le-champ que le ministre de la justice enverrait un message à Target et à Tronchet pour les informer du choix de Louis XVI; que les commissaires du Temple les laisseraient librement communiquer avec le prisonnier, et qu'ils fourniraient à celui-ci des plumes, de l'encre et du papier.

Le jeudi 13 décembre, au matin, la députation revint à la tour, composée comme la veille, à l'exception de Salicetti, qui remplaçait Dubois-Crancé; elle apprit au Roi le refus de M. Target, qui se trouvait, par l'état d'épuisement de sa santé, dans l'impossibilité d'accepter une tâche qui aurait réclamé toutes ses forces [2]. Elle lui dit qu'on avait envoyé chercher M. Tronchet à sa campagne de Palaiseau, et qu'on

[1] Voir le procès-verbal de la séance de la Convention du 15 décembre 1792.

[2] Target, qui refusait son ministère à Louis XVI malheureux, avait été le défenseur du cardinal de Brienne, si justement méprisable et méprisé. Il est mort le 7 septembre 1807.

l'attendait dans la journée; elle lui donna ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la Convention, et qui toutes sollicitaient l'honneur de défendre un prince malheureux. La première, sans date, était signée Gustave Graindorge, ci-devant Menil-Durand, adjudant général de l'armée; la seconde, en date du 12 du même mois, signée Sourdat, citoyen de Troyes; la troisième, en date du jour même, Huet de Guerville, ci-devant avocat au ci-devant parlement de Normandie; la quatrième, datée du 11, était de M. de Malesherbes, et conçue en ces termes :

« Paris, le 11 décembre 1792.

» Citoyen président, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre et si elle lui en laisse le choix; dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon offre; car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi. Mais j'ai été appelé deux fois au Conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis.

» Je suis avec respect, etc.

» LAMOIGNON DE MALESHERBES. »

Une cinquième lettre adressée à la Convention réclamait encore l'honneur de défendre le royal accusé; mais les députés, n'ayant point cette lettre, se bornèrent à en faire connaître le but et le nom de l'auteur, qui était M. Guillaume, ci-devant avocat au Conseil et membre de l'Assemblée constituante [1].

[1] Avant de faire cette démarche, M. Guillaume avait adressé à l'Assemblée

Une foule de généreux Français se présentèrent, sollicitant aussi la gloire de défendre Louis XVI : Cazalès, Necker, Nicolaï, Lally-Tollendal, Malouet, Mounier, Gin, etc., etc. L'illustre Schiller envoya d'Allemagne à la Convention un mémoire en faveur du Roi. Un grand nombre de pétitions arrivèrent de tous les points de la France [1].

Louis XVI répondit aux mandataires de la Convention : « Je suis sensible aux offres que me font les personnes qui demandent à me servir de conseil, et je vous prie de leur en témoigner ma reconnaissance. J'accepte M. de Malesherbes pour mon conseil. Si M. Tronchet ne peut me prêter ses services, je me concerterai avec M. de Malesherbes pour en choisir un autre. »

Le procès-verbal de l'acceptation fut rédigé à la tour, lecture en fut faite à Louis XVI, qui le signa avec les députés.

Il avait de rares qualités et de vraies vertus, ce philosophe qu'animait au suprême degré le sentiment de la justice et de l'humanité. Tenant par l'honneur aux traditions du passé, et par l'idée à toutes les réformes utiles, étranger aux intrigues de la cour comme aux violences du parlement, Malesherbes, dans la sphère de paix et d'étude où il aimait à se renfermer, eût donné tout au monde pour être populaire, tout, excepté sa propre estime. Arraché par la tempête à ses goûts champêtres, à ses livres et à ses amis, il vint avec la même ardeur qu'il eût mise autrefois à défendre les intérêts du peuple, solliciter l'honneur de défendre son Roi malheureux ; seulement les périls de ce dernier rôle rendaient à ses yeux ce devoir plus sacré.

une pétition demandant que le jugement du Roi fût renvoyé devant un ou deux tribunaux, et qu'il se fit au scrutin secret. Ce fut lui qui, le 1er juillet 1792, à la tête d'une députation, avait apporté à la barre de l'Assemblée nationale une adresse connue sous le nom de *pétition des vingt mille*, réclamant la punition des attentats commis contre le Roi dans la journée du 20 juin. M. Guillaume, épargné par la révolution, habitait encore Paris en 1805. Nous n'avons pu trouver la date de sa mort.

[1] Les Archives de l'Empire contiennent quantité de ces lettres adressées au président de la Convention.



Dès la matinée du vendredi 14 décembre, M. Tronchet se présenta au Temple. On l'arrêta, selon la consigne générale, dans le palais qui sépare la cour du jardin. Ce ne fut qu'au bout de vingt minutes que les commissaires vinrent le reconnaître et le conduire dans la salle du conseil, où ils le fouillèrent; introduit ensuite dans la tour, il eut une entrevue avec le Roi, comme le permettait le décret. L'arrivée du jurisconsulte jeta les commissaires de la Commune dans l'embarras. Se sentant appuyé sur le droit, Louis réclama avec force la faculté de voir sa famille; le conseil du Temple n'osa point se rendre responsable soit de l'autorisation, soit du refus, et en référa au conseil général de la Commune.

Le même jour, après avoir subi les formalités acerbes qui n'épargnaient personne aux portes du Temple, M. de Malesherbes fut aussi introduit. Louis XVI courut au-devant du vieillard, et le serrant dans ses bras : « Ah! c'est vous, mon ami, lui dit-il les yeux baignés de larmes; vous voyez où m'ont conduit l'excès de mon amour pour le peuple et cette abnégation de moi-même qui me fit consentir à l'éloignement des troupes destinées à défendre mon pouvoir et ma personne contre les entreprises d'une assemblée factieuse... Vous venez m'aider de vos conseils; vous ne craignez pas d'exposer votre vie pour sauver la mienne : mais tout sera inutile. — Non, Sire, je n'expose pas ma vie, et j'ose même croire que celle de Votre Majesté ne court aucun danger. Sa cause est si juste et les moyens de défense si victorieux! — Si! si! mon ami, ils me feront périr; mais n'importe, ce sera gagner ma cause que de laisser une mémoire sans tache. »

Comme le Roi était autorisé à conférer librement avec ses conseils, Cléry, aussitôt l'arrivée de M. de Malesherbes, avait fermé la porte de sa chambre : un municipal lui en fit des reproches, lui ordonna de l'ouvrir, et lui interdit de la fermer à l'avenir. Cléry rouvrit la porte; mais le Roi était déjà dans la tourelle avec son défenseur. Le Prince était si frappé du pressentiment ou plutôt de la prévision de sa

mort, que, ce jour-là même, il parla non-seulement de son apparition devant les hommes qui s'arrogeaient le droit de le juger, mais de son apparition devant Dieu. Malesherbes raconte, dans les notes qu'il a laissées, que le Roi le prit à l'écart dans la tourelle et lui dit : « Ma sœur m'a donné le nom et la demeure d'un prêtre insermenté qui pourrait m'assister dans mes derniers moments. Allez le voir de ma part et remettez-lui ce mot; disposez-le à m'accorder ses secours. C'est une étrange commission pour un philosophe, n'est-ce pas? Ah! mon ami, combien je vous souhaiterais de penser comme moi! Je vous le répète, la religion instruit et console tout autrement que la philosophie. — Sire, répondit Malesherbes, cette commission n'a rien de si pressant. — Rien ne l'est davantage pour moi, » reprit Louis XVI. Le billet du Roi portait cette adresse : *A monsieur Edgeworth de Firmont, aux Récollets, à Paris.*

Avant leur première entrevue, Tronchet et Malesherbes s'étaient déjà compris dans un zèle commun pour la vérité et pour leur royal client; mais ils ne pouvaient encore combiner aucun moyen de défense, ignorant les chefs d'accusation. Ils écrivirent à la Convention nationale pour réclamer la communication de ces pièces. Dans la matinée du 15 décembre, la Convention, après avoir entendu le rapport de sa commission des vingt et un, décréta que quatre membres de cette commission, nommés par elle-même, *se transporteraient sur-le-champ au Temple, remettraient à Louis les copies collationnées des pièces probantes de ses crimes, en dresseraient procès-verbal, puis placeraient sous les yeux de Louis les originaux des pièces qui ne lui avaient point été présentées à la barre, et constateraient s'il les a reconnues.* Ces communications furent faites au Roi en la présence de Tronchet, et les pièces, au nombre de cent sept, furent cotées et parafées.

Ce jour-là (15 décembre), Lepitre revint au Temple comme commissaire. « Je fus, raconte-t-il, de service chez le Roi depuis onze heures du matin jusqu'au soir. Ne sachant



comment employer mon temps avec un collègue maussade et taciturne, que la Reine avait surnommé *la Pagode* parce qu'il ne répondait que par un signe de tête, je passai dans l'appartement de Sa Majesté, et lui demandai la permission de prendre sur sa cheminée les œuvres de Virgile. « Vous savez donc le latin? me dit le Roi. — Oui, Sire, répondis-je bien bas. *Non ego cum Danais Trojanam exscindere gentem Aulide juravi*[1]. »

» Un regard expressif me prouva que j'avais été compris, et Sa Majesté parla de moi à Cléry, qui la confirma dans la bonne opinion que je lui avais inspirée[2]. »

M. de Malesherbes, ce jour-là, vint au Temple pour la seconde fois. « J'allai, continue Lepitre, le recevoir dans la première cour. Il paraissait éprouver un certain malaise; car la veille il avait eu à souffrir de la grossièreté du commissaire chargé de le conduire auprès de Sa Majesté. Il me regarda; j'osai lui prendre la main et lui dis : « Rassurez-vous, monsieur, *Non sum unus e multis*, je ne suis pas du grand nombre. — Que vous me faites de bien! répondit ce respectable vieillard : veuillez donc me recevoir vous-même toutes les fois que vous serez ici[3]. »

Dans la matinée du même jour, l'Assemblée s'occupa de la demande qu'avait faite le Roi de communiquer avec sa famille. Cette autorisation fut d'abord accordée sans restriction; Tallien réclama, prétendant que la municipalité de Paris ne voudrait pas exécuter ce décret. Plusieurs membres indignés demandèrent que l'auteur d'une observation si injurieuse envers les lois et la Convention nationale fût censuré et inscrit nominativement au procès-verbal, ce qui fut ordonné[4]. Quelques voix s'élèvent alors, demandant que le décret qui permet à Louis de voir sa famille soit rapporté.

[1] Je n'ai pas juré en Aulide avec les Grecs de détruire la nation troyenne.

[2] *Souvenirs et notes* déjà cités.

[3] *Souvenirs et notes* déjà cités.

[4] Voir la séance de la Convention du 15 décembre 1792.

Après plusieurs propositions contradictoires, un moyen terme est adopté, l'autorisation donnée est modifiée, et, vers une heure, le décret suivant est apporté à la tour : « *La Convention nationale décrète que Louis Capet pourra voir ses enfants, lesquels ne pourront, jusqu'à son jugement définitif, communiquer avec leur mère ni avec leur tante.* »

« Vous voyez, dit Louis XVI à Cléry, la cruelle alternative où ils me placent ; je ne pourrai me résoudre à garder mes enfants avec moi ; pour ma fille, cela est impossible ; et pour mon fils, je sens tout le chagrin que la Reine en éprouverait ; il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice. » Toujours généreux aux dépens même de ses plus douces affections, le Roi ordonna de nouveau à Cléry de faire transporter le lit du jeune Prince dans la chambre de sa mère, ce qui fut exécuté sur-le-champ. L'enfant royal avait passé les trois dernières nuits couché sur un matelas. Cléry garda son linge et ses habits, et, tous les deux jours, il envoyait ce qui lui était nécessaire, comme il en était convenu avec Madame Élisabeth.

A trois heures et demie après midi, la députation de la commission des vingt et un, dont nous avons parlé, se présenta au Temple, composée de Borie, Dufriche-Valazé, Poulain-Grandprey et Cochon, accompagnés de Gauthier, employé au bureau des procès-verbaux de la Convention, nommé secrétaire de la commission ; de Varennes, huissier de la Convention, et de Devaux, maréchal des logis des grenadiers de la gendarmerie nationale, commandant le détachement dont les députés s'étaient fait escorter. Arrivés à la porte d'entrée de la cour, les commissaires du Temple vinrent les recevoir et vérifier leurs pouvoirs. L'un d'eux, nommé Perriac [1], fit des difficultés pour laisser pénétrer dans la tour Gauthier, Varennes et Devaux, dont le décret de la Convention, disait-il, ne faisait aucune mention. Cet obstacle levé

[1] Perriac (François-Pierre), cinquante et un ans, salpêtrier, Faubourg Saint-Denis, n° 28.

par Arthur [1] et Bodson [2], ses collègues, la députation, avec son entourage, fut introduite dans l'appartement de Louis XVI. Tronchet s'y trouvait. Borie fit part de l'objet de la mission dont ses collègues et lui étaient chargés. Après une courte explication, la grande table de l'antichambre fut dressée au milieu de la chambre du Roi; on y plaça l'acte d'accusation et toutes les pièces relatives au procès, trouvées pour la plupart dans l'armoire de fer aux Tuileries. Chacun prit place alentour, Tronchet à côté de Louis, et les conventionnels vis-à-vis. Les deux municipaux de garde s'assirent aussi dans la chambre. L'un d'eux était Mercereau [3], qui, après avoir travaillé quelque temps au Temple comme tailleur de pierres, y apparaissait pour la première fois comme membre du conseil général de la Commune. Vêtu de son habit de travail en lambeaux, d'un vilain chapeau rond, usé et jaunâtre, d'un tablier de peau, et paré de son écharpe aux trois couleurs, cet homme s'étendit dans le fauteuil que Louis XVI avait quitté, et le roula près de la chaise où ce Prince venait de s'asseoir; et là, avec une nonchalance importante, il prêta attention à ce qui se passait, affectant de tutoyer, son vieux chapeau sur la tête, ceux qui lui adressaient la parole. Les membres de la Convention s'étonnèrent de l'attitude plus que familière du maçon démagogue; mais les observations furent ajournées et les affaires suivirent leur cours.

Conformément aux dispositions du décret, copie fut remise au Roi des pièces qu'on lui avait déjà communiquées à la barre (au nombre de cinquante et une), ainsi qu'une copie de l'inventaire énonciatif de ces pièces. Toutes furent cotées et parafées ensuite par Louis XVI et par deux membres

[1] Arthur (Robert-Jean-Jacques), trente et un ans, fabricant de papiers peints, rue des Piques, n° 20, mis hors la loi comme traître à la patrie par décret du 9 thermidor, et exécuté le 10.

[2] Bodson (Joseph), vingt-sept ans, peintre graveur, quai de l'Horloge, n° 58, de la section du Pont-Neuf.

[3] Mercereau (René-Charles), trente-quatre ans, de la section du Panthéon français, demeurait rue des Amandiers-Sainte-Geneviève, n° 4.

de la commission, Grandprey et Cochon. Le parafe du Roi n'était autre que la lettre L majuscule.

On mit ensuite sous les yeux de Louis les originaux des pièces qui ne lui avaient point été présentées à la barre et qui se trouvaient comprises en un second inventaire, au nombre de cent sept; chacune d'entre elles était lue par Gauthier, secrétaire de la commission; Valazé demandait à Louis : « Avez-vous connaissance?... etc. » Le Roi répondait habituellement oui ou non, sans autre explication; Borie les lui faisait signer, ainsi que la copie que Grandprey proposait de lui lire chaque fois, et dont Louis le dispensait toujours. Cochon faisait l'appel par liasse et par numéro, et le secrétaire les enregistrait à mesure qu'elles étaient remises au Roi.

Commencée avant quatre heures, cette opération ne touchait pas encore à sa fin, et déjà il était neuf heures et demie; Louis XVI interrompit la séance pour demander aux députés s'ils voulaient souper: ils acceptèrent. Cléry leur fit servir une volaille froide et quelques fruits dans la salle à manger; Tronchet ne voulut rien prendre et resta avec le Roi dans sa chambre. Pendant le souper, Grandprey adressa à Cléry plusieurs questions sur Mercereau. « Je l'ai vu souvent autrefois, répondit Cléry; il était porteur de chaise à Versailles avant la révolution. — La Commune, reprit Grandprey, est-elle régulièrement et exactement informée de la manière dont on traite ici le ci-devant Roi ? » Cléry allait répondre, lorsque le municipal Bodson pria poliment Grandprey de cesser ses questions. « Il est expressément défendu, lui dit-il, de parler à Cléry; mais nous donnerons dans la salle du conseil aux citoyens représentants du peuple tous les détails qu'ils pourront désirer. » Grandprey se tut; on quitta bientôt la salle à manger, et l'interrogatoire de l'auguste accusé recommença. Quelques-unes des liasses qu'on mettait sous ses yeux (entre autres les numéros 18 et 53) contenaient des projets de constitution, apostillés de la main du Roi; plusieurs autres pièces (cotées 5, 6, 22, 31, 78) étaient également annotées

de sa main, tantôt avec de l'encre, tantôt au crayon; la lettre cotée 30, et adressée à M. de Bouillé, était tout entière de son écriture [1]. Calme et presque distrait, il recevait toutes ces pièces *comme un grand seigneur reçoit les comptes de son intendant* [2]. Indifférent à ce fatras, d'où sortaient tant de voix que ses ennemis faisaient parler contre lui, longtemps il s'occupa de la tabatière de Tronchet, posée sur la table: cette tabatière à double face représentait d'un côté l'*aristocratie désirant la contre-révolution*, et de l'autre une figure coiffée du bonnet de la liberté, avec cette légende : *La démocratie aime la révolution*. Là-dessus le Roi se retourne, et, tenant le côté où l'aristocratie était représentée: « Je n'aurais pas cru, dit-il avec un certain enjouement, trouver sur la tabatière du citoyen Tronchet une figure prêchant la contre-révolution. — C'est une figure d'ancienne date, » répondit Tronchet occupé au dépouillement [3]. « Il y a de vieilles dates aussi dans tout ce qu'on me montre là, » dit le Prince nonchalamment. Cependant sa placidité s'ébranla lorsqu'on lui présenta des dénonciations et des registres de police, au nombre desquels se trouvaient quelques rapports faits et signés par des serviteurs de sa maison. Les délateurs entraient dans de minutieux détails sur ce qui se passait dans l'intérieur du château des Tuileries, afin d'imprimer, par la couleur locale, plus de vraisemblance à leurs calomnies. Cette noire ingratitude et cette odieuse malveillance, qui faisaient sourire Mercereau, toujours blotti dans son fauteuil, parurent un instant affecter Louis XVI; mais il reprit bientôt son calme habituel. Lorsqu'on mit sous ses yeux la pièce cotée 79: « J'y reconnais ma signature, » dit-il, et il la parafa; puis la passant à Tronchet: « Vous ne nierez pas non plus, ajouta-t-il, l'authenticité de cette pièce, car vous l'avez signée. » En effet, c'était la déclaration que le Roi avait faite à son

[1] Le Roi, dans cette lettre, félicitait M. de Bouillé sur la conduite qu'il avait tenue à Nancy.

[2] Séance du conseil général de la Commune du 27 décembre 1792.

[3] *Idem*.

retour de Varennes, déclaration signée des trois députés que l'Assemblée constituante avait nommés pour la recevoir[1].

Enfin, minuit sonnait au moment où se termina cette longue et pénible séance, à laquelle la Convention nationale avait fait assister le fantôme froid et hypocrite de ses procédures légales, la Commune de Paris le cynisme insolent de sa tyrannie, et la royauté chrétienne sa mansuétude de martyr.

Lorsque la députation fut sortie, Louis XVI prit quelque nourriture et se coucha, sans se plaindre de la fatigue qu'il avait éprouvée. Il demanda seulement à Cléry si l'on avait retardé le souper de sa famille : sur sa réponse négative, « J'aurais craint, dit-il, que ce retard ne lui eût donné de l'inquiétude. » Puis, ayant fait à son serviteur un doux reproche de ce qu'il n'avait pas soupé avant lui, il s'endormit en tournant sans doute sa pensée vers sa famille prisonnière, vers son peuple malheureux, vers son Dieu, sa seule consolation et son unique joie, car sa conscience était encore plus paisible que son cœur n'était meurtri.

Tronchet et Lamoignon de Malesherbes furent effrayés moins de la gravité que du nombre des pièces d'accusation qu'il fallait réfuter une à une, et sans en excepter une seule ; ils furent plus effrayés encore quand ils apprirent que la Convention avait décrété qu'elle entendrait, pour la dernière fois, l'accusé le 26 du mois où l'on se trouvait. N'ayant pu commencer leur tâche que le 15, les deux défenseurs craignaient et que le temps ne leur manquât, et que leur force ne les trahît. Le Roi cependant s'opposait à ce qu'ils sollicitassent aucune remise. L'âge et la sensibilité de Malesherbes lui laissaient peu la possibilité de porter lui-même la parole ; le vénérable vieillard songea le premier à réclamer le concours d'un jeune avocat qui était dans tout l'éclat d'une brillante renommée : il proposa M. de Sèze à son collègue, et tous deux le proposèrent au Roi. Le Roi ne le connaissait encore que de réputation. « Faites, leur dit-il en souriant :

[1] Nous en avons fait mention page 171.

les médecins s'assemblent nombreux quand le danger est grand. Vous me prouvez que la maladie est désespérée, mais je vous montrerai, moi, que je suis bon malade. » Ses conseils écrivirent donc à la Convention pour demander, vu la brièveté du délai accordé, que M. de Sèze pût leur être adjoint dans la défense qui leur était confiée; leur lettre fut lue et leur proposition accueillie dans la séance du lundi 17 décembre.

Le jour même, vers les cinq heures du soir, les trois défenseurs vinrent à la tour, et, depuis le 17 jusqu'au 26 décembre, Louis XVI les vit régulièrement tous les trois. Malesherbes lui apportait le matin les papiers publics; il restait près du Roi une ou deux heures, et, de concert avec lui, il préparait le travail de chaque soirée. A cinq heures du soir, il revenait avec Tronchet et de Sèze. Les trois défenseurs ne quittaient leur royal client qu'à neuf heures : ils consacraient au travail le reste de la journée et la plus grande partie de la nuit; à peine trouvaient-ils un moment pour prendre un peu de nourriture.

Ce Prince malheureux se sentait soulagé par l'affection de Malesherbes, encouragé par le zèle et le dévouement de ses deux nobles avocats; mais le fond de sa pensée était resté le même. Ayant pris à part M. de Malesherbes, il lui rappela que, le premier jour de leur entrevue dans la tour, il l'avait chargé d'une pieuse négociation au succès de laquelle il attachait un grand prix. « Si je n'ai pas cru, dit Malesherbes, devoir rendre plus tôt compte au Roi de cette mission, je me suis toutefois conformé à ses ordres. M. de Firmont ne demeure point aux Récollets; il a un pied-à-terre rue du Bac; mais depuis les premiers jours de septembre il s'est retiré à Choisy-le-Roi. Ne le connaissant pas personnellement, et ne pouvant ni le recevoir chez moi ni me transporter chez lui, je lui ai fait proposer de nous rencontrer dans une maison tierce, et c'est chez madame de Sénozan, ma sœur[1], que le

[1] Madame de Sénozan périt sur l'échafaud avec Madame Élisabeth.

rendez-vous a eu lieu. Là, Sire, je lui ai remis votre message, qui eût été sans doute une invitation pressante pour tout autre, mais qui était et qui est resté un ordre pour un tel homme. Il espère comme moi fermement que la perversité humaine n'exigera jamais qu'il ait à vous donner une aussi cruelle preuve de dévouement. Il m'a chargé de mettre à vos pieds tout ce que lui dictaient, dans un tel moment, une âme sensible et un cœur flétri par la douleur. — Remerciez-le de ma part, reprit le Roi, et recommandez-lui bien de ne pas quitter Paris dans ce moment. »

Nous essayerons de rapporter, à leur date, quelques conversations que l'histoire doit recueillir, voulant laisser à chaque jour ses épanchements, ses consolations et ses larmes.

Cléry avait déjà trouvé le moyen de faire donner par Turgy des nouvelles du Roi à Madame Élisabeth. Dans la journée du 17, il fut à son tour averti par Turgy que cette Princesse, en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avait glissé dans la main un petit billet écrit avec des piqûres d'épingle, par lequel elle priait le Roi de lui écrire un mot de sa main. Cléry fit part au Roi, à son coucher, du désir de Madame Élisabeth. Possédant depuis le commencement de son procès du papier et de l'encre, Louis écrivit le lendemain matin, mardi 18 décembre, à sa sœur un billet qu'il remit décacheté à Cléry. « Il ne contient rien qui puisse vous compromettre, lui dit-il; prenez-en lecture. » Le discret serviteur pria le Roi de le dispenser de lui obéir sur ce dernier point, et il remit le billet à Turgy; celui-ci rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il fit rouler sous le lit de Cléry en passant auprès de la porte de sa chambre. Heureux d'avoir réussi par cette voie à se procurer des nouvelles de sa famille, Louis XVI continua cette correspondance. Il remettait des billets à Cléry, qui avait soin d'en diminuer le volume et de les revêtir de fil, de laine ou de coton. Turgy trouvait ces petits pelotons dans l'armoire où étaient les assiettes pour le service de la table, et les remettait à Madame Élisabeth.

Plus libre dans ses allures que son camarade, Turgy se servait de différents moyens pour lui faire parvenir les réponses. En les recevant, le Roi dit plus d'une fois avec une bonté reconnaissante : « Prenez garde, c'est trop vous exposer. »

La bougie que les commissaires faisaient remettre pour le service de Louis XVI était en paquets ficelés; Cléry eut la pensée de conserver la ficelle, et, lorsqu'il en eut une assez grande quantité, il annonça à son maître qu'il pouvait à l'avenir donner plus d'activité à sa correspondance. La fenêtre de la chambre de Madame Élisabeth répondait perpendiculairement à la fenêtre du petit corridor qui communiquait de la chambre du Roi à celle de Cléry[1]. La Princesse, en attachant les lettres à une ficelle, pouvait donc les laisser glisser de sa croisée à celle de l'étage inférieur ; un abat-jour en forme de hotte, placé à la fenêtre du corridor, ne permettait pas de craindre que les billets pussent tomber dans le jardin; la ficelle qui descendrait la lettre pourrait aussi remonter la réponse; on pourrait également, par la même voie, faire parvenir aux Princesses un peu de papier et un peu d'encre, ressources dont elles étaient privées. La seule difficulté était levée : Cléry possédait la ficelle! « Voilà une bonne combinaison, lui dit le Roi; nous en ferons usage, si celle dont nous nous servons devient impraticable. »

Depuis qu'il vivait séparé de sa famille, ce Prince refusait constamment de descendre dans le jardin : « Je ne puis me résoudre à sortir seul, disait-il à ceux qui lui en faisaient la proposition; la promenade ne m'était agréable qu'autant que j'en jouissais avec ma famille. » Quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissait échapper ni plaintes ni murmures : il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour il puisait dans ses lectures les forces qui soutenaient son courage; et, aussitôt après, il retombait sans humeur et sans rancune dans les mesquines tracasseries de sa vie espionnée. Il traitait les

[1] Voyez les plans, pages 360 et 362.

municipaux de garde auprès de sa personne comme s'il n'avait pas eu à s'en plaindre, et causait avec eux comme autrefois avec ses sujets; il les entretenait de leur famille, de leurs enfants, des avantages et des devoirs de leur profession. Ceux qui l'entendaient étaient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connaissances, et de la manière dont elles étaient classées dans sa mémoire. Bienveillant pour ses ennemis, il était un père pour ses serviteurs. Le 18 décembre, il apprend que Marchand venait d'être volé au Temple : ce pauvre garçon-servant avait touché depuis peu ses appointements de deux mois, montant à la somme de 200 livres, et cette perte était considérable pour un père de famille comme lui. Louis XVI, qui avait eu l'occasion de remarquer sa tristesse, en voulut connaître la cause, et chargea Cléry de remettre à Marchand la somme de 200 livres, en lui recommandant de n'en parler à personne, et surtout de ne pas chercher à lui témoigner de gratitude; car, ajouta-t-il, il se perdrait. Marchand fut sensible au bienfait, mais il le fut davantage encore à la défense de remercier le bienfaiteur. Quant à M. Hue et à Cléry, on a vu avec quels sentiments affectueux le Roi les traitait; c'était justice : la fidélité au malheur élève autant la profession qu'elle honore le caractère : valet de chambre aux Tuileries, Cléry était un ami au Temple.

Le mercredi 19, on apporta, comme de coutume, le déjeuner de Louis; ne pensant pas aux Quatre-Temps, Cléry le lui présenta : « C'est aujourd'hui jour de jeûne, » lui dit le Prince. Cléry reporta le déjeuner dans la salle. « A l'exemple de votre maître, vous jeûnerez sans doute aussi? » lui dit d'un ton railleur Dorat-Cubières[1], municipal de ser-

[1] Michel, chevalier de Cubières (frère du marquis de Cubières, écuyer de Louis XVI), connu sous le nom de Palmezaux et plus encore sous celui de Dorat-Cubières (il avait pris ce dernier nom parce qu'il avait eu Dorat pour maître), a rempli de petits vers les *Almanachs* et *Étrennes lyriques* du temps, et composé une foule de pièces de théâtre. Depuis 1789, aucun événement de quelque importance n'avait échappé à sa muse banale. Après avoir, dans des poëmes justement oubliés, encensé les États généraux et bafoué l'abbé Maury,

vice. « Vous êtes dans l'erreur, monsieur, répondit Cléry; j'ai besoin, aujourd'hui, de déjeuner. »

Au dîner, le Roi dit à son serviteur, devant les commissaires présents, au nombre de trois ou quatre : « Il y a quatorze ans, vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. » Cléry avait déjà compris. « C'était le jour où naquit ma fille, continua Louis XVI; pauvre enfant! aujourd'hui son jour de naissance, et être privé de la voir!... » Les yeux paternels étaient humides, et il régna pour un moment un silence respectueux.

Ayant appris que sa fille désirait un almanach dans la forme du *Petit Calendrier de la cour*, il chargea Cléry de l'acheter, et de faire emplette pour lui-même de l'*Almanach de la République*, qui avait remplacé l'*Almanach royal;* possesseur de ce livre, il le feuilletait souvent, et en notait les noms avec un crayon.

Dans l'entretien qu'il eut ce jour-là avec M. de Malesherbes, il fut question de la guerre des puissances alors coalisées contre la France. « La guerre, disait le Roi, dût-elle opérer le rétablissement de mon trône, serait un moyen violent, qui, loin de me ramener les cœurs, ne ferait que les aigrir davantage. Le trône, reconquis par la force, éprouverait chaque jour de nouvelles secousses. L'épuisement des finances et une sage politique ne permettraient pas de garder longtemps au sein du royaume des troupes étrangères en assez grand nombre pour m'aider à y rétablir l'ordre. Ces troupes seraient à peine éloignées que les factieux intrigueraient de nouveau. Ainsi donc, il n'y aurait de sûreté pour

on le vit exalter les douceurs de *l'heureux gouvernement* qui venait de remplacer la monarchie, demander des autels pour Lepelletier, prendre le titre de *poëte de la Révolution*, rimer le *Calendrier républicain*, et plus tard composer des hymnes pour le nouveau culte que des insensés se proposaient d'établir sur les ruines du christianisme. « Cubières », a dit madame Roland, « prêcha le sans-culottisme comme il chantait autrefois les Grâces, fit des vers à Marat comme il en faisait à Iris; et, sanguinaire sans fureur comme amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour; peu lui importe, pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain. » — Né en 1752, Dorat-Cubières est mort en 1820.

le repos de l'État, comme de bonheur pour moi, que si je devais à l'amour seul des Français le retour à mon autorité. »

La conversation ayant pris pour objet les divers partis qui divisaient la Convention : « La plupart des députés, dit Louis XVI, auraient été faciles à acheter. — Eh bien, Sire, quel motif a pu retenir Votre Majesté? Les moyens lui ont-ils manqué? — Non; j'avais les moyens : l'argent m'était prêté; mais un jour il eût fallu le rembourser des deniers de l'État; je n'ai pu me résoudre à les faire servir à la corruption. Les fonds de la liste civile, n'étant que la juste représentation des fonds de mes domaines, me laissaient peut-être plus de liberté; mais l'irrégularité des payements et la nécessité de mes dépenses opposaient de grands obstacles. »

Tronchet et de Sèze arrivèrent, et l'on se remit à l'œuvre. La fermeté d'âme du Roi, son calme inaltérable, faisaient l'admiration de ses défenseurs. Préparer avec eux sa justification, procéder à l'analyse des pièces et à la réfutation des griefs, telle était l'occupation d'une partie de sa journée. Plus d'une fois Tronchet et de Sèze, eux qui le connaissaient moins, frappés de la justesse de ses observations et du sang-froid qui les accompagnait, lui témoignèrent leur surprise. « Pourquoi vous étonner? répondit Louis XVI; le malheur n'est-il pas le meilleur maître de l'homme? » Une autre fois il leur dit : « Nous faisons ici, croyez-moi, l'ouvrage de Pénélope; mes ennemis l'auront bientôt défait. Poursuivons, néanmoins, quoique je ne doive compte de mes actions qu'à Dieu. » La chancellerie des affaires étrangères possédait plusieurs pièces dont l'examen était indispensable; Malesherbes écrivit au ministre pour en demander communication. Dans sa séance du lendemain, jeudi 20 décembre, l'Assemblée nationale accueillit cette réclamation, en ordonnant en même temps que des expéditions des mêmes pièces collationnées seraient aussi remises à la commission des vingt et un. Un trousseau de clefs trouvé au garde-meuble, et serré

dans une enveloppe sur laquelle étaient écrits ces mots de la main de Thierry : *Clefs que le Roi m'a remises aux Feuillants, le* 12 *août* 1792, fut apporté dans la même séance à l'Assemblée nationale, et fournit aux agitateurs l'espérance de la découverte de quelque nouvelle armoire de fer.

Grâce aux intelligences établies entre Cléry et Turgy, Madame Élisabeth fut instruite du nouveau mode de correspondance qui avait été imaginé ; elle fut mise en possession de la ficelle, et, dans la matinée du 20 décembre, elle avertit le Roi qu'elle en ferait usage à huit heures du soir.

Malesherbes vint à la tour vers onze heures du matin, apportant, comme de coutume, quelques journaux. Il avait souvent l'occasion de remarquer avec quel sang-froid Louis XVI lisait les attaques dirigées contre lui à la tribune ; néanmoins, parmi les qualifications qu'on lui prodiguait, il en était une qui offensait toujours le malheureux Prince : c'était celle de tyran. « Moi, tyran ! disait-il ; un tyran rapporte tout à lui ; n'ai-je pas constamment tout rapporté à mon peuple ? Qui d'eux ou de moi hait plus la tyrannie ? Ils m'appellent tyran, et ils savent comme vous ce que je suis. » Malesherbes lui apportait aussi une romance qu'on chantait alors dans tout Paris ; elle était intitulée : *Louis XVI aux Français,* et avait pour thème ces paroles du prophète : « O mon peuple, que t'ai-je fait ? » Cette lecture procura au Roi un instant de consolation.

A quatre heures et demie, la députation de la commission des vingt et un, qui était venue au Temple le 15 décembre, fut introduite de nouveau à la tour, accompagnée cette fois de Jean-Antoine Cousin, employé au bureau des procès-verbaux de la Convention nationale, de Coursol, l'un des huissiers de la Convention, et de Corman d'Avignon, brigadier de la gendarmerie nationale, commandant l'escorte. Elle trouva Louis seul avec ses deux officiers municipaux ; elle s'installa comme la première fois autour d'une table, et fit lecture au Roi de cinquante et une nouvelles pièces qu'il signa

et parafa comme les précédentes. Mercereau manquait à cette séance; mais il avait de dignes remplaçants, Legendre et Gatrey, moins rustres, mais aussi exaltés que le tailleur de pierres. Parmi les papiers lus en leur présence, s'était trouvé un brevet de lieutenant, délivré *au nom du Roi,* dans l'émigration, par un prince français. D'amères réflexions, formulées à voix basse, avaient accueilli cette découverte, lorsqu'on étala une liasse de lettres et de factures relatives au commerce des blés, sucres et cafés, fait au nom de Septeuil. L'indignation comprimée jusqu'alors des deux ardents municipaux ne sut plus se contenir, et le nom d'accapareur sortit de leurs lèvres, assez haut pour que Valazé, déjà ennuyé de leurs chuchotements, crût enfin devoir les rappeler à l'ordre et au silence par ces mots : « Citoyens, vous n'êtes pas juges ici. »

Des copies collationnées de toutes les pièces originales et de leur inventaire ayant été remises à Louis XVI, après avoir été parafées par lui ainsi que par Borie et Cochon, la commission se retira : il était cinq heures et demie. Les députés de la Convention et les défenseurs du Roi se rencontrèrent au pied de la tour; descendus avec les uns, Mathey et un municipal remontèrent avec les autres. Les affaires dont ses conseils devaient l'entretenir ne faisaient point oublier à Louis XVI l'avis qu'il avait reçu de Madame Élisabeth; Cléry, de son côté, avait tout disposé : il avait fermé la porte de sa chambre et celle du corridor, et il causait tranquillement dans l'antichambre avec les commissaires de la Commune. L'aiguille marquait à peine huit heures à la pendule de sa cheminée; le Roi se leva, et sortit un instant : ses défenseurs ne se doutèrent pas, en le voyant reparaître trois minutes après, qu'il venait de recevoir des nouvelles de sa famille et de lui transmettre lui-même les expressions de sa tendresse.

Le vendredi 21 décembre, les conseils de Louis XVI ne vinrent pas à la tour : les devoirs de leur ministère les retin-



rent toute la journée dans les comités de la Convention.

Le Roi eut une légère fluxion à la joue. Depuis quelques jours il souffrait beaucoup de la longueur de sa barbe; on lui avait proposé de se faire raser; mais il avait montré de la répugnance à y consentir et répondit qu'il avait coutume de se raser lui-même. Il se lavait souvent le visage avec de l'eau fraiche afin d'apaiser l'irritation désagréable qu'il éprouvait. Peut-être était-ce cette chaleur incessante, suscitée par la barbe et combattue par l'eau froide, qui avait amené le mal qui l'incommodait; peut-être aussi avait-il reçu un coup d'air la veille au soir à la fenêtre du corridor. Il pria Cléry de lui procurer des ciseaux ou un rasoir, ne voulant pas en parler lui-même aux municipaux; Cléry lui fit observer que, s'il paraissait en cet état à l'Assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie agissait le conseil général. « Je ne dois pas, lui répondit Louis XVI, chercher à attendrir sur mon sort. »

Cette petite indisposition ne le détourna pas de ses occupations ordinaires. Il prépara de plus une longue lettre qu'il devait confier, le soir, à cette poste aérienne qui rapprochait désormais le captif des captives; quelques feuilles de papier blanc montèrent aussi ce jour-là vers sa famille, et elles lui revinrent, les jours suivants, avec de douces consolations. C'était toujours à huit heures du soir qu'avait lieu la transmission de cette correspondance : Cléry avait soin de fermer la porte de sa chambre, et d'occuper d'une manière ou d'une autre les commissaires de la Commune; souvent il les engageait à jouer.

Le samedi 22, le municipal Jon [1], présent au lever du Roi, lui demanda s'il souffrait de sa fluxion et s'il désirait que l'on fit venir un dentiste pour le consulter. « Je souffre peu, répondit Louis XVI; et je ne vous eusse pas fait cette demande; mais je suis sensible à votre proposition, et je

[1] Alexandre-Jean-Baptiste Jon, de la section de Bon-Conseil, marchand épicier, rue Saint-Denis, 405.

verrais avec plaisir qu'il fût permis à mon dentiste de me venir voir. » Il désigna Dubois-Foucou, rue Croix-des-Petits-Champs. Provocateur officieux de ce vœu, Jon s'en fit l'interprète au conseil du Temple, mais il y rencontra une vive opposition ; le conseil s'abstint de voter et en référa au conseil général[1]. Cette évocation au conseil général servait à la fois à motiver et à masquer le refus.

De son côté, Cléry s'était adressé aux commissaires pour obtenir qu'on procurât au Roi des rasoirs ; les Princesses demandaient aussi qu'il leur fût prêté des ciseaux pour se couper les ongles. Le conseil du Temple s'assembla de nouveau dans l'après-midi pour statuer sur ces deux requêtes, et les renvoya aussi toutes deux, non sans un long examen,

[1] *Extrait du registre des délibérations du conseil des commissaires de la Commune de service au Temple.*

« Du 22 décembre 1792, au Ier de la République française.

» A midi et demi, le conseil étant assemblé et composé de tous ses membres, au nombre de huit, le citoyen Jon, un d'eux, a rapporté que ce matin Louis Capet avait, en présence des commissaires de garde auprès de lui, témoigné le désir, à raison d'une fluxion sur les dents dont il est attaqué depuis quelques jours, que l'on fit venir un dentiste qu'il consulterait sur ce mal, et il a désigné à cet effet le citoyen Dubois-Foucaut.

» La chose mise en délibération, il a été dit par quelques membres que, non-seulement pour soulager Louis Capet, l'humanité exigeait que l'on accédât à sa demande, mais qu'il le fallait encore pour éviter que l'on fit à cet égard des reproches au conseil; mais par d'autres membres il a été objecté que s'agissant d'une fluxion, qui est un accident passager et de courte durée, le secours d'un artiste ne serait d'aucune utilité; qu'il en pouvait même résulter l'inconvénient que le mal augmentât, ou que l'on supposerait ce prétexte; ce qui occasionnerait des propos bien plus à craindre que les propos dont il vient d'être parlé; que d'ailleurs Louis Capet avait observé formellement que cette fluxion ne lui causait aucune souffrance.

» Sur quoi, et la discussion suffisamment approfondie, tous les délibérants se sont réunis à l'opinion qu'il était convenable que sur un tel sujet le conseil s'abstînt de statuer, et qu'il serait mieux d'en référer au conseil général de la Commune, qui, dans sa sagesse, saurait concilier ce qui peut être dû d'égards à Louis Capet et ce que nécessite la prudence dans une telle occasion.

» Ont signé au registre :

» Conceduc, Robert, Giraud, Fiouet, Jon, Cuvillez, Jacques Roux et Destournelles.

» Pour copie conforme au registre, lesdits jour, mois et an que ci-dessus.

» Destournelles, officier municipal. »

à la décision de la Commune [1]. Celle-ci, après avoir délibéré, prit la résolution suivante :

« Le conseil général, considérant que par l'événement du décret qui permet aux conseils de Louis Capet de communiquer librement avec lui, le conseil général n'est responsable que de l'évasion du prisonnier, consent que les rasoirs et les ciseaux demandés par les prisonniers leur soient accordés; arrête en outre que le présent arrêté ainsi que celui pris par les commissaires du Temple seront envoyés à la Convention. »

Par suite de cet arrêté, le conseil du Temple confia deux rasoirs au Roi, à la condition qu'il en ferait usage sous les

[1] *Extrait du registre des délibérations des commissaires de la Commune de service au Temple.*

« Du 22 decembre 1792, an Ier de la République française.

« A six heures du soir, le conseil s'est rassemblé pour prendre une délibération sur les deux objets ci-après :

« 1° Louis Capet paraît embarrassé de la longueur de sa barbe; il l'a témoigné diverses fois. On lui a proposé de le faire raser. Il en a montré de la répugnance et a laissé voir le désir de se raser lui-même.

« Le conseil pensa hier pouvoir lui donner l'espérance d'accéder aujourd'hui à sa demande, mais ce matin on s'est aperçu que les rasoirs de Louis Capet n'étaient pas restés au Temple : on a pris de là occasion de discuter de nouveau la matière; elle a été amplement controversée, et le résultat a été l'opinion unanime de soumettre la question au conseil général de la Commune, qui, dans le cas où il jugera convenable de permettre à Louis Capet de se faire lui-même la barbe, voudra bien ordonner qu'il lui soit confié un ou deux rasoirs dont il fera usage sous les yeux de quatre commissaires, auxquels ces mêmes rasoirs seront aussitôt rendus, et qui constateront que la remise leur en aura été faite.

« 2° La femme, la sœur et la fille de Louis Capet ont demandé qu'il leur soit prêté des ciseaux pour se couper les ongles.

« Le conseil, en ayant délibéré, a pareillement arrêté à l'unanimité que cette demande serait soumise au conseil général de la Commune, qui serait prié, dans le cas où il y donnerait son consentement, de fixer aussi le mode à employer à cet égard.

« Arrête que la présente délibération sera envoyée au conseil général de la Commune, dans le jour et d'assez bonne heure pour que la réponse soit connue dès aujourd'hui au conseil du Temple.

« Et ont signé au registre :

« Maubert, Defrasne, Jon, Landragin, Robert, Malivoir et Destournelles.

« Pour copie conforme, les jour, mois et an que dessus.

« Destournelles, officier municipal. »

yeux de deux commissaires, auxquels les rasoirs seraient aussitôt rendus, et qui constateraient la remise qui leur en serait faite. Il en fut de même pour les ciseaux prêtés aux Princesses.

Malesherbes, qui, depuis l'avant-veille, n'était pas venu au Temple, n'arriva qu'à six heures du soir avec ses deux adjoints. Louis XVI apprit avec peine que le bon vieillard avait, ainsi que ses collègues, passé presque consécutivement trente-six heures dans plusieurs comités de la Convention. Il leur en fit des reproches, et dit à Malesherbes : « Mon ami, pourquoi vous exténuer de la sorte? Ces fatigues fussent-elles utiles à ma cause, je vous les interdirais ; mais vous ne m'obéiriez pas. Du moins, abstenez-vous-en, quand je vous assure qu'elles seront infructueuses. Le sacrifice de ma vie est fait ; conservez la vôtre pour une famille qui vous chérit. »

(23 décembre). Après ses lectures de piété, que le dimanche rendait encore plus nécessaires à sa conscience, les feuilles publiques du 21 et du 22, apportées la veille par M. de Malesherbes, occupèrent toute la matinée de Louis. A dix heures, son vieux ministre lui remit celle du jour; il passa quelques heures avec lui. « C'est aujourd'hui dimanche, lui dit le Roi, et de plus, le jour de fête de ma tante [1]; je veux être tout à vous, tout à nos souvenirs et à nos vieilles causeries ; nous ne parlerons de procès que dans la soirée, quand viendront ces messieurs. Ici, les plaisirs le matin et les affaires le soir ; c'était le contraire à Versailles. »

Malgré le désir et le parti pris de se réfugier dans les joies du passé, l'esprit sérieux des deux interlocuteurs redescendait sans cesse malgré eux dans les tristesses du présent, mais sans colère et sans amertume, comme sans effroi, l'un avec sa douce charité, l'autre avec sa sereine philosophie. Malesherbes se faisait encore un reste d'illusion que Louis XVI n'avait plus. Sa première idée était que, n'osant prononcer

[1] Madame *Victoire*-Louise-Marie-Thérèse de France.

contre le Roi un décret de mort, la Convention nationale le condamnerait à la déportation. Dans cette hypothèse, il lui demanda dans quel pays il préférerait se retirer. « En Suisse, répondit-il sans hésiter. — Mais, Sire, reprit Malesherbes, si, rendu à lui-même, le peuple français vous rappelait, Votre Majesté voudrait-elle revenir? — Par goût, non; par devoir, oui. Mais dans ce dernier cas, je mettrais à mon retour deux conditions : l'une, que la religion catholique continuerait, sans néanmoins exclure les autres cultes, d'être la religion de l'État; l'autre, que la banqueroute, si elle est inévitable, serait déclarée par le pouvoir usurpateur. C'est lui qui l'aurait rendue nécessaire; ce serait à lui d'en porter la honte. »

Le Roi voyait avec une surprise mêlée de peine des gentilshommes servir bassement les ennemis du trône. « Que des hommes, disait-il à son confident, nés dans une condition obscure, que des gentilshommes même qui n'ont jamais été dans le cas de me connaître, aient cru et suivi aveuglément les destructeurs de mon autorité, je ne m'en étonne pas; mais que des gens attachés au service de ma personne, et la plupart comblés de mes bienfaits, aient grossi le nombre de mes persécuteurs, voilà ce que je ne saurais concevoir. Dieu m'est témoin cependant que je ne conserve contre eux aucun sentiment de haine, et que même, s'il était en mon pouvoir de leur faire du bien, je leur en ferais encore. »

Le Roi, dans son abandon, laissa connaître à son vieil ami la détresse absolue dans laquelle on le tenait depuis sa captivité. « Dans la gêne où je suis, lui dit-il, je ne puis faire à qui que ce soit la moindre largesse. Vos collègues se sont dévoués pour ma défense : ils me consacrent leur travail; et, dans la position où je suis, je n'ai aucun moyen d'acquitter ma dette envers eux. J'ai songé à leur faire un legs; mais on ne le payera pas et on les persécutera. — Ce legs est payé, Sire! Le Roi, en les choisissant pour ses défenseurs, a immortalisé leur nom. »

Dans la suite de cet entretien, les noms des principaux chefs des partis révolutionnaires furent prononcés. « On m'a assuré, dit Louis XVI, que Monsieur d'Orléans attend de la république le titre de doge ou de stathouder ; que Santerre, Marat et plusieurs autres l'entretiennent dans cette pensée [1]. — Ceux qui osent se faire ses courtisans, répondit Malesherbes, lui parlent sans doute d'un titre plus élevé. — On me l'a dit aussi, reprit le Roi ; mais je n'en crois rien : je pense que c'est l'opinion qui égare mon cousin, et non son cœur. J'ai eu entre les mains des accusations terribles contre lui ; j'aurais pu le compromettre à jamais : aujourd'hui je me réjouis doublement de ne l'avoir pas fait, non point parce que j'aurais à craindre d'avoir allumé son ressentiment, mais parce que je ne voudrais pas qu'on pût dire qu'il se venge. — Le Roi est trop généreux, et moi je ne suis pas assez défiant. Je commence à croire, Sire, que tous deux nous ne sommes pas de notre siècle. »

Hélas ! oui, Malesherbes avait raison. Types sincères de la vieille probité, le Roi Très-Chrétien et le philosophe, qui tous deux avaient désiré et facilité les réformes, ne comprenaient pas la révolution ; mais tous deux étaient également prêts à lui donner leur tête, l'un avec la foi vive d'un martyr, et l'autre avec le calme et la gravité d'un stoïcien.

Le lendemain matin (lundi 24 décembre), à neuf heures, Malesherbes était introduit dans la chambre du Roi. Il tira de sa poche une bourse remplie d'or : « Sire, dit-il en la lui présentant, permettez qu'une famille, riche en partie de vos bienfaits et de ceux de votre maison royale, dépose cette offrande à vos pieds. » Louis hésita ; vaincu par les instances du vieillard, il prit enfin la bourse et l'enferma dans son secrétaire. Dans un moment de loisir, il fit trois rouleaux de cet argent, sur chacun desquels il écrivit de sa main : *A rendre à M. de Malesherbes.*

[1] Voir les *Mémoires de Sénart* publiés par Al. Dumesnil. Paris, 1824.

A cinq heures, le Roi, comme de coutume, fut entouré de ses trois défenseurs. M. de Sèze se trouvait déjà, par une espèce de prodige, en état de lui donner lecture du plaidoyer qu'il avait rédigé. Louis rendit justice à l'éloquence, à la logique, à la noblesse du style de l'orateur, mais il le pria instamment de lui faire le sacrifice de tous les articles qui peignaient ses vertus, ainsi que de tous les mouvements qui semblaient appeler la commisération publique. « J'espère peu les persuader, disait le malheureux Prince ; mais je ne veux pas les attendrir. » De Sèze, approuvant la modestie et la sagesse des observations de son auguste client, se rendit à sa prière. — « Retranchez aussi votre péroraison, tout éloquente qu'elle est : il n'est pas de ma dignité d'apitoyer ainsi sur mon sort; je ne veux d'autre intérêt que celui qui doit naître du simple énoncé de mes moyens justificatifs. Ce que vous retrancherez, mon cher de Sèze, me ferait moins de bien qu'il ne vous ferait de mal. » L'avocat obéit avec tristesse : c'était la partie de sa plaidoirie qu'il avait le plus travaillée. Il supprima les trois quarts de sa péroraison, et ne laissa à toute sa défense que cette majestueuse simplicité avec laquelle elle nous est parvenue, et qui devrait être toujours la seule parure de la vérité.

Cependant, les principes qui se trouvent au commencement de cette apologie furent blâmés par tous les hommes monarchiques de l'Europe.

Louis XVI sans doute eût pu décliner le tribunal de la Convention : c'était l'opinion de Malesherbes, c'était aussi l'opinion et le désir du Roi lui-même. Il en fit le sacrifice, acceptant pieusement l'humiliation de se justifier devant ceux qui l'avaient condamné d'avance : car ils étaient à la fois dénonciateurs, accusateurs, témoins et juges, et surtout et avant tout, ennemis. Il consentait donc à être défendu, non pas contre la mort, mais contre la calomnie; et il ne chercha plus à sauver, par une protestation et par le silence, la majesté des rois, si profondément blessée dans sa personne.

Le lundi soir, 24 décembre, Taulan et Lepitre se retrouvèrent ensemble de service au Temple. « La veille de Noël, raconte ce dernier, Chaumette fit arrêter que la messe de minuit ne serait point célébrée; on lui représenta inutilement que cette défense pourrait donner lieu à quelque émeute; que le peuple n'était pas aussi philosophe que Chaumette, et qu'il tenait encore à ses anciens usages. On arrêta que des officiers municipaux ou des membres du conseil se rendraient aux différentes paroisses, et s'opposeraient à ce qu'on ouvrît les portes. Qu'arriva-t-il? les membres de la Commune furent bafoués et battus; la messe fut chantée, et Chaumette en devint plus furieux contre la religion et ses ministres. Le 25 décembre, en entrant chez la Reine, je lui avais parlé de cet arrêté de la Commune, dont j'ignorais les suites. Le soir, nous vîmes arriver Beugnian, maître maçon, l'un de mes collègues, le visage légèrement balafré. Ce fut lui qui nous raconta de quelle manière les femmes de la Halle l'avaient accueilli à Saint-Eustache. »

Le mardi 25 décembre, jour de Noël, Louis XVI, songeant qu'il pouvait être assassiné dans le trajet la première fois qu'il se rendrait du Temple à la Convention, persuadé d'ailleurs qu'en tout cas sa dernière journée n'était pas éloignée, voulut rester seul avec lui-même. Il se mit dans cette disposition d'esprit et de cœur où doit être tout homme qui va rendre compte au Créateur de l'emploi de la vie qu'il a reçue. Face à face avec sa conscience, seul à seul avec son cœur, il écrivit cet immortel testament qui a trouvé tant d'écho dans les âmes, tant de larmes dans les yeux. Bien que tout le monde les ait lues, il nous est impossible de ne pas reproduire ici ces pages de piété, de tendresse et de clémence ineffables, écloses dans cette tour que les mains de l'homme ont abattue, mais écloses pour vivre toujours et demeurer l'apologie la plus belle et la plus chrétienne de la royauté agonisante.

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui, vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi, Louis XVIe du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même, depuis le 11 du courant, avec ma famille; de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments :

Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur, je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de saint Pierre auquel Jésus-Christ les avait confiés; je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements et les mystères tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de

l'Église suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.

Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence, ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique. Je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même que ceux qui par un faux zèle ou par un zèle mal entendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme, mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être. Je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui

souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes; de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants et de leur tenir lieu de mère s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi, je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais, en même temps, qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les per-

sonnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de troubles et d'effervescence, on n'est pas maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressé. D'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gar-

daient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze de recevoir ici tous mes remerciments et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double, à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

LOUIS.

Un document d'une si haute importance devait être publié tel qu'il est sorti des mains du Roi, et nous en donnons ici le *fac-simile*.

Dans l'après-midi, le Roi montra ce testament à Malesherbes et il lui en remit le duplicata. Malesherbes l'emporta avec lui et parvint à le faire passer à sa destination, hors de France [1]. L'original resta entre les mains de Louis XVI jusqu'au 21 janvier.

Tronchet et de Sèze arrivèrent; ce dernier avait fait à son plaidoyer quelques légers changements qu'il soumit au Roi. Le bruit s'était répandu qu'on avait le projet de retenir le lendemain Louis XVI aux Feuillants et de l'y garder un jour ou deux pour le juger sans désemparer; Cléry avait reçu l'ordre de se préparer à le suivre. Ce plan avait été abandonné, les défenseurs du Roi en étaient instruits; mais, ignorant de quelle manière il devait se rendre le lendemain à la Convention, ils s'étaient adressés à ce sujet à la Commune pour qu'elle leur fît connaître ses intentions. « Qu'ils aillent à pied ou à cheval, peu nous importe, » s'était écriée une

[1] Ce duplicata fait partie de la collection de M. Feuillet de Conches.

voix du conseil général; et l'on avait passé à l'ordre du jour. Ce refus n'était notifié ni au Roi ni à ses avocats, et ils se séparèrent le soir sans savoir comment ils se retrouveraient le lendemain.

De peur que le bruit des tambours et le mouvement des troupes n'effrayassent Marie-Antoinette, le Roi, dès le lever du jour, mercredi 26 décembre, pria les municipaux de la prévenir qu'il allait être conduit à la barre de la Convention nationale. La force armée prit position dans les cours du Temple à huit heures, et à neuf heures et demie arrivèrent le maire, le procureur général et le secrétaire greffier de la Commune, avec le commandant général entouré de ses aides de camp. Chaumette était souffrant; mais, en pareille circonstance, il eût craint sans doute de manquer de zèle ou de civisme en se faisant remplacer par un substitut. Montés à la tour avec quelques commissaires de service, ils trouvèrent le prisonnier paisible, exempt d'agitation comme de tristesse. L'arrêté de la Convention étant notifié, Louis demanda son chapeau et descendit sur-le-champ. Il ne montra quelque inquiétude que sur la manière dont ses conseils se transporteraient à l'Assemblée. « Ils se sont adressés à la Commune, dit-il à Chambon et à Chaumette; quelle décision avez-vous prise à cet égard? — Le conseil a arrêté qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur cet objet, répondit le procureur général; vos conseils feront ce qu'ils voudront. »

Le Roi se rendit à la voiture en donnant une attention marquée au détachement de la cavalerie de l'École militaire, dont il ne connaissait pas la formation. La voiture où, comme la première fois, prirent place Louis XVI, Chambon, Chaumette et Coulombeau, se mit en route escortée de ce faible détachement de cavalerie, qui s'avança à grands pas et sans discipline. Le peuple, lancé pêle-mêle sur le passage, donnait aussi de loin à ce cortége l'aspect de quelque chose de confus et de désordonné. Le corps de garde du boulevard conçut quelques défiances; les soupçons devinrent bientôt

des craintes : la marche irrégulière du cortége ressemblait à une fuite ; on crut que Louis XVI échappait à la surveillance de ses gardes : des canons étaient déjà braqués pour prévenir l'évasion présumée [1]. Ce moment d'alarme fut court. La vérité apparut. Le plus grand silence régna parmi les innombrables bataillons échelonnés depuis le Temple jusqu'au Manége. « Parmi la foule immense de citoyens rassemblés pour contempler le spectacle imposant d'un Roi renversé du trône, plusieurs remarquaient que Louis XVI avait un air moins sombre et plus rassuré que la première fois qu'il s'était rendu à la barre ; ils le voyaient causer familièrement avec les personnes qui l'accompagnaient. Comme il pleuvait beaucoup, et que le vent était fort, l'ex-monarque a demandé que l'on fermât les jalousies ; mais cette demande lui a été refusée, dans la crainte de faire naître quelque mécontentement parmi les spectateurs [2]. »

Pendant toute la marche, il témoigna le plus grand sang-froid et la plus parfaite sérénité. « Il faut, disait le lendemain Coulombeau, rendant compte à la Commune de la seconde translation du Roi à la Convention nationale, il faut que cet homme soit fanatisé, car il est impossible d'expliquer autrement comment l'on peut être aussi tranquille avec tant de sujets de craindre. Monté en voiture, il a pris part à la conversation, qui a été assez soutenue sur la littérature, et spécialement sur quelques auteurs latins. Il a donné son avis sur tout avec beaucoup de justesse, et m'a paru fort curieux de faire voir qu'il était instruit. Quelqu'un a dit qu'il n'aimait pas Sénèque, parce que son amour pour les richesses contrastait fort avec sa prétendue philosophie, et qu'on ne pouvait pas lui pardonner d'avoir osé pallier au sénat les crimes de Néron. Cette réflexion n'a pas paru l'affecter. En parlant de Tite-Live, il a dit qu'il s'était plu à composer de

[1] Rapports faits à la Commune sur la seconde translation de Louis XVI à la Convention. — Voyez *Histoire du dernier règne de la monarchie*, tome I, page 262.

[2] *Idem.*

longues harangues qui n'avaient sûrement jamais été prononcées que dans le cabinet ; car, a-t-il ajouté, il est impossible que des généraux aient pu les prononcer à la tête de leurs armées. Il a dit de plus, en parlant toujours de Tite-Live, que son style était bien opposé à celui de Tacite [1]. »

Quelques imprécations qui le dévouaient à la mort venaient, par intervalles, frapper les oreilles de Louis XVI ; elles affligeaient sans doute son âme par le contraste qu'elles formaient avec les anciennes bénédictions de son peuple ; mais elles n'altérèrent pas une minute le calme de ses observations critiques, que ses conducteurs écoutaient avec autant de curiosité que d'étonnement.

Arrivé dans le vestibule qui précède la salle des séances législatives, il trouva ses conseils, qui, sur le refus de la Commune, s'étaient transportés chez le président de la Convention, dont un ordre les avait fait introduire. Il s'entretint avec eux en se promenant pendant vingt-trois minutes qu'on le fit attendre. Malesherbes, Tronchet et de Sèze se tenaient à quelque distance de lui, et employaient encore en lui parlant les mots de Sire et de Majesté. Treilhard, membre de la Convention, entra tout à coup, et, furieux d'entendre les expressions dont se servaient les défenseurs du Roi, il s'arrêta devant eux en s'écriant : « Qui vous rend donc si hardis de prononcer ici des noms que la Convention a proscrits ? — Mépris pour vous et mépris de la vie ! » répondit Malesherbes [2].

Invité à se rendre à l'Assemblée, Louis prend place entre Malesherbes et Tronchet : c'était un spectacle touchant que celui de ce Prince assisté de ces deux vieillards, et comme soutenu par eux au bord de l'abîme. De Sèze, debout, dans une attitude modeste et digne, prononce, avec l'entraînante

[1] Rapports faits à la Commune sur la seconde translation de Louis XVI à la Convention. — Voyez *Histoire du dernier règne de la monarchie*, tome I, page 262.

[2] Détails donnés par Malesherbes lui-même à M. Hue, qui les a relatés dans les *Dernières années de Louis XVI*; 2e édit., page 417.

énergie que lui donnait sa vénération pour l'accusé, cette apologie qui, *pour son importance, pour sa solennité, son éclat, son retentissement dans les siècles, aurait mérité plusieurs mois de méditations et d'efforts, et pour laquelle il n'avait pas eu seulement huit jours*[1]. Ce fut un beau mouvement quand, promenant lentement ses regards sur tous les membres de l'Assemblée, l'orateur s'écria : « *Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs!* » La partie de l'exorde qui ne touchait qu'aux principes avait été écoutée avec faveur; il n'en fut pas de même de la réfutation des faits imputés à l'accusé. Quelques députés royalistes essayèrent de manifester leur adhésion; un mouvement contraire se fit tout aussitôt. La péroraison, pleine de chaleur, était de nature à produire un grand effet; mais à cette phrase : « *Le peuple demanda la liberté, il la lui donna*[2], » un murmure d'improbation se fit entendre dans les tribunes, garnies des plus ardents ennemis de la royauté, qui, dès la veille au soir, s'y étaient installés et y avaient passé la nuit. Cependant, malgré les dispositions hostiles d'un public si prévenu, M. de Sèze avait plus d'une fois ébranlé, par la force de la vérité, ceux qui l'écoutaient; mais ces impressions heureuses ne pouvaient, devant le parti pris de la haine, avoir qu'une courte durée : c'étaient des rayons de lumière qui allaient s'éteindre dans la fange des passions. Le discours du jeune orateur dura près de trois heures. Lorsqu'il eut fini de parler, Louis se leva, et prononça d'un ton ferme et mêlé de sensibilité, ces paroles, les dernières qu'il ait proférées en public :

« Messieurs, on vient de vous exposer mes moyens de défense; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

[1] Expressions de de Sèze dans son plaidoyer.
[2] *Idem.*

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

» J'avoue que les gages multipliés que j'avais donnés dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Qui ne serait frappé de tout ce que contiennent ces simples et nobles paroles : *Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement?* Ne dirait-on pas que ce n'est plus une procédure judiciaire dans laquelle Louis XVI entend être impliqué, mais un examen de sa conduite qu'il permet à tous de faire? Ne dirait-on pas que ce n'est plus une plaidoirie qu'il a prononcée par l'organe de son défenseur, mais un compte de ses actions qu'il ne craint pas de rendre à son peuple? Oui, ces paroles, sans offenser l'orgueil de ses accusateurs, semblent relever la majesté royale des humiliations qu'ils lui faisaient subir, et couvrir d'une sainte égide les droits et la dignité de la couronne.

Dès que le Roi eut achevé, un des secrétaires de la Convention lui présenta un trousseau de clefs déposé sur le bureau, avec la note écrite de la main de Thierry, et le président lui demanda s'il reconnaissait cette note et ces clefs. Il répondit qu'il avait donné des clefs à Thierry, aux Feuillants, parce que, ses coffres ayant été forcés, il n'avait plus besoin de clefs, mais qu'il ignorait si c'étaient les mêmes. Le président lui demanda s'il n'avait plus rien à dire pour sa défense, il répondit que non; le président lui dit qu'il pouvait se retirer, et il se retira avec ses conseils.

Sorti de cette assemblée, qu'il ne devait plus revoir, et rentré dans la salle des députations, il prit entre ses bras

M. de Sèze et le tint étroitement embrassé ; puis, lui rendant les soins d'un ami, il s'informa s'il n'y avait pas moyen de le faire changer. « Il est tout en nage, dit-il ; ne serait-il pas possible de lui procurer tout de suite du linge ? » M. de Sèze entra dans le cabinet voisin, où il passa une chemise que le Roi avait chauffée lui-même [1].

La municipalité vint prendre Louis XVI pour le ramener au Temple. Laissons parler Coulombeau : « Nous sommes remontés en voiture ; il a conservé le même calme, la même sérénité que s'il eût été dans une position ordinaire. En passant devant le dépôt des ci-devant gardes françaises, il a remarqué avec beaucoup d'étonnement la superbe maison que l'on bâtit sur cet emplacement [2].

» Un peu plus loin, il me dit en plaisantant de ce que j'avais mon chapeau sur la tête : « La dernière fois que vous » êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau ; vous avez été » plus soigneux aujourd'hui. » Peut-être m'a-t-il fait cette observation sans dessein particulier ; peut-être aussi, se rappelant ses anciennes prérogatives, a-t-il voulu me témoigner que, dans son système, je devais tenir chapeau bas devant lui. Chaumette m'a fait signe du coude à cette remarque, en faisant peut-être la même réflexion que moi.

» A propos de l'indisposition du procureur de la Commune, la conversation est tombée sur les hôpitaux de Paris, il a fait des réflexions sur la dépense de ces maisons ; il a dit qu'il serait utile d'en instituer dans chaque section, que les pauvres en seraient bien mieux soignés et plus soulagés. Il a fait ensuite diverses questions à Chaumette ; il a demandé de quel pays il était, quelles étaient ses occupations ; il a même porté la curiosité jusqu'à lui demander des détails de sa famille.

[1] Ce détail, donné par M. Huc (*Dernières années de Louis XVI*, p. 394), m'a été confirmé par Balza, huissier adjoint attaché à la Convention nationale, qui était présent, et a apporté la chemise.

[2] Entre la Chaussée d'Antin et la rue du Helder. Elle fait le coin du boulevard et de la rue du Mont-Blanc, où elle porte le n° 2.

» Puis, comme en allant, je saluai plusieurs de mes camarades que je reconnaissais, il m'a dit : « Ces personnes que » vous saluez sont-elles de votre section? — Non, ce sont » des membres de l'ancien conseil général, que je vois avec » plaisir s'occuper du soin de maintenir l'ordre. » Là-dessus il m'a dit qu'il y en avait un d'entre eux qui n'était pas resté longtemps : il voulait parler de Lemeunié. « Lorsqu'il » était de service au Temple, m'a-t-il dit, il lui est souvent » échappé des mouvements de trouble en entendant tirer des » coups de fusil; il paraît qu'il les craignait beaucoup. » Je lui ai répondu que c'était moins un effet de la crainte, que de la surprise de voir que l'arrêté du conseil qui défendait de tirer des coups de fusil dans la rue n'était point exécuté. « Il » est mort bien malheureusement, » m'a-t-il répliqué. J'ignore qui l'instruit si bien, mais, comme vous voyez, il sait presque toutes les particularités arrivées aux membres du conseil.

» Il a pris ensuite la boite du maire; il lui a demandé si ce portrait qui était gravé d'un côté était celui de sa femme; mais avant que le maire pût lui répondre, la conversation a été coupée par des cris de : *Fermez les fenêtres! fermez les fenêtres!* Sur cela il a dit : « C'est abominable! — C'est une » mesure de sûreté que l'on a prise; lui a répondu Chaumette; » l'on a défendu d'ouvrir les fenêtres. — Je croyais que » l'on criait : *Vive la Fayette!* ce serait une sottise. » Sans doute que Louis Capet s'occupait en cet instant de la différence qu'il y avait entre la garde brillante de la Fayette et celle qui l'escortait, composée en grande partie de sans-culottes [1]. »

Il était cinq heures quand la voiture rentrait au Temple. Les officiers municipaux qui avaient accompagné le prisonnier à la barre le remirent entre les mains des commissaires de service, en prirent décharge, puis se retirèrent.

[1] Rapport fait à la Commune le 27 décembre.—Voyez *Histoire du dernier règne de la monarchie*, tome I, page 265.

Rentré dans son appartement et devinant toute l'inquiétude de sa famille, le Roi prit la plume, et pensa sans doute avec tristesse que ce mot qu'il traçait à la hâte pour la rassurer ne lui parviendrait qu'à huit heures du soir, bien qu'il ne fût séparé d'elle que par l'épaisseur du plafond. Il passa ensuite dans la salle à manger; le repas qu'on lui servait fut, ce jour-là, tout à la fois son dîner et son souper. Malesherbes, Tronchet et de Sèze arrivèrent au moment où il se levait de table : il leur offrit de prendre quelques rafraîchissements. De Sèze fut le seul qui accepta. Le Roi lui renouvela les expressions de sa reconnaissance, puis ils passèrent tous ensemble dans la chambre à coucher. Dès qu'ils furent seuls : « Êtes-vous bien convaincus à présent, leur dit-il, qu'avant même que je fusse entendu, ma mort avait été jurée? — Non, Sire, nous ne le sommes pas, répondit Tronchet; nous ne le sommes nullement, et la Convention elle-même ignore quel sera le vote de sa majorité. Quand le Roi a été parti, elle a ordonné que sa défense serait signée de lui et de nous : nous vous l'apportons; elle a ordonné que cette défense et le discours que le Roi a prononcé, signé aussi de lui, seraient remis sur le bureau, imprimés et distribués; elle a ordonné enfin que la discussion serait terminée, toute affaire cessante, jusqu'à la prononciation du jugement. — Pures formes! reprit Louis XVI; cette journée a tout fini pour moi; et c'est pour cela que vous me trouvez si calme. La lutte est terminée. Ils m'ont renvoyé au Temple, voulant prendre le temps de donner une apparence judiciaire à leur décision, déjà bien arrêtée. Je ne leur ai pas demandé, comme Charles Ier, par quelle autorité j'ai été amené devant eux; mais je dis comme mon devancier : « Il » y a longtemps qu'on m'a ôté toutes choses, hormis celles » qui me sont plus chères que la vie, savoir : ma conscience » et mon honneur. »

Les discours réclamés par la Convention lui furent reportés signés. De Sèze avait pris soin de rayer sur son manu-

scrit les mots qui avaient excité des murmures dans sa péroraison : *Le peuple voulut la liberté, il la lui donna.* La Convention ordonna que cette phrase fût rétablie.

Les défenseurs firent alors la déclaration suivante : « Un de nous avait rayé cette phrase sur le manuscrit, par respect pour la Convention, et parce qu'elle avait excité des murmures dans les tribunes; mais ce retranchement étant devenu la matière d'un décret, nous nous croyons obligés de déclarer que par ce mot *donna* nous n'avions eu d'autre intention que celle de rappeler que Louis avait préparé la liberté de la France par la convocation qu'il avait ordonnée des États généraux; et le décret de la nation du 4 août 1789, qui avait proclamé Louis *restaurateur de la liberté française*, nous avait lui-même inspiré ce mouvement. »

A huit heures du soir un billet passait, par un fil invisible, du second au troisième étage de la tour.

Dans la journée du 27 décembre, de Sèze remit au Roi un certain nombre d'exemplaires de sa défense qu'il avait fait imprimer. Un municipal, du nom de Vincent, de garde près de Louis XVI, se chargea d'en aller porter secrètement un exemplaire à la Reine. Homme courageux et compatissant, Vincent avait déjà rendu plus d'un service à la famille royale. Il profita, cette fois, du moment où le Roi le remerciait pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu. C'est ainsi que, dans les temps primitifs du christianisme, on demandait aux confesseurs de la foi un morceau de leur robe dans la veillée qui précédait leur martyre. Louis détacha sa cravate et en fit présent à ce commissaire [1]. Quelques instants plus tard, les deux municipaux parlèrent devant le Roi du plaidoyer de de Sèze et de leur désir de le lire. « Je veux bien vous le remettre, leur dit le Prince, mais ne puis-je pas aussi le donner à Cléry? — Nous n'y voyons pas

[1] Nous reproduisons ce fait à la date du 27 décembre indiquée par Cléry, quoique le registre de la Commune ne désigne Vincent comme ayant été de surveillance au Temple que le 4 janvier. Vincent était entrepreneur de bâtiments, rue des Tournelles, n° 5, section de la place des Fédérés.

d'inconvénient, » répondirent les municipaux ; et c'est ainsi que le fidèle Cléry reçut aussi un exemplaire.

Le Roi ne s'était pas trompé ; il avait bien lu, la veille, sur la figure de ses accusateurs. A peine, en effet, était-il sorti de l'Assemblée, que déjà on demandait son sang avec une telle avidité, que le sanctuaire de la législation, disent quelques journalistes du temps, se changea en une arène de gladiateurs. Tout ce que purent faire ceux qui avaient horreur de la précipitation avec laquelle on creusait la fosse de la victime, fut d'obtenir qu'on s'occuperait, toute affaire cessante, de son jugement. La motion portée à la tribune pour réserver la faculté d'un appel au peuple après le verdict, fut écartée sous le prétexte que c'était demander la guerre civile.

Ce jour-là la conversation se prolongea au delà de neuf heures entre le Prince et ses trois défenseurs. L'esprit et le cœur se retrempaient au sein de ces épanchements ; Louis XVI ne regrettait ni la couronne ni la vie ; il ne s'affligeait que de la déplorable erreur de l'opinion publique et des sanglantes calamités qui en seraient la suite. « Que deviendrez-vous tous, mes amis ? leur dit-il ; peut-être vous fera-t-on un crime de m'avoir défendu et consolé ! Quelle situation est la mienne ! Je laisse mon peuple égaré, ma patrie malheureuse, ma famille prisonnière, mes amis menacés : mon sang suffira-t-il pour apaiser la colère de Dieu ? Avec quelle joie j'en ferais le sacrifice s'il devait rendre la paix, la concorde et la justice à la France ! »

Les 28, 29 et 30 décembre, ceux que Louis XVI appelait ses amis vinrent comme de coutume à la tour, mais ces trois journées ne furent marquées par aucun incident nouveau, par aucun entretien particulier recueilli dans les souvenirs que j'ai interrogés.

Le 31 au soir, il fut moins question, dans les causeries du Temple, des déclamations féroces qui se succédaient à la tribune nationale, que d'une dénonciation faite, le jour

même, par Marat contre le ministre Roland. On parla, surtout, de la fermentation qui existait dans tout le pays et chez les peuples voisins : les nouvelles arrivées de Genève annonçaient que les sans-culottes de cette ville avaient chassé le grand et le petit conseil qui formaient le gouvernement, et s'étaient établis en comités populaires. « Ce n'est pas avec l'anarchie que l'on fait de sages et de durables réformes, avait dit Tronchet. — J'ai voulu les faire autrement, repartit Louis XVI ; j'ai pris l'initiative en abolissant de plein gré la servitude dans mes domaines. J'ai cherché à diriger mon gouvernement dans la voie de l'économie et de la suppression des abus. Il y a six ans qu'à pareil jour, et pour ainsi dire à pareille heure [1], j'ai convoqué la première assemblée des notables, pour aviser avec elle au soulagement et à la liberté de mes peuples. Mon désir du bien a été méconnu, mes intentions ont été mal comprises ou mal exécutées ; les jours que je voulais heureux pour mon pays deviennent bien sombres ; cette année s'achève pour lui dans l'inquiétude, et pour moi sous les verrous ! Et comment se passera celle qui commence demain ! — Espérons, Sire ! répondirent les confidents du royal prisonnier en lui offrant l'hommage de leur respect et de leurs vœux. — Depuis longtemps, dit le Roi, je ne crois plus au bonheur ; j'ai foi dans votre zèle et dans votre affection ; mais je n'ai d'espérance qu'en Dieu. »

Le mardi 1er janvier 1793, Cléry entra avant le jour dans la chambre de son maître, s'approcha de son lit et lui demanda à voix basse la permission de lui présenter ses vœux les plus ardents pour la fin de ses malheurs. « Je reçois vos souhaits, » lui dit affectueusement Louis XVI en lui tendant une main que Cléry baisa et arrosa de ses larmes. Le Roi, aussitôt qu'il fut levé, poussa la porte entr'ouverte de sa chambre et pria un municipal d'aller, de sa part, savoir

[1] C'est, en effet, le 31 décembre 1786 que le Roi avait convoqué une assemblée de notables, s'en promettant les plus heureux résultats.

des nouvelles de sa famille et lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les commissaires furent émus de l'accent avec lequel étaient prononcées ces simples paroles, si poignantes dans la situation où était le Roi. « Pourquoi, dit l'un d'eux à Cléry lorsque le Roi fut rentré dans sa chambre, ne demande-t-il pas à voir sa famille? A présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffrirait aucune difficulté; c'est à la Convention qu'il faudrait s'adresser. »

Le municipal qui était monté chez la Reine rentra et annonça à Louis que sa famille le remerciait de ses vœux et lui adressait les siens. « Quel jour de nouvelle année! » dit le Roi.

Les seules personnes de toute la France à qui l'entrée du Temple fût permise, Malesherbes, Tronchet et de Sèze, ne pouvaient manquer de s'y présenter à pareil jour; mais Louis XVI n'accepta d'eux qu'une courte visite. « Vous avez, leur dit-il, des parents, des amis, des affaires qui vous réclament aujourd'hui; je ne me pardonnerais pas de vous enlever à vos devoirs de position, encore moins à vos affections de famille. » Et comme Malesherbes tentait de se soustraire aux volontés du Roi : « Quant à vous, mon cher Malesherbes, je serais encore plus coupable de vous garder; car, plus avancé qu'aucun de nous, vous avez derrière vous trois générations qui vous chérissent et vous attendent; ne me brouillez pas avec elles; adieu, adieu donc, et à demain! » Et le prince généreux demeura dans sa solitude, où il n'avait pas même la consolation d'être seul, et préféra les tristesses de ses pensées à des distractions égoïstes.

Le soir, à son coucher, Cléry lui dit qu'il croyait être certain du consentement de la Convention, si le Roi demandait qu'il lui fût permis de voir sa famille. « Dans quelques jours, lui répondit Louis XVI, ils ne me refuseront pas cette consolation! il faut attendre. »

Le lendemain, mercredi 2 janvier, vers neuf heures, Malesherbes attendait dans la salle du Conseil le moment

d'être introduit dans la tour; il parcourait quelques feuilles périodiques, un municipal l'interpella : « Comment, lui dit-il, vous, l'ami de Louis, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est si maltraité? — Louis XVI, répondit Malesherbes, n'est pas un homme comme tant d'autres. » En effet, autant le Roi avait montré d'indécision sur le trône, autant, depuis sa première comparution à la barre de la Convention, la fermeté de son âme, son calme inaltérable faisaient l'admiration de ses défenseurs. Les diatribes frénétiques de la tribune, les orgies sanguinaires de la presse le révoltaient, non point comme expression de haine et de menace contre lui-même, mais comme témoignage de honte et de misère pour l'humanité. Il lisait tous les discours de la Convention relatifs à son procès, et souvent il en donnait à lire à Cléry. « Comment trouvez-vous, lui disait-il, l'opinion de Thirion, celle de Chazal, de Raffron, de Lakanal, etc. ? — Je ne saurais assez exprimer mon indignation, répondait Cléry; mais vous, Sire, comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur? — Je vois, disait tranquillement Louis XVI, jusqu'où va la méchanceté des hommes, et je ne croyais pas qu'il s'en trouvât de semblables. » Le Roi ne se couchait jamais sans avoir lu ces différentes feuilles, et, pour ne pas compromettre Malesherbes, il avait ensuite la précaution de les brûler lui-même dans le poêle de son cabinet.

Une gazette de ce jour-là rapportait, en la défigurant et en la chargeant de ridicule, l'anecdote du refus fait par Louis de déjeuner un jour des Quatre-Temps[1]. « Lisez, dit le Roi à son valet de chambre en lui donnant cette gazette; il est aussi question de vous; ils vous traitent de malicieux; ils auraient sans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite. »

Cependant l'opinion paraissait redevenir favorable au Roi; elle se manifesta le soir au Théâtre-Français, où fut donnée la première représentation de *l'Ami des lois*. Le noble et cou-

1 Le mercredi 19 décembre.

rageux auteur de cette comédie, M. Laya, tout en la dédiant *aux représentants de la nation*, disait dans sa préface, où, sous le style du temps, percent les intentions les plus honorables : «..... Qu'elle est imposante cette masse d'opinions qui se prononce si énergiquement, si unanimement, pour le saint amour des lois, de l'ordre et des mœurs ! Que son poids est accablant pour les ennemis cachés et ouverts de la liberté ! Vous qui calomniez Paris, venez le voir ; il n'est pas dans ces assemblées tumultueuses où triomphent l'intrigue et le crime, où c'est le plus déraisonnable ou le plus furieux qui l'emporte ; venez le voir dans ce concours de citoyens ivres de liberté, mais de lois sans lesquelles il n'est point de liberté, s'enflammant à tous ces saints noms, s'embrasant d'étincelles civiques, attachant leurs yeux et leurs cœurs sur cet *ami des lois*, dont chacun d'eux est le modèle. »

Le Vaudeville donnait, à la même époque, la pièce de *la Chaste Susanne*. Un des personnages disait aux deux vieillards : « Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble ? » Ce mot et d'autres allusions au procès de Louis XVI étaient saisis et applaudis avec transport. Plus le moment du jugement approchait, plus les angoisses publiques devenaient vives[1]. L'agitation était partout, excepté

[1] Nous trouvons un nouveau symptôme de cette disposition des esprits dans la difficulté toujours croissante qu'éprouvait le conseil général de la Commune à trouver des commissaires pour aller au Temple ; loin d'ambitionner ces fonctions, on les évitait.

Dès le 19 décembre, on lit dans les registres de la Commune un arrêté pour expédier une ordonnance à un commissaire nommé Favanne, qui, désigné pour cet office, n'a pas obéi. Le 31 du même mois, le conseil, « indigné du refus opiniâtre et peu civique de Favanne, arrête qu'il sera nominativement censuré, et que cette censure sera rendue publique par la voie de l'impression et de l'affiche, et l'envoi aux quarante-huit sections. »

Enfin, dans la séance du 13 janvier, après avoir délibéré sur la difficulté de trouver des membres pour ce service, le conseil général arrête que ceux qui ne seraient pas allés au Temple depuis huit jours seront choisis pour y aller. Un membre propose de faire payer une amende à ceux qui, après avoir été nommés pour le Temple, refuseraient de se rendre à leur poste. Cette proposition est adoptée. Le procureur-syndic sera tenu de poursuivre les refusants par-devant le tribunal de police municipale, et prononcera la con-

dans le cœur de l'accusé. Lorsque ses trois conseils entrèrent le soir dans sa chambre : « Avez-vous, messieurs, leur demanda-t-il, rencontré, dans les environs du Temple, la *femme blanche?* — Non, Sire, répondit Malesherbes étonné. — Eh quoi! répliqua le Roi en souriant, vous ne savez donc pas que, suivant le préjugé populaire, lorsqu'un prince de ma maison va mourir, une femme vêtue de blanc erre autour du palais [1] ? »

Le 3 janvier, madame Cléry vint voir son mari, et lui annonça la réaction heureuse qu'on remarquait dans les esprits, et dont le grand succès de *l'Ami des lois* était un nouveau symptôme. Elle le prévint aussi, de la part de quelques personnes dévouées, qu'une somme considérable, déposée chez M. Pariseau, auteur dramatique[2], était à la disposition du Roi; qu'on priait Cléry de prendre ses ordres, et que, s'il le permettait, cette somme serait remise entre les

damnation sur la seule minute du jugement. La quotité de la somme fixée pour l'amende est de dix livres.

Huit mois plus tard, il était encore plus difficile de trouver des commissaires pour la surveillance du Temple. Le conseil général, dans sa séance du 12 septembre 1793, « arrêta que lorsqu'un de ses membres auquel il aura été écrit pour aller au Temple refuserait ce service, deux gendarmes seraient chargés de l'aller conduire au Temple. Arrêta, en outre, que le présent serait mis sur les lettres d'invitation. »

[1] Hue, *Dernières années de Louis XVI*, 2e édit., page 428.

[2] Pariseau (Pierre-Germain), né à Paris vers 1753, y demeurant rue Meslay, n° 59, après avoir reçu une bonne éducation, s'était fait comédien. Nommé en 1778 directeur du théâtre des Élèves de l'Opéra, il n'occupa cette place que deux ans. Il donna en 1779 son premier ouvrage dramatique (*Veni, vidi, vici, ou la Prise de Grenade*), dans lequel il joua le rôle du comte d'Estaing. Il passa successivement au théâtre de Nicolet, de l'Ambigu-Comique et des Variétés. Arrêté comme suspect, sous la Terreur, il fut incarcéré au Luxembourg. Ses amis obtinrent son élargissement; ils se présentèrent à sa prison pour lui apporter cette bonne nouvelle. Ils apprirent qu'il y avait dix-sept jours qu'il avait été mis à mort.

Avec lui avaient été jugés (le 22 messidor an II — 10 juillet 1794) et guillotinés, le même jour, trente-sept autres *conspirateurs des prisons*, parmi lesquels figuraient « Aimé-Jacques-Raoul Caradeuc, dit La Chalotais, âgé de 64 ans, né à Rennes (département d'Ille-et-Vilaine), ex-procureur général au ci-devant parlement de Rennes, arrêté à Dinan le 17 septembre dernier », et « Georges-Louis-Marie Leclerc Buffon fils, âgé de 30 ans, né à Montbard (département de la Côte-d'Or), ci-devant major en second du régiment d'Angoumois, demeurant à Paris, rue Matignon, n° 9. »

mains de M. de Malesherbes. Cléry en rendit compte à son maître. « Remerciez bien ces personnes de ma part, lui dit le Roi ; je ne puis accepter leurs offres généreuses, ce serait les exposer. — Je prie le Roi d'en parler au moins à M. de Malesherbes. — Je verrai, » répondit le Roi. Ce qui voulait dire : je n'en ferai rien ; car il voyait toujours le salut des autres avant le sien. Il n'en parla point à Malesherbes, et les choses en restèrent là.

Louis XVI avait appris par sa correspondance nocturne, qui continuait toujours, que sa fille était malade. Il en était fort inquiet. Les préoccupations politiques s'effaçaient devant les inquiétudes paternelles. Le soir, dans ses épanchements avec ses défenseurs, ses paroles comme sa pensée revenaient sans cesse vers sa famille. « Au milieu de toutes mes tribulations, disait-il, la Providence m'a ménagé de tendres consolations ; ma vie a dû un grand charme à mes enfants, à la Reine et à ma sœur. Je ne vous parlerai point de mes enfants, déjà si malheureux.... à leur âge ! continua-t-il avec émotion ; ni de ma sœur, dont la vie n'a été qu'affection, dévouement et courage. L'Espagne et le Piémont avaient paru désirer son alliance ; à la mort de Christine de Saxe, les chanoinesses de Remiremont lui offrirent de l'élire abbesse [1] ; rien n'a pu la séparer de moi ; elle s'est attachée à mes malheurs comme d'autres s'étaient attachés à mes prospérités ! Mais je veux vous entretenir d'un cruel sujet de peine pour mon cœur ; c'est de l'injustice des Français pour la Reine. S'ils savaient ce qu'elle vaut, s'ils savaient à quel degré de perfection elle s'est élevée depuis nos infortunes, ils la révéreraient, ils la chériraient ; mais dès longtemps, ses ennemis et les miens ont eu l'art, en semant des calomnies parmi le peuple, de changer en haine cet amour dont elle fut si longtemps l'objet.

« Vous l'avez vue, reprit-il, arriver à la cour ; elle sortait

[1] Le 24 juillet 1786. Ce fut sur son refus que mademoiselle de Condé fut élue.

à peine de l'enfance. Ma grand'mère et ma mère n'étaient plus; mes tantes lui restaient, mais leurs droits sur elle n'étaient pas les mêmes. Placée au milieu d'une cour brillante, vis-à-vis d'une femme que l'intrigue y soutenait[1], chaque jour la Reine, alors Dauphine, avait sous les yeux l'exemple du faste et de la prodigalité. Quelle opinion ne dut-elle pas concevoir de sa puissance et de ses droits, elle qui réunissait sur sa tête tant d'avantages !

» Vivre dans la société de la favorite était indigne de la Dauphine. Forcée d'embrasser une sorte de retraite, elle adopta ce genre de vie exempt d'étiquette et de contrainte; elle en porta l'habitude sur le trône. Ces manières, nouvelles à la cour, se rapprochaient trop de mon goût naturel pour que je voulusse les contrarier. J'ignorais alors de quel danger il est pour les souverains de se laisser voir de trop près. La familiarité éloigne le respect dont il est nécessaire que ceux qui gouvernent soient environnés. D'abord, le public applaudissait à l'abandon des anciens usages; ensuite il en a fait un crime.

» La Reine voulut avoir des amies; la princesse de Lamballe fut celle qu'elle distingua davantage. Sa conduite dans le cours de nos malheurs a pleinement justifié ce choix. La comtesse Jules de Polignac lui plut; elle en fit son amie. A la demande de la Reine, j'accordai à la comtesse, depuis duchesse de Polignac, et à sa famille, des bienfaits qui éveillèrent l'envie. La Reine et son amie sont devenues l'objet de la plus injuste censure.

» Il n'est pas jusqu'à son sentiment pour l'empereur Joseph II, son frère, que la calomnie n'ait attaqué; d'abord on a débité sourdement, puis imprimé dans plusieurs journaux, enfin on a affirmé à la tribune de l'Assemblée nationale, que la Reine avait fait passer à Vienne et donné à l'Empereur des millions sans nombre; calomnie atroce qu'un député a victorieusement détruite.

[1] Madame la comtesse du Barry.

» Les factieux ne mettent cet acharnement à décrier et à noircir la Reine que pour préparer le peuple à la voir périr. Oui, mes amis, sa mort est résolue. En lui laissant la vie, on craindrait qu'elle ne me vengeât. Infortunée princesse! mon mariage lui promit un trône; aujourd'hui quelle perspective lui offre-t-il! » En prononçant ces derniers mots les yeux du Roi se remplirent de larmes, et sa main, en tombant, vint s'appuyer sur celle de M. de Malesherbes[1].

Le lundi 7 janvier, le municipal Ragoneau[2] s'étant trouvé un moment seul avec Louis XVI, lui dit: « Je serais fâché que ma présence vous gênât. J'obéis à un devoir; mais, Sire, ne croyez pas que je veuille insulter à celui qui a été roi des Français et qui peut encore me rendre heureux. — Je ne puis rien pour vous, répondit Louis XVI. — Pardon, Sire, répondit tout bas Ragoneau en s'inclinant respectueusement: la moindre chose qui vous a appartenu me serait bien précieuse. »

Louis XVI prit ses gants et les lui donna. L'échafaud n'était pas dressé encore, et déjà, nous l'avons dit, les objets les plus futiles qui avaient appartenu à la victime étaient regardés comme des reliques sacrées. Ragoneau, dans ce partage des dépouilles du royal martyr, fut heureux de sa part, comme Vincent l'avait été de la sienne.

Longtemps après cette époque, Ragoneau, rappelant cette anecdote de son séjour au Temple, racontait avec quel sentiment il était entré dans la tour et avec quel sentiment il en était sorti : « J'avais en horreur le tyran, disait-il, je m'étais bien promis de lui reprocher ses crimes; mais chaque fois que je venais à rencontrer le regard paternel du tyran, je sentais mon civisme désarmé. Plus d'une fois même, après l'avoir entendu parler, je me suis senti les yeux humides: j'ai compris que je n'étais pas né républicain. J'ai baisé la main

[1] Tous ces détails ont été fournis par écrit à M. Hue, et reproduits par celui-ci dans les *Dernières années de Louis XVI*.

[2] 24 ans, homme de lettres, de la section du Temple.

du tyran, et je ne donnerais pas sa paire de gants pour tous les trésors du monde. »

Quelques jours s'écoulèrent sans incident remarquable. La lecture des discours de la Convention prenait au Roi la plus grande partie de la journée. Il les lisait tous avec la sérénité confiante d'un homme qui se sait innocent, qui a un témoin au ciel et qui aperçoit déjà la lumière de la réhabilitation dans l'avenir. Cléry lui avait remis un exemplaire de *l'Ami des lois,* dont la vogue immense avait suscité la plus vive opposition : Louis XVI fut touché de quelques mots généreux qui avaient trait à sa situation. Il dit à Cléry : « C'est mieux qu'une bonne comédie, c'est un grand acte de courage. »

Le lundi 14 janvier, la représentation de cette pièce suscita un grand trouble au Théâtre-Français. Plus le moment du jugement du Roi approchait, plus l'esprit public cherchait des aliments à ses émotions. A ces vers :

« Et le salut du peuple est la suprême loi. —
» Fort bien. Mais cet effroi, selon vous, salutaire,
» Ne peut être excusé qu'autant qu'il est sincère;
» Et, quoi qu'enfin du peuple ordonne l'intérêt,
» S'il frappe l'innocence, il n'est plus qu'un forfait.... »
(Acte III, scène 1.)

une explosion d'applaudissements, partie de tous les coins de la salle, fut à l'instant combattue par un tonnerre de murmures mêlés de sifflets. Des propos, des défis, des menaces s'échangèrent; l'autorité intervint, et la salle fut évacuée.

Le Roi, depuis quelques jours, était préoccupé de la santé de sa fille; les nouvelles qu'il en recevait chaque soir à huit heures ne le rassuraient pas entièrement.

Le 13, à son coucher, il avait dit à Cléry : « Essayez de savoir l'état réel de ma fille. Je crains que, pour m'épargner de la peine, on ne me cache la gravité de son mal. »

Le 14, Cléry ne put avoir aucune communication avec Turgy. Un municipal, officieusement prié de demander des nouvelles, n'en apporta point, et ce silence inquiéta encore davantage le malheureux père. Sa préoccupation fut remar-

quée le soir par ses défenseurs : il leur en confia le motif. Ils promirent de se plaindre au conseil de ce manquement d'égards. Mais, à huit heures, Louis XVI les ayant quittés un instant, rentra ; et, comprimant à regret la joie de son cœur : « Messieurs, leur dit-il avant de se séparer d'eux, j'ai réfléchi sur la démarche que vous voulez faire, je vous prie de la remettre à demain, et même de ne la point tenter avant de m'avoir revu. »

Dès qu'ils arrivèrent le lendemain, il s'empressa de leur dire : « Je sais maintenant que ma fille est mieux, que Brunyer doit venir la voir, et que la Reine est tranquille : Dieu soit loué[1] ! »

Le mardi 15, un décret de la Convention nationale déclara *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat à la sûreté générale de l'État.* Un autre décret parut ensuite, déclarant que *le jugement prononcé par la Convention nationale ne serait pas soumis à la sanction du peuple.* Il en était temps ! Il en était temps pour sa femme, pour sa sœur, pour ses enfants, qui se consumaient dans une angoisse plus cruelle encore que la certitude d'un malheur tout à la fois irréparable et inévitable. Il en était temps pour lui, qui n'avait plus d'espérance. Depuis un mois il disputait son honneur contre les calomnies ameutées, plutôt que sa vie contre l'échafaud révolutionnaire. On lui faisait des crimes de ses actions, des crimes de ses écrits, des crimes de ses pensées, ou plutôt son véritable crime était d'avoir été roi. Au fond, la révolution immolait, à la manière des sauvages, à la fin de la bataille, son ennemi vaincu et captif ; elle

[1] « Le conseil général, sur le rapport de la commission du Temple, qui observe que Marie-Antoinette désire pouvoir appeler auprès de sa fille, qui se trouve atteinte d'une incommodité grave, le citoyen Bruzier (*sic*), demeurant à Versailles,

» Arrête que Bruzier pourra voir et saigner la fille d'Antoinette.

» Le conseil général arrête, en outre, que le citoyen Bruzier ne pourra communiquer avec Marie-Antoinette qu'en présence du commissaire de service, et que toutes les drogues seront dégustées par l'apothicaire. »

(*Séance du Conseil général de la Commune du dimanche 13 janvier* 1793.)

appelait cela le juger. Il n'avait que trois hommes et ses vertus pour le défendre contre une armée de pamphlétaires, des myriades d'espions et un parlement de bourreaux. Calme au milieu des préoccupations et des tressaillements universels, Louis XVI, créé pour l'infortune et non pour l'autorité, était autrement grand au Temple qu'à Versailles, et plus digne du trône à mesure qu'il en descendait les degrés hérissés de pointes sanglantes. Il était entré dans la douleur comme dans son véritable royaume; et, à mesure qu'il avançait vers le terme fatal, il se transfigurait dans la splendeur de sa vertu et dans la gloire de son martyre.

Ce soir-là, comme d'habitude, il reçut la visite de ses défenseurs. MM. Tronchet et de Sèze le prévinrent de leur absence pour le lendemain.

Dans la matinée du 16, M. de Malesherbes passa quelques heures à la tour, pendant que ses deux collègues étaient à la Convention. En sortant, il dit au Roi qu'il viendrait lui rendre compte de l'appel nominal aussitôt qu'il en saurait le résultat. — « J'ai une autre demande encore à vous faire, lui dit Louis XVI, c'est de dire de ma part à M. de Firmont de se tenir prêt: le jour approche. » — La pensée de M. de Malesherbes s'arrêtait encore sur la terre en songeant au Roi; celle du Roi, qui avait déjà dit un adieu à la terre, se tournait tout entière du côté du ciel.

Malesherbes, en se rendant à la Convention, rencontra un Anglais de sa connaissance, qui lui dit: « Ce qui rassure les bons citoyens, c'est que le plus malheureux des rois a pour défenseur le plus vertueux des hommes. — Si Louis XVI succombe, répondit Malesherbes, le défenseur du plus vertueux des rois sera le plus malheureux des hommes. »

A six heures du soir, quatre municipaux (Du Roure était du nombre) entrèrent dans la chambre et lurent au Roi un arrêté portant en substance : « qu'il serait gardé à vue, jour et nuit, par quatre commissaires, et que deux d'entre eux passeraient la nuit à côté de son lit. — Mon jugement est-il

prononcé? dit Louis XVI. — Ma foi, je n'en sais rien, répondit Du Roure en s'asseyant dans le fauteuil du Roi qui était resté debout, je ne m'inquiète pas de ce qui se passe à la Convention. J'ai entendu dire cependant qu'on en était à l'appel nominal. »

Quelques instants après, M. de Malesherbes revint; il annonça au Roi qu'en effet la séance n'était pas encore terminée, et qu'elle se prolongerait vraisemblablement fort avant dans la nuit.

Le feu prit, dans ce moment, à la cheminée d'une chambre où logeait le porteur de bois au palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple entra dans la cour. Un municipal vint, tout effaré, dire à M. de Malesherbes de se retirer sur-le-champ; M. de Malesherbes sortit, après avoir promis au Roi de revenir l'instruire de son jugement. « Quelle est la cause de votre frayeur? demanda Cléry à ce municipal. — On a mis le feu au Temple, répondit avec exaltation le commissaire, on l'a mis exprès pour sauver Capet dans le tumulte; mais je viens de faire environner les murs par une forte garde. » On apprit bientôt que le feu était éteint, et qu'il n'avait eu d'autre cause qu'un simple accident.

Dès le jeudi matin, 17 janvier, on n'ignorait plus dans Paris que l'œuvre d'iniquité était accomplie, et la victime ne connaissait pas encore son arrêt; c'était à M. de Malesherbes qu'était destinée la mission pénible de le lui apprendre. Il était neuf heures du matin lorsque les trois défenseurs du Roi arrivèrent au Temple: Malesherbes entra le premier; Cléry allant au-devant de lui: « Tout est perdu, lui dit le vieillard, le Roi est condamné! »

Louis XVI était assis, le dos tourné vers la porte, les coudes appuyés sur une table, le visage couvert de ses deux mains; le bruit que firent ses conseils en entrant le tira de sa méditation. Il se leva pour les recevoir et leur dit: « Depuis deux heures, je recherche en ma mémoire si, durant

le cours de mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets quelque juste motif de plainte contre moi. Eh bien ! je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et je n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire. »

La terrible tâche dont étaient chargés les trois visiteurs, le contraste des douces paroles du Roi avec l'arrêt de mort qu'ils lui apportaient, avaient jeté le trouble dans les profondeurs de leur âme. Malesherbes ne put contenir sa douleur; il se jeta aux pieds du Roi, et, suffoqué par les sanglots, il resta plusieurs instants sans pouvoir parler. Louis XVI le releva et le serra dans ses bras avec effusion : « Je m'attendais à ce que vos larmes m'apprennent; remettez-vous donc, mon cher Malesherbes. Tant mieux, oui, mieux vaut sortir enfin d'incertitude! Si vous m'aimez, loin de vous attrister, ne m'enviez pas le seul asile qui me reste. — Sire, tout espoir n'est pas perdu; on va délibérer s'il y aura sursis, et, fût-il refusé, nous aurons encore l'appel à la nation. La nation est généreuse, et vous êtes un prince bienfaisant! » Louis, par un signe de tête, indiqua qu'il n'attendait rien de ces deux dernières ressources. « Non, non, dit-il, il n'y a plus d'espoir; la nation est égarée, et je suis prêt à m'immoler pour elle. Puisse mon sang, dont on est altéré, sauver le peuple des horreurs que je redoute pour lui. »

Le Roi fit asseoir ses défenseurs, et Malesherbes, s'étant calmé, lui rendit compte du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, ennemis personnels, laïques, ecclésiastiques, députés absents, tous avaient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avaient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres parce qu'ils trouvaient le Roi coupable, n'avaient obtenu qu'une majorité de cinq voix; plusieurs n'avaient voté la mort qu'avec sursis. On avait ordonné un second appel nominal sur cette question, et il était à présumer que les voix de

ceux qui voulaient retarder l'exécution du régicide, jointes aux suffrages qui n'étaient pas pour la peine capitale, formeraient la majorité. Mais aux portes de l'Assemblée, des assassins dévoués à la députation de Paris, et toute cette population révolutionnaire, aguerrie au crime par tant d'excès et habituée au meurtre par les massacres de septembre, effrayaient de leurs cris, menaçaient de leurs armes quiconque refuserait d'être leur complice, et, soit stupeur, soit indifférence, Paris n'osait ou ne voulait rien entreprendre pour sauver Louis XVI, qui allait ainsi périr par la fureur des uns et par la lâcheté des autres.

Cependant Malesherbes dit au Roi : « En sortant de la Convention, quelques personnes m'ont entouré dans les corridors de la salle, et m'ont assuré que de fidèles sujets arracheront le Roi des mains de ses bourreaux, ou périront avec lui. — Les connaissez-vous? demanda Louis. — Non, Sire, mais je pourrais les retrouver. — Eh bien ! tâchez de les rejoindre, et déclarez-leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative exposerait leurs jours et ne sauverait pas les miens. Quand l'usage de la force pouvait me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir : voudrais-je aujourd'hui faire couler pour moi le sang français ! — Du moins, dit Tronchet, le Roi ne peut nous empêcher de nous servir de tous les moyens légaux. Nous le prions donc d'écrire de sa main et de signer la déclaration que voici. » Pressé par les instances de ses trois amis, Louis copia et signa les lignes suivantes, que Tronchet venait de rédiger sur le coin de la table :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants, et je donne par ces présentes, à mes défenseurs, le pouvoir spécial, et je charge expressément leur fidélité de

faire connaître cet appel à la Convention nationale par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de ses séances.

» Fait à la tour du Temple, ce 16 janvier 1793[1].

» LOUIS. »

Ayant tracé cet écrit, Louis XVI semblait hésiter encore à le remettre à ses conseils. « C'est beaucoup plus, dit de Sèze, dans l'intérêt du peuple que dans celui du Roi que nous avons demandé cette déclaration. — Non, reprit le Roi avec une bonté souriante qu'il est impossible de peindre, c'est beaucoup plus dans mon intérêt que dans celui du peuple que vous me la demandez; mais moi je vous la donne dans son intérêt beaucoup plus que dans le mien. Le sacrifice de ma vie est si peu de chose auprès de sa gloire ou auprès de son bonheur! et ne croyez pas, messieurs, que la Reine et ma sœur montrent moins de force et de résignation que moi : mourir est préférable à leur sort! »

Les trois conseils[2] se disposaient à sortir; le Roi retint M. de Malesherbes, et les municipaux n'y mettant pas obstacle, il le conduisit dans son cabinet, dont il ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Au moment de se séparer du Roi, Malesherbes ne put retenir ses larmes. « Mon ami, lui dit Louis XVI en lui serrant la main, ne pleurez pas: une meilleure vie nous réunira. Je regrette de quitter un ami tel que vous. Adieu! Au sortir de

[1] On remarquera cette date du 16 au lieu du 17. — Le jugement ayant été rendu la veille à onze heures du soir, Tronchet avait-il voulu conserver la même date à cette déclaration? ou est-ce seulement une erreur, bien simple dans un tel moment de préoccupation?

[2] M. Tronchet (François-Denis), né à Paris en 1726, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, mourut le 10 mars 1806, et fut enseveli avec pompe au Panthéon.

M. de Sèze (Romain), né à Bordeaux en 1750, comte, pair de France, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, commandeur des ordres du Roi, premier président de la cour de cassation, mourut en 1828. Il avait à l'Académie française succédé à Ducis, qui avait succédé à Voltaire.

ma chambre, contraignez-vous, il le faut. Songez qu'on vous observera. » Puis, l'ayant reconduit jusqu'à la porte d'entrée, il lui dit encore : « Revenez de bonne heure ce soir, j'ai besoin de vous voir souvent dans ce moment critique..... Adieu! adieu!..... »

Malesherbes se retira le cœur brisé, mais il ne se doutait pas plus que ses deux confrères qu'ils avaient vu le Roi pour la dernière fois.

« La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému, » dit Louis XVI en rentrant dans sa chambre, où l'attendait Cléry. Depuis l'annonce de l'arrêt fatal, Cléry avait été pris d'un tremblement fiévreux. Il avait cependant préparé tout ce qui était nécessaire pour que le Roi pût se raser. Le Prince se mit le savon lui-même. « Debout et en face, rapporte Cléry, je tenais son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avais pas encore osé regarder mon malheureux maître. Je levai les yeux sur lui, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvais rappela au Roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue, mes genoux se dérobèrent sous moi; le Roi s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force et me dit à demi-voix : « Allons, plus de courage! » Il était observé : un langage muet lui peignit toute mon affliction; il y parut sensible; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité, ensuite je l'habillai.

» Sa Majesté rentra dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupée à lire ou à se promener. Dans la soirée, je la vis aller vers son cabinet de lecture, et je l'y suivis. « Vous avez, me dit le Roi, entendu le récit de mon jugement? — Ah! Sire, lui dis-je, espérez un sursis : M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse. — Je ne cherche aucun espoir, me répondit le Roi, mais je suis bien affligé de ce que M. d'Orléans, mon parent, ait voté ma mort. Lisez cette liste. » Il me remit alors la liste de l'appel nominal

qu'il tenait à la main. « Le public, lui dis-je, murmure hautement : Dumouriez est à Paris; on dit qu'il est porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on a fait à Votre Majesté. Le peuple est révolté de la conduite de M. d'Orléans. Le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'Assemblée. Enfin, l'on assure que les conventionnels craignent une émeute populaire. — Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le Roi; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la Reine, à nos malheureux enfants!... Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir? Je vois le peuple livré à l'anarchie devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France! » Puis, après un moment de silence : « O mon Dieu! était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices? N'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français? » En prononçant ces paroles, il me serrait les mains; pénétré d'un saint respect, j'arrosai les siennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état.

» Le Roi attendit vainement M. de Malesherbes. Le soir il me demanda s'il s'était présenté. J'avais fait la même question aux commissaires; tous m'avaient répondu que non. »

On eût dit que Dieu accordait au Roi, arrivé au terme de ses malheurs, cette clairvoyance singulière qu'il donne quelquefois aux mourants. Il apercevait l'abîme qui allait s'ouvrir pour la France sous l'échafaud qu'on dressait pour lui. Les dissensions, les crimes, l'anarchie lui apparaissaient dans leur terrible réalité, et l'avenir redoutable qu'il laissait à son pays lui rendait plus douloureux encore les derniers moments qu'il avait à passer sur la terre.

Le vendredi 18, les conseils du Roi ne parurent pas à la tour[1]. L'absence de M. de Malesherbes inquiétait surtout Louis XVI. Un ancien *Mercure de France* étant tombé sous sa main, il y lut un logogriphe qu'il donna à Cléry à deviner. Cléry en chercha le mot inutilement. « Comment! vous ne le trouvez pas? il m'est pourtant bien applicable dans ce moment; le mot est *Sacrifice!* Mais ce ne sont plus là les livres qu'il convient que j'ouvre maintenant. Allez me chercher dans la bibliothèque le volume de l'*Histoire d'Angleterre* qui contient le récit de la mort de Charles Ier. » Cléry apprit, à cette occasion, que depuis son entrée au Temple Louis XVI avait lu deux cent cinquante volumes.

La soirée fut triste et longue. Le Roi, comme de coutume, reçut des nouvelles de sa famille; mais les consolations qui s'échangeaient, la nuit, entre les deux étages, se tournaient en afflictions profondes. Le crieur avait appris à la Reine la condamnation du Roi; femme, sœur, enfants, tout était plongé dans le désespoir.

Le nom de M. de Malesherbes sortit plusieurs fois de la bouche du Roi. Cléry prit la liberté de lui faire observer qu'il

[1] Commune de Paris — Du 18 janvier 1793.

Extrait du registre des délibérations du conseil général.

« Sur le compte rendu au conseil général par les citoyens Garrin, Ion et Bruneau, commissaires, nommés dans la séance d'hier, qu'ils se sont présentés ce matin à la Convention nationale, et qu'ils ont persévéramment sollicité leur admission à la barre jusqu'à huit heures du soir, sans l'avoir pu obtenir,

» Le conseil général, considérant que la mission des conseils de Louis Capet a cessé au moment du jugement prononcé par la Convention; que, par l'arrêté du pouvoir exécutif de ce jour, la municipalité de Paris est spécialement chargée de toutes les mesures de sûreté, et qu'il importe à la tranquillité publique que Louis Capet n'ait aucune communication extérieure,

» Le procureur de la Commune entendu, et sans s'arrêter à son réquisitoire, arrête que toute communication entre Louis Capet et ses ci-devant conseils sera suspendue, et charge son président d'informer sur-le-champ la Convention nationale du présent arrêté;

» Arrête, en outre, que les commissaires de service au Temple seront tenus de faire les plus exactes recherches dans l'appartement de Louis Capet.

» *Signé* : Baudrais, vice-président.
Coulombeau, secrétaire-greffier. »

ne pouvait être privé de ses défenseurs que par un décret de la Convention ; que le conseil de la Commune ne pouvait pas prendre sur lui de leur fermer l'entrée du Temple, et qu'il ferait bien de réclamer. Toujours patient et résigné, Louis répondit : « Attendons à demain. »

Le samedi 19, à neuf heures du matin, un municipal (il s'appelait Gobeau) entre un papier à la main ; Mathey, concierge de la tour, l'accompagne et porte une écritoire. Le commissaire dit au Roi qu'il avait ordre d'inventorier les meubles et autres effets. A la manière dont on traitait le Roi, on eût dit qu'il n'était plus ; on venait, comme dans la chambre des morts, dresser chez lui un inventaire. Louis XVI laisse Cléry avec les deux visiteurs et se retire dans sa tourelle avec le volume de *Charles Ier*.

Sous le prétexte d'un inventaire, le municipal se met à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour s'assurer qu'aucune arme, qu'aucun instrument tranchant n'a été caché dans l'appartement. Il restait à visiter le petit bureau dans lequel le Roi serrait ses papiers, et dont il avait la clef ; il fallut le déranger ; il vint, sans laisser paraître la moindre contrariété, ouvrir lui-même tous les tiroirs, déplaça et montra chaque papier l'un après l'autre. Il y avait trois rouleaux au fond d'un tiroir. Gobeau veut en examiner le contenu. « C'est de l'argent qui n'est pas à moi, dit le Roi ; il appartient à M. de Malesherbes, je l'ai préparé pour le lui rendre. » Nous avons dit ailleurs que sur chacun de ces rouleaux, le Prince avait eu, dès la fin de décembre, la précaution d'écrire : *A rendre à M. de Malesherbes.*

Les recherches, terminées dans la chambre à coucher, recommencèrent dans la tourelle ; le Roi rentra dans sa chambre et s'approcha du feu. Mathey est dans ce moment devant la cheminée, tournant le dos au feu, en se carrant et tenant son habit retroussé. Louis XVI ne peut se chauffer qu'avec peine par un des côtés. L'impassible concierge affectant de rester toujours immobile à la même place, le Roi lui

dit avec hauteur : « Éloignez-vous donc. » Mathey se retire ; les municipaux sortent aussi, après avoir terminé leurs perquisitions.

Le soir, le Roi dit aux commissaires de demander à la Commune les motifs qui s'opposent à l'entrée de ses conseils dans la tour, en ajoutant qu'il désire au moins s'entretenir avec M. de Malesherbes. Ils promettent d'en parler ; mais l'un d'eux avoue qu'il leur a été défendu de faire part au conseil général d'aucune demande de Louis, à moins qu'elle ne soit écrite et signée de sa main. « Et pourquoi, répond Louis XVI, m'a-t-on laissé depuis deux jours ignorer ce changement ? » Il prend aussitôt la plume et écrit le billet suivant :

« Je prie MM. les commissaires de la Commune d'envoyer auconseil général mes réclamations, 1° sur l'arrêté de jeudi, qui ordonne que je ne serai perdu de vue ni jour ni nuit : on doit sentir que, dans la situation où je me trouve, il est pénible de ne pouvoir être seul et avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir, et que la nuit on a besoin de repos ; 2° sur l'arrêté qui m'interdit la faculté de voir mes conseils ; un décret de l'Assemblée nationale m'avait accordé de les voir librement, sans fixer de terme, et je ne sache pas qu'il soit révoqué.

» LOUIS. »

Remis immédiatement aux municipaux, ce billet ne fut porté que le lendemain matin (dimanche 20) à la Commune [1]. Hébert, comme témoin de ce qui s'était passé au Temple, fit observer au conseil que cette lettre de Louis avait été écrite avant que son jugement lui eût été annoncé, et que conséquemment il ne fallait pas y avoir égard [2].

[1] Voir les rapports faits au conseil général de la Commune.
[2] *Idem.*

LIVRE DIXIÈME.

LE RÉGICIDE.

Notification des décrets de la Convention. — Lettre du Roi. — Récit d'Hébert. — L'abbé Edgeworth au Temple. — Dernière entrevue du Roi et de sa famille. — Serment demandé par le Roi à son fils. — L'abbé Edgeworth obtient l'autorisation de célébrer la messe le lendemain matin. — Dernière nuit. — La messe au Temple. — Matinée du 21 janvier. — Départ du Temple. — Aspect de Paris. — La place de la Révolution. — L'échafaud. — Dernières paroles du Roi. — Sa tête montrée au peuple. — Lettre de l'exécuteur Sanson. — Paris après l'exécution. — Réflexions. — L'abbé Le Duc réclame le corps de Louis XVI. — Inhumation.

Le dimanche 20 janvier, Louis XVI, dès son lever, demanda aux municipaux s'ils avaient fait part de sa réclamation au conseil général de la Commune : ils l'assurèrent qu'elle avait été portée sur-le-champ.

Vers les dix heures, il dit à Cléry qui revenait près de lui : « Je ne vois point arriver M. de Malesherbes. — Sire, répondit Cléry, je viens d'apprendre et je venais vous informer qu'il s'est présenté plusieurs fois, mais l'entrée de la tour lui a toujours été refusée. — Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le Roi. La Commune aura sans doute prononcé sur ma lettre. » Hélas! il y avait trois jours que la Commune avait fermé les portes du Temple; et, pour légaliser cette rigoureuse mesure, elle en avait demandé la sanction à l'Assemblée nationale [1].

On pouvait encore tromper Louis XVI, on ne pouvait plus l'aigrir. Malheureux, mais calme, il se promena quelques instants dans sa chambre, se remit à la lecture de *Charles Ier*, écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venaient de sonner, on ouvre tout à coup la porte : c'était le Conseil exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois : Garat, ministre de la justice; Le-

[1] Rapports faits au conseil général de la Commune sur les mesures prises pour l'exécution des décrets de la Convention qui condamnent à mort Louis XVI.

brun, ministre des affaires étrangères; Grouvelle, secrétaire du Conseil; le président et le procureur général syndic du département; le maire et le substitut du procureur de la Commune; le président et l'accusateur public du tribunal criminel. Santerre, qui les précédait, dit à Cléry : « Annoncez le Conseil exécutif. » Le Roi, qui avait entendu beaucoup de mouvement, s'était levé et avait fait quelques pas; mais, à la vue de ce cortége, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre, dans l'attitude la plus imposante. Garat, le chapeau sur la tête, porta la parole : « Louis, la Convention nationale a chargé le Conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier; le secrétaire du Conseil va vous en faire la lecture [1]. »

Alors Grouvelle déploya un papier et lut d'une voix faible et tremblante :

DÉCRETS DE LA CONVENTION NATIONALE
DES 15, 16, 17, 19 ET 20 JANVIER.

ARTICLE PREMIER.

La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

ARTICLE DEUXIÈME.

La Convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

ARTICLE TROISIÈME.

La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la Convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la République.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le Conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre

[1] Compte rendu à la Convention par le ministre de la justice.

heures[1] *à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la Convention nationale immédiatement après qu'il aura été exécuté.*

« Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du Roi. Je remarquai seulement, dit Cléry, qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste, qu'il porta sur tous ceux qui l'environnaient, leur annonça que la mort était sans terreur pour l'innocence. » Le Roi fit un pas vers Grouvelle, secrétaire du Conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche un portefeuille et l'y plaça; puis, retirant un autre papier de ce portefeuille, il dit à Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention nationale. » Le ministre paraissant hésiter, le Roi ajouta : « Je vais vous en faire lecture. » Et il lut, sans aucune altération dans la voix, ce qui suit :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri

[1] On lit dans le *Moniteur universel* du 21 janvier 1793 :

« *Proclamation du Conseil exécutif provisoire du 20 janvier.*

» Le Conseil exécutif provisoire, délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution des décrets de la Convention nationale des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes :

» 1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21;

» 2° Le lieu de l'exécution sera la *place de la Révolution*, ci-devant *Louis XV*, entre le piédestal et les Champs-Élysées;

» 3° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi;

» 4° Des commissaires du département de Paris, des commissaires de la municipalité, deux membres du tribunal criminel, assisteront à l'exécution. Le secrétaire-greffier de ce tribunal en dressera procès-verbal, et lesdits commissaires et membres du tribunal, aussitôt après l'exécution consommée, viendront en rendre compte au Conseil, lequel restera en permanence pendant toute cette journée.

» *Le Conseil exécutif provisoire.* »

de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

» Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours.

» Je demande, dans cet intervalle, de pouvoir voir ma famille quand je le demanderai, et sans témoins. Je désirerais bien que la Convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos.

» Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin, ainsi que d'autres qui ne vivaient que de leurs appointements. Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre.

» Fait à la tour du Temple, le vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-treize.

» Louis. »

Garat prit la lettre du Roi, et assura qu'il allait la porter à la Convention. Comme il sortait, Louis XVI lui dit : « Monsieur, si la Convention accorde ma demande pour la personne que je désire, voici son adresse. » Puis, ayant ouvert de nouveau son portefeuille, il en tira un papier sur lequel étaient écrits ces mots : *M. Edgeworth de Firmont, rue du Bac, n° 483*. Le Roi remit cette adresse à un municipal, et fit quelques pas en arrière ; le ministre et ceux qui l'accompagnaient sortirent[1].

Pour faire connaître dans toute sa grandeur la scène à laquelle le lecteur vient d'assister, nous recourrons à un témoignage qui ne sera pas suspect, celui des ennemis mêmes de Louis XVI. Il est à remarquer que presque tous les pamphlétaires et les journalistes, malgré certaines assertions accumulées pour essayer de fermer les cœurs à la pitié,

[1] Compte rendu à la Convention par le ministre de la justice.

ont rendu justice à la force d'âme avec laquelle ce prince a supporté les dernières et terribles épreuves de cette longue carrière d'infortunes. Voici le récit d'Hébert, substitut du procureur de la Commune :

« Je voulus être du nombre de ceux qui devaient être présents à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta avec un sang-froid rare la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda sa famille, un confesseur, enfin tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement à son heure dernière. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. Il avait dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme. Je me retirai en voulant retenir des larmes qui coulaient malgré moi, et bien résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues, qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour le continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : *Mon ami, les prêtres membres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran ! Eh bien ! que ce soient aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud; des prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi.* Nous fîmes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seraient les *deux prêtres municipaux* Jacques Roux et Jacques-Claude Bernard qui conduiraient Louis à la mort[1]. »

Quel aveu et quelle page d'histoire que ce témoignage du *Père Duchêne !*

Eh bien ! nous croyons à ce mouvement de pitié exprimé

[1] « Conformément aux dispositions de la proclamation du Conseil exécutif provisoire, le conseil arrête qu'on nommera deux commissaires pour assister à l'exécution de Louis Capet. On propose de les élire par la voie du sort. Cette proposition, d'abord adoptée, est ensuite rejetée, et le conseil nomme par acclamation Bernard et Jacques Roux pour remplir cette mission. »

(Conseil général de la Commune du dimanche 20 janvier 1793.)

par Hébert; la nature humaine est ainsi faite : alors même qu'elle est descendue aux derniers degrés de la perversité, elle se sent parfois saisie d'une invincible admiration en présence du spectacle sublime de cette vertu pour laquelle Dieu l'avait créée. Nous croyons à la résolution d'Hébert de finir là son ministère; mais les révolutions ne rendent pas ainsi les hommes qui se donnent à elles. Ceux qui ne veulent point se retirer quand ils le devraient, ne le peuvent plus quand ils le veulent. Lorsque la révolution a mis la main sur l'épaule d'un homme et l'a marqué de son sceau, elle ne lâche plus sa proie.

Le Roi demanda à être seul. Il se promena pensif quelques instants dans sa chambre, entra ensuite dans celle des commissaires, dont la porte était restée ouverte, et, sans donner à ses pas une direction suivie, il alla et vint en divers sens. Ses regards s'étant arrêtés sur le tableau de la Déclaration des droits de l'homme, il dit à Mercereau en indiquant du doigt l'article 8 : « Si l'on avait tenu compte de cet article, on aurait évité bien du désordre. — Il est vrai, répondit le tailleur de pierres. — Monsieur, dit Louis XVI, en attendant le retour du ministre de la justice, je désire qu'il me soit permis de monter auprès de ma famille. — Nous n'avons pas d'ordre, répondit Mercereau. — Il me semble, monsieur, reprit le Roi, que la loi permet ce qu'elle ne défend pas; si j'ai le droit de voir ma femme et mes enfants, comment prenez-vous celui de m'empêcher de les voir? » En disant ces mots, il rentra dans sa chambre. Cléry était resté contre la porte, debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment. Louis XVI s'approcha de lui. « Cléry, lui dit-il, demandez mon dîner. » Cléry obéit : quelques instants après, deux municipaux l'appelèrent dans la salle à manger, et lui lurent un arrêté qui portait en substance : « que Louis ne se servirait ni de couteau ni de fourchette à ses repas; qu'il serait confié un couteau à son valet de chambre pour lui couper son pain et sa viande en présence de deux commissaires, et qu'ensuite le couteau serait retiré. » Les deux munici-

paux chargèrent Cléry d'en prévenir le Roi, il s'y refusa.

En entrant dans la salle à manger, Louis XVI vit le panier dans lequel était le dîner de la Reine. « Pourquoi donc, demanda-t-il, a-t-on fait attendre ma famille une heure de plus? ce retard peut l'inquiéter. » Il se mit à table. « Je n'ai pas de couteau, » dit-il en regardant Cléry. Un municipal (du nom de Minier [1]) lui fit part alors de l'arrêté de la Commune. « Me croit-on assez lâche, dit alors le Roi, pour que j'attente à ma vie? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte; je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français et pût écarter les malheurs que je prévois. »

Toujours la même prévision prophétique que l'événement devait si terriblement justifier! — Il régna un grand silence. Louis XVI mangea peu; il rompit son pain avec les doigts, coupa du bœuf avec la cuiller; son dîner ne dura que quelques minutes.

Cependant Garat n'avait pas perdu un instant; il avait communiqué à ses collègues les dernières demandes de Louis XVI; il avait appelé sur elles les décisions de la Convention, et il avait envoyé chercher le prêtre que réclamait le condamné.

Quelques jours s'étaient passés depuis l'entrevue de Malesherbes avec l'abbé Edgeworth. Celui-ci n'avait point quitté Paris un seul jour, mais, ne recevant aucun nouvel avis, déjà il s'était livré à l'espoir que la Convention prononcerait seulement la peine de la déportation, ou que, tout au moins, elle accorderait un sursis, lorsque le 20 janvier, vers les quatre heures du soir, un inconnu se présenta chez lui et lui remit ce billet: « Le Conseil exécutif ayant une affaire de la plus haute importance à communiquer au citoyen Edgeworth de Firmont, l'invite à passer, sans perdre un instant, au lieu de ses séances. »

[1] Minier (Alexandre), joaillier, *juge*, rue Saint-Louis, section Révolutionnaire, ci-devant du Pont-Neuf.



L'inconnu ajouta qu'il avait ordre de l'accompagner, et qu'une voiture les attendait dans la rue; ils descendirent et partirent ensemble. Arrivés aux Tuileries, où le Conseil tenait ses séances, l'abbé Edgeworth trouva tous les ministres réunis; la consternation était sur leurs visages. Dès qu'il parut, ils se levèrent et l'entourèrent avec une sorte d'empressement. Le ministre de la justice prenant la parole : « Vous êtes, lui dit-il, le citoyen Edgeworth de Firmont? — Oui, monsieur. — Louis Capet nous ayant témoigné le désir de vous avoir auprès de lui dans ses derniers moments, nous vous avons mandé pour savoir si vous consentez à lui rendre le service qu'il attend de vous. — Louis XVI ayant témoigné ce désir et m'ayant désigné par mon nom, me rendre auprès de lui est un devoir. — En ce cas, vous allez venir avec moi au Temple, car je m'y rends de ce pas. »

Le prêtre était en habit laïque, comme l'était à cette époque tout le clergé catholique de Paris. Mais songeant en ce moment à ce qu'il devait, d'une part au Roi, qui n'était pas familiarisé avec l'idée de voir un ministre de Jésus-Christ se présenter sous un pareil costume pour remplir une fonction de son ministère, — et, de l'autre part, à la religion elle-même, qui recevait pour la première fois une sorte d'hommage du nouveau gouvernement, il crut qu'il avait le droit, et que ce droit était un devoir, de reprendre en cette occasion solennelle les marques extérieures du sacerdoce. « C'est fort inutile, répondit Garat à cette observation, ce serait vous exposer à une attention toute particulière, et d'ailleurs le temps nous presse. » En disant ces mots, il prenait une liasse de papiers sur le bureau. Il conféra un instant à voix basse avec les autres ministres, et, sortant brusquement, il dit au prêtre de le suivre. Une escorte de gardes à cheval attendait à la porte avec la voiture du ministre. Le prêtre monte le premier dans cette voiture, et Garat y prend place auprès de lui.

Le trajet des Tuileries au Temple se fit dans le plus morne

silence. Deux ou trois fois, cependant, le ministre essaya de le rompre. « Grand Dieu! s'écria-t-il après avoir levé les glaces de la portière, de quelle affreuse commission je me vois chargé! » Quelques instants après il ajouta : « Quel homme ! quelle résignation ! quel courage ! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de force. Il y a là quelque chose de surhumain. » De pareils aveux offraient au prêtre une occasion bien naturelle d'entrer en conversation. Il hésita un moment; puis, réfléchissant que son premier devoir était de procurer au Roi les secours de la religion qu'il lui demandait avec tant d'instance; pensant aussi qu'une conversation dans laquelle il aurait été nécessairement amené à juger sévèrement la conduite des chefs de la révolution, pouvait, en irritant le ministre, mettre obstacle à l'accomplissement de ce devoir, il prit le parti de garder le silence le plus absolu. Le ministre parut comprendre tout ce que ce silence lui disait, et il n'ouvrit plus la bouche durant le reste du chemin.

Arrivés au Temple, vers cinq heures et demie, la première porte leur fut ouverte; mais les formalités d'usage les retinrent un quart d'heure dans le bâtiment du château, où les commissaires tardèrent à venir les recevoir. Enfin, leur mission constatée, ils traversèrent le jardin avec les municipaux, et montèrent avec eux dans la salle du conseil, où étaient rassemblés les autres commissaires de la Commune. L'abbé Edgeworth ne remarqua point, à beaucoup près, sur leur physionomie cette consternation et cet embarras qui l'avaient frappé chez les ministres. Ils étaient à peu près douze, presque tous en costume jacobin. Parmi eux se trouvait Mercereau, qui avait dit en arrivant la veille pour prendre son service: « Tout le monde refusait de venir; je ne donnerais pas cette journée pour beaucoup d'argent; » et un jeune homme, du nom de Bodson [1], âgé de vingt-sept ans,

[1] Bodson (Joseph), artiste graveur, demeurait quai de l'Horloge, n° 58, section du Pont-Neuf.

mais à qui on en eût donné à peine vingt, tant sa figure imberbe était douce et féminine : « Et moi aussi, avait dit ce jeune homme, j'ai demandé à venir au Temple pour voir la *grimace qu'il fera demain.* » M. de Firmont n'avait point entendu ces paroles; mais les manières, la physionomie, le sang-froid des municipaux, appartenant presque tous, ce jour-là, à l'élite haineuse des révolutionnaires les plus exaltés, laissèrent dans son esprit un souvenir qui, longtemps après, le glaçait encore.

Dans un coin de cette grande salle, ils se réunirent tous autour du ministre, qui leur lut à voix basse les papiers qu'il avait apportés des Tuileries. Cette lecture faite, Garat se retourna brusquement et dit au prêtre de le suivre. Cette invitation souleva l'opposition du conseil; les municipaux se groupèrent de nouveau, délibérèrent quelques instants, en se parlant à l'oreille, et le résultat fut qu'une moitié du conseil accompagnerait le ministre qui montait chez le Roi, et que l'autre resterait près de l'ecclésiastique. La séparation ainsi faite, les portes de la salle furent fermées. Alors, le plus ancien des commissaires s'approcha de M. de Firmont d'un air poli, mais embarrassé; il lui parla de la responsabilité terrible qui pesait sur sa tête, lui demanda mille excuses de la liberté qu'il était forcé de prendre, etc. L'abbé Edgeworth comprit que ce préambule allait aboutir à le fouiller, et il prévint son interlocuteur en lui disant que, la réputation de M. de Malesherbes ne l'ayant pas exempté de cette formalité, il ne s'était pas flatté, en venant au Temple, qu'on ferait une exception pour lui; que, du reste, il n'avait dans ses poches rien de suspect, et qu'il ne tenait qu'aux municipaux de s'en assurer. Malgré cette déclaration, la fouille se fit avec assez de rigueur. Les papiers que le prêtre avait sur lui ne donnèrent lieu à aucune réflexion, mais sa tabatière fut ouverte et le tabac fut éprouvé; un petit crayon d'acier qui se trouvait par hasard dans sa poche fut examiné scrupuleusement, de peur qu'il ne renfermât un poignard. Cela fait, on lui renouvela les

excuses par lesquelles on avait débuté, et on l'invita à s'asseoir.

Pendant que cette scène se passait dans la salle du conseil, Garat était entré au second étage de la tour. Cléry, livré à la douleur et retiré dans sa chambre, vint au bruit qu'il entendit, et annonça à Louis XVI le retour du ministre de la justice. Santerre, qui précédait Garat, s'approcha du Roi, et lui dit à demi-voix : « Voici le Conseil exécutif. » Le ministre s'étant avancé, dit au Roi qu'il avait porté sa lettre à la Convention, et qu'elle l'avait chargé de lui notifier la réponse suivante :

« Qu'il était libre à Louis d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa famille librement et sans témoins; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille; qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités; que la Convention nationale avait passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours. »

Le Roi entendit cette lecture sans faire aucune observation; il entra dans sa chambre et dit à Cléry : « Je croyais, à l'air de Santerre, qu'on allait m'annoncer que le sursis était accordé. » Voyant Louis XVI parler à Cléry, Bodson s'approcha. « Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, lui dit le Roi, recevez-en mes remerciments. » Le jeune municipal, interdit, ne sut que répondre; il dut prendre pour une ironie la parole de gratitude qui lui était adressée, et qu'il avait si peu méritée. Ce n'était point cependant une ironie. Le malheureux Prince, à la vue de cette figure si jeune et si douce, avait cru à un sentiment généreux; la cruauté avec laquelle agissaient envers lui quelques hommes, dans un pareil moment, était si invraisemblable, que, bien qu'elle fût vraie, il n'y croyait pas.

Après la lecture de la réponse de la Convention, les municipaux tirèrent le ministre de la justice à l'écart, et lui demandèrent comment Louis verrait sa famille. « En parti-

culier, répondit Garat, c'est l'intention de la Convention. » Les commissaires lui communiquèrent alors l'arrêté de la Commune qui leur enjoignait de ne perdre le Roi de vue ni le jour ni la nuit. Il fut convenu entre les municipaux et le ministre que, pour concilier ces deux décisions, opposées l'une à l'autre, Louis XVI recevrait sa famille dans la salle à manger de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermerait la porte pour qu'il ne fût pas entendu.

Le Roi rappela le ministre de la justice, pour lui demander s'il avait fait prévenir M. de Firmont. Garat[1] répondit qu'il l'avait amené dans sa voiture, qu'il était au conseil et qu'il allait monter. Deux municipaux descendirent aussitôt pour l'amener au Roi.

Louis XVI prit dans son secrétaire les trois rouleaux qu'il y avait enfermés, et les remettant à un municipal nommé Baudrais, qui causait avec le ministre, il lui dit : « Voici, monsieur, trois mille livres en or qui appartiennent à M. de Malesherbes; je vous prie de les lui remettre. » Le commissaire le lui promit : mais la précaution prise par le Prince honnête homme fut inutile. La somme fut sur-le-champ portée par Baudrais au conseil, qui s'empressa de l'envoyer à la municipalité[2]; elle ne parvint pas à M. de Malesherbes.

En ce moment parut l'abbé Edgeworth.

« Arrivé à l'appartement du Roi, dont toutes les portes

[1] Député aux états généraux, sénateur, comte de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, Dominique-Joseph Garat, né à Ustaritz, dans le pays basque, vers 1760; sa versatilité l'a rendu célèbre. Il prononça en septembre 1800, à la place des Victoires, l'éloge de Kléber et Desaix, et fit en 1815 celui de Moreau.

[2] « Commune de Paris.

« Je soussigné, secrétaire-greffier de la municipalité, reconnais que le citoyen Flechelle, cavalier d'ordonnance, m'a remis la somme de trois mille livres, en cent vingt-cinq louis en or, qui lui avait été remise par les commissaires composant le conseil du Temple.

« Fait en la maison commune, ce 20 janvier 1793, l'an II[e] de la République française, à dix heures moins un quart.

« COULOMBEAU, secrétaire-greffier. »

étaient ouvertes, a-t-il écrit lui-même, j'aperçus ce Prince au milieu d'un groupe de huit ou dix personnes : c'était le ministre de la justice accompagné de quelques membres de la Commune, qui venait de lui lire le fatal décret qui fixait irrévocablement sa mort au lendemain.

» Il était au milieu d'eux, calme, tranquille, gracieux même, et pas un seul de ceux qui l'environnaient n'avait l'air aussi assuré que lui. Dès que je parus, il leur fit signe de la main de se retirer; ils obéirent; lui-même ferma la porte après eux, et je restai seul dans la chambre avec lui.

» Jusqu'ici j'avais assez bien réussi à concentrer les différents mouvements qui agitaient mon âme; mais à la vue de ce Prince, autrefois si grand et alors si malheureux, je ne fus plus maître de moi-même; mes larmes s'échappèrent malgré moi, et je tombai à ses pieds sans pouvoir lui faire entendre d'autre langage que celui de ma douleur; cette vue l'attendrit mille fois plus que le décret qu'on venait de lui lire. Il ne répondit d'abord à mes larmes que par les siennes; mais bientôt reprenant son courage : « Pardonnez, me dit-il, monsieur, pardonnez à ce moment de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi. Depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a, en quelque sorte, familiarisé avec eux; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur : c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. »

» En disant ces paroles, il me releva avec bonté et me fit passer dans son cabinet, afin de m'entretenir plus à l'aise, car, dans sa chambre, tout était entendu. Là, me faisant asseoir auprès de lui : « C'est donc à présent, me dit-il, monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entier! hélas! la seule affaire; car que sont toutes les autres auprès de celle-là? Cependant, je vous demande quelques moments de répit, car voilà que ma famille va descendre. En

attendant, voici un écrit que je suis bien aise de vous communiquer. »

» Il tira de sa poche un papier cacheté et en brisa le sceau : c'était son testament, qu'il avait fait depuis le mois de décembre, c'est-à-dire à une époque où il doutait encore si on lui permettrait d'avoir un prêtre catholique pour l'assister dans son dernier combat. Tous ceux qui ont lu cette pièce si intéressante et si digne d'un Roi chrétien jugeront aisément de l'impression profonde qu'elle dut faire sur moi. Mais ce qui les étonnera sans doute, c'est que ce Prince eût la force de la lire lui-même, et de la lire jusqu'à deux fois. Sa voix était ferme, et il ne paraissait d'altération sur son visage que lorsqu'il rencontrait des noms qui lui étaient chers. Alors, toute sa tendresse se réveillait; il était obligé de s'arrêter un moment, et ses larmes coulaient malgré lui. Mais lorsqu'il n'était question que de lui-même et de ses malheurs, il ne paraissait pas plus ému que ne le sont communément les autres hommes lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui.

» Cette lecture étant finie, et la famille royale ne descendant pas, le Roi se hâta de me demander des nouvelles du clergé et de la situation de l'Église en France. Malgré la rigueur de sa prison, il en avait appris quelque chose. Il savait que les ecclésiastiques fidèles, obligés de s'expatrier, avaient été accueillis à Londres; mais il ignorait tous les détails. Le peu que je me fis un devoir de lui en dire parut faire sur lui la plus profonde impression, et en gémissant sur les maux du clergé de France, il ne se lassait pas de rendre hommage à la générosité du peuple anglais, qui travaillait à les adoucir.

» Mais il ne s'en tint pas à ces questions générales, et, venant bientôt à des détails qui m'étonnèrent moi-même, il voulut savoir ce qu'étaient devenus plusieurs ecclésiastiques auxquels il semblait prendre un intérêt plus particulier, le cardinal de la Rochefoucauld, l'évêque de Clermont, l'abbé

de Floirac, etc. Mais son intérêt redoubla au seul nom de M. l'archevêque de Paris. Il me demanda où il était, ce qu'il faisait, et si j'avais des moyens de correspondre avec lui. « Marquez-lui, me dit-il, que je meurs dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur que lui. Hélas! je crains qu'il ne m'en veuille un peu de ce que je n'ai point fait réponse à sa dernière lettre. J'étais encore aux Tuileries; mais, en vérité, les événements se pressaient tellement autour de moi à cette époque, que je n'en trouvai pas le temps. Au surplus, il me le pardonnera, j'en suis bien sûr, car il est bon! »

» Je ne sais par quel hasard la conversation tomba sur M. le duc d'Orléans. Le Roi me parut très-instruit de ses menées et du rôle affreux qu'il jouait à la Convention; mais il en parlait sans ombre d'amertume, et avec plus de pitié que de courroux : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, me dit-il, pour qu'il me poursuive ainsi?... Mais pourquoi lui en vouloir? Ah! il est plus à plaindre que moi. Ma position est triste, sans doute; mais le fût-elle encore davantage, non, très-certainement je ne voudrais pas changer avec lui. »

A huit heures, la conversation fut interrompue par un municipal qui vint annoncer au Roi que sa famille allait descendre. Louis XVI parut très-ému : « Si l'on ne m'a point permis de monter chez elle, dit-il aux commissaires, je pourrai du moins la voir seul dans ma chambre? — Non, répondit l'un d'eux, nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce sera dans la salle à manger. — Vous avez entendu, répliqua le Roi, que le décret de la Convention me permet de la voir sans témoins. — Cela est vrai, dirent les municipaux, vous serez en particulier; on fermera la porte; mais par le vitrage nous aurons les yeux sur vous. — Faites descendre ma famille. »

Pendant cet intervalle, Louis XVI était entré dans la salle à manger; Cléry l'y suivit; il rangea la table de côté et plaça des chaises dans le fond, afin de donner plus d'espace. « Il

faudrait, lui dit le Roi, apporter un peu d'eau et un verre. » Il y avait sur une table une carafe d'eau à la glace; Cléry n'apporta qu'un verre et le plaça près de cette carafe. « Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, lui dit le Roi, car si la Reine buvait de celle-là, elle pourrait en être incommodée. Vous direz à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet; je craindrais que sa vue ne fit trop de mal à ma famille. »

Plus d'un quart d'heure s'était écoulé depuis qu'un commissaire était allé chercher la famille royale. Louis XVI allait et venait, s'arrêtant à chaque instant à la porte d'entrée avec les marques de la plus vive émotion. Enfin, à huit heures et demie, la porte s'ouvre : la Reine paraît la première tenant son fils par la main, ensuite Marie-Thérèse et Madame Élisabeth. Tous se précipitent dans les bras du Roi. Un morne silence règne pendant quelques minutes et n'est interrompu que par des sanglots. Marie-Antoinette fait un mouvement pour entraîner le Roi vers sa chambre : « Non, dit Louis XVI, passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils entrent dans la salle à manger; les municipaux en ferment la porte, qui, ainsi que la cloison, était en vitrage. Le Roi s'assied, la Reine se place à sa gauche, Madame Élisabeth à sa droite, Marie-Thérèse presque en face, et le jeune Prince reste debout entre les jambes de son père. Tous se penchent vers lui et le tiennent souvent embrassé. Louis XVI raconte son procès en excusant les hommes qui l'ont condamné. Il donne des instructions religieuses à ses enfants; il leur recommande de pardonner sa mort, et il les bénit. La Reine désire ardemment que toute la famille royale passe la nuit avec lui; il refuse en répétant qu'il a besoin de tranquillité et de recueillement. Cette scène de douleur dure sept quarts d'heure. Quand elle arriva à sa fin, le Roi voulant inculquer profondément dans le cœur de son fils le pardon qu'il avait écrit dans son testament, employa un moyen touchant que Madame Royale, témoin ocu-

laire de cette scène, a transmis à la postérité. « Mon père, au moment de se séparer de nous pour jamais, dit-elle, nous fit promettre à tous de ne jamais songer à venger sa mort. Il était bien assuré que nous regardions comme sacré l'accomplissement de sa dernière volonté; mais la grande jeunesse de mon frère lui fit désirer de produire sur lui une impression encore plus forte. Il le prit sur ses genoux et lui dit : « Mon fils, vous avez entendu ce que je viens de dire; mais comme le serment a encore quelque chose de plus sacré que les paroles, jurez en levant la main que vous accomplirez la dernière volonté de votre père. » Mon frère lui obéit en fondant en larmes, et cette bonté si touchante fit encore redoubler les nôtres[1]. »

Quoique enfermé dans le cabinet de la tourelle où le Roi l'avait laissé, l'abbé Edgeworth distinguait facilement les voix, et malgré lui il assistait à cette scène, la plus déchirante dont il eût jamais été témoin. « Pendant près d'un quart d'heure, dit-il dans sa relation des derniers moments de Louis XVI, on n'articula pas une seule parole : ce n'étaient ni des larmes ni des sanglots, c'étaient des cris perçants qui devaient être entendus hors de l'enceinte de la tour. Le Roi, la Reine, le Dauphin, Madame Élisabeth, Madame Royale, tous se lamentaient à la fois, et les voix semblaient se confondre. Enfin, les larmes cessent, parce qu'on n'a plus la force d'en répandre. » A dix heures un quart, Louis se lève le premier et tous le suivent. Cléry ouvre la porte; la Reine tient le Roi par le bras droit : l'un et l'autre donnent une main au Dauphin; Madame Royale à gauche tient son père embrassé par le milieu du corps; Madame Élisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, a saisi le bras gauche de son frère : ils font quelques pas vers la porte d'entrée en poussant les gémissements les plus douloureux. « Je vous assure, leur dit Louis XVI, que je vous verrai demain matin à huit heures. — Vous nous le

[1] Récit de Madame Royale.

promettez? répètent-ils tous ensemble. — Oui, je vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures? dit la Reine. — Eh bien, oui! à sept heures, répond le Roi : adieu!... » Il prononce cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublent : Madame Royale tombe évanouie aux pieds du Roi, qu'elle tient encore embrassé; Cléry la relève et aide Madame Élisabeth à la soutenir. Le Roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donne les plus tendres embrassements et a la force de s'arracher de leurs bras. « Adieu!... adieu!... » dit-il, et il rentre dans sa chambre.

Les Princesses remontent chez elles avec le Dauphin. Cléry veut continuer à soutenir Madame Royale; les municipaux l'arrêtent à la seconde marche et le forcent de rentrer. Les deux portes se ferment, mais on continue d'entendre les cris et les gémissements des Princesses dans l'escalier, et cette exclamation de : *Les bourreaux!* qui échappe à la douloureuse exaltation de la Reine.

Le Roi a rejoint son confesseur dans son cabinet de la tourelle; et, se jetant sur une chaise : « Ah! monsieur, s'écrie-t-il, ne pouvant cacher l'agitation d'une âme profondément émue, quelle entrevue! quelle séparation! Faut-il donc que j'aime si tendrement et que je sois si tendrement aimé!... Le cruel sacrifice est fait, aidez-moi maintenant, monsieur, à oublier tout pour ne penser qu'au salut. Voilà ce qui doit concentrer désormais toutes mes affections et toutes mes pensées. » Il continua à s'exprimer ainsi en paroles entrecoupées, où se révélaient également sa sensibilité et son courage. Une demi-heure s'écoula. Cléry vint proposer le souper. Le Roi hésita un moment; mais par réflexion, il accepta l'offre. Il mangea peu, mais avec appétit; les municipaux étaient, ce soir-là, plus nombreux que de coutume dans l'antichambre. Bien qu'ils s'entretinssent à voix basse, cette phrase arriva à l'oreille du Roi : « Il est temps que le peuple se venge. — Le peuple (dit Louis XVI avec calme sans regarder les deux commissaires qui étaient debout près de sa

table), le peuple rendra justice à ma mémoire quand il saura la vérité, quand il aura recouvré la liberté de se montrer juste; mais, hélas! jusqu'à ce temps, il sera bien malheureux! »

Le souper avait duré cinq minutes. Le Roi rentra aussitôt dans son cabinet et proposa à M. de Firmont de prendre quelque nourriture. Après un moment d'hésitation, celui-ci accepta.

Une pensée préoccupait l'esprit de l'abbé Edgeworth, c'était de procurer la communion à Louis XVI. Il avait d'abord songé à lui apporter le saint viatique en secret, comme on était obligé de faire alors; mais la fouille rigoureuse qu'il allait subir en entrant au Temple et la profanation qui en eût été la suite l'avaient empêché de s'arrêter à cette première idée. Il ne lui restait donc d'autre ressource que de dire la messe dans la chambre même du Roi, s'il en pouvait trouver les moyens; il lui en fit la proposition. Louis XVI fut effrayé du péril auquel s'exposait l'abbé Edgeworth; mais celui-ci le supplia à son tour de se confier à sa prudence comme à son dévouement. Ne pouvant rien tenter en cachette, il fallait se décider à une demande ouverte et formelle; le Roi la permit enfin. « Allez, dit-il, monsieur, mais je crains bien que vous ne réussissiez pas; je connais les hommes auxquels vous allez avoir affaire, ils n'accordent que ce qu'ils ne peuvent refuser. »

M. de Firmont se fait conduire à la salle du conseil, et y forme sa demande au nom de Louis. Les commissaires, qui n'étaient point préparés à cette requête, en sont déconcertés, et ils cherchent différents prétextes pour l'éluder. — « Où trouver un prêtre à l'heure qu'il est, disent-ils, et quand nous en trouverions un, comment faire pour lui procurer des ornements? — Le prêtre est tout trouvé, répond l'abbé Edgeworth, puisque me voici, et quant aux ornements, l'église la plus voisine en fournira; il ne s'agit que de les envoyer chercher. Du reste, ma demande est juste, et ce serait mécon-



naître vos propres principes que de la refuser. » Un des municipaux prend aussitôt la parole, et, quoiqu'en termes assez mesurés, donne clairement à entendre que cette requête peut n'être qu'un piége, et que, sous prétexte de donner la communion à Louis, on peut l'empoisonner : « L'histoire, ajoute-t-il, nous fournit à cet égard assez d'exemples pour nous engager à nous montrer circonspects. » M. de Firmont se contente de regarder fixement cet homme et de lui dire : « La fouille à laquelle je me suis soumis en entrant ici a dû vous prouver que je ne porte pas de poison sur moi; si donc il s'en trouvait demain, c'est de vous que je l'aurais reçu, puisque tout ce que je demande pour dire la messe doit passer par vos mains. » Le commissaire veut répliquer, ses collègues lui imposent silence, et disent à M. Edgeworth que, le conseil n'étant pas complet, ils ne peuvent rien prendre sur eux; mais qu'ils vont convoquer les membres absents et qu'ils lui feront part du résultat de la délibération.

Au bout d'un quart d'heure, M. de Firmont est introduit de nouveau, et le président lui dit : « Citoyen ministre du culte, le conseil a pris en considération la demande que vous lui avez faite au nom de Louis Capet; cette demande étant conforme aux lois qui déclarent que tous les cultes sont libres, lui est accordée. Nous y mettons cependant deux conditions : la première, que vous dresserez à l'instant une requête officielle signée de vous; la seconde, que l'exercice de votre culte sera achevé demain à sept heures au plus tard, parce que, à huit heures précises, Louis Capet doit partir pour le lieu de son exécution. »

Ces derniers mots étaient dits, comme tout le reste, avec un sang-froid qui montrait à nu le fond du cœur. L'abbé Edgeworth met sa demande par écrit sur un papier qui lui est donné par les municipaux.

COMMUNE DE PARIS.

Un crucifix.
Un missel. — *Carton*[1].
Un calice.
Un corporal et une pale.
Une patène.
Une pierre sacrée.
Un purificatoire.
Un amict.
Une aube.
Un cordon. — *Un lavabo.*
Un manipule.
Une étole.
Une chasuble.
Deux nappes d'autel.
Une grande et une petite hostie.

Je soussigné, ministre du culte catholique, agréé par le conseil de la Commune, séant au Temple, pour dire la messe demain dans l'appartement de Louis Capet, conformément à son vœu, désire qu'on me fournisse les objets détaillés dans la liste ci-dessus. Ce vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-treize.

EDGEWORTH.

Ayant écrit ces lignes, le prêtre les laisse sur le bureau; on le reconduit aussitôt au deuxième étage. Le conseil du Temple, rassemblé, formule au bas de la pétition son assentiment en ces termes :

« Nous soussignés, commissaires de la Commune, de garde à la tour du Temple, délibérant sur la demande ci-dessus énoncée, prions le citoyen curé de la paroisse de Saint-François d'Assise de vouloir bien prêter les objets détaillés dans la demande ci-contre, et sur le désir de Louis Capet, pour

[1] Les mots écrits en caractères italiques ont été ajoutés par le curé constitutionnel de la paroisse de Saint-François d'Assise.



lui faire entendre une messe qui doit être célébrée dans sa chambre à la tour du Temple, demain matin à six heures précises, et d'envoyer ces objets au conseil du Temple par une personne qu'il choisira à cet effet, lesquels objets lui seront rendus dans la matinée du même jour.

» Nous prions, de plus, le citoyen curé de vouloir bien nous envoyer ces objets ce soir, s'il est possible, ou de nous faire assurer par le présent porteur qu'il voudra bien nous les envoyer demain, à cinq heures du matin.

» Fait au conseil du Temple, ce dimanche au soir, vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-treize.

» L'an deuxième de la République française.

» DOUCE[1], BAUDRAIS[2], PASTÉ[3], TEURLOT[4], DESTOURNELLES[5], BODSON[6], JON[7], GILLET MARIE[8], MERCEREAU[9]. » .

Le Roi, qui avait attendu avec inquiétude le dénoûment de cette affaire, avait paru écouter avec une sensible joie le récit que lui en avait fait, à son retour, M. Edgeworth. Il s'enferme avec son confesseur, et reste à ses pieds jusqu'à minuit et demi. L'abbé, le voyant épuisé de fatigue, l'engage à prendre quelque repos; il y consent, invite son confesseur à en faire autant, et le fait passer dans la chambre de Cléry.

Cléry aide le Roi à se déshabiller, et comme il se dispose à lui rouler les cheveux, le Roi lui dit : « Ce n'est pas la

1 Ouvrier en bâtiment, trente-deux ans, rue Saint-Placide, n° 1192, section de la Croix-Rouge.

2 Homme de lettres, quarante-trois ans, officier municipal, rue de Marivaux, n° 9, section de 1792.

3 . . . .

4 Horloger, vingt-neuf ans, rue Saint-Bernard, n° 10, section de Montreuil.

5 Directeur de l'enregistrement, officier municipal, rue Chabannais, n° 12, section de 1792, âgé de quarante-huit ans.

6 Graveur, vingt-sept ans, quai de l'Horloge, n° 58.

7 Marchand épicier, trente-huit ans, rue Saint-Denis, n° 455.

8 Paveur, rue de Bourgogne, n° 1465, section des Invalides.

9 Tailleur de pierres, trente-quatre ans, rue des Amandiers Sainte-Geneviève, n° 4.

peine. » Ces simples mots redoublèrent les larmes de Cléry. « Plus de courage, Cléry, lui dit Louis XVI ; ceux qui m'aiment ne doivent-ils pas souhaiter la fin d'une si longue agonie? » En se couchant, il ajoute, au moment où Cléry ferme ses rideaux : « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures. » L'abbé Edgeworth, qui s'est jeté sur le lit de Cléry, livré aux pensées les plus accablantes, entend, à travers la cloison, le Roi donner ainsi tranquillement ses ordres pour le lendemain.

A peine Louis XVI est-il couché, qu'un sommeil profond s'empare de lui.

Cléry passe la nuit sur une chaise, dans la chambre de son maître, priant Dieu de conserver au Roi ses forces et son courage.

Entendant sonner cinq heures, il allume le feu. A ce bruit, le Roi s'éveille, et dit, en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées? — Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. » Le Roi se lève aussitôt. « J'ai bien dormi, dit-il, et sans interruption ; j'en avais grand besoin, la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont? — Sur mon lit. — Et vous, où avez-vous passé la nuit? — Sur une chaise. — J'en suis fâché, dit le Roi. — Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ? » Le Roi lui donne la main et serre la sienne avec affection.

Cléry habille le Roi et le coiffe. Pendant ce temps-là, le Prince ôte de sa montre un cachet et le met dans la poche d'un gilet blanc qu'il portait la veille; il dépose sa montre sur la cheminée; puis, retirant de son doigt un anneau, qu'il considère plusieurs fois, il le met dans la même poche où était le cachet; alors il change de linge, met le gilet dépositaire de ces deux souvenirs, et passe son habit; il retire des poches de cet habit son portefeuille, sa lorgnette, sa boite à tabac, sa bourse et quelques autres effets qu'il dépose sur la cheminée, à côté de sa montre ; tout cela en silence et devant plusieurs municipaux. Sa toilette achevée, il dit à Cléry de

prévenir M. de Firmont. Cléry va l'avertir. M. de Firmont était levé, il arrive et suit le Roi dans son cabinet, où il reste enfermé avec lui pendant une demi-heure.

Pendant ce temps, Cléry place une commode au milieu de la chambre et la dispose en forme d'autel; il la revêt d'une nappe blanche, il l'orne d'un petit crucifix d'argent; deux flambeaux ordinaires remplacent les candélabres, la bougie tient lieu de cierges; il transfère dans sa chambre les ornements du prêtre, le calice et tous les objets nécessaires pour le service divin, que, sur la demande des municipaux, on avait apportés, à deux heures du matin, de l'ancienne église des Capucins du Marais (rue d'Orléans), devenue la paroisse de Saint-François d'Assise. Tout étant ainsi préparé, il va prévenir Louis XVI. Le Roi lui demande s'il peut servir la messe. Cléry répond affirmativement, mais qu'il ne sait pas les répons par cœur. Le Roi tenait un livre à la main : il l'ouvre à l'article de la messe et le lui remet, puis il prend pour lui un autre livre. Cléry avait placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand coussin à terre. Le Roi lui fait ôter ce coussin et va lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni de crin, dont il se servait ordinairement pour dire ses prières. Le prêtre, qui pendant ce temps s'habillait, entre, portant le calice; les municipaux se retirent dans l'antichambre, laissant ouvert un des battants de la porte. La messe commence : la pendule marquait six heures. Un grand silence règne dans toute la tour, où l'on dirait que chacun s'associe à l'auguste cérémonie. Louis XVI, constamment à genoux, entend la messe et communie avec le plus saint recueillement[1].

Le prêtre retourne dans la chambre de Cléry pour quitter ses ornements sacerdotaux; et le Roi, ayant achevé ses actions de grâces à Dieu, entre dans son cabinet. Son valet

[1] La nappe qui servit à la communion du Roi dans cette circonstance solennelle fut remise, quelques jours après, par Cléry à Lepitre, qui alla la porter à madame Cléry, retirée alors à Juvisy.

de chambre l'y suit. Louis XVI lui prend les deux mains et lui dit avec un accent pénétrant : « Cléry, je suis content de vos soins. » Cléry, attendri, se jette aux pieds de son maître en lui disant d'espérer encore : « Sire, ils n'oseront vous frapper. — La mort ne m'effraye point, Cléry, répond tranquillement le Roi ; j'y suis tout préparé. Mais vous, ne vous exposez pas. Je vais demander que vous restiez près de mon fils : donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent. Un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. — La seule récompense que je désire, s'écrie Cléry, qui était toujours à genoux, c'est de recevoir la bénédiction de Votre Majesté : Sire, ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous. » Le Roi Très-Chrétien donne sa bénédiction à son fidèle serviteur, puis il le relève, et le serrant contre son sein : « Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées ; dites aussi à Turgy que je suis content de lui. Rentrez maintenant, ne donnez aucun soupçon contre vous. » Et tout à coup le rappelant : « Tenez, lui dit-il en lui donnant un papier qu'il avait déposé sur sa table, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour rester ici. » Cléry saisit de nouveau la main royale, qu'il baise, et il sort. « Adieu, » lui dit Louis XVI.

Cléry rentre dans sa chambre et y trouve M. de Firmont en prière devant son lit. — « Quel prince ! lui dit le prêtre en se relevant ; avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort ! Il est aussi tranquille que s'il venait d'entendre la messe dans son palais et au milieu de sa cour. — Je viens d'en recevoir, répond Cléry, les plus touchants adieux ; il a daigné me promettre de demander que je reste dans la tour auprès de son fils. Lorsqu'il sortira, monsieur, je vous prie de le lui rappeler, car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier. » M. de Firmont dit à Cléry : « Soyez tranquille, » et il rejoint Louis XVI.

Il le trouve assis près de son poêle et ayant peine à se réchauffer. « Mon Dieu! dit le Roi, que je suis heureux d'avoir mes principes! Sans eux, où en serais-je maintenant? Mais, avec eux, que la mort doit me paraître douce! Oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas! » M. Edgeworth, qui nous a légué ces détails, ajoute: « Le ministère que j'ai rempli auprès de ce prince ne me permet pas de citer quelques traits épars des différentes conversations qu'il eut avec moi durant ces seize dernières heures; mais, au peu que j'en dis, on doit juger de tout ce que je pourrais ajouter s'il m'était permis de tout dire. »

Le jour commence à paraître, et déjà on bat la générale dans toutes les sections de Paris. La nuit avait été pluvieuse et froide; les rues étaient engorgées par la fonte de la neige[1]. Le jour se leva si sombre et si voilé de brouillard qu'il semblait continuer la nuit. Une brume épaisse et glacée répandait une teinte funèbre sur la nature en deuil. Le son perçant

[1] Archives de l'hôtel de ville. — Commune de Paris. — Département de la police.

« Le 20 janvier 1793, l'an IIe de la République française une et indivisible.

» Nous vous prions, citoyen président, de faire part au conseil général de l'assassinat qui vient d'être commis au jardin de l'Égalité.

» Pelletier Saint-Fargeau en est la malheureuse victime; on dit qu'un nommé Pâris, ancien garde du corps, est l'assassin. Nous venons de faire partir un officier de paix pour faire perquisition de sa personne.

» D'un autre côté, on nous annonce qu'il doit éclater un complot cette nuit, et qu'un fort de la halle a reçu une lettre de convocation pour se trouver demain, en grand nombre, sur le passage de Louis Capet, et l'assassiner.

» Nous avons écrit à l'inspecteur pour faire déblayer les rues engorgées par la fonte de la neige. Malgré les mesures que nous avons prises pour faire illuminer, on nous rapporte que les façades des maisons sont mal éclairées, et que l'on rencontre peu de patrouilles.

» Nous vous prions de faire parvenir aux différentes sections, par les commissaires qui sont dans votre sein, l'invitation pour redoubler de zèle et d'activité, dans un moment où les ennemis de la République ont la rage du désespoir.

» Nous restons en permanence pour exécuter les ordres que le conseil général nous transmettra, et répondre aux députations des sections.

» Les administrateurs du département de la police,

» VIGNER. — BRUSLÉ. »

des trompettes et le roulement des tambours éveillent la population ; tout s'agite, tout frémit, tout s'émeut dans l'intérieur des maisons. Les femmes et les enfants se retirent, la douleur au cœur et l'épouvante au front, dans les appartements les plus reculés ; les hommes et les jeunes gens s'arment, la plupart en gémissant, afin d'aller faire la haie et maintenir l'ordre matériel dans la rue, pendant que cet immense désordre moral, la mort d'un Roi tué par son peuple, s'accomplira sur la place du 21 Janvier. La révolution commande et la peur obéit, la peur complice des crimes qu'elle déteste tout bas, et qui les commet en les détestant, car c'est elle qui les rend possibles. Tout ce qu'il y a d'hommes perdus, les pourvoyeurs de la lanterne, les aboyeurs des clubs, les égorgeurs des journées révolutionnaires, parcourent de bonne heure les rues des faubourgs la menace à la bouche et en poussant des cris de triomphe. Tout s'émeut, les bons comme les pervers, ceux-ci de joie et d'impatience, ceux-là de douleur et d'effroi ; dans tout Paris, il n'y a de calme et de serein que le front du juste qui va mourir.

Le mouvement de la ville se fait entendre très-distinctement dans la tour et glace le sang dans les veines du prêtre et du serviteur, derniers amis du dernier Roi de France. Louis XVI, prêtant un instant l'oreille, dit sans aucune émotion : « C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler [1]. »

[1] Voici l'ordre du jour du 20 janvier, arrêté par le Conseil exécutif, et envoyé, le jour même, aux sections de Paris, au département et aux districts du bourg de l'Égalité et de Saint-Denis, par le commandant général Santerre, « pour assurer », dit-il dans sa lettre d'envoi au citoyen maire de Paris, « la tranquillité de Paris et de ses environs. »

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

Ordre du jour du 20 *janvier* 1793, *etc.*

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Chaque section fournira 25 hommes armés de fusils et de 16 cartouches, sachant manœuvrer, et dont les principes ne soient pas équivoques. Chacun sera muni d'une carte à la boutonnière portant son nom, celui de la section

Elle se rassemblait en effet. Peu après, des détachements de cavalerie entrent dans la cour du Temple, et on reconnait parfaitement la voix des officiers et les pas des chevaux. Le Roi écoute encore et dit avec le même sang-froid : « Les voilà qui approchent. »

et du président. Ces 1200 hommes se rendront au Temple à 7 heures 1/2 très-précises; chaque chef commandant le détachement de 25 hommes portera la liste de ces 25 hommes, qu'il remettra à l'adjudant général de service au Temple, qui fera l'appel, et qui ainsi que le commandant général en chef de légion pourront remercier de ces hommes qui sont pour cette garde ceux qui par mégarde se seroient immiscés dans ce choix et dont on auroit à présumer que les intentions sont contrariées.

Chaque légion fournira un commandant pour cette escorte, qui partira à sept heures au plus tard du chef-lieu de chaque légion avec deux tambours, lesquels réunis seront aux ordres du tambour-major de la seconde légion.

La garde montante au Temple, ce jour 20 janvier, restera avec celle montante demain 21 jusqu'après l'exécution; celle montante demain à sept heures ira avec deux canons et un caisson et descendra avec ses canons et caissons.

La 5e légion fournira de forts détachements depuis la rue Phelippeaux jusqu'à la porte Saint-Martin. On aura soin de ne laisser approcher les canons qu'à 25 pas au moins.

La 6e légion fournira pareillement des détachements depuis la porte Saint-Martin, le boulevard, comme la dernière fois, jusques et compris la porte Montmartre.

La 1re légion, depuis la porte Montmartre jusques à la rue Mirabeau.

La 2e légion, depuis la rue Mirabeau jusques à la porte Saint-Honoré.

La 4e légion, depuis la porte Saint-Honoré jusques à la place de la Révolution, la rue des Champs-Élisées et la place de la Révolution, depuis la rue cy-devant Royale jusques vis-à-vis le pont Tournant, et pareillement de la rue cy-devant Royale jusqu'à l'entrée de la route de Neuilly.

La 3e légion sur la place de la Révolution, depuis vis-à-vis le pont Tournant, passant vis-à-vis le pont de la Liberté, formant un cercle très-étendu jusqu'à la route de Neuilly.

La 3e légion fournira égallement un fort détachement sur le quai des Thuilleries ainsi qu'aux abords du pont de la Liberté du côté de la rue de Bourgogne.

La 1re légion fournira une réserve de cinq cents hommes sur la place des 4 Nations, et pareillement une réserve de cent hommes au pont National, cy-devant Royal, où il doit y avoir deux pièces de canon.

La 2e légion fournira une réserve de six cents hommes place des Victoires nationales.

La 3e légion fournira pareillement une réserve de six cents hommes dans les Champs Élisées, à portée des routes de Versailles et de Neuilly.

La 4e légion une réserve de six cents hommes place des Piques.

La 5e légion une réserve de six cents hommes aux Thuilleries, près le bassin du pont Tournant.

La 6e légion une réserve de quatre cents hommes au gazon du Louvre, et une autre de deux cents hommes place de la Maison commune.

Fidèle à la parole donnée et cédant au besoin de son cœur, il veut revoir une dernière fois sa famille; l'abbé Edgeworth le supplie instamment de ne pas mettre la Reine à une épreuve qu'elle n'aurait pas la force de soutenir. Le Roi s'arrête un moment, et, avec l'expression de la douleur

Toutes ces réserves seront commandées par un commandant en chef, un en second et un adjudant-major de section, rendues pareillement à sept heures précises.

En outre de ces réserves, chaque section aura dans le chef-lieu de son arrondissement une réserve de deux cents hommes avec son drapeau, prête à marcher au premier ordre.

La réserve de la section de 92 se rendra au Trésor national, celle de la section du Mail à la Caisse de l'Extraordinaire et celle d'Escompte.

La section de la place des Fédérés placera sa réserve autour du parc d'artillerie.

Chaque compagnie de canonniers fournira deux canonniers, rendus à 6 heures précises à l'Arsenal, pour y renforcer la garde de ce poste, et un autre canonnier par compagnie se rendra au parc d'artillerie, place des Fédérés.

Chaque section aura soin d'envoyer très-exactement deux ordonnances à la Maison commune pour recevoir et porter les ordres dans leur section respective. On se servira de ces ordonnances pour donner l'ordre de la retraite. Ces ordonnances seront rendues à 7 heures du matin, et se présenteront à la salle de l'état-major pour y être inscrites.

Ordre pour les canons.

La 1re légion fournira 15 pièces, savoir : à la réserve des 4 Nations, 4 pièces; Pont-National, ci-devant Royal, 2 pièces; sur le boulevard porte Montmartre, 2 pièces; pont de la Liberté, 2 pièces; route de Versailles, 2 pièces; à la Conciergerie, une pièce; garde montante au Temple, 2 pièces.

La 2e légion fournira 13 pièces, savoir : au pont Tournant dans le jardin des Thuilleries, 2 pièces; place des Victoires nationales, 4 pièces; sur le boulevard, au bout de la rue de Richelieu, une pièce; rue Grange-Batelière, deux pièces; rue Saint-Florentin, deux pièces; rue des Champs-Élisées, une pièce; au Trésor national, une pièce.

La 3e légion fournira dix pièces, savoir : sur la route de Versailles, 2 pièces; dans l'avenue de Neuilly, 4 pièces; à la Conciergerie, une pièce; à la prison de l'Abbaye, 2 pièces; cour des Feuillants, une pièce.

La 4e légion fournira 13 pièces, savoir : rue et faubourg Saint-Honoré, 4 pièces; place des Piques, 6 pièces; caisse de l'Extraordinaire, une pièce; rue Mirabeau, 2 pièces.

La 5e légion fournira 11 pièces, savoir : rue Phelippeaux, vis-à-vis le Temple, 2 pièces; boulevard du Temple, 3 pièces; porte Saint-Martin, 4 pièces; rue Saint-Florentin, 2 pièces.

La 6e légion fournira 10 pièces, savoir : sur les gazons du Louvre, 6 pièces; et à la porte Saint-Denis, 4 pièces.

Les canonniers qui ne seront point employés à leurs pièces, ou par excédant, se rendront à 6 heures très-précises à l'Arsenal pour servir à l'escorte des caissons.

la plus profonde : « Vous avez raison, monsieur, ce serait lui donner le coup de la mort; il vaut mieux me priver de cette triste consolation et la laisser vivre d'espérance quelques moments de plus. » Alors sortant de son cabinet, il appelle Cléry, et le tirant dans l'embrasure de la croisée, il

Les canonniers casernés à la Sorbonne enverront à 6 heures précises à l'Arsenal 100 canonniers pour l'escorte des caissons; tous ces canonniers et ceux des sections seront sous les ordres des adjudants de l'artillerie Berland et Robert.

Le bataillon des vétérans se rendra aux Thuilleries pour la garde du Conseil exécutif.

Le bataillon des Marseillois et celui d'Aix se rendront aux Champs-Élisées.

Le château de Bicêtre sera gardé par 200 hommes à pied et 100 à cheval de la légion Rozentalle. Il y aura 2 pièces de canon et les canonniers du bataillon de la cazerne rue de l'Oursine.

A la Conciergerie, il y aura 300 hommes de la cazerne de la Nouvelle-France aux ordres du commandant de la section du pont Neuf.

A l'Abbaye, 200 hommes de la cazerne de la rue de l'Oursine et 100 hommes de la même cazerne à la prison de Sainte-Pélagie.

A l'hôtel de la Force, la 33e division de gendarmerie et ses canons, plus 100 hommes de la cazerne rue Quincampoix.

Au Mont de piété, 200 hommes de la cazerne de la Courtille.

A l'hôtel des Monnoyes, dans les cours, 200 hommes du bataillon ou des piquets.

Tous ces différents détachements seront aux ordres des commandants des sections.

Les sections qui avoisinent les prisons enverront dès aujourd'hui des patrouilles nombreuses et fréquentes pour la sûreté des prisonniers.

Le commandant général recommande avec instance aux citoyens des sections de surveiller sans cesse chacun dans son quartier et relativement aux propriétés nationales et individuelles, et de faire en sorte qu'il n'y ait dans les rues que des citoyens armés, et que tous ceux qui sont en état de porter les armes se rendent à leur section pour y recevoir et exécuter l'ordre nécessaire à tous.

A huit heures précises et sans retard l'on partira du Temple. Tous les citoyens doivent sentir que le moindre retard est un manque au service impardonnable.

A midi précis, chaque adjudant ira ou enverra au chef-lieu de la légion pour y recevoir l'ordre de faire retirer ou continuer la garde. Il est deffendu expressément à qui que ce soit de se retirer avant cet ordre, ny de quitter son poste sous quelque prétexte. Il est également deffendu de tirer aucune arme à feu.

Il y aura à la tête du cortège 100 hommes de gendarmes à cheval qui feront l'avant-garde. Il y aura pour arrière-garde 100 gardes nationales à cheval de l'École militaire; de plus, il y aura différentes réserves de cavalerie. Il en sera conservé un grand nombre pour faire des patrouilles à l'extérieur de la ville.

Le cortège, arrivant à la place de la Révolution, continuera sa marche dans le cours de l'Égalité, ci-devant la Reine, jusqu'à halte à la tête.

lui dit : « Vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau à la Reine ; dites-lui bien que je la quitte avec peine..... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille, vous le lui remettrez aussi. Dites à la Reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle ; combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements !... » Ayant essuyé quelques larmes, il ajoute avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes adieux. » Puis il rentre dans son cabinet.

Les municipaux, qui s'étaient approchés, ont entendu le Roi et l'ont vu remettre à Cléry les différents objets que celui-ci tient encore dans ses mains. Ils lui ordonnent de les leur livrer ; mais un d'eux propose de l'en laisser dépositaire jusqu'à la décision du conseil, et cet avis est écouté.

Un quart d'heure après Louis XVI sort de son cabinet : « Demandez, dit-il à Cléry, si je puis avoir des ciseaux, » et il rentre. Cléry en fait la demande aux commissaires. « Savez-vous ce qu'il en veut faire? — Je n'en sais rien. — Il faut le savoir. » Cléry frappe à la porte du cabinet, et les municipaux qui l'accompagnent disent au Roi qui se présente : « Vous avez désiré des ciseaux, mais, avant d'en faire la demande au conseil, il faut savoir dans quel but. — C'est pour que Cléry me coupe les cheveux, » répond Louis XVI.

S'il étoit obmise quelques précautions particulières et nécessaires, le commandant général prie qu'on envoye les observations et réclamations au plutôt, afin qu'il y fasse droit sur-le-champ.

Les chasseurs du Midi cazernés rue de la Pépinière se rendront à la fabrication des assignats, maison des Capucines, à 7 heures précises.

La section de la Cité et celle du pont Neuf enverront tout de suite un détachement de 15 hommes chacune à la mairie pour renforcer ce poste.

La 5e et 6e légion feront faire dès ce moment de nombreuses et fréquentes patrouilles autour du Temple.

Les autres légions en feront de même faire autour des autres prisons et propriétés nationales.

SANTERRE.

(Archives du ministère de la guerre.)

Les commissaires se retirent, un d'eux descend à la chambre du conseil, et, après une demi-heure de délibération, on refuse les ciseaux. C'est Mercereau qui vient cette fois frapper à la porte du cabinet et qui annonce au Roi cette décision. « Je ne toucherai pas aux ciseaux, dit le Prince; je désire que Cléry me coupe les cheveux en votre présence; voyez encore vos collègues, monsieur : ma demande ainsi faite et expliquée, on ne peut la rejeter. — Oh! oh! tout cela était bon lorsque vous étiez roi, mais vous ne l'êtes plus. » Louis ne réplique pas un mot; il referme la porte, et retournant à M. de Firmont, qui avait entendu les paroles de Mercereau, il se contente de lui dire : « Vous voyez comme ces gens-là me traitent; mais il faut savoir tout souffrir. »

Quelques minutes se passent; le Roi est de nouveau interrompu par un municipal qui lui annonce le refus persistant et formel du conseil. Il rentre dans son cabinet et dit en souriant à M. Edgeworth : « Ces gens-là voient partout des poignards et du poison. Ils craignent que je ne me tue. Hélas! ils me connaissent bien mal! Me tuer serait un crime; j'aurai la force de bien mourir. »

Deux municipaux disent alors à Cléry qu'il faut se disposer à accompagner Louis XVI pour le déshabiller sur l'échafaud. A cette annonce Cléry est saisi de terreur, mais rassemblant toutes ses forces il se prépare à rendre ce dernier devoir à son maître, à qui cet office fait par le bourreau répugnait, lorsqu'un autre commissaire arrivant de la salle du conseil vient lui dire : « Cléry, vous ne sortirez pas, le bourreau est assez bon pour lui! »

Chaque fois qu'on était venu déranger le Roi dans son cabinet, M. Edgeworth, qui depuis sept heures y était renfermé avec lui, avait éprouvé un frisson inexprimable, tremblant à chaque fois que ce ne fût la dernière. Chaque seconde en s'écoulant autorise et augmente ses terreurs. Il est près de neuf heures; le mouvement des armes et des chevaux, le transport des canons qu'on place et qu'on

déplace sans cesse, tout ce bruit jette dans la tour un sinistre avertissement. Les grosses portes de l'appartement du Roi s'ouvrent avec fracas. M. Edgeworth frémit encore, et cette fois avec juste raison : voici Santerre.

Accompagné de Jacques-Claude Bernard[1] et de Jacques Roux[2], officiers municipaux et *prêtres assermentés,* que l'influence d'Hébert avait indiqués au choix de la Commune comme plus dignes de conduire le Roi à l'échafaud, le commandant général entre à la tête de dix gendarmes qui se rangent sur deux lignes. Cinq ou six municipaux se groupent aussi dans la chambre du Roi. Louis XVI ouvre la porte de son cabinet : « Vous venez me chercher? dit-il à Santerre.— Oui. — Je suis en affaire, dit le Roi avec autorité, je vous demande une minute, attendez-moi là. » Il referme la porte, et se mettant à genoux devant l'abbé Edgeworth : « Tout est consommé, monsieur; donnez-moi votre bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'au bout. » Il se relève promptement, et, sortant de son cabinet, il s'avance vers la troupe, qui était demeurée au milieu de la chambre à coucher. Tous avaient le chapeau sur la tête; le Roi s'en aperçoit et demande aussitôt le sien. Tandis que Cléry, baigné de larmes, court le chercher, le Roi dit : « Y a-t-il parmi vous quelques membres de la Commune? » Jacques Roux s'avançant : « Je vous prie, monsieur, continue Louis XVI, de déposer cet écrit entre les mains du président du conseil général. (C'était son testament.) — Je ne puis, réplique Jacques Roux, me charger d'aucun paquet; ma mission se borne à vous conduire à l'échafaud. — Ah! c'est juste, » dit le Roi sans témoigner aucune indignation; il adresse alors la même demande à un commissaire de garde au Temple, nommé Baudrais, qui se charge de son testa-

1 Jacques-Claude Bernard, âgé de trente-quatre ans, est mort sur l'échafaud de Robespierre le 10 thermidor an II.

2 Jacques Roux s'est percé de cinq coups de couteau pour se soustraire au supplice qui l'attendait.

ment, et qui, l'ayant contre-signé, le remit au conseil général de la Commune[1]. S'adressant ensuite à un autre municipal[2] : « Remettez, je vous prie, ce papier à ma femme, vous pouvez en prendre lecture, il y a des dispositions que je désire que la Commune connaisse. »

Cléry était derrière le Roi près de la cheminée; le Prince se retournant, Cléry lui présenta sa redingote : « Je n'en ai pas besoin, dit Louis XVI; donnez-moi seulement mon chapeau. » Cléry le lui remet; la main du Roi rencontre celle de son serviteur, qu'il serre pour la dernière fois. « Messieurs, dit-il en s'adressant aux municipaux, je recommande aussi à la Commune Cléry, mon valet de chambre, des services duquel je n'ai qu'à me louer. On aura soin de lui donner ma montre et tous mes effets, tant ceux que j'ai ici que ceux qui ont été déposés à la Commune. Je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins; j'espère qu'en récompense de l'attachement qu'il m'a montré, on le laissera à la disposition de la Reine... de ma femme, ajoute-t-il avec précipitation. Je recommande aussi à la Commune mes anciens serviteurs de Versailles et des Tuileries. » Personne ne répondant, le Roi regarde Santerre et dit d'un ton ferme : « Partons! »

A ce mot, le dernier qu'il ait prononcé dans son appartement, on se met en marche. A l'entrée de l'escalier Louis XVI rencontre Mathey et lui dit : « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en voulez pas. » Mathey détourne la tête, ne répond rien, et affecte même de se retirer au moment où le Roi lui parle.

On descend. Santerre et les municipaux environnent le

[1] Ainsi que l'établissent les registres du conseil général.

[2] Cléry lui donne le nom de Gobeau; ce nom ne se trouve pas sur la liste des commissaires nommés pour le service du Temple les 19 et 20 janvier; les registres de la Commune nous fournissent les indications suivantes pour le samedi 19 : Pelletier, Mercereau, Minier, Baudrais, Cailleux, Turlot; pour le dimanche 20 : Gilet Marie, Dome, Ion, Grouvelle, Bourdier, Destournelles.

Toutefois, Gobeau, venu le 19 au Temple, chargé, comme nous l'avons dit, d'une mission spéciale, s'y trouvait sans doute encore.

Roi ; son confesseur le suit ; les gendarmes défilent. Le roulement des tambours annonce le départ. Louis traverse à pied la première cour au milieu d'une haie épaisse de piques et de baïonnettes ; il se retourne par deux fois vers la tour pour dire adieu à tout ce qu'il laisse de cher en ce monde, et, au mouvement qu'il fait, on voit qu'il rappelle sa force et son courage.

A l'entrée de la seconde cour se trouve une voiture [1], dont

[1] Le bourreau, qui, dès la veille, avait reçu l'ordre de se tenir prêt, n'avait point été informé de quelle manière devaient s'accomplir les préliminaires d'un meurtre si exceptionnel. Dans son trouble, il s'adressa au substitut du procureur général pour obtenir les renseignements dont il avait besoin. Voici sa lettre, que nous sommes parvenus à retrouver :

Au citoyen supléant pour le procureur géneral sindic du département.

» CITOYEN,

» Je viens de recevoir les ordres que vous m'avéz adressez. Je vas prendre » toutes les mesures pour qu'il n'arive aucun retards a ce quils préscrivent. » Le charpentier est avertit pour la pose de la machine, laquelle sera mise en » place à l'endroit indiqué.

» Il est absolument nécessaire que je sache comment Louis partira du Tem- » ple. Aura-t-il une voiture? ou sy ce sera dans la voiture ordinaire aux exé- » cutions de ce genre?

» Après l'exécution, que deviendra le corps du justicié?

» Faut-il que, moi et mes commis, nous nous trouvions au Temple à huit » heures, comme le porte l'ordre?

» Dans le cas où ce ne serois pas moi qui l'emmènerois du Temple, à quelle » place et à quel endroit faut-il que je me trouve?

» Toutes ces choses n'étants pas détaillées dans l'ordre, il seroit à propos » que le citoyen supléant procureur sindic du département voulu bien me » faire passer le plus tôt possible ces renseignements, pendant que je suis » occupé à donner tous les ordres nécessaires pour que tout soit ponctuelle- » ment exécuté.

» Le citoyen SANSON,
» Exécuteur des jugements criminels.

» Paris, ce 20 janvier 1793, l'an IIe de la République française. »

Le Conseil exécutif statua lui-même en ces termes sur les réponses que cette lettre réclamait :

Aux citoyens administrateurs du département de police.

» Paris, le 20 janvier 1793, l'an IIe de la République française.

» Citoyens,

» Lecture faite de votre délibération datée de ce jour, à onze heures du soir, et de la lettre de l'exécuteur de la justice, qui s'y trouve jointe, le



deux gendarmes tiennent la portière; à l'approche du Roi. l'un d'eux y entre le premier, et se place sur le devant. Louis XVI pensait jusqu'à ce moment que l'assistance de son confesseur se terminerait à sa sortie du Temple; il voit avec un étonnement qui devient une consolation, qu'on ne songe pas à le lui enlever; il monte dans la voiture et s'assied au fond avec l'abbé Edgeworth; le second gendarme monte le dernier, prend place auprès de son camarade et ferme la portière. On a assuré que ces deux hommes avaient ordre d'assassiner le Roi, au moindre mouvement qu'ils remar-

Conseil arrête les réponses suivantes aux observations contenues dans cette lettre :

» 1° La voiture du maire amènera Louis Capet du Temple au lieu de l'exécution;

» 2° Sur les soins relatifs à la sépulture, le curé de la Madeleine la Ville-l'Évêque doit se concerter avec le suppléant du procureur-général syndic du département, d'après la résolution du Conseil, dont il a été donné copie au curé, et dont le citoyen Lefèvre a connaissance;

» 3° L'exécuteur et ses commis devront se trouver seulement au lieu de l'exécution.

» Il paraît que les difficultés se trouveront ainsi levées.

» Le Conseil exécutif provisoire,

» Le Brun, président.

» Par le Conseil,

» Grouvelle. »

Nous devons, afin de conserver aux moindres faits leur vérité tout entière, consigner ici l'infraction qui fut faite à cet ordre. Ce ne fut pas la voiture du maire qui amena Louis XVI au lieu de l'exécution; ce ne fut pas non plus une voiture de place, comme on l'a prétendu. Des assertions positives émanées de M. Courel, conseiller référendaire à la cour des comptes, et qui était, en 1793, secrétaire de M. Clavière, ministre des finances, attestent que la Commune de Paris avait refusé le carrosse du maire; que les membres du Conseil exécutif s'en étaient singulièrement émus, Lebrun et Clavière surtout, et que ce dernier avait prêté sa voiture.

Nota. — L'article relatif à la voiture inspira à Prudhomme les réflexions suivantes :

» *Capet vint à l'échafaud dans un carrosse. Avant lui les criminels y étaient conduits en charrette. Dorénavant, sans doute, on abolira tout à fait cet ancien usage, afin qu'il ne soit pas dit qu'on a marqué plus d'égards à celui qui en méritait le moins.* »

(*Révolutions de Paris*, 15e trimestre, page 203.)

queraient dans le peuple; on a prétendu aussi que l'un d'eux était un prêtre déguisé : c'est une version que rien n'autorise[1].

Au reste, cette crainte d'un mouvement a quelque chose de fondé. Un grand nombre de personnes dévouées ont formé le dessein d'arracher de vive force le Roi aux mains de ses bourreaux. L'âme du complot, le baron de Batz, rentré en France depuis peu de jours, ayant reconnu l'impossibilité de tenter, au Temple, la délivrance de la famille royale, a employé une incroyable activité à organiser une association de toutes les personnes prêtes à sacrifier leur vie pour sauver celle du Roi. Le descendant de ce glorieux compagnon de Henri IV, Manaud de Batz, qui sauva la vie de son maître à la prise d'Eauze, et ne le quitta dans les combats de Cahors et de Coutras *que de la longueur de sa hallebarde*, veut renouveler l'exemple du dévouement de son aïeul en sauvant le descendant de ce bon roi. Un appel secret a été fait dans toutes les sections de Paris aux jeunes gens ennemis de la Convention; M. de Batz compte sur quinze cents à deux mille d'entre eux; il pense, d'ailleurs, qu'une force bien moindre doit suffire pour entraîner, par un généreux exemple, une population facile à émouvoir, mise malgré elle sous les armes, et témoin malgré elle d'un forfait dont on veut qu'elle paraisse complice. Dans le long trajet qui sépare le Temple de la place Louis XV, désignée pour l'immolation royale, il a cherché le lieu le plus favorable à l'accomplissement de son projet. Il sait que, quelque nombreuse que soit l'escorte, les régicides redouteront le passage par les rues, et préféreront les boulevards, comme cela avait eu lieu les deux fois que Louis XVI avait été conduit à la Convention, et qu'ainsi le cortége aura à remonter de la porte Saint-Denis au boulevard Bonne-Nouvelle. Là, l'espace s'élargit

[1] L'autre s'appelait Jean-Maurice-François Lebrasse; il était lieutenant de gendarmerie près les tribunaux, lorsque, le 24 germinal an II (13 avril 1794), il fut guillotiné avec Arthur Dillon, Chaumette, Gobel, Duret, Beysser, etc., etc.



tout à coup, et reçoit un grand nombre de rues par lesquelles des assaillants peuvent survenir presque clandestinement, et en un instant couronner cette hauteur. Là, encore, sera à peu près nulle contre eux l'action des bouches à feu que l'escorte traînera avec elle, et dont elle voudra faire usage de bas en haut, tandis que les rues latérales livreront aux assaillants les flancs du cortége dès qu'il s'engagera dans ce passage. Ces divers motifs ont décidé le chef de l'entreprise à choisir ce lieu, comme offrant le plus de chances pour l'attaque de l'escorte et pour le salut de la victime. Il espère, et il lui est peut-être permis d'attendre de l'exaspération et de l'horreur qu'inspire de plus en plus le crime de la Convention, que la masse des spectateurs se joindra, soudainement, aux agresseurs qui donneront ce courageux signal; et même il ose présumer de l'enthousiasme qu'après avoir délivré le Roi, tous se porteront en foule au sein de cette même Convention, pour y relever le trône.

C'est là le rêve de M. de Batz; mais les comités savent fort bien que Paris, pas plus que la France, ne veut la mort de Louis XVI, ils sont informés que, depuis quelques jours, on répand, par tous les moyens, un grand nombre d'écrits dans lesquels on exhorte les femmes, on invite le peuple à sauver le Roi, que des dames de distinction et de riches marchandes doivent aller chercher les femmes de la halle, devenues une puissance dans la révolution, pour crier grâce en faveur de Louis XVI.

Les conventionnels savent également que la jeunesse se soulève, et qu'il se prépare des mouvements; aussi ont-ils pris, pour prévenir les événements qui les menacent, des mesures telles que l'audace peut en dicter à des hommes ivres de pouvoir et de fureur.

La place de Grève avait vu s'élever la potence de Favras, la place du Carrousel se dresser l'échafaud de Laporte, ancien intendant de la liste civile. Mais la Convention, voulant entourer l'exécution du Roi d'un vaste déploiement de forces,

a adopté exceptionnellement la place de la Concorde, qui va devenir la place de la Révolution.

La Commune a ordonné l'appareil formidable qui enveloppera si bien la victime, que le bourreau seul pourra l'approcher. Elle a ordonné à tous les jeunes gens de se rendre au matin du jour funeste, à telle heure, en tel lieu, chacun dans son quartier, avec avertissement qu'il sera tenu deux contrôles, l'un des présents, l'autre des absents, et que ces derniers, sans autre examen, seront réputés conspirateurs; les pères sont déclarés responsables de la conduite de leurs enfants. Tout ce qui est en état de porter les armes, excepté les fonctionnaires publics, doit, indistinctement, se trouver avant le jour au poste désigné [1]; là, on enjoint sévèrement à chacun de garder, d'aussi loin qu'il voit venir l'escorte, le silence le plus profond, l'immobilité la plus absolue. Défense à toutes autres personnes de paraître dans les rues de Paris, et de se montrer aux portes et aux fenêtres, sur le passage du condamné; défense à qui que ce soit de passer entre les haies et de s'avancer sur le chemin destiné au cortége, sous peine d'être traité de conspirateur, c'est-à-dire sous peine de mort; défense à toute voiture de rouler ce jour-là; défense à tous les corps de troupe de quitter les postes assignés avant que leurs chefs aient reçu l'ordre spécial du départ, de crainte que leur marche ne devienne un premier ébranlement favorable au mouvement médité pour sauver Louis XVI.

Comme complément de ces mesures, Santerre a envoyé à toutes les barrières une force suffisante, à pied et à cheval, pour empêcher qu'aucun rassemblement, de quelque nature qu'il soit, armé ou non armé, n'entre à Paris ou n'en sorte [2]. De plus, par arrêté de la police, il est interdit aux femmes de la halle de se rendre à leurs places dans les marchés avant que l'exécution soit accomplie. L'action des clubs vient en aide à l'action des comités; elle en stimule le zèle, elle en

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil général du département.
[2] *Idem.*

surveille les opérations[1]. Les administrateurs de la police aiguillonnent l'activité des sections[2]. Enfin, des avis perfides sont jetés en circulation : « Les espions des comités sont dans tous les rangs; d'énormes récompenses sont promises aux dénonciateurs; il y aura peine de mort contre quiconque remuera. »

Telles sont les faibles combinaisons projetées pour délivrer le Roi; telles sont les fortes dispositions prises pour le faire périr. Si la tristesse et l'indignation empreintes sur les visages laissent à quelques-uns l'espérance d'épargner une grande honte à la révolution, des précautions combinées avec art donnent aux autres la certitude de faire du 21 janvier le jour le plus exécrable de l'histoire nationale.

Le sinistre roulement des tambours se prolonge et annonce la sortie du Temple. La rue, dans son court espace jusqu'au boulevard, est garnie de plus de dix mille hommes armés. Toutes les portes, toutes les fenêtres sont closes. Le boulevard où passe le cortége est bordé, de chaque côté et sans intervalle, d'une double haie d'hommes sur quatre rangs,

1 « *Société des Amis de la liberté et de l'égalité.*

» VIVRE LIBRE OU MOURIR.

» Paris, le 20 janvier, l'an II de la République française.

» La société arrête qu'une députation de douze de ses membres se transportera sur-le-champ auprès du Conseil exécutif du département et au conseil général de la Commune, pour les inviter à doubler de surveillance, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution des projets des ennemis de la liberté.

» Arrête qu'un citoyen de chaque section s'y rendra à l'instant pour inviter les comités et la garde d'exercer la surveillance la plus active, et d'être en garde contre toutes nouvelles alarmantes qui pourraient leur être portées, et que tous les membres de la société réuniront leurs efforts pour prévenir tout mouvement;

» La société arrête en outre qu'elle sera permanente jusqu'après l'exécution du décret rendu contre le tyran.

» F. Desfieux, vice-président.
» Auvrest, Mittié fils, secrétaires.
» Monestier (du Puy-de-Dôme), député. »
(Archives de l'hôtel de ville.)

2 Lettre des administrateurs du département de police Vigner et Bruslé.
(Archives de l'hôtel de ville.)

serrés comme des murs et armés de fusils ou de piques. La place de la Révolution est elle-même cernée de tous côtés par un rempart de plus de vingt mille hommes. Toute la population en état de porter les armes est ainsi resserrée sur une ligne, formant un camp d'une lieue de longueur. Tous les autres quartiers de la capitale ressemblent à de vastes solitudes dépeuplées par le courroux d'un Dieu vengeur.

Le carrosse qui traîne la victime est précédé et suivi d'un grand nombre de canons et escorté par un corps considérable de troupes à pied et à cheval, composé des fédérés dits Marseillais, d'assassins de septembre et d'autres hommes déterminés. Une multitude de tambours marchent en avant des chevaux de la voiture, afin d'étouffer par leur bruit les cris libérateurs qui pourraient se faire entendre. A des distances rapprochées, sont postés de forts détachements de toutes armes, destinés à se porter sur le point menacé en cas d'événement. Le jour est sombre et douteux. Caché sous un brouillard épais, le soleil semble refuser sa lumière au crime qui va se commettre, et auquel la nature paraît plus sensible encore que les hommes.

Louis XVI, resserré avec son confesseur dans une voiture où il ne peut ni lui parler ni l'entendre sans témoins, prend le parti du silence. M. de Firmont lui présente son bréviaire; le Roi paraît l'accepter avec reconnaissance, il témoigne même le désir que le prêtre lui indique les psaumes qui conviennent le mieux à sa situation, et il les récite alternativement avec lui. Les deux gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissent extasiés et confondus tout ensemble de la piété tranquille de ce Roi qui va mourir.

Cependant deux groupes, peu nombreux, il est vrai, se sont formés, l'un à la droite et l'autre à la gauche du boulevard, derrière le quadruple rang des hommes armés. La voiture arrive à la porte Saint-Denis. Placé sur la hauteur du boulevard Bonne-Nouvelle, M. de Batz l'entrevoit au milieu du formidable cortége. Il cherche vainement dans les rues

latérales, d'où doit partir l'attaque, les compagnons de son entreprise. Les rues sont désertes, les maisons fermées; à travers un brouillard glacial, il n'aperçoit que la solitude. Désespéré de cet abandon, il craint d'être forcé de reculer à l'approche de la voiture; mais ses espérances renaissent à la vue des deux groupes dont nous avons parlé. Tout aussitôt, deux jeunes gens se détachent de l'un de ces groupes et viennent à lui; accompagné d'eux et de Devaux, son ami[1], il s'élance le sabre à la main, s'ouvre un passage à travers la haie, et tous quatre s'écrient avec force, à plusieurs reprises : « A nous, Français! à nous ceux qui veulent sauver leur Roi!..... » Dans cet amalgame immense de population armée, nul ne répond à ce cri. Les soupçons et la défiance ont circulé dans tous les rangs. Chacun s'effraye de son voisin, et croit voir en lui un délateur ou un meurtrier; la terreur glace toutes les âmes; le silence de la mort règne partout. De Batz et ses amis, n'apercevant aucun mouvement en leur faveur, repassent au travers de cette haie d'hommes stupéfaits; ils appellent les deux groupes, ceux-ci accourent; mais à l'instant, averti par une vedette, un des corps de réserve fond sur cet homme intrépide et sur ses compagnons; les deux jeunes gens veulent se jeter dans une maison, cette maison est close; ils sont hachés à la porte, et leurs noms périssent avec eux. De Batz et Devaux disparaissent.

Cet incident ne jette aucun trouble dans le cortége; la marche continue sans interruption. Dans la voiture, on n'a rien vu, on n'a rien entendu. M. de Firmont, cependant, quoique tout entier aux saintes pensées de son ministère, n'est pas dégagé de toute préoccupation extérieure : deux jeunes gens qui devaient être acteurs dans le complot sont venus l'en prévenir la veille; et, sans croire absolument à la possibilité du succès, un reste d'espérance l'agite encore mal-

[1] Devaux était employé à la Trésorerie nationale. Il fut condamné à mort le 20 prairial an II (8 juin 1794), après avoir refusé de révéler à Fouquier-Tinville la retraite de M. de Batz.

gré lui. Quant à Louis XVI, il n'appartient plus à la terre; il ne voit rien de cette innombrable armée qui l'entraîne, il ne voit rien de ces terribles précautions qui ont été prises pour rendre toute commisération impuissante, pour arrêter tout cri de grâce sur les lèvres : il lit avec calme les prières des agonisants, et se livre tout entier aux sentiments que ces sublimes et touchantes prières font entrer dans son âme.

Depuis ce moment, il n'y a pas l'ombre d'une nouvelle manifestation sur la route; le cortége s'avance dans le plus grand silence. Une heure s'est écoulée depuis son départ du Temple. A chaque pas, à chaque minute, l'espérance décroît, puis s'éteint dans le cœur de M. de Firmont. Enfin la fatale voiture arrive à la place de la Révolution et s'arrête au milieu d'un grand espace vide qu'on a laissé autour de l'échafaud, dressé entre le piédestal de la statue de Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées. Il était dix heures vingt minutes[1]. Le Roi, sentant que la voiture n'avance plus, lève les yeux, ferme le bréviaire en maintenant le doigt à la page qu'il lisait, et se retournant vers l'abbé Edgeworth, il lui dit : « Nous voilà arrivés, si je ne me trompe. » Le prêtre se tait et s'incline. Louis XVI rouvre son livre et lit les deux derniers versets du psaume inachevé. Les bourreaux sont là; un d'eux a ouvert la portière, et les gendarmes veulent descendre. Le Roi les arrête, et appuyant sa main sur le genou de M. Edgeworth : « Messieurs, leur dit-il d'un ton de maître, je vous recommande monsieur que voilà. Je vous charge d'y veiller. » Ces deux hommes ne répondant rien, le Roi veut reprendre d'un ton plus haut; mais l'un d'eux lui coupe la parole : « Oui, oui, nous en aurons soin, laissez-nous faire. » L'accent qui accompagne cette réponse glacerait M. de Firmont, si dans un moment pareil il lui était permis de se replier sur lui-même.

Louis XVI lui rend son bréviaire, et, le premier, il descend de voiture. Il se tourne vers le château des Tuileries, pro-

[1] Procès-verbal de l'exécution. (Archives de l'Empire.)

mène les yeux sur la multitude armée qui l'environne, et dit d'une voix terrible aux tambours : « Taisez-vous ! » Les tambours s'arrêtent soudain. Santerre est à cheval à quelque distance ; il accourt, il ordonne de continuer le roulement. Les tambours reprennent. Trois bourreaux entourent le Roi et veulent lui ôter ses habits ; mais il les repousse avec force et se déshabille lui-même, il délie ses cheveux, il ôte sa cravate, il ouvre sa chemise pour découvrir son cou et ses épaules, et se met à genoux pour recevoir la dernière bénédiction de son confesseur. Aussitôt il se relève et pose le pied sur la première marche de l'échafaud. Les exécuteurs, que sa contenance fière avait un moment déconcertés, l'arrêtent et veulent lui prendre les mains. « Que prétendez-vous ? leur dit le Prince en retirant ses mains avec vivacité. — Vous lier, répond un des bourreaux. — Me lier ! dit le Roi avec indignation, je n'y consentirai jamais ; et d'ailleurs c'est inutile : je suis sûr de moi. » Les exécuteurs insistent : « Non, non, reprend le Roi ; faites tout ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas : renoncez à ce projet. » Les bourreaux élèvent la voix et semblent déjà appeler du secours pour agir de vive force.

C'est ici peut-être le moment le plus affreux de cette lamentable matinée. Une minute de plus, et le Roi de France recevait un outrage mille fois plus insupportable que la mort. Il paraît le craindre lui-même ; et se retournant vers l'abbé Edgeworth, il le regarde fixement comme pour lui demander conseil. Hélas ! quel conseil ! Le prêtre ne lui répond d'abord que par son silence ; mais comme le Roi continue de le regarder : « Sire, dit-il avec larmes, dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense ! » A ces mots Louis XVI lève les yeux au ciel avec une expression de douleur indicible. « Assurément, dit-il, il ne me faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront. » Et se tournant vers les bour-

reaux : « Faites ce que vous voudrez, je boirai le calice jusqu'à la lie. »

Ses mains sont aussitôt liées avec son mouchoir, et non avec une corde. Ses cheveux tombent sous les ciseaux. « J'espère qu'à présent, dit-il, on me permettra de parler. » Et il monte sur l'échafaud. Les marches en sont extrêmement roides. Privé de ses mains, le Roi s'appuie avec le coude sur le bras de son confesseur; et, à la peine qu'il semble prendre, celui-ci craint un moment que son courage ne commence à fléchir. Mais quel est l'étonnement de M. de Firmont, lorsque, parvenu à la dernière marche, il le voit s'échapper pour ainsi dire de ses mains, traverser d'un pied ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence d'un regard à quinze ou vingt tambours placés vis-à-vis de lui, et, d'une voix si forte qu'elle fut entendue du pont tournant, prononcer ces paroles à jamais mémorables :

« Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France! Et vous, peuple infortuné... »

Ici une voix éclatante, la voix de Santerre, s'écrie : « Ne le laissez donc pas parler! » Santerre ajoute : « Je vous ai amené ici, non pour haranguer, mais pour mourir. » Un officier à cheval fond sur les tambours, l'épée en l'air, et les oblige de battre. Pendant que le saint prêtre, agenouillé, s'écrie : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » les clameurs des assassins de septembre, groupés autour de l'échafaud, se font entendre pour encourager les bourreaux. Ceux-ci paraissent s'animer eux-mêmes, et, saisissant le Roi avec effort, ils l'attachent et le poussent sous la hache, qui tombe et fait rouler sa tête.

Le plus grand silence règne d'abord parmi les spectateurs, saisis malgré eux d'une horreur invincible. Le plus jeune des bourreaux (il ne semble pas avoir plus de dix-huit ans) ramasse aussitôt cette tête sanglante qui a porté la couronne

de France; il la montre au peuple en faisant le tour de l'échafaud. Placé au-dessous de lui, M. de Firmont, toujours à genoux sur un degré de la guillotine, sent des gouttes humides arroser sa tête courbée : c'est le sang du martyr qui vient de sacrer une seconde fois le front du prêtre.

Bientôt quelques cris de : Vive la nation! vive la République! se font entendre. Peu à peu les voix se multiplient; en quelques minutes, ce cri devient le cri de la multitude. Une agitation immense se répand sur la place. M. Edgeworth parvient à percer les mille rangs de piques et de baïonnettes qui l'entourent, et va cacher dans l'ombre une vie miraculeusement conservée, marquée d'un rayon de gloire et remplie désormais d'un souvenir impérissable[1]. Les deux commissaires du Conseil exécutif, les deux délégués du directoire du département, les deux mandataires de la municipalité, spécialement nommés et réunis à l'hôtel de la Marine pour assister, de ce lieu, au supplice de Louis Capet, dressent aussitôt le procès-verbal de son exécution[2].

[1] L'abbé Edgeworth est mort à Mittau (Courlande), le 22 mai 1807, d'une maladie contagieuse, pendant laquelle il reçut les soins assidus de la fille de Louis XVI, qui lui ferma les yeux.

[2] *Procès-verbal.*

« L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, et le vingt et un janvier;

» Nous soussignés, Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur général syndic du département de Paris, et Antoine-François Momoro, tous deux membres du directoire dudit département, nommés aux effets ci-après par le conseil général du département;

» Et François-Pierre Sallais, et François-Germain Isabeau, tous deux commissaires nommés par le Conseil exécutif provisoire aux effets également ci-après énoncés;

» Nous sommes transportés à l'hôtel de la Marine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à neuf heures du matin de ce jour, où étant, nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la municipalité de Paris, ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris, en l'absence desquels l'un de nous a dressé le présent procès-verbal.

» Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister, du lieu où nous sommes, à l'exécution du décret de la Convention nationale des quinze, dix-sept, dix-neuf et vingt janvier présent mois, et de la proclamation du Conseil exécutif

Les cris de la place Louis XV retentissent jusque dans l'enceinte de la Convention. Pâles sur leurs siéges, les députés de la Montagne y répondent par leurs clameurs, et l'Assemblée impatiente, tandis que le sang de la victime coule encore, décrète une adresse aux Français pour leur porter l'apologie du crime et le panégyrique du régicide.

Voici comment Prudhomme raconte cette scène, qu'il appelle *une scène digne des pinceaux de Tacite :*

« Un citoyen monte sur la guillotine, et, plongeant tout entier son bras nu dans le sang de Capet, qui s'était amassé en abondance, il en prit des caillots plein la main et en aspergea par trois fois la foule des assistants qui se pressaient au pied de l'échafaud pour en recevoir chacun une goutte sur le front. « Frères, disait le citoyen en faisant son aspersion, frères, on nous a menacés que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes, eh bien, qu'il y retombe! Louis Capet a lavé tant de fois ses mains dans le nôtre! Républicains, le sang d'un roi porte bonheur[1] ! »

Le sang du roi Louis XVI ne devait point porter bonheur.

Peu à peu les rangs se débandent sur la place fatale. La

dudit jour, vingt de ce mois, dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

« Et à dix heures un quart précises du matin sont arrivés les citoyens Jacques-Claude Bernard et Jacques Roux, tous deux officiers municipaux et commissaires de la municipalité, munis de leurs pouvoirs, lesquels ont, conjointement avec nous, assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal;

» Et à la même heure est arrivé, dans la rue et place de la Révolution, le cortége commandé par Santerre, commandant général, conduisant Louis Capet dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue de ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées.

» A dix heures vingt minutes, Louis Capet, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de voiture; et à dix heures vingt-deux minutes il a monté sur l'échafaud. L'exécution a été à l'instant consommée, et sa tête a été montrée au peuple.

» Et avons signé :

» Lefèvre, Momoro, Sallais, Isabeau, Bernard, Jacques Roux. »
(Archives de l'Empire.)

[1] *Révolutions de Paris,* 15e trimestre, page 205.

lie la plus ignoble de la populace se précipite vers l'échafaud : des hommes, des enfants rougissent leurs armes du sang qui ruisselle, ceux-là y trempent leurs mains; ceux-ci en teignent leurs vêtements; d'autres veulent même que leur visage en soit marqué. Des cris d'une joie sauvage retentissent dans les airs, une ronde de cannibales s'exécute autour de l'autel du sacrifice; un misérable y monte[1], met au bout d'une pique l'habit de la victime, et crie à ce peuple qui bouillonne, qui danse et qui hurle : « Voilà l'habit d'un tyran ! »

Aussitôt cet habit est mis en pièces. Le chapeau de la victime, resté sur la première marche de l'échafaud, est également lacéré; mille mains s'en disputent les lambeaux : chacun veut emporter un souvenir du spectacle dont il a été témoin[2].

Hélas! de même qu'en lisant les actes du martyre de Louis XVI, on comprend que la vertu humaine peut faire descendre le ciel sur la terre, on comprend aussi que la perversité humaine peut y faire monter l'enfer, lorsqu'on lit les crimes, les fureurs et les joies hideuses de ses meurtriers.

Les témoins oculaires du sacrifice ont pu varier sur quelques détails, mais sur le fond, leur témoignage est unanime. Le descendant des Hardis, des Saints et des Forts, montra, dans cette terrible épreuve, un courage sans ostentation, une douceur sans faiblesse, et cette sérénité de visage qui vient de la sérénité de l'âme. Du reste, il faut placer sous les yeux de la postérité quelque chose de plus que les paroles d'un témoin, celles d'un acteur de ce formidable drame où il n'y a que deux acteurs, celui qui est tué et celui qui tue.

Voici la déclaration que le bourreau, provoqué par un journal du temps, adressa à ce journal[3]. Nous la donnons

[1] Il s'appelait Heuzé.

[2] Rapport fait par l'administration de police au conseil général de la Commune, dans la séance du 29 avril 1793.

[3] *Le Thermomètre du jour* (du 13 février 1793, nº 410, p. 356) contenait

dans son intégrité, avec ses fautes d'orthographe. Modifier un tel document, ce serait l'altérer :

« CITOYEN :

» Un voyage d'un instant a été la cause que je n'aie pas eut l'honneur de répondre à l'invitation que vous me faite dans votre journal au sujet de Louis Capet. Voici suivant ma promesse l'exacte véritée de ce qui c'est passé. Decendant de la voiture pour l'exécution, on lui a dit qu'il faloit oter son habit, il fit quelques difficultées en disant qu'on pouvoit l'exécuter comme il étoit. Sur la representation que la chose étoit impossible, il a lui-méme aidé à oter son habit. Il fit encore la même difficultée lorsquil cest agi de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnoit lui eut dit que c'etoit un dernier sacrifice. Alors? il s'informa sy les tembours batteroit toujour, il lui fut repondu que l'on n'en savoit rien. Et c'etoit la véritée. Il monta l'echaffaud. Et voulu foncer sur le devant comme voulant parler. Mais? on lui représenta que la chose etoit

l'article suivant, sous ce titre : *Anecdote très-exacte sur l'exécution de Louis Capet :*

« Au moment où le *condamné* monta sur l'échafaud (c'est Sanson, l'exécuteur des hautes œuvres criminelles, qui a raconté cette circonstance, et qui s'est servi du mot *condamné*), je fus surpris de son assurance et de sa fermeté; mais au roulement des tambours qui interrompit sa harangue, et au mouvement simultané que firent mes garçons pour saisir le condamné, sur-le-champ sa figure se décomposa; il s'écria trois fois de suite très-précipitamment : *Je suis perdu!* Cette circonstance, réunie à une autre que Sanson a également racontée, savoir : que le condamné avait copieusement soupé la veille et fortement déjeuné le matin, nous apprend que Louis Capet avait été dans l'illusion jusqu'à l'instant précis de sa mort, et qu'il avait compté sur sa grâce. Ceux qui l'avaient maintenu dans cette illusion avaient eu sans doute pour objet de lui donner une contenance assurée qui pourrait en imposer aux spectateurs et à la postérité; mais le roulement des tambours a dissipé le charme de cette fausse fermeté, et les contemporains, ainsi que la postérité, sauront actuellement à quoi s'en tenir sur les derniers moments du tyran condamné. »

Sanson, ayant lu cet article, réclama contre les paroles qu'on lui prêtait; et, comme le journaliste l'invitait à rectifier un récit qu'il déclarait de toute fausseté, il écrivit la lettre que nous reproduisons, et qui parut dans le *Thermomètre* du jeudi 21 février 1793.

impossible encore, il se l'aissa alors conduire à l'endroit où on l'attachat. Et où il s'est ecriè très haut. Peuple, je meurs innocent. Ensuitte se retournant ver nous. il nous dit Messieur je suis innocent de tout ce dont on m'imculpe. Je souhaite que mon sang. puisse cimenter le bonheur des Français. Voilà citoyen ses dernières et ses véritables paroles.

» L'cspèce de petit debat qui se fit au pied de léchaffaud roulloit, sur ce qu'il ne croyait pas necessaire qu'il otat son habit et qu'on lui liat les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

» Et pour rendre homage à la véritée, il a soutenu tout cela avec un sang froid et une fermetté qui nous a tous etonnés. Je reste très convaincu qu'il avoit puisé cette fermctée dans les principes de la rcligion dont personne plus que lui ne paraissoit penetrée ny persuadé.

» Vous pouvez être assuré, citoyen, que voila la veritce dans son plus grand jour.

» J'ay l'honneur destre citoyen

» Votre concitoyen

» SANSON.

» Paris, ce 20 février 1793, l'an II de la République française. »

Cet hommage rendu au martyr par l'exécuteur, à Louis XVI par Charles Sanson, peu de jours après l'immolation du 21 janvier, est un des documents les plus imposants qu'on rencontre dans l'histoire. L'homme de la guillotine, habitué à tuer et à voir mourir, s'étonna devant cette mort royale; il comprit que la force morale que déployait le Roi avait quelque chose de surhumain.

Ce ne fut pas tout : frappé lui-même du coup qu'il avait été condamné à porter, il descendit de l'échafaud plus mort que vif; et depuis, chaque fois qu'il eut à y remonter, il se sentit en proie à un saisissement indicible. Chose nouvelle

dans ses terribles fonctions, le bourreau eut des remords, et des remords si poignants qu'ils anéantirent ses forces. Sa santé l'obligea à donner sa démission le 13 fructidor an III (30 août 1795). Le repos et les soins ne devaient point calmer une néphrétique dont les attaques étaient devenues de plus en plus fréquentes. Quelques années plus tard, lorsque les églises furent rendues au culte, Charles Sanson n'oublia jamais, au retour du sanglant anniversaire, de demander à sa paroisse une messe expiatoire pour le repos de l'âme de Louis XVI. Ayant succombé à ses infirmités le 4 juillet 1806, son fils Henri Sanson, qui était devenu son successeur sur l'échafaud, accepta aussi son héritage devant l'autel, et tous les ans, le 21 janvier, il faisait dire une messe funèbre à laquelle assistait, en deuil, toute sa famille, au nombre de trente à quarante personnes; ainsi la première expiation du meurtre du 21 janvier vint du bourreau[1].

Ne semble-t-il pas que le Ciel ait voulu qu'aucun genre de ressemblance ne manquât entre la passion royale et la passion divine? Les vêtements du Roi sont partagés après sa mort comme ceux dn Christ; et voici que Sanson, remplissant à sa manière le rôle du centenier, se retire après le supplice en se frappant la poitrine et en répétant : *Vere hic homo erat justus!*

Tout est consommé. La plus grande partie de cette multitude qui encombrait la place s'est dispersée peu à peu comme poursuivie par une sombre terreur. Chacun se retire marchant la tête baissée et retourne s'enfermer dans ses foyers avec sa famille. Là on raconte ce qui s'est passé, et les ennemis eux-mêmes n'osent se réjouir. Paris reste plongé

[1] Quand les services solennels institués en 1815 furent défendus après la révolution de juillet, la famille Sanson, qui apparemment ignorait cette disposition, assista, comme de coutume, à sa messe traditionnelle; mais, après la cérémonie, quelques-uns de ses membres entrèrent à la sacristie, où ils se plaignirent amèrement de ce que leur messe n'eût point été dite en noir, et leurs réclamations ne cessèrent que sur l'exhibition qui leur fut faite des prescriptions de l'autorité.

dans une morne stupeur; il semble que la vie est éteinte dans la cité régicide, dont toutes les maisons restent silencieuses comme si elles étaient inhabitées; mais la plus vive agitation règne dans les esprits, dont un seul objet fixe la pensée et absorbe toutes les facultés. S'il était donné à l'œil de l'homme de pénétrer dans l'asile de chaque habitant de la grande ville, quel tableau d'effroi, de douleur, de regrets, et peut-être de remords! Que de gémissements étouffés! que de larmes muettes! Que de pères, que de mères de famille frappés d'un saisissement mortel[1]! Vergniaud lui-même, agité d'une fièvre ardente, l'âme oppressée et d'une voix éteinte, raconte à un de ses amis que l'image sanglante du Roi s'est, la nuit précédente, dressée devant lui comme un affreux spectre *dont la tête coupée murmurait le mot de reproche et le mot de pardon.*

Deux heures. — Le brouillard s'est encore épaissi, aucun magasin ne s'est ouvert. Le silence le plus lugubre règne toujours dans les rues et sur les places publiques; il n'est interrompu, à longs intervalles, que par le passage de quelques scélérats dont les cris sanguinaires et les danses barbares célèbrent cette journée hideuse, et poursuivent de leurs rugissements quelques rares habitants qui fuient à leur approche. Les patrouilles circulent, Paris semble mort.

Déjà se répand au dehors de la ville la nouvelle du meurtre qui enlevait tant d'honneur à la République et tant de repos peut-être aux générations futures. Le deuil s'étend comme un crêpe funèbre sur toutes les provinces; le soldat fait éclater dans les camps son étonnement et sa douleur; les femmes sont saisies d'un tremblement d'horreur : immobile dans son effroi et complice par son inaction, la France

[1] « On a su qu'un militaire, anciennement décoré de la croix de Saint-Louis, est mort de douleur en apprenant le supplice de Louis; qu'un libraire nommé Vente, ci-devant attaché aux Menus Plaisirs, en est devenu fou; qu'un perruquier de la rue Culture Sainte-Catherine, connu pour zélé royaliste, s'est de désespoir coupé le cou avec un rasoir. » (Prud'homme, *Révolutions de Paris*, 15e trimestre, page 203.)

indignée et honteuse a compris que l'ombre sanglante de cet échafaud s'étendra pendant de longues années sur son histoire.

Mais elle n'a pas sondé encore la profondeur de l'abîme que creusait pour elle en tombant cette tête de roi. Elle n'a point compté les flots de sang humain et les innombrables cadavres qui rouleront dans cet abîme sans le combler. Le grand poëte de l'Angleterre, qui a parlé ici en grand philosophe et en grand politique, l'a dit : « La vie de qui dépendent tant de vies, celle du souverain, est précieuse pour tous. La royauté ne tombe pas seule. Un crime fait-il disparaître la majesté royale! à la place qu'elle occupait s'ouvre un gouffre, et tout ce qui l'environne y est entraîné[1]. »

La France va en faire l'épreuve. Ce n'est pas sur le Roi qu'elle devrait pleurer, c'est sur elle-même. Lorsque l'Homme-Dieu mourut, la nature sembla agoniser et se dissoudre. Ainsi la France, que la royauté a pétrie de ses fortes mains pendant de longs siècles, semblera agoniser à son tour en face de l'échafaud du Roi. Malheur aux pervers qui l'ont jugé! ils vont bientôt s'entre-dévorer les uns les autres. Tous ceux qui ont eu la principale part à cette sanglante iniquité portent au front un signe fatal qui les marque pour le bourreau. Les girondins, ces courtisans effrayés des fureurs révolutionnaires, ces régicides de l'ambition et de la peur, n'y échapperont pas. L'heure des montagnards viendra, et ils ne manqueront pas à l'appel. C'est en vain que l'on croit avoir renversé l'échafaud de Louis XVI, il est resté debout, il attend ses juges, et, comme un formidable aimant, il attire toute une génération à la mort. Malheur aux bras qui n'ont pas commis le crime mais qui l'ont laissé commettre! La mort du Roi va devenir le signal de la plus épouvantable tyrannie qui ait jamais flétri une nation et

[1] « The cease of majesty
Dies not alone; but like a gulf, doth draw
What's near it, with it. »
(*Hamlet*, acte III, scène III.)

pesé sur un peuple. Le régicide a inauguré la terreur. Tout ce qui est pur, tout ce qui est honnête, tout ce qui est noble, tout ce qui est beau, tout ce qui est éloquent, tout ce qui est illustre, est dévolu à l'échafaud. Combien de pères vont pleurer leurs fils! combien de fils vont avoir à pleurer leurs pères! Les vieillards qui ont trop vécu, les enfants qui n'ont pas vécu encore, les femmes, jusque-là épargnées dans les révolutions, tout est bon pour la mort. Malheur à la liberté au nom de laquelle le crime a été commis! Elle le payera chèrement dans les temps qui vont suivre et plus longtemps encore. Dans le lointain de l'avenir on continuera de lui crier : « Malheur à vous, vous vous appelez la République, et vous portez au front une tache du sang du Roi Louis XVI! »

La prédiction du juste immolé se replace ici malgré nous sous notre plume : « Le peuple réhabilitera ma mémoire quand il saura la vérité, quand il aura recouvré la liberté de se montrer juste ; mais, hélas! jusqu'à ce temps il sera bien malheureux! »

Oui, ses malheurs ont été grands, ses épreuves longues et terribles, et elles durent encore. Le sentiment de l'assassinat juridique du 21 janvier 1793, commis en France sans que la France l'ait empêché, pèse sur sa conscience, peut-être sur sa destinée! C'est en vain qu'elle a cherché l'oubli de cette néfaste journée dans l'agitation des affaires, dans le tumulte des armes, dans les bras de la victoire, dans les sophismes des rhéteurs, qui, oubliant cette parole d'un ancien : « Il est plus difficile de justifier un parricide que de le commettre, » ont plaidé la nécessité ou les circonstances atténuantes du grand attentat. En vain les historiens, prostituant le génie à la réhabilitation du crime et jetant la pourpre de leur style sur une fange mêlée de sang, ont tenté de changer en piédestal l'échafaud orgueilleux des juges de Louis XVI, qui, dénoncés par leur vie, se sont drapés devant la postérité dans le stoïcisme de leur mort. Depuis ce jour, le principe de l'autorité et l'idée

de l'ordre semblent se retirer de cette nation; la vieille Europe chancelle sur ses bases comme si elle était travaillée par les feux d'un volcan. Hélas! le sang révolutionnaire passe, avant de se calmer, dans les veines de plusieurs générations, et le pavé rougi du sang royal sera remué plus d'une fois, pour enseigner au monde qu'on ne substitue pas impunément les passions des hommes aux lois de Dieu.

La calomnie avait commencé le meurtre de Louis XVI, le couteau l'acheva. Le roulement des tambours n'était que le prolongement de la rumeur universelle qui, depuis longtemps, avait couvert les vertus comme les paroles du Roi. Des dévouements partiels avaient en vain protesté contre l'injustice de son échafaud : un dévouement isolé essaya en vain d'épargner à ses restes l'outrage de la sépulture réservée aux criminels. Dès qu'il eut appris la condamnation du Roi, l'abbé Benoît Le Duc, ancien titulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Paris[1], avait couru chez le prince de Conti, le seul des princes du sang qui fût alors à Paris, et lui avait demandé s'il ne comptait pas réclamer le corps de Louis XVI. « Je le désirerais, avait répondu le prince timide, mais ils ne me l'accorderont point, et c'est s'exposer inutilement. — Me permettez-vous, avait reparti l'abbé Le Duc, de faire cette démarche? — Je ne m'y oppose nullement et je désire qu'elle réussisse, mais je ne le crois pas. »

Dès le matin de la fatale journée, l'abbé Le Duc (c'est lui-même qui a raconté ces détails)[2] endosse un vieil habit brun qui ressemble assez à la livrée des jacobins, met dans sa poche un pistolet à deux coups, et sort de sa demeure. Il apprend aussitôt qu'il faut être dans les rangs de la multitude armée pour avoir le droit de paraître dans les rues.

[1] Il était frère de l'abbé de Bourbon, et, comme lui, il descendait de Louis XV.

[2] *Les Augustes Victimes du Temple*, par madame Guénard de Méré, t. II, page 159.

Mais il est sans armes, son pistolet caché n'étant pas une arme avouable. Il se décide tout à coup, s'élance sur un de ceux qui se rendent à l'appel et lui arrache son fusil. Tout étourdi de la vivacité de l'action, le citoyen dépouillé ne sait à quoi attribuer ce mouvement rapide comme la foudre et dont il n'a pas le temps de demander la cause. Il se voit contraint, pour sa sûreté personnelle, de cacher sa honte en fuyant; car son agresseur, déjà loin, s'est glissé dans les rangs de la population armée. A la faveur de ce stratagème, que justifie assez à ses yeux le projet qu'il a dans le cœur, l'abbé Le Duc s'avance ainsi avec la foule jusqu'à la hauteur de la Convention. Là, il sort des rangs et essaye de pénétrer dans la salle; mais tous les abords sont hérissés de canons[1]. Un député passe en ce moment; l'abbé Le Duc s'attache à ses pas, lui dit qu'il a une pétition de la dernière importance à présenter à l'Assemblée. Frappé de l'accent de vérité et de la parole décidée de celui qui l'adjure, le député consent à l'introduire dans un des vestibules, il se charge de transmettre au président la pétition par laquelle Le Duc réclame le corps de Louis, au nom de la loi qui accorde cette faveur aux parents des condamnés. Inconnu de la plupart, si ce n'est de tous les représentants du peuple, ce pétitionnaire étrange fait naître, par sa prétention de parenté avec le condamné, une hilarité ironique dans l'auditoire. Cependant cette demande présentant un caractère sérieux, l'Assemblée l'écoute jusqu'au bout, et apprend ainsi que Benoît Le Duc réclame les restes de Louis pour les déposer dans l'église cathédrale de Sens, à côté de ceux du grand Dauphin son père. Tandis que deux députés prenaient la parole contre cette pétition et la faisaient rejeter, d'autres, attirés dans le vestibule par la singularité des prétentions de famille du pétitionnaire, engageaient avec lui une conversation qui se termina par une menace d'arrestation. — « Ne vous en avi-

[1] Ordres donnés par Santerre. Rapport fait au conseil général de la Commune, le 18 janvier.

sez pas, dit l'abbé Le Duc au député le plus hostile : j'ai là un pistolet à deux coups ; si vous dites un mot, le premier coup est pour vous, et je délivrerai la terre d'un monstre ; le second est pour moi, et ainsi j'échapperai au supplice. »

La confusion que produit cette scène et le trouble qui règne partout à cette heure permettent à l'abbé Le Duc de s'éloigner[1].

La République avait décidé qu'elle ferait à ses frais l'enterrement du tyran, et que la chaux vive en consumerait les dépouilles. Dès la veille, le curé de la Madeleine de la Ville-l'Évêque avait été mandé près du pouvoir exécutif, et s'était concerté avec le suppléant du procureur général syndic du département et les administrateurs délégués[2]. L'ordre était donné de creuser dans le cimetière de la Madeleine, à dix pieds du mur d'enceinte, une fosse de dix pieds de profondeur, et d'apporter aux environs de cette fosse une certaine quantité de chaux vive destinée à y être versée au moment de l'inhumation. La révolution doutait-elle d'elle-même et voulait-elle anéantir ces reliques, de crainte que la postérité ne vînt les recueillir pour les honorer ?

Le 21 janvier, à neuf heures du matin, tandis que la victime était encore à moitié route du Temple à la place de la Révolution, les citoyens Le Blanc et Dubois, administrateurs du département de Paris, et chargés des pouvoirs du Conseil général du département en vertu des arrêtés du Conseil exécutif, se transportèrent en la demeure du citoyen Picavez, curé de Sainte-Madeleine, pour s'assurer de l'exécution des ordres signifiés la veille. De là, accompagnés des citoyens Renard et Damoureau, vicaires de cette paroisse, chargés

[1] L'abbé Le Due se retira dans une terre près de Château-Thierry, où il fut arrêté et mis en prison, comme ayant réclamé le corps de Louis Capet. Transféré à Soissons, il fut enlevé par les commissaires du pouvoir exécutif, le 25 décembre 1793, et conduit dans les prisons de Paris, où il resta jusqu'à la mort de Robespierre. Il était sur la liste de ceux qui devaient périr le 10 thermidor. L'abbé Le Due est mort en 1805.

[2] Lettre du Conseil exécutif provisoire aux administrateurs du département de police. (Archives de l'hôtel de ville.)

par le curé, empêché par maladie, de procéder aux funérailles de Louis Capet, les deux administrateurs se rendirent au cimetière de la paroisse, situé rue d'Anjou, où ils reconnurent eux-mêmes que toutes les dispositions ordonnées avaient été prises exactement[1].

Vers onze heures, une voiture escortée d'un détachement de gendarmerie à pied s'arrêta rue d'Anjou. Un flot de peuple se précipita aussitôt dans le cimetière, autour d'une fosse nouvellement creusée, au bord de laquelle fut déposée par la gendarmerie, en présence des deux vicaires et des deux administrateurs, une bière découverte contenant le cadavre de Louis Capet, qu'ils reconnurent entier dans tous ses membres, la tête séparée du tronc, et placée entre ses jambes[2]. Les cheveux du derrière de cette tête étaient rasés. Le corps était vêtu d'une chemise, d'un gilet de piqué blanc, d'une culotte de soie grise, et de bas également de soie grise; il était sans souliers. Les prêtres psalmodièrent les vêpres et récitèrent les prières usitées pour le service des morts; et la même populace, qui, un quart d'heure auparavant, saluait de ses vociférations l'échafaud de la victime, entendit dans le plus religieux silence les prières faites pour le repos de son âme[3].

Avant de descendre le corps dans la fosse, on y jeta un lit de chaux; la bière ouverte et laissant à découvert la dépouille mortelle, fut alors descendue. Une nouvelle couche de chaux vive fut répandue sur cette bière et sur ce corps, qu'elle recouvrit entièrement. La fosse fut ensuite comblée de terre, battue à plusieurs reprises. Les délégués du pouvoir se rendirent alors à la cure, où ils dressèrent le procès-verbal, qui fut signé d'eux, du curé et de ses deux vicaires. La foule s'écoula en silence.

Ainsi finit cette vieille monarchie française qui depuis

[1] Voyez aux Documents, n° IX, le procès-verbal de l'inhumation.
[2] Déposition de M. Danjou, ancien avocat, témoin de l'inhumation.
[3] Déposition de M. Renard, vicaire de la Madeleine, qui fit l'inhumation.

huit siècles avait servi de modèle à toutes les monarchies de l'Europe, de centre à toutes les civilisations. Depuis huit siècles le Roi de France siégeait comme un père de famille au milieu des souverains du monde : les plus grands princes avaient été ses vassaux, les plus illustres avaient emprunté à son alliance leurs plus beaux apanages. La plupart des maisons régnantes avaient germé, avaient fleuri sur les racines de ce chêne antique ; et quand on l'eut arraché du sol, tout ce qui vivait de sa sève se prit à languir et s'étiola. Le coup qui avait frappé Louis XVI sur son échafaud avait ébranlé tous les trônes.

FIN DU TOME PREMIER.

DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1].

I

NAISSANCE
DE MONSEIGNEUR LOUIS-CHARLES DE FRANCE
DUC DE NORMANDIE,
DEUXIÈME FILS DU ROI.

27 mars 1785.

L'accouchement de la Reine fut si prompt et si heureux, qu'on n'a reçu à l'hôtel de ville que presque en même temps la nouvelle des douleurs de la Reine et celles de la naissance du Prince; de sorte que, telle diligence qu'ait fait faire le greffier en chef de la ville, demeurant audit hôtel, et auquel le premier courrier s'étoit adressé, Messieurs ne purent être rassemblés pour recevoir à l'instant de son arrivée M. le comte de Saint-Aulaire, lieutenant des gardes du Roi de service auprès de la Reine, chargé par le Roi d'annoncer cette heureuse nouvelle au corps de ville.

Le greffier qui étoit au petit bureau avec un page et le capitaine des gardes de M. le gouverneur de Paris, qui venoient d'apporter, l'un la nouvelle des douleurs, et l'autre celle de la naissance, y reçut M. le comte de Saint-Aulaire, lui fit des excuses au nom du

[1] En lisant plusieurs de ces pièces, on verra que nous avons cru devoir reproduire jusqu'aux étranges infractions aux règles de la langue, dont quelques-unes fourmillent. Il nous a paru que ces fautes faisaient partie de la physionomie de l'époque.

bureau de ce qu'il n'avait point été reçu ainsi qu'il est d'usage en pareilles circonstances, à la porte de l'hôtel de ville en dedans, par deux huissiers de la ville, et par lui-même au haut du grand escalier près la chapelle, et conduit de suite à l'audience où Messieurs auroient dû être assemblés, mais que la rapidité avec laquelle les nouvelles s'étoient succédé n'avoit pas permis que le bureau fût encore assemblé; que Messieurs alloient certainement arriver, et pria M. de Saint-Aulaire de vouloir bien se reposer, ce qu'il agréa, et effectivement Messieurs arrivèrent en robes noires un instant après, et les choses se passèrent ainsi qu'il va être dit.

Le dimanche jour de Pâques vingt-sept mars mil sept cent quatre-vingt-cinq, à huit heures moins cinq minutes du soir, arriva à l'hôtel de ville un page de M. le duc de Brissac, gouverneur de Paris, pour annoncer de sa part que la Reine sentoit des douleurs pour accoucher; il s'adressa au greffier, qui sur le champ le fit savoir à M. le prévôt des marchands et à MM. les échevins, procureur du Roi et receveur, et le greffier et le page passèrent au petit bureau.

A huit heures arriva aussi à l'hôtel de ville le sieur chevalier d'Escours, capitaine des gardes de M. le gouverneur, pour annoncer de sa part que la Reine venait d'accoucher très-heureusement d'un Prince : il monta au petit bureau et y attendit Messieurs.

A huit heures dix minutes est pareillement arrivé à la ville M. le comte de Saint-Aulaire, lieutenant des gardes du Roi, de service auprès de la Reine, pour annoncer cette nouvelle de la part du Roi : étant en bottes et portant son bâton de commandement, il monta au bureau sans huissiers, par la raison ci-devant dite.

Et un instant après, MM. les prévôts des marchands et échevins, procureur du Roi et receveur, arrivèrent.

Après avoir fait leurs excuses à M. de Saint-Aulaire de ne s'être point trouvés à son arrivée, Messieurs écoutèrent le page et l'officier des gardes de M. le gouverneur, qui chacun dirent le sujet de leurs missions; Messieurs les prièrent de faire leurs remercîments à M. le gouverneur, et M. le prévôt des marchands leur donna, au nom de la ville, à chacun, une tabatière d'or, au page, de la valeur de sept cent soixante-huit livres, et au sieur chevalier d'Escours, une de quinze cents livres.

Et aussitôt Messieurs passèrent à l'audience :

Alors le greffier de la ville, précédé de deux huissiers en robes noires, conduisit M. le comte de Saint-Aulaire à l'audience, dont les

deux battants de la porte furent ouverts. Il se plaça sur le banc à dos, à la gauche de M. le prévôt des marchands et au-dessus du second échevin, et après les civilités réciproques, Messieurs se couvrirent de leurs bonnets, et M. de Saint-Aulaire de son chapeau, et il dit à Messieurs que le Roi l'avoit envoyé pour faire part au corps de ville, que la Reine venoit d'accoucher heureusement d'un Prince, que Sa Majesté avoit nommé Duc de Normandie. M. le prévôt des marchands lui répondit que la ville étoit pénétrée des marques de bonté du Roi, et que Sa Majesté devoit être bien persuadée de la joye que cette nouvelle alloit répandre dans la capitale, et offrit à M. de Saint-Aulaire, en le priant de l'accepter, une tabatière d'or émaillée, enrichie de diamants, sur le dessus de laquelle étoit le portrait de la Reine : cette boîte étoit de la valeur de trois mille six cents livres : M. de Saint-Aulaire, en l'acceptant, en fit ses remercîments à Messieurs, prit congé de Messieurs et fut reconduit par les troisième et quatrième échevins précédés d'un huissier, jusqu'à la chapelle, et par ledit huissier jusqu'à la grande porte de l'hôtel de ville en dedans, où il auroit dû être reçu.

Aussitôt Messieurs firent annoncer cette nouvelle par une décharge des boëtes et des canons de la ville qui avoient été placés sur le port au Bled, et préparés d'avance, et par la cloche de l'hôtel de ville qui sonna en tocsin.

Dans ce même temps, M. le prévôt des marchands reçut la lettre suivante de M. le baron de Breteuil, secrétaire d'État, ayant le département de Paris, qui, par la raison ci-devant dite, ne produisit pas l'effet que ce ministre s'en étoit promis.

« A Versailles, le 27 mars 1785.

» Je vous donne avis, Monsieur, que la Reine est actuellement en » travail pour accoucher. J'écris à M. l'archevêque de Paris, pour » qu'il ordonne des prières pour l'heureuse délivrance de cette » Princesse, et vous ferez bien d'en prévenir sans différer le corps » de ville, afin qu'il puisse s'assembler et recevoir la nouvelle d'un » événement si intéressant.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très » humble et très obéissant serviteur.

» Signé : Le baron de Breteuil. »

A dix heures et demie environ arriva à l'hôtel de ville M. de Salornet, maître d'hôtel du Roi faisant la fonction de MM. les officiers des cérémonies qui ne s'étoient pas trouvés à Versailles à

temps : M. de Salornet fut reçu à la porte de l'hôtel de ville en dedans par un huissier qui le conduisit par le grand escalier et vis-à-vis la chapelle, sur le péristile de la grande salle; il fut reçu par le greffier de la ville, qui, précédé dudit huissier, le conduisit à la chambre d'audience où Messieurs étoient rentrés, et dont les deux battants de la porte furent ouverts. Le sieur de Salornet fut placé sur le banc à dos, à la gauche de M. le prévôt des marchands et au-dessus de M. le second échevin, et après les civilités réciproques, Messieurs se couvrirent de leurs bonnets quarrés et le sieur de Salornet de son chapeau, et il dit à Messieurs, que le Roi l'avoit chargé d'une lettre qu'il présenta à M. le prévôt des marchands, lequel la passa au greffier, qui, debout et découvert, en fit la lecture en commençant par la suscription :

« A nos très chers et bien amés les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris.

» De par le Roi. »

A ces mots, Messieurs se sont découverts de leurs bonnets quarrés et le sieur de Salornet de son chapeau et se sont recouverts, et le greffier a continué :

« Très chers et bien amés, l'amour pour notre personne que nos sujets de notre bonne ville de Paris font éclater dans tous les événements qui nous intéressent, et leur attachement au bien de l'État nous font juger que nous ne pouvons trop tôt leur faire part de la naissance d'un Prince dont la Reine notre très-chère épouse et compagne, vient d'être heureusement délivrée. Nous envoyons à cet effet le grand maître des cérémonies, qui vous dira en même temps que nous souhaitons que vous fassiez les réjouissances accoutumées en pareille occasion. Sy n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le 27 mars 1785.

» Signé : Louis.

(Et plus bas :)

» Le baron de Breteuil. »

Cette lecture faite, Messieurs et le sieur de Salornet s'étant découverts et recouverts, M. le prévôt des marchands dit au sieur de Salornet que la ville ne manqueroit pas d'exécuter les ordres de Sa Majesté. Alors le sieur de Salornet prit congé de Messieurs et fut reconduit par les troisième et quatrième échevins, précédés d'un huissier jusqu'à la chapelle, et par ledit huissier jusqu'à la grande porte de l'hôtel de ville en dedans où il avoit été reçu.

Après avoir donné les ordres convenables, et notamment à l'exempt du bureau, de se rendre dès le lendemain à Versailles, d'y rester pendant dix jours, de se présenter chaque jour chez la Reine, et de s'adresser à madame la princesse de Chimay, de la part de la ville, et d'envoyer chaque jour des nouvelles de la santé de Sa Majesté et du jeune Prince, Messieurs se retirèrent chez eux.

Le lundi vingt-huit, à six heures du matin, il fut fait une décharge de l'artillerie de la ville, et le tocsin, qui avait sonné toute la nuit, continua ce même jour jusqu'à neuf heures du soir.

A neuf heures, Messieurs qui s'étoient rendus à l'hôtel de ville, en robes noires et bonnets quarrés, en sont partis pour aller au palais en l'ordre qui suit :

Un carrosse dans lequel étoient le premier et deux autres huissiers de la ville, aussi en robes noires,

Le carrosse de M. le prévôt des marchands, dans lequel il étoit avec MM. les premier, deuxième et troisième échevins,

Et un autre carrosse, dans lequel étoient MM. les quatrième échevin, procureur du Roi et de la ville, greffier et receveur.

Arrivés au palais, Messieurs sont descendus de carrosse et se sont rendus au parquet de MM. les gens du Roi, marchant d'abord les

— Deux huissiers,

— Ensuite, le premier huissier seul,

— Le greffier aussi seul,

— M. le prévôt des marchands, ayant à sa gauche M. le premier échevin,

— MM. les deuxième et troisième échevins ensemble,

— M. le quatrième échevin, ayant à sa gauche M. le procureur du Roi et de la ville,

— Et M. le receveur seul.

On est entré au parquet de MM. les gens du Roi, où s'étoient aussi rendus MM. les officiers du Châtelet.

MM. les gens du Roi conduisirent d'abord lesdits officiers du Châtelet à la grand'chambre; MM. les gens du Roi revinrent au parquet et conduisirent aussi MM. de la ville à l'audience à la grand'chambre en cet ordre :

M. l'avocat général et M. le procureur général marchaient ensemble, précédés d'un huissier de la cour,

Ensuite, M. le prévôt des marchands, ayant à sa gauche M. le premier échevin,

MM. les deuxième et troisième échevins,



M. le quatrième échevin et le procureur du Roi et de la ville,

Et M. le greffier et M. le receveur.

Arrivés à la porte de la grand'chambre, dans le parquet des huissiers, M. l'avocat général et M. le procureur général sont entrés seuls les premiers dans la grand'chambre et un instant après un huissier ayant dit à Messieurs d'entrer, Messieurs sont entrés dans la grand'chambre et se sont placés debout, derrière le banc de MM. les conseillers, à droite en entrant.

MM. les gens du Roi, M. (en blanc) avocat général, portant la parole, ayant dit que les officiers du bureau de la ville mandés venoient recevoir les ordres de la cour au sujet des réjouissances pour l'heureux accouchement de la Reine et la naissance de Monseigneur le Duc de Normandie,

M. le président (en blanc) dit que la cour avoit arrêté que le tocsin du palais sonneroit et qu'il seroit fait des illuminations ce dit jour, et que le jour que le *Te Deum* seroit chanté à Notre-Dame, les boutiques seroient fermées et qu'il seroit pareillement fait des illuminations avec injonction tant aux officiers du Châtelet qu'à ceux du bureau de la ville d'y tenir chacun en droit soi la main.

M. le prévôt des marchands a pris la parole, et l'adressant à M. le président, a dit : Monsieur, et s'est couvert ainsi que Messieurs de leurs bonnets quarrés, et a continué : Nous nous conformerons aux ordres de la cour et à ceux qui nous ont été adressés par Sa Majesté.

Messieurs après avoir salué se sont retirés, sont retournés au parquet où MM. les gens du Roi étoient rentrés : et après avoir fait leurs remerciments sont revenus à l'hôtel de ville dans le même ordre qu'ils en étoient partis.

Sur le champ Messieurs rendirent l'ordonnance suivante pour des illuminations ce dit jour et pour aussi des illuminations et cessation de tout travail et vente sur les ports et dans les chantiers le jour du *Te Deum* à Notre-Dame.

« De par les Prévôt des marchands et Échevins de la ville de » Paris,

» *Ordonnance de police.*

» Concernant les réjouissances publiques et la cessation de toute » vente et de tout travail sur la rivière, sur les ports et dans les » chantiers en dépendants, à cause de l'heureux accouchement » de la Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie.

» Du 28 mars 1785.

» Il est enjoint, ouï et ce requérant, le procureur du Roi et de la

» ville, en exécution des ordres de Sa Majesté à nous adressés, et » de l'arrêt de la cour, à tous bourgeois et habitans de cette ville » et faux-bourgs de Paris, de faire des illuminations aux façades » de leurs maisons, aujourd'hui et le jour que sera chanté le » *Te Deum* en l'église métropolitaine de cette ville, en actions de » grâces et en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine, » et de la naissance d'un Duc de Normandie.

» Et à tous marchands et ouvriers de cesser toutes ventes et tra- » vail sur la rivière, sur les ports et dans les chantiers de cette » ville, le jour dudit *Te Deum*.

» Il est mandé aux quartiniers et aux huissiers audienciers et » commissaires de police de l'hôtel de ville, de tenir la main à » l'exécution des présentes, qui seront lues, publiées et affichées » partout où besoin sera.

» Signé : Veytard.

» L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le vingt-huitième jour » de mars, l'ordonnance ci-dessus a été lue et publiée au son du » tambour, sur tous les ports, et autres lieux et endroits ordinaires » et accoutumés de cette ville de Paris, par moi Louis-Noël Blanchet, » huissier audiencier et commissaire de police de l'hôtel de ladite » ville de Paris, soussigné, et affichée ès dits lieux.

» Signé : Blanchet. »

Et après avoir donné différents ordres, Messieurs se séparèrent.

Comme M. le gouverneur avoit fait prévenir Messieurs qu'il se rendroit sur les six heures à l'hôtel de ville pour assister avec eux à la cérémonie du feu de fagots, d'usage en pareille circonstance, Messieurs se rendirent à ladite heure à l'hôtel de ville.

A six heures et demie M. le gouverneur est arrivé à l'hôtel de ville, précédé de ses Suisses et de gardes commandés par leurs officiers. Il étoit dans un carrosse à — (en blanc) — chevaux superbement harnachés, au côté du cocher duquel étoient six pages, et il étoit suivi de deux autres carrosses dans lesquels étoient ses gentilshommes.

M. le gouverneur est descendu à la barrière de l'hôtel de ville et est monté, la grande porte entièrement ouverte, jusqu'à l'escalier vis-à-vis le bureau des huissiers où Messieurs vêtus de leurs robes noires et précédés des huissiers aussi en robes noires, et qui étoient descendus jusqu'à la troisième ou quatrième marche dudit escalier, le reçurent, et là M. le prévôt des marchands témoigna la joye de

la ville de le recevoir dans une occasion si agréable. M. le gouverneur prit la droite sur M. le prévôt des marchands, ayant son capitaine des gardes à côté de lui ainsi que M. le prévôt des marchands avoit alors le colonel des gardes de la ville, ces deux officiers ayant leur bâton de commandement. On est monté jusqu'à la grande salle : les gardes de la ville étant en haye depuis la barrière jusqu'à la porte de ladite grande salle et leurs instruments sous le péristile au rez-de-chaussée de la cour, les tambours battant aux champs et les instruments donnant des fanfares. Les Suisses et gardes de M. le gouverneur précédoient la marche, et ensuite les huissiers, le greffier seul, M. le gouverneur et M. le prévôt des marchands, et MM. les échevins, procureur du Roi et receveur deux à deux. Arrivés à ladite grande salle, on est passé au petit bureau, les Suisses et gardes de M. le gouverneur s'étant alors placés tant dans l'antichambre que dans le corridor.

Pendant que M. le gouverneur se reposoit, Messieurs ont quitté leurs robes noires et puis leurs robes mi-parties et se sont ainsi que M. le gouverneur décorés de guirlandes, bracelets et bouquets de fleurs, dont celles de M. le gouverneur et de M. le prévôt des marchands étoient toutes blanches.

Les huissiers, à l'exception du premier, ont pareillement quitté leurs robes et pris leurs robes de livrée et leurs bracelets et bouquets de fleurs, et tout étant prêt, on est descendu pour la procession autour du feu de bois qui s'est faite en cet ordre :

Marchoient d'abord les quatre compagnies des gardes de la ville, avec les drapeaux, tambours et fifres, et le colonel à la tête. Ensuite les domestiques de Messieurs et les valets de pied et coureurs de M. le gouverneur, portant des flambeaux. Les Suisses de M. le gouverneur portant leurs pertuisanes et commandés par un officier. La simphonie des compagnies des gardes de la ville, deux officiers, l'un de M. le gouverneur et l'autre de M. le prévôt des marchands, portant chacun un flambeau de poing. Les gardes de M. le gouverneur sur deux files qui prenoient depuis les huissiers jusqu'à la fin du corps de ville. Entre lesdits gardes, marchoient les huissiers deux à deux, le premier huissier seul, le greffier de la ville aussi seul, M. le gouverneur ayant à sa gauche M. le prévôt des marchands; les pages de M. le gouverneur marchoient devant lui, son capitaine des gardes à côté de lui et ses gentilshommes auprès. M. le prévôt des marchands auroit aussi eu à côté de lui le colonel des gardes de la ville, s'il n'eût été à la tête de ses compagnies, mais il étoit entouré de ses officiers et domestiques. Ensuite MM. les éche-

vins, deux à deux, et M. le procureur du Roi avec M. le receveur de la ville. On a en cet ordre fait trois fois le tour de la partie de la place de l'hôtel de ville, du côté de la rivière, où étoit disposé un feu de cinq cents fagots terminé par un arbre verd. Au troisième tour, Messieurs se sont approchés du feu de bois, et l'officier de M. le gouverneur et celui de M. le prévôt des marchands et les domestiques de Messieurs leur ayant présenté des flambeaux, ils y ont mis le feu et sont remontés à l'hôtel de ville dans le même ordre, et on est passé au petit bureau.

Messieurs quittèrent leurs robes de cérémonie, ainsi que les huissiers leurs robes de livrée, et prirent leurs robes noires.

Sur les sept heures et demie, M. le gouverneur et M. le prévôt des marchands étant convenus de faire tirer l'artifice, on passa dans la grand'salle, et M. le prévôt des marchands ayant donné l'ordre à l'architecte de la ville de donner le signal, il fut fait une décharge des boëtes et de l'artillerie de la ville, pendant laquelle il fut tiré — (en blanc) — douzaines de fusées volantes, des bombes, etc.

L'hôtel de ville fut aussitôt illuminé par des filets de terrines ainsi que les hôtels et maisons de M. le gouverneur et Messieurs, et il fut ouvert quatre fontaines et buffets et quatre orchestres qui avoient été dressés dans la place de l'hôtel de ville aussi du côté de la rivière. Il y fut distribué du vin, du pain, et des cervelas, et les musiciens firent danser le peuple bien avant dans la nuit.

A huit heures, M. le gouverneur s'en alla, et il fut reconduit par Messieurs, de la même manière, dans le même ordre et jusqu'à l'endroit où il avoit été reçu;

Et Messieurs se retirèrent chez eux.

A neuf heures, le tocsin cessa.

Les nouvelles qu'on reçut de la santé de la Reine et du Prince furent des plus satisfaisantes.

M. de Nantouillet, maître des cérémonies, ayant écrit à M. le prévôt des marchands, dès le vingt-huit, qu'il se rendroit le trente à l'hôtel de ville, entre dix et onze heures du matin, pour remettre la lettre du Roi pour le *Te Deum*, Messieurs du bureau, en robes noires, s'assemblèrent audit hôtel de ville ledit jour mercredi trente, à dix heures.

A dix heures trois quarts, M. de Nantouillet arriva à l'hôtel de ville, Messieurs passèrent à l'audience. M. de Nantouillet fut reçu à la grande porte de l'hôtel de ville et en dedans près le bureau des huissiers, par un huissier de la ville, en robe noire, qui, par le grand escalier, le conduisit jusqu'à la chapelle où il a été reçu par

le greffier de la ville, qui, précédé dudit huissier, l'a conduit dans la chambre d'audience, dont les deux battants de la porte étoient ouverts. Après les civilités réciproques, M. de Nantouillet s'est placé sur le banc à dos, à droite en entrant, à gauche de M. le prévôt des marchands et au-dessus de M. le second échevin. Il s'est couvert de son chapeau et Messieurs de leurs bonnets quarrés, et s'étant ainsi que Messieurs découvert et ensuite recouvert, il a dit qu'il apportoit de la part du Roi une lettre qu'il a remise à M. le prévôt des marchands, qui, l'ayant ouverte, l'a passée au greffier, lequel debout et découvert, en a fait la lecture en commençant par la suscription ainsi qu'il suit :

« A nos très chers et bien amés les prévôt des marchands et éche- » vins de notre bonne ville de Paris.

» De par le Roi, »

A ces mots, M. de Nautouillet et Messieurs se sont découverts, puis recouverts, et le greffier a continué :

« Très chers et bien amés, la naissance d'un second fils dont la » Reine notre très chère épouse et compagne est accouchée heureu- » sement, nous cause une joye d'autant plus juste, que cet événe- » ment ne peut que contribuer à perpétuer le bonheur de nos » peuples, en assurant de plus en plus notre succession, et la tran- » quillité dans notre royaume. C'est pour rendre à la divine Provi- » dence les actions de grâces qui lui sont dues pour ce nouveau » bienfait, et lui demander la continuité des bénédictions qu'elle » daigne répandre sur notre règne et sur nos États, que nous avons » donné nos ordres pour faire chanter le *Te Deum* dans l'église » métropolitaine de notre bonne ville de Paris, et nous vous man- » dons de vous y trouver au jour et à l'heure que le grand maître » ou le maître des cérémonies vous dira de notre part, et au surplus » de donner les ordres nécessaires pour faire allumer des feux de » joye par toute notre dite ville. Si n'y faites faute, car tel est notre » plaisir. Donné à Versailles, le 27 mars 1785.

» Signé : Louis.

(Et plus bas :)

» Le baron de Breteuil. »

Cette lecture faite, M. le maître des cérémonies a dit que le *Te Deum* seroit chanté le vendredi premier avril, et que le Roi seroit à Paris sur les cinq heures, et a ajouté que Sa Majesté dispensoit

le corps de ville de se trouver à la porte de la Conférence pour le recevoir. M. le prévôt des marchands a répondu que la ville ne manqueroit point d'exécuter les ordres du Roi. Après quoi M. le maître des cérémonies s'est levé, et, après les civilités de part et d'autre, s'en est allé, reconduit par MM. les troisième et quatrième échevins, jusqu'à la Chapelle; et par un huissier, jusques à la grande porte de l'hôtel de ville, en dedans, où il avoit été reçu.

Comme M. le prévôt des marchands avait reçu la veille une lettre de M. le baron de Breteuil par laquelle il lui marquoit que Sa Majesté souhaitoit être reçue par le corps de ville à son entrée en cette ville, lorsqu'Elle viendroit pour le *Te Deum*, mais comme il n'étoit pas possible que le corps de ville se trouvât à la porte de la Conférence pour y recevoir Sa Majesté, et pût se rendre à Notre-Dame pour le *Te Deum* avant que le Roi arrivât, et que d'ailleurs la dispense annoncée par le maître des cérémonies n'étoit que verbale, M. le prévôt des marchands en écrivit le même jour à M. le baron de Breteuil, en lui rapportant plusieurs exemples de dispense; Sa Majesté voulut bien l'accorder, et M. le baron de Breteuil le manda en conséquence à M. le prévôt des marchands par une lettre dudit jour, trente, desquelles deux lettres la teneur suit :

« A Versailles, le 29 mars 1785.

» Le Roy, Monsieur, devant aller à Paris le vendredi 1er avril » prochain pour y assister au *Te Deum* qui sera chanté ce jour-là » dans l'église de Notre-Dame, Sa Majesté m'a ordonné de vous » en informer, et de vous marquer qu'Elle souhaite que vous vous » trouviez, ainsi que le corps de ville, au bout du quay des Thuil- » leries pour y recevoir Sa Majesté lorsqu'elle arrivera.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très » humble et très obéissant serviteur.

» Signé : Le baron de Breteuil. »

« A Versailles, le 30 mars 1785.

» Je vous donne avis, Monsieur, que sur le compte que j'ai rendu » au Roi de l'impossibilité où est le bureau de la ville de se trouver » à la porte de la Conférence pour y recevoir le Roi, Sa Majesté » a bien voulu le dispenser de se trouver à la porte de la Confé- » rence.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très » humble et très obéissant serviteur.

» Signé : Le baron de Breteuil. »

Sur le champ, Messieurs firent expédier les mandements suivants à tous les conseillers et à tous les quartiniers, et au colonel des gardes de la ville, pour le *Te Deum*.

« Monsieur Mercier, conseiller du Roi en l'hôtel de ville, plaise » vous trouver vendredi prochain, premier avril, deux heures pré- » cises de relevée, en robe de cérémonies, audit hôtel de ville, pour » nous accompagner en l'église Notre Dame, où sera chanté, de » l'ordre et en présence du Roy, le *Te Deum* en actions de grâces » de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance d'un » Duc de Normandie, vous priant n'y vouloir faillir.

» Fait au bureau de la ville de Paris, le 30 mars 1785.

» Les prévôt des marchands et échevins
» de la ville de Paris, tous vôtres.

» Pareils mandements seront envoyés à tous les conseillers de » ville. »

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de » Paris.

» Me Michel Martel, doyen, quartinier, trouvez-vous vendredi » prochain, 1er avril, deux heures précises de relevée, en robe de » cérémonies, audit hôtel de ville, pour nous accompagner en » l'église Notre Dame, où sera chanté, de l'ordre et en présence du » Roi, le *Te Deum* en actions de grâces de l'heureux accouchement » de la Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie.

» Fait au bureau de la ville, le 30 mars 1785.

» Pareils mandements seront envoyés à tous les quartiniers. »

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de » Paris.

» Capitaine Hay, écuyer, colonel des quatre compagnies de gardes » de l'hôtel de ville, trouvez-vous vendredi prochain, 1er avril, une » heure précise de relevée, avec tous lesdits gardes en habits d'or- » donnance et armes, en l'hôtel de ville, pour nous assister en » l'église Notre Dame, où sera chanté, de l'ordre et en présence du » Roi, le *Te Deum* en actions de grâces à Dieu de l'heureux accou- » chement de la Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie. » Sy n'y faites faute.

» Fait au bureau de la ville de Paris, le 30 mars 1785.

» Le Peletier, Mercier, J. Cosseron,
» Mitouart, Pigeon. »

Messieurs rendirent aussi les deux ordonnances de police suivantes, l'une pour la sureté des batteaux et des marchandises dans les ports et sur la rivière, et l'autre concernant les échaffauds dans la place de l'Hôtel de ville à l'occasion du feu d'artifice :

I.

« De par les Prévôt des marchands et Échevins de la ville de » Paris.

» *Ordonnance de police.*

» Concernant la sureté des bateaux et des marchandises étant dans » l'étendue des ports de cette ville, de ceux au-dessus et dans les » bras des rivières de Seine et de Marne, et sur la rivière d'Yerre; » et défenses d'y tirer aucunes fusées et autres qualités d'artifice, » et d'allumer aucuns feux, soit sur lesdites rivières, ou le long » desdits ports.

» Du 30 mars 1783.

» A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Louis Le Peletier, » chevalier, marquis de Montmélian, seigneur de Morte-Fontaine, » Plailly, Beaupré, Othis et autres lieux, conseiller d'État, prévôt » des marchands, et les échevins de la ville de Paris, salut : Sçavoir » faisons. Sur ce qui nous a été remontré par le procureur du Roi » et de la ville, que si, en conséquence des réjouissances que nous » avons ordonnées en exécution des ordres du Roi à nous adressés » et de l'arrêt de la cour, à cause de l'heureux accouchement de la » Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie, il étoit tiré des » fusées et autres artifices, ou allumé des feux sur la rivière et le » long des ports, dans l'étendue de cette ville et au-dessus, et dans » les bras des rivières de Seine et de Marne, au-dessus et au-dessous » du pont de Charenton, et dans celle d'Yerre, affluente dans ladite » rivière de Seine, il y auroit lieu de craindre tant l'embrasement » de celles des marchandises qui sont combustibles par leur nature, » que le naufrage des autres; pourquoi requéroit ledit procureur » du Roi et de la ville, qu'il nous plût y pourvoir, et prononcer » des peines proportionnées à un genre de contravention dont les » suites peuvent être aussi funestes que préjudiciables tant à la pro- » vision de cette ville, qu'aux commerçants et aux propriétaires des » marchandises et des bateaux.

» Nous, ayant égard au réquisitoire du procureur du Roi et de la » ville, et après l'avoir ouï en ses conclusions, disons que les ordon- » nances concernant la sureté des marchandises étant dans les ports

» de cette ville et de celles qui sont destinées pour sa provision, et
» ne peuvent y être descendues que suivant leur rang d'arrivage,
» seront exécutées selon leur forme et teneur; en conséquence fai-
» sons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes
» quelles qu'elles soient, de tirer ou faire tirer aucunes fusées et
» autres qualités d'artifice, ni d'allumer aucuns feux sur la rivière
» et le long des ports dans l'étendue de cette ville et au-dessus, et
» dans les bras des rivières de Seine et de Marne, au-dessus et au-
» dessous du pont de Charenton, et dans celle d'Yerre, affluente
» dans ladite rivière de Seine; comme aussi de jetter aucunes fusées
» par les fenêtres des maisons ayant vue sur la rivière, vendredi
» prochain, 1er d'avril, à cause de l'heureux accouchement de la
» Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie, à peine de
» *cinq cents livres d'amende*, même de punition exemplaire, s'il
» y échet, et d'être responsables des dommages qui pourroient
» arriver.

» Mandons aux huissiers audienciers et commissaires de police de
» l'hôtel de cette ville, de tenir exactement la main à l'exécution
» des présentes; de dresser des procès verbaux des contraventions
» qui y seront faites, et de les remettre dans le jour ès mains du
» procureur du Roi et de la ville; enjoignons pareillement aux ser-
» gents, caporaux et soldats de garde de jour et de nuit sur les ports
» de cette dite ville, de dénoncer au procureur du Roi et de la ville
» cesdites contraventions aussitôt qu'elles seront venues à leur con-
» noissance; requérons le commandant de la maréchaussée établie
» audit lieu de Charenton, d'assister lesdits huissiers audienciers et
» commissaires de police, comme aussi de veiller à l'exécution des
» présentes, et de dresser des procès-verbaux desdites contraventions.
» Et seront cesdites présentes, lues, publiées et affichées partout où
» besoin sera, et exécutées, nonobstant oppositions ou appellations
» quelconques, et sans préjudice d'icelles.

» Fait au bureau de la ville de Paris, le trentième de mars mil
» sept cent quatre-vingt-cinq.

» Signé (dans l'original) : Le Peletier, Mercier, Cosseron,
» Jollivet, Mitouart, Pigeon.

(Et dans la copie :)

» Veytard. »

Avec l'annotation qui suit :

« L'an 1785, le 30 mars, l'ordonnance ci-dessus a été lue et pu-
» bliée au son du tambour, sur les ports et le long des isles des

» Carrières de Charenton, sur la rivière d'Yerre, à Villeneuve » Saint-Georges, et sur tous les autres ports, lieux et endroits ordi- » naires et accoutumés de cette ville, par moi Louis Noël Blanchet, » huissier audiencier et commissaire de police de l'hôtel de ville de » Paris soussigné, et affichée ès dits lieux.

» BLANCHET. »

II.

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de » Paris.

Ordonnance de police.

» Concernant les échaffauds dans la place de l'Hôtel de ville, et la » police qui doit être observée sur la rivière, à l'occasion du feu » d'artifice qui sera tiré vendredi prochain, premier d'avril, dans » ladite place, en réjouissance de l'heureux accouchement de la » Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie.

» Du 30 mars 1785.

» A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Louis Le Peletier, » chevalier, marquis de Montmélian, seigneur de Morte-Fontaine, » Plailly, Beaupré, Othis et autres lieux, conseiller d'État, prévôt » des marchands, et les échevins de la ville de Paris, salut. Sçavoir » faisons : Sur ce qui nous a été remontré par le procureur du Roi » et de la ville, que nous aurions ordonné la disposition d'un feu » d'artifice, qui sera tiré vendredi prochain, premier d'avril, dans » la place de l'Hôtel de ville, en réjouissance de l'heureux accou- » chement de la Reine et de la naissance d'un Duc de Normandie; » mais que, ne semblant pas nécessaire que, pour cette fois, il soit » formé des échaffauds dans la place de l'Hôtel de ville, il croit » devoir nous requérir de n'en point permettre la construction; » qu'il convient cependant toujours de faire defense à tous voitu- » riers par terre de laisser leur charette dans ladite place; comme » aussi à toute personne d'approcher des canons et des boëtes d'ar- » tifice; de monter sur les couvertures des batteaux à laver lessives; » et à tous compagnons de rivière, bachoteurs et autres personnes, » de conduire ni de tenir aucuns batteaux ni bachots dans le bassin » de ladite rivière, quand bien même ils ne voudroient y recevoir » aucunes personnes, ce tout sur telles peines qu'il nous plaira » arbitrer. Pour quoi requéroit le procureur du Roi et de la ville, » qu'il nous plût y pourvoir.

» Nous, ayant égard au réquisitoire du procureur du Roi et de la

» ville, et après l'avoir ouï en ses conclusions, disons que les ordon-
» nances concernant la police qui doit être observée sur la rivière,
» lors des cérémonies et spectacles donnés au sujet des fêtes et
» réjouissances publiques, seront exécutées selon leur forme et
» teneur; en conséquence faisons très expresses inhibitions et def-
» fenses à tous voituriers par terre, de laisser aucunes charrettes ou
» hacquets vendredi prochain, premier d'avril, dans la place de
» l'Hôtel de ville, jour auquel nous y ferons tirer un feu d'artifice,
» en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine et de la
» naissance d'un Duc de Normandie, à peine de *cent livres d'amende*
» et de confiscation, qui seront encourues en cas de contravention.

» Défendons pareillement à toutes personnes d'approcher des
» canons et des boëtes d'artifice; comme aussi de monter sur les
» couvertures des bateaux à laver lessives, à peine de *cinquante*
» *livres d'amende;* et à tous compagnons de rivière, bachoteurs et
» autres personnes, de conduire ni tenir aucuns bateaux ou bachots
» dans le bassin de ladite rivière, quand bien même ils ne vou-
» droient y recevoir aucunes personnes, à peine contre lesdits
» compagnons de rivière et bachoteurs, de *cinquante livres d'a-*
» *mende,* et d'être chassés des ports de cette ville, et contre les
» propriétaires desdits bateaux et bachots qui l'auront souffert, de
» *cinq cents livres d'amende,* et de confiscation d'iceux.

» Mandons aux huissiers audienciers et commissaires de police
» de l'hôtel de ville de tenir la main exactement, etc. (semblable
» à l'autre ordonnance du 30 mars également, concernant la sureté
» des *batteaux,* etc.; retrancher seulement la phrase : Requérons
» le commandant de la maréchaussée établie audit lieu de Charen-
» ton, — c'est-à-dire terminer au mot *connoissance,* et reprendre
» ainsi : Et seront ces présentes lues, etc.)

» Signé : VEYTARD.

» L'an 1785, le 30 mars, l'ordonnance ci-dessus a été lue et
» publiée au son du tambour, en la place de l'Hôtel de ville, et
» autres endroits ordinaires et accoutumés de cette ville de Paris,
» par moi Louis Noël Blanchet, huissier audiencier et commissaire
» de police de l'hôtel de ville de Paris, soussigné, et affiché ès dits
» lieux.

» Signé : BLANCHET. »

Il ne fut point rendu de nouvelle ordonnance pour la cessation
de toute vente et travail sur les ports et pour des illuminations le

jour du *Te Deum*, parce qu'il y avoit été prévu par celle du 28. Cependant M. le lieutenant de police renouvela la sienne, et on a pensé que la ville aurait dû faire de même.

JOUR DU *TE DEUM* A NOTRE-DAME.

Le vendredi, premier avril, à six heures du matin, il fut fait une décharge de l'artillerie de la ville.

Le tocsin de la ville a commencé à sonner à six heures du matin et a continué jusqu'à minuit.

A midi, il fut fait une seconde décharge de l'artillerie.

A une heure, le colonel des gardes de la ville a envoyé à la porte de la Conférence une compagnie desdits gardes pour y être sous les armes lors du passage du Roi.

Il a aussi envoyé sur les deux heures les détachements ordinaires de vingt-six gardes à chacune des trois cours souveraines, pour les accompagner à Notre-Dame; les trois cours sont le Parlement, la Cour des Comptes et la Cour des Aides.

A deux heures, MM. les prévôt des marchands, échevins, procureur du Roi, greffier et receveur, vêtus de leurs robes mi-partie de velours de couleurs cramoisie et tannée, à l'exception de M. le procureur du Roi dont la robe est toute cramoisie, MM. les quatre conseillers de ville et les deux quartiniers mandés, en robes noires de cérémonie, se sont rendus à l'hôtel de ville, et sur les trois heures en sont partis à pied pour se rendre à l'église métropolitaine en l'ordre qui suit :

L'état-major des gardes de la ville, cent desdits gardes avec drapeaux, tambonrs et leurs instruments;

Deux huissiers de la ville en robes de livrée;

Le premier huissier en robe noire;

Le greffier de la ville, ayant à sa gauche le colonel des gardes de la ville portant son bâton de commandement;

M. le prévôt des marchands, ayant à sa gauche M. le premier échevin;

MM. les deux et troisième échevins ensemble;

M. le quatrième échevin, ayant à sa gauche M. le procureur du Roi et de la ville;

M. le receveur seul;

MM. les quatre conseillers, deux à deux.

Et MM. les deux quartiniers.

Des gardes de la ville bordoient de chaque côté, depuis les huissiers jusqu'à la fin du corps de ville, et un détachement desdits gardes fermoit la marche, qui s'est faite par le quay Peletier, le pont Notre-Dame, la rue de la Juiverie et la rue Notre-Dame; à tous les coins des rues il avoit été placé des escouades du guet à pied pour tenir ces rues libres, et les carrosses de Messieurs suivoient.

Messieurs arrivés à la rue Notre-Dame, le bourdon a sonné suivant l'usage, et comme les gardes françoises et gardes suisses étoient dans la place devant Notre-Dame et des deux côtés, les gardes de la ville se mirent en haye dans ladite rue Notre-Dame, et les carrosses se rangèrent dans les rues adjacentes et dans le cloître, et Messieurs entrèrent dans l'église, dont la nef étoit gardée par les cent-suisses, le colonel des gardes de la ville ayant quitté son bâton de commandement à la porte de l'église.

Au milieu de la nef, Messieurs furent reçus par les maître et aide des cérémonies, et condnits par eux dans le chœur, qui étoit gardé par les gardes du Roi. Messieurs furent placés dans l'espace des cinq stalles à partir de la porte du chœur, lesquelles étoient réservées pour les chanoines de Notre-Dame. M. le prévôt des marchands et MM. les quatre échevins occupèrent les cinq stalles hautes; MM. le procureur du Roi, greffier et receveur, et deux conseillers se placèrent sur un banc entre les hautes et basses stalles, et les deux autres conseillers et les deux quartiniers dans les basses stalles, et le colonel des gardes de la ville se plaça dans la stalle basse vis à vis de M. le prévôt des marchands; les huissiers et les officiers des gardes de la ville furent placés sur des banquettes au devant des stalles basses.

Le parlement arriva ensuite, fut reçu comme l'avoit été la ville, et placé dans les hautes et basses stalles à droite en entrant dans le chœur, s'étendant depuis la chaire de M. l'archevêque jusqu'aux premières stalles, près la porte du chœur, laissées aussi pour les chanoines de Notre-Dame, M. le premier président occupant la première stalle haute à côté de la chaire de M. l'archevêque, M. le gouverneur de Paris, qui étoit venu avec le parlement, étoit placé dans la stalle après celle qu'occupoit M. le premier président, et après lui étoit un président à mortier. MM. les présidents à mortier avoient leurs robes de fourrure et leurs mortiers, et MM. les conseillers étoient en robes rouges.

La chambre des comptes, et ensuite la cour des aides, l'une et l'autre en robes de cérémonie, furent reçues de même, et placées,

sçavoir : la chambre des comptes, dans les hautes et basses stalles à gauche, M. le premier président, vis-à-vis celui du parlement, et la cour des aides, à la suite de la chambre des comptes, s'étendant jusqu'aux places occupées par le corps de ville.

Le Conseil, à la tête duquel étoit M. le garde des sceaux, entra par la porte collatérale du chœur, du côté du cloître, et fut placé sur des formes, au pied de la chaire de M. l'archevêque.

Et le clergé de France, qui entra par la grande porte du chœur, fut placé à la droite, et près le maître autel, dans le sanctuaire.

Le Roi, qui avoit pris son carrosse de cérémonie à la demi-lune du Cours, arriva à l'endroit où étoit ci-devant la porte de la Conférence, à cinq heures un quart. Sa Majesté étoit accompagnée dans son carrosse, de Monsieur, de Monseigneur comte d'Artois, de M. le duc de Chartres, de M. le Prince de Condé et de M. le duc de Bourbon, et étoit précédée et suivie des grands officiers de sa maison et des seigneurs de sa cour.

Le Roi trouva audit endroit la compagnie des gardes de la ville; les canons des Invalides, ainsi qu'une partie de ceux de la ville qui avoient été transportés à la place de Louis Quinze, firent une décharge. Les régiments des gardes françoises et gardes suisses formoient une haye depuis cet endroit jusqu'à Notre-Dame : Sa Majesté, accompagnée de gardes du corps et précédée du guet, des gendarmes et des chevau-légers, de sa fauconnerie et du vol du cabinet, et les chevaux allant au pas, s'est rendue à Notre-Dame en suivant le quay des Thuilleries, le pont Royal, le quay des Théatins, celui de Conty, le pont Neuf, le quay des Orfévres, la rue Saint-Louis, le Marché-Neuf et la rue Notre-Dame.

A l'arrivée du Roi à Notre-Dame, la partie de l'artillerie de la ville qui étoit placée sur le port au Bled, a fait une décharge. Il étoit alors six heures moins un quart; Sa Majesté fut reçue à la porte de l'église par M. l'archevêque en chape, à la tête de son clergé, lequel, après lui avoir présenté l'eau bénite et l'avoir complimentée, l'a conduite dans le chœur, au milieu duquel Sa Majesté s'est placée sous un dais, ayant devant Elle un prie-Dieu, et derrière un fauteuil. Les Princes étoient derrière Sa Majesté ayant des ployants pour s'asseoir, et autour d'Elle étoient les officiers de la couronne et les principaux officiers de Sa Majesté.

La partie gauche du sanctuaire étoit remplie de seigneurs, ministres et ambassadeurs, et la nef étoit ornée des plus belles compagnies placées sur des banquettes formant gradins.

Après que Sa Majesté eut fait sa prière, M. l'archevêque monta

dans sa chaire et entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la musique de Notre-Dame, laquelle était dans le jubé. Au *Sanctus*, il fut fait une décharge de l'artillerie de la ville, qui étoit, comme on l'a dit, au port au Bled. Après le *Te Deum*, Sa Majesté s'en est allée, reconduite par M. l'archevêque et les chanoines.

A cette sortie de l'église, il fut encore fait une décharge de l'artillerie de la ville; il étoit alors sept heures un quart.

Sa Majesté est remontée en carrosse, a repris la même route qu'Elle avoit tenue, a trouvée toutes les maisons illuminées et fait jetter de l'argent au peuple, ainsi qu'elle avoit fait allant à Notre-Dame. La compagnie des gardes de la ville étoit restée à la porte de la Conférence, et se trouva sous les armes au retour de Sa Majesté, lors du passage de laquElle il fut fait une décharge de l'artillerie de la ville; et Sa Majesté ayant quittée son carrosse de cérémonie à la demie-lune du cours, est retournée à Versailles.

Immédiatement après que le Roi fut sorti de Notre-Dame, les cours et compagnie s'en allèrent : le parlement et la cour des aides par la grande porte du chœur, la chambre des comptes et le conseil par la porte collatérale du chœur du côté du cloître, et le clergé par celle de l'Archevêché.

M. le gouverneur devant revenir à l'hôtel de ville pour voir tirer le feu d'artifice, proposa à Messieurs de s'y rendre avec le corps de ville, ce que Messieurs acceptèrent avec joie.

M. le gouverneur et le corps de ville sortis de Notre-Dame par la grande porte du chœur, la marche pour revenir à l'hôtel de ville se fit ainsi :

Les gardes de la ville avec leurs drapeaux, tambours et instruments, et à leur tête, leur colonel;

Les valets de pied et coureurs de M. le gouverneur;

Ses Suisses;

Ses gardes, lesquels précédoient et bordoient les carrosses ci-après :

Un carrosse de M. le gouverneur, dans lequel il étoit avec M. le prévôt des marchands et avec MM. les premier et deuxième échevins; dans le fond, M. le gouverneur à droite de M. le prévôt des marchands; à gauche et sur le devant, MM. les échevins;

Un autre carrosse de M. le gouverneur, dans lequel étoient MM. les troisième et quatrième échevins, procureur du Roi et greffier;

Et un autre carrosse de M. le gouverneur, dans lequel étoit M. le receveur seul.



Ensuite les carrosses de Messieurs, dans lesquels étoient MM. les conseillers et quartiniers, et les gentilshommes de M. le gouverneur.

Arrivés à la place de l'Hôtel de ville, les gardes de la ville se sont mis en haye de chaque côté, depuis le quay Peletier jusqu'à l'hôtel de ville, et le cortége a passé entre ces deux lignes. On est monté à l'hôtel de ville et on s'est retiré dans le petit bureau. Les Suisses et gardes de M. le gouverneur et les gardes de la ville ont pris leurs postes comme le jour que M. le gouverneur est venu à l'hôtel de ville pour la procession autour du feu de bois.

Messieurs, rentrés, quittèrent leurs robes de velours, prirent leurs robes noires pour la reconduite de M. le gouverneur après le feu d'artifice; s'il n'y eût eu cette cérémonie, ils se seroient mis en manteaux.

Les compagnies invitées par M. le gouverneur et Messieurs étoient dans la grande audience et dans la grande salle au devant des croisées desquelles pièces on avoit formé en dedans des espèces de loges pour renfermer chaque compagnie; M. le gouverneur occupoit la première croisée de la grande audience et celle du cabinet ensuite; M. le prévôt des marchands l'autre croisée de la grande audience et deux croisées du grand grenier[1].

MM. les échevins, procureur du Roi, greffier et receveur avoient chacun une croisée dans la grande salle; MM. les conseillers, la chambre de la Reine, et MM. les quartiniers, leur chambre ordinaire dans le pavillon du côté du Saint-Esprit; le colonel des gardes de la ville et l'architecte, les croisées de la chambre du domaine, et au devant de l'hôtel de ville étoit un amphithéâtre pour les

[1] *Places désignées dans l'hôtel de ville.*

Nº 1. M. le gouverneur.		
	Une croisée de la grande audience et celle du cabinet ensuite.	30 places.
2. M. le prévôt des marchands.		
	Une croisée de la grande audience et les deux croisées du grand grenier.	72 —
3. M. le 1er échevin.		
	La première croisée de la grand'salle.	15 —
4. M. le 2e échevin.		
	La 2e croisée de la grand'salle.	15 —
5. M. le 3e échevin.		
	La 3e croisée de la grand'salle.	15 —
6. M. le 4e échevin.		
	La 4e croisée de la grand'salle.	15 —

hommes, sur lequel avoit été faite une séparation pour les pages.

A huit heures un quart, M. le gouverneur et M. le prévôt des marchands étant convenus de faire tirer le feu d'artifice qui étoit placé dans la place près de la rivière, l'architecte de la ville donna le signal; aussitôt les boëtes et les canons de la ville firent une décharge pendant laquelle l'artifice fut tiré à la grande satisfaction du public.

L'hôtel de ville fut illuminé.

Et on ouvrit les quatre buffets qui étoient dans la place de l'Hôtel de ville où il s'y distribua à chacun — (en blanc) — pain et fromage de Marolle au lieu de cervelas, attendu qu'il était jour maigre, et — (en blanc) — de vin.

Il y avoit aussi quatre orchestres sur chacun desquels étoient — (en blanc) — musiciens qui firent danser le peuple avant dans la nuit.

Sur les huit heures et demie, M. le gouverneur s'en alla, et il fut reconduit avec le même cérémonial qui avoit été observé la précédente fois qu'il étoit venu.

Les hôtels de M. le gouverneur, M. le baron de Breteuil, ministre, ayant le département de Paris, et de M. le prévôt des marchands, et les maisons de Messieurs du bureau, furent aussi illuminés par la ville, et à chacun de ces hôtels et maisons, et dans la place vis-à-vis Henry Quatre, et près le pont Royal (le Roi devant passer par là en sortant de Notre-Dame), étoient un buffet et un orchestre pareils à ceux qui étoient dans la place devant l'hôtel de ville, et il s'y fit les mêmes distributions, et le canon tiré lors

7. M. le procureur du Roi.
La 5e croisée de la grand'salle et son parquet . . . . . 25 —
8. M. le greffier.
La 6e croisée de la grand'salle. . . . . 15 —
9. M. le receveur.
La 7e croisée de la grand'salle. . . . . 15 —
10. MM. les conseillers.
La chambre de la Reine. . . . .
11. MM. les quartiniers.
Leur chambre dans le pavillon, côté de la rivière . . .
12. Le colonel des gardes de la ville et l'architecte de la ville.
Les croisées de la chambre du domaine. . . . .
13. L'amphithéâtre devant l'hôtel de ville pour les hommes, dans lequel amphithéâtre il y aura une séparation pour MM. les pages. . . . . 600 —

du feu d'artifice fut le signal pour l'ouverture de ces buffets et orchestres [1].

Et à minuit, le tocsin a cessé.

Messieurs du bureau, désirant témoigner au Roi la satisfaction que la ville de Paris avoit de voir la couronne assurée dans la ligne de Sa Majesté par la naissance d'un second prince, prièrent M. le prévôt des marchands d'écrire à M. le baron de Breteuil pour obtenir de Sa Majesté la permission au corps de ville d'aller lui exprimer la joye et les sentiments de sa capitale; mais M. le baron de Breteuil fit à M. le prévôt des marchands la réponse suivante :

« A Versailles, le 4 avril 1785.

» L'intention du Roi, Monsieur, n'est pas de recevoir les compliments des compagnies pour la naissance de son second fils. » Quelque agréable que lui soit cet événement, Sa Majesté n'a pas » cru devoir rien changer à cet égard à l'usage observé en circonstances pareilles.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très » humble et très obéissant serviteur.

» Signé : LE BARON DE BRETEUIL. »

[1] *État des buffets et orchestres qui seront placés dans Paris le 1er avril 1785, à cause de la naissance de M. le Duc de Normandie.*

Place Louis XV, près la terrasse des Thuilleries. — Buffet chez M. le baron de Breteuil	1
Rue de Grenelle. — Buffet chez M. le gouverneur de Paris	1
A côté de sa porte *. — Buffet chez M. le prévôt des marchands	1
A la descente du pont Neuf, près la rue de la Monnoie. — Buffet chez M. le 1er échevin **	1
Rue Thibautodez, à sa porte. — Buffet chez M. le 2e échevin ***	1
Rue de Beaune, à sa porte. — Buffet chez M. le 3e échevin ****	1
Cloître des Bernardins. — Buffet chez M. le 4e échevin *****	1
Sur le boulevard de la rue de Bondy. — Buffet chez M. le procureur du Roy et de la ville	1
Rue Neuve Saint-Augustin, près la rue Louis-le-Grand. — Buffet chez M. le receveur	1
Place Dauphine. — Buffet devant la place Henri IV	1
Entre la porte des Thuilleries et le guichet neuf pour M. le greffier. — Buffet aux environs du pont Royal	1
Buffet dans la place de Grève	4
	15

* Le prévôt des marchands était alors messire Louis Le Peletier, chevalier, marquis de Montmélian, seigneur de Morfontaine, Plailly, Beaupré, Othis, etc., conseiller d'État. — Il demeurait rue Notre-Dame de Nazareth.

** Mercier, rue Saint-Germain l'Auxerrois.

*** M. Cosseroo.

**** M. Mitouard, écuyer, conseiller du Roi, quartinier de la ville, docteur en médecine, etc.

***** M. Pigeon, avocat au parlement, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage du palais.

Il est d'usage que lors des couches de la Reine, le greffier en chef de la ville aille au bout de dix jours à Versailles, pour saluer la Reine de la part de la ville, et sçavoir plus particulièrement des nouvelles de la santé de Sa Majesté. En conséquence, M. le greffier se rendit en robe à Versailles, le mardi 5 avril, alla voir madame la princesse de Chimay, dame d'honneur de la Reine, à laquelle il fit part de l'objet de sa mission. Madame la princesse de Chimay, prenant par erreur cette visite pour la visite et les compliments que M. le prévôt des marchands avait demandé à faire pour le corps de ville, lui dit que le Roi avoit décidé que la Reine ne recevroit point de compliments de la part de la ville.

M. le greffier eut beau insister et lui expliquer la différence qu'il y avoit entre les compliments faits par le corps de ville et la visite faite par le greffier seul comme député, madame la priucesse de Chimay persista dans son refus.

M. le greffier alla voir sur-le-champ madame la princesse de Lamballe, chef du conseil et sur-intendante de la maison de la Reine, à laquelle il expliqua et sa mission et le refus qu'il avoit éprouvé, lui représentant, ainsi qu'il avoit fait à madame la princesse de Chimay, que la ville jouissoit de temps immémorial de l'honneur qu'il réclamoit. Madame la princesse de Lamballe sentant la force des raisons de M. le greffier, fit appeler le secrétaire de la surintendance et fit consulter les registres où les faits avancés par le greffier se trouvèrent constatés; cette princesse reconnut alors ce qui avoit fait donner madame la princesse de Chimay dans l'erreur, eut la bonté de dire au greffier de se rendre à l'appartement de la Reiue où elle alloit, et qu'elle verroit à faire donner toute satisfaction à la ville; mais, ayaut rencontré madame la princesse de Chimay, cette dame opposa et soutint encore la décision du Roi comme regardant toute visite et compliment de la part de la ville, de sorte que M. le greffier[1] revint sans avoir eu d'audience de la Reine.

[1] *Note sur la visite à la Reine le dixième jour de ses couches.*

La vraie raison qui a occasionné le refus qu'a éprouvé M. le greffier est que M. le prévôt des marchands, nonobstant l'usage immémorial, a prétendu que c'étoit à lui et non au greffier à faire la visite et le compliment au bout des dix jours: qu'il en avoit écrit en conséquence à madame la princesse de Chimay; que cette dame avoit parlé au Roi de cette demande de M. le prévôt des marchands, comme extraordinaire, n'en étant fait mention dans les registres tenus à la cour, et que le Roi avoit décidé qu'il ne devoit être rien innové;

Que, d'après cela, madame la princesse de Chimay, soit par ménagement

DÉLIVRANCE DE PRISONNIERS.

TE DEUM A SAINT-JEAN-EN-GRÈVE.

Messieurs désirant ne pas borner les témoignages de leur joye de la naissance de M. le duc de Normandie aux réjouissances publiques, pensèrent devoir encore l'exprimer par des actions charitables et religieuses; en conséquence, ils arrêtèrent de délivrer tous les débiteurs de mois de nourrice qui étoient détenus à l'hôtel de la Force ou qui étoient dans les liens de contrainte par corps décernées et signifiées, et de faire chanter un *Te Deum* en l'église de Saint-

pour M. le prévôt des marchands, soit involontairement, avoit confondu la visite du député et celle du chef.

Le désappointement du greffier fut grand. Il ne resta pas isolé :

Une lettre de M. de Nantouillet révèle d'autres froissements d'amour-propre et de vanité.

« Paris, ce 14 avril 1785.

« J'ai reçu, Monsieur, en rentrant chez moi ce matin, les notes que vous » aviés eu la bonté de m'envoyer. Voulés-vous bien que je vous en renouvelle » mes remerciments, et en même temps que je vous prie de me permettre de » vous faire une observation sur la manière dont le chef de brigade des gardes » de M. le comte d'Artois a été reçu à la ville.

» Il me semble qu'il ne devroit être traité en aucune manière comme l'offi- » cier des cérémonies, qui vient de la part du Roy, non-seulement pour con- » firmer la nouvelle annoncée par l'officier des gardes du corps du Roy, mais » qui en outre apporte une lettre et les ordres de Sa Majesté.

» J'ignore, Monsieur, comment le chef de brigade des gardes du corps du » Roy est traité à la ville lorsqu'il vient annoncer la naissance des enfants du » Roy; je ne puis le sçavoir, puisque je ne dois jamais me trouver avec lui. » Mais quand même ce dernier auroit le même traitement que le grand-maître » ou le maître des cérémonies, je crois que relativement à la dignité du Roy » même, il doit y avoir une différence entre ses officiers, venants de sa part, » et ceux de M. le comte d'Artois.

» Ma réflection, Monsieur, me paroit juste et très-fondée. Si vous la trou- » vés telle (car les honneurs sont relatifs à la dignité de celui qui envoie, et » non à la personne même de l'envoyé), je crois qu'il ne seroit pas inutile » d'en faire mention sur les registres, en y portant, si vous le jugez à propos, » l'extrait de ce que j'ai l'honneur de vous mander.

» Permettez-moi encore de vous demander, Monsieur, si l'officier des gardes » de M. le comte d'Artois a eu un présent de la ville comme celui des gardes » du corps du Roy.

» Je vous demande pardon de mon importunité; mais j'avois oublié ce » matin de vous faire cette observation.

» J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement, Monsieur, votre » très-humble et très-obéissant serviteur,

» NANTOUILLET. »

Jean, paroisse de l'hôtel de ville. M. le prévôt des marchands fut prié de communiquer les intentions du bureau à M. le gouverneur et au ministre ayant le département de Paris, qui les approuvèrent, et M. le gouverneur ajouta qu'il se feroit un devoir d'y assister[1]. En conséquence, M. Rousseau, receveur général de la ville, fut chargé de voir MM. de Boissy, trésorier de la compagnie de MM. de Charité, occupés de l'assistance des prisonniers, pour sçavoir d'eux et le nombre des débiteurs de mois de nourrice qui étoient dans le cas ci-dessus, et le montant de ce qu'ils devaient. Et le jour du *Te Deum* ayant été fixé au samedi, trente avril, Messieurs donnèrent les ordres nécessaires à l'architecte de la ville pour que l'église fût décorée d'une manière convenable, et M. le greffier fut chargé d'en prévenir M. le curé, de se concerter avec lui principalement pour le chœur, qui devoit être occupé par le corps de ville, et sur sa réception à l'église; et il fut expédié à tous MM. les conseillers de ville et quartiniers, et au colonel des gardes de la ville, les mandemens suivans :

« Monsieur Fraguier, doyen, conseiller du Roi en l'hôtel de cette » ville de Paris, plaise vous trouver samedi prochain, 30 du présent

[1] *Messieurs* ne s'oubliaient pas eux-mêmes, ainsi que le témoignent les états suivants :

État de la dépense d'une demi-collation ensuite de la procession autour du feu de bois allumé et artifice tiré dans la place devant l'hôtel de ville le lundi 28 *mars* 1785, *en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance de Mgr le Duc de Normandie.*

A M. le gouverneur, deux cents livres	200 #.
A M. le prévôt des marchands, id.	200
A M. Mercier, 1er échevin, cent cinquante livres	150
A M. Cosseron, 2e échevin, cent livres.	100
A M. Mitouard, 3e échevin, id.	100
A M. Pigeou, 4e échevin, id.	100
A M. le procureur du Roi, cent livres.	100
A M. l'avocat du Roi, cinquante livres.	50
A M. le greffier, cent livres.	100
A M. le receveur, id.	100
A MM. les conseillers de ville, cent cinquante livres.	150
A MM. les quartiniers, cent livres.	100
	1450 #.

Arresté la dépense comprise au présent état à la somme de quatorze cent cinquante livres, par nous prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, du consentement du procureur du Roi et de la ville, laquelle somme sera payée aux y nommés par Pierre Rousseau, écuyer, receveur des domaines,

» mois, 4 heures de relevée, audit hôtel de ville, en robe de céré-
» monies, pour nous accompagner en l'église de Saint-Jean en
» Grève, où sera chanté le *Te Deum* en actions de grâces à Dieu
» de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance de

aydes, dons, octrois et fortifications de la ville, sans qu'il soit tenu de rapporter d'autre acquit que ces présentes, et sera ladite somme passée et allouée en la dépense de ses comptes sans difficulté.

Fait au bureau de la ville le six août 1785.

LE PELETIER, MERCIER, J. COSSERON, JOLLIVET, MITOUARD, PIGEON.

État des collations fournies à l'hôtel de ville de Paris, à cause du Te Deum *à Notre-Dame, en présence du Roi, et du feu d'artifice tiré dans la place de l'hôtel de ville le 1er avril 1785, au sujet de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance de Mgr le Duc de Normandie.*

A M. le duc de Brissac, gouverneur de Paris, quatre cents livres. .	400 #.
A M. Le Peletier, prévôt des marchands, quatre cents livres. . . .	400
A M. Mercier, 1er échevin, trois cents livres.	300
A M. Cosseron, 2e échevin, deux cents livres.	200
A M. Mitouart, 3e échevin, id.	200
A M. Pigeon, 4e échevin, id.	200
A M. le procureur du Roi et de la ville, deux cents livres	200
A M. l'avocat du Roi, cent livres.	100
A M. le greffier, deux cents livres	200
A M. le receveur, id.	200
A MM. les conseillers de ville, trois cents livres.	300
A MM. les quartiniers, deux cents livres.	200
Aux autres officiers de la ville.	
Au colonel des gardes de la ville, vingt-cinq livres.	25
Au concierge de la ville, id.	25
Au substitut de M. le procureur du Roi et de la ville, vingt-cinq livres.	25
Au premier commis du greffe, vingt-cinq livres.	25
A l'architecte de la ville, vingt-cinq livres	25
A lui comme maître des œuvres de charpenterie, cinquante livres .	50
Au secrétaire de M. le prévôt des marchands, vingt-cinq livres. . .	25
Au Sr Bondeau, commis au greffe de la ville, id.	25
Aux clercs du greffe, douze livres.	12
Aux quatre procureurs de la ville, quarante livres.	40
Aux huissiers, quarante livres.	40
Aux gardes de M. le gouverneur, dix-huit livres	18
Aux chefs des compagnies des gardes de la ville, quarante-cinq livres.	45
Au capitaine d'artillerie, dix livres.	10
Au capitaine conducteur des feux d'artifice, vingt-cinq livres. . . .	25
A Jacques Tirot, serviteur de la ville, vingt-cinq livres.	25
Total du contenu au présent état, trois mille trois cent quarante livres	3340 #.

Arresté la dépense comprise au présent état à la somme de trois mille trois

» Mgr le Duc de Normandie. Vous priant n'y vouloir faillir. Fait » au bureau de la ville, le 21 avril 1785.

» Les prévôt des marchands et échevins
» de la ville de Paris, tous vôtres.

» Pareils mandements seront envoyés à tous MM. les conseillers » de la ville. »

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de » Paris.

» Me Michel Martel, doyen quartinier, vous êtes averti de vous » trouver samedi prochain, 30 du présent mois, 4 heures de rele- » vée, en l'hôtel de cette ville, en robe de cérémonies, pour nous » accompagner en l'église de Saint-Jean en Grève, où sera chanté

cent cinquante livres par nous prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, du consentement du procureur du Roi et de la ville, laquelle somme sera payée aux y nommés par Pierre Rousseau, écuyer, receveur des domaines, aides, dons, octrois et fortifications de la ville, sans qu'il soit tenu de rapporter autre acquit que ces présentes. Et sera ladite somme passée et allouée en la dépense de ses comptes sans difficulté. Fait au bureau de la ville le six avril 1785.

Le Peletier, Mercier, Cosseron, Jollivet, Mitouard, Pigeon.

État de la dépense d'une demie collation ensuite du Te Deum *que la ville a fait chanter le samedi* 30 *avril* 1785, *en l'église de Saint-Jean*, *en actions de grâces de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance de Mgr le Duc de Normandie.*

A M. le gouverneur, deux cents livres	200 #.
A M. le prévôt des marchands, id.	200
A M. Mercier, 1er échevin, cent cinquante livres	150
A M. Cosseron, 2e échevin, cent livres	100
A M. Mitouard, 3e échevin, id.	100
A M. Pigeon, 4e échevin, id.	100
A M. le Procureur du Roi, cent livres	100
A M. l'avocat du Roi, cinquante livres	50
A M. le greffier, cent livres	100
A M. le receveur, id.	100
A MM. les conseillers de ville, cent cinquante livres	150
A MM. les quartiniers, cent livres	100
	1450 #.

Arresté la dépense comprise au présent état à la somme de quatorze cent cinquante livres par nous prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, du consentement du procureur du Roi et de la ville, etc.

» le *Te Deum* en actions de grâces à Dieu de l'heureux accouche-
» ment de la Reine et de la naissance de Mgr le Duc de Normandie.
» Fait au bureau de la ville, le 21 avril 1785.

» Pareils mandements seront envoyés à tous MM. les quarti-
» niers. »

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de
» Paris.

» Capitaine Hay, écuyer, capitaine général colonel des quatre
» compagnies des gardes de l'hôtel de cette ville, trouvés vous avec
» cinquante de vos nombres, en habits d'ordonnance et armes,
» audit hôtel de ville, samedi prochain, 30 du présent mois,
» 4 heures de relevée, pour nous assister en l'église de Saint-Jean
» en Grève, où sera chanté le *Te Deum* en actions de grâces à
» Dieu de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance
» de Mgr le Duc de Normandie. Sy n'y faites faute.
» Fait au bureau de la ville, le 21 avril 1785.

» Signé : LE PELETIER, MERCIER, J. COSSERON,
» MITOUART et PIGEON. »

Il fut distribué sept cents billets pour le *Te Deum*, lesquels étoient conçus en ces termes :

TE DEUM

DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JEAN-EN-GRÈVE

EN ACTIONS DE GRACES

de l'heureux Accouchement de LA REINE
et de la naissance de Monseigneur le DUC DE NORMANDIE.

Samedi 30 avril 1785, quatre heures.

DE LA PART DE LA VILLE.

Le vendredi vingt-neuf, M. Rousseau, d'après le compte qu'il avoit rendu au bureau des instructions qu'il avoit prises de MM. de Boissy, leur remit une somme de — (en blanc) — montant desdits

débiteurs de mois de nourrice, qui étoient au nombre de 90, lesquels, en conséquence, furent tous ou mis en liberté ou déchargés le même jour. Grand nombre d'entr'eux témoignèrent leur reconnoissance en venant volontairement et avec empressement au *Te Deum* joindre leurs vœux à ceux de la ville pour la conservation des jours de la famille royale. Le bureau instruit de ce zèle, donna des ordres pour qu'ils pussent être placés dans l'église, mais sans affectation ni rien qui pût les faire connoître.

Ledit jour, samedi trente avril, jour fixé pour le *Te Deum*, les cloches de la paroisse Saint-Jean, qui avoient commencé à sonner la veille au soir, continuèrent à sonner dès le matin.

Sur les quatre heures, sont arrivés à l'hôtel de ville les Suisses et gardes de M. le gouverneur, qui se sont placés depuis la grande porte et le long des escaliers jusqu'au petit bureau, les gardes de la ville conservant toujours leurs postes ordinaires, et un détachement d'iceux a été s'emparer des portes de l'église Saint-Jean.

A la même heure, Messieurs se rendirent à l'hôtel de ville en robes noires, où se trouvèrent aussi MM. les conseillers et quartiniers, ainsi que les huissiers de la ville, aussi en robes noires.

A quatre heures trois quarts est arrivé à l'hôtel de ville M. le gouverneur en petit cortége, seulement avec deux carrosses. Il a été reçu par Messieurs du bureau, précédés des huissiers et du colonel des gardes de la ville (lequel portoit son bâton de commandement) près la grande porte de l'hôtel de ville, mais au dedans, et conduit au petit bureau.

Les quatre compagnies des gardes de la ville, avec les quatre drapeaux, ont formé deux lignes, depuis la grande porte de l'hôtel de ville, en passant par la rue du Martroi, jusqu'à la porte de l'église Saint-Jean, laquelle route n'avoit point été sablée parce qu'il faisoit très-sec.

A cinq heures un quart, Messieurs ayant pris leurs robes de velours, et les huissiers leurs robes de livrée, à l'exception du premier huissier qui est toujours en robes noires, on est parti à pied en l'ordre qui suit, pour se rendre en la paroisse de Saint-Jean, et passant entre les deux lignes desdits gardes de la ville.

La livrée de M. le gouverneur,

Ses Suisses et ses gardes,

Les huissiers de la ville,

Le greffier,

M. le gouverneur et M. le prévôt des marchands à sa gauche, M. le gouverneur ayant près de lui son capitaine des gardes, et

M. le prévôt des marchands, le colonel des gardes de la ville, portant tous deux leur bâton de commandement.

MM. les échevins deux à deux,

M. le procureur du Roi et M. le receveur,

MM. les conseillers de ville et MM. les quartiniers aussi deux à deux.

Le corps de ville, au bruit des cloches et des orgues, fut reçu à la porte de l'église, qui étoit gardée par des gardes de la ville, par M. le curé en chappe, a la tête de son clergé. Il présenta l'eau bénite. On a gagné le chœur, passant entre deux files des Suisses de M. le gouverneur, qui prenoient depuis la porte en dedans jusqu'à l'entrée de la nef. Elle étoit garnie de banquettes de chaque côté pour les compagnies, et au milieu étoit un passage libre pour arriver au chœur. La principale porte, ainsi que les deux portes collatérales du chœur, étoient gardées par les gardes de M. le gouverneur; quant aux gardes de la ville, ils étoient postés le long de la nef, des deux côtés, près les piliers qui la séparent des bas-côtés, et le long de la grille du chœur extérieurement; une partie des gardes de la ville gardoient aussi les portes de l'église, tant intérieurement qu'extérieurement. Les drapeaux furent placés dans le chœur à droite près les marches du sanctuaire. On est entré dans le chœur.

M. le gouverneur s'est placé à droite au bas des marches du sanctuaire, dans un fauteuil de velours cramoisi galonné d'or, ayant devant lui un prie-Dieu, couvert aussi de velours cramoisi galonné d'or et un carreau pareil. M. le prévôt des marchands s'est placé à la suite de M. le gouverneur, ayant pareils fauteuil, prie-Dieu et carreau. A la suite et sur la même ligne se sont placés MM. les échevins, procureur du Roi, greffier et receveur, sur des chaises aussi de velours cramoisi galonné d'or, ayant devant eux un seul prie-Dieu, mais assez long pour garnir l'espace, et des carreaux, le tout aussi de damas cramoisi galonné d'or; les huissiers ont été placés sur trois banquettes au bas du chœur, à la suite de la file de Messieurs, mais en retour et en face de l'autel.

Le capitaine des gardes de M. le gouverneur et le colonel des gardes de la ville se sont placés chacun sur une chaise, l'un derrière M. le gouverneur et l'autre derrière M. le prévôt des marchands.

Les conseillers de ville ont occupé les hautes et basses stalles à droite, et MM. les quartiniers les hautes stalles à gauche, et dans

les basses stalles étoient les gentilshommes de M. le gouverneur, ses pages et les personnes attachées particulièrement à M. le prévôt des marchands.

Le clergé étoit placé dans le sanctuaire, les personnes invitées étoient, comme dit est, dans la nef, et le public dans les bas-côtés,

M. le curé a entonné le *Te Deum*, qui a été continué par la musique de la composition du sieur Gossec; il fut exécuté par quatre-vingt-dix musiciens, qui étoient placés dans un orchestre formé à la suite des orgues, à neuf pieds d'élévation. Après le *Te Deum* et la prière pour le Roi, le corps de ville, les orgues jouant, a été reconduit jusqu'à la porte de l'église en dedans par M. le curé et le clergé, comme il avoit été reçu, et est revenu à l'hôtel de ville dans le même ordre qu'il en étoit parti.

A la sortie du corps de ville de l'église, il a été fait une décharge de l'artillerie de la ville.

Messieurs ayant quitté leurs robes de velours ainsi que les huissiers leurs robes de livrée et pris leurs robes noires, M. le gouverneur s'en est allé et a été reconduit de la même manière qu'il avoit été reçu, et la compagnie s'est séparée.

La nef de l'église Saint-Jean, ainsi que le jubé, avoient été décorés en partie en damas cramoisi galonné d'or et de tapisseries, et étoient ornés de lustres.

Il y avoit sur l'autel douze cierges de quatre livres chacun, huit de deux livres chaque pour les deux chapelles, quatre pour l'œuvre aussi de deux livres chaque, deux pour les acolytes de deux livres chaque et un d'une livre pour la lampe, tous aux armes de la ville[1].

L'hôtel de ville, non plus que les hôtels et maisons de M. le gouverneur, de M. le prévôt des marchands et de Messieurs du bureau, ne furent point illuminés; les illuminations furent réservées pour le jour que la Reine viendroit à Paris.

M. le prévôt des marchands ayant été instruit par M. le gouver-

[1] Te Deum *à Saint-Jean.*

12 cierges pour le maître-autel de 4 livres chacun, la douille de 10 lignes de large et de 8 pouces de profondeur.
8 cierges pour les deux chapelles de 2 livres chacun.
4 cierges pour l'œuvre de 2 livres chacun.
2 cierges pour les acolytes de 2 livres chacun.
1 cierge pour la lampe de 1 livre.
1 paquet de bougies à baguette.

neur et par M. le baron de Breteuil[1] que la Reine viendroit à Paris le 24 mai pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse naissance de Monseigneur le duc de Normandie, en fit part au bureau, et, en conséquence, Messieurs se disposèrent pour rendre à Sa Majesté les hommages qui lui sont dus à son entrée en cette ville.

M. le prévôt des marchands s'étant concerté avec M. le lieutenant général de police, il fut convenu que le jour que la Reine viendroit à Paris, il y auroit illumination générale, et que les boutiques seroient fermées et que M. le lieutenant général de police et le bureau de la ville rendroient chacun leur ordonnance à cet effet.

En conséquence, MM. les prévôt des marchands et échevins rendirent l'ordonnance suivante :

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris.

» *Ordonnance*

» Concernant les illuminations et la cessation de toute vente et de » tout travail sur la rivière, sur les ports et dans les chantiers en » dépendant, le mardi 24 mai 1785, jour que la Reine honorera » cette ville de sa présence.

» Du 20 mai 1785.

» Il est enjoint, ce requérant le procureur du Roi et de la ville, » à tous bourgeois et habitans de cette ville et fauxbourgs de Paris, » de faire des illuminations aux façades de leurs maisons, et à tous » marchands de cesser toute vente sur la rivière, sur les ports et » dans les chantiers de cette ville, et à toutes personnes d'y cesser » pareillement tout travail, mardi prochain 24 du présent mois, » jour que la Reine viendra en l'église de Notre-Dame de cette ville, » et à Sainte-Geneviève, pour y rendre à Dieu des actions de grâces » à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Normandie.

» Faisons très expresses inhibitions et défenses à tous marchands

[1] « A Versailles, le 19 mai 1785.

» La Reine devant, Monsieur, aller à Paris le mardi 24 de ce mois, le Roi » m'a ordonné de vous en informer et de vous marquer que Sa Majesté sou- » haite que vous vous trouviés ainsi que le corps de ville au bout du quai des » Thuilleries pour y recevoir la Reine lorsqu'Elle y arrivera. Elle doit se ren- » dre d'abord à Notre-Dame pour y entendre la messe; Elle ira ensuite faire » sa prière à Sainte-Geneviève, d'où Elle reviendra dîner aux Thuilleries.

» J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» Le baron DE BRETEUIL. »

» de laisser aucuns bateaux sur la rivière dans la partie qui avoisine
» la place de Louis XV où il sera tiré un feu d'artifice.

» Mandons aux quartiniers et autres officiers de police de l'hôtel
» de cette ville de tenir la main à l'exécution des présentes, qui
» seront lues, publiées et affichées partout où besoin sera.

» Fait au bureau de la ville, le 20 mai 1785.

» Signé : VEYTARD.

» L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le 21ᵉ de mai, l'ordon-
» nance ci-dessus a été lue et publiée, au son du tambour, en tous
» les lieux et endroits ordinaires et accoutumés de cette ville, par
» moi Germain Rathery, huissier audiencier et commissaire de
» police de l'hôtel de ville de Paris, soussigné, et affichée ès dits
» lieux.

» Signé : RATHERY.

» Messieurs firent expédier les mandements suivants à tous MM. les
» conseillers et quartiniers, et au colonel des gardes de la ville :

» Monsieur Fraguier, doyen conseiller du Roi en l'hôtel de cette
» ville de Paris, plaise vous trouver mardi prochain 24 du présent
» mois, 8 heures précises du matin, audit hôtel de ville, en robe
» de cérémonies, pour nous accompagner lorsque nous irons com-
» plimenter la Reine, à l'entrée de cette ville. Vous priant n'y
» vouloir faillir. Fait au bureau de la ville, le 20 mai 1785.

» Les prévôt des marchands et échevins
» de la ville de Paris, tous vôtres.

» Pareils mandements seront envoyés à tous MM. les conseillers
» de ville. »

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris.

» Mᵉ Michel Martel, doyen quartinier, vous êtes averti de vous
» trouver mardi prochain, 24 du présent mois, 8 heures précises
» du matin, en l'hôtel de cette ville, en robe de cérémonies, pour
» nous accompagner lorsque nous irons complimenter la Reine à
» l'entrée de cette ville. Fait au bureau de la ville, le 20 mai 1785.

» Pareils mandements seront envoyés à tous MM. les quarti-
» niers. »

« De par les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris.

» Capitaine Hay, écuyer, capitaine général colonel des quatre
» compagnies des gardes de l'hôtel de ville, trouvés-vous avec tous

» ceux de vos nombres en habits d'ordonnance et armes mardi pro-
» chain, 24 du présent mois, sept heures précises du matin, audit
» hôtel de ville, pour nous assister lorsque nous irons complimenter
» la Reine à l'entrée de cette ville. Sy n'y faites faute. Fait au bureau
» de la ville, le 20 mai 1785.

» Le Peletier, Mercier, Cosseron, Mitouart, Pigeon. »

Comme en pareilles circonstances le corps de ville est obligé d'attendre l'arrivée de la Reine pour la complimenter à son entrée dans la ville, M. le prévôt des marchands écrit au surintendant des bâtiments du Roi, pour que le corps de ville puisse se retirer jusqu'au moment de l'arrivée, dans le pavillon au bas de la terrasse des Thuilleries, et sur la demande qu'en fit M. le prévôt des marchands, M. d'Angiviller lui fit la réponse suivante :

« A Versailles, le 22 mai 1785.

» Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de
» m'écrire pour me demander au nom de la ville de Paris l'usage
» du pavillon sis au bout de la terrasse des Thuilleries, pour le jour
» où la Reine doit faire son entrée à Paris, et je m'empresse d'y
» répondre. Je me fais un vrai plaisir de lui procurer cette com-
» modité, en vous observant toutefois que cet usage réclamé par le
» bureau de la ville ne sçauroit être regardé comme un droit.
» J'adresse au contrôleur du département les ordres nécessaires
» pour que ce pavillon soit mardi prochain à la disposition du
» bureau.

» J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur,
» votre très humble et très obéissant serviteur.

» D'Angiviller. »

Il fut donné des ordres à l'architecte de la ville pour faire disposer des illuminations tant à l'hôtel de ville qu'aux hôtels et maisons de M. le gouverneur, du ministre ayant le département de Paris, et de chacun de Messieurs du bureau, et aussi d'arranger l'illumination de la partie de la colonnade de la place de Louis XV qui est à la charge de la ville, pour qu'elle corresponde aux illuminations de M. le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, qui occupe le pavillon de la place Louis XV du côté des Champs-Élysées, et à celle de l'hôtel du Garde-Meuble, qui occupe la partie du côté des Thuilleries; de faire établir des orchestres et buffets aux endroits qui seront ci-après désignés, et de faire transporter

une partie de l'artillerie de la ville à la place de Louis XV, l'autre partie restant sur le port au Bled de la Grève.

Il fut aussi donné ordre au colonel des gardes de la ville de faire trouver une compagnie desdits gardes à la porte de la Conférence, pour être sous les armes au passage de la Reine.

Ledit jour, mardi 24 mai 1785.

Le corps de ville s'est assemblé avant neuf heures du matin à l'hôtel de ville,

Messieurs étant en robes de velours,

Et MM. les conseillers et quartiniers en robbes noires de cérémonies,

Le premier huissier en robe noire et six autres huissiers en robes de livrée.

On est parti de l'hôtel de ville à neuf heures et demie pour aller prendre M. le gouverneur en cet ordre :

Un détachement des gardes de la ville ouvroit la marche,

Ensuite deux carrosses dans lesquels étoient les huissiers,

Un autre carrosse dans lequel était le colonel des gardes de la ville,

Le carrosse de M. le prévôt des marchands, dans lequel il étoit avec MM. les 1er, 2e et 3e échevins,

Un carrosse dans lequel étoient MM. les quatrième échevin, procureur du Roi, greffier et receveur,

Ensuite les carrosses dans lesquels étoient MM. les conseillers et quartiniers quatre à quatre;

Des gardes de la ville bordoient de chaque côté ces carrosses, et un autre détachement des gardes fermoit la marche.

On est allé au pas des chevaux par le quay Peletier, la rue de Gesvres, le quay de la Mégisserie, le pont Neuf, le quay de Conti, celui des Théatins, la rue du Bac et la rue de Varennes, où est l'hôtel de M. le gouverneur, à la porte duquel étoient rangés en haye ses Suisses avec leurs pertuisanes; Messieurs sont entrés dans leurs carrosses, précédés des gardes de la ville, dans la cour où étoient sous les armes une partie de ceux de M. le gouverneur, et ont été reçus à la descente de leurs carrosses par les officiers de la maison, et précédés desdits officiers, des huissiers, du colonel des gardes de la ville, ayant son bâton de commandant, et du greffier, ont monté le péristile au bas duquel ils ont été reçus par l'intendant des maisons et affaires de M. le gouverneur, et à la porte sur le péristile en dehors par ses gentilshommes, sont entrés dans la

première pièce, qui sert de salle des gardes de M. le gouverneur, dont l'autre partie étoit sous les armes. Ainsi précédés, Messieurs ont passé plusieurs pièces, et arrivés à celle dans laquelle étoit M. le gouverneur, il s'est avancé de quelques pas pour les recevoir; après les civilités réciproques, M. le gouverneur a invité Messieurs à s'asseoir, ce qu'ils ont fait. Peu de temps après on est venu avertir M. le gouverneur que tout étoit prêt pour la marche, on est alors sorti de l'appartement dans le même ordre qu'on y étoit entré, M. le gouverneur ayant pris la droite de M. le prévôt des marchands, M. le gouverneur et Messieurs sont montés dans les carrosses de M. le gouverneur qui est monté le premier dans le sien, et on s'est rendu à la porte de la Conférence dans l'ordre qui suit :

Deux cavaliers de la garde de Paris,

Les compagnies de l'arc et de l'arquebuse, auxquelles M. le gouverneur avoit permis de marcher avec le cortége,

Un gros détachement des gardes de la ville, avec drapeaux, enseignes et instruments,

Deux carrosses de la ville dans lesquels étoient les huissiers,

Un autre carrosse de la ville dans lequel étoit le colonel des gardes de la ville, portant son bâton de commandement,

Deux trompettes aux livrées de M. le gouverneur,

L'officier de ses Suisses à cheval,

Les Suisses de M. le gouverneur portant leurs pertuisanes,

Des gardes de M. le gouverneur, à pied, commandés par leurs officiers, et d'autres qui bordoient les carrosses dont va être parlé :

Le carrosse de cérémonies de M. le gouverneur, dans lequel il étoit à droite avec M. le prévôt des marchands à sa gauche dans le fond, et MM. les premier et second échevins sur le devant; ce carrosse étoit accompagné par le capitaine et le lieutenant des gardes de M. le gouverneur à cheval et suivis chacun d'un palefrenier aussi à cheval, avec des housses aux armoiries de M. le gouverneur; deux de ses pages étoient sur le devant près le siége du cocher, et quatre autres pages étoient derrière le carrosse. Les gens de livrée de M. le gouverneur étoient de droite et de gauche, deux desquels tenoient les boutons des portières, et les gens de livrée de M. le prévôt des marchands et de MM. les premier et second échevins étoient aussi le long du carrosse.

Un second carrosse de M. le gouverneur, dans lequel étoient MM. les troisième et quatrième échevins, procureur du Roi et greffier.

Un troisième carrosse de M. le gouverneur, dans lequel étoit M. le receveur seul.

Et deux autres carrosses aussi de M. le gouverneur dans lesquels étoient huit de MM. les conseillers.

Autour de tous ces carrosses étoient les gens de livrée de M. le gouverneur, dont, à chacun, deux tenoient les boutons des portières, et les gens de livrée de MM. et des sieurs conseillers et quartiniers étoient sur les côtés.

Des gardes de M. le gouverneur étoient, comme on l'a dit, le long desdits carrosses de chaque côté.

Les carrosses de la ville dans lesquels étoient les autres conseillers de ville et les quartiniers, quatre à quatre, et leurs gens de livrée à pied de chaque côté.

Et ensuite les carrosses de la ville qui étoient restés vuides.

Des gardes de la ville sur les ailes, depuis le premier desdits carrosses de la ville, et un détachement desdits gardes fermoit la marche.

On a repris la rue du Bacq, le Pont-Royal et le quay des Thuilleries jusqu'au bout à l'endroit où étoit anciennement la porte de la Conférence.

Le corps de ville est descendu de carrosse, et on est entré dans le petit pavillon au bout de la terrasse des Thuilleries, pour y attendre l'arrivée de la Reine.

Les gardes de la ville se sont placés sur deux lignes de droite et de gauche, enseignes déployées, depuis la porte du corps de garde de la garde des ports et quais en s'étendant du côté de la place du Roi et du petit Cours, et les gardes de M. le gouverneur se sont placés aussi sur deux lignes de droite et de gauche depuis ladite porte dudit corps de garde en tirant vers la ville, parce que lorsqu'il y avoit une porte les gardes de M. le gouverneur étoient placés en dedans et ceux de la ville en dehors, et l'intervalle qui se trouve entre ces deux corps est la place où le corps de ville complimente, comme représentant le dehors de la porte.

Les deux compagnies de l'arc et de l'arquebuse se sont placées par delà les gardes de la ville, côté du petit Cours.

La porte du petit Cours étoit gardée à droite par une compagnie de la garde de Paris à pied avec drapeau, et, à gauche, par un détachement de ladite garde à cheval.

Toute la route que la Reine devoit tenir étoit gardée depuis l'endroit où étoient postés les gardes de M. le gouverneur par les gardes françoises et les gardes suisses.

Une partie de l'artillerie de la ville étoit placée, comme dit est, dans la place de Louis XV, en face du petit Cours.

Sur les neuf heures et demie, on entendit tirer le canon de l'hôtel royal des Invalides, ce qui fit juger que la Reine alloit arriver. Messieurs sortirent de l'endroit où ils s'étoient retirés et vinrent se placer à l'endroit ci-devant indiqué pour le compliment.

Sa Majesté, qui avoit pris ses voitures de cérémonies au rond du Cours, arriva audit endroit où étoit ci-devant la porte de la Conférence. Sa Majesté avoit cinquante gardes du corps du Roi et le plus brillant cortége, et Elle étoit accompagnée dans sa voiture de Madame Élisabeth, de Madame Adélaïde et d'autres princesses.

Ce carrosse étoit précédé et suivi d'autres carrosses dans lesquels étoient les officiers et dames de la cour de Sa Majesté.

Le carrosse de la Reine s'arrêta, et la portière fut ouverte par un de ses valets de pied; alors le corps de ville s'est avancé, et, présenté par M. le gouverneur, a mis un genou à terre, et M. le prévôt des marchands a adressé un compliment à la Reine.

La Reine a répondu de la manière la plus gracieuse, et avec les grâces qui lui sont personnelles.

La portière refermée, le cortége, qui étoit terminé par un détachement du guet à cheval, a suivi sa marche ci-après décrite.

Alors les canons de la ville, qui étoient dans la place de Louis XV, firent une décharge.

Le corps de ville est remonté en carrosse et est revenu à l'hôtel de ville, dans le même ordre qu'il en étoit parti, à l'exception qu'il n'étoit escorté que d'un très petit nombre de gardes de la ville, le surplus étant resté à la porte de la Conférence pour attendre le passage de la Reine à son retour.

M. le gouverneur n'a pas été reconduit chez lui comme il est d'usage, attendu qu'il s'est rendu en diligence à Notre-Dame avec M. le prévôt des marchands, pour y attendre la Reine et faire leur cour à Sa Majesté.

La Reine a continué sa route par le quay des Thuilleries, le Pont-Royal, le quay des Théatins, ceux des Quatre-Nations et de Conti, le Pont-Neuf, le quay des Orfèvres, la rue Saint-Louis, le Marché-Neuf et la rue Notre-Dame.

A l'arrivée de la Reine à Notre-Dame, le surplus de l'artillerie de la ville qui étoit placé sur le port au Bled de la Grève, a fait une décharge.

A la sortie de la Reine de Notre-Dame, pareille décharge de l'artillerie de la ville.

Sa Majesté, pour aller à Sainte-Geneviève, a pris la rue Notre-Dame, le Marché-Neuf, le pont Saint-Michel, la rue de la Bouclerie, la rue Saint-Séverin, la rue Saint-Jacques, le marché, la place de la Nouvelle-Église jusqu'à Sainte-Geneviève.

Les gardes françoises et suisses bordoient ces rues des deux côtés.

Au sortir de Sainte-Geneviève pour se rendre au palais des Thuilleries, la Reine a pris la place de la Nouvelle-Église, la rue Saint-Jacques à gauche, la rue Saint-Thomas, la rue d'Enfer, la rue des Francs-Bourgeois, la rue de Vaugirard, la rue de Tournon, la rue des Quatre-Vents, la rue de la Comédie-Françoise, la rue Dauphine, le Pont-Neuf, la rue de la Monnoie, la rue du Roule, la rue Saint-Honoré, la rue Saint-Nicaise, la place du Carrousel et aux Thuilleries.

Il étoit deux heures lorsque Sa Majesté est rentrée.

Tout service militaire des gardes françoises et suisses a alors cessé, la Reine étant censée être incognito à Paris. En conséquence, la compagnie des gardes de la ville qui étoit à la porte de la Conférence fut aussi retirée.

La Reine a dîné aux Thuilleries, ensuite a été à l'Opéra.

A huit heures, il s'est fait une décharge de l'artillerie de la ville.

Sa Majesté, après l'Opéra, s'est rendue au Temple où Elle a soupé.

Au sortir du souper, Sa Majesté a pris par les remparts, depuis la rue du Temple jusqu'à la rue des Capucines, est entrée dans la place de Vendosme, a pris la rue Saint-Honoré à droite, et s'est rendue à la place de Louis XV, où Sa Majesté a vu tirer le bouquet d'artifice que M. le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, avoit fait placer sur les combles de son hôtel, faisant partie des bâtiments de la place. Il était alors minuit.

Après que Sa Majesté a eu vu l'illumination de la Colonade, Elle est revenue par la rue Saint-Honoré, est rentrée dans la place de Vendosme et est rentrée aux Thuilleries par la rue Saint-Honoré.

La ville avoit fait établir un orchestre et un buffet, sçavoir : sur le rempart du Temple, sur celui de Bonne-Nouvelle, sur celui de la Comédie-Italienne, à la place de Vendosme et en la place devant l'hôtel de ville. Les distributions se sont faites à ces quatre premiers buffets, successivement à mesure du passage de Sa Majesté, et comme Sa Majesté est revenue à la place de Vendosme, Elle s'est donné le plaisir de voir cette distribution qui s'y faisoit alors.

Quant à celle de la Grève, elle s'est faite à dix heures.

M. le gouverneur, M. le prévôt des marchands et M. le lieutenant de police ensemble ont accompagné la Reine partout.

Le mercredi vingt-cinq mai, la Reine a dîné chez madame la princesse de Lamballe, s'est rendue à la Comédie-Italienne, et est ensuite partie pour Versailles.

Arrêté au bureau de la ville, le — (en blanc) — mai mil sept cent quatre-vingt-cinq.

LE PELLETIER, MERCIER, COSSERON, PIGEON.

II

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VILLE DE VERSAILLES.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Extrait du Registre des Actes de naissance de la ville de Versailles, pour l'année 1785 (paroisse Notre-Dame.)

L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le 27 mars, très-haut et très-puissant Prince Monseigneur Louis-Charles de France, duc de Normandie, né de ce jour; fils de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince Louis-Auguste, roi de France et de Navarre, et de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, Reine de France et de Navarre, son épouse, a été baptisé dans la chapelle du Roi par Monseigneur le prince Louis-René-Édouard, cardinal de la sainte Église romaine, évêque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince d'État d'Empire, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en présence de nous soussigné curé; le parrain a été très-haut et très-puissant Prince Louis-Stanislas-Xavier de France, Monsieur, frère du Roi, et la marraine, très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, Reine des Deux-Siciles, sœur de la Reine, représentée par très-haute et très-puissante Princesse Élisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France, sœur du Roi, en présence de Sa Majesté, et ont signé : Louis, Louis-

Stanislas-Xavier, Marie-Joséphine-Louise, Charles-Philippe, Marie-Thérèse, Élisabeth-Marie-Hélène-Philippine, Marie-Adélaïde-Victoire-Louise, L.-P.-J. d'Orléans, le cardinal de Rohan, et Brocquevielle, curé.

Pour extrait conforme délivré le 26 février 1852.

Le maire,

DE SAINT-GERMAIN, adjoint.

Nous, président du tribunal de 1re instance, séant à Versailles, certifions véritable la signature de M. de Saint-Germain, adjoint au maire de cette ville, apposée ci-contre.

A Versailles, le 26 février 1852.

PONSINET.

III

Déposition de Balthazar Sapel.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vendredi vingt-quatre juin, sept heures du soir, est comparu par-devant nous commissaires de la section du Roule, assemblés en comité, présent monsieur le commissaire de police,

Le sieur Balthazar Sapel, cocher et postillon de M. le ci-devant comte de Fersen, colonel propriétaire du régiment Royal Suédois, demeurant ledit sieur de Fersen rue du Faubourg-Saint-Honoré, au coin de celle de Matignon, et lui, Sapel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, au coin de la petite rue Verte, maison de M. Delapotère, marchand fruitier.

Lequel nous déclare que le ci-devant comte de Fersen, son maître, étant lundi dernier dans sa maison rue du Faubourg-Saint-Honoré, a fait appeler par un petit garçon lui déclarant, et lui a dit de tenir prêts à sa voiture les chevaux pour onze heures et demie du soir, qu'une demi-heure après cet ordre donné, c'est-à-dire sur les neuf heures et demie du soir, il a envoyé à lui déclarant deux hommes, l'un vêtu d'une redingote bleue, d'une taille de cinq pieds sept à huit pouces et robuste, l'autre d'une taille de cinq pieds quatre à cinq pouces, qu'ils l'ont trouvé dans l'écurie et lui ont dit de se

dépêcher vite vite, que les chevaux soient prêts à minuit précises, que par l'ordre de M. de Fersen il a donné une paire d'éperons au plus grand de ces deux hommes; que sur les cinq à six heures de l'après-midi il avait par ordre dudit sieur de Fersen, il avait conduit de sa maison en celle de M. milord Grafford, rue de Clichy, près la barrière, la dernière maison à droite, une berline à quatre roue, le train peinte en jaune et la caisse puce; que les portières étaient fermées à clef, et qu'il n'en a pas vu le dedans. Qu'il sait que c'est un sieur Louis, sellier, rue de la Planche, faubourg Saint-Germain, qui a fait cette voiture qu'on disait être faite pour madame Kolf; que le sellier lui a témoigné le désir de savoir où on conduirait cette voiture-là, et qu'il lui a promis de le lui dire; qu'après l'avoir conduite rue de Clichy il en a informé ledit sellier. Qu'il n'a pas vu arriver la voiture chez M. de Fersen; nous dit ledit Sapel qu'il reconnaîtrait bien cette voiture si on la lui présentait. Nous dit encore que ces deux particuliers ne l'ont pas quitté depuis l'instant qu'ils l'ont abordé sur les neuf heures du soir jusqu'au moment du départ; que sur les onze heures et demie du soir, toujours accompagné de ses deux particuliers il a pris quatre chevaux de carrosse et qu'un de ces deux hommes en chemin en a pris un de selle dans la petite rue Verte chez un Anglais et se sont en allé tous ensemble rue de Clichy chez milord Grafford; qu'en arrivant il a sur le champ attelé ses chevaux à la berline qu'il avait conduite dans l'après-midi, que ces deux hommes le hâtaient avec le plus grand empressement de se hâter, que meme une de ses rennes s'étant cassé, lui voulant retourner chez M. de Fersen pour la changer ces hommes s'i sont opposés; que les chevaux étant attelés lui déclarant est monté en postillon; que le plus grand de ces deux hommes est monté sur le siége, que l'autre a monté le cheval de selle et suivant les ordres qu'il en avait reçu de M. de Fersen il a suivi le cavalier de devant. Qu'ils ont pris les boulevards neufs des barrières jusqu'à celui du faubourg Saint-Martin, où ils se sont arrêtés sur le grand chemin ou ils ont attendu jusqu'à environ deux heures du matin; que pendant ce temps étant impatient et ne sachant ce que ce restar signifiait, ces deux hommes ne lui parlant aucunement et étant armés et n'ayant ainsi que lui pas mis pied à terre, il leur a demandé quels étaient les maîtres qu'il allait conduire, ils lui ont répondu qu'on le lui dirait. Qu'après ce long espace de tems il est arrivé de Paris une voiture à deux chevaux qui couraient à toutes jambes laquelle a serré de très près celle à laquelle lui déclarant servait de postillon, que les deux portières ont été ouvertes et

qu'il est descendu de la voiture arrivante quatre à cinq personnes qu'il n'a pu distinguer être hommes ou femmes et qu'elles sont montées dans l'autre voiture dont on a fermé la portière à clef, et qu'il a conduit cette voiture en postillon jusqu'à la première poste. Que le même homme qui monté à cheval l'avait conduit au lieu ou était arrivée l'autre voiture, ayant vu arriver cette voiture, a pris les devans à toutes jambes de cheval en disant qu'il allait en avant, que le meme qui avait mené en cocher est resté sur le siege et a conduit avec lui déclarant à la première poste, et qu'ils ont poussé les chevaux jusqu'à perdre haleine. Nous déclare qu'au moment ou on est descendu de la voiture arrivante et qu'on est monté dans celle que lui déclarant conduisait il a vu M. de Fersen son maître, qu'il ne sait pas de la quelle des deux voitures il est descendu, que le même de Fersen est monté sur le siege a côté du cocher, qu'ils ont conduit la voiture à la poste de Bondi où l'on hâtait les postillons. Que là M. de Fersen est descendu de dessus le siege a monté le cheval de selle qui avait précédé la voiture depuis la maison de milord Grafford, s'est approché de la portière a dit *adieu madame Kolf*, a donné ordre à lui déclarant de partir sur le champs, sans lui donner le temps de souper ni celui de laisser essouffler les chevaux, de se rendre au Bourget en suivant la route de Valenciennes, de se rendre dans cette dernière ville à petites journée, qu'il lui dit que lorsque lui déclarant serait arrivé à la poste du Bourget on lui remettrait le cheval de selle, et qu'il a reçu l'ordre expresse de son maître à Bondi de vendre ce cheval de selle et un noir qui était à la voiture, qu'il lui en rende six cents livres et qu'il garde le surplus pour lui, surtout qu'il ne les conduise pas a Valenciennes, que s'il avait besoin d'argent il s'adresse au régisseur, et qu'il lui en serait donné. Que lui déclarant a observé a son maître qu'il n'avait pas de passeport, qu'il lui a répondu qu'il n'en avait pas besoin, qu'au surplus s'il était arrêté il n'avait qu'à dire qu'il appartenait au colonel du régiment Royal Suédois et qu'il ne passait pas Valenciennes ou qu'il écrive au régiment. Qu'ensuite ledit sieur de Fersen est parti du côté du Bourget sans qu'il l'ait vu depuis, que pour lui conformément aux ordres de son maître il a continué le chemin de Valenciennes jusqu'à Roye. Qu'arrivé au Bourget les postillons de la poste lui ont remis le cheval de selle que M. de Fersen y avait laissé et qu'ils lui dirent que son maître leur avait dit de remettre ce cheval à un homme qui viendrait le chercher dans environ trois heures. Que lui déclarant étant arrivé a Quivilliers, craignant d'être arrêté il s'est adressé au maire du lieu et lui a

demandé un passeport, que cet officier étant sur le point d'aller à Compiegne a fait laisser les chevaux dans l'auberge et a conduit lui déclarant à Compiegne ou il a été dit au maire de Quivilliers qu'il pouvait donner des passeports aux gens connus, que lui étant connu du dit maire de Quivilliers et ne devant pas sortir du royaume, ce maire lui a donné deux passeports un pour lui et des chevaux à courte queue, l'autre pour les deux chevaux qu'il devait vendre, que lui déclarant a continué la route de Valenciennes jusqu'à Roye. Qu'arrivé à cette ville son passe-port ne venant pas de Paris a été jugé insuffisant, ses chevaux ont été gardés en fourrière, que pour lui il lui a été donné un passe-port pour Paris et un ordre pour qu'il lui soit donné un cheval de poste et un guide pour l'y conduire, qu'il s'y est rendu après avoir quitté la poste à la Chapelle étant trop fatigué pour courir plus loing.

De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent duquel nous avons fait lecture au dit sieur Balthazar Sapel il nous a dit sa déclaration contenir vérité y persister et a déclaré ne scavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance. Au moment où nous allions signer ledit Sapel nous a dit avoir oublié de nous déclarer que le dit jour lundi dernier il a par ordre de son maître été sur les six heures du soir chercher deux chevaux que son dit maître avait achetés petite rue Verte chez un Anglais marchand de chevaux, que de suite il a conduit ces chevaux rue de la Planche chez M. Louis sellier pour y chercher une vieille berline à six places train vermillon et la caisse couleur sang de bœuf, qu'il a conduit cette voiture avenue de Marigny au faubourg Saint-Honoré dans laquelle il s'est arrêté. Qu'ainsi arrêté suivant l'ordre qu'il en avait reçu, sont arrivés un instant après M. de Fersen qui tenait une bride, accompagné de son chasseur, que son maître dit à lui déclarant de laisser la voiture lui annonçant qu'il la destinait pour présent à une vieille dame. Qu'il a donné à lui déclarant la bride qu'il tenait lui ordonnant de la porter où était le cheval de selle, et de dire au palfrenier de tenir prêt à monter à cheval pour l'heure qu'on avait indiquée. Que lui déclarant a exécuté cet ordre de son maître et s'est retourné chez lui. Nous observe qu'il reconnaîtrait bien cette vieille voiture et les chevaux. Nous déclare encore le dit Sapel qu'il y a environ quinze jours ou trois semaines le piqueur anglais de son maître a acheté quatre chevaux de selle anglais d'un grand prix qui ont du être conduits à Sedan par un dragon d'un régiment en garnison dans ladite ville.

Lecture faite au dit Balthazar Sapel de l'addition à sa déclara-

tion, il a dit icelle contenir vérité y persister et a déclaré de nouveau ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

STAINVILLE, commissaire.
JONCHERY, commissaire.
PETIT, commissaire de police.
DE TREMOUILLES, président.
LANGLOIS. S. G.

Disposition supplémentaire.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le samedi 25 juin deux heures et demie de relevée, par devant nous commissaires de garde de la section du Roule est comparu Balthazar Sapel cocher et postillon au service de monsieur le comte de Fersaine colonel propriétaire du régiment Royal Suédois, lequel nous a déclaré que dans la déposition qu'il a faite hier entre les mains du commissaire de police de cette section, il a oublié de déclarer que le dit comte de Fersaine son maître a fait faire par le sieur Louis maître sellier, rue de la Planche à Paris, outre les objets énoncés dans sa précédente déclaration, un charriot pour mener des équipages, peint en rouge, et un charriot de poste peint en jaune quant au train, et dont la caisse est peinte en vert, que ces deux charriots sont partis avec ledit sieur comte de Fersaine, mais qu'il ne sait pas où ces charriots ont été chargés; c'est tout ce qu'il a dit avoir à déclarer; lecture à lui faite de sa déclaration, il a dit icelle contenir vérité, a persisté et a dit ne savoir signer.

FONTAINE DE SAINT-FREVILLE, commissaire.
LABILLOIS, commissaire.
PLANTIER, commissaire.

IV

Lettre de Mademoiselle Pauline de Tourzel, écrite de Vincennes, après sa sortie de la prison de la Force, lors des massacres des 2 et 3 septembre 1792, à madame de Sainte-Aldegonde sa sœur, alors en pays étranger :

« Je n'ai eu hier que le temps de vous dire, ma chère Joséphine, que ma mère et moi étions hors de péril; mais je veux vous raconter



aujourd'hui comment nous avons échappé aux plus affreux dangers. Une mort certaine m'en paraissait le moindre, tant la crainte des horribles circonstances dont elle pouvait être accompagnée ajoutait à mes frayeurs.

» Je reprendrai l'histoire d'un peu loin, c'est-à-dire du moment où la prison a mis fin à notre correspondance.

» Vous savez que le 10 août ma mère, avec M. le Dauphin, accompagna le Roi à l'Assemblée nationale. Moi, restée aux Tuileries dans l'appartement du Roi, je m'attachai à la bonne princesse de Tarente, aux soins de qui ma mère m'avait recommandée : nous nous promîmes, quels que fussent les événements, de ne jamais nous séparer.

» Le château était investi de toutes parts. On s'occupa des moyens de salut : la fuite était impossible. Plusieurs personnes pensaient à se retirer dans les combles : madame de Tarente et moi nous pensâmes qu'il fallait plutôt nous rapprocher des portes de sortie, afin de nous échapper s'il se présentait quelque possibilité. La fusillade qui commença nous décida. Pour nous mettre un peu à l'abri, pour n'être point du côté d'où l'on tirait, nous descendîmes dans l'appartement de la Reine, au rez-de-chaussée, par cet escalier noir qui servait de communication entre son appartement et celui de M. le Dauphin.

» Dans l'obscurité de ce passage, la lumière et le bruit d'un coup de canon vinrent nous glacer d'effroi : toutes les dames qui étaient dans l'appartement du Roi nous suivirent alors, et nous nous trouvâmes réunies.

» Le bruit de la fusillade, le bruit du canon, les fenêtres, les vitres qui se brisaient, le sifflement des balles, tout cela faisait un vacarme effroyable. Nous fermâmes les volets pour courir un peu moins de danger, et nous allumâmes à la lampe du passage une bougie pour n'être point tout à fait dans l'obscurité.

» Cette position me fit venir une idée qui fut sur-le-champ adoptée : « Allumons, dis-je, toutes les bougies du lustre, des candéla-
» bres, des flambeaux; si les brigands doivent forcer notre porte,
» l'étonnement que leur causera tant de lumières pourra nous
» sauver du premier coup et nous donner le temps de parler. »

» Chacune de nous se mit alors en œuvre.

» Et à peine nos arrangements étaient-ils finis, que nous entendîmes, dans les chambres qui précédaient celle où nous étions, des cris affreux et un cliquetis d'armes qui ne nous annonça que trop que le château était forcé et qu'il fallait nous armer de courage.

» Ce fut l'affaire d'un moment. Les portes furent enfoncées, et des hommes, le sabre à la main, se précipitèrent dans le salon... Ils s'arrêtèrent à l'instant... Une douzaine de femmes dans cette chambre... et ces lumières répétées dans les glaces faisaient, avec la clarté du jour qu'ils quittaient, un tel contraste, que les brigands restèrent stupéfaits.

» Nous étions réunies avec plusieurs dames de la Reine, de Madame Élisabeth et de madame de Lamballe. Plusieurs de ces dames se trouvèrent mal. Madame de Geneston se jeta à genoux, elle avait tellement perdu la tête, qu'elle balbutiait des mots de pardon... Nous allâmes à elle, lui imposâmes silence, et, pendant que je la rassurais, cette bonne madame de Tarente priait un Marseillais d'avoir pitié de la faiblesse de la tête de cette dame et de la prendre sous sa protection. Cet homme, après un moment d'hésitation, y consentit et la tira aussitôt hors de la chambre; puis tout à coup, revenant à celle qui lui avait parlé en faveur d'une autre, frappé apparemment d'une telle générosité dans cette circonstance, il dit à madame de Tarente : « Je sauverai cette dame, je vous sauverai aussi et votre compagne. » Effectivement il remit madame de Geneston entre les mains d'un de ses camarades, puis, prenant madame de Tarente sous un bras et moi sous l'autre, il nous entraîna hors de l'appartement.

» En sortant du salon, il nous fallut passer sur les corps d'un valet de pied de la Reine et d'un de ses valets de chambre, qui, fidèles à leur poste, n'ayant pas voulu abandonner l'appartement de leur maîtresse, avaient été victimes de leur attachement. La vue de ces deux hommes morts nous serra le cœur... Madame de Tarente et moi nous nous regardâmes... nous pensions que peut-être dans un instant nous aurions le même sort. Enfin, après beaucoup de peine, cet homme parvint à nous faire sortir du château par une petite porte des souterrains.

» Nous nous trouvâmes sur la terrasse près la grille du pont Royal. Là notre protecteur nous quitta, ayant, disait-il, rempli son engagement de nous conduire sûrement hors des Tuileries. Je pris alors le bras de madame de Tarente, qui, croyant se soustraire aux regards de la multitude, voulut, pour retourner chez elle, descendre sur le bord de la rivière. Nous marchions doucement et sans proférer une parole, lorsque nous entendîmes des cris affreux derrière nous : en nous retournant, nous aperçûmes une foule de brigands qui couraient sur nous le sabre à la main; à l'instant il en parut autant devant nous, et sur le quai, par-dessus le parapet,

d'autres nous tenaient en joue, criant que nous étions des échappées des Tuileries.

» Pour la première fois j'éprouvai une peur réelle. Je crus bien que nous allions être massacrées... Madame de Tarente parla... elle eut bien de la peine à contenir la multitude... Enfin nous obtînmes qu'une escorte nous conduirait au district.

» Il nous fallut traverser toute la place Louis XV au milieu des morts... Beaucoup de Suisses y avaient été massacrés et beaucoup d'autres personnes... Nous étions suivies d'un peuple immense qui nous accablait de toutes les injures imaginables. Nous fûmes menées au district, rue Neuve-des-Capucines : là nous nous fîmes connaître. La personne à qui l'on nous remit était un honnête homme; il jugea notre position : elle lui inspira de l'intérêt; il donna reçu de nos personnes, et, très-haut, annonça que nous serions conduites en prison : il congédia ainsi ceux qui nous avaient amenées.

» Seul avec nous, il nous assura de tout son intérêt, nous promettant que, à la chute du jour, il nous ferait ramener chez nous. Sur les huit heures et demie du soir, il nous donna deux personnes sûres pour nous conduire, et nous fit sortir par une porte de derrière, afin d'éviter les espions qui surveillaient sa maison.

» Nous arrivâmes chez la duchesse de la Vallière, grand'mère de madame de Tarente et chez laquelle elle logeait. Après cette cruelle journée, vous pouvez vous figurer dans quel état nous étions, notre fatigue, notre accablement : à peine avions-nous la faculté de penser... Je demandai à cette bonne princesse de Tarente de ne la point quitter de toute la nuit : je me couchai sur un canapé dans sa chambre, et je ne dormis guère, comme vous pouvez le penser.

» Le 11 août, à cinq heures du matin, madame de Tarente et moi nous rappelions mutuellement les terribles scènes de la veille, quand nous entendîmes frapper à la porte de notre chambre : c'était mon frère... Il avait passé la nuit aux Feuillants près du Roi, et venait nous en donner des nouvelles.

» Il nous apprit que la Reine avait demandé à ma mère que je vinsse la rejoindre, que le Roi en avait obtenu la permission de l'Assemblée, et que dans une heure il viendrait me chercher pour me conduire aux Feuillants.

» Cette nouvelle me fit un sensible plaisir : c'était un vrai bonheur pour moi de retrouver ma mère et de rejoindre la famille royale. Madame de Tarente questionna beaucoup mon frère sur ce qui était arrivé au Roi depuis son entrée à l'Assemblée... Enfin je quittai mon excellente compagne; nous nous fîmes de tendres

adieux; nous ne nous doutions pas cependant que ce fût pour si longtemps, et que je fusse destinée à des épreuves plus cruelles que celles auxquelles nous venions d'échapper ensemble.

» A huit heures du matin j'arrivai aux Feuillants. Je ne puis assez vous dire la bonté du Roi et de la Reine quand ils me virent; ils me firent bien des questions sur les personnes dont je pouvais leur donner des nouvelles.. Madame et M. le Dauphin me reçurent avec des témoignages touchants d'amitié; ils m'embrassèrent, et Madame me dit : « Ma chère Pauline, ne nous séparons plus. » Quand la Reine entendit la décision de l'Assemblée, qui ordonnait qu'elle et sa famille seraient conduites au Temple, cette malheureuse princesse se tourna vers ma mère, porta la main sur ses yeux et dit : « J'avais toujours demandé au comte d'Artois de faire » abattre cette vilaine tour qu'il y a là; elle m'a toujours fait hor» reur : je suis sûre que c'est là que nous serons enfermés! »

» Une demi-heure avant le départ pour le Temple, Madame Élisabeth m'appela, m'emmena dans un cabinet... « Ma chère Pauline, » me dit-elle, nous connaissons votre discrétion, votre attachement » pour nous; j'ai une lettre de la plus grande importance dont je » voudrais me débarrasser avant de partir d'ici : comment la faire » disparaître? » Il n'y avait ni feu ni lumière... Nous déchirâmes cette lettre de huit pages, nous essayâmes d'en broyer quelques morceaux dans nos doigts et sous nos pieds; mais ce travail était long, elle craignait que son absence ne donnât des soupçons... J'en mis des morceaux dans ma bouche et je les avalai. Cette bonne Madame Élisabeth voulut en faire autant, mais son cœur se souleva. Je m'emparai de ce qui en restait, et je l'avalai encore, et bientôt il n'en resta plus vestige.

» Nous rentrâmes, et l'heure du départ pour le Temple étant arrivée, la famille royale monta dans une voiture à dix places, composée de la manière suivante : le Roi, la Reine et M. le Dauphin dans le fond; Madame Élisabeth, Madame et Manuel, procureur de la Commune, sur le devant; madame la princesse de Lamballe et ma mère sur une banquette de portière, et moi avec un nommé Collonge, membre de la Commune, sur la banquette en face.

» La voiture marchait au pas. On traversa la place Vendôme; là la voiture s'arrêta, et Manuel, faisant remarquer la statue de Louis XIV qui venait d'être renversée, dit au Roi : « *Voyez comme » le peuple traite les rois;...* » à quoi le Roi, rouge d'indignation, mais se modérant à l'instant, répondit avec calme : « Il est heu-

» reux, monsieur, que sa rage ne se porte que sur des objets ina-
» nimés. »

» Le plus profond silence suivit cet échange de paroles et dura tout le reste du chemin. On prit les boulevards ; le jour commençait à tomber lorsqu'on arriva au Temple.

» La cour, la maison, le jardin, *étaient illuminés* et avaient un air de fête qui contrastait horriblement avec la position où se trouvait la famille royale. Le Roi, la Reine entrèrent dans un fort beau salon, où nous les suivîmes ; on y resta plus d'une heure sans pouvoir obtenir de réponse aux questions que l'on faisait pour savoir où étaient les appartements. M. le Dauphin tombait de sommeil et demandait à se coucher. On servit un grand souper, auquel on toucha peu ; ma mère pressant vivement pour savoir où était la chambre destinée à M. le Dauphin, on annonça enfin que l'on allait l'y conduire.

» On alluma des torches, on nous fit traverser la cour, puis un souterrain ; enfin on arriva à cette tour que la Reine craignait tant ; nous y entrâmes par une petite porte qui ressemblait fort à un guichet de prison.

» La Reine et Madame furent établies au premier, dans la même chambre ; cette chambre était séparée de celle destinée à M. le Dauphin et à ma mère par une petite antichambre dans laquelle devait coucher madame la princesse de Lamballe. Le Roi fut logé au second, et Madame Élisabeth, pour laquelle il n'y avait plus de chambre, fut établie près de la chambre du Roi, dans une cuisine d'une saleté épouvantable. Cette bonne princesse dit à ma mère qu'elle se chargeait de moi ; elle fit mettre un lit de sangle près du sien, et nous passâmes ainsi la nuit sans dormir. Il nous eût été difficile de prendre quelque repos : la chambre qui précédait cette cuisine servait de corps de garde, et vous pouvez vous douter du bruit qu'on y faisait.

» Le lendemain, à huit heures, nous descendîmes chez la Reine, qui déjà était levée, et dont la chambre devait servir de salon de réunion. Depuis, on y passa les journées entières et l'on ne montait au second que pour se coucher. L'on ne fut jamais seul dans cette chambre de la Reine, toujours un officier municipal était présent ; mais, à chaque heure, un nouveau municipal relevait celui qui avait fait son service.

» Tous nos effets avaient été pillés dans notre appartement des Tuileries ; je ne possédais absolument que la robe que j'avais sur le corps lors de ma sortie du château. Madame Élisabeth, à qui l'on

venait d'envoyer quelques effets, me donna une de ses robes : elle ne pouvait aller à ma taille; nous nous occupâmes de la découdre pour la refaire; tous les jours la Reine, Madame, Madame Élisabeth, y travaillaient; c'était notre occupation; mais on ne nous laissa pas le temps d'achever notre ouvrage.

» La nuit du 19 au 20 août, il était environ minuit, lorsque nous entendîmes frapper. A travers la porte de notre chambre, on nous signifia, de la part de la Commune de Paris, l'ordre qui venait d'être donné d'enlever du Temple la princesse de Lamballe, ma mère et moi.

» Madame Élisabeth se leva sur-le-champ; elle-même m'aida à m'habiller, m'embrassa et me conduisit chez la Reine. Nous trouvâmes tout le monde sur pied. Notre séparation d'avec la famille royale fut déchirante, et, quoique l'on nous assurât que nous reviendrions après avoir subi un interrogatoire, un sentiment secret nous disait que nous la quittions pour longtemps.

» On nous fit traverser les souterrains aux flambeaux. A la porte du Temple, nous entrâmes dans un fiacre, et l'on nous conduisit à l'Hôtel de ville : un officier de gendarmerie était avec nous dans la voiture.

» Arrivées, on nous fit monter dans une grande salle, et l'on nous fit asseoir sur une banquette : pour nous empêcher de causer ensemble, on nous avait séparées en plaçant entre nous des officiers municipaux. Nous restâmes assises sur cette banquette plus de deux heures. Enfin, vers les trois heures du matin, on vint appeler la princesse de Lamballe pour l'interroger : ce fut l'affaire d'un quart d'heure, après lequel on appela ma mère; je voulus la suivre, on s'y opposa en disant que j'aurais mon tour.

» Ma mère, en arrivant dans la salle d'interrogatoire, qui était publique, demanda que je fusse ramenée auprès d'elle; mais on le lui refusa très-durement, en lui disant que je ne courais aucun danger, étant sous la sauvegarde du peuple.

» On vint enfin me chercher et l'on me conduisit à la salle d'interrogatoire; là, montée sur une estrade, on était en présence d'une foule immense de peuple qui remplissait la salle; il y avait aussi des tribunes remplies d'hommes et de femmes. Billaud-Varenne, debout, faisait les questions, et un secrétaire écrivait les réponses sur un grand registre.

» On me demanda mon nom, mon âge, et on me questionna beaucoup sur la journée du 10 août, m'engageant à déclarer ce que j'avais vu, ce que j'avais entendu dire au Roi et à la famille royale.

« » Ils ne surent que ce que je voulus bien leur dire, car je n'avais nullement peur; je me trouvais comme soutenue par une main invisible qui ne m'a jamais abandonnée et m'a fait toujours conserver ma tête et beaucoup de sang-froid.

» Je demandai très-haut d'être réunie à ma mère et de ne la plus quitter; plusieurs voix s'élevèrent pour dire : « Oui... oui... » d'autres murmurèrent.

» On me fit descendre les marches du gradin sur lequel on était élevé, et, après avoir traversé plusieurs corridors, je me vis ramenée à ma mère, que je trouvai bien inquiète de moi; elle était avec la princesse de Lamballe; nous fûmes toutes les trois réunies.

» Nous étions dans le cabinet de Tallien, et nous y restâmes jusqu'à midi.

» On vint alors nous chercher pour nous conduire à la prison de la Force. On nous fit monter dans un fiacre; il était entouré de gendarmes, suivi d'un peuple immense. C'était un dimanche; il y avait un officier de gendarmerie avec nous dans la voiture.

» Ce fut par le guichet donnant sur la rue des Balais, près la rue Saint-Antoine, que nous entrâmes dans cette triste prison.

» On nous fit d'abord passer dans le logement du concierge pour inscrire nos noms sur le registre.

» Je n'oublierai jamais que là un individu fort bien mis, s'approchant de moi, restée seule dans la chambre, me dit : « Mademoiselle, votre position m'intéresse, je vous donne le conseil de » quitter les airs de cour que vous avez, d'être plus familière et plus » affable. »

» Indignée de l'impertinence de ce monsieur, je le regardai fixement, et je lui répondis que telle j'avais été, telle je serais toujours, que rien ne pouvait changer mon caractère, et que l'impression qu'il remarquait sur mon visage n'était autre chose que l'image de ce qui se passait dans mon cœur indigné des horreurs que nous voyions.

» Il se tut, et se retira, l'air fort mécontent.

» Ma mère, qui, pendant ce temps, était dans une pièce à côté pour y signer le registre des écrous, rentra dans la chambre, mais, hélas! ce ne fut pas pour longtemps.

» Madame de Lamballe, ma mère et moi nous fûmes séparées : on nous conduisit dans des cachots différents.

» Je suppliai qu'on me réunît à ma mère, mais on fut inexorable. Ainsi je me trouvai seule dans cette infâme demeure. Peu de moments après, le guichetier entra pour m'apporter une cruche d'eau...

Cet homme était un très-bon homme... Voyant mes pleurs et mon désespoir d'être séparée de ma mère, entendant mes supplications d'être réunie à elle, il fut réellement touché, et, dans un excellent mouvement dont je garde une vraie reconnaissance, voulant me distraire de ma peine, il me dit : « *Je vais vous laisser mon chien;* » *surtout ne me trahissez pas! j'aurai l'air de l'avoir oublié par* » *mégarde.* »

» A six heures du soir il revint : il m'apportait à manger; et m'invitant à prendre quelque chose : « Mangez, mangez, me dit-il, » cela vous donnera des forces. » Je n'avais aucune disposition à manger... « Écoutez, me dit-il à demi-voix, je vais vous confier un » secret qui vous fera plaisir... Votre mère est dans le cabinet au- » dessus du vôtre; ainsi vous n'êtes pas bien loin d'elle... D'ail- » leurs, ajouta-t-il, vous allez avoir dans une heure la visite de » Manuel, procureur de la Commune, qui viendra pour s'assurer si » tout est dans l'ordre : n'ayez pas l'air, je vous en prie, de savoir » ce que je vous dis. »

» Effectivement, quelque temps après, j'entendis tirer les verrous du cachot voisin, puis ceux du mien; je vis entrer trois hommes, dont un que je reconnus très-bien être Manuel, le même qui avait conduit le Roi au Temple.

» Il trouva le cachot où j'étais très-humide et parla de m'en faire changer.

» Je saisis cette occasion de lui dire que tout m'était égal, que la seule grâce que je sollicitais de lui particulièrement était d'être réunie à ma mère... Je le lui demandai avec une grande vivacité, et je vis que ma prière le touchait... Il réfléchit un moment et me dit : « Demain je dois revenir ici, et nous verrons; je ne vous » oublierai pas. »

» Le pauvre guichetier, en fermant ma porte, me dit à voix basse : « Il est touché, je lui ai vu les larmes dans les yeux; ayez » courage : à demain! »

» Ce bon François, car c'était le nom de ce guichetier, me donna de l'espoir et me fit un bien que je ne puis exprimer. Je me mis à genoux; je fis ma prière avec un calme et une tranquillité parfaite, je me jetai tout habillée sur l'horrible grabat qui servait de lit; j'étais abîmée de douleur et de fatigue, je dormis jusqu'au jour.

» Le lendemain, à sept heures du matin, ma porte s'ouvrit, et je vis entrer Manuel, qui me dit : « J'ai obtenu de la Commune la » permission de vous réunir à votre mère; suivez-moi. » Nous montâmes dans la chambre de ma mère; je me jetai dans ses bras,



croyant tous mes malheurs finis, puisque je me trouvais auprès d'elle... Elle remercia beaucoup Manuel ; elle lui demanda d'être réunies à la princesse de Lamballe, puisque nous avions été transférées avec elle... Il hésita un instant, puis il dit : « Je le veux » bien : je prends cela sur moi. » Il nous conduisit alors dans la chambre de madame de Lamballe, et à huit heures du matin nous étions toutes les trois seules ; nous éprouvâmes un moment de bonheur de pouvoir partager ensemble nos infortunes.

» Le lendemain matin, nous reçûmes un paquet venant du Temple : c'étaient nos effets que nous renvoyait la Reine ; elle-même, avec cette bonté qui ne se démentit jamais, avait pris soin de les rassembler. Dans le paquet se trouvait cette robe de Madame Élisabeth dont je vous ai parlé plus haut ; elle devient pour moi un gage d'un éternel souvenir, d'un éternel attachement, et je la conserverai toute ma vie.

» L'incommodité de notre logement, l'horreur de la prison, le chagrin d'être séparées du Roi et de sa famille, la sévérité avec laquelle cette séparation semblait nous annoncer que nous serions traitées, tout cela m'attristait fort, je l'avoue, et effrayait extrêmement cette malheureuse princesse de Lamballe. Quant à ma mère, elle montrait cet admirable courage que vous lui avez vu dans de tristes circonstances de sa vie ; ce courage qui, n'ôtant rien à sa sensibilité, laisse cependant à son âme toute la tranquillité nécessaire pour que son bon esprit puisse lui être d'usage. Elle travaillait, elle lisait, elle causait d'une manière aussi calme que si elle n'eût rien craint ; elle paraissait affligée, mais ne semblait pas même inquiète.

» Nous étions depuis près de quinze jours dans ce triste séjour, lorsqu'une nuit, vers une heure du matin, étant toutes trois couchées et endormies comme on dort dans une telle prison, de ce sommeil qui laisse encore place à l'inquiétude, nous entendîmes tirer les verrous de notre porte ; elle s'ouvrit, un homme parut et dit :

« Mademoiselle de Tourzel, levez-vous promptement et suivez-» moi... »

» Je tremblais, je ne répondais ni ne remuais...

« Que voulez-vous faire de ma fille? dit ma mère à cet homme.

» — Que vous importe? répondit-il d'une manière qui me parut » bien dure ; il faut qu'elle se lève et qu'elle me suive.

» — Levez-vous, Pauline, me dit ma mère, et suivez-le ; il n'y » a rien à faire ici que d'obéir. »

» Je me levai lentement et cet homme restait toujours dans la chambre.

« Dépêchez-vous, dit-il deux ou trois fois.

» — Dépêchez-vous, Pauline, » me dit aussi ma mère.

» J'étais habillée, mais je n'avais pas changé de place ; j'allai alors à son lit, je pris sa main pour la baiser; mais cet homme s'approcha, me prit par le bras et m'entraîna malgré moi.

« Adieu, Pauline, Dieu vous bénisse et vous protége! » cria ma mère.

» Je ne pouvais lui répondre... deux grosses portes étaient déjà entre elle et moi, et cet homme m'entraînait toujours.

» Comme nous descendions l'escalier, mon conducteur entendit du bruit... D'un air fort inquiet il me fit remonter quelques marches et me poussa précipitamment dans un petit cachot, ferma la porte, prit la clef et disparut.

» Dans ce cachot brûlait un reste de chandelle... En peu d'instants cette chandelle prit fin... Je ne peux vous exprimer ce que je ressentais, ni les réflexions sinistres que m'inspirait cette lueur tantôt forte, tantôt mourante... Elle me représentait une agonie et me disposait à faire le sacrifice de ma vie mieux que n'auraient pu faire les discours les plus touchants... Elle s'éteignit entièrement... je restai alors dans une profonde obscurité...

» Enfin j'entendis ouvrir doucement la porte; on m'appela à voix basse, et, à la lueur d'une petite lanterne qu'il portait, je reconnus l'homme qui m'avait enfermée pour être celui qui, dans la chambre du concierge, lors de mon entrée à la Force, avait voulu me donner des conseils. Il me fit descendre à petit bruit; au bas de l'escalier il me fit entrer dans une chambre, et, me montrant un paquet, il me dit de m'habiller avec ce que je trouverais dedans. Il sortit, ferma la porte, et je restai immobile, sans agir, sans presque penser.

» Je ne sais combien de temps je demeurai dans cet état. J'en fus tirée par le bruit de la porte qui se rouvrit, et le même homme parut.

« Quoi! vous n'êtes point encore habillée! me dit-il d'un air » inquiet... Il y va de votre vie si vous ne sortez promptement » d'ici! »

» J'ouvris alors le paquet : il contenait des habits de paysanne; ils me parurent assez larges pour aller sur les miens, je les eus passés dans un instant. Cet homme me prit par le bras, me fit sortir de la chambre; je me laissai entraîner sans faire aucune question,

presque même aucune réflexion; je voyais à peine ce qui se passait autour de moi.

» Lorsque nous fûmes sortis de la prison par la porte donnant sur la rue du Roi de Sicile, j'aperçus à la clarté du plus beau clair de lune une prodigieuse multitude de peuple et j'en fus entourée dans le moment. Tous ces hommes avaient l'air féroce; ils avaient le sabre nu à la main, ils semblaient attendre quelque victime pour la sacrifier!... « Voici un prisonnier que l'on sauve! » crièrent-ils tous à la fois en me menaçant de leurs sabres...

» L'homme qui me conduisait faisait l'impossible pour les écarter de moi et pour se faire entendre. Je vis alors qu'il portait la marque qui distinguait les membres de la Commune de Paris; cette marque lui donnait le droit de se faire écouter : on le laissa parler.

» Il dit que je n'étais pas prisonnière, qu'une circonstance particulière m'avait amenée à la Force, qu'il m'en venait tirer par ordre supérieur, les innocents ne devant pas périr avec les coupables... Cette phrase me fit frémir... ma mère était restée enfermée!... Abîmée dans cette affreuse pensée, je n'entendis plus rien. Cependant ses paroles firent effet sur la multitude, et l'on allait enfin me laisser passer, lorsqu'un soldat en uniforme de la garde nationale cria au peuple qu'on le trompait, que j'étais mademoiselle Pauline de Tourzel, qu'il me connaissait fort bien pour m'avoir vue aux Tuileries chez M. le Dauphin lorsqu'il y était de garde, et que mon sort ne devait pas être différent de celui des autres prisonniers.

» La fureur redoubla alors tellement contre moi et contre mon protecteur, que je crus bien certainement que le seul service qu'il me rendrait serait de me conduire à la mort au lieu de me la laisser attendre.

» Enfin, ou son adresse, ou son éloquence, ou mon bonheur, me tira encore de ce danger, et nous nous trouvâmes libres de poursuivre notre chemin.

» Nous pouvions cependant rencontrer bien d'autres obstacles, nous avions à traverser des rues dans lesquelles nous devions trouver beaucoup de peuple; j'étais bien connue et je pouvais encore être arrêtée. Cette crainte détermina mon libérateur, car je commençais à voir que c'était le rôle que voulait remplir envers moi cet homme qui m'avait inspiré tant d'effroi et de terreur; cette crainte le détermina à me laisser dans une petite cour fort sombre qui n'avait pas d'issue, et il alla voir ce qui se passait aux environs. Il revint au bout d'une demi-heure : il me dit qu'il croyait prudent que je changeasse de costume; il m'apportait un habit

d'homme, un pantalon, une redingote, dont il voulait que je me vêtisse.

» Ce déguisement qu'il pensait nécessaire, je le refusai avec obstination : j'avais horreur de périr sous des habits qui ne devaient pas être les miens... Je lui fis remarquer qu'il n'avait apporté ni chapeau ni souliers : le déguisement devenait impossible; je restai comme j'étais.

» Pour sortir du lieu où nous étions, il fallait repasser presque aux portes de la prison où étaient les assassins, ou traverser une église (le Petit-Saint-Antoine) dans laquelle se tenait l'assemblée de ceux qui donnaient l'impulsion aux massacres. L'un et l'autre chemin étaient également dangereux.

» Nous choisîmes celui de l'église; et je fus obligée de la traverser par un bas-côté, me traînant presque à terre, afin de n'être point aperçue de ceux qui formaient l'assemblée. Mon conducteur me fit entrer dans une petite chapelle latérale, et, me plaçant derrière les débris d'un autel renversé, me recommanda bien de ne pas remuer, quelque bruit que j'entendisse, et d'attendre son retour, qui serait le plus prompt qu'il pourrait...

» Je m'assis sur mes talons... Entendant beaucoup de bruit, des cris même, je ne bougeai pas, bien résolue à attendre là mon sort et remettant ma vie entre les mains de la Providence, en laquelle je m'abandonnai avec confiance, résignée à recevoir la mort si telle était sa volonté.

» Je fus très-longtemps dans cette chapelle; enfin, je vis arriver mon guide, et nous sortîmes de l'église avec les mêmes précautions que nous avions prises pour y entrer.

» Très-peu loin de là, mon libérateur s'arrêta à une maison qu'il me dit être la sienne : nous montâmes dans une chambre au premier, et, m'y ayant enfermée, il me quitta sur-le-champ; il était environ neuf heures du matin.

» J'eus un moment de joie en me trouvant seule; mais je n'en jouis pas longtemps : le souvenir des périls que j'avais courus ne me montrait que trop ceux auxquels ma mère était livrée, et je restai tout entière à mes craintes. Je m'y abandonnais depuis plus d'une heure, lorsque M. Hardy, car il est temps que je vous nomme celui à qui nous devons la vie [1], revint et me parut plus effrayé que je ne l'avais vu encore.

« Vous êtes connue, me dit-il; on sait que je vous ai sauvée, on

[1] Mademoiselle de Tourzel, anticipant sur son récit, veut parler de la vie de sa mère et de la sienne.

» vent vous ravoir; on croit que vous êtes ici, on peut vous y venir » prendre; il en faut sortir tout de suite, mais non pas avec moi : » ce serait vous remettre dans un danger certain. Prenez ceci, me » dit-il en me montrant un chapeau avec un voile et un mantelet » noir, écoutez bien tout ce que je vais vous dire; surtout n'en ou- » bliez pas la moindre chose.

» En sortant de la porte cochère, vous tournerez à droite, puis » vous prendrez la première rue à gauche; elle vous conduira sur » une petite place dans laquelle donnent trois rues; vous prendrez » celle du milieu, puis, auprès d'une fontaine vous trouverez un » passage qui vous conduira dans une grande rue; vous y trouverez » un fiacre près d'une allée; cachez-vous dans cette allée, et vous » n'y serez pas longtemps sans me voir paraître; partez vite, et sur- » tout, dit-il après me l'avoir encore répété, tâchez de n'oublier rien » de tout ce que je viens de vous dire, car je ne saurais comment » vous retrouver, et alors que pourriez-vous devenir? »

» Je vis la crainte qu'il avait que je ne me souvinsse pas bien de tous les renseignements qu'il m'avait donnés; cette crainte, en augmentant celle que j'avais moi-même, me troubla tellement, que, en sortant de la maison, je savais à peine si je devais tourner à droite ou à gauche; comme il vit de la fenêtre que j'hésitais, il me fit un signe, et je me souvins alors de tout ce qu'il m'avait dit.

» Mes deux habillements, l'un sur l'autre, me donnaient une figure étrange : mon air inquiet pouvait me faire paraître suspecte; il me semblait que tout le monde me regardait avec étonnement.

» J'eus bien de la peine à arriver jusqu'à l'endroit où je devais trouver le fiacre; les jambes commençaient à me manquer.

» Mais enfin je l'aperçus et je ne puis dire la joie que j'en ressentis; je me crus pour lors absolument sauvée.

» Je me retirai dans l'allée, qui était fort sombre, en attendant que M. Hardy parût. Plus d'une heure s'était écoulée, et il ne venait pas... Alors mes craintes recommencèrent. Si je restais plus longtemps dans cette allée, je craignais de paraître suspecte aux gens du voisinage... mais comment en sortir!... Je ne connaissais pas le quartier dans lequel je me trouvais : si je faisais la moindre question, je pouvais me mettre dans un grand danger...

» Enfin, comme je méditais tristement sur le parti que je devais prendre, je vis venir M. Hardy; il était avec un autre homme.

» Ils me firent monter dans le fiacre et y montèrent avec moi; le nouveau venu se plaça sur le devant de la voiture et me demanda si je le reconnaissais.

« Parfaitement, lui dis-je ; vous êtes monsieur Billaud-Varenne ; » c'est vous qui m'avez interrogée à l'Hôtel de ville. — Il est vrai, » dit-il ; je vais vous conduire chez Danton afin de prendre ses ordres » à votre sujet. »

» Arrivés à la porte de Danton, ces messieurs descendirent de voiture, montèrent chez lui et revinrent peu après, me disant : « Vous voilà sauvée!... Nous en avions assez... nous sommes bien » aises que cela soit fini.

» Il ne nous reste plus maintenant, me dirent-ils, qu'à vous con- » duire dans un endroit où vous ne puissiez pas être connue, autre- » ment vous seriez encore en danger. »

» Je demandai à être menée chez la marquise de Lède, une de mes parentes : elle était très-âgée, et je pensais que son grand âge éloignerait d'elle les soupçons.

» Billaud-Varenne s'y opposa, à cause du nombre de ses domestiques, dont plusieurs, peut-être, ne garderaient pas le secret de mon arrivée dans la maison. Il me demanda d'indiquer une maison habitée par une personne dont l'obscurité serait une sauvegarde pour moi. Je me souvins alors de la bonne Babet, notre fille de garde-robe ; je pensais que je ne pouvais être mieux que dans une maison pauvre et dans un quartier retiré.

» Billaud-Varenne, car c'était toujours lui qui entrait dans ce détail, me demanda le nom de la rue, pour l'indiquer au cocher.

» Je nommai... la rue du *Sépulcre*.

» Ce nom, dans un moment comme celui où nous étions, lui fit une grande impression ; et je vis sur son visage le sentiment d'horreur que lui inspirait le rapprochement de ce nom de mauvais augure avec les événements qui se passaient. Il dit un mot tout bas à M. Hardy, lui recommanda de me conduire là où je demandais à aller, et disparut.

» Pendant le chemin je parlai de ma mère, je demandai si elle était encore en prison : je voulais aller la rejoindre si elle y était encore ; je voulais aller moi-même plaider son innocence... Il me paraissait affreux que ma mère fût exposée à la mort à laquelle on venait de m'arracher. .. Moi sauvée... ma mère condamnée à périr... cette idée me mettait hors de moi.

» M. Hardy chercha à me calmer ; il me dit que j'avais pu voir que, depuis le moment où il m'avait séparée d'elle, il n'avait été occupé que du soin de me sauver ; qu'il y avait malheureusement employé beaucoup de temps, mais qu'il espérait qu'il lui en resterait encore assez pour sauver ma mère ; que ma présence ne pour-

rait que nuire à ses desseins; qu'il allait sur-le-champ retourner à la prison, et qu'il ne regarderait sa mission comme finie que lorsqu'il nous aurait réunies; qu'il me demandait du calme; qu'il avait tout espoir... Il me laissa remplie de reconnaissance pour le danger où il s'était mis à cause de moi, et avec l'espérance qu'il sauverait ma mère de tous les périls que je craignais pour elle.

» Adieu, ma chère Joséphine; je suis si fatiguée, que je ne puis plus écrire. D'ailleurs, ma mère dit qu'elle veut vous raconter elle-même ce qui la regarde : elle vous écrira demain.

» Pauline de Tourzel. »

Après avoir transcrit cette lettre de sa fille dans ses Mémoires, madame de Tourzel ajoute :

« Pauline, en racontant les tristes épreuves par lesquelles elle a passé, a oublié de nous dire la manière dont elle les a soutenues. Elle a bien prouvé que la patience et le courage peuvent s'allier à la douceur et à l'extrême jeunesse. « Elle n'a pas montré, m'a dit M. Hardy, un seul moment de faiblesse dans les dangers qu'elle a courus; » et je ne lui ai pas vu un instant d'humeur dans la prison, ni pendant les quatre mois que nous avons passés si tristement à Vincennes; elle a adouci toutes mes peines, augmentant cependant les inquiétudes que j'éprouvais. L'idée de lui voir partager des périls dont son âge devait naturellement la mettre à l'abri, me tourmentait sans cesse, et m'empêchait de jouir du bonheur de l'avoir auprès de moi. Le ciel eut pitié de nous, il protégea son innocence et permit qu'elle fût la sauvegarde de sa mère. Sans ma chère Pauline, je n'existerais plus, et c'est une grande consolation pour une mère, de devoir au courage et à la tendresse de sa fille le bonheur de se retrouver au milieu de tous ses enfants. »

J'ai pensé que le lecteur me saurait gré de compléter ces intéressants détails par le récit de la délivrance de madame de Tourzel elle-même. Je fais cette addition avec d'autant plus de plaisir, que si d'une part elle est une preuve de la force d'âme et de la présence d'esprit de madame de Tourzel, elle est aussi un éclatant témoignage des sentiments généreux du peuple quand il obéit à ses bons instincts. Voici ce qui se passa à l'hôtel de la Force, après la sortie de mademoiselle Pauline de Tourzel, dans la matinée du 3 septembre 1792.

« On ne pouvait se dissimuler, raconte madame de Tourzel[1], le danger que nous courions tous; mais celui où je croyais Pauline absorbait toute autre idée de ma part. J'aperçus celui qui m'avait enlevé si durement ma fille; sa vue me fit horreur, et je cherchais à l'éviter, lorsque, passant auprès de moi, il me dit à voix basse : « Votre fille est sauvée, » et s'éloigna sur-le-champ. Je vis clairement qu'il ne voulait pas être connu, et je renfermai dans mon cœur l'expression de ma reconnaissance, espérant que si Dieu me conservait la vie, elle n'y resterait pas toujours.

» La certitude que Pauline était sauvée me rendit heureuse au milieu de tant de dangers : je sentis renaître mon courage, et, rassurée sur le sort de cette chère partie de moi-même, il me sembla que je n'avais plus rien à craindre pour l'autre. Les propos qui se tenaient auprès de nous ne nous permettaient cependant pas de nous dissimuler le danger que nous courions. Mais ma fille sauvée me le faisait supporter avec résignation; et pensant que, s'il y avait quelque moyen de se tirer d'affaire, ce ne pouvait être que par une grande présence d'esprit, je ne m'occupai qu'à la conserver. Je me trouvai heureusement assez calme pour espérer conserver jusqu'à la fin (et dans quelque situation que je pusse me trouver) la tranquillité nécessaire pour ne rien dire que de convenable, et dont on ne pût tirer d'inductions fâcheuses contre moi, et contre ceux qui m'étaient plus chers que moi-même.

» On nous faisait mille questions sur la famille royale, car on avait eu grand soin de donner à ces meurtriers les impressions les plus fâcheuses contre chacun de ses membres. Nous cherchions à les dissuader, en leur racontant des traits de bonté dont nous avions été témoins, et madame de Mackau nommément se conduisit parfaitement. Nous apprîmes avec grand plaisir que, réclamée par la commune de Vitry, dont le maire en personne était venu la chercher, il était parvenu à l'y remmener avec lui. La mise en liberté de mesdames Thibault, Navarre et Basire, m'en fit aussi un sensible; mais n'entendant pas parler de madame la princesse de Lamballe, je ne craignais que trop de voir réaliser les craintes que ce silence me faisait concevoir.

» Je commençai à faire quelques questions aux gens qui étaient auprès de moi; ils y répondirent, et m'en firent à leur tour. Ils me demandèrent mon nom, je le leur dis, et ils m'avouèrent alors

[1] Ce passage de ces Mémoires fait suite au fragment que nous en avons donné ci-dessus, pages 309 à 311.



qu'ils me connaissaient bien; que je n'avais pas une trop mauvaise réputation, mais que j'avais accompagné le Roi lorsqu'il avait voulu fuir du royaume; que cette action était inexcusable, qu'ils ne concevaient pas comment j'avais pu m'y décider, et qu'elle serait la cause de ma perte. Je leur répondis que je n'avais pas le moindre remords, parce que je n'avais fait que mon devoir. Je niai que le Roi eût jamais eu l'intention de quitter le royaume, et je leur demandai s'ils croyaient qu'on dût être fidèle à ses serments. Tous répondirent unanimement qu'il fallait mourir plutôt que d'y manquer. « Eh bien, leur dis-je, j'ai pensé comme vous, et voilà ce que vous blâmez. J'étais gouvernante de Monseigneur le Dauphin, j'avais juré entre les mains du Roi de ne le jamais quitter, et je l'ai suivi dans ce voyage comme je l'aurais suivi partout ailleurs, quoi qu'il dût m'arriver. — Elle ne pouvait pas faire autrement, dirent-ils; mais c'est bien malheureux, ajoutèrent quelques-uns d'entre eux, d'être attaché à des gens qui font de mauvaises actions. »

» Je parlai longtemps avec ces hommes; ils paraissaient frappés de ce qui était juste et raisonnable, et je ne pouvais craindre que des gens qui ne paraissaient pas avoir un mauvais naturel vinssent froidement commettre un crime que l'exaltation de la vengeance aurait eu peine à se permettre.

» Pendant cette conversation, un de ces hommes, plus méchant que les autres, ayant aperçu un anneau à mon doigt, me demanda ce qui était autour. Je le lui présentai; mais un de ses camarades qui commençait à s'intéresser à moi, et qui craignait qu'on n'y découvrît quelque signe de royalisme, me dit : « Lisez-le vous-même. » Je lus alors : *Domine, salvum fac Regem, Delphinum et sororem,* ce qui veut dire en français : Seigneur, sauvez le Roi, le Dauphin et sa sœur. Un mouvement d'indignation saisit ceux qui m'entouraient. « Jetez à terre cet anneau, s'écrièrent-ils, et foulez-le aux pieds. — C'est impossible, leur dis-je; tout ce que je puis faire, si vous êtes fâchés de le voir, c'est de le mettre dans ma poche. Je suis tendrement attachée à Monseigneur le Dauphin et à Madame, qui sont tous deux des enfants charmants. Je donne depuis plusieurs années des soins particuliers au premier, et je l'aime comme mon enfant; je ne puis renier le sentiment que je porte dans mon cœur, et vous me mépriseriez, j'en suis sûre, si je faisais ce que vous me proposez. — Faites comme vous voudrez, » dirent alors quelques-uns, et je mis l'anneau dans ma poche.

» Quelques gens d'aussi mauvaise mine que ceux qui m'entou-

raient vinrent de l'autre bout de la cour pour me demander de venir au secours d'une jolie femme qui se trouvait mal. J'y allai et je reconnus madame de Septeuil qui était évanouie. Ceux qui la secouraient essayaient en vain de la faire revenir. Elle étouffait; je commençai par la délacer. Un de ces gens-là, pour aller plus vite, voulait couper son lacet avec son sabre, je frémis d'un tel secours, mais bien plus encore quand je les entendis se dire entre eux : « C'est dommage qu'elle soit mariée, elle aurait pu, pour se sauver, épouser l'un de nous. » Que je remerciais Dieu de n'avoir pas Pauline auprès de moi dans cet instant! Pendant que je m'occupais à faire revenir à elle madame de Septeuil, un de ceux qui nous entouraient aperçut à son cou un médaillon sur lequel était le portrait de son mari; le prenant pour celui du Roi, il s'approcha de moi et me dit tout bas. « Cachez ceci dans votre poche, car si on le trouvait dans la sienne cela pourrait lui nuire. » Je ne pus m'empêcher de rire de la sensibilité de cet homme qui l'engageait à me demander si vivement de prendre sur moi une chose qui lui paraissait si dangereuse à conserver; et je m'étonnais de plus en plus de ce mélange de pitié et de férocité qui existait dans ceux qui m'entouraient. Quand madame de Septeuil fut revenue de son évanouissement, ces mêmes hommes la consolèrent, l'encouragèrent, et, émus de compassion, ils la firent sortir de la cour et la ramenèrent chez elle.

» Pendant ce temps, M. Hardy, mon libérateur, ne m'oubliait pas, et s'occupait à réaliser la promesse qu'il avait faite à Pauline d'employer tous ses moyens pour me sauver. Pour éloigner vis-à-vis de ces gens-là toute idée de rapport entre moi et la malheureuse princesse de Lamballe, il fit passer avant moi, à ce tribunal, un grand nombre de malfaiteurs qu'on y devait juger, et tous ceux qui se trouvaient marqués étaient impitoyablement massacrés. J'en vis passer un qui me fit un mal affreux : il portait déjà sur son visage l'empreinte de la mort, tant sa frayeur était grande, et implorait en sanglotant la pitié de ceux qui le conduisaient. J'étais entourée en ce moment de gens à figure atroce, et qui ne me cachaient pas le sort qui m'était destiné. M. Hardy, qui sentit que j'étais perdue s'ils entraient au tribunal, forma le projet de les enivrer. Il y parvint avec le secours d'un nommé Labre, gendarme, et d'un excellent petit homme appelé Grenet, qui était venu au secours de mademoiselle de Hanère, fille de la concierge de la Force, laquelle lui avait demandé, quand il l'eut mise en sûreté, de travailler à me sauver, et qui ne me quitta que lorsqu'il m'eut ramenée chez moi.

Ces misérables qu'on avait enivrés, ne pouvant plus se tenir sur leurs jambes, furent obligés de s'aller coucher, et ceux qui restaient s'adoucissaient sensiblement, et nommément deux d'entre eux qui étaient toujours à côté de moi.

» Plusieurs gardes nationaux commencèrent alors à me marquer de l'intérêt, et me dirent : « Vous nous avez toujours bien traités aux Tuileries, et bien différemment que la princesse de Tarente, qui était si fière avec nous; vous en allez trouver la récompense. » Ce propos me fit trembler pour elle, et je cherchais à les dissuader de cette idée, en leur disant qu'elle était, malgré cet extérieur, la bonté même, et qu'elle aurait été la première à les obliger s'ils eussent été dans le cas d'avoir recours à elle. Quand les gardes nationaux me virent prête à entrer au tribunal, ils voulurent me donner le bras, mais ceux qui me tenaient s'y opposèrent. « Nous avons toujours été auprès d'elle lorsqu'elle courait les plus grands dangers, répliquèrent-ils, nous ne la quitterons pas quand nous la voyons au moment d'être sauvée. » Ils cherchaient à m'inspirer de la confiance, et elle redoubla quand j'aperçus M. Hardy, que je vis clairement n'être là que pour me protéger.

» Après avoir passé quatre mortelles heures dans cette cour, qu'on pouvait appeler quatre heures d'agonie, je me présentai au tribunal d'un air calme et tranquille. J'y restai environ dix minutes, pendant lesquelles on me fit diverses questions sur ce qui s'était passé aux Tuileries : j'y répondis avec simplicité; et, comme on allait me mettre en liberté, un de ces monstres qui ne respiraient que le carnage m'interpella en me disant : « Vous étiez du voyage de Varennes? — Nous ne sommes ici, dit le président, que pour juger les crimes commis le 10 août. » Je pris alors la parole et je dis à cet homme : « Que voulez-vous savoir? je vous répondrai. » Honteux du peu d'effet que faisait sa question, il se tut : et le président, voyant le moment favorable pour me sauver, se pressa de mettre aux voix la question de ma libération ou de ma mort. Et le cri de *Vive la Nation!* que je savais être celui du salut, m'apprit que j'étais sauvée. On me conduisit à la porte de la prison, et lorsque je fus au moment de passer le guichet, ces mêmes hommes qui étaient prêts à me massacrer se jetèrent sur moi pour m'embrasser et me féliciter d'avoir échappé au danger qui me menaçait. Cela me fit horreur, mais il n'y avait pas moyen de s'y refuser.

» J'en éprouvai une bien plus vive lorsque, sortant de la rue des Ballets pour entrer dans la rue Saint-Antoine, je vis comme une montagne de débris des corps de ceux qui avaient été massacrés,

de vêtements déchirés et couverts de boue, entourée d'une populace furieuse qui voulait que je montasse dessus pour crier *Vive la Nation!* A ce spectacle, mes forces m'abandonnèrent; je me trouvai mal, mes conducteurs crièrent pour moi, et je ne repris ma connaissance qu'en entrant dans un fiacre dont on fit descendre un homme qui, effrayé de tout ce qu'il voyait, ne se fit pas presser pour en sortir. Ce fiacre fut entouré de ces mêmes personnes qui étaient à côté de moi dans la cour de la Force. Trois d'entre eux se placèrent avec moi dans la voiture, deux autres à chaque portière, et un à côté du cocher. Ils eurent pour moi, tout le long du chemin, des attentions inimaginables, recommandant au cocher d'éviter les rues où je pourrais trouver quelques objets effrayants, et me demandèrent où je voulais aller. Je me fis conduire chez cette bonne marquise de Lède, qui me reçut avec la tendresse d'une mère, et qui, dans l'excès de sa joie, voulait récompenser généreusement ceux qui m'avaient amenée chez elle. Quoique leur extérieur n'annonçât rien moins que l'opulence, nous ne pûmes les engager à rien accepter.

» Pendant le chemin, je remarquai avec étonnement l'extrême désir qu'ils témoignaient de me voir en sûreté; ils pressaient le cocher pour le faire aller plus vite, et chacun d'eux paraissait personnellement intéressé à ma conservation. J'oubliais de dire que ceux qui refusaient l'argent que je voulais leur donner me dirent qu'ils n'avaient voulu me sauver que parce que j'étais innocente des crimes qu'on m'avait imputés, qu'ils se trouvaient heureux d'avoir réussi, et qu'ils ne voulaient rien recevoir, parce qu'on ne se faisait pas payer pour avoir été juste. Tout ce que je pus obtenir d'eux fut que chacun me donnât son nom, espérant pouvoir les récompenser un jour des services que j'en avais reçus.

» ... Il y avait à peine une heure que j'étais chez madame de Lède, lorsqu'on me dit qu'un homme demandait à me parler. C'était M. Hardy, qui, en m'assurant que cette chère Pauline se portait bien, ajouta qu'il ne voulait pas me dire encore où elle était, de peur que mon empressement de la revoir ne lui fût nuisible; mais que s'il n'y avait pas d'inconvénients un peu plus tard, il me donnerait son adresse pour que je l'envoyasse chercher. Je voulus lui témoigner ma profonde reconnaissance : « Ne parlez pas de cela, dit-il, vous m'affligeriez. » Je lui demandai au moins son adresse, il me la refusa et s'éclipsa. Il revint, deux heures après, m'apporter le nom de la rue où logeait Babet Deshaies, qui était celle qui avait retiré Pauline. Madame la comtesse de Charry, fille

de madame de Luppé, qui avait un cœur excellent, mit la plus grande obligeance à découvrir l'endroit de la rue où elle logeait, parvint à la trouver, et avant sept heures Pauline était entre mes bras. On peut juger de l'émotion avec laquelle nous nous embrassâmes, et que de sentiments se confondirent dans notre première entrevue. Je ne pus soutenir tant d'assauts, et je tombai dans un abattement excessif. Cette bonne madame de Lède voulait que je prisse un peu de nourriture : mon gosier était tellement serré que je ne pouvais rien avaler; on me fit coucher et je m'endormis d'excès de fatigue.

» .....Nous étions, Pauline et moi, comblées des marques d'amitié de cette bonne madame de Lède; je me faisais un bonheur de la soigner, lorsque je vis arriver chez moi M. Hardy, qui m'engagea à quitter Paris, où nous n'étions pas en sûreté. « Non, lui dis-je, je ne quitterai jamais madame de Lède, que je regarde comme ma mère, dans l'état de faiblesse où la réduisent des événements beaucoup trop forts pour son âge. Je vivrai ou mourrai avec elle. — C'est fort bon pour vous, qui n'avez, dit-il, que les risques de chacun à courir, puisque vous avez été jugée et innocentée; il n'en est pas de même pour mademoiselle Pauline, qui, ayant été sauvée, pourrait être reprise et y être reconduite. » Et il me répéta que c'était très-sérieusement qu'il me donnait le conseil de l'éloigner de Paris le plus promptement possible, et de manière que personne ne pût découvrir le lieu de sa retraite, et qu'il viendrait le lendemain savoir ma détermination.

» J'étais au désespoir d'être forcée de quitter madame de Lède dans un moment où je pouvais lui être si utile, et je ne savais comment lui annoncer l'impossibilité où je me trouvais de pouvoir rester plus longtemps chez elle. Elle me devina au premier mot, et comme elle s'oubliait toujours pour s'occuper de ceux qu'elle aimait, elle fut la première à m'engager à presser mon départ. M. Hardy vint me revoir le lendemain, et je le priai de me choisir un endroit où je pusse vivre inconnue et en sûreté. Il me loua deux chambres à Vincennes, et me dit que je pouvais, sans me compromettre, mener avec moi la vieille bonne de ma fille, et ma femme de chambre comme cuisinière, si elle voulait s'engager à en prendre le costume, et qu'il viendrait nous prendre le lendemain pour nous y mener. Je lui parlai de l'engagement pris avec Truchon; il s'en moqua, et nous confia qu'il était si peu accrédité, qu'il allait être forcé de quitter la Commune, et il rassura les gens de madame de Lède sur l'inquiétude qu'ils concevaient du départ de Pauline.

» J'embrassai, la mort dans l'âme, cette bonne et excellente parente; un secret pressentiment m'avertissait que je ne la reverrais plus; il ne me trompa pas, et, un mois après, j'eus la douleur d'apprendre qu'elle n'existait plus.

» Nous partîmes de Paris le 7 septembre, sur les quatre heures après midi, et nous nous fîmes conduire en fiacre dans un café où M. Hardy nous avait donné rendez-vous. Nous le renvoyâmes, et nous en prîmes un autre un peu plus loin pour gagner Vincennes. Il était temps, car on commençait à établir des corps de garde sur les barrières de cette route. L'adresse de M. Hardy parvint à surmonter toutes les difficultés, et nous arrivâmes à bon port à Vincennes.

» Il nous donna d'abord le conseil de ne pas sortir et de ne pas nous mettre à la fenêtre, jusqu'à ce que nous fussions reconnues dans la maison pour être des gens calmes et tranquilles, et nous dit qu'il viendrait nous voir de temps en temps, et qu'étant au courant de ce qui se passait, il nous ferait aller plus loin s'il y avait du danger à rester si près de Paris. Il me promit de m'amener mon homme d'affaires, qui fut le seul dans la confidence du lieu de notre retraite. Ce fut pour moi une grande consolation; il m'était fort attaché, et nous donna dans tous les dangers que nous courûmes des preuves du plus entier dévouement.

» Les précautions que nous prîmes dans le commencement de notre séjour à Vincennes s'adoucirent un peu à la longue. Nous nous promenions tous les jours dans de petits sentiers sous le bois de Vincennes, et nous allâmes même quelquefois à Paris voir une de mes sœurs qui était religieuse, et à qui la bonne madame de Lède avait loué un petit appartement quand elle fut forcée de quitter son couvent. Nous ne vîmes personne d'ailleurs, et nous passâmes quatre mois à Vincennes, dans une entière solitude, et plongées dans la plus profonde douleur. Toutes nos pensées se portaient vers le Temple, et nous ne voulûmes jamais penser à quitter la France, tant qu'elle renfermerait des êtres qui nous étaient si chers et que nous ne pouvions nous résoudre à perdre de vue. »

V

Dans le procès-verbal de la séance du Conseil général de la commune de Paris, du 3 septembre 1792, il est dit :

Le Conseil général renvoie au Comité de surveillance l'examen de ce qui peut se trouver dans une des poches de madame de Lamballe, prise sur elle au moment où elle a été immolée.

Voici quel fut le résultat de cet examen :

Dépôt de menus effets trouvéz dans une des poches de madame de Lamballe à l'instant de sa mort à l'hôtel de la Force.

Deux pièces du compte du citoyen Mareux.

Municipalité de Paris.

L'an 1792, le 4e de la liberté, le 1er de l'égalité, le 3e jour de septembre, une heure trois quart de relevé.

Nous commissaire du conseil général de la commune nommée par arretté de ce jour à l'effet d'examiner une lettre trouvé dans la poche de madame de Lamballe détenue en la prison de l'hôtel de la Force où elle vient d'être fait mourire par le peuple, cette lettre apporté à la Commune, et déposé sur ce bureau, avec un anneau d'or, avec inscription en dedans et en dehors et un paquet de neuf petites clef dans un même anneau d'acier, un étnit en galuchat contenant une paire de lunette monté en acier, le tout apporté par Pierre Robbe fort de la halle demeurant rue de la Muette n° 10, faubourg Saint-Antoine, et M. François Pernet, md offr, rue Saint-Antoine n° 347, canonier volontaire de la section armé des Droits de l'Homme, les quels ont requis qu'ils leurs en soit donné décharge par nous commissaire et ont signé.

PERNET. ROBBE.

Procédant de suite à l'examen de la ditte lettre nous ni avons rien trouvé de suspecte, pourquoi nous concluons à ce que cette pièce soit jointe au procès verballe de lever de scellé apposé chez madame de Lamballe, ainsi que les clef et objet désigné ci-dessus et avons signé après dépot fait au secrétariat.

LEGRAY, officier municipal.
MAREUX, officier municipal.

« Je viens d'apprendre, ma princesse, tous les nouveaux malheurs » arrivés à Paris, j'aurais désirée maller présenter devant le Roi et

» la Reine dans ces tristes circonstances, mais la crainte d'être » enfermée dans Paris m'arreste. Soyéz assez bonne, ma princesse, » pour leur faire part du contenu de ma lettre, et pour me donner » des nouvelles de toute la famille Royale ainsi que des votres. Je » n'ajouterai rien, les termes sont trop faibles pour exprimer tout » ce que le cœur éprouve dans de telles circonstances.

» L.-M.-T.-B. d'Orléans[1]. »

Cette lettre est tachee de sang.

L'adresse : A Madame
Madame la Princesse de Lambal à *Paris*.

VI

ARCHIVES NATIONALES.

Commission nommée par le comité de sûreté générale de la Convention nationale pour surveiller la garde des prisonniers du Temple.

Rapport du 1er novembre 1792, l'an 1er de la République Française.
(Remis au ministre de la Justice le 23 novembre 1792, à midi.)

Les commissaires nommés par le comité de sureté générale pour aller vérifier l'état de situation de la personne de Louis Capet et de sa famille, enfermés dans la Tour du Temple, et prendre connaissance des mesures de sûreté prises par le conseil général de la commune, et par le commandant général de la garde nationale de Paris, pour la conservation des ôtages confiés à leur garde, se sont transportés au Temple aujourd'hui, 1er novembre, vers les 10 heures du matin. Après avoir donné communication de leurs pouvoirs aux autorités à qui il appartenait, nous avons requis MM. les commissaires du conseil général de la commune de nous faire part des moyens qu'ils employaient pour la garde et conservation des individus dont ils étaient responsables. Pour satisfaire à nos demandes, ils nous ont dit que huit membres de ladite commune étaient tous les jours de service dans l'intérieur du Temple; sçavoir, un dans les appartements du ci-devant Roi, un dans celui de sa femme, et six

[1] Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien.

composant le conseil de la garde du Temple. Ces huit membres sont renouvelés de la manière qu'il suit, savoir : quatre membres sont désignés par le sort pour être de service un jour, et le lendemain quatre autres sont choisis de la même manière. Les personnes qui sont de service auprès des différents otages ne doivent répondre qu'aux questions vagues et inutiles qu'on leur fait, et d'une manière laconique.

Nous avons également requis le commandant général de la garde nationale de nous rendre compte de la manière dont il faisait exécuter le service pour la garde du Temple. Il nous a présenté l'état journalier du service par lequel il conste que la garde est composée d'un commandant général, d'un chef de légion, d'un sous-adjudant général, d'un commandant de bataillon, d'un adjudant-major, d'un porte-drapeau, de vingt artilleurs et deux pièces de canon, un drapeau : en total deux cent quatre-vingt-sept hommes.

Nous avons demandé à MM. les commissaires de nous instruire du nombre des personnes occupées au service domestique des prisonniers. Ils nous ont répondu qu'il y avait au total quatre personnes; savoir : le nommé Cléry, Tison et sa femme, et Louis, frotteur, qui n'entre dans la tour que pour frotter les appartements.

Après avoir pris tous ces renseignements, nous avons requis MM. les commissaires de nous faire ouvrir les portes de la tour du Temple. Nous sommes montés au second, et nous avons entré dans un appartement destiné à Louis Capet et son fils, composé de quatre pièces. Après avoir visité scrupuleusement et examiné tous les meubles, nous avons reconnu qu'il était logé sainement et commodément; nous avons reconnu également qu'on n'avait laissé à sa disposition ni plume, ni encre, ni crayon, ni papier. Nous lui avons demandé s'il ne manquait rien à sa commodité et s'il n'avait pas à se plaindre de sa nourriture; à quoi il nous a répondu qu'il était satisfait de la manière dont il était traité, que seulement il désirerait qu'on lui laissât la satisfaction de vivre réuni avec sa famille.

De là nous nous sommes transportés au troisième, et nous sommes entrés dans un appartement composé de quatre pièces, occupé par la femme de Louis et sa fille, et par Madame Élisabeth; nous nous sommes assurés qu'il n'y avait aucune matière propre à écrire, et qu'il y régnait la même salubrité et commodité que dans les appartements précédents.

Nous sommes ensuite allés dans les cuisines pour nous assurer de la manière de préparer les mets qu'on servait sur la table des

prisonniers. Nous avons reconnu qu'ils étaient tous d'une qualité excellente et en suffisante quantité; que l'on prenait toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'on ne pût faire parvenir dans la tour aucun papier, soit dans le pain, le linge ou de toute autre manière; que les commissaires de la Commune faisaient essayer et goûter avec soin tous les mets et liqueurs, afin que l'on ne pût y mêler aucune drogue nuisible et hétérogène.

Nous nous sommes fait représenter l'état journalier de la fourniture des subsistances, et nous y joignons ci deux originaux écrits de la main du fournisseur lui-même; on pourra se convaincre par la lecture de ces pièces de la vérité de ce que nous avons avancé relativement à la quantité et à la qualité des mets destinés à la nourriture de Louis Capet et de sa famille. C'est une réponse victorieuse aux misérables calomnies qu'on répand contre la Commune sur la manière dont le ci-devant Roi est nourri et logé.

Nous avons interrogé les ouvriers et chefs d'ateliers des ouvrages qui se font au Temple, sur la nécessité des ouvrages qui se font au Temple (*sic*); d'après leurs réponses, nous avons pu nous convaincre que ces travaux étaient indispensables pour la conservation des prisonniers. Nous leur avons demandé s'ils étaient payés exactement, ils nous ont répondu qu'ils étaient satisfaits à cet égard. Quant aux entrepreneurs des travaux, ils nous ont déclaré qu'ils avaient remis leurs mémoires aux architectes, qu'ils devaient être ordonnancés pour demain, afin qu'ils puissent toucher des fonds pour payer leurs ouvriers samedi ; qu'au surplus ils assuraient que les travaux seraient faits dans un mois.

Fait et clos au bureau de la garde du Temple, en présence des commissaires de la Commune et du commandant général, qui ont signé avec nous après lecture faite, le 1er novembre 1792, l'an Ier de la République française.

Drouet ; François Chabot ; Du Prat ; Santerre, commandant général provisoire ; Bailly, commissaire de la Commune ; Caron, commissaire de la Commune ; Vivier, commissaire de la Commune ; . . . . commissaire de la Commune ; Larcher, commissaire de la Commune.

VII

COMMUNE DE PARIS.

Du 23 *novembre* 1792, *l'an IV de la liberté, Ire de la République française et Ier de l'égalité.*

Extrait du registre des délibérations du Conseil général.

Le Conseil général, sur la demande faite par Louis Capet de plusieurs livres pour son fils, dont l'état est ci joint, montant, selon le devis qui en a été fait, à la somme de cent quatre-vingts livres douze sols,

Arrête :

Que le Conseil du Temple est autorisé à les délivrer.

Signé : BOUCHER RENÉ, président.

En l'absence du Maire,

COULOMBEAU, secrétaire-greffier par intérim.

Pour copie conforme à la minute,

MÉHÉE, secrétaire-greffier par intérim.

Louis Capet demande pour son usage et pour son fils les livres ci-dessous désignés :

1—Appendix de diis, etc., heroibus, Poet. cum notis gallicis a Pere Juvencio, in-24.	»₶	15 s.
2—Le même (ou) abrégé de l'histoire Poet par le Père Juvencii. Nouvelle édition, traduit, latin et français en 1783.	1₶	4
3—Aurélius Victor un 24.	»	15
4—Césaris comment. cum notis—in 24—1788.	1	4
5—Cornélius Nepos, ed. in 24, 1772.	»	15
6—Dictionarium universale, in 8°, 1786.	6	00
7—Eutropius cum Notis gallicis, in 24.	»	15
8—Fables de Lafontaine, 2 v. in 12 avec figures, 1787.	10	»
9—Florus, in 24.	»	15
10—Grammaire latine à l'usage des collèges, par Lhomond	1	4
11—La même Grammaire francoise. 18.	»	15

12—Principes généraux de la langue francoise, par Wailly.—2e edit. 1786.	2	10
13—Poetique pour l'iutelligence des Poët, par le Père Gautruche—edit. 1759.	1	4
14—Horatius, cum interpret. cum notis Juvencii 2 v. in 12—1785.	5	0
15—Quadragintaviris, etc. In-32, avec cadre relié en maroquin	2	10
16—Justinus, cum excerptionibus, etc. In 24—1788.	1	5
17—Maxime tirée de l'écriture sainte in 32, 1786.	0	12
18—Métamorphoses d'Ovide, latin et françois.—2. v. in 12, 1788, par Barrette.	5	0
19—Fables de Phèdre en latin, avec notes, édit. in 12—1786.	1	4
20—Curtius cum notis, in 24.	1	5
21—Remarque sur la langue française par l'abbé d'Olivet	2	10
22—Rudiment. Nouvelle méthode à l'usage des colléges, 15 edit. 1 v.	»	15
23—Sallustius, cum notis gallicis, in 24—1788.	1	0
24—Suétonius, cum notis, in 24—ed. Elzevir.	3	»
25—Tacitus (Cornel.) Juxta 1789.	2	10
26—Les Avantures de Télémaque, ed. 1791.	6	»
27—Terentius, cum notis juvencii.	2	10
28—Titus Livius, cum notis—6 v.	18	»
29—Traité des Études par Rolin, 4 v.	12	»
30—Vie des Saints, par Mesang, 7.	2	10
31—Velleius Paterculus in 24.	»	15
32—Virgilius—idem—cum notis, tantum, in 12—1792	2	10
33—Le même traduit en françois avec le latin à côté par M. Burrette. 2 v. in 12—1787.	6	»
Total.	104#	12 s.

Trente-trois ouvrages tant latins que français. Au conseil du Temple, ce 21 novembre 1792, l'an Ier de la République française.

CLÉRY, de service à la Tour.

Le Conseil du Temple considérant que la demande ci-dessus, sous divers rapports, doit être soumise au Conseil général de la

Commune, a arrêté d'en suspendre l'exécution jusqu'après la délibération et l'arrêté dudit Conseil général.

Ce 21 novembre 1792, l'an Ier de la République française.

MAILLET, commissaire de service au Temple.
D. JOLLY BERTHAULT, commissaire de service.
THOMAS, commissaire de service.

VIII

ARCHIVES NATIONALES.

Du 7 décembre 1792.

État des instruments tranchants et armes offensives et défensives remise, par les citoyens Clery et Tison, étant auprès des prisonniers du Temple.

Scavoir

A Louis Capet,

Nous a été remis, par le citoyen Cléry

1° Un étuy de chagrin vert avec serrure, et sa clef; contenant six rasoirs à manche decaille et œil d'or, une paire de ciseaux fin, et un cuir.

2° Un couteau, a manche d'ecaille composé de cinq pièces.

3° Un couteau, a manche nagre de perle, lame, et garniture, dor.

4° Un autre petit couteau, a oté la poudre, manche, de nagre, de perle, virole, dor, ou doré, et lame platte.

5° Deux paires de ciseaux, dont une grande, propre a coupée les cheveux, et une plus petite paire.

6° Une lancette, enchacée dans deux branches dacier.

7° Un petit compas, en acier.

8° Un autre compas, pour rouler les cheveux.

9° Une petite bœte en bois de chêne doublée de peau basanne, garnis en cuivre, avec crochet, renfermant, une autre petite bœte en chagrin vert, doublée de velour cerise, garnis, de neuf pièces d'or, y compris la serrure, et charniere, les autres objets manquant, et le dessus de la boete étant cassée, dans laquelle se trouve neuf instruments; pour les pieds, tous a manche, de nagre, de perle

garnitures dor, dont hnit a lame dacier de différentes forme, une a lame dor.

Dans le double fond de la bœte, s'est trouvé trois paires de ciseaux, de différentes grandeur et une pince ronde, le tous en acier et instruments propres aux pieds,

10° Plus une petite paire, de ciseaux ayant un bout, rond, et gaine, appartenant, à Louis Charle,

Qui sont tous les objets que le d. Clery être à sa connoissance, quavoit en leurs possession, Louis Capet et son fils,

CLERY, de service à la tour après de Louis Capet et son fils.

Par Pierre Joseph Tison, de services auprès des femmes;

Scavoir comme appartenant à Marie-Antoinette;

1° Deux paires de cizeaux, dont une grande, et une plus petite paire en acier cizelés.

2° Un couteau, à oter la poudre, à manche, de nagre.

3° Un crochet a recuré les dents, en acier.

A la fille

1° Un couteau, a deux lames a manches decaille, dont une lame dor, et le manche aussi garnis en or, renfermé dans un étuy en galuchat, vert.

Une petite paire, de ciseaux, en acier avec son étuy.

A Élisabeth sœur,

1° Un etuy de caluchat, renfermant deux couteaux tous deux a manches, de nagres de perles; et un a lame dor,

2° Un autre petit couteau, ou canif a deux lames, à manche, de corne.

3° Et enfin une petite paire de cizeau, dans un mauvais étuy.

Qui sont tous ce qne le d. Tison, a délaré être a sa connoissance, comme arme, reprimante, appartenantes aux femmes,

TISON.

Plus represente le citoyen Clery, un necessaire en maroquin, composé d'un tirbour de chasse, et casse pierre, un pince barbe, une éguille, a passée, un porte mousqueton, et un petit étuy contenant eguille et carlet.

Qui-sont nouveaux objets que le citoyen Clery; a reconnus, appartenir à Louis Capet, et qu'il avoit sur lui, se soumettant de remettre au Conseil, tous les autres objets, qu'il reconnoitra, que

le d. Capet, pourroit encore, avoir et qu'il n'auroit pas rendus; volontairement, a linstant, de la lecture du d. arrêté et qui n'est point encore en sa connoissance et a signé

CLERY.

Certifie conforme, par nous officiers municipal soussigné au désir de larreté de ce jour; auquel le présent est demeuré joins, au Temple le vendredy sept decembre 1792, Ier de la République française;

MOELLE.	GUILLAUME SERMAIZE.
CHANSLAY.	ESTIENNE.
FIGUET.	QUENIAR.

Et le sept décembre au d. an, le citoyen Clery denommé de l'autre part, a egalement remis sur bureau pour satisfaire à l'arreté du conseil général, provisoire, un compas, a roulé les cheveux; et un crochet servant au nettoyement des dents; lesquels effets font partis de ceux, qui lui ont été envoyés pour le service de Louis Capet, dans les premiers jours de la détention et sont du nombre de ceux, qui ainsi que du linge doivent être remis au garde meubles, dont et de quoi nous a requis acte, sous la réserve, que dessus, et a signe

CLERY.

SERMAIZE,	
QUENIAR, comicaire.	CHENAUX, officier municipal.
FIQUET.	CHANSLAY.

IX

ARCHIVES NATIONALES.

Inhumation.

Procès-verbal.

Le vingt-un janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la Répnblique française.

Nous, sonssignés, administrateurs du département de Paris, chargés de pouvoir par le conseil général du département, en vertu des arrêtés du conseil exécutif provisoire de la République française,

Nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Picavez, curé de Sainte-Madelaine, lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avait pourvu à l'exécution des mesures qui lui avaient été recommandées la veille par le conseil exécutif et par le département pour l'inhumation de Louis Capet. Il nous a répondu qu'il avait exécuté de point en point ce qui lui avait été ordonné par le conseil exécutif et par le département, et que le tout était à l'instant préparé.

De là, accompagné des citoyens Renard et Damoureaux, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madelaine, chargés par le citoyen curé de procéder à l'inhumation de Louis Capet, nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de ladite paroisse, situé rue d'Anjou-Saint-Honoré, où étant, nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous avions reçue du conseil général du département.

Peu après a été déposé, dans ledit cimetière, en notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier, dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravatte, sans habit et sans souliers. Du reste il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant.

Le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le conseil exécutif provisoire de la République française.

Et avons signé avec les citoyens Picavez, Renard et Damoureau, curé et vicaires de Sainte-Madelaine.

Picavez, Renard, Damoureau, Leblanc et Dubois.

Deux mois plus tard, l'acte de décès de Louis XVI fut consigné en ces termes dans les registres de l'état civil de la commune de Paris. Les mots mis en caractères italiques forment le cadre imprimé.

Acte de décès.

Du lundi dix-huit mars *mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République, acte de décès de* Louis Capet, du vingt-un janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin, *pro-*

fession dernier roi des Français, *âgé de* trente-neuf *ans, natif de* Versailles, paroisse Notre-Dame, *domicilié* à Paris, tour du Temple, *marié* à Marie-Antoinette d'Autriche; ledit Louis Capet, exécuté sur la place de la Révolution, en vertu des décrets de la Convention nationale, des quinze, seize, dix-neuf et vingt dudit mois de janvier, en présence : 1° de Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur général syndic du département de Paris, et d'Antoine Momoro, tous deux membres du directoire dudit département et commissaires en cette partie du conseil général du même département; 2° de François-Pierre Sallais et de François-Germain Ysabeau, commissaires nommés par le conseil exécutif provisoire à l'effet d'assister à ladite exécution, et d'en dresser procès-verbal, ce qu'ils ont fait; et 3° de Jacques-Claude Bernard et de Jacques Roux, tous deux commissaires de la municipalité de Paris, nommés par elle pour assister à cette exécution. Vu le procès-verbal de ladite exécution du dit jour vingt-un janvier dernier, signé Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif provisoire, envoyé aux officiers publics de la municipalité de Paris, cejourd'hui, sur la demande qu'ils en avaient précédemment faite au ministre de la justice; ledit procès-verbal déposé aux archives de l'état civil.

Pierre-Jacques Legrand, officier public.

La Révolution croyait avoir ainsi anéanti jusqu'au dernier vestige de la royauté. Après avoir renversé le Roi, tué l'homme, elle s'efforçait de détruire jusqu'au cadavre. Dans cet acharnement il y avait un secret pressentiment de son impuissance. Les éternités révolutionnaires durent peu; la royauté, à jamais abolie, n'avait pas dit son dernier mot en France, et la terre elle-même, malgré la complicité corrosive de la chaux, devait rendre un jour à une solennelle réparation et aux caveaux de Saint-Denis les dépouilles du Roi martyr.

Dès le 22 mai 1814, une information faite, en exécution des ordres du Roi Louis XVIII, par M. le chancelier de France, avait (sur les dépositions des sieurs :

François-Silvain Renard, ancien vicaire de la Madeleine, domicilié rue Caumartin, n° 12,

Antoine Lamaignère, juge de paix du premier arrondissement de Paris, rue de la Concorde, n° 8,

Jean-Richard-Ève Vaudremont, greffier du juge de paix du premier arrondissement, rue de la Concorde, n° 8,

Dominique-Emmanuel d'Anjou, ancien avocat, rue d'Anjou, n° 48,

Et Alexandre-Étienne-Hippolyte, baron de Baye, maréchal des camps et armées du Roi),

Avait, dis-je, déterminé, d'une manière précise, la place où reposaient, dans le cimetière de la Madeleine, les dépouilles du Roi Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette.

On lit dans le *Moniteur* du 21 janvier 1815 :

« Paris, le 20 janvier.

» CHANCELLERIE DE FRANCE.

. . . .

» Le dix-huit janvier dix-huit cent quinze, nous soussignés Charles-Henri Dambray, chancelier de France, commandeur des Ordres du Roi, accompagné de M. le comte de Blacas, ministre et secrétaire d'État au département de la Maison du Roi, de M. le bailli de Crussol, chevalier des Ordres du Roi, pair de France, de M. de la Fare, évêque de Nancy, premier aumônier de S. A. R. Madame duchesse d'Angoulême, et enfin de M. Philippe Distel, chirurgien de Sa Majesté, commissaires nommés avec nous par le Roi pour procéder à la recherche des restes précieux de Leurs Majestés Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, son auguste épouse ;

» Nous sommes transportés, à huit heures du matin, à l'ancien cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48 ;

» Entrés dans la maison attenante à laquelle le cimetière sert aujourd'hui de jardin, ladite maison occupée par le sieur Descloseaux, qui avait acheté précédemment ledit cimetière, pour veiller lui-même à la conservation des restes précieux qui s'y trouvent déposés ; nous avons trouvé ledit sieur Descloseaux avec le sieur Danjou, son gendre et plusieurs personnes de sa famille ; lesquels nous ont conduits dans l'ancien cimetière, et nous ont indiqué de nouveau la place où ledit sieur Danjou nous avait déclaré qu'il croyait pouvoir assurer que les corps de Leurs Majestés avaient été déposés, ainsi qu'il est constaté par l'information que nous avons faite le vingt-deux mai dernier. Ayant ainsi reconnu de nouveau le côté du jardin où nous devions faire les recherches qui nous étaient prescrites, nous les avons commencées par celles du corps de Sa Majesté la Reine, afin d'arriver plus sûrement à découvrir celui de S. M. Louis XVI, que nous avions lieu de croire placé plus près du mur du cimetière du côté de la rue d'Anjou.

» Après avoir fait faire par des ouvriers, du nombre desquels se

trouvait un témoin de l'inhumation de la Reine, une découverte de terre de dix pieds de long sur cinq à six de largeur et cinq ou environ de profondeur, nous avons rencontré un lit de chaux de dix ou onze pouces d'épaisseur, que nous avons fait enlever avec beaucoup de précaution, et sous lequel nous avons trouvé l'empreinte bien distincte d'une bière de cinq pieds et demi ou environ de longueur, ladite empreinte tracée au milieu d'un lit épais de chaux, et le long de laquelle se trouvaient plusieurs débris de planches encore intacts. Nous avons trouvé dans cette bière un grand nombre d'ossements que nous avons soigneusement recueillis; il en manquait cependant quelques-uns qui, sans doute, étaient déjà réduits en poussière; mais nous avons trouvé la tête entière, et la position où elle était placée indiquait d'une manière incontestable qu'elle avait été détachée du tronc. Nous avons trouvé également quelques débris de vêtements, et notamment deux jarretières élastiques assez bien conservées, que nous avons retirées pour être portées à Sa Majesté ainsi que deux débris du cercueil; nous avons respectueusement placé le surplus dans une boîte que nous avons fait apporter en attendant le cercueil de plomb que nous avons commandé. Nous avons également mis à part et serré dans une autre boîte la terre et la chaux trouvées avec les ossements, et qui doivent être renfermées dans le même cercueil.

» Cette opération faite, nous avons fait couvrir de fortes planches la place où se trouvait l'empreinte de la bière de S. M. la Reine, et nous avons procédé à la recherche des restes de S. M. Louis XVI.

» Suivant à cet égard les premières indications qui nous avaient été données, nous avons fait creuser, entre la place où le corps de la Reine avait été trouvé et le mur du cimetière sur la rue d'Anjou, une large ouverture de douze pieds de longueur et jusqu'à douze pieds de profondeur, sans rien rencontrer qui nous annonçât le lit de chaux indicatif de la sépulture du Roi. Nous avons par là même reconnu la nécessité de creuser un peu plus bas, et toujours dans la même direction; mais l'approche de la nuit nous a déterminés à suspendre le travail et à l'ajourner jusqu'à demain.

» Nous sommes, en conséquence, sortis du cimetière avec les ouvriers que nous y avions amenés; nous en avons soigneusement fermé la porte en en prenant les clefs, après avoir retiré les deux caisses susmentionnées, que nous avons portées dans le salon du sieur Descloseaux, après les avoir scellées d'un cachet aux armes de France; lesdites caisses, recouvertes d'un drap mortuaire, ont été entourées de cierges, et plusieurs ecclésiastiques de la chapelle

de Sa Majesté sont arrivés pour réciter pendant la nuit, autour de ces précieux restes, les prières de l'Église.

» Le directeur général de la police, que nous avons mandé, a été chargé de placer une garde à la porte et autour du cimetière, et nous avons ajourné à demain 19, à huit heures du matin, la suite de nos opérations, dont nous avons arrêté et signé le présent procès-verbal, qui l'a été également par le sieur Descloseaux, propriétaire du terrain, et par le sieur Danjou, son gendre. Fait et clos à Paris, les jour et an que dessus.

» *Le chancelier de France*, signé Dambray; Blacas d'Aulps; Bailli de Crussol; A. L. H. de la Fare, évêque de Nancy; Distel; Descloseaux; Danjou.

» Le dix-neuf janvier dix-huit cent quinze, nous nous sommes de nouveau transportés au cimetière ci-dessus désigné, où nous sommes entrés à huit heures et demie du matin avec les ouvriers que nous avions mandés pour continuer les travaux commencés.

» Lesdits ouvriers ont ouvert en notre présence une tranchée profonde de sept pieds, un peu au-dessous de la tombe de S. M. la Reine et plus près du mur du côté de la rue d'Anjou. Nous avons découvert à ladite profondeur quelques terres mêlées de chaux et quelques minces débris de planches indicatifs d'un cercueil de bois. Nous avons fait continuer la fouille avec plus de précaution; mais au lieu de trouver un lit de chaux pure comme autour du cercueil de la Reine, nous avons reconnu que la terre et la chaux avaient été mêlées à dessein, en telle sorte cependant que la chaux dominait beaucoup dans ce mélange, mais n'avait pas la même consistance que celle trouvée dans notre opération d'hier; c'est au milieu de cette chaux et de cette terre que nous avons trouvé les ossements d'un corps d'homme, dont plusieurs, presque entièrement corrodés, étaient près de tomber en poussière; la tête était couverte de chaux, et elle se trouvait placée au milieu de deux os de jambes, circonstance qui nous a paru d'autant plus remarquable que cette situation était indiquée comme celle de la tête de Louis XVI dans l'information que nous avons faite le 22 mai dernier.

» Nous avons recherché soigneusement s'il ne restait aucune trace de vêtements, sans pouvoir en découvrir, sans doute parce que la quantité de chaux étant beaucoup plus considérable, avait produit plus d'effet.

» Nous avons recueilli tous les restes que nous avons pu recueillir



dans ces amas confus de terre et de chaux, et nous les avons réunis dans un grand drap préparé à cet effet, ainsi que plusieurs morceaux de chaux encore entiers.

» Quoique la place où ce corps avait été découvert fût celle où plusieurs témoins oculaires de l'inhumation nous avaient déclaré que le corps de Sa Majesté avait été déposé, et que la situation de la tête ne nous laissât aucun doute sur le résultat de notre opération, nous n'avons pas laissé encore de faire enlever à vingt-cinq pieds de distance jusqu'à dix ou douze pieds de terre, pour chercher s'il n'existait pas de lit complet de chaux qni nous indiquât une autre sépulture du Roi aussi positivement que celle de la Reine. Mais cette épreuve surabondante nous a convaincus plus complétement encore que nous étions en possession de ces restes précieux.

» Nous les avons renfermés avec respect dans une grande boîte que nous avons ficelée et scellée d'un cachet aux armes de France; nous avons ensuite apporté cette boîte dans le même salon où les restes de S. M. la Reine avaient été déposés hier, afin que les ecclésiastiques déjà rassemblés pussent continuer autour des deux corps les prières de l'Église, jusqu'au moment qui sera fixé par le Roi pour leur placement dans des cercueils de plomb et le transport desdits cercueils à l'église royale de Saint-Denis.

» De tout quoi nous avons rédigé et écrit le présent procès-verbal, qui a été signé par les mêmes commissaires et témoins que dans notre séance d'hier, et en outre par M. le duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies de France, qui ont assisté à nos opérations d'aujourd'hui, et par M. l'abbé d'Astros, vicaire général de l'Église de Paris, l'un des administrateurs du diocèse, le siége vacant, qui s'est réuni à nous pour la présente exhnmation.

» Fait et clos à Paris, rue d'Anjou, n° 48, à quatre heures du soir, les jour et an que dessus.

» *Le chancelier de France*, signé DAMBRAY; BLACAS D'AULPS; BAILLY DE CRUSSOL; A. L. H. DE LA FARE, évêque de Nancy; le duc de DURAS; le marquis de BRÉZÉ; l'abbé D'ASTROS; DESCLOSEAUX; DANJOU; DISTEL.

» Le vingt janvier dix-huit cent quinze, à deux heures après midi, nous nous sommes rendus, suivant les ordres du Roi, dans

la maison du sieur Descloseaux, rue d'Anjou, n° 48, où, étant arrivés, nous avons trouvé réunis les mêmes commissaires qui avaient assisté à nos précédentes opérations, et les personnes que le droit de leurs charges ou l'ordre du Roi y avaient rassemblées pour être présentes au placement dans les cercueils de plomb des restes précieux de LL. MM. Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, déposés dans un salon de ladite maison, dans des caisses ficelées et cachetées, savoir : les commissaires du Roi dont les noms suivent :

» M. le comte de Blacas, grand maître de la garde-robe du Roi, ministre et secrétaire d'État au département de sa maison;

» M. le bailli de Crussol, pair de France, chevalier des Ordres du Roi;

» M. de la Fare, évêque de Nancy, premier aumônier de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême;

» Et en outre, M. le duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté;

» M. de Noailles, prince de Poix, pair de France, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, ayant été de service auprès de S. M. Louis XVI jusques et y compris le 10 août 1792.

» En présence desquelles personnes nous avons examiné les boîtes ci-dessus mentionnées, dont nous avons reconnu les cachets sains et entiers; et après les avoir rompus, nous avons procédé à la translation des précieux restes, desdites boîtes, dans les cercueils de plomb préparés à cet effet.

» Les dépouilles mortelles de S. M. Louis XVI ont été placées dans un grand cercueil avec plusieurs morceaux de chaux qui avaient été trouvés entiers, et le long desquels paraissaient quelques vestiges des planches du cercueil de bois; le cercueil de plomb a ensuite été recouvert et soudé par les plombiers que nous avions mandés, et sur le couvercle a été posée une plaque de vermeil doré, avec cette inscription :

ICI EST LE CORPS
DE TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE
LOUIS XVI DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

» La même opération a été faite en présence des mêmes personnes à l'égard des restes de S. M. la Reine Marie-Antoinette, et le cercueil qui les contient pareillement recouvert et soudé par les mêmes plombiers, avec cette inscription :

ICI EST LE CORPS
DE TRÈS-HAUTE, TRÈS-PUISSANTE ET TRÈS-EXCELLENTE PRINCESSE
MARIE-ANTOINETTE-JOSEPHE-JEANNE DE LORRAINE,
ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE,
ÉPOUSE DE TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE
LOUIS, SEIZIÈME DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

» Les deux cercueils ont ensuite été replacés sous le drap mortuaire, en attendant l'époque fixée par le Roi pour le transport à Saint-Denis des deux corps.

» De tout quoi nous avons fait et clos le présent procès-verbal, qui a été signé avec nous par les personnes ci-dessus dénommées, ensemble par le sieur Descloseaux, propriétaire de la maison, et le sieur Danjou, son gendre.

» A Paris, les jour et an que dessus.

» *Le chancelier de France*, signé DAMBRAY; BLACAS D'AULPS; BAILLI DE CRUSSOL; A. L. H. DE LA FARE, évêque de Nancy; le duc de DURAS; NOAILLES, prince de Poix; DESCLOSEAUX; DANJOU.

» Certifié conforme à la minute déposée aux archives de la chancellerie de France :

» *Le secrétaire général de la chancellerie de France et du sceau, membre de la Légion d'honneur.*

» Par ordre de Monseigneur le chancelier,

» LE PICARD. »

Le *Moniteur* du lundi 23 janvier 1815 donne sur la cérémonie des obsèques du Roi et de la Reine les détails suivants :

» Paris, le 22 janvier.

» Tous les régiments de la garnison de Paris ont pris les armes à sept heures du matin, et sont venus border la haie depuis la rue d'Anjou-Saint-Honoré jusqu'à la barrière Saint-Denis.

» MONSIEUR est parti à huit heures du matin du château des Tuileries, avec Monseigneur le duc d'Angoulême et Monseigneur le duc de Berri, s'est rendu chez M. Descloseaux et a posé la première pierre du monument qui doit être élevé sur l'endroit où reposaient les corps du Roi Louis XVI et de la Reine sa femme.

» Les restes précieux de Leurs Majestés, qui avaient été déposés dans leurs cercueils, ont été portés sur un char funèbre par douze gardes de la Manche de la compagnie écossaise des gardes du corps du Roi. Le cortége s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

» Un détachement de gendarmerie, fort en avant, ouvrait la marche.

» Venait ensuite un escadron des hussards du régiment du Roi, ayant en tête son colonel et les trompettes du régiment.

» Les compagnies de grenadiers et voltigeurs du régiment du Roi et de la Reine, infanterie légère et infanterie de ligne, portant l'arme sous le bras gauche, marchaient en colonne serrée, ayant avec elles leurs drapeaux et musiques, et en tête leurs colonels.

» M. le gouverneur de la première division militaire avec l'état-major général.

» Un demi-escadron de la garde nationale de Paris à cheval.

» Un détachement de la garde nationale à pied.

» M. le lieutenant général comte Dessolle avec l'état-major de la garde nationale.

» Un demi-escadron de grenadiers à cheval de la garde du Roi, le capitaine et les officiers à leur tête.

» Trois carrosses du Roi à huit chevaux, dans lesquels les principaux officiers des princes.

» Un demi-escadron de mousquetaires de la seconde compagnie et un demi-escadron de mousquetaires de la première, leurs officiers en tête avec leur musique.

» Un demi-escadron de chevau-légers de la garde du Roi avec leurs trompettes et timbales, les officiers en tête,

» Huit carrosses du Roi à huit chevaux, dans lesquels étaient les personnes désignées par Sa Majesté pour faire partie du cortége.

» Le carrosse dans lequel étaient Monsieur, Monseigneur le duc d'Angoulême et Monseigneur le duc de Berri.

» Quatre hérauts d'armes à cheval.

» Le roi d'armes à cheval.

» Le grand maître, le maître et les aides des cérémonies à cheval.

» Quatre chevau-légers.

» Deux écuyers du Roi à cheval.

» Les capitaines des quatre compagnies rouges aux petites roues du char.

» Le char.

» Six gardes du corps de la Manche à droite et à gauche tout auprès du char; trente Cent-Suisses sur les ailes, le capitaine à

cheval à leur tête, accompagnant jusqu'à la barrière Saint-Denis.

» En l'absence du grand écuyer, l'écuyer commandant les écuries du Roi à cheval.

» Le capitaine des gardes du corps.

» Les officiers derrière lui.

» Un escadron des gardes du corps du Roi derrière leurs officiers.

» Un demi-escadron de gendarmes de la garde du Roi fermant la marche des troupes de la maison de Sa Majesté.

» Un détachement des gardes du corps de MONSIEUR.

» Le carrosse du corps de MONSIEUR.

» Celui de Monseigneur le duc d'Angoulême.

» Celui de Monseigneur le duc de Berri.

» Un demi-escadron de la garde nationale à cheval.

» Un escadron de dragons du Roi.

» Une batterie d'artillerie de campagne se trouvait à la barrière de Saint-Denis, où elle attendait le convoi, qu'elle a suivi en tirant un coup de canon par minute.

» Le régiment des chasseurs du Roi bordait la route de Paris à Saint-Denis.

» Le 12e régiment d'infanterie légère occupait Saint-Denis avec trois escadrons de hussards du Roi et une seconde batterie d'artillerie.

» La garde nationale de Saint-Denis était sous les armes sur la place de l'Abbaye.

» Toutes les troupes avaient le crêpe au bras.

» Les tambours et instruments étaient voilés de serge noire. Les drapeaux et étendards avaient des crêpes.

» Un recueillement profond et religieux régnait parmi la foule, qui s'était portée sur les endroits où devait passer le cortége.

» Le cortége arrivé devant l'abbaye, à Saint-Denis, les corps du Roi et de la Reine ont été retirés du char par les gardes de la Manche, portés par eux à l'église, reçus par tout le clergé, et présentés à M. l'évêque d'Aire officiant, par M. l'évêque de Carcassonne, nommé pour représenter le grand aumônier. Ils ont été ensuite placés dans le catafalque élevé au milieu du chœur de l'église.

» MONSIEUR, Monseigneur duc d'Angoulême, Monseigneur duc de Berri, après s'être retirés un moment dans leur appartement, sont rentrés à l'église, suivis des Princes et Princesses du sang.

» Les places étaient disposées de la manière suivante :

» MONSIEUR, Monseigneur duc d'Angoulême, Monseigneur duc de

Berri, princes du grand deuil; Monseigneur le duc d'Orléans, et Monseigneur le prince de Condé, occupaient les premières stalles hautes à droite dans le chœur. S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, madame la duchesse de Bourbon, et mademoiselle d'Orléans, princesses du grand deuil, occupaient les stalles hautes vis-à-vis. Après les princes étaient deux stalles vides, et, dans les quatre hautes stalles suivantes, M. le comte Barthélemy, M. Lainé, M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, M. le maréchal duc de Reggio, ministre d'État, qui avaient été nommés par le Roi pour porter les quatre coins du poêle, au moment où l'on conduirait les cercueils à la tombe.

» Dans les stalles hautes et basses, à droite et à gauche, étaient placées des députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil de l'Université, de la cour royale, du corps municipal et du tribunal de première instance.

» Le chœur était occupé par les grands et principaux officiers de la maison du Roi et de celles des princes, par quatre des ministres de Sa Majesté et par les personnes que le Roi avait nommées pour être du cortége.

» L'empressement général de rendre les derniers devoirs au Roi Louis XVI et à la Reine sa femme, et le respect pour leur mémoire, avaient attiré à Saint-Denis un grand nombre de MM. les maréchaux de France, de MM. les membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés, de MM. les grands-croix de l'Ordre de Saint-Louis, de MM. les grands cordons de la Légion d'honneur, de MM. les lieutenants généraux et maréchaux de camp, qui ont été placés également dans le chœur, ainsi que M. le lieutenant général comte Dessolle, major général des gardes nationales du royaume, avec l'état-major et M. le lieutenant général comte Maison, gouverneur de la première division militaire avec l'état-major général.

» Sa Majesté, qui n'avait pas douté des sentiments qui se sont manifestés, avait ordonné au grand maître des cérémonies de faire réserver des places à tous ceux de ces messieurs qui se présenteraient individuellement.

» La gouvernante des Enfants de France, les dames du palais de la Reine femme du Roi Louis XVI, et les dames de Madame, duchesse d'Angoulême, occupaient des bancs à gauche et près du catafalque.

» Quatre cents des demoiselles filles de membres de la Légion d'honneur qui habitent l'ancienne abbaye de Saint-Denis étaient

placées sur des banquettes dans la croisée du chœur près de l'autel.

» Le service divin a commencé.

» Les princes et princesses du grand deuil ont été, suivant l'usage, conduits par les officiers des cérémonies à l'offrande, après laquelle l'oraison funèbre a été prononcée par M. l'évêque de Troyes.

» Après les absoutes, les corps du Roi et de la Reine ont été descendus dans le caveau...

» Des salves d'artillerie ont annoncé le matin le départ du convoi, et se sont renouvelées pendant le service à Saint-Denis et au moment de l'inhumation. »

FIN DES DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER.



TABLE

DU TOME PREMIER.

PLACEMENT DES GRAVURES.

PLACEMENT DES AUTOGRAPHES.

FIN DE LA TABLE ET DU PLACEMENT DES GRAVURES ET AUTOGRAPHES
DU TOME PREMIER.



PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.



